This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

516

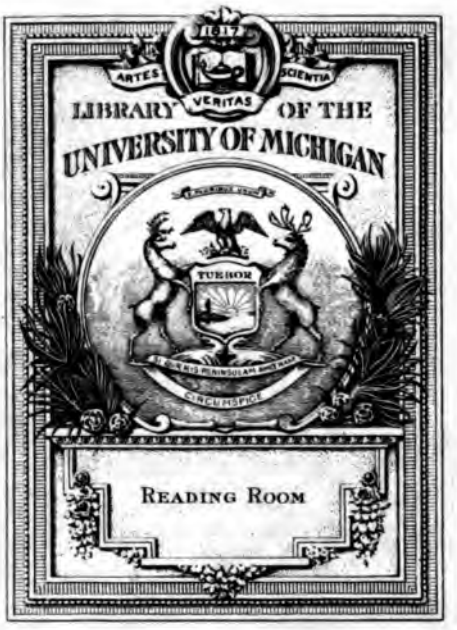
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
READING ROOM

Z
470
.G735
#5
1897

MANUEL
DE
BIBLIOTHÉCONOMIE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

MANUEL

DE

BIBLIOTHÉCONOMIE

PAR

Le Dr ARNIM GRAESEL

Bibliothécaire à l'Université de Berlin

Édition française revue par l'auteur et considérablement augmentée

TRADUCTION DE

JULES LAUDE

Bibliothécaire universitaire

AVEC SOIXANTE-DOUZE FIGURES ET TREIZE TABLEAUX

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction Publique

PARIS

H. WELTER, ÉDITEUR

59, Rue Bonaparte, 59

Même maison à Leipzig, Salomonstrasse, 16

1897

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

413

MANUEL

DE

8147

BIBLIOTHÉCONOMIE

PAR

Le Dr ARNIM GRAESEL

Bibliothécaire à l'Université de Berlin

Édition française revue par l'auteur et considérablement augmentée

TRADUCTION DE

JULES LAUDE

Bibliothécaire universitaire

AVEC SOIXANTE-DOUZE FIGURES ET TREIZE TABLEAUX

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction Publique

PARIS

H. WELTER, ÉDITEUR

59, Rue Bonaparte, 59

Même maison à Leipzig, Salomonstrasse, 16

1897

AVANT-PROPOS

De l'avis de tous les bibliothécaires et des critiques compétents [1], le manuel de M. le Dr Graesel mérite, à bon droit, d'être considéré comme le plus complet et le meilleur des traités de bibliothéconomie parus jusqu'à présent. C'est ce qui nous a déterminé à le traduire [2]. Nous avons cru rendre ainsi service aux jeunes gens qui se destinent à la profession de bibliothécaire et contribuer en même temps, dans une certaine mesure, à la diffusion des études de bibliothéconomie peut-être encore trop négligées en France.

Ainsi que M. le Dr Graesel le dit dans la préface qu'on lira ci-après, le manuel que nous publions aujourd'hui n'est pas une simple traduction des *Grundzüge der Bibliothekslehre*. C'est à proprement parler une édition nouvelle et considérablement augmentée de l'ouvrage allemand.

Afin de compléter les données de l'auteur en ce qui concerne les bibliothèques françaises, nous nous sommes

---

1. Cf. *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel*, 1890, n° 286, p. 7060. — *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1891, p. 53 et sq. — *Literarisches Centralblatt*, 1891, n° 6, p. 183. — *Deutsche Literaturzeitung*, 1891, n° 34, p. 1230. — *The Library Journal*, tome XVI, 1891, n° 4, p. 118. — *The Library*, t. III, 1891, p. 152. — *The Nation*, 1891, p. 123. — *Bollettino delle pubblicazioni italiane*, 1890, n° 116. — *Polybiblion*. Partie Littéraire, 2e série, t. XXXV (1892, 1er semestre), p. 265-266.

2. M. le Dr Tuaon, bibliothécaire de l'Université de Lille, avait eu, avant nous, la pensée d'entreprendre la traduction des *Grundzüge* ; mais il fut surpris par la mort avant d'avoir pu mettre son projet à exécution. Cf. *Revue des Bibliothèques*, II, 1894, p. 170-171. *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. X, 1894, p. 47-48.

permis de faire, çà et là, au texte original quelques additions, que l'on trouvera indiquées par un astérisque [1].

Qu'il nous soit permis de remercier ici les différentes personnes qui nous ont aidé dans notre travail, en particulier M. le Dr Graesel, qui nous a fourni avec une grande complaisance tous les renseignements qui nous étaient nécessaires, et s'est donné la peine de reviser lui-même notre traduction, et M. Pascal, architecte de la Bibliothèque Nationale, qui nous a communiqué d'intéressants détails sur l'avant-projet de construction qu'il a proposé pour l'achèvement de ce grand établissement.

Nous devons aussi beaucoup aux avis éclairés de notre collègue et ami M. A. Fécamp, bibliothécaire de l'Université de Montpellier, ainsi qu'à l'obligeance de notre éditeur M. H. Welter.

En terminant, nous prions Monsieur le Conservateur de la Bibliothèque de l'Université à la Sorbonne, de bien vouloir agréer l'assurance de notre sincère gratitude. Non content d'avoir été l'instigateur de notre travail, il a eu encore la bonté de le suivre, pour ainsi dire, pas à pas, en mettant à notre disposition sa grande expérience et sa vaste science bibliographique, et nous lui sommes profondément reconnaissant des observations qu'il a bien voulu nous faire, non moins que des précieux conseils qu'il n'a cessé de nous donner.

1er février 1897.

Jules Laude.

---

1. Les passages précédés de deux astérisques sont ceux que nous avons empruntés à la traduction italienne de M. le Dr Capra, bibliothécaire de l'Université de Cagliari.

PRÉFACE DE L'AUTEUR

POUR L'ÉDITION FRANÇAISE

Ce Manuel de Bibliothéconomie n'est pas, comme on pourrait le croire, une simple traduction des *Grundzüge der Bibliothekslehre* parus à Leipzig il y a maintenant cinq ans. Les nombreuses corrections et les additions importantes faites au texte primitif permettent de considérer cette édition française comme constituant une édition nouvelle. Tous les chapitres ont subi des modifications plus ou moins profondes et certains ont été considérablement augmentés ; mais c'est particulièrement sur les notes qu'a porté notre travail de revision. D'une part, nous avons complété et mis à jour les indications bibliographiques ; d'autre part, nous avons enrichi d'observations nouvelles et, nous voulons l'espérer, instructives le commentaire de l'ouvrage.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier M. J. Laude de son excellente traduction et M. H. Welter du soin qu'il a mis à éditer le livre.

Berlin, 4 septembre 1895.

Dr A. Graesel.

La préface ci-dessus a paru, il y a un an et demi, en tête de la première livraison du Manuel. Depuis lors, nombre de travaux relatifs aux différentes questions traitées dans notre ouvrage ont été publiés en France et à l'étranger. Afin d'être aussi complet que possible, nous les avons signalés dans des *notes complémentaires* qu'on trouvera à la fin du volume et qui sont à jour jusqu'au mois de février 1897.

Berlin, 14 mars 1897.

Dr A. Graesel.

PRÉFACE

MISE PAR L'AUTEUR EN TÊTE DE L'ÉDITION ALLEMANDE

L'ouvrage que nous publions aujourd'hui n'est, en partie du moins, qu'un remaniement du *Katechismus der Bibliothekenlehre* de PETZHOLDT. Depuis l'époque de sa publication, le *Katechismus* n'avait subi aucune modification importante. Dans la troisième édition qu'il en avait donnée en 1877, l'auteur n'avait fait que reproduire, à peu de chose près, son travail de 1856, sans tenir aucun compte des progrès accomplis par la Bibliothéconomie en ces dernières années. L'ouvrage risquait ainsi de devenir, jusqu'à un certain point, périmé. Pour le rajeunir et le mettre au courant des données actuelles de la science, il était donc nécessaire de le refondre entièrement, et c'est ce que nous avons tenté de faire dans ce manuel.

Une double préoccupation nous a guidé dans notre travail : être clair, afin que le nouvel ouvrage fût comme son aîné à la portée de tous ; être complet, afin qu'en l'absence d'un manuel de bibliothéconomie moderne réellement scientifique, le nôtre comblât cette lacune, et que les personnes qui ne désirent pas uniquement avoir des notions de bibliothéconomie générale mais encore connaître, en détail, les travaux publiés, depuis une cinquantaine d'années sur la science dont nous nous occupons, puissent y trouver tous les renseignements dont elles ont besoin.

Tout d'abord, avons-nous dit, nous nous sommes efforcé d'être clair, mais nous n'avons pas cru que pour y arriver il fût nécessaire de conserver la forme catéchétique employée par PETZHOLDT. Le système des demandes et des réponses

facilite, cela est incontestable, l'exposé des questions et les met à la portée de toutes les intelligences, mais à une condition, c'est que les réponses soient courtes et précises, et alternent avec les demandes d'une façon rapide. Si, au contraire, chaque réponse constitue une longue dissertation, développée à grand renfort d'arguments scientifiques, la méthode catéchétique perd la plupart de ses avantages et ne peut plus être considérée que comme un simple artifice de rédaction. Nous y avons donc renoncé, et ce avec d'autant plus de raison que nous étions obligé de modifier, du tout au tout, le plan suivi dans le *Katechismus*. Ainsi que nous le verrons plus loin, PETZHOLDT avait scindé son travail en deux parties distinctes, dont l'une avait pour objet l'organisation des bibliothèques, et l'autre leur administration. Cette division arbitraire avait eu pour conséquence de forcer l'auteur à répartir l'exposé de certaines questions entre trois ou quatre passages différents. C'est ainsi, par exemple, que la question des bâtiments de bibliothèques se trouvait traitée dans les demandes 4-6 et 36, celle du budget dans les demandes 9-12, 38, 45, etc., etc... Outre qu'elle obligeait à de fréquentes répétitions, cette dispersion des matières n'était pas, on le comprendra, des plus favorables à la clarté. En abandonnant la division adoptée par PETZHOLDT, nous avons pu remédier à cet inconvénient et condenser chaque sujet en un chapitre nettement déterminé.

Pour réaliser le second but que nous nous étions proposé, celui d'être complet, nous avons d'abord passé en revue, dans l'introduction, les plus importants traités de bibliothéconomie et les principaux périodiques consacrés à l'étude de cette science, ce que PETZHOLDT avait négligé de faire, et nous avons ensuite ajouté au travail de notre prédécesseur une quantité de notes, dans lesquelles on trouvera une bibliographie détaillée de chaque sujet et particulièrement l'indication de la plupart des articles de bibliothéconomie publiés dans les périodiques spéciaux de l'Allemagne

et de l'étranger. Certaines notes constituent même, en raison de leur étendue, de véritables dissertations dans lesquelles nous avons traité à fond diverses questions de bibliothéconomie de la plus haute importance.

Mais nous ne nous sommes pas contenté de modifier le plan du *Katechismus*, nous en avons encore renouvelé le texte, au point que certaines parties de notre travail peuvent être considérées comme absolument nouvelles. Les chapitres consacrés à la construction et aux employés des bibliothèques, aux catalogues, au placement et à la conservation des livres, aux registres, etc., etc., sont dans ce cas. Il est juste d'ajouter cependant que nous avons pu conserver, à peu près tels quels, un nombre assez considérable de passages. C'est ainsi, par exemple, que tout ce que nous disons, dans notre manuel, du bibliothécaire et de la reliure des livres, de l'intercalation des acquisitions nouvelles et de l'usage de la bibliothèque n'est, sous réserve de quelques modifications ou additions, que la reproduction des paragraphes consacrés à l'étude de ces questions dans le *Katechismus*.

Nous devons à diverses personnes d'intéressantes notices qu'on lira plus loin sur les bibliothèques nouvellement construites en Allemagne. De leur côté, Messieurs les Directeurs des bibliothèques auxquels nous nous sommes adressé ont bien voulu se mettre, avec la plus grande complaisance, à notre disposition pour tous les renseignements dont nous pouvions avoir besoin. Nous nous ferons un devoir de citer leurs noms aux uns et aux autres, au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera, mais, en attendant, qu'il nous soit permis de les remercier ici des services qu'ils nous ont rendus.

Pour faciliter l'usage de notre manuel, nous l'avons muni d'un index alphabétique qui permettra aux lecteurs de retrouver rapidement les différents sujets traités dans le

texte ou dans les notes, ainsi que les indications relatives aux ouvrages cités.

Puisse cet ouvrage, édité avec tant de soin par la librairie Weber, être accueilli favorablement par le public ; nous souhaitons qu'il contribue pour sa modeste part à faire mieux connaître la mission des bibliothèques et le but qu'elles poursuivent, et qu'il fasse apprécier à leur juste valeur les travaux accomplis de nos jours dans le domaine de la bibliothéconomie.

Halle, septembre 1890.

Dr Arnim Graesel.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PAGES

§ I. Origine et signification du mot bibliothèque..... 1
§ II. De la science des bibliothèques en général..... 5
§ III. De la bibliothéconomie en particulier..... 7
§ IV. Traités de bibliothéconomie..... 10

PREMIÈRE PARTIE

DU BATIMENT, DES EMPLOYÉS ET DES RESSOURCES PÉCUNIAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE PREMIER

DE LA CONSTRUCTION DES BIBLIOTHÈQUES

§ I. Conditions que les bâtiments destinés aux bibliothèques doivent remplir..... 35
§ II. De la disposition des locaux. — Considérations pratiques..... 42
§ III. Aménagement intérieur de la bibliothèque..... 121
§ IV. De l'entretien et de l'agrandissement des bâtiments. 141

CHAPITRE II

DES EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I. Du bibliothécaire en général..... 144
§ II. Des divers fonctionnaires de la bibliothèque en particulier..... 155

CHAPITRE III

DES RESSOURCES DE LA BIBLIOTHÈQUE..... 167

DEUXIÈME PARTIE

DES COLLECTIONS DE LIVRES

CHAPITRE IV

ORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I. Acquisition du premier fonds..... 171
§ II. De la rédaction du catalogue..... 186
A. Du catalogue méthodique..... 209
B. Du catalogue topographique ou inventaire. 228
C. Du catalogue alphabétique..... 232
D. Des catalogues spéciaux..... 266
§ III. De la mise en place et du numérotage des livres... 293
§ IV. De la conservation des livres..... 312

CHAPITRE V

DE L'ACCROISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I. De l'accroissement en général et de ses différents modes..... 323
§ II. Du registre des acquisitions..... 349
§ III. De la reliure des livres..... 361
§ IV. De l'intercalation des acquisitions nouvelles dans les collections existantes..... 376

CHAPITRE VI

DE L'USAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I. De l'usage de la bibliothèque en général et des règlements qui s'y rapportent..... 383
§ II. De la communication des livres dans la salle de lecture..... 393
§ III. Du prêt des livres hors de la bibliothèque..... 403

APPENDICE

I. Associations et congrès de bibliothécaires..... 431
II. De la profession de bibliothécaire..... 438
III. De l'enseignement de la bibliographie et des examens professionnels de bibliothécaire..... 443
IV. Répertoires bibliographiques..... 451
V. Expositions diverses organisées par les bibliothèques. 463
VI. Transcription des titres. — Avantages d'un modèle de fiches uniforme. — Des catalogues collectifs.. 467
VII. Du format des livres..... 473
VIII. Du cataloguage des thèses anciennes..... 476
IX. Systèmes bibliographiques anciens et modernes.... 480
X. Meuble à fiches articulées..... 501
XI. De la mise en place systématique des livres..... 502
XII. Le service du dépôt légal en Allemagne..... 511
XIII. Principaux règlements des bibliothèques universitaires françaises..... 515
XIV. Du registre de prêt..... 553
NOTES COMPLÉMENTAIRES..... 557

TABLE DES FIGURES

Fig. 1. Salle de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence 46
» 2. Pupitres et bancs de la Bibliothèque Laurentienne 47
» 3. L'ancienne Bibliothèque, à Wolfenbüttel 48
» 4. La Bibliothèque royale, à Munich 50
» 5-6. Plans de la Bibliothèque royale, à Munich 52-53
» 7. Magasin des livres de la Bibliothèque du *Peabody Institute*, à Baltimore 54
» 8. Plan de la Bibliothèque du *Peabody Institute* .. 55
» 9. La Bibliothèque du Congrès, à Washington. Vue d'ensemble 57
» 10. La bibliothèque du Congrès, à Washington. Plan de Smithmeyer 58
» 11. La Bibliothèque du Congrès, à Washington. Plan définitif 59
» 12. Plan de bibliothèque présenté par Poole 62
» 13. La *Newberry Library*, à Chicago 64
» 14. Salle de lecture de la *Newberry Library* 66
» 15. La Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris 67
» 16. Les magasins de livres du *British Museum* 70
» 17. Le *British Museum*, à Londres 72
» 18. Plan du *British Museum* 73
» 19. Salle de lecture du *British Museum* 75
» 20. Plan de la Bibliothèque Nationale, à Paris. — Rez-de-chaussée 80
» 21. (Planche I, hors texte). Salle de travail des imprimés de la Bibliothèque Nationale ..... (80-81)
» 22. Magasin central des Imprimés de la Bibliothèque Nationale 82
» 23. Plan du 1er étage de la Bibliothèque Nationale .. 87
» 24. La Réserve, à la Bibliothèque Nationale 88
» 25. Plan des Combles de la Bibliothèque Nationale. 90

Fig. 26. Les combles de la Bibliothèque Nationale. La galerie de 180 mètres de longueur..... 91
» 27. Bibliothèque de l'Université de Halle..... 96
» 28-30. Plans de la Bibliothèque de l'Université de Halle..... 98-100
» 31. (Planche II, hors texte). Les magasins de livres de la bibliothèque de l'Université de Halle. (100-101)
» 32. La Bibliothèque royale, à Stuttgart..... 102
» 33. Nouvelle Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel.. 105
» 34. Plan de la nouvelle Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel..... 106
» 35. La nouvelle Bibliothèque de l'Université, à Leipzig..... 108
» 36. (Planche III, hors texte). Bibliothèque de l'Université de Leipzig. — Plan du rez-de-chaussée. (108-109)
» 37. (Planche IV, hors texte). Bibliothèque de l'université de Leipzig. — Plan du 1er étage. (108-109)
» 38. Salle du catalogue de la Bibliothèque de l'Université de Leipzig..... 110
» 39. Grand escalier de la Bibliothèque de l'Université de Leipzig..... 111
» 40. Salle de lecture de la Bibliothèque de l'Université de Leipzig..... 112
» 41. Coupe verticale de la Bibliothèque de l'Université de Leipzig..... 113
» 42-44. Plans d'un nouveau palais pour la Bibliothèque Nationale centrale de Florence..... 116
» 45-48. Disposition des casiers dans une bibliothèque. (123-125)
» 49. Disposition des casiers dans les magasins de livres de la Bibliothèque universitaire de Kiel. 126
» 50. Magasins de la Bibliothèque de Leyde..... 128
» 51. Rayons mobiles, système Staender..... 133
» 52. » » » Ebrard..... 134
» 53. » » » Roth..... 135
» 54. » » » Wenker..... 136
» 55. » » » Stikeman..... 137

Fig. 56. Vitrines tournantes pour exposition de livres rares ou d'objets précieux 139
» 57. Tables à rouleaux..... 140
» 58. Échelle portative à crochets..... 141
» 59. Boîte à fiches de la Bibliothèque universitaire de Giessen..... 259
» 60. Meuble employé à la Bibliothèque de l'Université de Halle pour la conservation du catalogue sur fiches..... 260
» 61. Fiche système Bonnange 261
» 62. Catalogue à fiches articulées. Système Bonnange. 262
» 63. » » » Système Staderini. 263
» 64. Reliure à vis pour le classement du catalogue sur fiches..... 264
» 65. Reliure de sûreté, à vis sans fin, pour le classement des catalogues à feuilles mobiles..... 265
» 66. Placement des livres suivant la méthode normale. 304
» 67. » » » » serpentante. 304
» 68. Modèles d'appui-livres..... 305
» 69. Reliure avec garniture en métal..... 373
» 70. Spécimen d'une carte géographique montée sur toile..... 375
» 71-72. Meuble à fiches articulées pour catalogue de grandes bibliothèques..... 501

INDEX DES TABLEAUX

I. Modèles de cartes..... 191
II. Modèle de catalogue méthodique à numérotation non suivie..... 227
III. Modèle de catalogue topographique..... 230
IV. Modèle de catalogue alphabétique en volumes.. 234-235
V. Essai de description d'incunables..... 269
VI. Description sommaire d'un manuscrit..... 280
VII. Description détaillée d'un manuscrit..... 281
VIII. Modèle de registre d'acquisition..... 351
IX. Modèle de fiche du répertoire des suites..... 360
X. Spécimen d'un registre de reliure..... 362
XI-XII. Modèles de bulletin de prêt..... 422-423
XIII. Spécimen d'un registre de prêt dans lequel les ouvrages sont classés par ordre méthodique..... 425

INTRODUCTION

§ I.

Origine et signification du mot bibliothèque.

Le mot *bibliothèque* est, comme chacun le sait, dérivé du grec (de τὸ βιβλίον et θήκη).* Jusqu'au XVII^e^ siècle il ne fut que très rarement employé dans la langue française ; on se servait de préférence du mot *librairie* (dérivé du latin « *librariа* »). C'est ainsi que la bibliothèque de Charles V, déposée au Louvre, s'appelait la « *librairie du Louvre* », et que « *maître de la librairie* » se disait du bibliothécaire du roi [1]. Aujourd'hui, le mot « librairie » n'est plus employé en français que pour désigner un magasin où l'on vend des livres, la profession de libraire, ou le commerce lui-même des livres [2].*

Pris dans son sens le plus étroit, le mot bibliothèque signifie seulement : le lieu où sont gardés les livres ; mais, par extension, et dès l'origine, on s'est habitué à appeler ainsi, non seulement les locaux destinés à la conservation des livres, mais encore l'ensemble même des collections qui y étaient contenues.

---

*1. Nous citerons encore les exemples suivants, empruntés au Dictionnaire de LITTRÉ. Au XV^e^ siècle : « Et s'en allerent en grand tumulte au collège de Navarre et là pillerent et robberent ce qu'ils trouverent excepté la librairie ». IEV. DES URSINS. Charles VI, 1418. — Au XVI^e^ siècle : « Ceux desquels la suffisance [le mérite] loge en leurs sumptueuses librairies ». MONTAIGNE, I, 144. — « Comment Pantagruel vint à Paris et des beaux livres de la librairie de Saint-Victor ». RABELAIS. II, 7. — La charge de « *maître de la librairie* » fut créée sous FRANÇOIS I^er^ en faveur de Guillaume BUDÉ.

*2. En anglais, *library* désigne toujours une bibliothèque et *librarian* signifie bibliothécaire.

La réunion d'un nombre assez considérable de livres forma une bibliothèque. Pompejus Festus nous le dit d'une façon formelle dans son traité *De Verborum significatione* : « *Bibliothecæ et apud Græcos et apud Latinos tam librorum magnus per se numerus quam locus ipse, in quo libri collocati sunt, appellantur* [1]. »

Il est plus difficile qu'on ne pourrait le croire au premier abord de définir le sens exact et complet du mot « bibliothèque ». Jusqu'à ce jour, tous les maîtres de la science bibliographique en ont donné des explications plus ou moins différentes ; mais il n'y a pas encore de définition précise et acceptée par tous. Dans l'ouvrage que publiait, il y a plus de deux cents ans, Joh. Ge. Zihn, respondente Ad. Gruber, et intitulé « *Disputatio de Bibliothecis* » (Lipsiæ, 1678, in-4°), nous trouvons la définition suivante : « *Bibliotheca significat nobis magnum librorum numerum, et est thesaurus literarius, in quo optimorum auctorum libri reconduntur, universæ reipublicæ et privatorum incommodis inserviens.* »—Il est inutile, croyons-nous, d'insister sur tout ce que cette explication présente de défectueux : tout d'abord, les qualités nécessaires pour constituer la bonté d'un livre sont essentiellement incertaines et variables, puisqu'elles dépendent de l'esprit et de la tendance des temps, et, abstraction faite de cette question, il est bien certain que nul aujourd'hui ne songerait à refuser le nom de « bibliothèque » à une collection de livres, alors même que cette

---

1. Justus Lipsius, *De Bibliothecis syntagma*, chap. I reproduit par Madden distingue jusqu'à trois acceptions du mot « bibliothèque » : « Bibliotheca tria significat, *locum*, *armarium*, *libros* — Græca vox — ajoute-t-il, Latinis in usum etiam venit, et quamquam *librariam* dicunt, tamen magis est ea voce tabernam capi, in qua venales libri exstant ». Du reste, un passage de l'*Onomasticon* de Pollux lib. IX, cap. V, déjà cité par Lomeier montre que, même en grec, le mot βιβλιοθήκη n'était pas éloigné, à l'origine, de signifier également un commerce de livres : « ἐν δὲ τῶν κοινῶν, βιβλιοθῆκαι, ἢ ὡς Εὔπολίς φησιν, οὗ τὰ βιβλία ὤνια, καὶ αὐτό ἐφ' αὑτοῦ· οὕτω γὰρ τὸν τόπον, οὗ τὰ βιβλία οἱ Ἀττικοὶ ὠνόμαζον· ὥσπερ καὶ τοὺς ἄλλους τόπους ἐκ τῶν πιπρασκομένων. » Sur le mot βιβλιοθήκη, cf. en particulier C. Häberlin, *Beiträge zur Kenntniss des antiken Bibliotheks- und Buchwesens*, III. « Zur griechischen Buchterminologie ». *Centralblatt f. B.*, a. VII, 1890, p. 271 et sq.

collection ne serait composée que des œuvres les plus inutiles, les plus mauvaises et les plus plates des plus médiocres écrivains.

Dans son ouvrage, que nous apprécierons plus loin, SCHRETTINGER fait intervenir, lui aussi, dans sa définition l'idée de quantité : « Une bibliothèque, dit-il, est une réunion considérable de livres ; elle doit être organisée de façon que chaque travailleur puisse, sans perte de temps inutile, y trouver l'un quelconque des ouvrages qui y sont conservés », et ZOLLER, enfin, dans son premier essai d'explication, prétend que le concept de bibliothèque implique uniquement l'idée d'un grand nombre de livres. C'est là, croyons-nous, une erreur. Il y a, en effet, des collections peu considérables, d'apparence insignifiante, mais de grande valeur, et auxquelles on a toujours donné le nom de bibliothèque. Dans la seconde partie de sa définition, SCHRETTINGER insiste sur la nécessité qu'il y a à ce que chaque travailleur puisse se procurer rapidement l'ouvrage dont il a besoin. Ce point est d'une grande importance pour qui veut juger de l'organisation d'une bibliothèque, mais il faut bien reconnaître que, pour celui dont le but est uniquement de déterminer le sens du mot bibliothèque, c'est une particularité tout à fait secondaire. Dans les commentaires dont il accompagne sa définition, SCHRETTINGER cherche encore à faire entrer dans le concept de bibliothèque l'idée d'organisation. On peut lui objecter, comme l'a fait du reste un critique de son temps, que l'acception courante du mot ne justifie en rien cette prétention.

Deux bibliographes ont cependant approuvé la théorie de SCHRETTINGER : CONSTANTIN, dans son manuel de bibliothéconomie, et, plus particulièrement, NAUMANN, dans un article du *Serapeum* [1]. « L'idée d'une organisation et d'une administration sys-
« tématiques et raisonnées, dit ce dernier dans son analyse des
« *Umrisse* de ZOLLER, se présente naturellement à l'esprit lorsque
« l'on parle d'une bibliothèque au point de vue scientifique
« (c'est tout autre chose lorsque l'on en parle dans le langage
« courant). Le concept de bibliothèque renferme un élément
« intellectuel qui en est inséparable : les livres ne sont autre
« chose qu'un produit de l'intelligence humaine, et c'est pour

1. *Serapeum*, a. VII, 1846, p. 370-371.

« cette raison que celui-là seul a une bibliothèque, qui poursuit, « en les réunissant, un but intellectuel. Le bouquiniste, par « exemple, qui ne voit dans les livres qu'une marchandise, un « objet de commerce, n'a pas une bibliothèque, mais simplement « un magasin de livres. Il nous semble donc, à nous aussi, que « dans le mot « bibliothèque » lui-même se trouve impliquée « cette idée, en quelque sorte fondamentale, que la bibliothèque « a pour principal objet l'étude de la science, qu'elle poursuit « un but intellectuel, qu'elle est destinée à servir aux progrès de « l'esprit humain et au développement de la culture scientifique, « et qu'elle est organisée et administrée de manière à satisfaire « à ces multiples besoins. »

Il suffit, pour réfuter les conclusions de Naumann, de faire remarquer que, lorsque l'on veut donner la définition d'un mot quelconque, il faut le prendre dans toutes ses acceptions et non dans une seule; or, Naumann n'envisage le concept de bibliothèque qu'au point de vue purement scientifique. Jules Petzholdt, au contraire, insista toujours, et les premières éditions de son *Catéchisme* en fournissent la preuve, sur l'idée de collection. « Si « l'on a raison, dit-il, de ne pas donner le nom de bibliothèque à « un amas quelconque et sans ordre de livres, mais de rattacher « toujours plus ou moins à ce mot l'idée d'une collection de « livres bien ordonnée et d'une certaine valeur, il ne faut pas « cependant perdre de vue que les notions de quantité et d'orga- « nisation ne sont pas des éléments essentiels pour sa définition. « Une bibliothèque est purement et simplement une collection de » livres destinée à être conservée et utilisée. En s'en tenant à « cette définition, on n'est plus obligé de donner le nom de « bibliothèque à une collection de livres uniquement parce que « cette collection est importante et bien organisée, et il est en « outre facile de distinguer netttement une bibliothèque d'une « librairie ou d'un dépôt quelconque de livres; enfin on ne se « voit plus contraint de refuser à des collections de livres, sous « prétexte qu'elles sont en désordre ou ne contiennent qu'un « petit nombre d'ouvrages, ce titre de bibliothèque qu'elles « peuvent mériter de plein droit. » C'est toutefois avec raison que Zoller fait remarquer que l'idée de collection, sur laquelle insiste uniquement Petzholdt, est aussi celle qui guide le bouqui-

niste. Quant à la conservation des livres pour l'avenir, c'est là un but que les bibliothèques publiques sont, la plupart du temps, les seules à se proposer. Plus tard, ZOLLER lui-même donna dans le *Serapeum*[1] une autre définition qui devait, dans sa pensée, réunir tous les suffrages; la voici : « Une bibliothèque est une collection « de livres formée, sans aucune arrière-pensée mercantile, dans le « seul but de servir au développement de la culture intellectuelle, « à des travaux particuliers ou aux études d'une société plus ou « moins nombreuse. Une collection de ce genre prend le nom de « bibliothèque du lieu même où elle se trouve conservée. » Mais cette définition elle-même est défectueuse, parce qu'elle ne tient aucun compte des bibliothèques constituées uniquement pour servir de passe-temps.

Laissant donc de côté toute idée d'organisation ou autre, nous nous bornerons à dire qu'une bibliothèque est une collection de livres destinée à un usage public ou privé[2]. En outre, on ne devra pas oublier que, pour qu'une bibliothèque satisfasse à son double but, qui est de conserver les livres et d'en faciliter l'usage aux travailleurs, il faut qu'elle soit non seulement bien organisée, mais encore aussi considérable que possible; on ne peut, effectivement, en tirer réellement profit que si les ressources qu'elle offre sont suffisamment importantes.

§ II.

De la science des bibliothèques en général.

Les questions théoriques qui peuvent être soulevées à propos des bibliothèques, l'histoire de tout ce qui se rapporte aux bibliothèques d'une façon générale, et l'histoire des collections spéciales

---

1. ZOLLER, « die Bibliothekwissenschaft, II. » *Serapeum*, a. IX, 1848 p. 131.

2. Dans son ouvrage *Ueber Bibliothekswissenschaft* » (p. 19), MOLBECH insiste également sur la nécessité qu'il y a à ce que les livres soient mis en place et en ordre pour qu'une bibliothèque soit véritablement digne de ce nom. « Un amas quelconque de livres, dit-il, empilés dans des caisses, mis en tas comme du bois à brûler, ou réunis en guise de marchandise dans un but de commerce, ne constitue pas une bibliothèque. Celle-ci n'existe réellement que lorsqu'une collection plus ou moins considérable de livres se trouve rangée dans une ou plusieurs salles suivant un plan déterminé. »

de livres en particulier font l'objet d'une science propre, qui est la science des bibliothèques [1].

De même que chaque science forme un tout de connaissances homogènes, distinct du reste des connaissances humaines et ordonne selon certains principes, ainsi la science dont nous nous occupons constitue l'ensemble systématique de toutes les connaissances qui se rapportent aux bibliothèques. Elle se divise en deux parties : la *bibliothéconomie* et la *bibliothéconographie*.

La bibliothéconomie considère les bibliothèques en tant que formant des collections de livres, mais à un point de vue tout à fait général, tandis que la bibliothéconographie les envisage spécialement en tant que collections déterminées ayant existé dans le passé ou existant encore aujourd'hui.

La bibliothéconomie et la bibliothéconographie sont d'une importance égale et se rattachent l'une à l'autre par les liens les plus étroits.

Ce n'est pas sans surprise que l'on a vu différents savants, et entre autres Zoller [2], s'élever contre cette division si claire et si compréhensible. Pour Zoller, comme auparavant pour Ebert et Molbech, la science des bibliothèques n'est pas autre chose que la science de l'organisation et de l'administration des bibliothèques, l'ensemble des principes que la pratique des différentes bibliothèques a mis en lumière. Cette conception correspond en substance à ce que nous entendons par « bibliothéconomie ». Comme nous l'avons déjà dit, en effet, la bibliothéconomie a pour objet l'étude des bibliothèques au point de vue général et forme l'ensemble de toutes les connaissances théoriques et pratiques qu'il est nécessaire de posséder pour être à même de diriger une bibliothèque.

Pour se convaincre que notre division est pleinement justifiée, il suffit de considérer l'importance que Zoller lui-même attribue à la bibliothéconographie. « L'ancienneté et l'étendue de la bibliothéconographie, dit-il, ne lui donnent pas cependant le droit de « prétendre au titre de science des bibliothèques ; toutefois

1. Schrettinger est le premier qui se soit servi du mot *Bibliothekswissenschaft*.

2. *Serapeum*, a. IX, 1848, p. 151-152.

« nous ne voulons pas non plus subordonner la première à « la seconde ou la considérer seulement comme en étant une « partie accessoire. La bibliothécographie a droit à une étude « spéciale et indépendante, et la preuve en est qu'elle peut four- « nir à ceux qui étudient la science des bibliothèques de nom- « breux exemples. »

Mais qu'arrive-t-il ainsi? c'est que la bibliothécographie outrepasse les limites qui lui sont réservées et est élevée, sans motif plausible, au rang de science indépendante; au contraire, pour nous, elle est tout à la fois partie distincte et partie intégrante de la science des bibliothèques, qui, aussi bien que la jurisprudence ou l'histoire naturelle, se divise ainsi en deux branches, d'une part la bibliothécographie, partie empirique (historique), d'autre part la bibliothéconomie, partie aprioristique [1].

§ III.

De la bibliothéconomie en particulier.

Depuis les travaux d'Ebert, on s'est habitué à diviser la bibliothéconomie en deux parties absolument distinctes l'une de l'autre, la première ayant pour objet l'*organisation*, la seconde l'*administration* des bibliothèques. Petzholdt lui-même a adopté cette manière de voir dans son *Catéchisme*. D'après cette division, l'organisation comprend : la fondation de la bibliothèque, l'acquisition des livres, leur inscription au catalogue et leur mise en place, tandis que l'administration, après un chapitre prélimi-

---

1. Cf. Petzholdt, « Ueber Bibliothekwissenschaft und Bibliothekenlehre » dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, a. 1851, n° 1. — Pour la bibliothécographie, on pourrait proposer le schéma suivant :

I. Introduction. — Bibliographie. — Classification des bibliothèques.
II. Histoire et statistique des bibliothèques publiques.
1. Par époque.
2. Par pays.
III. Histoire et statistique des bibliothèques privées.
IV. Biographies des bibliothécaires.

Voir dans la note suivante les divisions de la bibliothéconomie.

naire sur le personnel, traite particulièrement de la conservation de la bibliothèque, de son entretien et de son usage[1].

Cette division correspond-elle, en tout point, à la réalité? peut-elle se justifier dans la pratique? « Ses partisans eux-mêmes « sont bien obligés d'avouer que, dans la pratique, l'organisation « et l'administration des bibliothèques ne peuvent être aussi « rigoureusement séparées et qu'elles empiètent constamment, « plus ou moins, l'une sur l'autre; en réalité, au moment où « doit commencer l'administration de la bibliothèque, l'organi- « sation ne peut être définitivement terminée, et, à vrai dire, elle « ne l'est jamais complètement, parce que l'administration elle- « même n'est, en partie, qu'une sorte d'organisation perpétuelle. « Il n'y aura donc, dans la pratique, que très peu de bibliothèques « attendant tranquillement que leur organisation soit absolu-

---

1. C'est là la division proposée par Ebert dans l'*Encyclopädie* de Ersch et Gruber, art. Bibliothekwissenschaft, et aussi par Petzholdt dans les premières éditions de son *Catéchisme*. Zoller, qui s'est inspiré de ces deux auteurs, propose de diviser la bibliothéconomie de la façon suivante :

Introduction : Définition. — But et moyens de l'atteindre. — Histoire de la bibliothéconomie.

I. Fondation de la bibliothèque.
  1. Le local.
  2. Le matériel.
    a. Mise en place.
    b. Inventaire.
  3. Les catalogues.

  Appendice. — Travaux supplémentaires.

II. Administration. — Budget.
  1. Administration intérieure.
    a. Conservation de la bibliothèque.
    b. Acquisitions.
    c. Personnel. — En général. — Préparation à la profession de bibliothécaire. — Travaux des bibliothécaires.
  2. Action extérieure de la bibliothèque.
    Usage de la bibliothèque.

Fin : Règlements.

V. Zoller, *Die Bibliothekwissenschaft im Umrisse*, p. 7. Du même « Die Bibliothekwissenschaft » dans le *Serapeum*, IX, 1848, p. 287. Cf. aussi un « Synopsis of library economy » remarquable, proposé, en 1853, au congrès des bibliothécaires de l'Amérique du Nord et reproduit dans l'*Anzeiger* de Petzoldt, a. 1854, n° 27.

« ment achevée pour donner signe de vie et entrer en action « sous la main de leur administrateur. » Ainsi donc, puisque l'on est obligé de convenir que dans la pratique l'administration et l'organisation ne peuvent être séparées et que la division proposée n'est que purement théorique, le mieux, croyons-nous, est de la laisser de côté. Le rôle de l'administration commence, en effet, avec la fondation même de la bibliothèque et se continue pendant que celle-ci procède à son organisation. Toutes les mesures de cette organisation, telles que la rédaction du catalogue, le rangement et le numérotage des livres sont aussi bien affaire d'administration que le service du prêt ou celui des acquisitions, et vice versa, dans une bibliothèque qui est en voie de formation, cette partie de l'administration se confond totalement avec le service d'organisation.

Antérieurement, J. Petzholdt avait proposé, dans le *Serapeum*[1], une autre division : il scindait la bibliothéconomie en deux parties principales, l'une ayant pour objet la collection même des livres, l'autre la place qui lui était destinée, et il rattachait à la première partie l'organisation et l'administration.

Comme les critiques que nous avons présentées contre les autres divisions s'appliquent également à cette dernière, nous la rejetterons aussi et nous considérerons la bibliothéconomie comme formant deux parties distinctes.

Dans la première, nous nous occuperons des constructions, des employés et du budget de la bibliothèque, c'est-à-dire des conditions premières indispensables et fondamentales de son existence.

La seconde sera consacrée à l'étude de la collection même des livres envisagée au triple point de vue de sa création, de son organisation et de son usage[2].

Il est facile de se rendre compte que, dans ce schéma basé sur l'expérience, toutes les questions se classent naturellement et

1. *Serapeum*, a. II, 1841, p. 61-62.

2. E. Förstemann, « Die Verbindung zwischen den deutschen Bibliotheken » (*Centralblatt*, a. I, 1884, p. 7 et 8), envisage l'existence d'une bibliothèque à un triple point de vue : 1° l'organisation (c'est-à-dire tout ce qui se rapporte au local, au personnel, aux systèmes scientifiques, aux catalogues, [illegible]); 2° les acquisitions; 3° l'usage de la bibliothèque. Lorsque l'on veut

avec la plus grande facilité, sans qu'il y ait, entre la pratique et la théorie, aucune contradiction. Mais, avant d'entreprendre ce travail, nous passerons rapidement en revue les principaux ouvrages dans lesquels la bibliothéconomie a été étudiée.

§ IV.

Traités de bibliothéconomie.

C'est en vain que l'on chercherait, chez les écrivains qui se sont jusqu'ici occupés de bibliothéconomie, un aperçu critique et méthodique des ouvrages pourtant assez nombreux qui ont été consacrés à cette science. Molbech lui-même, dans son travail si utile pour tout le reste, ne cite qu'un petit nombre d'auteurs, et encore d'une façon incidente, dans les annotations, et sans viser aucunement à être complet.

C'est dans le manuel de Schmidt, paru en 1840 et intitulé *Handbuch der Bibliothekswissenschaft, der Litteratur- und Bücherkunde*, que se trouve publié pour la première fois un index détaillé des ouvrages relatifs à la bibliothéconomie. Mais le premier qui entreprit d'écrire en quelque sorte l'histoire littéraire de cette science d'une façon sérieuse, fut Edmond Zoller. Dans son remarquable ouvrage paru en 1846, *Die Bibliothekwissenschaft im Umrisse*[1], il passa en revue les différents traités qui lui étaient connus et porta sur chacun d'eux un jugement motivé. Quelques années plus tard, il entreprit, dans le *Serapeum*[2], une série d'articles dans lesquels il se proposait

---

exposer la bibliothéconomie d'une façon méthodique, il est bon de la diviser en deux parties : la première, en quelque sorte extérieure, traitant des bâtiments, du personnel et du budget ; la seconde, consacrée plus particulièrement à la collection même des livres. De cette façon le schéma ne gagne pas seulement en clarté, mais encore la seconde partie forme un tout plus autonome et plus distinct.

1. p. 7-17. Petzholdt y fit diverses additions dans l'*Anzeiger*, a. 1846, p. IX et sq.

2. Zoller, Die Bibliothekwissenschaft. *Serapeum*, a. IX, 1848, p. 33-36, 129-137, 157-160, 268-271, 285-287 ; XI, 1850, p. 126-128, 137-143 ; XII, 1851, p. 92-95.

d'étudier encore avec plus de soin, et d'une façon plus détaillée, les principaux auteurs qui ont écrit sur la bibliothéconomie; malheureusement il ne poussa pas son travail au delà de l'année 1635. Cependant les fragments qu'il nous a laissés, bien que peu considérables, sont extrêmement importants et du plus haut intérêt.

Près de vingt ans plus tard, J. Petzholdt, le vieux maître de la bibliographie allemande, fournissait, dans le *Neuer Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekwissenschaft*[1], les matériaux préparatoires pour une « *Bibliotheca bibliothecaria* » critique qui devait, commençant au début du siècle précédent, aller jusqu'à l'année 1863. Ainsi qu'il le déclarait dans ce travail, il avait eu l'intention, au moment de la publication de son *Catéchisme*, d'énumérer, dans l'introduction, les ouvrages de bibliothéconomie les plus importants et d'en indiquer brièvement la valeur respective; mais il ajoutait qu'après mûre réflexion il lui avait paru préférable de différer ce projet dans la crainte qu'on ne pût croire qu'en plaçant ainsi une sorte d'aperçu critique en tête de son propre ouvrage, il avait eu l'arrière-pensée de le recommander. On ne peut nier cependant que ce manque absolu de renseignements bibliographiques ne laisse dans l'ouvrage un grand vide. Il était urgent de le combler, en procédant à une refonte du *Catéchisme*, d'autant plus que les craintes exprimées par Petzholdt n'ont plus aujourd'hui aucune raison d'être.

Nous suivrons, en partie, dans notre résumé critique, les deux illustres maîtres dont nous venons de parler; mais, ne voulant pas sortir des limites que nous nous sommes tracées, nous nous contenterons d'examiner dans leur ordre chronologique les travaux qui seuls le méritent par leur importance. Pour les autres indications bibliographiques, de même que pour les éclaircissements ou renseignements complémentaires, nous renvoyons aux notes des différents chapitres[2].

---

1. Petzholdt, *Anzeiger*, a. 1864, n° 1, 90, 164, 264, 358.

2. Citons ici l'énumération alphabétique des ouvrages consacrés à notre science donnée par A. R. Spofford dans *Public libraries in the U. S. of America. Special report. Bureau of education*, pt. I, p. 733-744, « Library bibliography ».

1. Le *Philobiblon* de Richard de Bury[1], écrit vers le milieu du XIVe siècle et imprimé pour la première fois à Cologne en 1473. Dans son *Anleitung für Bibliothekare*, Schelhorn en fait un grand éloge et rappelle que c'est le plus ancien ouvrage, relatif à

---

1. Richard Aungervyle (Angerville), ordinairement appelé Richard de Bury du nom de sa ville natale, naquit, selon Morley en 1281 et selon Cocheris en 1287, à Bury St. Edmunds dans le comté de Suffolk. Il fut chancelier et trésorier du royaume sous le règne d'Edouard III, ensuite évêque de Durham (on l'appelle aussi pour cette raison Richardus Dunelmensis). Il mourut le 14 avril 1345. Bibliophile passionné, il termina, peu de temps avant sa mort, croit-on, son *Philobiblon, seu de amore librorum*. Cf. E. S. Vogel « Erinnerungen an einige verdienstvolle Bibliophilen des vierzehnten und fünfzehnten Jahrhunderts. 1. Richard de Bury » (*Serapeum*, IV, 1843, p. 129-141, 154-160, où se trouvent également traitées en détail la question des manuscrits et celle des éditions; cf. en outre Zoller « Die Bibliothekwissenschaft » *Serapeum*, XI, 1850, p. 127-128). Outre les anciennes éditions qui s'y trouvent mentionnées, citons ici la traduction anglaise [de John B. Inglis] parue en 1832; la traduction française avec texte latin en regard d'Hippolyte Cocheris, Paris, 1856; l'édition américaine de S. Hand (Albany 1861), faite sur les deux précédentes, et principalement la dernière édition (texte et traduction) d'Ernest C. Thomas, London, 1888. Cf. encore E. C. Thomas, « Richard de Bury and his editors » (*The library chronicle*, vol. I, 1884, p. 148-153, 170-173). Du même, « The manuscripts of the Philobiblon » (*ibid.*, vol. II, 1885, p. 129-137). G. Kaufmann, « Zu dem Philobiblon Richards de Bury » (*Centralblatt f. B.*, a. VI, 1889, p. 337-347). Morley a porté un jugement exact sur Richard de Bury, *English writers*, vol. IV, London, 1889, p. 38-58. Ernest C. Thomas, plusieurs fois cité, et qui connaît si bien le *Philobiblon*, s'est demandé s'il fallait réellement en attribuer la paternité à Richard de Bury, dans un article de *The library*, vol. I, 1889, p. 335-340, intitulé : « Was Richard de Bury an impostor? » Le même auteur donne la date de 1287 comme étant celle de la naissance de R. de Bury : « Le *Dictionary of National Biography* — dit-il, n° 1, p. XII de l'introduction à son édition du *Philobiblon* — suivant en cela l'*Encyclopædia Britannica* et la *Biographia Britannica* donne la date de 1281, mais c'est une erreur basée sur une lecture erronée de la note finale de l'exemplaire Cottonien. » Toujours d'après C. Thomas, le père de R. de Bury était sir Richard Aungerville, « un chevalier dont les ancêtres étaient venus en Angleterre à la suite de Guillaume le Conquérant ». Enfin, dans un post-scriptum à son introduction si riche en renseignements biographiques et bibliographiques concernant R. de Bury et son œuvre, Thomas fait mention (p. XLVI-XLVII) du passage d'Adam Murimuth, contemporain de R. de Bury, passage cité pour la première fois par C. Maunde Thompson, et qui donne de R. de Bury une idée différente de celles qui ont prévalu jusqu'ici.

l'organisation des bibliothèques, qui nous soit parvenu; il ajoute que, si l'on veut bien tenir compte de l'époque à laquelle l'auteur a vécu et écrit, on doit reconnaître que ses aperçus sur les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un habile collectionneur de livres et à un administrateur de bibliothèque ne sont pas sans valeur. Zoller considère qu'il est fait preuve, dans le *Philobiblon*, d'un si noble amour des livres, d'une si profonde intelligence de ce que doit être une bibliothèque, qu'il croit devoir attribuer à cet ouvrage le mérite d'avoir jeté les premiers fondements de la bibliothéconomie. De toutes façons, même si l'on met en doute que l'évêque de Durham en soit le véritable auteur, ce vénérable petit livre mérite absolument les éloges qu'on lui a prodigués.

2. *Advis pour dresser une bibliothèque* (Paris, 1627). Cet excellent petit traité de bibliothéconomie fut écrit par Gabriel Naudé[1], alors qu'étudiant en médecine, âgé de 25 ou 26 ans, il travaillait au catalogue de la bibliothèque du président Mesme. Plus tard il eut l'occasion, comme bibliothécaire de la Bibliothèque Mazarine, de mettre en pratique les principes qu'il avait exposés dans son *Advis*. L'édition de 1644 a été réimprimée à Paris en 1876 et l'ouvrage rendu ainsi accessible à un plus grand nombre de lecteurs. Ce petit livre, au moins dans ses données essentielles, n'a pas vieilli; il fait partie des travaux qui ont ouvert la voie à la bibliothéconomie et, même aujourd'hui, nul

1. Naudé, né à Paris en 1600, mort à Abbeville en 1653, fut, en même temps qu'un bibliophile passionné, l'un des hommes les plus savants de son siècle. Ce fut lui qui, pour la première fois en France, rendit accessible au public une grande bibliothèque, la bibliothèque Mazarine, à une époque où il n'y avait encore que trois bibliothèques ouvertes au public : l'Ambrosiana de Milan, l'Angelica de Rome, fondée par Angelo Rocca, et la Bodleiana d'Oxford. Naudé organisa en outre les bibliothèques des cardinaux Bagni et Barberini et celle de la reine Christine de Suède. La *Maderianæ collectionis accessio nova* (Helmstadi 1703) a publié une traduction latine de son ouvrage. Dans le *Serapeum*, XI, 1850, p. 139-143, Zoller a donné une analyse minutieuse de l'*Advis*, en l'accompagnant d'un jugement sur l'auteur lui-même. Schelhorn dit (I, p. 73) : « Un bibliothécaire qui ne connaît pas Naudé, qui ne connaît pas ses œuvres pour rares qu'elles soient, et qui ne cherche pas à en tirer profit, ne mérite pas d'être regardé comme un bibliothécaire habile et possédant les connaissances nécessaires aux fonctions qu'il remplit. »

parmi ceux qui s'adonnent à l'étude de cette science ne devrait négliger de le connaître.

3. Les principaux traités de bibliothéconomie et surtout de bibliothécographie du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles ont été réimprimés dans deux collections. Voici le titre de la première : *De bibliothecis atque archivis virorum clarissimorum libelli et commentationes. Cum praefatione de scriptis et bibliothecis antediluvianis antehac edidit Joachimus Joan. Maderus* (Helmstadi, 1666), *secundam editionem curavit* [*Jo*]. A[*ndreas*] *S*[*chmidt*] (Helmstadi, 1702) avec deux *Accessiones* parues en 1703 et 1705. La seconde collection a pour titre *Sylloge aliquot scriptorum de bene ordinanda et ornanda bibliotheca studio et opera Jo. Davidis Koeleri* (Francofurti, 1728). Plus loin, dans notre chapitre sur le catalogue scientifique, nous aurons à revenir sur quelques-uns de ces écrits[1] ; qu'il nous suffise de mentionner ici, bien qu'il traite plutôt de bibliothécographie, l'ouvrage de Joh. LOMEIER, *De bibliothecis liber singularis*, qui a été imprimé à part et a eu plusieurs éditions, dont la première parut à Zutphen en 1669.

4. Laissant de côté *Die Anleitung für Bibliothekare und Archivare* de J. G. SCHELHORN[2], qui s'occupe presque exclusive-

---

1. Nous reparlerons plus loin des deux ouvrages de Joa. GARNERIUS (GARNIER) et de Fr. ROSTGAARD.

2. L'ouvrage de SCHELHORN parut à Ulm de 1788 à 1791. Il est fait à un point de vue trop exclusif pour être considéré comme un ouvrage complet ou simplement, ainsi que le désirait l'auteur, comme « une introduction compendieuse ». Il nous suffira, pour justifier notre opinion, de donner ici les titres des chapitres : I. Des livres les plus importants, particulièrement utiles et souvent indispensables à un bibliothécaire; II. De quelques autres travaux spéciaux également utiles aux bibliothécaires; III. Des bibliothèques, connaissances que les bibliothécaires doivent posséder à leur sujet; IV. Des manuscrits que l'on conserve et qui méritent d'être conservés dans les bibliothèques; V. Des livres imprimés et de leur valeur (de la connaissance des livres et des moyens d'arriver à devenir connaisseur, des livres rares, incunables, éditions de la Bible, autographes de LUTHER, pères de l'Église) ; VI (7 pages!) De la fondation et de l'organisation d'une bibliothèque, de la manière de dresser les catalogues, avec conseils au bibliothécaire. — Le titre du livre aurait dû être plutôt : *Anleitung zur Bücher- und Handschriftenkunde*. L'ouvrage devait avoir une troisième partie destinée aux archivistes, mais elle ne vit jamais le jour.

ment de la connaissance des livres et touche à peine à la bibliothéconomie, citons tout de suite l'ouvrage d'Albert Christophe Kayser : *Ueber die Manipulation bei der Einrichtung einer Bibliothek und der Verfertigung der Bücherverzeichnisse* (Bayreuth, 1790). Cet ouvrage, tenu en grand estime par Ebert, qui lui décernait le titre de classique et en recommandait l'étude à chaque bibliothécaire, a été bien diminué, et à notre avis avec raison, par les travaux de Petzholdt et de Zoller.

5. Il n'en est pas de même de l'ouvrage de Frédéric-Adolphe Ebert[1] intitulé : *Ueber öffentliche Bibliotheken besonders deutsche Universitätsbibliotheken, und Vorschläge zu einer zweckmässigen Einrichtung derselben* (Freiberg, 1811). Cette œuvre de début, que l'auteur présentait au public « non, disait-il, « avec une confiance présomptueuse, mais avec une modestie « timide », est restée et restera toujours l'une des œuvres maîtresses de la bibliothéconomie. Nous ne saurions mieux la louer, du reste, qu'en relatant le jugement même de Petzholdt : « C'est là un petit livre précieux. Nous y trouvons exposés, avec « une clarté et une modestie qui font honneur à cet auteur de « vingt ans, une foule de conseils et d'idées d'une grande utilité « pratique, absolument nouveaux pour l'époque et qui encore « aujourd'hui offrent au bibliothécaire studieux l'occasion de « perfectionner ses connaissances. »

6. Le premier manuel de bibliothéconomie qui soit vraiment

---

1. Friedrich Adolf Ebert, né à Taucha, près Leipzig, le 9 juillet 1791. *Centralblatt* f. B. VIII, p. 382). En 1800, il commença à suivre les cours du Nikolaigymnasium à Leipzig et, à partir de 1808, ceux des universités de Leipzig et de Wittenberg. En 1812, il devint « magister » et prit part en 1813 à la réorganisation de la bibliothèque universitaire de Leipzig (n'étant encore qu'écolier, il avait été employé à la bibliothèque de la ville). En 1814, il fut nommé secrétaire de la bibliothèque royale à Dresde, en 1823 bibliothécaire en chef à Wolfenbüttel, d'où il retourna à Dresde en 1825 pour y remplacer le vieux bibliothécaire Bergel. Appelé, à la même époque, à diriger la bibliothèque privée du roi, il fut nommé en 1826 conseiller aulique et en 1828 bibliothécaire en chef. Il mourut, trop tôt, hélas! pour la science, le 13 novembre 1834, des suites d'une chute, faite dans la bibliothèque, du haut d'une échelle. Cf., dans l'*Encyclopädie* de Ersch et Gruber, l'article de Falkenstein sur Ebert, où se trouvent aussi indiqués les titres de ses ouvrages.

digne de ce nom et dans lequel l'ordre systématique ait été adopté est le *Versuch eines vollständigen Lehrbuches der Bibliothek-Wissenschaft* (München, 1808-1829, 2 vol.) de Martin Schrettinger[1]. Commencé avant le travail d'Ebert, cet ouvrage ne fut achevé que beaucoup plus tard ; il est écrit sous une forme prolixe et présente certaines contradictions, qui s'expliquent facilement si l'on songe qu'entre l'impression de la première et celle de la dernière page il s'écoula plus de vingt ans! Le *Handbuch der Bibliothek-Wissenschaft* (Wien, 1834) du même auteur est plus précis et plus clair, et, pour cette raison même, à recommander de préférence aux débutants. Il est particulièrement destiné aux érudits qui, sans être bibliothécaires de profession, désirent classer eux-mêmes leurs livres, et peut aussi servir de guide à ceux qui veulent faire des conférences sur la science des bibliothèques.

7. L'ouvrage de Christian Molbech, paru en 1829 en danois[2], fut traduit en allemand quatre ans plus tard par Ratjen, d'après la seconde édition danoise, sous le titre de *Ueber Bibliotheks-wissenschaft oder Einrichtung und Verwaltung öffentlicher Bibliotheken* (Leipzig, 1833). Il s'est acquis, et à juste titre, la renommée d'un manuel excellent, écrit par un homme d'un jugement sûr et d'une grande expérience. Lorsque parut la première

---

1. Les premiers fascicules parus du travail de Schrettinger furent analysés et critiqués dans l'*Oberdeutsche allgemeine Literaturzeitung*, 1808, n° 73 ; dans la *Neue Leipziger Literaturzeitung*, 1808, pièce 87, et dans les *Heidelberger Jahrbücher der Lit.*, 3, a. 1810, fasc. 2, p. 15 et sq. Une critique du premier volume (formé par les trois premiers fascicules) fut publié en 1821 dans la *Jenaische allgemeine Literaturzeitung* n^{os} 70-71. Elle était moins bienveillante que les précédentes. Schrettinger y répondit dans son second volume. Molbech a donné une analyse de l'ouvrage entier : *Ueber Bibliothekswissenschaft*, *Anhang*, p. 231-248.

2. Le titre danois était *Om offentlige Bibliotheker, Bibliothekarer og det man har kaldet Bibliotheksvidenskab*. L'ouvrage fut d'abord publié par la *Nordisk Tidskrift for Historie, Literatur og Konst* : il parut ensuite en librairie avec quelques corrections et additions et un appendice relatif au système de Schrettinger et à ses théories sur le catalogue, ainsi qu'à la bibliothèque de l'université de Copenhague. Né en 1783, surnuméraire en 1804, premier secrétaire de bibliothèque en 1823, professeur d'histoire littéraire en 1829, Molbech mourut à Copenhague en 1857.

édition, il y avait exactement vingt-cinq ans que Molbech était bibliothécaire à la bibliothèque de Copenhague ; il eut la chance de trouver dans Ratjen, alors sous-bibliothécaire à Kiel, un traducteur intelligent.

8. Le *Handbuch der Bibliothekswissenschaft, der Literatur- und Bücherkunde* de Joh. Aug. Fred. Schmidt (Weimar, 1840), n'est, comme l'indique du reste le sous-titre, qu'une exposition sommaire de la paléographie et de la connaissance des manuscrits, de l'histoire de l'imprimerie et de la librairie, de la bibliographie, de la bibliothécographie et de la bibliothéconomie et des écrits historico-littéraires et bibliographiques qui se rattachent à ces différentes sciences. Comme on peut s'en rendre compte, ce manuel n'a pour nous qu'un intérêt limité. Petzholdt l'appelle « compilation de peu de valeur » et, au point de vue rigoureusement scientifique, il a pleinement raison. Zoller y apprécie surtout l'index bibliographique où se trouvent énumérés les différents ouvrages que nous venons précisément d'analyser. Ce livre, qui s'adresse d'une façon générale à tous ceux qui s'intéressent aux choses littéraires, et plus particulièrement aux bibliothécaires, aux bouquinistes et aux imprimeurs, peut encore servir à s'orienter dans les différents sujets indiqués dans le sous-titre ; mais, la bibliothéconomie n'y étant traitée que dans quelques paragraphes, il est absolument insuffisant pour quiconque veut entreprendre une étude un peu approfondie de cette science.

9. Le but que s'est fixé Edmond Zoller dans son travail si court, mais cependant d'une si grande portée, *Die Bibliothekwissenschaft im Umrisse*[1] (Stuttgart, 1846), est d'une tout autre importance scientifique. Il se proposait d'appeler l'attention de ceux qui s'intéressent à ces études spéciales sur les parties de

1. Petzholdt, dans son *Anzeiger*, a. 1846, p. I-XVI[e], Naumann, dans le *Serapeum*, VII, 1846, p. 369-376, jugent d'une façon favorable le travail de Zoller ; Stenglein (Serapeum, XVII, 145) déclare que « si ce petit livre est court, il est du moins excellent ». Dans les *Library aids* de Green (1883), p. 41, F. L[eypoldt] dit : « It is proper to state here that Dr Zoller is preparing a new enlarged edition. » Malheureusement cette nouvelle édition n'a pas paru.

la bibliothéconomie jusque-là délaissées, espérant que les monographies qui en résulteraient pourraient contribuer, quelque jour, à édifier le monument complet de cette science. Dans un espace restreint de 72 pages, il a accumulé les observations les plus subjectives et les plus savantes et, avec une grande habileté pour l'époque à laquelle il écrivait, il a su montrer, à celui qui débute dans l'étude de la bibliothéconomie, toute l'étendue de la route qu'il aurait à parcourir, en lui indiquant, en même temps, où il lui serait possible de trouver des renseignements plus détaillés sur les sujets que lui-même ne faisait qu'effleurer. Nous ne pouvons donc que nous associer au jugement de PETZHOLDT, déclarant que ce petit livre était « l'un des plus importants travaux qui aient paru sur la bibliothéconomie ». Malheureusement il est aujourd'hui complètement épuisé.

10. Dix ans après parut le *Katechismus der Bibliothekenlehre. Anleitung zur Einrichtung und Verwaltung von Bibliotheken*, par le Dr Julius PETZHOLDT[1] (Leipzig, 1856), destiné à fournir les indications et instructions nécessaires, non seulement à ceux qui sans aucune préparation spéciale veulent mettre et tenir en ordre leurs propres bibliothèques, mais encore et surtout à ceux qui, obligés par leur profession d'organiser et d'administrer des bibliothèques publiques, n'ont pas encore complètement acquis la pratique et les connaissances indispensables à leur état. A l'encontre des publications antérieures, cet ouvrage devait, en quelque sorte, épuiser le sujet et l'exposer avec tant d'ordre et une si parfaite clarté qu'il fut facile de trouver immédiatement la solution de toutes les questions qui pourraient se poser. Le *Katechismus* eut un succès mérité ; une seconde édition parut en

1. Jules PETZHOLDT, né à Dresde le 25 novembre 1812, étudia la philologie à Leipzig sous la direction de G. HERMANN. En 1838, il devint bibliothécaire du prince JEAN, plus tard roi de Saxe, et remplit ensuite les mêmes fonctions auprès du roi ALBERT (1873). Il prit sa retraite en 1887 et mourut à Dresde le 19 janvier 1891. M. V. MORTET lui a consacré une intéressante notice nécrologique dans la *Revue des Bibliothèques*, 1891, n° 1, p. 26-29, et la *Rivista delle Biblioteche*, a.III, 1891, p. 93-95, 116-120, 180-182, a publié un rapide aperçu biographique du célèbre bibliothécaire et donné en même temps la liste de ses travaux. Cf. encore l'*Anzeiger*, a. 1863, n°s 602, 661, 793, 884 ; 1878, n° 614 ; 1884, n° 1184.

1871 et une troisième en 1877. Toutefois, dans ces dernières éditions, PETZHOLDT n'avait tenu aucun compte des progrès considérables faits de nos jours par la bibliothéconomie et l'ouvrage risquait, par le fait même, de devenir absolument inutile ; c'est pour ce motif que nous avons jugé bon de le refondre entièrement. Nous avons non seulement changé l'ordre des matières, ainsi qu'il a déjà été dit dans le § III, mais encore supprimé la forme catéchétique, simple ornement extérieur, sans but pratique et plutôt nuisible qu'utile pour une exposition rigoureusement scientifique ; enfin, les différents sujets traités dans l'ouvrage ont été étudiés de nouveau et approfondis.

11. Nous ne dirons rien de la *Bibliothekstechnik* (Leipzig, 1855), de Jean-Georges SEIZINGER [1], qui mérite en tout point les critiques sévères qui lui ont été prodiguées, et nous mentionnerons immédiatement du même auteur la « *Theorie und Praxis der Bibliothekswissenschaft. Grundlinien der Archivwissenschaft* (Dresden, 1863). Ce second ouvrage n'est en quelque sorte qu'une refonte considérablement augmentée et, nous devons ajouter, améliorée de la *Bibliothekstechnik*. L'auteur se proposait d'y exposer la bibliothéconomie dans tous ses détails, d'en énumérer et d'en développer les principes fondamentaux et

1. La division adoptée dans cet ouvrage est très défectueuse. La voici : A. Division et subdivision des livres ; B. Manière de former une bibliothèque ; C. Catalogues et ouvrages de références ; D. Règles générales pour le catalogue alphabétique ; E. Conservation et administration d'une bibliothèque. Dans le *Serapeum* (XVI, 1855, p. 356), RULAND, bibliothécaire en chef à Würzbourg, dit de la *Bibliothekstechnik* qu'« en dépit des éloges que l'on a pu en faire, c'est un travail mal fait et inutile ». Également dans le *Serapeum* (XVII, 1856, p. 145-153) parut, sous la signature de STENGLEIN, bibliothécaire à Bamberg, une analyse détaillée de l'ouvrage. L'article était intitulé : Ueber Einrichtung und Katalogisirung der Bibliotheken mit besonderer Beziehung auf die Schrift « SEIZINGER (Joh. Georg.) Bibliothekstechnik ». STENGLEIN concluait en exprimant le vœu que Dieu protégeât d'une semblable bibliothéconomie tous les bibliothécaires allemands. Cf. la réponse que lui adressa SEIZINGER « Zur neuesten Kritik über Einrichtung und Katalogisirung von Bibliotheken » *ibid.* XVII, 1856, p. 327-329, et la riposte de STENGLEIN « Abfertigung der Antikritik des Hrn. Seizinger » *ibid.* XVIII, 1857, p. 379-381.

les règles, ainsi que l'exige l'accord de la théorie avec la pratique. Ce but eût été mieux atteint s'il n'y avait pas entre les différents chapitres du livre tant de disproportion ; c'est ainsi, par exemple, que toute la partie relative aux différents systèmes bibliographiques, parmi lesquels SEIZINGER ne néglige pas de mentionner le sien, a été développée d'une façon exagérée aux dépens des autres [1].

12. Nous citerons encore ici différents ouvrages destinés, les uns à servir de résumés des principes généraux de la bibliothéconomie, les autres à indiquer la marche à suivre pour l'organisation de certaines bibliothèques d'un genre spécial, telles que les bibliothèques populaires ou réservées à la jeunesse.

Parmi les ouvrages qui appartiennent à la première catégorie, nous rappellerons les deux suivants :

A. *Kurze Anleitung eine Bibliothek zu ordnen und in der*

---

1. Outre les travaux dont nous venons de parler et qui sont les plus importants, nous devons rappeler l'article publié par EBERT dans l'*Encyclopädie* de ERSCH et GRUBER au mot « Bibliothekswissenschaft », il peut être aujourd'hui encore consulté avec fruit. Mentionnons aussi différents articles d'un auteur anonyme (d'après BÖHMER, *Bericht über die v. Ponikauische Bibliothek der Universität Halle-Wittenberg*, p. 65, n° 49, cet auteur est FÖRSTEMANN) concernant l'ensemble de la bibliothéconomie et parus dans le *Serapeum*, a. III, 1842, n^os^ 15, 16, p. 225-256, sous le titre de « Einige praktische Bemerkungen und Wünsche über die öffentlichen Bibliotheken in Preussen ». Beaucoup des idées émises dans ces articles méritent d'être prises, même maintenant, en considération. Cf. « Bemerkungen über die öffentlichen Bibliotheken, mit Rücksicht auf den Aufsatz in n° 15 des Serapeums », article publié dans le *Serapeum* (1842, n° 19, p. 289-297) par KLÜPFEL, à cette époque bibliothécaire de l'université de Tubingue. L'essai de F. MÜLLER : « Ueber die Einrichtungen öffentlicher Bibliotheken, mit besonderer Berücksichtigung der K. Hof- u. Staatsbibliothek zu München 1879 », paru comme *Programm der herzoglichen Realschule zu Saalfeld*, ne donne que des indications générales. Citons enfin les articles « Bibliothek » et « Bibliothekswissenschaft », dans les encyclopédies de BROCKHAUS et de MEYER, dans la *Deutsche Encyclopädie* et dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, Jena, 1891, p. 542-549 (dans ce dernier ouvrage, ils ont été faits par K. DZIATZKO). Les mémoires et travaux relatifs aux bibliothèques ont été énumérés et appréciés avec une grande exactitude par Karl KOCHENDÖRFFER, dans les *Jahresberichte für neuere deutsche Litteraturgeschichte*, sous le titre de « Schrift- und Buchwesen ».

Ordnung zu erhalten (Augsburg, 1836, 44 pages), par Benoît Richter. Le but visé par l'auteur est, ainsi qu'il nous l'apprend, « de permettre au débutant de se sortir lui-même du « labyrinthe sans avoir été obligé de se livrer à une préparation « fort longue et à des études pénibles ». Il n'est atteint, malheureusement, que d'une façon très insuffisante.

B. *Der kleine Bibliothekar, Kurze Anleitung zur Bibliotheks-Kunde* (Wien, 1857), brochure de 39 pages par L. G. Neumann, dans laquelle l'auteur se propose de faire connaître à n'importe quel bibliothécaire improvisé les principes généraux de la bibliothéconomie.

L'organisation des bibliothèques populaires a été particulièrement étudiée par Charles Preusker, receveur des finances dans le royaume de Saxe et pendant longtemps directeur de la bibliothèque de Grossenhain. Son livre est intitulé *Ueber öffentliche Vereins- und Privat-Bibliotheken so wie andere Sammlungen, Lesezirkel und verwandte Gegenstände mit Rücksicht auf den Bürgerstand* (Leipzig, 1839-40-43). La première partie en est consacrée aux bibliothèques municipales, la seconde aux bibliothèques d'associations particulières, aux bibliothèques scolaires et aux bibliothèques privées avec un appendice sur les bibliothèques communales. Nous possédons encore du même auteur *Bürger-Bibliotheken und andere für besondere Leserklassen erforderliche Volks-Bibliotheken*, etc. (Meissen, 1850). Mais d'une façon générale on peut reprocher à Preusker de manquer de sûreté dans sa méthode. Tout récemment, E. Reyer, dans un ouvrage intitulé *Entwickelung und Organisation der Volksbibliotheken* (Leipzig, 1893) [1], a étudié avec grand soin la fondation, l'organisation et l'administration des bibliothèques populaires et fourni, en outre, de nombreux et importants renseignements statistiques. Il y a enfin une quantité de modèles de catalogues publiés, pour la plupart, par des sociétés et associations particulières et qui peuvent servir de guides, en

1. Berghoeffer en a publié un compte rendu dans le *Centralblatt f. B.* a. X, 1893, p. 493-495.

indiquant quels sont les ouvrages que l'on doit de préférence chercher à acquérir pour ce genre de bibliothèques[1].

C'est aux bibliothèques scolaires qu'Ernest Förstemann consacra spécialement son travail : *Ueber Einrichtung und Verwaltung von Schulbibliotheken* (Nordhausen, 1865)[2], et cette brochure donne, au sujet de l'organisation et du catalogue de ces bibliothèques, des instructions si précises et si claires, que l'on peut également la recommander pour des bibliothèques de moindre importance.

En 1883, Ferdinand Grassauer[3] publia, à Vienne, un *Hand-*

---

1. R. Jannasch, « Die Volksbibliotheken, ihre Aufgabe und Organisation », *Deutsche Zeit- und Streit-Fragen*, V, 1876, fasc. 67 ; G. Szelinski, *Musterkatalog für Haus- Schul- und Volksbibliotheken*. Wien, 1889. — *Musterkatalog für Haus- Volks- und Schulbibliotheken. Herausgegeben von der Gesellschaft für Verbreitung von Volksbildung in Berlin*. 6e Aufl. Hannover-Linden, 1892. — *Jugend- und Volksschriften- Katalog. Herausgegeben im Namen der Schweizerischen gemeinnützigen Gesellschaft*, Zürich, 1893. — *Musterkatalog für Volksbibliotheken. Herausgegeben von gemeinnützigen Verein zu Dresden*. 3e Aufl., Leipzig, 1894.

2. Nous ne devons pas oublier de rappeler ici le remarquable essai publié sur cette question par Stammer sous le titre de « Beiträge zur Bibliothekstechnik mit besonderer Berücksichtigung der Schulbibliotheken » dans la *Zeitschrift für Gymnasialwesen*, N. F. a. I = XXI, 1867, p. 417-445. Citons en outre : J. Kraft, *Ueber Schülerbibliotheken an den Volks- und Bürgerschulen in Oesterreich, Deutschland und der Schweiz*. 2. Aufl., Wien, 1882. — K. Huber, *Ueber Jugendschriften und Schülerbibliotheken*, Wien, 1886. — G. Ellendt, *Katalog für die Schülerbibliotheken höherer Lehranstalten, nach Stufen und nach Wissenschaften geordnet*. 3. Ausg., Halle, 1886. — J. Langthaler, *Wegweiser bei Anlegung oder Ergänzung von Kinder- Jugend- und Volksbibliotheken*. I-III, Linz, 1884-87. — *Verzeichniss empfehlenswerter Jugend- und Volksschriften. Herausgegeben von der Jugendschriftenkommission des Wiesbadener Lehrervereins*. Wiesbaden, 1887. — G. Held, *Ueber Jugendlitteratur und Schülerbibliotheken. Programm der Landes-Unterrealschule in Waidhofen*. 1890. — H. Herold, *Jugendlektüre und Schülerbibliotheken*. Münster, 1891. — *Verzeichniss von Jugend- und Volksschriften. Herausgegeben vom Verein katholischer Lehrer in Breslau*. Heft 1, 2, 3 : Breslau 1889-91. — R. Weissenhofer, *Bausteine zu einem Schülerbibliotheks-Katalog*. Wien, 1892. — D. Thieden, *Die deutsche Jugendlitteratur*. 2. Aufl. Hamburg, 1894. — *Verzeichniss ausgewählter Jugendschriften Herausgegeben vom Bezirkslehrerverein Würzburg*. Würzburg, 1894.

3. Sur Grassauer, cf. art. de Petzholdt dans l'*Anzeiger*, 1883, n° 69.

buch für österreichische Universitäts- und Studien-Bibliotheken, sowie für Volks-Mittelschul- und Bezirks-Lehrerbibliotheken. Mit einer Sammlung von Gesetzen, a. h. Entschliessungen, Verordnungen, Erlässen, Acten und Actenauszügen. Tous les décrets, lois, ordonnances, promulgués par le gouvernement autrichien au sujet des bibliothèques, s'y trouvent réunis, et c'est là, encore aujourd'hui, ce qui fait le plus grand mérite de cet ouvrage. Afin que son livre puisse rendre des services aux bibliothèques de faible importance dont la direction est confiée, non à des bibliothécaires, mais simplement à des professeurs, l'auteur a consacré un chapitre à l'organisation des petites bibliothèques et donné un index des principaux ouvrages de bibliographie, de biographie et d'histoire littéraire. Une troisième partie enfin traite de la confection du catalogue, et le but poursuivi se trouve ainsi pleinement atteint.

Le petit livre de Georges Rettig[1], sous-bibiothécaire à Berne, intitulé *Leitfaden der Bibliothekverwaltung hauptsächlich für Jugend und Volksbibliotheken bearbeitet* (Bern, 1883), est extrêmement utile. L'auteur a su condenser en un petit nombre de pages ce qu'il est le plus nécessaire de savoir pour pouvoir organiser et administrer les bibliothèques scolaires et les bibliothèques populaires, et c'est avec raison que l'on a fait bon accueil à son travail.

13. En France, il n'a été publié jusqu'ici aucun ouvrage de bibliothéconomie vraiment complet et méthodique. *La bibliothéconomie ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, par L.-A. Constantin (Paris, 1839, 2e éd. 1840) n'a pas, en effet, au point de vue scientifique, d'importance véritable. (Il en a été fait cependant une traduction allemande, parue à Leipzig en 1840 et qui eut une seconde édition en 1842.) Dans la pensée de son auteur, ce manuel devait être un guide didactique destiné à suppléer au manque absolu en France d'ouvrages de ce genre, et il faut reconnaître qu'il rendit certains services, puisqu'une seconde édition en fut nécessaire. Aujourd'hui encore, ce

1. Sur Rettig cf. *Anzeiger*, 1883, n° 320. — *Literarisches Centralblatt*, 1884, n° 3, p. 98. — *Centralblatt f. B.*, I. 1884, p. 284.

petit livre offre aux commençants, pour lesquels il a du reste été écrit, des renseignements utiles[1].

Nous mentionnerons encore le manuel de Jules Cousin, bibliothécaire universitaire, intitulé *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées, manuel théorique et pratique du bibliothécaire : ouvrage suivi d'un appendice contenant les arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministériels relatifs aux bibliothèques universitaires, aux bibliothèques circulantes et aux bibliothèques populaires et accompagné de figures* (Paris, 1882). Ce manuel a certains points de ressemblance avec celui de Grassauer, dont nous avons parlé plus haut[2].

La liste complète de tous les règlements relatifs aux bibliothèques françaises a été publiée en 1883 par Ulysse Robert sous le titre de *Recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc... concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires et populaires, republiées sous les auspices du ministère de l'Instruction publique* (Paris, H. Champion, 1883).

Citons enfin le *Catalogue officiel des ouvrages de lecture à l'usage des bibliothèques scolaires, rédigé par le ministère de l'Instruction publique* (Paris, 1891) et l'ouvrage de B. Tuberçaze intitulé *Les Bibliothèques populaires, scolaires et pédagogiques, documents législatifs et administratifs* (Paris, 1892).

---

1. Cf. l'analyse qu'en a donnée Petzholdt dans le *Serapeum*, a. II, p. 59-63. Petzholdt est évidemment trop dur lorsqu'il écrit que l'ouvrage de Constantin est « un livre absolument insuffisant et indigne d'être introduit dans cette Allemagne qui a produit sur le même sujet tant d'ouvrages meilleurs ». L'auteur, dont le vrai nom était Léopold-Auguste-Constantin Hesse, avait du reste reconnu lui-même, avec autant de tact que de modestie, la supériorité des ouvrages allemands lorsqu'il avait écrit à l'éditeur de la traduction allemande. « Cependant il [l'ouvrage] n'était écrit que pour la France, où un pareil guide manquait, et non pour l'Allemagne, qui possède, dans les ouvrages des Ebert, Molbech, Schrettinger, Kaiser et autres, les meilleurs modèles du genre ». Zoller, lui aussi, trouve le jugement de Petzholdt « trop amer ». 25 années après son apparition, le livre de Constantin fut encore traduit en espagnol, par Dionisio Hidalgo. Cf. l'*Anzeiger*, a. 1865, nos 229, 557, 943; 1866, nos 227, 495, 841.

2. M. A. Maire, bibliothécaire universitaire, prépare en ce moment un *Manuel du Bibliothécaire* qui paraîtra sous peu.

14. En Belgique parut en 1834 un *Manuel du Bibliothécaire* par P. Namur, bibliothécaire de l'Université de Louvain. Cet ouvrage fut accueilli favorablement, et c'est en effet l'un des meilleurs de ceux qui ont été publiés en langue française.

15. En Italie[1], Giuseppe M. Mira fit paraître en 1862-1863 (Palerme, 2 vol.) un *Manuele teorico-pratico di bibliografia* dans lequel il est incidemment question de bibliothéconomie. Actuellement Giuseppe Fumagalli prépare un *Trattato generale di biblioteconomia*. Deux monographies détachées en ont déjà paru : la première (qui formera la troisième partie de l'ouvrage), en 1887, sous le titre de *Cataloghi di biblioteche ed indici bibliografici* ; la seconde (qui formera la quatrième partie), en 1890, sous le titre de *Della collocazione dei libri nelle pubbliche biblioteche*. Dans *Alcuni pensieri sull'ordinamento delle biblioteche tratti dall'opera Die Bibliothekenlehre del dott. Petzholdt riassunti e tradotti per cura di* F. Garbelli et édités à Brescia, 1880, le *Catéchisme* de Petzholdt avait été en partie traduit. Guido Biagi et Giuseppe Fumagalli en ont fait paraître récemment (1894) une traduction complète faite d'après la troisième édition allemande et intitulée : *Manuele del bibliotecario con un appendice originale di note illustrative, di norme legislative e amministrative e con un elenco delle pubbliche biblioteche italiane e straniere*. Milano. Entre temps les *Grundzüge der Bibliothekslehre*, traduits de la façon la plus remarquable par le Dr Arnaldo Capra, avaient été publiés à Turin (1893) sous le titre de *Manuale di biblioteconomia*[2].

16. En Angleterre, Edward Edwards[3] a étudié la bibliothé-

1. La *Bibliotheca bibliographica italica. Catalogo degli scritti di Bibliologia, Bibliografia e Biblioteconomia pubblicati in Italia, compilato da* G. Ottino e G. Fumagalli, Roma, 1889, contient à la section *C. Biblioteconomia*, une énumération des ouvrages italiens relatifs à cette science. Cf. également l'article de Mazzi « Indicazioni di bibliografia italiana » paru dans la *Rivista delle Biblioteche*, vol. II, 1890, p. 153-168, et, du même auteur, *Indicazioni di bibliografia italiana in appendice alla Bibliotheca bibliographica italica di* G. Ottino e *di* G. Fumagalli. Firenze, 1893 (102 p.)

2. Cf. *Revue des Bibliothèques*, a. III, 1893, p. 299.

3. Ed. Edwards est également l'auteur de *Libraries and founders of libraries*, London, 1865 et de *Lives of the founders of the British Museum* 1570-1870. Pt. I-II. London, 1870. Cf. Ernest Thomas : In memoriam : Edward Edwards. *The Library Chronicle*, vol. III, 1886, p. 54-57.

conomie dans ses *Memoirs of Libraries, including a hand-book of library economy* (London, 1859, 2 vol.) et l'organisation des bibliothèques populaires dans son travail bien connu *Free town libraries, their formation, management and history in Britain, France, Germany and America* (London, 1869)[1]. Parmi les travaux plus récents, citons les deux ouvrages de Th. Greenwood : *Public libraries. A history of the movement and a manual for the organisation and management of rate-supported libraries*, 4. ed. London, 1892, et *Sunday school and village libraries, with a list of suitable books, and hints on management*, London, 1892 et 1893, ainsi que le travail de J. H. Slater, *Library manual*, 3. ed. London, 1892. Dernièrement enfin, l'association des bibliothécaires anglais (*L[ibrary] A[ssociation] U[nited] K[ingdom]*) a entrepris la publication d'une série de manuels dans lesquels seront successivement étudiées toutes les questions intéressant la science des bibliothèques. Le titre général de la collection est : *Library association series*, edited by J. Y. W. Mac Alister (London, Messrs. Simpkin, Marshall, Hamilton, Kent and C°). Jusqu'ici ont paru : 1° *Library appliances* by J. D. Brown, 1892. — 2. *Public library legislation* by H. W. Fovargue, 1892. — 3. *Public library staffs* by P. Cowell, 1893. — 4. *Guide to the formation of a music library* by J. D. Brown, 1893. — 5. *Cataloguing Rules*. 1893.

17. Dans l'Amérique du Nord, le *Bureau of education*, en fai-

---

1. Rappelons aussi l'article extrêmement complet publié par les bibliothécaires H. R. T[edder] et E. C. T[homas] au mot « Libraries » dans l'*Encyclopaedia Britannica* [edited by Baynes and Smith], vol. XIV, 9. ed.; de même l'article anonyme, remarquable pour l'époque à laquelle il a été écrit, paru dans *The English cyclopaedia of Arts and Sciences conducted by* Charles Knight, pt. XVII, col. 203-204, et pt. XVIII, col. 225-263, au mot « Libraries » (cf. l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1860, n° 679). Nous recommandons également le magnifique discours par lequel le bibliothécaire en chef du British Museum John Winter Jones ouvrit à Londres, en 1877, le congrès international des bibliothécaires. Les plus importantes questions de la bibliothéconomie y sont exposées d'une façon magistrale. Ce discours se trouve imprimé dans le *Library Journal*, vol. II, 1878, p. 99-119. Sur W. Jones, cf. Richard Garnett, The late Mr John Winter Jones. *Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meetings of the library association U. K.* London, 1884, p. 59-67.)

sant paraître *Public libraries in the U. S. of America; their history, condition and management. Special Report* [ed. by S. R. Warren and S. N. Clark] Washington, 1876, nous avait déjà donné sur l'organisation des bibliothèques de cette région une œuvre de la plus haute importance[1], contenant, en outre, une série d'études très remarquables publiées par les bibliothécaires américains sur la bibliothéconomie[2]; mais, comme depuis lors cette science a pris aux Etats-Unis un développement considérable et fait, au point de vue technique, d'immenses progrès, l'Association des bibliothécaires américains (*A[merican] L[ibrary] A[ssociation]*) a décidé qu'un certain nombre de ses membres seraient chargés de publier un *A. L. A. Hand-book of library economy* destiné à remplacer l'œuvre du *Bureau of education*, œuvre incomplète parce qu'elle a paru, suivant l'expression de Dewey, « *just before modern library activity began* ». En attendant, W. J. Fletcher vient de publier à Boston (1894) un excellent petit manuel intitulé *Public Libraries in America*[3].

Nous compléterons ce tableau d'ensemble des principaux travaux de bibliothéconomie, en énumérant les différentes revues consacrées à l'étude de la science des bibliothèques et qui sont devenues pour elle une mine de la plus grande richesse.

---

1. « A work which even to-day remains the corner-stone of library literature the world over. » *The Library Journal*, 1893, p. 108.

2. Nous devons mentionner d'une façon toute particulière l'excellent article de William F. Poole : The organisation and management of public libraries in the United States of America, p. 176-504.

3. K. Pietsch, dans le *Centralblatt f. B.*, a. XII, 1895, p. 134-136. — Nous citerons encore les travaux suivants : *University of the State of New-York. State library Bulletin n° 1. Hand-book. 1891-92.* Albany. — [M. W. Plummer]. *Hints to small libraries.* Brooklyn, 1894. — Cf. aussi F. P. Hill, Library service. *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 228-229 et F. M. Crunden, Executive Department, General supervision, *ibid.*, p. 232-234. — J. F. Sargent, *Reading for the young : a classified and annotated catalogue.* Boston (Library Bureau). — C. H. Hewins, Report on reading for the young. *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 251-253. — Les autres articles parus dans les revues anglaises et américaines sur cette question se trouvent tous indiqués (aux mots « Librarian », « Library ») dans le célèbre *Index to periodical literature* by William Frederik Poole, 3. ed. Boston 1882, James R. Osgood et C°; 4. revised edition. Vol. I,

Ces organes périodiques sont relativement d'origine récente. Durant les trente premières années de ce siècle, il n'y avait encore en Allemagne aucune revue capable (suivant le but que PETZHOLDT assignait à ce genre de publications) de « tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux publiés sur la science des bibliothèques ou sur les bibliothèques elles-mêmes et de prendre en main les intérêts multiples de ces établissements si importants pour le développement et la diffusion du savoir ». C'est le mérite impérissable des deux grands savants qui s'appellent NAUMANN et PETZHOLDT d'avoir, presque en même temps et chacun en suivant une direction différente, remédié à cette situation.

En septembre 1839, le Dr Robert NAUMANN, professeur ordinaire au Gymnase Saint-Nicolas à Leipzig et bibliothécaire de la ville, adressa, aux bibliothécaires allemands et à tous ceux qui s'intéressent à la science des bibliothèques ou à l'une des branches qui s'y rattachent, une circulaire annonçant qu'il avait formé le projet de fonder une revue des bibliothèques. Le but de cette publication devait être d'appeler l'attention sur les livres rares ou les manuscrits non encore décrits contenus dans les bibliothèques publiques ou privées; de publier tout ce qui intéressait l'histoire de chaque bibliothèque, comme par exemple, les rapports sur les acquisitions annuelles, les changements survenus dans le personnel, etc... etc. Enfin, chaque année, la revue devait donner le tableau complet du personnel des bibliothèques allemandes.

Le projet réussit, et, le 15 janvier 1840 (l'année même du quatrième centenaire de la découverte de l'imprimerie), parut la première revue allemande consacrée à l'étude de la science des bibliothèques sous le titre de *Serapeum. Zeitschrift für*

Pts. 1.2. 1802-1881, by W. F. POOLE. With the assistance as associate editor of William J. FLETCHER, and the cooperation of the American Library Association and the Library Association of the United Kingdom. Vol. II, III, Supplements 1.2. 1882-87, 1887-92. Boston and New-York, Houghton. Mifflin and Cº. Camdbrige, the Riverside press 1891-93 (*Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 250-282), « œuvre merveilleuse de travail et de recherches bibliographiques ». — Dans ses *Library Aids. Revised and enlarged edition.* New-York (F. Leypoldt), 1883, Samuel S. GREEN a groupé d'après leurs titres les nombreux articles de bibliothéconomie parus jusqu'à la fin de 1883 dans le *Library Journal*. Cf. *Centralblatt f. B.*, a. I, 1884, p. 79-80.

Bibliothekwissenschaft, Handschriftenkunde und ältere Litteratur[1], herausgegeben von Dr Robert Naumann (Leipzig, 1840, in-8°), avec un supplément destiné à reproduire les divers règlements relatifs aux bibliothèques, à annoncer les publications nationales et étrangères, les livres rares, etc... etc.

Cette revue parut jusqu'en 1870, c'est-à-dire pendant 31 ans, elle publia les résultats de recherches importantes et de nombreuses études sur l'histoire littéraire et les manuscrits; par contre, les articles consacrés exclusivement à la science des bibliothèques y furent rares : c'est qu'il lui manquait la collaboration nécessaire de tous ceux qui s'intéressent à cette science et c'est pour cette raison, ainsi que le directeur le déclara lui-même en prenant congé de ses lecteurs, autant que par suite de difficultés matérielles, que le *Serapeum* fut obligé de suspendre sa publication.

Au moment même où le libraire Weigel de Leipzig, si connu comme bouquiniste, se faisait l'éditeur du *Serapeum*, le Dr J. Petzholdt, bibliothécaire à Dresde, annonçait son intention de faire paraître des *Jahrbücher der Bibliothekwissenschaft*, mais il fut obligé d'abandonner son projet, l'éditeur qu'il avait choisi lui ayant déclaré « qu'il ne pouvait en aucune façon entrer en concurrence avec Weigel ». Au lieu des *Jahrbücher*, Petzholdt fonda l'*Anzeiger*[2] *für Literatur der Bibliothekwissenschaft*, qui conserva ce titre de 1840 à 1844; de 1845 à 1849, le mot *Literatur* fut supprimé; de 1850 à 1855, la revue prit le titre de *Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekwissenschaft*; puis, à partir de 1856, elle parut sous le nom de *Neuer Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekwissenschaft*.

Pendant 45 ans, Petzholdt dirigea, avec un dévouement sans bornes, cette revue, particulièrement importante au point de vue bibliographique, et il en fut dès le début le collaborateur le plus éminent et le plus actif. En 1884, son grand âge l'obligea à en

1. Cf. *Anzeiger*, art. de Petzholdt, a. 1840, n° I; 1885, p. IV et sq. et passim, spéc. : « Nekrolog des Serapeums », a. 1871, n° 282.

2. Le prospectus des *Jahrbücher* a été reproduit dans l'*Anzeiger*, a. 1840, n° 1. Sur l'*Anzeiger*, cf. spéc. Petzholdt : « Der Anzeiger f. B., 1840-1879 »; *ibid.*, a. 1880, n° 1, et « Zum Abschied », *ibid.*, a. 1884, n° 1184.

abandonner la direction, qui passa entre les mains de Joseph Kürschner ; mais, en 1886, l'*Anzeiger* cessa de paraître [1].

Sa disparition fut hâtée par la publication d'un organe similaire : le *Centralblatt*. Le nombre et le nom des collaborateurs qui avaient promis leur concours à cette nouvelle revue, non moins que la protection que le ministère des cultes de Prusse lui avait accordée, étaient un sûr garant, même avant son apparition, que les espérances fondées sur elle ne seraient point déçues. Cette revue paraît mensuellement depuis 1884 à Leipzig chez Otto Harrassowitz sous le titre de *Centralblatt* [2] *für Bibliothekswesen, herausgegeben unter ständiger Mitwirkung zahlreicher Fachgenossen des In- und Auslandes von* Dr O. Hartwig, *Oberbibliothekar in Halle, und* Dr K. Schulz, *Reichsgerichtsbibliothekar in Leipzig*. (Depuis 1886, le Dr Hartwig en est devenu le seul directeur.) Le *Centralblatt* n'a cessé de voir croître le nombre de ses lecteurs et il a su se conserver la collaboration de tous ceux qui s'occupent de bibliothéconomie.

Depuis 1888 paraissent, suivant les besoins, des suppléments où se trouvent publiées les dissertations trop considérables pour trouver place dans le corps même de la revue.

La *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten, herausgegeben von* Karl Dziatzko, *Professor der Bibliothekshülfswissenschaften u. Direktor der Universitätsbibliothek Göttingen*, publiée de 1887 à 1893 par la maison Asher et Cie de Berlin, et depuis 1893, fasc. 5, par Spirgatis de Leipzig, poursuit

1. De 1840 à 1855, l'*Anzeiger* parut d'abord à Dresde, chez Arnold, puis chez Schmidt, à Halle ; en 1856, Schönfeld, à Dresde, s'en fit l'éditeur ; enfin, de 1884 à 1886, il fut publié par la maison W. Spemann de Stuttgart et Berlin.

2. Au sujet du but que le *Centralblatt* s'était assigné en débutant, *cf.* l'article paru en tête du premier n°, a. I, 1884, et a. X, 1893, p. IV. — Cette revue s'est acquis rapidement une place honorable parmi celles qui sont consacrées à l'étude des mêmes questions. L'éditeur lui-même a pu le proclamer en exprimant sa gratitude à ses collaborateurs à la fin de la seconde année, et les témoignages des étrangers sont venus corroborer son dire : c'est ainsi que *The Publishers' Circular* (1887, p. 1283) porte sur le *Centralblatt* le jugement suivant : « This excellent bibliographical periodical almost indispensable to libraries (1887, p. 388), crowded with information useful for the librarian and the bibliographer (1887, p. 617); there are few publications which more thoroughly answer to their title than this periodical (1886, p. 1646). »

le même but que les suppléments du *Centralblatt*. Elle se propose, en effet, de réunir tous les écrits scientifiques, soit philologiques, soit littéraires, soit techniques, qui se rapportent aux bibliothèques, en cherchant ainsi à provoquer des monographies détaillées sur les sujets les plus importants.

En France parut en 1844 *Le Bibliothécaire, Archives d'histoire littéraire, de biographie, de bibliologie et de bibliographie, rédigées par* Mécène *et* Photius[1] et de 1851 jusqu'en 1883 le *Cabinet historique*, qui était l'organe attitré des archivistes et des bibliothécaires. Il fut remplacé par le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*[2]. Ce bulletin, qui a malheureusement cessé sa publication en 1891, paraissait par fascicules trimestriels. Il s'occupait plutôt de bibliothécographie que de bibliothéconomie, mais donnait des renseignements précieux sur tout ce qui se rapportait aux bibliothèques françaises. Depuis le 1er avril 1891 paraît mensuellement la *Revue des Bibliothèques*. Directeurs : Emile Chatelain et Léon Dorez. « L'histoire des bibliothèques anciennes et modernes occupera la première place dans notre recueil », est-il dit dans le programme inséré en tête du premier numéro. C'est surtout une revue de bibliothécographie et de bibliographie scientifique.

Cette année même, la librairie H. Welter a entrepris la publication d'une revue nouvelle, la *Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées*, sous la direction d'un comité composé de MM. Ch.-V. Langlois, Henri Stein, Justin Winsor, Salomon Reinach et Ad. Venturi. Cette revue, qui s'est assuré le concours d'un grand nombre de savants en Europe et en Amérique, se propose : « 1° de donner l'analyse critique de tous les « livres et de tous les périodiques qui traitent de la science des « Archives, des Bibliothèques et des Musées, de manière à ce « que rien n'échappe de cette littérature spéciale au public qu'elle « intéresse ; 2° de donner la chronique, aussi complète que pos- « sible, des Archives, des Bibliothèques et des Musées du monde « entier : règlements, acquisitions, catalogues, etc. » Chaque

1. Cf. *Serapeum*, V, 1844, p. 363, et *Anzeiger* de Petzholdt, a. 1844, n° 470; 1845, p. xii. Le *Bibliothécaire* cessa de paraître au bout d'un an.
2 Cf. *Centralblatt f. B.*, a. I, 1884, p. 491-492.

livraison contiendra un article de fond sur quelque point important de l'histoire ou de la science des Archives, des Bibliothèques et des Musées, et toutes les questions relatives à la « science des Bibliothèques » et particulièrement à la bibliothéconomie y seront traitées.

Mentionnons enfin l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*, qui donne de nombreux renseignements, non seulement sur le personnel, mais encore sur les catalogues et les inventaires des bibliothèques françaises.

*Les autres revues que nous pourrions encore citer, telles que le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* fondé en 1834 et publié par la librairie Techener, sont exclusivement consacrées à la bibliographie des ouvrages rares et précieux et destinées plus spécialement aux bibliophiles*.

En Espagne parut en 1881 l'*Anuario del cuerpo facultativo de archiveros, bibliotecarios y anticuarios*[1], qui se proposait d'étudier dans tous leurs détails les bibliothèques espagnoles.

En Italie, Eugène Bianchi[2] commença en 1867 la publication du *Giornale delle Biblioteche* (Genova, in-4°), qui ne tarda pas à disparaître. Récemment, en 1888, le Dr Guido Biagi, actuellement préfet de la Bibliothèque Laurentienne à Florence, fonda la *Rivista delle Biblioteche. Periodico di biblioteconomia e di bibliografia*[3]. (Firenze, in-8°).

L'association des bibliothécaires anglais a publié régulièrement jusqu'en 1885 les rapports de ses assemblées annuelles dans les *Transactions of the international conference in London 1877, of the 2.-7. meetings 1879-84* et dans les *Proceedings of the 8. meeting 1885*. En outre, elle fit paraître, de janvier 1880 à décembre 1883, des *Monthly Notes*. Depuis 1884, elle possède un organe à elle, qui a paru jusqu'en 1888 sous le titre de

---

1. Le *Centralblatt f. B.*, a. I, 1884, p. 482-488, a publié un compte rendu détaillé de la 2e année de l'*Anuario*.

2. Cf. *Anzeiger* de Petzholdt, a. 1867, n° 726; 1868, n° 674.

3. Cf. O. Hartwig dans le *Centralblatt f. B.*, a. V, 1888, p. 283, et H. Kephart dans le *Library Journal*, vol. XIII, 1888, p. 205-206.

The Library Chronicle[1]. *A journal of librarianship and bibliography edited by* E. C. Thomas. London (J. Davy and Sons) et depuis 1889 sous le titre de *The Library*[2] *: a magazine of bibliography and literature.* London (Elliot Stock, depuis 1894 Simpkin, Marshall and C°). C'est dans cette revue que l'association fait insérer maintenant les comptes rendus de ses conférences. Elle publie également un annuaire : *The Library Association Year-book*.

A New-York paraît depuis 1876 le *Library Journal : Official organ of the American Library Association.* Pendant les premières années, cette revue fut aussi l'organe de l'association des bibliothécaires anglais. C. H. Cutter, ci-devant bibliothécaire du Boston Athenæum, en est le directeur. Jusqu'ici elle a rendu d'incomparables services : non seulement elle a publié, sur toutes les parties de la bibliothéconomie, de fort remarquables études, mais encore elle nous a aidés à connaître l'organisation et, pour ainsi parler, la vie des bibliothèques américaines.

1. Cf. *Centralblatt f. B.*, a. 1884, p. 200-201.
2. Cf. *ibid.*, a. VI, 1889, p. 44-45, 88-89.

PREMIÈRE PARTIE

DU BATIMENT, DES EMPLOYÉS ET DES RESSOURCES PÉCUNIAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE PREMIER

DE LA CONSTRUCTION DES BIBLIOTHÈQUES

§ I

Conditions que les bâtiments destinés aux bibliothèques doivent remplir.

La question de savoir quel est le meilleur moyen de conserver les livres est pour toute bibliothèque un problème d'une importance capitale; de sa solution dépend, en effet, non seulement le bon entretien et la garde des collections, mais encore la possibilité d'en user commodément et avec profit. C'est à l'architecte qu'il appartient de résoudre ce problème[1]; toutefois, lorsqu'il s'agit de dresser les plans de l'édifice, il est nécessaire que le bibliothécaire assiste l'architecte de ses conseils; seul, en effet, il peut connaître les besoins exacts de l'établissement dont on lui a confié la direction, et son devoir est de veiller à ce que ces besoins soient pris en considération sérieuse. La construction d'une bibliothèque une fois décidée, la première condition dont on doit se préoccuper, la plus importante, celle qu'il ne faut jamais perdre de vue, est de garantir d'une façon absolue les nouveaux bâtiments contre le double danger du feu et de l'humidité. Il faudra donc, dans tous les cas, choisir un emplacement aussi éloigné que possible d'un voisinage dan-

1. Cf. l'article de Leger « Bibliothek » dans l'*Encyclopädie* de Ersch et Gruber. Cf. aussi note 1, p. 44.

gereux (fabriques, théâtres, etc., etc.), de préférence isolé[1] et, si faire se peut, plus élevé que les terrains adjacents.

L'emplacement choisi devra, en outre, être facilement accessible au public, et il faudra veiller à ce que la bibliothèque soit construite de façon telle que les salles de travail ne soient pas troublées par le bruit des rues avoisinantes. On devra enfin examiner si l'endroit destiné aux constructions est assez étendu pour suffire aux agrandissements qui pourraient plus tard être jugés nécessaires[2]. Nous savons, en effet, par expérience, qu'un bâtiment offrant au début toute commodité peut avec le temps devenir, faute de place, absolument impropre aux services qu'il doit rendre. Inutile de dire qu'en traçant les plans du monument, aussi bien qu'en choisissant l'emplacement qui lui est destiné, il faudra naturellement apporter la plus grande attention à ce que toutes les mesures soient bien prises à l'intérieur contre le feu et l'humidité et veiller en outre à ce que les locaux soient spacieux, commodes et bien éclairés.

Pour préserver les bibliothèques de l'humidité, Vitruve[3] et

---

1. La nécessité de choisir un emplacement isolé pour la construction des bibliothèques est aujourd'hui reconnue par tous. A Paris, par exemple, on n'a pas hésité, ainsi que nous le verrons plus loin, à faire de grands sacrifices pour isoler la Bibliothèque nationale ; on n'a pu toutefois arriver à la dégager comme elle devrait l'être et comme le sont les nouvelles bibliothèques construites en ces dernières années. Cf. Cornelius Walford, The destruction of libraries by fire. *Transactions and Proceedings of the 2. annual meeting of the Library Association U. K.* London, 1880, p. 65-70.

2. C'est avec raison que Poole dit : « Any plan for library construction is faulty which does not foresee and provide for future enlargement. »

3. Traité *De Architectura*, lib. 6, cap. IV (vulgo VII) : « Cubicula et bibliothecæ ad orientem spectare debent, usus enim matutinum postulat lumen, item in bibliothecis libri non putrescent, nam quæcumque ad meridiem et occidentem spectant, a tineis et humore vitiantur, quod venti humidi advenientes procreant eas et alunt infundentesque humidos spiritus pallore volumina corrumpunt ». — Les observations de Franciscus Patricius, lib. IIX, *De institutione reip. Tit. XV* (réimprimé dans les *De bibliothecis atque archivis libelli*, ed. J. J. Maderus, p. 35) ne sont en partie qu'une réminiscence de Vitruve. Elles contiennent cependant un certain nombre d'idées nouvelles qui ont leur importance : « Bibliotheca salubri ac quieto loco constituenda est. Bibliothecæ locus eligatur, qui ad orientem spectat, acies namque oculorum matutinum lumen postulat. Nam

tous ceux qui depuis l'ont suivi, se sont contentés de conseiller l'exposition des bâtiments au levant. Cette précaution n'est pas suffisante ; il faut encore, et c'est là le meilleur préservatif, percer des fenêtres nombreuses, que l'on ouvrira fréquemment, placer des ventilateurs dans les gros murs, enfin, si le terrain est trop bas, exhausser le rez-de-chaussée de l'édifice [1].

Contre les dangers du feu, « ce fléau terrible, cauchemar de toutes les bibliothèques », auquel Vitruve et ses successeurs [2] semblent n'avoir même pas pensé, les précautions à prendre sont multiples. Tout d'abord, il faut, ainsi que le conseille Leger, que le toit soit en cuivre ou en zinc, que les murs extérieurs soient en pierre de taille et très massifs, que les salles de la bibliothèque

---

si ad meridiem vel occidentem spectaret, venti, qui locum perflant, humido pallore librorum volumina corrumperent tineasque procrearent, quibus libri exeduntur corrumpunturque. Poliantur parietes opere tectorio, adornenturque viridi colore : viridia enim omnia oculis prosunt, acremque aciem reddunt. » Tous les manuels d'architecture anciens ou modernes sont d'accord avec Vitruve au sujet de l'exposition à donner aux bibliothèques et déconseillent l'exposition à l'ouest. Voici par exemple, ce que dit Stieglitz (*Encyclopädie der bürgerlichen Baukunst*, Leipzig, 1792, pt. I, p. 265) : « Les bibliothèques doivent être protégées aussi bien contre l'air trop chaud que contre l'air humide ; le mieux sera donc de placer les fenêtres au nord. » Nous lisons en outre dans Mothes, *Allgemeines deutsches Bauwörterbuch*, Leipzig, 1858, vol. I, p. 281, le passage suivant : « Pour préserver les livres de l'humidité, il faut bâtir l'édifice sur une substruction assez élevée, veiller à ce que la ventilation soit bonne, enfin, si cela est possible, ne pas mettre de magasins de livres du côté de l'ouest et réserver la partie du bâtiment qui a cette exposition pour les salles de lecture, les escaliers, etc. »

1. Dans un article publié dans le *Library Journal*, vol. IV, p. 254-257, D. F. Lincoln dit qu'une bonne ventilation doit donner « a comfortable temperature, an equable temperature, a sufficient supply of fresh air, freedom from uncomfortable draughts ». Cf. aussi W. Greenhough, On the ventilation, heating and lighting of free public libraries. *The Library*, vol. II, 1890, p. 421-433. — A. W. Robertson, On the ventilation and heating of the Aberdeen Public Library. *The Library*, vol. VI, 1894, p. 95-98.

2. « Certains bâtiments anciens montrent que nos ancêtres ne songeaient même pas au danger que nous estimons le principal : le danger du feu. Citons seulement la curieuse librairie du chapitre de Noyon bâtie vers la fin du XV^e^ siècle et tout entière en bois. » *Grande Encyclopédie*. Installation des bibliothèques, au mot « Bibliothèque », vol. VI, p. 657.

soient pavées et que, si cela est possible, les plafonds eux-mêmes soient en pierre. On ne doit, en outre, avoir accès aux calorifères que du dehors ; enfin, les cheminées, en règle générale, ne doivent jamais traverser la bibliothèque, et, si, par hasard, on ne peut se soustraire à cet inconvénient, il faut alors apporter à leur construction les soins les plus minutieux.

Les calorifères à air chaud, en usage maintenant dans bon nombre de bibliothèques, ont donné des résultats satisfaisants : ils fournissent une température agréable, facile à régler, et permettent de chauffer, en même temps que les salles de travail, les magasins de livres, qui se trouvent, par le fait et jusqu'à un certain point, protégés ainsi contre l'humidité [1].

Reste le danger de la foudre. Pour y échapper, le bâtiment ne devra pas excéder la hauteur de deux étages et devra être en outre protégé par des paratonnerres.

Toutefois, comme le feu peut éclater en dépit des précautions les plus minutieuses et les plus assidues, il faut avoir les moyens de l'éteindre dès le début. L'édifice devra donc être pourvu partout de conduites d'eau, d'instruments de sauvetage, extincteurs, lances à main, etc., etc. Dans le cas où l'établissement de tuyaux de canalisation serait impossible, il devra y avoir au moins, dans le voisinage, soit un puits, soit de l'eau courante. Il est utile enfin que quelques employés habitent dans la bibliothèque ou à proximité.

Quelle sera l'étendue à donner aux bâtiments ? La solution de cette question dépend d'une foule de considérations diverses, mais, dans tous les cas, il faudra constamment avoir bien présent à l'esprit que l'édifice est destiné à recevoir et à conserver le plus grand nombre possible de livres et que les collections doivent pouvoir être placées de telle sorte que leur usage en soit

---

1. « Au British Museum, le chauffage se fait uniquement par circulation d'eau chaude, renforcée de jets de vapeur pour les parties les plus éloignées. Il y a deux générateurs d'eau bouillante fonctionnant simultanément, à moitié force, pour éviter toute surprise, chacune des deux machines à vapeur devant suffire à actionner tout le système. Un seul maniement central suffit à tout. » Cf. J.-L. Pascal, *Les Bibliothèques et les Facultés de médecine en Angleterre. Rapport au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts.* Paris, Ducher, 1881, p. 38-39.

facile même lorsque la bibliothèque sera absolument pleine. Il est clair que, si l'on ne tient pas compte de ce principe, on se trouvera obligé, après un espace de temps plus ou moins long, de procéder à des transformations ou à des constructions nouvelles, ce qui jette toujours, et forcément, une certaine perturbation dans la marche régulière de la bibliothèque et risque même, dans certains cas, de désorganiser complètement le service.

Quant à l'éclairage, il faudra qu'il soit le meilleur possible. Les travaux de bibliothèque exigent impérieusement une lumière tout à la fois bonne, abondante et régulièrement diffusée. Comment se procurer cette lumière, tout en évitant de recevoir directement les rayons solaires, dont l'effet serait nuisible? Il y a plusieurs moyens, différant naturellement l'un de l'autre suivant la situation topographique occupée par le bâtiment. Si, dans telle bibliothèque, par exemple, de hautes et larges fenêtres placées en face des casiers sont suffisantes, dans telle autre elles ne le sont pas. Ainsi que le remarque Leger, pour les salles exposées au midi, une toiture en verre ou une coupole vitrée constitue un excellent mode d'éclairage, tandis que, pour celles qui sont exposées au nord et ont par conséquent besoin de plus de lumière, il est utile de surmonter la toiture ou la coupole d'une construction en forme de lanterne ou de parallélipipède emmagasinant la umière par les côtés. L'expérience a, en outre, prouvé qu'il est bon de joindre à l'éclairage par en haut l'éclairage latéral : on obtient ainsi un jour meilleur. Un grand nombre de bibliothèques, telles que la Bibliothèque Nationale de Paris, par exemple, ne sont ouvertes que le jour et n'ont pas besoin, par conséquent, d'éclairage artificiel. Pour celles dont les salles de lecture restent ouvertes le soir, on s'est jusqu'ici servi principalement du gaz. [1] « La lumière électrique produite par une force motrice disposée dans un bâtiment indépendant [1] », est préférable [2], croyons-nous, au gaz, parce qu'elle évite les chances

1. Cf. *Grande Encyclopédie*. Install. des bibliothèques, au mot « Bibliothèque », vol. VI, p. 658.

2. Pascal, *Bibliothèques et Facultés de médecine en Angleterre*, traite à plusieurs reprises la question de l'éclairage électrique, p. 19-37.

d'explosion et, partant, diminue les chances d'incendie[1].

Rappelons enfin, en terminant, qu'il est nécessaire, en traçant le plan d'une bibliothèque, comme celui de tout autre édifice, de subordonner la beauté architecturale au but pratique que l'on se propose d'atteindre. Même lorsqu'il est obligé de s'inspirer de considérations purement pratiques, l'architecte a encore devant lui un champ assez vaste pour laisser libre cours à ses conceptions artistiques et donner à la bibliothèque, « dépôt des sources de la science et des œuvres immortelles créées par le génie de l'homme pour ouvrir la voie aux progrès ininterrompus de l'avenir », une apparence qui, intérieurement aussi bien qu'extérieurement, corresponde à sa haute destination.

Lorsqu'il s'agit de construire une bibliothèque, il faut tout d'abord se soucier de la destination même de l'édifice. C'est là une vérité évidente, et cependant, jusqu'à nos jours, les architectes en ont tenu très peu compte. Dans son *Catéchisme*, PETZHOLDT leur adressait à ce sujet ces reproches mérités :

---

1. D'une façon générale, la lumière artificielle n'est pas bonne pour les bibliothèques. — Le gaz est nuisible aux reliures, parce qu'il surchauffe la température des salles. Une commission nommée par la bibliothèque publique de Birmingham, après avoir fait une série d'expériences, reconnut que le cuir, en contact avec l'air impur d'une pièce dans laquelle on avait brûlé du gaz pendant 1.000 heures, avait beaucoup souffert. Son pouvoir extensif était tombé de 10 0/0 à 5 0/0 et sa force de résistance de 35 à 17 (*Centralblatt, f. B.*, V, p. 551). L'éclairage au gaz est particulièrement nuisible aux livres dans les salles très élevées. Nous reviendrons plus loin sur cette question. Cf. note 1, p. 63. — La lumière électrique présente de grands avantages. Moyennant certaines précautions, elle ne fatigue pas trop les yeux; elle ne décompose pas les couleurs, n'échauffe pas, ne vicie pas l'air, ne produit pas d'ombre, se rapproche enfin de la lumière solaire; mais elle présente un inconvénient que n'a pas le gaz, inconvénient particulier que M. WIESNER, professeur de botanique à Vienne, a été le premier à faire connaître et qui est de produire sur le papier une sorte d'oxydation qui le fait roussir. (*Centralblatt f. B.*, IV, 281). P. COWEL, *Electric lighting in public libraries, a paper read at the meeting of the Library Association of the United Kingdom*, sept. 6. 1882. London, 1883 (p. 7), reproduit dans les *Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meetings*. London, 1884, p. 153-157. KÜSTER, « Verwendung des elektrischen Lichtes zur Zwecken der Kunst- und Unterrichts-Verwaltung. » *Centralblatt f. Bauverwaltung*, 1885, p. 185-186. W. J. FLETCHER, The proper lighting of library rooms. *The Library Journal*, vol. XV, 1890, n° 12, p. 9-11.

« On bâtit des écuries pour les chevaux et pour les vaches, et « l'on n'oublie pas de rechercher si l'endroit choisi et les con- « structions projetées remplissent les conditions voulues — pour « ces chers animaux, on ne néglige rien! — ne serait-il pas équi- « table de demander que l'on apporte la même attention et les « mêmes soins à la construction de ces bibliothèques, où des « milliers de savants viennent en quelque sorte puiser la sub- « stance de leurs travaux? Espérons que l'on finira par se persuader « dans un avenir prochain que de semblables exigences n'ont « rien que de raisonnable. »

— Dans son manuel, MOLBECH s'était déjà exprimé sur le même sujet en termes d'une grande énergie : « Lorsque l'on parcourt, « écrivait-il, la plupart des nouveaux ouvrages d'architecture « dans lesquels il est question de la construction des biblio- « thèques, on s'aperçoit que les architectes ont traité le sujet « d'une façon incomplète et sans en avoir une connaissance « suffisante ou, pour mieux dire, sans comprendre que les « idées de beauté et de luxe sont des idées accessoires et que « la première qualité d'un monument quelconque est d'être « approprié au but pour lequel il a été projeté [1]. Veut-on bâtir « une bibliothèque, il ne s'agit pas de penser à une construction « majestueuse, d'apparence magnifique, avec colonnes, portails, « etc., etc. et dont l'intérieur sera splendidement orné pour le

1. C'était déjà à ce point de vue que se plaçait LEOPOLDO DELLA SANTA, dans son ouvrage paru en 1816 à Florence : *Della costruzione e del regolamento di una pubblica universale biblioteca con la pianta dimonstrativa* : ZOLLER a cherché à adapter aux besoins des pays septentrionaux le plan que DELLA SANTA avait fait pour les bibliothèques méridionales, plan reproduit dans l'ouvrage de MOLBECH et dans la traduction italienne des *Grundzüge*. « Longtemps les architectes chargés de construire les bibliothèques ne se sont pas occupés des dispositions intérieures, réservant tout leur talent pour la façade, sans se soucier autrement de la destination du monument. C'est seulement le jour où la nécessité s'imposa de reconstruire la Bibliothèque nationale que l'on commença à se douter qu'il y avait des règles pour la construction d'une bibliothèque comme pour celle d'une gare ou d'un marché. » *Grande Encyclopédie*, Installation des B., au mot « Bibliothèque », vol. VI, p. 658. Peut-être pourrions-nous ajouter qu'en France ces règles sont encore totalement inconnues de la plupart des architectes.

que difficilement ou qui même ne les prêtent pas du tout : dans ce cas, en effet, c'est elle qui sert, en quelque sorte, d'intermédiaire entre le public et la bibliothèque.

Cette salle devra naturellement être plus ou moins grande suivant les exigences du service. Dans une bibliothèque importante, elle sera, non seulement bien éclairée, mais encore haute et spacieuse, bien aérée, bien chauffée, séparée des magasins des livres et suffisamment isolée pour que nul bruit, soit du dehors, soit de l'intérieur, ne vienne la troubler. L'architecture en sera majestueuse, mais sans faste inutile; pour tout dire en un mot, elle devra réunir le confortable à la commodité.

Les magasins devront, comme nous l'avons dit plus haut, être aménagés de manière à pouvoir contenir le plus grand nombre de livres possible dans l'espace le plus restreint, sans toutefois que les livres cessent d'être bien visibles et à condition que l'on puisse toujours les prendre facilement et rapidement.

Des salles spéciales seront affectées à la conservation des manuscrits, des incunables et des livres rares, et, si toutes les mesures de sûreté doivent être prises pour l'ensemble de la bibliothèque, à plus forte raison, pour les locaux contenant les manuscrits et les archives, c'est-à-dire des trésors dont la perte serait irréparable, faut-il exiger qu'elles soient poussées jusqu'à la minutie; c'est pour cette raison que nous recommanderons particulièrement, pour ces salles, les plafonds voûtés.

Nous venons de résumer en quelque sorte l'ensemble des principes essentiels qui s'imposent en matière de constructions de bibliothèques, mais, pour mieux faire comprendre notre pensée et donner un peu plus de relief au tableau que nous venons de tracer à grands traits, nous passerons de la théorie à la pratique et citerons quelques exemples afin de montrer comment les architectes ont jusqu'ici résolu le problème qui leur était posé [1]. On

1. Une liste des ouvrages modernes relatifs à la construction des bibliothèques a été publiée en appendice au travail de J. Kohtes : *Repertorium der wichtigsten Zeitschriften des Hochbauwesens*. Leipzig 1884, dans le *Centralblatt f. B.*, a. I, 1881, p. 34; II, 1885, p. 197-199, 247. Aux excellents mémoires de Kohtes et autres auteurs cités, vol. I, p. 197, du *Centralblatt* et dont nous pouvons tirer profit pour notre travail, ajoutons encore le travail de Vogel, « Historische und technische Erörterungen für die pas-

pourra se rendre compte que d'importants progrès ont été accomplis de nos jours, et l'activité que l'on a déployée à ce sujet, non moins que l'espèce de rivalité internationale qui en est résultée sont un sûr garant que de nombreuses améliorations seront encore réalisées dans l'avenir.

Dans le passé, on se contentait généralement de prendre, pour y loger les bibliothèques, des locaux plus ou moins commodes, de vieux bâtiments, sans même se demander s'ils pourraient convenir à leur destination nouvelle. La seule question que l'on se posât était celle de savoir s'ils offraient une place suffisante pour contenir les collections que l'on avait l'intention d'y placer, et, peut-être aussi, les accroissements que l'on prévoyait. C'était en quelque sorte le critérium suivant lequel on décidait que tel ou tel bâtiment était apte ou non à servir de bibliothèque. Parfois cependant, on construisait des bâtiments neufs, mais en subordonnant alors au côté esthétique toute autre considération. Ils présentaient à l'extérieur l'aspect de véritables palais, tandis qu'à l'intérieur une ou plusieurs salles magnifiquement décorées contenaient les livres,* parfois déposés à demeure sur des pupitres auxquels ils étaient fixés par des chaînes qui les protégeaient contre les voleurs et même contre les emprunteurs [1] (cette curieuse disposition presque générale au moyen âge, encore usitée dans les bibliothèques princières de la Renaissance, s'est conservée jusqu'à nos jours à la Bibliothèque Laurentienne de Florence (fig. 1 et 2)*, le plus ordinairement rangés le long des murs, mais souvent à une telle hauteur que l'on ne pouvait les atteindre

---

sendste Einrichtung von Bibliotheksgebäuden » dans la *Zeitschrift für praktische Baukunst* de Romberg, Leipzig, a. 1848. — Les *Grundriss-Vorbilder von Gebäuden aller Art*, édités par L. Klasen. Abth. X : Gebäude für Kunst- und Wissenschaft (Leipzig, Baumgärtner, 1887), ont reproduit les plans de nombreuses bibliothèques en indiquant la façon dont elles sont organisées et aménagées, mais c'est dans le *Handbuch der Architektur herausgegeben von* J. Durm, H. Ende, C. Schmidt et H. Wagner (Darmstadt, A. Bergsträsser) IV^e^ partie, vol. 6, fasc. 4 : « Gebäude für Sammlungen und Aufstellungen » (*Archive, Bibliotheken und Museen*) par H. Ende, C. Junk, A. Kerler, Kortüm et autres, que le sujet dont nous nous occupons a été traité de la façon la plus complète et la plus approfondie.

1. Cf. *Grande Encyclopédie*, t. VI, art. Bibliothèque, § VI, Architecture, par Ch. Lucas.

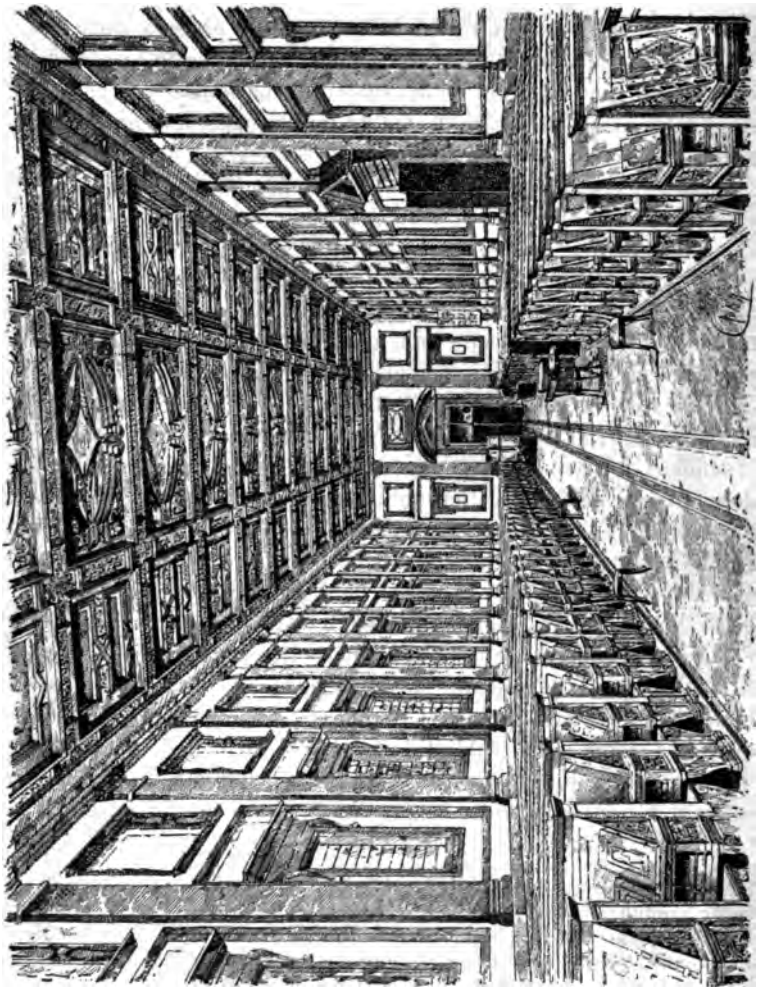

qu'au moyen d'échelles. Les anciennes bibliothèques italiennes[1] furent pour la plupart bâties sur ces plans et elles servirent

1. La bibliographie des ouvrages relatifs aux bibliothèques italiennes (y compris les plans et reproductions) a été dressée par C. FUMAGALLI dans la *Rivista delle Biblioteche*, vol. I, 1888: n° 11-12, p. 161-167. A propos de la magnificence de ces établissements, FUMAGALLI rappelle les célèbres paroles d'ADDISON : « Books are, indeed, the least part of the furniture that one ordinarily goes to see in an Italian library. »

ensuite de modèle aux constructions luxueuses qui furent élevées dans les autres pays. C'est ainsi que le premier édifice construit

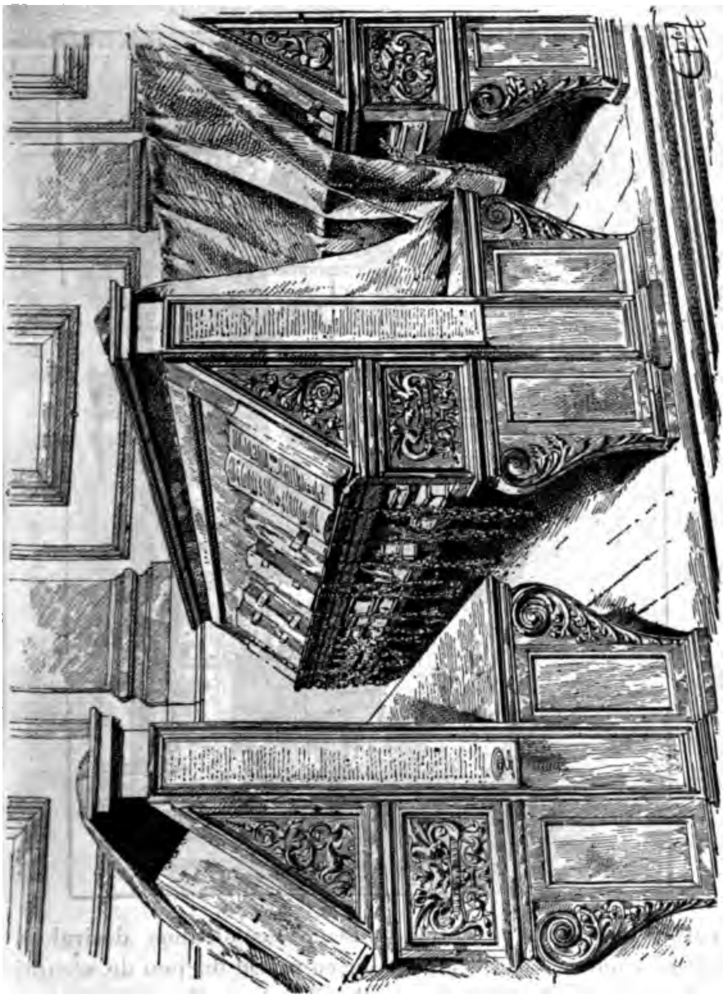

Fig. 2. Pupitres et bancs de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence.

en Allemagne pour servir de bibliothèque le fut sur le type italien; nous voulons parler de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel[1], commencée en 1706 d'après les plans d'Hermann Korb

1. D'après Müller, le prototype de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel serait la *Villa Rotonda* du Palladio près de Vicenze.

sous le règne d'Antoine Ulrich et achevée en 1723 sous August Wilhelm (fig. 3). Pendant longtemps, cette bibliothèque fut

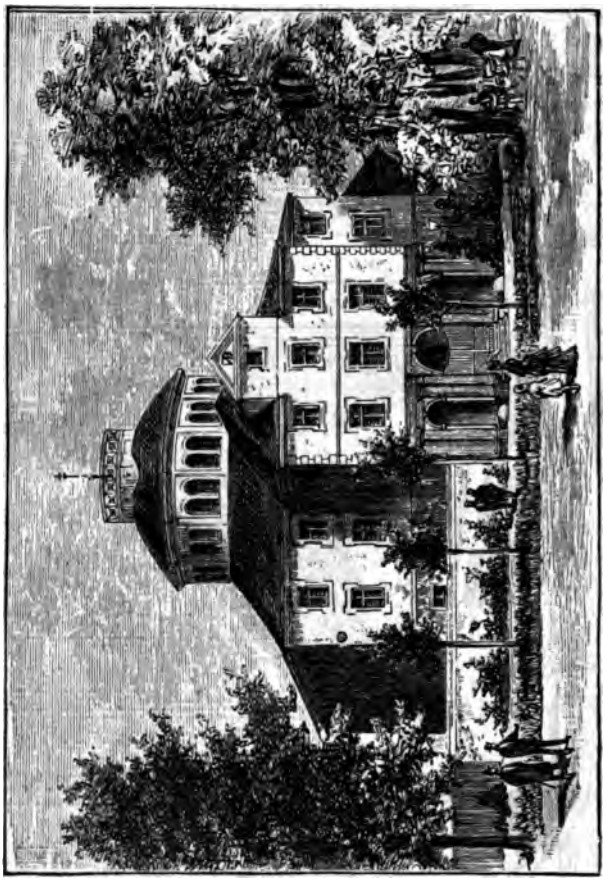

Fig. 3. L'ancienne Bibliothèque à Wolfenbüttel.

regardée comme réunissant toutes les conditions désirables. Mais récemment on dut la démolir en raison du peu de sécurité qu'elle présentait contre l'incendie. La nouvelle bibliothèque, dont nous parlerons plus loin, a été inaugurée en 1887.

D'après la description qui en a été donnée par le bibliothécaire Schönemann, l'ancien bâtiment formait un rectangle de 43 mètres de longueur sur 31 de largeur. L'escalier principal, commode et bien

éclairé, se trouvait au sud, dans une sorte de pavillon faisant saillie sur la façade. Il y avait trois étages jusqu'à la toiture, au-dessus de laquelle s'élevait une coupole ovale, dont les 24 fenêtres cintrées éclairaient l'intérieur de la grande salle de lecture également ovale (28 mètres de longueur sur 22 mètres de largeur). Cette salle, qui avait été la grande pensée du constructeur, étonnait les visiteurs par la beauté de ses proportions, et les fautes de détail que l'on aurait pu y relever provenaient uniquement de la hâte avec laquelle elle avait été construite. Douze colonnes, décorées de doubles pilastres doriques, ioniens, corinthiens et toscans, supportaient la voûte décorée d'une fresque représentant l'Olympe. Le premier et le deuxième étage de la salle (qui correspondaient au second et au troisième de l'édifice) étaient réservés aux livres; au troisième étage une muraille d'un beau style décoratif remplissait l'espace laissé libre entre les colonnes et soutenait la coupole. Un large couloir elliptique bien éclairé courait à chaque étage à l'extérieur et autour de la salle de lecture; grâce à cette disposition, les quatre angles du bâtiment étaient occupés, au premier et au second étage, par quatre chambres contenant les manuscrits, les ouvrages précieux, les collections et les catalogues. Sur la plate-forme de la coupole, à laquelle on accédait par un escalier tournant en fer, on avait d'abord placé un globe céleste en bois doré extrêmement gros, mais on ne tarda pas à l'enlever en raison de son poids considérable et plus tard on le remplaça par un paratonnerre.

Le magnifique bâtiment élevé à Munich (1832-1843) sur l'ordre de Louis Ier, roi de Bavière, et d'après les plans de François von Gärtner [1], pour y déposer les archives d'État et la bibliothèque royale, dénote un progrès considérable dans l'art de la construction des bibliothèques (fig. 4). Des galeries d'une hauteur de 2^{m} 50 reliées entre elles par des escaliers permettent de garnir de livres toute la superficie des murs des magasins, sans que l'on soit obligé d'avoir recours aux échelles, trop souvent dangereuses.

L'édifice, complètement isolé, a la forme d'un rectangle allongé. Sa hauteur est de 25 mètres et il a deux étages. La façade ouest, de 151 mètres de long, se trouve sur la Ludwigstrasse, tandis que du

1. Fr. v. Gärtner : *Sammlung der Entwürfe ausgeführter Gebäude.* Lief. 1, 2 : « Bibliothek und Archiv-Gebäude in München. » (20 pl. lithographiées in-f°). Munich, 1844-45.

côté de l'est il donne sur le Jardin anglais. Les deux autres côtés n'ont que 48 mètres de longueur; celui du sud fait vis-à-vis au Ministère de la guerre, celui du nord à une maison précédée d'un jardin et bâtie également par GÄRTNER, non loin de la Ludwigskirche.

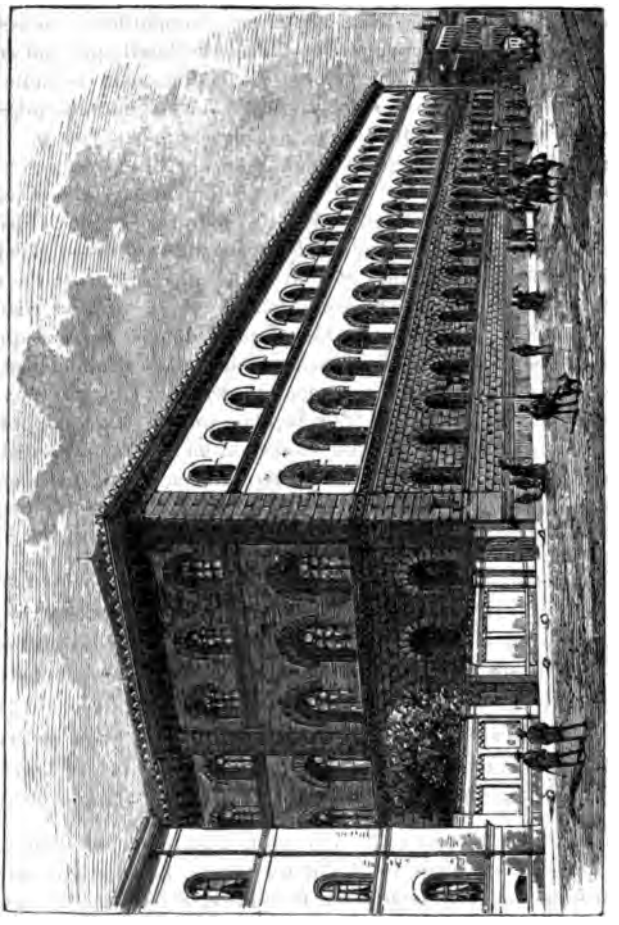

Fig. 4. La Bibliothèque royale à Munich,

Un bâtiment transversal réunit la partie de l'ouest à celle de l'est et forme ainsi deux grandes cours de dimensions égales. Dans chacune d'elles se trouve une fontaine avec tous les appareils nécessaires contre l'incendie; l'édifice tout entier est, du reste, pourvu d'eau à haute

pression. Un perron imposant dont la rampe est ornée de quatre statues assises, de deux mètres de hauteur, représentant Aristote, Thucydide, Hippocrate et Homère, œuvres de SANGUINETTI et de MEYER, donne accès à la porte d'entrée. A gauche et à droite du vestibule sont placées les archives, qui occupent tout le rez-de-chaussée. Un large escalier de marbre, précédé d'une double rangée de colonnes, fait face à la porte d'entrée et conduit à la bibliothèque, à laquelle aboutit également un autre escalier partant de la cour du nord. La salle de lecture occupe le centre du bâtiment de l'est, consacré presque entièrement aux besoins du public. Deux statues de marbre blanc, œuvres de SCHWANTHALER, décorent les deux côtés de la porte d'entrée de la bibliothèque : l'une représente le duc ALBERT V, premier fondateur de la bibliothèque, l'autre, le roi LOUIS Ier, fondateur de l'édifice que nous sommes en train de décrire et qui lui a été dédié.

La bibliothèque possède plus de 900.000 imprimés et 40.000 manuscrits, Le premier et le second étage lui sont tout entiers réservés, et elle est divisée en 77 salles de diverses grandeurs. La première de nos gravures représente la façade du bâtiment sur la Ludwigstrasse; la seconde et la troisième, les plans du premier et du second étage, dont voici les légendes, revues par le Dr LAUBMANN, directeur de la bibliothèque.

Ier étage (fig. 5). — 1. Escalier. — 2. Entrée de la bibliothèque. — 3. Salle du prêt. — 4. Salle de lecture. — 5. Secrétariat. — 6. Salle des périodiques. — 7. Cabinet du directeur. — 8. Salle de lecture des manuscrits. — 9. Cabinet d'un bibliothécaire. — 10. Salle de la musique. — 11. Vestibule. — 12. Escalier en pierre conduisant au second étage. — 13. Galerie de communication. — 14. Salle du catalogue. — 15. Magasin de livres. — 16. Salle pour la conservation des livres non reliés. — 17. Corridors donnant sur le grand escalier. — 18. Salle de réunion appelée aussi Salle des princes ou Salle rouge. — 19. Galerie de communication. — 20. Salle des Incunables. — 21. « Schatzkammer », Chambre du trésor, contenant les œuvres rarissimes, les « Cimelien »(κειμήλια). — 22. Magasins de livres avec deux galeries auxquelles on accède par de petits escaliers, 23, conduisant également au second étage. — 24. Escaliers en pierre. — 25. Collection des lithographies de SENEFELDER. — 26. Cabinets d'aisances.

IIe étage (fig. 6). — 1. Une seconde « Schatzkammer » pour les reliures précieuses. — 2. Magasins de livres éclairés par en haut. — 3. Petits escaliers. — 4. Escaliers secondaires en pierre. — 5. Escalier en pierre pour monter sur le toit.

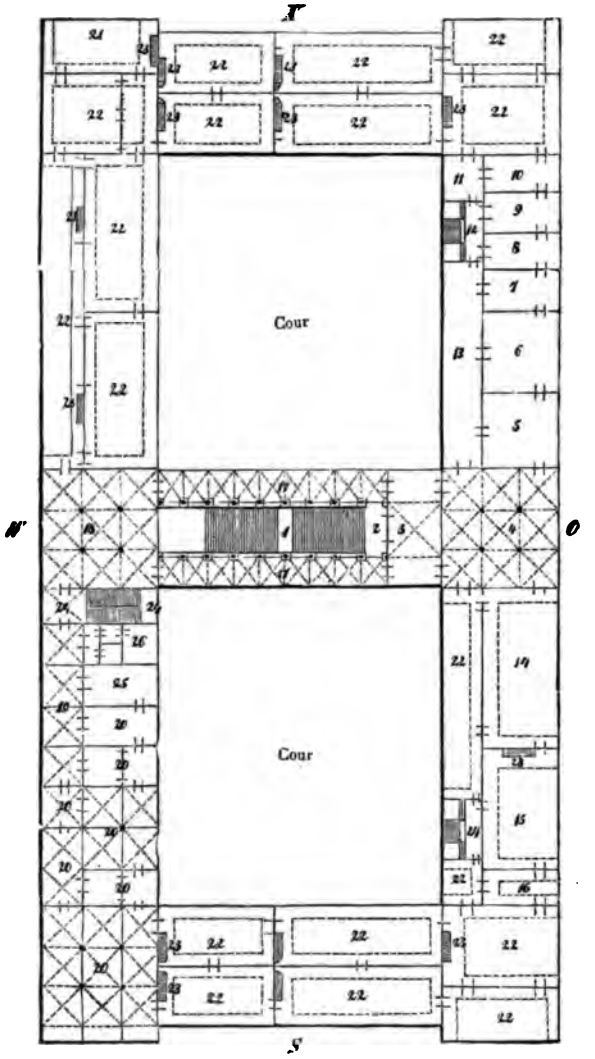

Fig. 5. Bibliothèque royale à Munich.
Plan du 1er étage.

La plupart des grandes bibliothèques américaines, telles que les bibliothèques publiques de Boston et de Cincinnati, celle du Boston Athenæum, la bibliothèque Astor à New-York, celle du

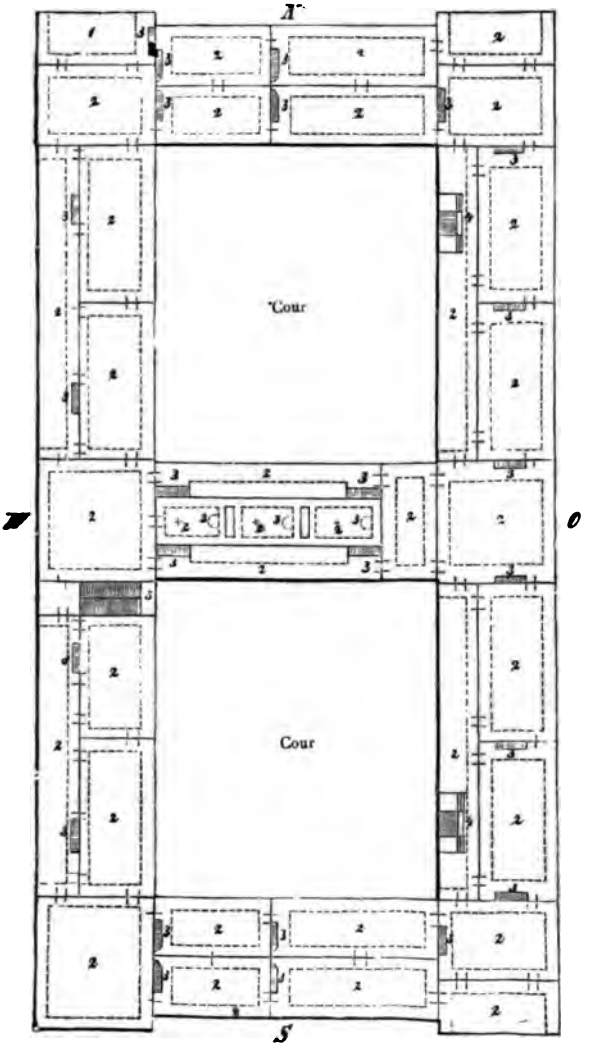

Fig. 6. Bibliothèque royale à Munich.
Plan du 2me étage.

Peabody Institute à Baltimore, enfin la bibliothèque du Congrès à Washington, ont été bâties d'après les mêmes principes et nous offrent les exemples les plus frappants du type de construction

Fig. 7. Magasin des Livres de la Bibliothèque du *Peabody Institute*, à Baltimore.

que les Américains ont jusqu'ici adopté.[1] En voici les caractèr
généraux : des galeries dans lesquelles tous les livres
trouvent à portée de la main ; une grande salle de lecture éclair

1. Le *Circular of information of the bureau of education*, 1887, n° 2, publié une série d'excellentes reproductions de bibliothèques américain (spécialement des bibliothèques des *colleges* et *seminaries*). Cf., en outr J. L. Whitney « Catalogue of the illustrations and plans of library bu

par le haut et entourée d'une série de galeries; enfin, la subdivision de chaque galerie en compartiments éclairés par des fenêtres latérales. Nous donnons ici une vue intérieure de la bibliothèque

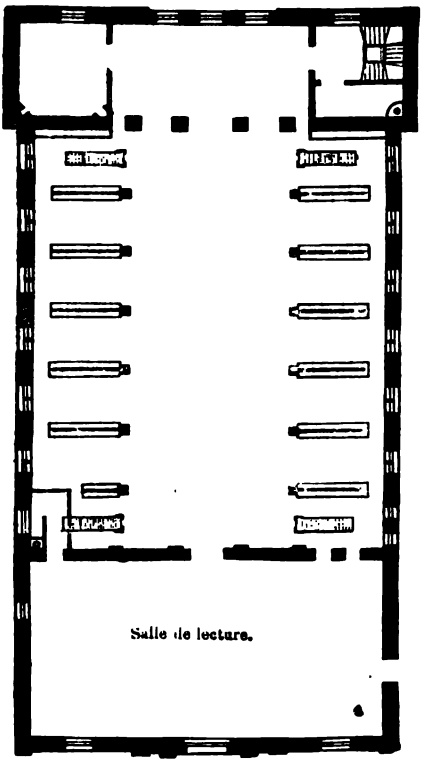

Fig. 8. Plan de la Bibliothèque du *Peabody Institute*.

du « Peabody Institute » et voici, d'après Poole, la description de ce monument, qui est, paraît-il, l'un des mieux réussis de tous ceux du même genre.

---

dings in the Boston Public Library », *Library Journal*, v. XI, 1886, p. 409-417 ; K. A. Linderfelt et A. Meinecke : *Reports on the proposed library and museum building for the city of Milwaukee*. Milwaukee, 1890, avec de nombreux renseignements sur les constructions des bibliothèques américaines. Cf. aussi W. J. *Fletcher* dans son manuel « *Public libraries in America* ». La revue *The Library* publie en outre régulièrement des descriptions et reproductions de ces bibliothèques.

Le magasin des livres a 26 mètres de longueur sur 21 mètres de largeur et 19 mètres de hauteur (fig. 7). Il est précédé par la salle de lecture, longue de 11 mètres et large de 22 (fig. 8), tandis que par derrière se trouvent deux salles : une salle de travail, longue de 6 mètres et large de 12, et une salle réservée aux employés de la bibliothèque, longue également de 6 mètres mais n'ayant que 5 1/2 mètres de large. Il y a six étages, divisés, comme il a déjà été dit, en une série de compartiments; la profondeur de chacun d'eux, en partant du mur, dont ils sont tous séparés par un étroit passage, ainsi que le montre notre plan, est de 5 1/2 mètres, leur largeur est de 3 1/2 mètres. Chaque compartiment est parfaitement éclairé grâce à deux petites fenêtres latérales et à l'abondante lumière qui tombe de la toiture vitrée. On a calculé que le bâtiment pouvait contenir 150.000 volumes; il produit une impression imposante et rappelle les églises gothiques du moyen âge.

La nouvelle bibliothèque du Congrès à Washington mérite, elle aussi, une mention spéciale.

C'est un édifice grandiose et de proportions colossales (fig. 9). Il est de forme oblongue et sa hauteur est de deux étages. Les plans en furent dressés par l'architecte J. L. Smithmeyer et adoptés par le Congrès [1] en dépit de l'opposition des bibliothécaires américains, qui, dans une conférence tenue en 1881 à Washington, s'étaient prononcés contre le projet. — Voici quel était dans ses grandes lignes le plan de Smithmeyer (fig. 10) : au centre, une grande salle octogonale de 100 pieds de diamètre, éclairée par le haut et entourée de 56 « alcôves » capables de recevoir 260.000 volumes, les magasins de livres, éclairés latéralement par des cours intérieures, aboutissant tous à cette salle, autour de laquelle ils étaient disposés en forme de rayons, et aux quatre angles du bâtiment des salles plus petites destinées aux manuscrits précieux. Les locaux du premier étage sur la façade principale devaient être réservés aux bureaux de l'administration et aux magasins des livres du dépôt légal; les salles de côté et celles situées sur le derrière, aux arts graphiques. On commença les travaux le 15 avril 1886, mais ils ne tardèrent pas à être interrompus (sur une nouvelle décision prise par le Congrès, le 18 juin 1888) pour motifs d'ordre financier. On avait reconnu, en effet, que le chiffre primitif des dépenses fixé par les devis à 2 ou 2 1/2 millions de dollars serait, en réalité, de 7 à 10 millions de dollars.

1. Le « bill » de fondation se trouve reproduit dans le *Library Journal*, vol. II, 1886, p. 50-58.

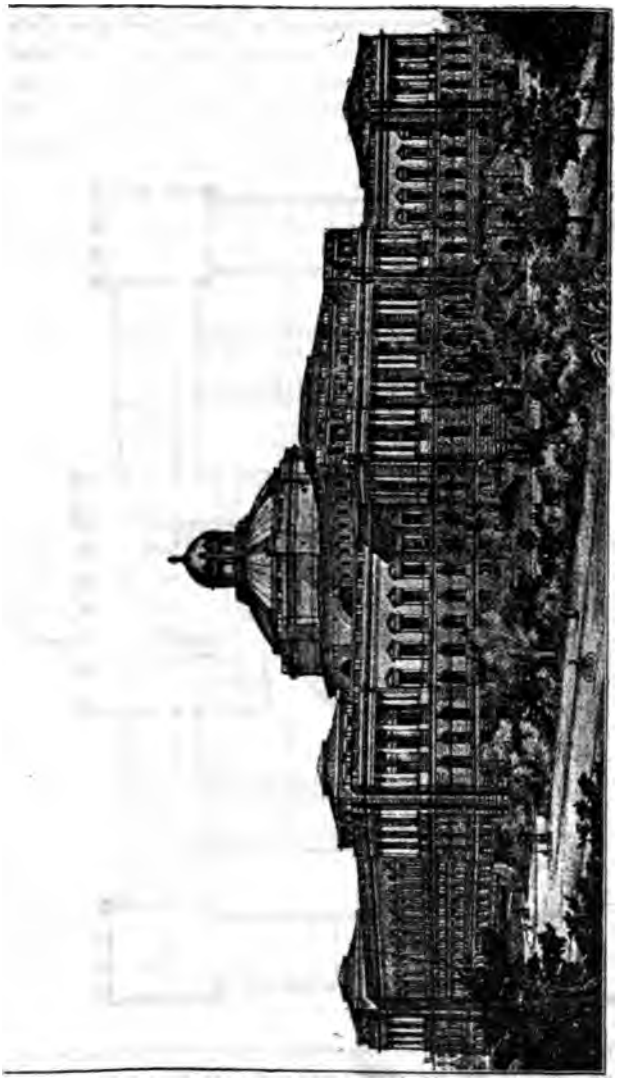

Fig. 9. La Bibliothèque du Congrès, à Washington. — Vue d'ensemble.

s entrefaites, l'architecte fut révoqué et l'on chargea les *eers of the army* » de dresser de nouveaux projets permettant, utilisant ce qui avait été fait, de réduire sensiblement les

prix de revient[1]. Le général Casey essaya d'atteindre ce but en n'apportant au plan de Smithmeyer que des modifications de détails; il présenta deux projets : le premier exigeait encore 6 millions de dollars, tandis que le second, beaucoup plus simplifié, réduisait les dépenses à 4 millions. C'est le premier de ces deux projets (fig. 11) qui fut adopté par le Congrès et les travaux purent ainsi être continués[2].

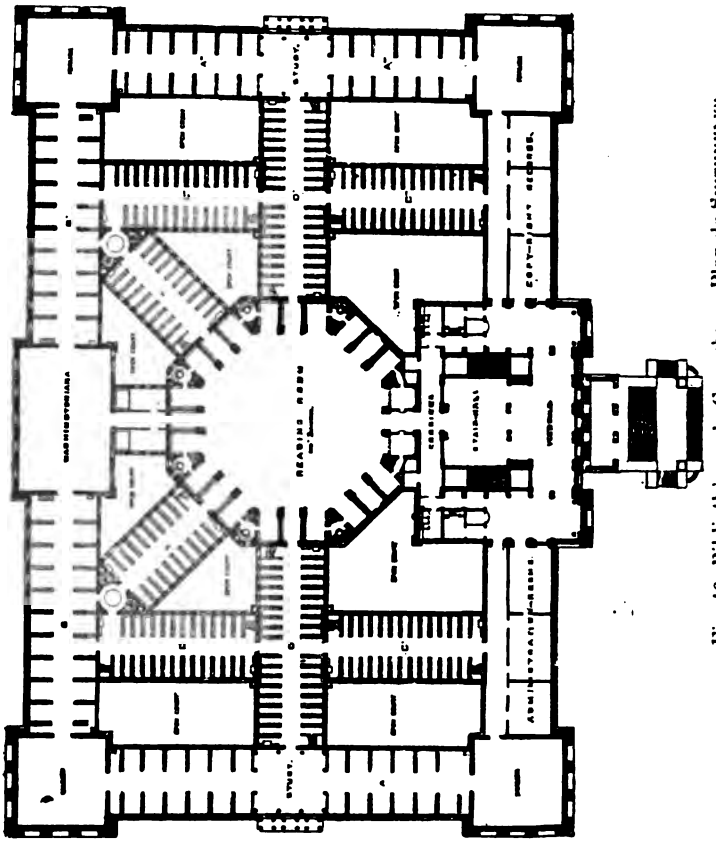

Fig. 10. Bibliothèque du Congrès. — Plan de Smithmeyer.

Nos gravures permettront de se rendre compte des changements, peu nombreux, du reste, apportés par le général Casey au plan primitif.

1. Cf. *Library Journal*, vol. XIII, 1888, p. 213, 217-218, 343.
2. Cf. *Library Journal*, vol. XIV, 1889, p. 30-34 (avec fig.), 173-174.

La bibliothèque du Congrès peut contenir environ 2.500.000 volumes[1] et possède en outre une galerie de peinture et des salles d'exposition.

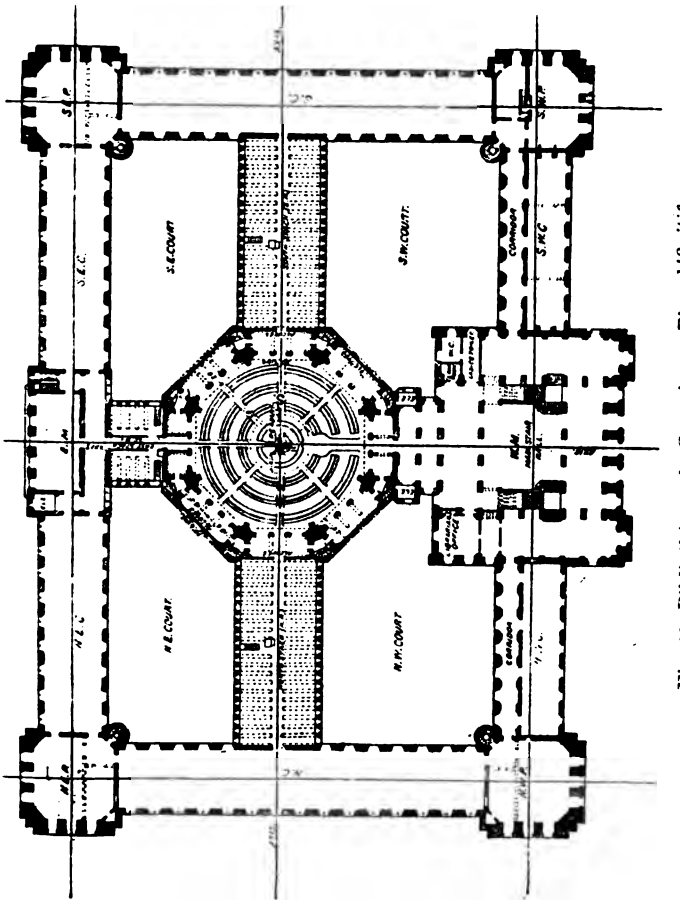

Fig. 11. Bibliothèque du Congrès. — Plan définitif.

Comme nous le voyons, dans ces deux bibliothèques, les salles de lecture sont indépendantes; il n'en est pas de même dans la plupart des autres bibliothèques américaines, où l'on s'est con-

1. D'après une note du *Library Journal* (vol. II, 1886, p. 56), la « book-capacity » eût été, si l'on avait exécuté intégralement le plan de Smithmeyer, de 3.554.760 volumes.

tenté ordinairement d'installer la salle de lecture dans l'espace resté libre au centre du grand magasin de livres. En dépit de leur apparence magnifique, ces bibliothèques aux salles immenses présentent de graves défauts. C'est avec raison que Poole déplore la perte d'espace considérable produite par la grande salle centrale ; l'inutilité de cette dernière est particulièrement manifeste dans la bibliothèque du Peabody Institute, qui, comme nous l'avons dit, possède une salle de lecture séparée. Toutes les autres observations présentées par le bibliothécaire américain et relatives aux imperfections et à la cherté du chauffage, aux difficultés qu'il y aurait à agrandir les bâtiments, sont également de la plus grande justesse. La disposition des galeries rend le service extrêmement pénible pour les employés. On est obligé, en effet, pour chercher les livres, de monter une quantité considérable d'escaliers et bien souvent de faire le tour de la galerie centrale, ce qui augmente encore la fatigue. En outre, lorsque la salle est chauffée ou éclairée au gaz, l'air chaud se concentre naturellement dans la partie la plus élevée, et les reliures des livres placés dans les galeries supérieures en souffrent beaucoup; ajoutons qu'en cas d'incendie ce genre de construction offre les plus grands dangers. Enfin, l'installation de la salle de lecture au centre des magasins de livres est une cause de dérangement permanent pour les travailleurs et porte préjudice à leurs études. Pour tous ces motifs, l'Association des bibliothécaires américains a décidé qu'à l'avenir le mode de construction que nous venons d'examiner devrait être abandonné.

Voici le projet que Poole [1] a présenté pour le remplacer : nous laissons la parole au bibliothécaire américain.

---

1. Déjà dans son essai intitulé « Library buildings » et reproduit dans l'ouvrage plusieurs fois cité : *Public libraries in the U. S. of America* (*Bureau of education*), part. I, p. 465-475, Justin Winsor avait préconisé une réforme de l'architecture des bibliothèques américaines et proposé de nouveaux plans; mais le grand champion de cette réforme a été William Poole (sa biographie se trouve publiée sous la signature de W. J. Fletcher dans le *Library Journal*, vol. XII, 1887, p. 281-288 ; XIX, 1894, p. 81-83), d'abord bibliothécaire de la Public Library et en dernier lieu de la Newberry Library de Chicago, qui est son œuvre et sur laquelle nous reviendrons plus loin. Les travaux que Poole a publiés au sujet de cette réforme sont : « The construction of library buildings », reproduit dans le *Library Journal*, v. VI, 1881, p. 69-77, dans les *Circulars of information of the bureau of education*, 1881, n°1, et dans l'*American Architect*, sept. 17, 1881 (vol, X.

L'édifice devra s'élever sur un terrain parfaitement dégagé et, si possible, isolé. Sur le milieu du côté qui conviendra le mieux, on construira le bâtiment central exclusivement consacré aux bureaux de l'administration et aux salles de travail des employés. De chaque

---

p. 131), et traduit en français sous le titre de « La construction des bibliothèques publiques d'après le plan du bibliothécaire William F. Poole » *Revue des Bibliothèques*, a. III, 1893, p. 278-291 ; — « Progress of library architecture » : *Library Journal*, v. VII, 1882, p. 130-136 ; — « *Remarks on library construction. To which is appended an examination of Mr J. L. Smithmeyer's pamphlet entitled : Suggestions on library architecture, American and foreign.* Chicago, 1884. » (*Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 99-100, et *Library Journal*, v. VIII, p. 270 et suiv.) ; — « Small library buildings » : *Library Journal*, vol. X, 1885, p. 250-256. — Citons encore les articles suivants relatifs à l'architecture des bibliothèques : William ARCHER, « Suggestions as to public library buildings » : *Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meetings of the library association U. K.* London, 1884, p. 51-58 ; — W. HENMAN, « Free library buildings, their arrangement and fittings » : *Transactions and proceedings of the 6. meeting of the library association U. K.* London, 1886, p. 100 ; — W. J. FLETCHER, « Library buildings » : *Library Journal*, v. XIV, 1889, p. 39-40 ; — Normand S. PATTON, « Architects and librarians » : *ibid.*, p. 159-161 ; — Addison VAN NAME, « Report on library architecture » : *ibid.*, p. 162-174 ; — H. M. UTLEY, « Report on library architecture » : *ibid.*, vol. XV, 1890, n° 12, p. 12-14, 75-85 ; — C. C. SOULE, « Points of agreement among librarians as to library architecture » : *ibid.*, vol. XVI, 1891, n° 12, p. 17-19 ; — E. E. CLARKE, « Considerations on the card catalogue and library construction » : *ibid.*, vol. XVII, 1892, p. 229-232. Dans la conférence tenue en 1881 à Washington et dont nous avons déjà parlé, les bibliothécaires américains, après s'être prononcés, ainsi que POOLE le fit de nouveau plus tard (1884) dans le travail que nous venons de citer, contre le projet présenté par SMITHMEYER pour la construction de la bibliothèque du Congrès, prirent, sur la proposition d'EDMANDS de Philadelphie, une décision de la plus haute importance, exposant « that in the opinion of the Association, the time has come for a radical modification of the prevailing typical style of library building, and the adoption of a style of construction better suited to economy and practical utility ». Un an plus tard, la conférence de Cincinnati approuva cette déclaration. POOLE dit, des constructions faites jusqu'alors, qu'elles sont « absurd, extravagant, combustible and inconvenient ». — Le palais élevé tout récemment à Boston pour la bibliothèque publique présente de nouveau les mêmes défauts (*Centralblatt f. B.*, an. VIII, 1891, p. 225 ; *Library Journal*, vol. XV, 1890, p. 297-302, et n° 12, p. 164-166).

Citons en terminant, le travail de Eirikr MAGNÚSSON, publié dans le *Library Journal*, vol. XI, 1886, p. 331-339, sous le titre de « Spiral Library buildings », et dans lequel il propose de bâtir les bibliothèques de telle façon que les locaux affectent une forme spiroïde autour d'une salle de lecture circulaire formant centre, afin que l'on puisse toujours et sans difficulté ajouter de nouvelles constructions. Cf. POOLE, *Library Journal*, vol. XI, p. 359-362.

côté de ce bâtiment central, ainsi que par derrière, seront construites des ailes adjacentes et indépendantes, mais réunies les unes aux autres, et dont le centre sera, ainsi que le montre notre plan (fig. 12), occupé par une grande cour intérieure qui distribuera à

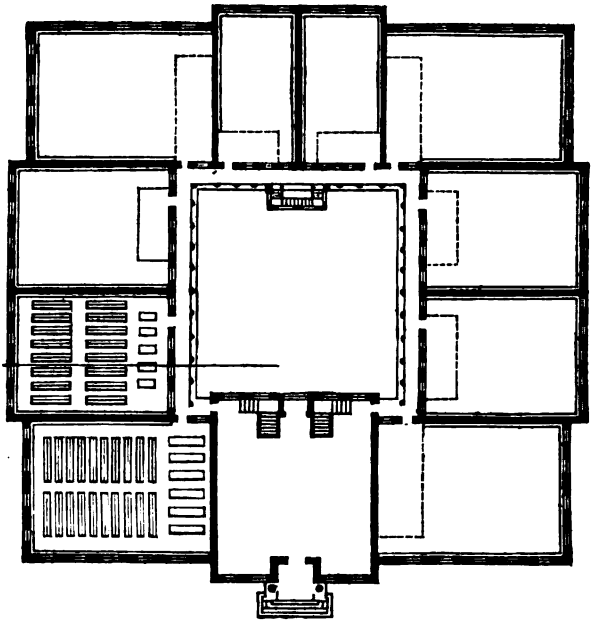

Fig. 12. Plan de bibliothèque présenté par Poole.

chaque pavillon une lumière abondante. En admettant que l'on choisisse pour y élever les constructions un terrain quadrangulaire de 60 mètres de côté, le bâtiment central pourra former un rectangle de 18 mètres de largeur sur 22 mètres de profondeur; quant aux salles latérales, que l'on voit disposées autour de la cour du milieu, elles auront environ 16 mètres de largeur et 5 mètres de hauteur et seront aussi longues qu'il le faudra. Chacune de ces salles correspondra à l'une des divisions spéciales du catalogue méthodique. L'une contiendra, par exemple, tous les ouvrages concernant les beaux-arts, une autre les livres d'histoire, une troisième ceux de géographie, etc., etc. Un long corridor vitré, de forme rectangulaire, donnera accès à ces différentes salles, qui, par mesure de précaution contre l'incendie, seront séparées les unes des autres par des murs à l'épreuve du feu. Cette disposition permet de supprimer les galeries et les comparti-

ments adoptés dans les autres bibliothèques américaines. Les livres seront disposés sur des rayons le long des murs ou dans des casiers doubles en profondeur placés dans la salle elle-même, et à une hauteur telle que l'on puisse toujours les prendre facilement avec la main sans avoir besoin d'échelle. Chaque salle, éclairée, comme le montre le plan, de deux côtés (par des fenêtres prenant jour sur la rue et par de larges baies s'ouvrant sur la cour intérieure), renfermera des tables et des sièges placés près de la porte d'entrée et se trouvera ainsi transformée en une salle de lecture, dans laquelle les livres relatifs à la science spéciale à laquelle elle est consacrée pourront être étudiés. Le bibliothécaire préposé au service de chaque salle pourra, en outre, connaissant parfaitement le dépôt qui lui est confié, aider et conseiller ceux qui s'adresseront à lui. La grande salle de lecture sera donc supprimée et remplacée par une série de petites salles, qui, au besoin, se prêteront mutuellement leurs livres et où les travailleurs pourront étudier en toute tranquillité, sans aucun dérangement, puisque tout le mouvement sera concentré dans le corridor. Toutefois, les encyclopédies et les ouvrages de référence d'une grande importance devront être réunis dans une salle spéciale. Lorsque la nécessité l'exigera, on pourra donner au bâtiment une hauteur de trois ou quatre étages ou même davantage, mais il faudra alors installer un ascenseur près des escaliers afin de faciliter les communications.

Ce genre de construction offre, particulièrement au point de vue de la garantie contre l'incendie, des avantages incontestables sur le système jusqu'ici adopté; en effet, le bâtiment devant être bâti en matériaux incombustibles (fer, pierre, terre cuite, béton) et chaque salle se trouvant séparée des salles voisines par de gros murs, il serait extrêmement facile de localiser le feu s'il venait à éclater. En outre, la perte de place est réduite au minimum; comme il n'y a pas de galeries, ainsi qu'il a déjà été dit, les inconvénients d'un surchauffage dans la partie la plus élevée de l'édifice se trouvent évités[1]; enfin,

1. Voici ce que dit au sujet de ce surchauffage, dans la conférence de Washington, le bibliothécaire du Congrès, SPOFFORD, en prenant comme exemple la bibliothèque même du Congrès, « If you go into the upper galleries of the Library of Congress, on any day of the winter, and take a book from the shelves, the chances are that it will almost burn your hand. It has often occurred to me that if these warped and shrivelled and overheated volumes were not inanimate beings, if they could only speak, they would cry out with one voice to their custodians : « Our sufferings are intolerable. » In the library I speak of, moreover, there is only the injury resulting from the rising heat to which the books are subjected, since no

gass is burned. When to the fearful and almost incandescent heat, that gathers under every ceiling, is added the wellknown destructive influence of coal-gas, burned through many hours of each day, the effects upon the books and bindings are simply deplorable. » En outre, pendant l'été, la

pendant l'hiver il est facile de donner à tous les locaux une température égale et régulière en économisant la plus grande partie des frais considérables que nécessite actuellement le chauffage. Ajoutons à chaque le service des livres sera rapide et facile et qu'aucun déran-gement ne viendra troubler la tranquillité des salles.

Poole a eu la chance de pouvoir réaliser les plans qu'il avait proposés. La « Newberry Library[1] », élevée récemment (1891-1893) à Chicago et dont il fut jusqu'à sa mort le bibliothécaire, a été construite sous sa direction (fig. 13).

La Newberry Library est un bâtiment de cinq étages. Le rez-de-chaussée est exclusivement réservé aux locaux de l'administration et contient en outre un vaste « auditorium »; les autres étages sont tous divisés en larges salles, séparées les unes des autres par des murs épais et à l'abri du feu, et donnant sur des corridors spacieux auxquels viennent aboutir les escaliers et les ascenseurs. Le premier étage a 16 pieds de hauteur, le second 15, les autres 14 chacun. La grande salle de lecture (fig. 14) occupe la partie centrale du second étage. Toutes les autres salles, soit à cet étage, soit à l'étage supérieur, constituent des bibliothèques séparées, organisées conformément aux données que nous avons reproduites plus haut. Chacune de ces salles a 30 pieds sur 50 et peut contenir environ 2.700 volumes. La contenance totale dépasserait un million de volumes. Telle qu'elle est, la Newberry Library est susceptible d'agrandissements considérables, et, lorsque toute la place qui lui a été réservée sera occupée par les bâtiments projetés, le nombre des volumes qu'elle pourra recevoir sera environ de 3.000.000.

---

chaleur emmagasinée par la toiture vitrée produit, elle aussi, des effets déplorables. « Books cannot live where men cannot live », remarque avec raison Poole. « In excessive heat the leather of bindings slowly consumes, and its life departs. In libraries bindings have no such aggressive and destructive an enemy as excessive heat. A wellknown architect of Boston recently called upon me, and, conversing upon the subject, which was new to him, said that he frequently went into the galleries of the Boston Athenæum to consult books, and when he came down found his clothes covered with a fine red powder. He asked if I knew what that powder was. I replied that I had often observed the same fact in the same locality and I had no doubt that it was the ashes of the bindings which had been consumed by excessive heat. »

1. Cf. *The Newberry Library. Chicago. Certificate of incorporation and incorporation act* et l'article de C. C. Soule dans le *Library Journal*, vol. XVI, p. 11-13.

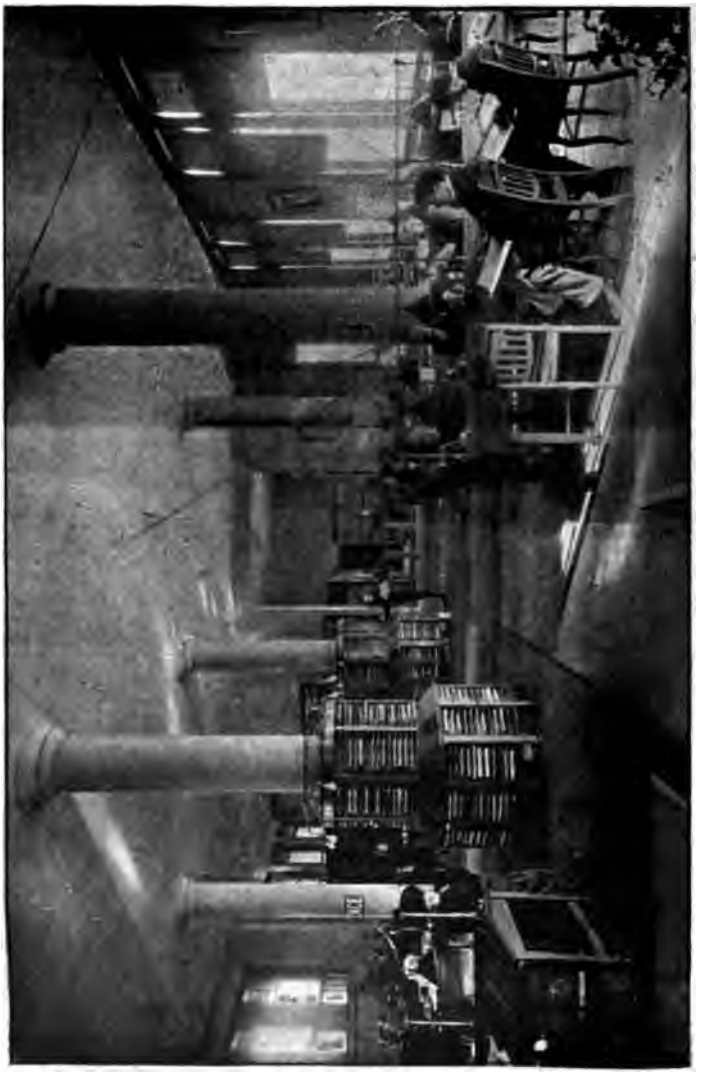

L'ancien système de construction a persisté en Europe jusqu'à ces derniers temps; c'est ainsi, par exemple, que dans la célèbre

bibliothèque Sainte-Geneviève (fig. 15), bâtie à Paris par LABROUSTE, de 1843 à 1858, tout le premier étage est occupé par

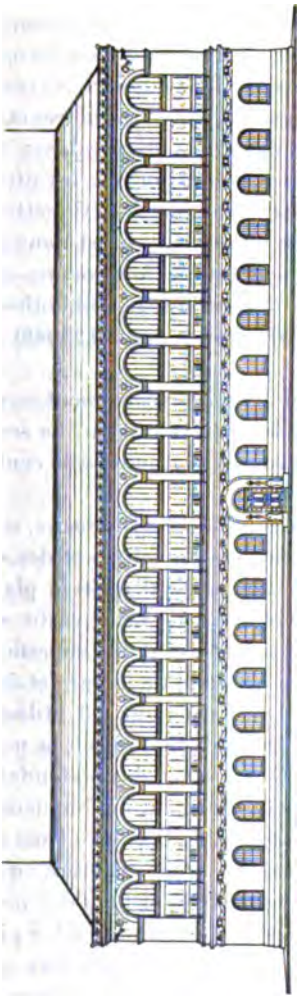

Fig. 15. La Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

une immense salle de lecture. Cette salle, d'un très bel effet et bien éclairée mesure 1780 mètres carrés de superficie et offre place à 420 lecteurs. Des casiers doubles placés dans la salle et isolés du

public par une balustrade en fer, des rayons formant tout le pourtour et au-dessus une galerie utilisant les parois jusqu'à la naissance des fenêtres, permettent d'y loger 100.000 volumes. *Malheureusement cette disposition, intéressante au point de vue architectural, présente de très nombreux inconvénients pour la conservation des livres : « La poussière les ronge, dit M. Mollinier, la lumière du gaz décolore les reliures et la chaleur, excessive l'été, produit des effets déplorables; c'est ainsi qu'à la longue elle décolle les pièces portant les titres et l'indication des tomes au dos des volumes et les étiquettes indiquant pour chacun la lettre et le numéro[1]. » C'est dans cet édifice que le fer fut employé pour la première fois comme élément principal de construction et de décoration. La Bibliothèque Sainte-Geneviève a coûté 1.692.000 francs dont 123.000 ont servi à une acquisition de terrain*.

L'architecte parisien Questel a récemment construit à Grenoble une bibliothèque dans le style américain. La seule différence est que l'on a converti en musée la grande salle centrale, au lieu d'en faire une salle de lecture.

*La bibliothèque universitaire de Bordeaux, située dans le nouveau monument des Facultés des lettres et des sciences inauguré en 1886, a été encore aménagée d'après le plan adopté pour la bibliothèque Sainte-Geneviève. Une vaste salle, longue de 30 mètres, large de 13 mètres, et d'une superficie de 390 mètres carrés, sert tout à la fois de salle de lecture et de principal magasin pour les livres. « Les parois ont été utilisées pour le placement des volumes partout où l'espace a permis d'en loger, c'est-à-dire jusqu'à la naissance des plafonds. Ainsi, au-dessus des rangées de livres qui forment en longueur tout le pourtour du rez-de-chaussée de la salle, il s'élève trois étages de travées, auxquels correspondent trois galeries, qui règnent dans l'intervalle des entre-pilastres, le long des murs de la salle, et ne sont interrompues que par les doubles pilastres soutenant les plafonds et par les escaliers placés aux quatre coins de la salle. » M. V. Mortet, bibliothécaire universitaire, a consacré à cette bibliothèque une intéressante notice, dont sont extraits les

* 1. *Gde Encyclopédie*, vol. VI. Bibliothèque. Installation des Bibl., p. 659.

renseignements qui précèdent et dans laquelle, après avoir loué « l'aspect monumental et décoratif » de la nouvelle installation, il insiste à son tour sur les graves inconvénients qu'elle présente au point de vue pratique[1*].

Parallèlement au système que nous venons d'examiner s'en est développé un autre, qui répond mieux à tous les desiderata exigés pour l'installation d'une bibliothèque. Laissant de côté toute prétention esthétique, ce système, appelé « système à magasins », présente la plus grande sécurité, réduit au minimum la perte de place, offre la possibilité d'agrandir les bâtiments si la nécessité s'en fait sentir, réunit enfin toutes les conditions voulues pour la surveillance et toutes les commodités nécessaires pour le service.

Le British Museum a été le premier à mettre ce système en pratique; depuis, il a été appliqué sur le continent à un grand nombre de bibliothèques et a toujours donné les meilleurs résultats.

Voici quels en sont, d'après TIEDEMANN[2] et M. PASCAL[3], les traits caractéristiques. Etant donné que dans toute bibliothèque l'espace doit être parcimonieusement économisé, les casiers destinés à contenir les livres sont, dans le système à magasins, aussi rapprochés que possible les uns des autres. de façon à ne laisser que la place strictement nécessaire pour passer, soit environ deux mètres. Ces casiers ne dépassent jamais une hauteur moyenne variant de $2^m 10$ à $2^m 50$, ce qui permet d'atteindre sans échelle ni escabeau les livres placés sur les rayons les plus élevés ; un couloir ou une galerie d'une largeur suffisante met en

---

*1. *Note sur la nouvelle installation de la Bibliothèque universitaire de Bordeaux*, par V. MORTET. Paris, 1887.

2. TIEDEMANN, « Die Universitäts-Bibliothek in Halle a. d. S. » *Zeitschrift für Bauwesen*, an. XXXV, 1885, col. 331-354, pl. 47-49 de l'atlas. Cf. également dans le *Centralblatt f. B.*, an. II, 1885, p. 198, d'autres observations du même auteur, et « Anstalten und Einrichtungen des öffentlichen Gesundheitswesens in Preussen ». *Festschrift zum 10. internationalen medizinischen Kongress, herausgegeben von* PISTOR. Berlin, 1890, pp. 314-322.

*3. PASCAL, *Les Bibliothèques et les Facultés de médecine en Angleterre.* Paris, 1884, pp. 40 et suiv.

communication les casiers les uns avec les autres et les rend facilement accessibles (fig. 16).* « Les épaisseurs des planchers

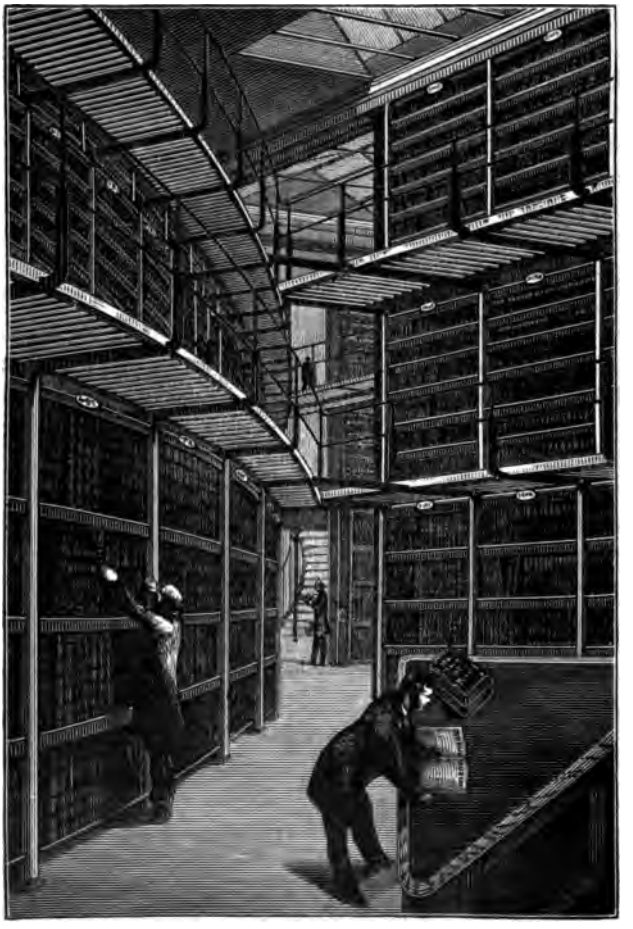

Fig. 16. Les magasins de livres du *British Museum*.

« étant autant de places perdues pour le classement des volumes, « le desideratum est d'éclairer par le haut des pièces où sont « disposés des meubles dans lesquels on peut atteindre aisément « à de grandes hauteurs. Si l'on suppose donc des meubles ou

« casiers doubles en profondeur, élevés à une très grande hau-
« teur (à Paris ils ont plus de 11[m] 50) remplis de tablettes sans
« interruption ; que dans les intervalles laissés entre ces casiers
« on puisse circuler, sur des surfaces horizontales transparentes,
« aussi minces que possible, on aura résolu le problème de sup-
« primer les espaces perdus. L'éclairage horizontal du haut s'im-
« pose naturellement. Les verres transparents, portés sur des
« armatures en métal appuyant sur les montants des casiers
« mêmes, peuvent donner ce résultat ; mais on y a préféré, d'une
« façon générale, de simples grilles en fonte, à divisions paral-
« lèles, laissant des canaux d'environ 30 millimètres de largeur,
« dans lesquels le talon ne puisse s'engager et qui donnent passage
« à une quantité suffisante[1] de lumière. » — Dans les biblio-
thèques construites, tant en France qu'en Angleterre, l'éclairage vient presque toujours exclusivement d'en haut ; mais l'expérience a prouvé que dans ce cas il est bon, en règle générale, de ne pas bâtir plus de trois étages mezzanines les uns au-dessus des autres, si l'on veut que celui de la partie inférieure reçoive encore un jour suffisant. Cette limite n'a pas de raison d'être lorsqu'on peut joindre l'éclairage latéral à celui d'en haut.

Les grands couloirs destinés à faciliter le service entre les casiers doivent avoir, eux aussi, un plancher à claire-voie. C'est à ces couloirs qu'aboutissent les escaliers de communication qui réunissent les uns aux autres les divers étages. Lorsque la lumière vient uniquement d'en haut, il est utile de laisser, près des escaliers, de grandes ouvertures par lesquelles le jour puisse abondamment pénétrer ; cette perte de place peut être évitée lorsque l'on dispose de fenêtres placées sur les côtés.

Les bâtiments occupés par le British Museum[2] furent construits de 1823 à 1826 sur les plans de sir Robert Smirke et d'après l'ancien système (fig. 17 et 18). Il furent agrandis plus tard, en 1838. C'est de cette époque que date toute la partie située au nord. La façade principale du monument a 140 mètres de longueur et est décorée de 44 colonnes ioniques. Un escalier de quelques marches donne accès au

---

1. Pascal, *op. cit.*, p. 41.

2. Sur le British Museum, cf., entre autres, le *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 197 et l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1861, n° 826.

portique dont le fronton est orné de bas-reliefs sculptés par R. Westmacott. Les grandes salles d'exposition contiennent, dans la partie

Fig. 17. Le *British Museum*, à Londres.

orientale, la bibliothèque Grenville et la bibliothèque royale de Georges III, et, à l'ouest, la précieuse collection des Antiques[1].

1. Jusqu'en 1882, c'était là qu'était également placée la riche collection d'histoire naturelle.

L'accroissement de la bibliothèque ayant été extrêmement rapide, les nouveaux locaux, eux-mêmes, devinrent bientôt insuffisants. C'est alors qu'en 1854 le grand bibliothécaire sir Anthony Panizzi

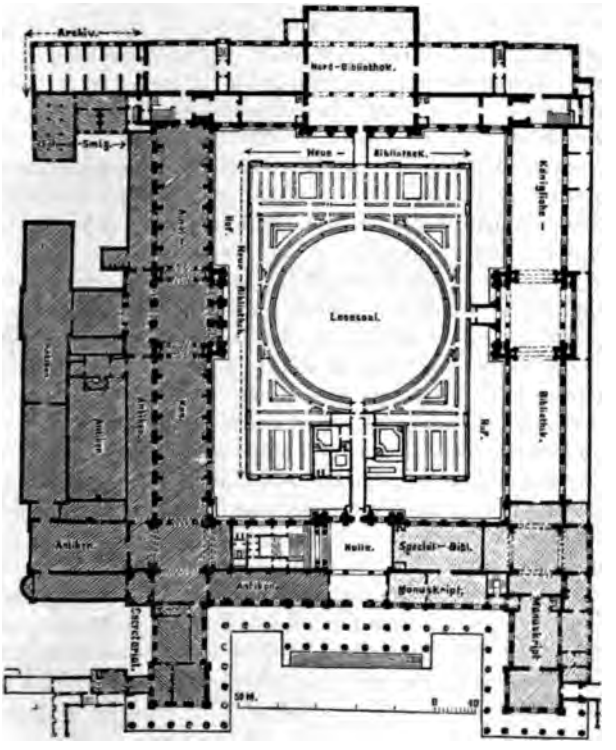

Fig. 18. Plan du *British Museum*.

proposa d'utiliser la grande cour qui occupait le centre des bâtiments, et, sur ses propres plans[1], dont l'exécution fut confiée à sir Sydney

1. Cf. Louis Fagan, *The life of sir A. Panizzi*, vol. I-II, London, 1880, I. p. 350 : « The first sketch for the new Reading-Room was drawn by Panizzi himself on April 18, 1852, and shown to Mr. Winter Jones on the same day », et Henry Ellis, qui, dans une lettre du 21 avril 1857 (*ibid.* p. 366, écrit : « Without lessening the merits of Mr Smirke and Mr Fielder in carrying out its plans, the contriver and real architect throughout has been Antonio Panizzi. »

Smirke, l'on construisit une grande salle de lecture entourée de magasins pour les livres ; elle fut achevée en 1857.

Cette salle célèbre (fig. 19), « comparable en proportion au Panthéon de Rome, à la Halle au blé de Paris », a été décrite par Dziatzko[1] dans un travail intéressant et par M. Pascal[2] dans son remarquable rapport. C'est à ces deux auteurs que nous empruntons les renseignements qui suivent. La salle est couronnée d'une coupole vitrée au centre, percée à sa base de grandes fenêtres verticales et décorée de couleurs bleu et or. Sa hauteur est de 32^m 30, son diamètre de 42^m 50. La construction est tout entière en briques et en fer, par conséquent, aussi incombustible que possible. On n'a pris aucune disposition architecturale pour décorer la surface extérieure qui l'enveloppe, puisqu'elle donne sur des cours où le public n'a pas d'accès ou de vue. Le chauffage se fait par des calorifères. Un couloir circulaire extérieur met en communication les différentes parties de la bibliothèque. La salle de lecture, elle-même, n'a que deux entrées, ainsi que le montre notre plan. Le public entre par la porte sud en traversant le vestibule du musée. Lavabos, vestiaires, cabinets d'aisance, services communs viennent se grouper auprès de cette entrée. La porte du nord, réservée exclusivement au service de la bibliothèque, conduit aux locaux de l'administration et aux magasins ; l'on ne peut y accéder que par un passage fermé latéralement (que l'on voit sur notre figure) et qui part du bureau des bibliothécaires, situé au centre de la salle. Ce bureau est circulaire et légèrement exhaussé afin de faciliter la surveillance. Le catalogue destiné au public, et qui constitue à lui seul une bibliothèque, est renfermé dans des volumes rangés d'abord au-dessous même du bureau, puis, dans des casiers, doubles en épaisseur, disposés concentriquement tout autour de celui-ci et surmontés de pupitres inclinés. Les

---

1. Dziatzko, « Die Bibliothek und der Lesesaal des Britischen Museums » *Preussische Jahrbücher*, vol. 48, 1881, p. 346-376. (Cf. à ce sujet l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1882, nos 455, 541). — Le plan de la salle de lecture et un fac-similé de la première esquisse de Panizzi ont été publiés dans : *List of the books of reference in the reading room of the British Museum*. 3. ed. 1889. Ce « *Plan showing the arrangement of the library of reference in the reading-room of the British Museum* » montre les dispositions adoptées dans la salle de lecture pour le classement des ouvrages de référence. Pour faciliter les recherches, chaque section a été, sur le plan, teintée d'une nuance différente.

2. Pascal, *Les Bibliothèques et les Facultés de médecine en Angleterre*, p. 44 et suiv.

tables des lecteurs sont disposées par rayonnement, doubles également en épaisseur, avec une sorte de cloison élevée en leur milieu,

Fig. 19. Salle de lecture du *British Museum*.

cloison qui contient, pour chaque personne, deux pupitres développables, pour supporter les volumes, et un petit encrier. Les casiers inférieurs autour de la salle sont affectés à une collection, dite de référence, contenant 20.000 volumes qui sont comme des instruments de travail : dictionnaires, encyclopédies, catalogues, livres

courants sur les matières les plus variées, où chacun vient puiser avec cette seule obligation de remettre les volumes à leur place. Les parois de la salle sont garnies de casiers à volumes à double galerie pourtournante, c'est-à-dire à triple étage, jusqu'à une hauteur de 11 mètres. L'on n'a accès à ces galeries que du dehors ; elles contiennent 40.000 volumes. Les dépôts s'étendent dans une zone circulaire concentrique à la salle, puis dans les triangles laissés entre l'espace circulaire et son enveloppe rectangulaire, enfin, en arrière, dans une salle longue, et en avant, dans deux autres salles, toutes divisées verticalement par les casiers et horizontalement par les planchers en fonte à claire-voie qui diffusent la lumière du haut, ainsi que cela a déjà été dit. La distance qui sépare les casiers les uns des autres est de 2^m 44, la hauteur des galeries est également de 2^m 44; les montants et les supports sont en fer. Des ouvertures de 0^m 27 de largeur, ménagées le long des casiers, permettent à la lumière de pénétrer jusqu'aux galeries inférieures : afin d'empêcher des accidents, on a garni ces ouvertures d'une petite balustrade en fer, haute elle-même, de 0^m 27. Des escabeaux placés dans les galeries permettent d'atteindre aux rayons supérieurs.

Tout récemment (1882-1884), une aile nouvelle a été construite sur la partie sud-est des bâtiments, avec les fonds provenant du legs fait par William White[1] en 1823. Au rez-de-chaussée, elle renferme une partie des manuscrits et la collection des journaux, avec une salle de lecture pour les consulter. Le premier étage est divisé en deux parties : l'une contient les collections archéologiques, l'autre la galerie de peinture.

Les dispositions adoptées au British Museum, pour la construction de la salle de lecture et des magasins qui l'entourent, font époque dans l'histoire des bibliothèques. M. Labrouste les a étudiées avant d'entreprendre les grands travaux de reconstruction de la Bibliothèque Nationale et il a su faire « une adaptation ingénieuse et excellente du principe anglais », ainsi que le dit M. Pascal[2], en évitant habilement une certaine perte de place que l'on peut reprocher au British Museum.

---

1. Sur cette dernière construction et sur le legs de White, cf. E. C. Thomas, « The new building at the British Museum » *The Library Chronicle*. vol. I, 1884, p. 16-18.

2. Pascal, *op. cit.*, p. 40.

Sur le modèle de la Bibliothèque Nationale on a construit ensuite un grand nombre de bibliothèques, et c'est pour cette raison qu'en Allemagne, par exemple, on a pris l'habitude d'appeler le système à magasins « système français ». Parmi les bibliothèques récemment bâties et dans lesquelles ce système a été appliqué avec des modifications plus ou moins importantes, citons : en Espagne, la Bibliothèque Nationale de Madrid ; en Hollande, les bibliothèques d'Amsterdam et de Leyde ; en Suède, la Bibliothèque royale de Stockholm ; en Autriche-Hongrie, la bibliothèque de l'Université de Vienne, construite sur les plans du baron von Ferstel, et celle de Budapest ; en Allemagne, la Bibliothèque grand-ducale de Karlsruhe, les bibliothèques des Universités de Rostock, Halle, Greifswald, Kiel et enfin la nouvelle Bibliothèque royale de Stuttgart[1]. Le même système fut appliqué avec succès pour l'agrandissement de diverses bibliothèques anciennes, telles que celles de Bruxelles et de Gœttingue.

Avant d'entreprendre l'étude des nouvelles bibliothèques construites depuis quelques années en Allemagne, nous croyons donc utile de retracer ici, brièvement, l'histoire de la Bibliothèque Nationale de Paris et de donner une description sommaire de son organisation actuelle. Les détails qui suivent sont empruntés aux travaux les plus récents publiés sur ce grand établissement.

L'emplacement qu'occupe aujourd'hui la Bibliothèque Nationale se trouve compris entre la rue des Petits-Champs au sud, la rue Vivienne à l'est, la rue Richelieu à l'ouest et la rue de l'Arcade Colbert au nord.

C'est en 1666 que J.-B. Colbert, comme surintendant des bâtiments du roi, fit tranporter la bibliothèque de la rue de la Harpe, où

1. Kortüm a publié de savantes observations sur la plupart de ces bibliothèques dans le *Handbuch der Architektur* et dans l'*Allgemeine Bauzeitung*, an. 49, 1884, fasc. 6, 7 ; cf. aussi *Centralblatt f. B.*, II, 198. Sur la bibliothèque de Vienne, cf. : Grassauer dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1880, n° 118 ; — De Ferstel, *ibid.*, n°s 225, 353 ; sur celle de Karlsruhe : Brambach, *Die grossherzogliche Hof- und Landesbibliothek in Karlsruhe*, 1875. — Ajoutons, à la liste des nouvelles bibliothèques que nous venons de citer, les magnifiques palais élevés à Strasbourg pour la bibliothèque universitaire et régionale, à Varsovie pour la bibliothèque de l'Université, et à Dublin pour la Bibliothèque Nationale irlandaise.

elle se trouvait alors, dans une de ses maisons de la rue Vivienne.
« Cette maison devint bientôt insuffisante ; elle ne présentait pas d'ail-
« leurs toute la solidité désirable. Les planchers pliaient sous le poids
« des livres et les murs offraient si peu de résistance qu'il avait fallu
« les étayer. L'hôtel de Nevers, dans la rue de Richelieu, étant
« devenu libre en 1721 à la suite de la ruine de la fameuse banque
« de LAW, l'abbé BIGNON le demanda immédiatement pour y instal-
« ler la bibliothèque du roi et il fut assez heureux pour l'obtenir.

« Le nom d'hôtel de Nevers avait été donné à toute la partie
« du palais de MAZARIN qui était échue au marquis de MANCINI, le
» mari de la nièce du cardinal. Le palais Mazarin se composait de
« l'ancien hôtel de Charles DURET, seigneur de Chivry, élevé à l'angle
« de la rue de Richelieu et de la rue des Petits-Champs, de
« l'ancien hôtel Tubeuf, encore existant, élevé en 1633 par
« Pierre LEMUET, à l'angle de la rue des Petits-Champs et de la
« rue Vivienne, et du bâtiment appelé galerie Mazarine que le
« cardinal avait fait construire par MANSARD. La galerie voûtée du
« rez-de-chaussée reçut des œuvres de sculpture et la galerie propre-
« ment dite, au premier étage, fut occupée par des collections de
« meubles, de tapisseries et de tableaux. Les peintures de la voûte
« avaient été exécutées en 1641 par ROMANELLI et GRIMALDI. L'hôtel
« de Chivry était mitoyen avec l'hôtel Tubeuf et servait de communs
« au cardinal. La bibliothèque de MAZARIN était placée dans les bâti-
« ments qu'il avait fait construire en 1650, le long de la rue de Riche-
« lieu, jusques et au delà de la rue Colbert, qui, de ce côté, se trou-
« vait passer sous une arcade dont on voit encore les amorces. Cette
« partie des bâtiments, restée vide après le transport de la Biblio-
« thèque de MAZARIN au collège des Quatre-Nations, fut cédée par le duc
« de Nevers en 1698 à la marquise de LAMBERT. En 1719, LAW avait
« acheté pour un million, des héritiers du cardinal, la totalité du
« palais et avait installé dans l'ancien hôtel Tubeuf les bureaux de
« la compagnie des Indes. Il avait décidé la prolongation de la gale-
« rie Mazarine jusqu'à la rue Colbert, mais les travaux qu'il fit com-
« mencer ne furent pas poussés bien loin.

« L'hôtel de Nevers, dans lequel fut installée la bibliothèque, com-
« prenait donc tous les bâtiments longeant la rue de Richelieu, à
« l'exception des appartements de la marquise de LAMBERT et de
« l'ancien hôtel de Chivry. Le trésor public et l'administration cen-
« trale des finances furent installés dans l'ancien hôtel Tubeuf et y
« restèrent jusqu'en 1826. La galerie Mazarine fut affectée à la Bourse
« de Paris, qui n'entra en possession de son nouveau local qu'en 1825.
« Les travaux commencés par LAW furent repris sous la direction de

« l'architecte Robert de Cotte. On songea, en même temps, à con-
« struire, du côté de la rue Colbert, une galerie pour relier les bâti-
« ments dont nous venons de parler à ceux de la rue de Richelieu ; mais
« la marquise de Lambert s'opposa à l'exécution de ce projet. On
« dut attendre sa mort (1733) pour le reprendre. C'est en 1745 seu-
« lement, que Jules Robert de Cotte, fils du précédent, put faire
« construire le pavillon qui longe la rue Colbert. Ce pavillon ne pré-
« sentait plus, dans ces dernières années, d'assez bonnes garanties
« de solidité ; il a été démoli, mais la façade refaite en 1878 n'est
« qu'une copie de l'ancienne. Le fronton, qui en était la partie la plus
« remarquable, a été soigneusement reproduit. On a en même temps
« sculpté un bas-relief moderne dans le fronton, entièrement nu, du
« bâtiment élevé par Robert de Cotte. La salle où se trouvent
« encore placés les deux énormes globes de Coronelli, faits pour le
« cardinal d'Estrées et offerts par lui à Louis XIV, en 1683, fut con-
« struite en 1731 pour les recevoir ; ils étaient restés jusque-là au châ-
« teau de Marly.

« Les travaux qui ont été exécutés à la Bibliothèque de 1854 à 1875
« sous la direction de M. Labrouste et depuis 1875 sous celle de
« M. Pascal en ont complètement changé l'aspect. En 1854, on a
« refait les murs de l'ancien hôtel Tubeuf donnant sur le jardin ; en
« 1855, on a restauré la façade de la galerie Mazarine et démoli le mur
« et les arcades qui longeaient la rue Vivienne. On a approprié, la
« même année, ce qui restait des arcades de l'ancienne Bourse pour
« y installer les bureaux de l'administration. En 1857, on a préparé
« les appartements actuels du directeur ; en 1859, on a démoli, rue
« des Petits-Champs et rue de Richelieu, l'ancien hôtel de Chivry et
« construit sur son emplacement la salle dite de Labédoyère et la
« rotonde d'angle qu'on a quelquefois appelée pavillon Voltaire ; en
« 1860, on a commencé l'installation des premiers égouts de la Biblio-
« thèque pendant qu'on poursuivait la construction des bâtiments
« qui longent la rue de Richelieu ; en 1863, on travaillait déjà au
« magasin central. La grande salle de travail fut ouverte au
« public le 16 juin 1868.[1] » Toutefois, ce n'est que beaucoup plus tard, en 1884, que les travaux furent à peu près terminés ; la salle de travail du département des manuscrits ne fut même accessible au public que dans les derniers mois de 1887, et la grande porte

---

[1] 1. *Grande Encyclopédie*, t. VI, article « Bibliothèque Nationale », par C. Couderc, § III, Bâtiments, pp. 678-680. Voir à la fin de cet article la bibliographie des ouvrages publiés sur la B. N.

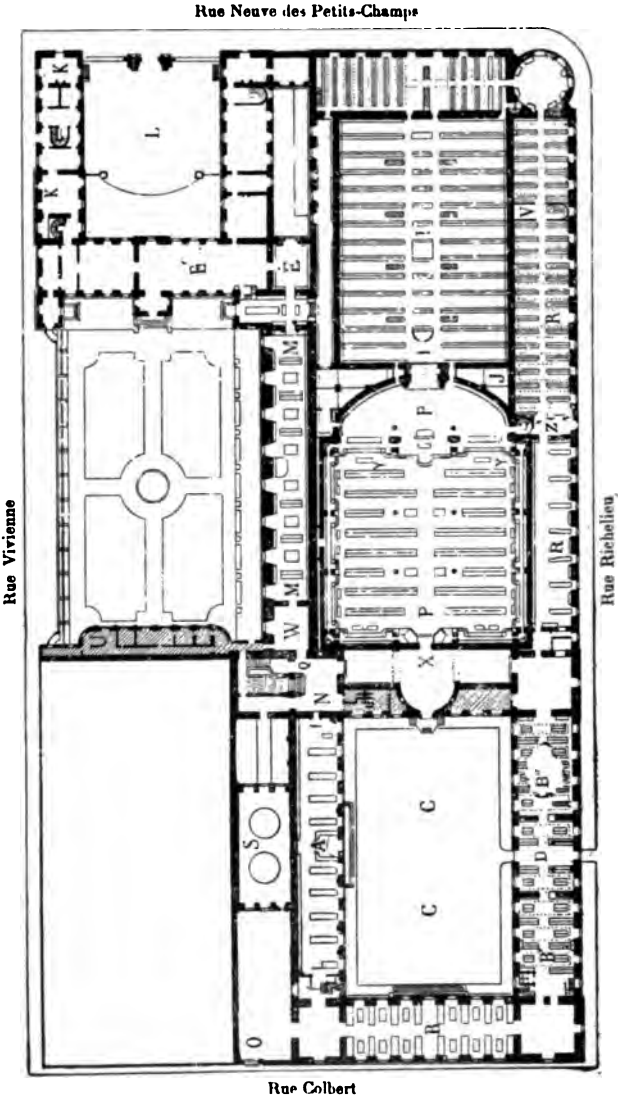

Fig. 20. Bibliothèque Nationale. — Rez-de-chaussée.

D. Entrée. — C. Cour d'honneur. — X. Entrée de la salle de travail du département des imprimés. — P. Salle de travail des imprimés et bureau des bibliothécaires. — V. Casiers des catalogues. — I. Magasin central. — V. Escalier conduisant au département des médailles. — R. Magasin d'imprimés. — Z. Poste de pompiers. — B et B'. Magasins des journaux. — B". Bureau des entrées. — S. Salle des globes de Coronelli. — A. Bureaux du secrétariat. — N. Entrée du secrétariat. — Q. Entrée du département des estampes. — W. Salle d'exposition du département des estampes. — M. Salle de travail du département des estampes. — E. Cabinet du conservateur des estampes. — F'. Ateliers. — K. Appartement de l'administrateur général. —L. Cour de l'administration. — U. Anciens bureaux de l'administration. (Ce bâtiment est destiné à disparaître.)

Fig. 21. Salle de travail

(PL. I p. 80-81)

ibliothèque Nationale.

d'entrée qui donne sur la rue de Richelieu et le square Louvois ne fut achevée qu'en 1888.

En résumé, on peut dire, sans exagération, que la Bibliothèque Nationale a été refaite de fond en comble. En effet, sur une surface de 9124 mètres occupés par les bâtiments, 1080 mètres seulement sont couverts par les parties restaurées et 8044 par les parties neuves[1]. Nous publions ci-dessous trois plans de la Bibliothèque Nationale (fig. 20, 23, 25), qui permettront de se rendre parfaitement compte de l'aménagement actuel des locaux.

« Les bâtiments ont été faits avec la plus grande économie, sans négli-« ger cependant les lois générales de la bonne construction. Les façades « sur les rues et sur la cour d'honneur sont en pierre de taille ; mais « les murs intérieurs de tout le reste des constructions neuves de la « bibliothèque sont en moëllons divisés de 4m 60 en 4m 60 d'axe en « axe par des piliers en pierres de taille portant harpes et recevant « le poids des poutres des planchers et des fermes du comble. La « hauteur verticale des murs est divisée tous les 2m 30 par un ban-« deau également en pierre de taille, destiné à recevoir les solives « des planchers qui sont toujours à des hauteurs représentées par un « multiple de ce nombre ; tous les arcs sont en briques ou en fer, « tous les planchers et tous les combles sont en fer ; sur les combles « existe un chemin de ronde avec garde-corps permettant de circu-« ler facilement en cas d'incendie. Les plafonds laissent la construc-« tion visible pour en tirer un parti décoratif ; les fenêtres, un grand « nombre de portes et d'escaliers sont également en fer ; donc, toutes « les mesures ont été prises contre l'incendie.

« Ces dispositions générales sont très sensibles dans la grande « salle de travail des imprimés (fig. 21), où la décoration accuse très « franchement cette construction sage et économique. En effet, de « gros piliers, supportant les arcs en briques, forment l'ossature de « la maçonnerie, dont les grands espaces en moëllons, compris dans « les arcades, ne forment que les remplissages. Ces piliers sont déco-« rés de barreaux ornés qui alternent avec des parties lisses, et sup-« portent les galeries espacées de 2m 30, plancher compris. Cette « hauteur a été jugée convenable pour supprimer les anciens, incom-« modes et bruyants escabeaux roulants. Les colonnes, les arceaux « et les coupoles en fer sont indépendants de la maçonnerie ; leurs « assemblages permettent la dilatation ou l'extension qui peut se

[1] 1. Léon Labrouste, *La Bibliothèque nationale, ses bâtiments et ses constructions* ; Paris, 1885, p. 80.

« produire, de telle sorte que la fatigue se répartit toujours égale-

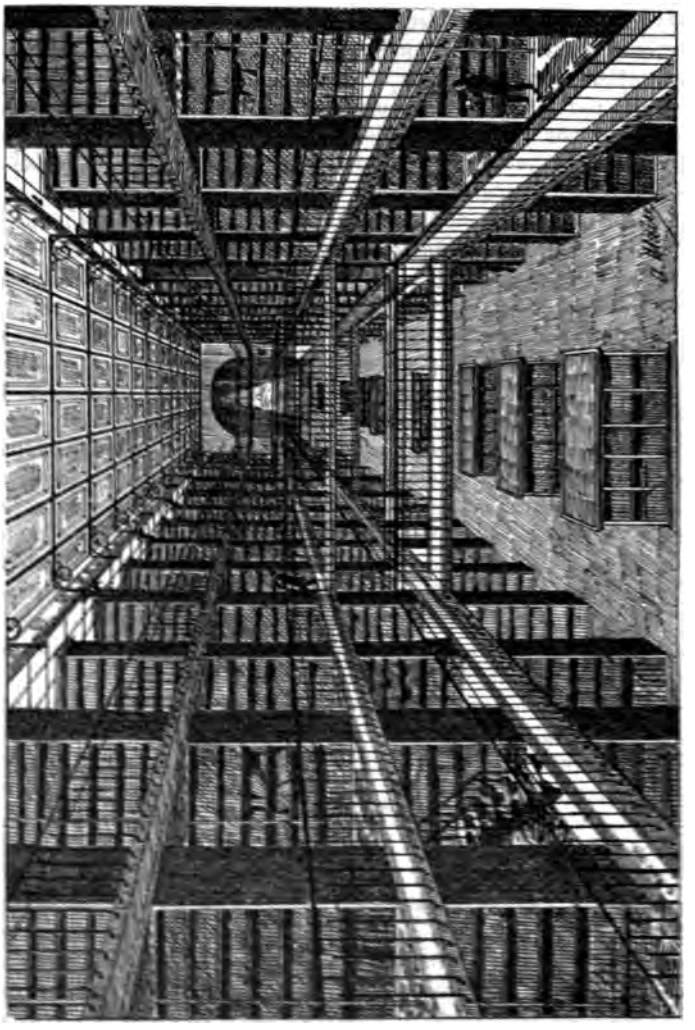

« ment. Ces éléments viennent former nervures dans la salle et sup-
« portent la toiture, qui n'est pas reliée à la pierre, évitant ainsi l'in-
« timité de deux matières, si diverses, employées sur une vaste

« échelle. Le fer, demeurant apparent dans la salle de travail, est en « harmonie avec tout le reste des magasins et donne à cette partie « de l'édifice une grande légèreté, tout en restant dans des hauteurs « possibles à chauffer. Cette proportion n'aurait pu être obtenue, « probablement, sans la division du vaisseau général en neuf cou- « poles.

« Le magasin central des imprimés (fig. 22), qui fait suite à la salle de « travail, est entièrement semblable, comme mode de construc- « tion, à cette salle ; son mobilier seul a dû subir les modi- « fications réclamées par la nature même de ses planchers à claires- « voies. Cette partie est particulièrement curieuse. C'est un paral- « lélogramme énorme fermé par quatre murs laissant entre eux un « espace occupé par les corps de bibliothèques, disposés dans le sens « du petit côté. Les rayons sont formés de fers en X verticaux, mon- « tants de fonds, espacés de 4m, 60, et bandés entre eux par des « tirants en fer plat, posés horizontalement à hauteur des planchers. « Les tirants, placés sur champ, sont raidis par des plaques en fonte à « claires-voies servant à la circulation. Le tout est éclairé par le haut « et la lumière passe à travers les plaques à jours des quatre étages « supérieurs pour se répandre dans le sous-sol, où elle arrive encore « suffisante pour les besoins du service. Le milieu du magasin est « libre et les côtés, à droite et à gauche, sont occupés par les livres. « Des passerelles en fer à jours relient ces côtés, tandis que des « escaliers en fer à claires-voies donnent accès aux différents étages.

« En effet, le programme que s'était donné l'architecte avait « été : dans un quartier où il est difficile de s'étendre, sur un terrain « limité, créer le plus grand emplacement possible pour les collec- « tions. D'où la suppression de la plus grande partie des cours et « l'éclairage par le haut[1]. »

Revenons à la salle de travail.

L'on y accède par un vestibule donnant sur la cour d'honneur. « Ce vestibule est en pierre d'Euville ; les parois verticales figurent « une draperie d'une sculpture très sobre et décorative offrant une « série de 54 médaillons alternés de marbre Campan vert et de Sar- « rancolin des Pyrénées. Le dallage est fait de carreaux de liais de « Grimault avec coins ronds en marbre rouge antique et encadre- « ments de marbre vert de mer[2]. » A gauche se trouvent le dépôt des cannes et parapluies, les cabinets d'aisances et les lavabos ; à

1. Léon Labrouste, *op. cit.*, p. 59-62.
2. Léon Labrouste, *op. cit.*, p. 57-58.

droite, un petit buffet-restaurant; directement en face de la grande porte, l'entrée de la salle de lecture.

La question principale était d'« isoler celle-ci du bruit de la rue et « de la placer au centre des collections pour éviter tout retard « dans la communication des ouvrages au public. C'est ce qui a été « fait. Il était, en outre, nécessaire de donner à tous les lecteurs la « même quantité de lumière, d'air et de chaleur. C'est ce qui a été « cherché. L'éclairage venant d'en haut et le jour étant divisé, on a « évité les ombres portées, en général, surtout celle du lecteur sur « son livre et l'ombre des trumeaux, résultant des fenêtres verticales « qui se rencontraient dans les anciennes salles, créant ainsi de « bonnes et de mauvaises places, ces dernières étant souvent le « lot du public. Des conduits d'eau chaude passent sous les pieds des « lecteurs assis ou travaillant debout devant les pupitres, et des « poëles, autour de la salle, répandent l'air chaud des calorifères dans « l'espace. La chaleur, en montant, passe au-dessus de la partie « vitrée des coupoles par le couronnement du haut, qui renferme des « parties pleines et des parties découpées, et se répand dans une « chambre construite pour la recevoir; de cette façon, la déperdition « est peu sensible et la buée provenant du refroidissement exté- « rieur ne peut se produire contre les glaces, pour retomber ensuite « sur les lecteurs et sur les livres. Puis, l'été, non content de venti- « ler la salle par les prises d'air placées à son pourtour, un appel « puissant, vaste écran, a été placé au nord, amenant l'air dans les « caves, où passant sous une pluie continuelle d'eau froide, il est « livré aux lecteurs à une température inférieure de quatre degrés « centigrades à l'air du dehors pris à l'ombre. Un service complet « contre l'incendie a été créé dans la salle de travail et dans le « magasin central.

« Mais laissons la parole à M. Henri Labrouste; voici ce qu'il « écrivait en 1867 :

« La nouvelle salle de lecture occupe l'espace où existaient, il y a « dix ans, les cours intérieures des anciens hôtels où fut placée la « Bibliothèque impériale. 344 lecteurs, assis devant des tables, pour- « ront y trouver place facilement, et 70 personnes pourront, si « elles le préfèrent, lire debout devant des pupitres. C'est un total « de 414 personnes qui pourront être admises simultanément dans « la nouvelle salle de lecture.

« Chaque lecteur assis ou se tenant debout aura les pieds sur les « chaufferettes d'eau chaude. Les tuyaux qui contiennent l'eau « chaude et la ramènent au foyer principal ont une longueur de 200 « mètres. Outre cela, le chauffage de la salle est assuré par 25 poëles

« à air chaud. La partie de la salle réservée au public présente une « superficie de 1.155 mètres. La salle est terminée par un vaste « espace en forme d'hémicycle de 140 mètres de superficie [affecté au « bureau des bibliothécaires et au service]. L'ensemble de cette salle « d'étude est donc de 1.300 mètres superficiels.

« Adossés aux murs de cette salle sont rangés 40.000 volumes dis- « posés en trois étages desservis par des balcons saillants auxquels « on accède par des escaliers placés aux angles de la salle.

« Au fond de la salle de lecture se trouve le vaste dépôt des « livres offerts à l'étude [le magasin central des Imprimés]. Ce dépôt, « auquel on accède par une large ouverture vitrée et décorée de deux « cariatides de 4 mètres de hauteur, a 1218 mètres de superficie et « est éclairée par un plafond vitré.

« La disposition de ce vaste dépôt de livres permet d'y placer, en « 5 étages de chacun 2m 30 de hauteur, 900.000 volumes. Des gale- « ries contenant des livres et éclairées sur les rues Richelieu, des « Petits-Champs et de l'Arcade Colbert, entourent complètement la « salle de lecture, placée au centre et qui se trouve ainsi garantie « contre le bruit des rues environnantes.

« Les voûtes de cette salle sont en fer forgé revêtu de faïences « peintes et émaillées, par conséquent inaltérables dans les couleurs « qui les décorent [1].

« Une série de portraits ou médaillons de personnages de l'anti- « quité ou des temps modernes décore la partie supérieure de la « salle de lecture. Ces 48 médaillons ont été exécutés par des artistes « français.

« Les deux cariatides placées au fond de la salle sont dues au « talent de M. Peraud, sculpteur, et six grands tableaux représentant « des paysages d'une exécution simple et d'un dessin grandiose ont « été confiés à la main de M. Desgoffe [2]. »

Tout lecteur qui désire étudier dans cette salle, appelée « Salle de travail » ou « Salle des imprimés », doit être muni d'une carte délivrée à cet effet par le secrétariat ; il en est ainsi, d'ailleurs, pour les salles de travail des autres départements. « On y obtient commu- « nication, dans les limites fixées par le règlement, de tous les impri-

---

[1]. « Ces faïences émaillées, qui n'ont que 0m 009 d'épaisseur, atteignent souvent les « dimensions de 1 m 00 × 1m 50 ; elles sont à double courbure et ont été « fabriquées en Angleterre dans les ateliers de M. W. E. Copeland. » Léon Labrouste, *op. cit.*, p. 55.

[2]. Léon Labrouste. *op. cit.*, p. 62-66.

« més de la bibliothèque. Deux tables, les plus rapprochées du « bureau des bibliothécaires, l'une à droite et l'autre à gauche, sont « exclusivement consacrées aux périodiques (Table des périodiques) « et à la communication des ouvrages de la « Réserve ». [1] »

Une autre salle, appelée « Salle publique de lecture » et située provisoirement au premier étage des bâtiments donnant sur la rue Colbert, est ouverte à tout le monde sans qu'il y ait aucune formalité à remplir, tous les jours, même le dimanche.

Le bureau des entrées et celui du Catalogue donnent au rez-de-chaussée sur la rue Richelieu après la place Louvois.

Sur la gauche et au fond du grand vestibule dont nous avons parlé, se trouvent le secrétariat et la salle des globes de Coronelli, et, à droite, donnant sur le jardin Vivienne, la salle d'exposition et de travail du département des estampes, offrant place à 60 travailleurs [2].

Au premier étage (fig. 23) sont placées, outre la salle publique de lecture, la salle de travail des manuscrits donnant sur la cour d'honneur et disposant de 50 places ; la collection des Médailles [3], renfermant les médailles proprement dites, les pierres gravées et les antiques, et qui peut offrir place à 15 travailleurs ; la salle de travail de la section des cartes et plans ; puis la « Réserve » et la « Galerie Mazarine ».

---

[1] *Grande Encyclopédie*, t. VI, art. « Bibliothèque nationale » par C. Couderc, § II. Organisation, p. 673.

[2] « Le département des estampes, dit M. Léon Labrouste, est un des plus gênés ; l'emplacement qu'il occupe est absolument insuffisant, surtout depuis quelques années, où les publications de gravures, estampes et lithographies ont pris un grand développement. » *Op. cit.*, p. 86-87. Ainsi que nous le verrons plus loin, les constructions projetées sur la rue Vivienne lui donneraient le moyen de se mettre plus au large.

[3] « Le département des médailles occupe actuellement le local provi- « soire qui lui fut affecté, il y a bientôt trente ans, lors de l'arrivée des « incomparables collections du duc de Luynes. Ce local, très insuffisam- « ment éclairé et tout à fait impropre au rangement méthodique des diffé- « rentes séries du Cabinet, a été taillé au cœur même du département des « imprimés, dont il entrave et complique le fonctionnement, puisqu'il faut « contourner le département des médailles, à l'étage supérieur, pour faire « arriver dans la salle de travail les innombrables volumes placés dans les « combles du côté de la rue Richelieu. Cet inconvénient disparaîtra le jour « où les collections des médailles et antiques seront installées dans les « pièces qu'elles doivent occuper sur le jardin et sur la rue Vivienne. » L. Delisle, *Notes sur le département des imprimés de la Bibliothèque Nationale ;* Paris, 1891, p. 58.

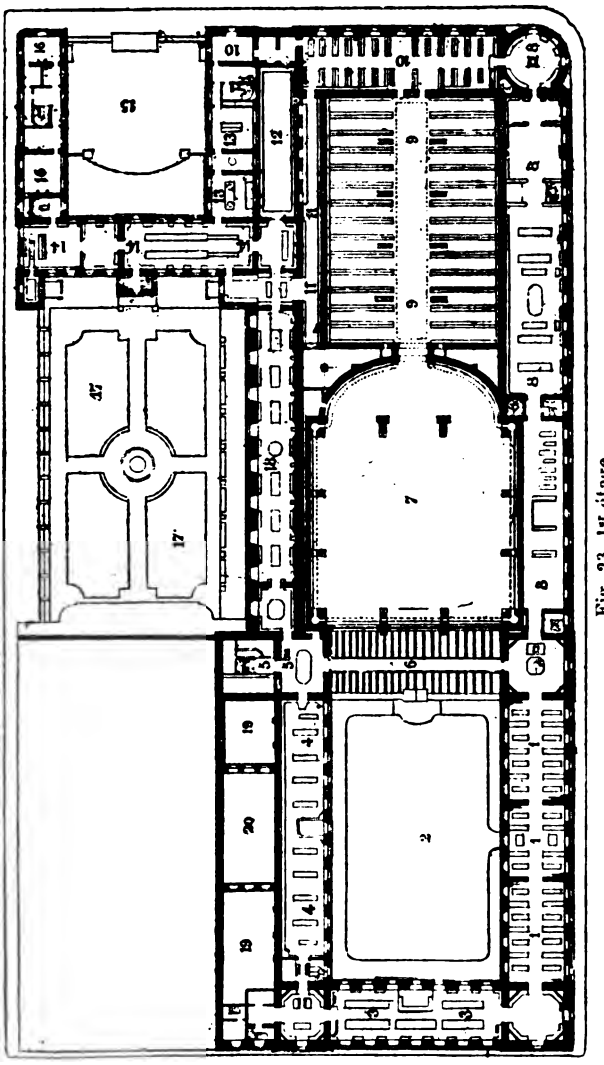

Fig. 23. 1er étage.

1. Réserve des Imprimés. — 2. Cour d'honneur. — 3. Salle provisoire de lecture publique. — 4. Salle de travail des manuscrits. — 5 et 5 bis. Escaliers et vestibule. — 6. Galerie des chartes. — 7. Salle de lecture. — 8. Cabinet des médailles. — 9. Magasin central. — 10. Magasin des imprimés. — 11. Géographie. — 12. Cour de la reliure. — 13. Exposition de géographie. — 14. Salle de lecture des cartes et plans. — 15. Cour de l'administration. — 16. Appartements de l'administrateur. — 17. Jardin. — 18. Galerie Mazarine. — 19. Cours. — 20. Salle à moitié démolie destinée à disparaître dans le projet de constructions sur la rue Vivienne.

La « Réserve » est le trésor de la Bibliothèque : elle renferme les ouvrages particulièrement précieux, incunables, impressions sur velin,

Fig. 24. La Réserve.

livres à reliures historiques ou remarquables par leur beauté, etc., etc. Il y en a environ 80.000.

« Matériellement, la Réserve (fig. 24) est une belle et longue salle « occupant le premier étage de la Bibliothèque, entre la place Lou-

« vois et la Cour. Elle est refendue par des bibliothèques et, dans « sa hauteur, partagée en deux étages par une galerie à plancher de « fer. Dans le promenoir du milieu, contre chacun des corps de « bibliothèque, est une vitrine fermant à clef. La Réserve est fer- « mée par des grilles comme une geôle. Toutes les fois que son « bibliothécaire spécial y pénètre, il doit refermer à clef sur lui, et, « lorsqu'il en sort, refermer derrière lui. Les livres de la Réserve ne « sont communiqués qu'à une table spéciale, sous la surveillance « constante et attentive d'un bibliothécaire.

« La «Galerie Mazarine » est le musée de la Bibliothèque. C'est la « galerie d'Apollon du Livre. Dans un local superbe, est exposé « depuis 1878 un choix transcendant, effectué par M. THIERRY, qui « en a dressé un catalogue instructif, de sept cents ouvrages : « impressions xylographiques, origine de l'imprimerie dans les « Pays-Bas, à Mayence, à Strasbourg, en Italie, en Espagne, en Alle- « magne, etc..., à Paris et dans les diverses villes de France, his- « toire du livre à figures, histoire de la reliure[1]. »

Nous donnons ci-dessous (fig. 25) un plan des combles de la Bibliothèque. Sur la rue de Richelieu, ils vont de bout en bout de l'édifice (de la rue Colbert à la rue des Petits-Champs) et sont divisés en deux étages. « Un corridor de 180 mètres de long (fig. 26) « traverse chaque étage formant une perspective presque indéfinie « De chaque côté du corridor le comble est divisé par une soixan- « taine de cloisons à rayons, donnant ainsi 120 fractions de maga- « sins par étage ; en tout 240 bibliothèques partielles. Vers son « milieu le corridor s'assombrit en tunnel : il passe sous les réser- « voirs d'eau[2].

Un atelier de photographie, indiqué sur le plan, a été installé en 1880 et il ne se passe pas de jour sans qu'il ne soit fait de demande en vue d'une reproduction. Tous les départements sont mis à contribution, mais le département des estampes est celui auquel on s'adresse le plus souvent.

Le système général des casiers de la Bibliothèque nationale est composé, comme au British Museum, de montants en bois. Les rayons sont mobiles, mais au lieu d'être supportés, comme dans les anciennes bibliothèques, par des tasseaux adaptés à des crémaillères, ce qui présentait de sérieux inconvénients, ils reposent sur

---

[1]. Henri BERALDI. *Voyage d'un livre à travers la Bibliothèque nationale, à Paris. La Nature*, 1893, 2e sem., n° 1059, p. 250.

[2]. Henri BERALDI, *op. cit. La Nature*, 2e sem., n° 1052.

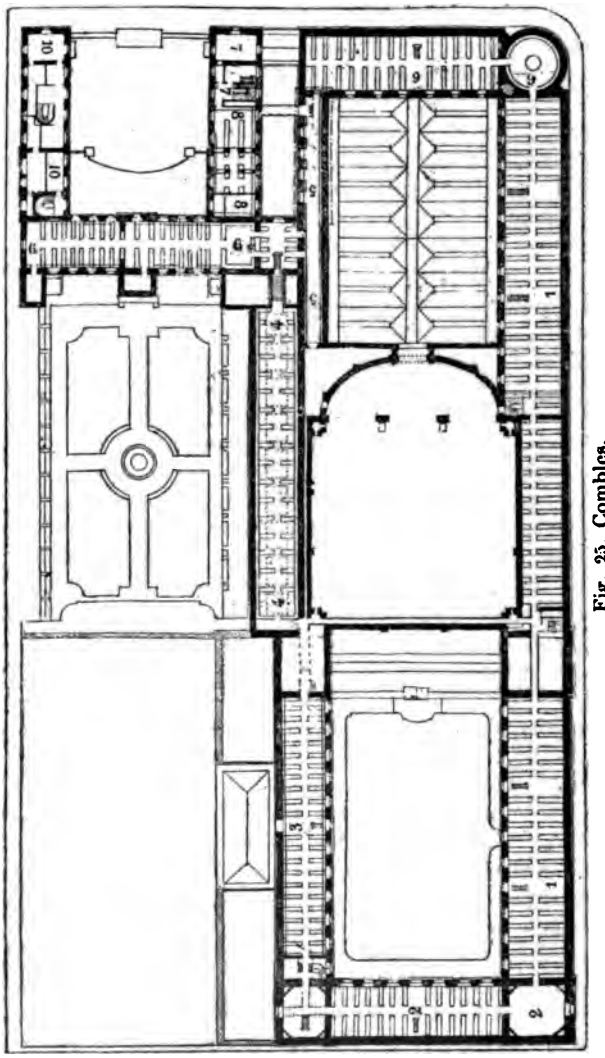

Fig. 25. Combles.

1. Magasins des imprimés. — Corridor de 180 mètres de long. — 2. Magasins mixtes des imprimés et manuscrits. — 3 et 4. Magasins des manuscrits. — 5. Atelier de photographie au-dessus d'un magasin d'imprimés. — 6. Magasin des imprimés. — 7. Appartements. — 8 et 9. Magasins des imprimés. — 10. Logement.

des clavettes en fer ou en cuivre, pénétrant dans de petits trous circulaires répartis régulièrement sur toute la hauteur des montants,

La Bibliothèque Nationale n'étant pas ouverte le soir, on n'a pas

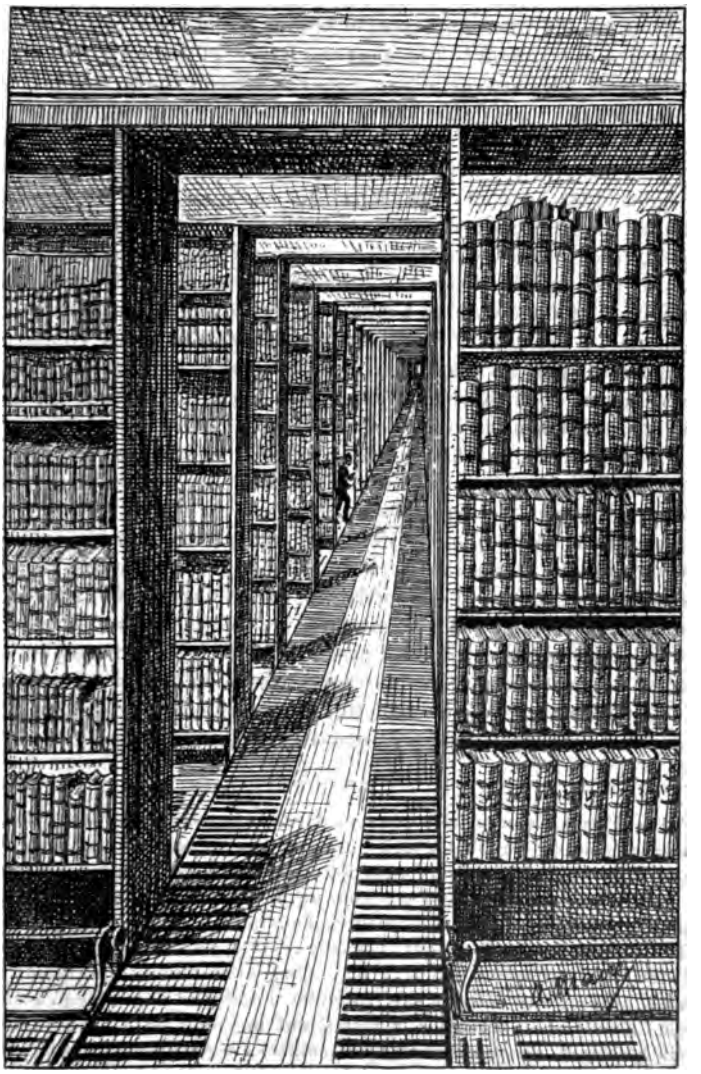

Fig. 26. Les combles. — La galerie de 180 mètres de longueur.

eu besoin d'y installer l'éclairage artificiel; quant au chauffage il est obtenu par 22 foyers de calorifères,

Un service de communications perfectionnées réunit les uns avec les autres les locaux de la Bibliothèque. Des monte-charge, desservant à la fois les différents étages et le sous-sol et aboutissant au rez-de-chaussée, facilitent le transport des livres, et des wagonnets permettent de faire arriver promptement au bureau chargé de les centraliser les ouvrages demandés.

Ainsi que le montre le plan (fig. 20) un vaste terrain vide se trouve compris entre la rue Vivienne, la rue Colbert et le jardin Vivienne. Jusqu'en 1882, il était occupé par des maisons dont le voisinage était un danger permanent pour la Bibliothèque et qui, pour cette raison, furent démolies [1]. Les plans des divers architectes qui se sont succédé depuis 50 ans à la Bibliothèque ont toujours comporté, du reste, l'utilisation de ce terrain, et, actuellement, la nécessité de le mettre à profit et d'y commencer des constructions définitives s'impose de jour en jour plus impérieusement. Les inconvénients qui résultent de l'insuffisance des locaux affectés aux collections se font vivement sentir. « Les bâtiments dont nous disposons, dit « M. Léopold Delisle[2], répondent à peu près exactement comme « superficie à ceux qui avaient été assignés, il y a plus d'un siècle « et demi, à la Bibliothèque du roi. Il a fallu les efforts de plusieurs « générations de bibliothécaires et d'architectes pour faire tenir « deux millions et demi de livres imprimés (sans parler des manus-« crits, des estampes et des médailles) sur un terrain qu'on estimait « d'abord nécessaire au logement d'à peine 150.000 volumes. Aujour-« d'hui nous sommes à bout d'expédients; nous en sommes arrivés « à la nécessité de placer, dans certaines séries, deux rangées de « volumes sur une même tablette, ou bien de mettre des cartons « sur des corniches à peu près inaccessibles, ou bien encore d'en-

---

1. « Parmi les industries exercées dans ces immeubles se trouvaient : un hôtel meublé, un photographe, un café, un second photographe, un pharmacien, un laboratoire et un dépôt d'huiles grasses, d'huiles minérales et de liqueurs, un marchand de bois, un marchand de vins et loueur de chambres meublées, enfin trois ateliers d'ouvriers.

En 1877, M. Bardoux, puis M. Lockroy en 1878, ne voulant pas que tant de documents précieux, dont le prix dépasserait plusieurs milliards de francs, pussent être détruits par l'incendie, insistèrent de nouveau auprès de la Chambre des Députés et demandèrent un crédit de 3.700.000 francs pour arriver à l'acquisition des immeubles. Ce crédit a été voté, puis l'expropriation des locataires a été faite et les constructions ont été démolies. » Labrouste, *op. cit.*, p. 89.

2. L. Delisle, *Notes sur le département des Imprimés...* p. 56.

« treposer à terre, dans des passages très étroits, les suites de plu-
« sieurs collections très volumineuses. Ces inconvénients, dont la
« gravité ne saurait échapper même aux personnes les moins fami-
« lières avec l'administration des bibliothèques, se produisent sur-
« tout dans les galeries consacrées à l'emmagasinement des jour-
« naux. En 1890, nous avons dû empiler les séries de l'année cou-
« rante sur les séries des années antérieures, au risque de rendre à peu
« près impossible la communication des liasses de certaines années
« précédentes. »

Une pareille situation exige une solution immédiate et il serait à souhaiter que l'on commençât, dans le plus bref délai, les nouveaux bâtiments. M. Pascal a bien voulu nous communiquer l'avant-projet qu'il a proposé et dont la réalisation est si impatiemment attendue.

« Sommairement, ce projet comporte une entrée sur la rue Vivienne,
« ouvrant sur un grand vestibule précédant une vaste salle ellip-
« tique, devant remplacer la salle provisoire de lecture actuelle à
« laquelle on accède par la rue Colbert. Le bâtiment sur le jardin
« contiendrait des salles d'archéologie et un grand escalier condui-
« sant au nouveau cabinet des médailles, dont les salles occupe-
« raient, au-dessus du vestibule précité, toute la longueur de la
« façade sur la rue Vivienne. Quatre courettes comprises entre les
« bâtiments de bordure et la salle elliptique donneraient de l'air et
« du jour à des dépendances. Les salles destinées aux appareils de
« chauffage, peut-être à la fabrication de l'électricité, seraient sous
« le jardin; il n'y aurait pas de foyers dans les nouveaux bâtiments.
« L'axe de la future grande salle serait celui du vestibule sur la cour
« d'honneur actuelle. »

« Le déménagement des médailles, dit M. L. Delisle[1], fournirait
« le moyen de mettre la section géographique en contact immédiat
« avec la grande salle des imprimés, et de donner par là satisfac-
« tion aux travailleurs qui, dans beaucoup de cas, ont intérêt à con-
« sulter des livres en même temps que des cartes, avantage évident
« dont ils ne pourront pas profiter, tant que la section géographique
« sera éloignée du centre du département des imprimés.

« La translation de la section géographique permettrait de donner
« au département des estampes l'extension qu'il réclame au premier
« étage. Les dessinateurs pourraient, alors, travailler dans une salle
« bien éclairée et facile à surveiller, conditions qui font actuellement
« défaut; nous pourrions en même temps organiser au rez-de-chaus-

---

[1]. *Op. cit.*, p. 58-59.

« sée une exposition qui mettrait sous les yeux des visiteurs une « histoire complète de la gravure depuis les origines jusqu'à nos « jours, analogue à celle qui existe dans la galerie Mazarine pour « les livres manuscrits et imprimés. Du même coup, nous rendrions, « au département des imprimés, des pièces qu'il a dû prêter, il y a « quelques années, au département des estampes, et dont il n'a pas « moins besoin que des pièces cédées provisoirement au départe- « ment des médailles. »

Au premier étage, sur la rue Colbert, on pourrait « donner aux « manuscrits l'installation confortable et définitive à laquelle ont sur- « tout droit les volumes ornés de miniatures ».

La grande salle elliptique, dont nous avons parlé, pourrait recevoir quatre ou cinq cents lecteurs et « serait garnie de 60 ou 80.000 « volumes choisis dans toutes les divisions du cadre bibliographique. « Elle ne servirait pas seulement à remplacer la salle actuelle de la « rue Colbert, qui, par tant de raisons, est indigne d'un pays comme « la France, et d'une ville comme Paris. Il serait facile de l'organi- « ser dans des conditions telles que beaucoup de lecteurs la préfé- « reraient à la salle actuelle de travail, où les porteurs de cartes ne « trouvent pas toujours moyen de s'asseoir et où l'attente sera tou- « jours de quelque durée, par suite de l'immensité des collections « dont les livres demandés à cet endroit font partie. La nouvelle « salle serait agencée de manière à recevoir le public dans la soirée, « et pendant les séances du soir on pourrait autoriser excep- « tionnellement à y travailler, sur des livres rares et même sur des « manuscrits, les savants de la province ou de l'étranger dont le « le séjour à Paris serait de courte durée [1] ».

Le nombre des volumes ou des pièces imprimées possédés par la Bibliothèque peut être évalué à 2.500.000. « Le chiffre de trois mil- « lions serait assurément dépassé si le recensement devait tenir « compte de tous les volumes, fascicules ou cahiers constitués isolé- « ment, et si l'on faisait entrer en ligne les exemplaires doubles et

---

[1] M. Léopold Delisle ajoute : « Là ne se borneraient pas les services « que les travailleurs de province seraient en droit de nous demander le « jour où l'achèvement des nouveaux bâtiments permettrait de réaliser « toutes les améliorations que nous avons en vue. Nous pourrions alors « organiser en leur faveur, sur une base très large, un système de prêts dont « l'économie générale a été exposée par M. le Directeur du secrétariat et de « la comptabilité dans une communication faite en 1890 à l'Académie des « sciences morales et politiques. » Un service de prêt des volumes doubles serait organisé « en faveur surtout des savants de province ». *Op. cit.*, p. 60.

« les collections affectées au service de la salle publique de lecture[1]. » La longueur des tablettes occupées par l'ensemble des livres est d'au moins 40 kilomètres. Le nombre des volumes du département des manuscrits qui était, au 1er mai 1876, de 91.700 ne doit pas être inférieur, aujourd'hui, à 97.000. Un relevé approximatif des collections du département des Médailles, fait en 1873, indiquait au total 143.000 pièces. De nombreuses acquisitions ont été faites depuis. Le département des estampes, renfermant les estampes, les eaux fortes, les gravures, les lithographies et les dessins, contient environ 2.500.000 pièces[2].

La reconstruction de la Bibliothèque nationale a coûté, tant pour les grands travaux que pour le grand et le petit entretien et pour les frais d'agence, 6.614.000 francs, environ, en 21 années[3]. *

En Allemagne, la Bibliothèque de l'Université de Halle construite de 1878 à 1880, peut, à beaucoup de points de vue, servir de modèle pour les bibliothèques de même importance que l'on voudrait bâtir. L'expérience a prouvé que les dispositions qui y ont été adoptées sont excellentes. Voici, du reste, la description que l'architecte, M. Tiedemann [4], en a lui-même donnée.

L'édifice, absolument indépendant et entouré d'un jardin (fig. 27), a son axe longitudinal de l'ouest à l'est, parallèle à la Wilhelmstrasse. L'entrée principale se trouve à l'ouest sur la Friedrichstrasse. De ce côté les bâtiments ne sont séparés de la rue que par une distance de 5m 50, tandis que du côté de la Wilhelmstrasse le jardin a 26 mètres de largeur. On s'est réservé ainsi de ce côté la possibilité d'agrandir plus tard la Bibliothèque dans la direction de l'est, tandis que sur les autres côtés l'on n'a songé qu'à la préserver du feu en la tenant aussi éloignée que possible des constructions avoisinantes.

Le bâtiment a un rez-de-chaussée et trois étages. Au rez-de-chaussée et au premier étage un tiers de l'espace seulement est occupé par les magasins de livres, tandis que les deux étages supérieurs leur sont, au contraire, entièrement consacrés.

Une galerie conduit de l'entrée principale au grand escalier situé au milieu de la bibliothèque (fig. 28). A gauche de cette galerie se

---

* 1. Léopold Delisle, *op. cit.*, p. 26-27.

* 2. *Grande Encyclopédie*, t. VI, art. « Bibl. nat. », § III. Bâtiments, p. 681.

* 3. Léon Labrouste. *La Bibliothèque nationale*, etc., p. 80.

4. Tiedemann, *Zeitschrift f. Bauwesen*, an. XXXV, 1885, *loc. cit.*, note 2, p. 69.

trouvent la bibliothèque de la Société allemande des Orientalistes, une salle d'emballage et la bibliothèque Ponickau ; à droite, le logement du gardien, la salle des estampes et celle des manuscrits et incunables.

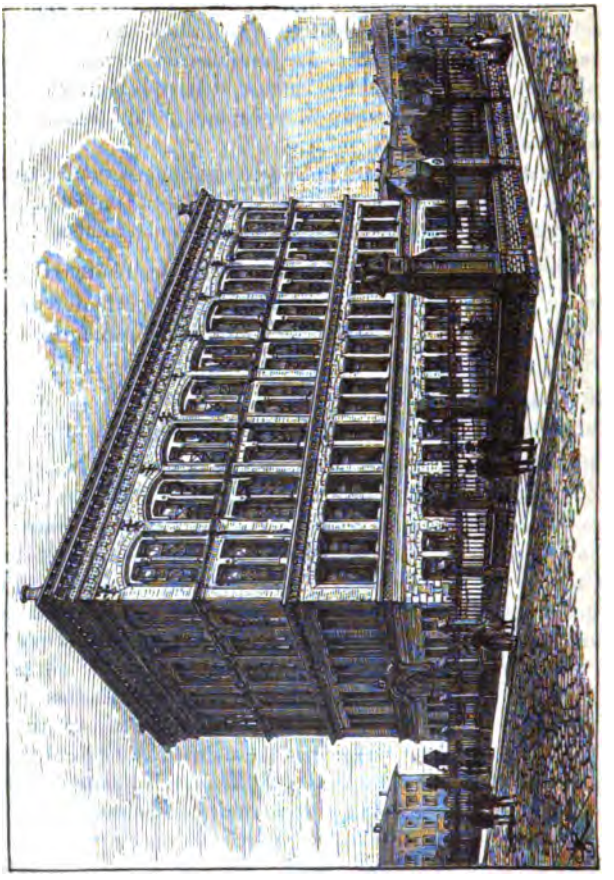

Fig 27. Bibliothèque de l'Université de Halle.

Le premier étage (fig. 29) contient la salle de lecture, la salle de travail des professeurs et, autour du grand escalier dont nous avons parlé et qui est éclairé par en haut, les bureaux de l'administration.

Afin que la surveillance soit plus facile et plus parfaite, on a placé la salle de distribution des livres de telle sorte que l'on est

obligé de la traverser pour sortir de la salle de lecture. Outre l'escalier central précité, on a construit dans l'angle sud-est de la bibliothèque un escalier secondaire en pierre destiné à servir de passage aux ouvriers en cas de réparations, ou d'escalier de sauvetage en cas d'incendie. Cet escalier communique avec toutes les salles par des portes en fer. Quant aux magasins de livres, ils sont mis en communication les uns avec les autres aux étages supérieurs par deux escaliers (divisés en deux rampes à direction contraire), aboutissant dans le couloir central, aux étages inférieurs par un seul escalier.

Le bâtiment n'a pas été élevé sur caves, on n'en a fait que là où c'était nécessaire pour y installer les calorifères. Toutefois, afin de prévenir tout danger d'humidité, on a laissé partout, entre le sol et le premier plancher, un vide d'une hauteur de 80 centimètres, toujours fortement ventilé grâce à la disposition spéciale adoptée pour les calorifères.

Le principe fondamental auquel on s'est attaché pour les constructions a été de n'employer que des matériaux absolument incombustibles. Le grand escalier est tout en granit, les escaliers des magasins de livres sont en fonte[1]. Tous les plafonds sont voûtés et en briques et soutenus par des poutres en fer. Dans la salle du prêt et la salle de lecture, il y a des voûtes en arête afin de dissimuler les constructions de fer. Dans les magasins de livres, les planchers sont partout à claires-voies, excepté naturellement au rez-de-chaussée et au 2e étage qui repose sur le plafond voûté du premier.

Pour soutenir le plancher du rez-de-chaussée situé, nous l'avons déjà dit, à 80 centimètres au-dessus du sol, il n'y avait aucune difficulté; il suffisait de construire, suivant les besoins, de petits piliers portant des fers en I entre lesquels venaient s'envoûter des berceaux à lunettes. Il était par contre plus difficile de faire une substruction suffisamment forte pour soutenir les corps de bibliothèque des deux étages supérieurs et leur charge de livres ; c'est que là, tout le poids devait porter sur les colonnes qui s'élèvent suivant l'axe longitudinal des constructions, et, par conséquent, sur les fondations elles-mêmes. Chaque corps de bibliothèque s'appuie sur deux supports distants l'un de l'autre de 70 centimètres et disposés dans le sens de la profondeur. Le poids total des casiers se trouve ainsi transmis aux poutres maîtresses placées dans le sens longitudinal et par elles aux

1. D'après Tiedemann (cf. note 2, p. 69), la quantité de fer employée pour les constructions a été de 352,509 kg. ce qui représente 16,5 kg. par mètre carré.

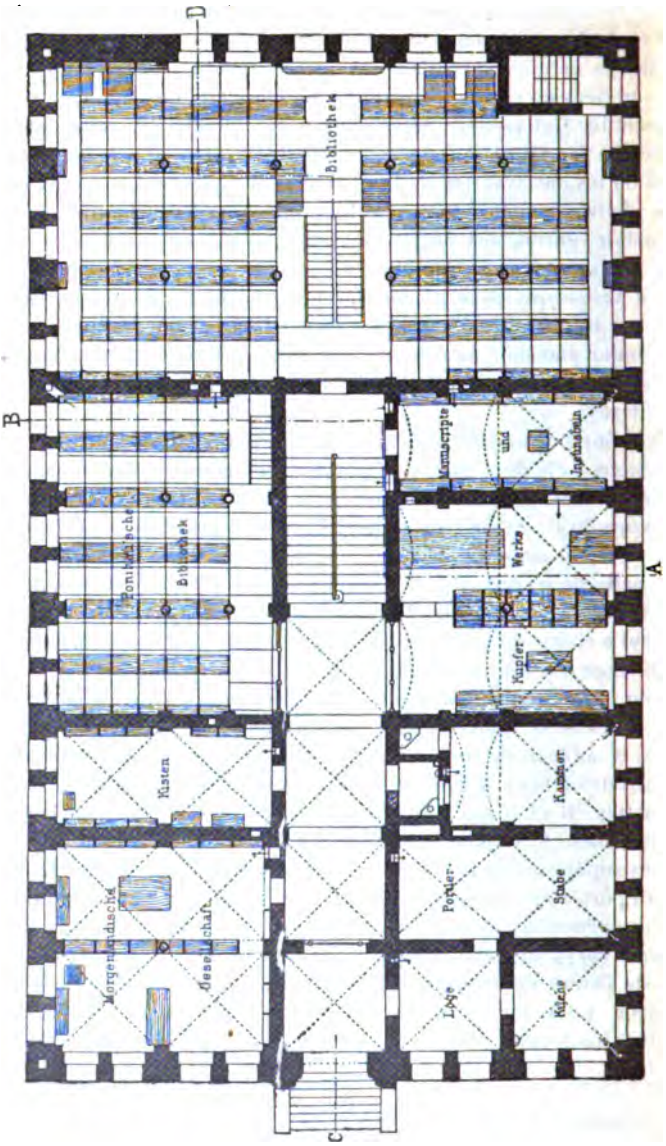

Fig. 28. Bibliothèque de l'Université de Halle. — Rez-de-chaussée.

colonnes dont nous avons parlé. Ces colonnes soutiennent les plafonds et s'élèvent verticalement sans appui sur une hauteur de 9m 20;

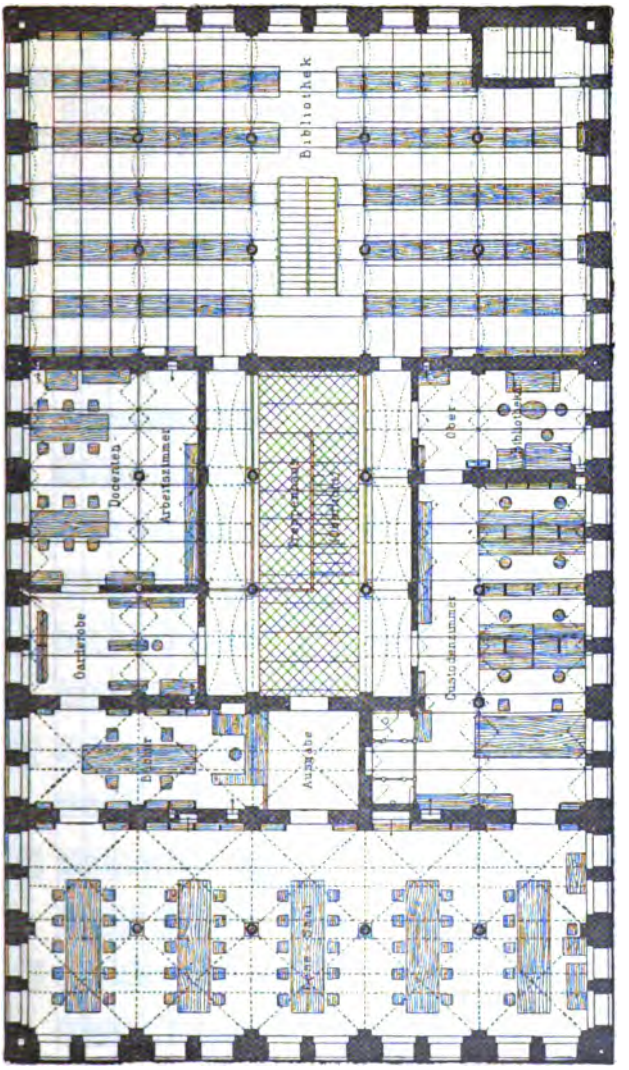

Fig. 29. Bibliothèque de l'Université de Halle. — 1er étage.

il fallait donc qu'elles soient d'une force assez grande pour ne pas plier sous le poids. Elles sont en fonte et creuses à l'intérieur : leur épaisseur est de 2 centimètres et elles sont divisées en deux parties solidement rivées l'une sur l'autre.

Chacun des deux étages supérieurs est divisé lui-même en deux demi-étages de 2 m 30 de hauteur par un plancher intermédiaire à

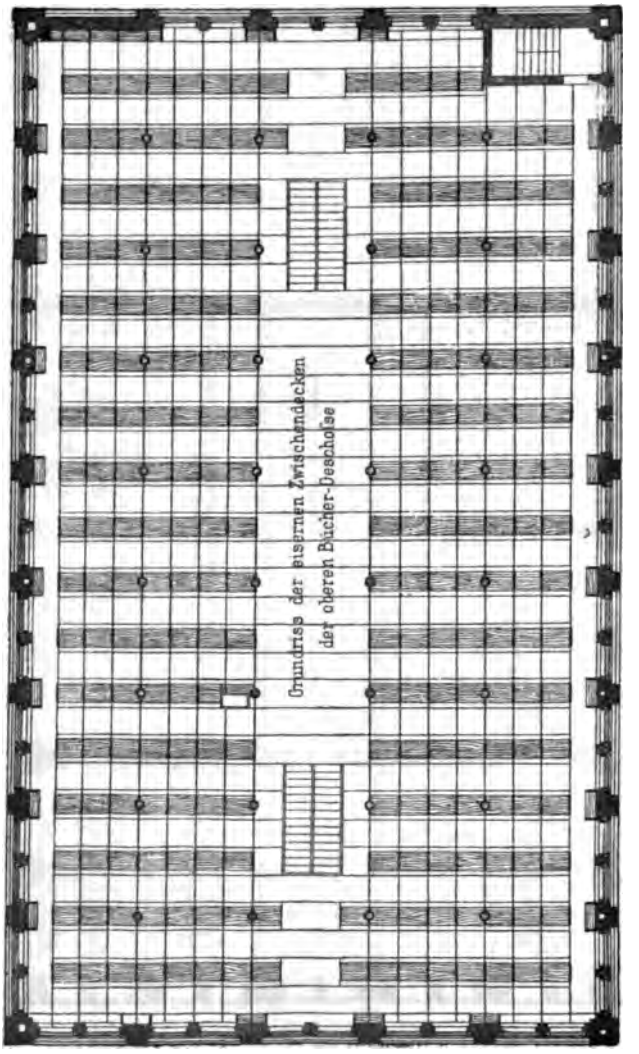

Fig. 30. Bibliothèque de l'Université de Halle. — Les galeries à claires-voies de l'étage supérieur.

claires-voies (fig. 30) ; il y a ainsi 4 galeries de livres d'une hauteur totale de 9 m 20. Les planchers s'appuient sur les montants des casiers auxquels les colonnes qui les traversent donnent la résistance

Fig. 31. Bibliothèque de l'

PL. II (p. 100-101)

– **Les magasins de livres.**

voulue. Cette disposition n'était pas possible dans la galerie centrale, large de 4 m 20, que l'on a dû assujettir sur une charpente en fer cylindré. Aux poutres en fer longitudinales qui relient entre elles les colonnes sont vissées des poutres plus légères portant des petits fers en ⊥ sur lesquels s'appuient, sans aucune possibilité de se déranger, les canaux en fonte qui forment les planchers.

Si le jour n'avait dû venir que d'en haut, la forme à donner aux canaux n'aurait eu que peu d'importance, mais comme dans le cas présent il s'agissait d'utiliser encore la lumière latérale, il était nécessaire que les canaux fussent disposés en forme de gril et fendus parallèlement à l'arrivée des rayons lumineux (fig. 31). Cette direction coïncide avec celle des passages laissés entre les escaliers.

D'un casier à l'autre on a mis des barres d'appui en fer, légères, et présentant des entailles dans lesquelles viennent s'emboîter des plaques de fer carrées à claires-voies destinées à former le plancher. Ces plaques sont maintenues solidement en place par leur propre poids qui est de 86 kil. Elles ont 1 m 03 de largeur et 3 centimètres d'épaisseur. Les barreaux ont 2 centimètres de largeur; ils sont distants de 3 centimètres les uns des autres et sont soutenus dans leur partie médiane par une barre transversale.

Presque tous les planchers, même ceux des grands couloirs du centre, ont été formés de plaques semblables à celles dont nous venons d'indiquer les dimensions.

Le long de tous les casiers on a laissé ouvert un espace de 18, 5 cent., afin que la lumière venant d'en haut puisse pénétrer plus facilement jusqu'aux galeries inférieures. Cette disposition, imitée de l'étranger était superflue parce que le jour obtenu par les fenêtres latérales est suffisant. Un treillis métallique à larges mailles empêche que les livres ne puissent tomber par ces ouvertures; ce treillis est protégé par une barre de fer courant tout le long des casiers à une hauteur de 20 centimètres et qui sert en même temps de marchepied pour atteindre plus facilement les livres des rayons supérieurs. Un monte-charge facilite le service entre les différents étages.

Le grand escalier est éclairé d'en haut par un plafond vitré. Le vestibule et l'escalier peuvent être éclairés au gaz. Tout l'édifice est pourvu d'eau et est protégé par un paratonnerre qui offre ceci de curieux, que l'on s'est servi, pour le mettre en communication avec la terre, des constructions en fer qui forment la charpente du bâtiment[1].

1. On a choisi pour cela trois colonnes de fer montant jusqu'au toit. Pour plus de détails, cf. TIEDEMANN, *Zeitschrift f. Bauwesen*, an. XXXV, 1885, col. 347-349.

34m 68. Deux petites cours intérieures ayant chacune 12 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur laissent le jour abondamment pénétrer dans la grande salle centrale et dans les magasins de livres.

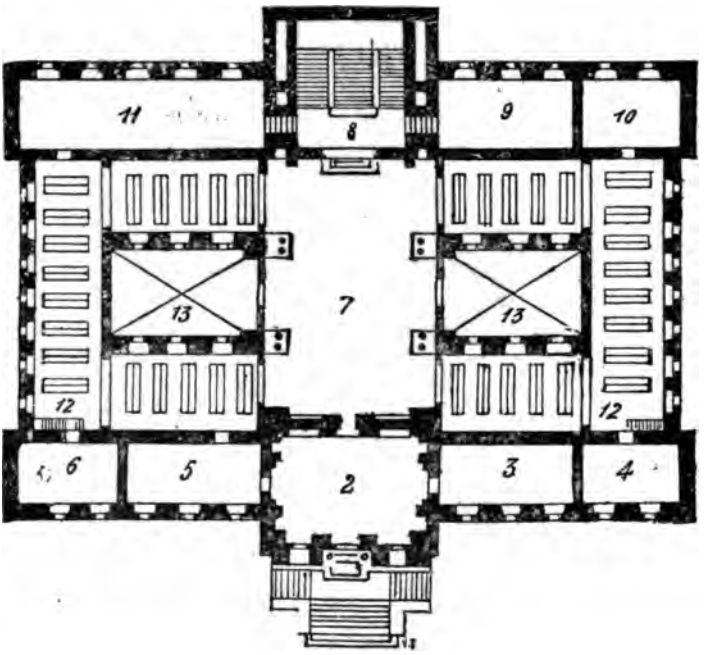

Fig. 34. Plan de la nouvelle Bibliothèque de Wolfenbüttel.

L'édifice est construit dans le goût de la Renaissance italienne. La partie inférieure est en dolomite, la partie supérieure en grès jaune de Langelsheim; les colonnes qui encadrent les fenêtres sur la façade antérieure sont en grès rouge du Main.

Avec son large perron donnant accès à l'entrée principale et décoré de deux lions couchés, en bronze, avec ses hautes fenêtres cintrées et l'ensemble de sa riche décoration architecturale, l'édifice produit un effet aussi agréable qu'imposant.

Sur la corniche de la partie centrale se détachent en lettres capitales dorées les deux mot : *Bibliotheca Augusta*, nom que portait anciennement la bibliothèque. A droite et à gauche, entre les colonnes qui supportent la corniche, se trouvent deux inscriptions votives ; d'un côté : *Condita a. D. Augusto Domus Brunswico-Lune-*

burgensis Lineæ Senioris Satore; de l'autre côté : *Ædificata a. D, Guillielmo Domus Brunswico- Luneburgensis Lineæ Senioris Ultimo.*

Dans la disposition intérieure des locaux (fig. 34) on s'est efforcé, par un sentiment de pieux souvenir, de rappeler le plan de l'ancienne bibliothèque aujourd'hui disparue. Au centre de l'édifice se trouve la grande salle (7) haute de deux étages; quatre paires de colonnes en marbre soutiennent la voûte décorée de peinture, et une galerie à balustrade dorée fait le tour de la salle. Deux immenses fenêtres percées dans les parois longitudinales donnent sur les cours intérieures ; ces fenêtres sont décorées de chaque côté de tableaux reproduisant les célèbres figures allégoriques de Raphaël : la poésie, la théologie, la jurisprudence et la philosophie, qui symbolisent ici les trésors conservés dans la bibliothèque. Dans le fond (8) se trouve le grand escalier conduisant au premier étage.

Les magasins des livres (12), organisés suivant le système français, sont disposés tout autour de cette salle centrale, ce qui facilite beaucoup les communications. Ces magasins sont simples, mais cependant remarquables et installés avec un goût et une perfection architecturale que le système lui-même ne comporte pas nécessairement. Par mesure de précaution contre l'incendie, les planchers à claires-voies n'ont pas été installés partout; le second étage, par exemple, est séparé du premier par un plafond voûté à l'épreuve du feu.

Outre les différentes salles dont nous venons de parler, nous devons encore mentionner le magnifique vestibule (2) au milieu duquel a été placé, sous sa forme primitive, le monument de Lessing sculpté par Döll, le premier qui ait été élevé à la mémoire du grand homme[1].

A gauche du vestibule se trouvent la salle du prêt (5) et le bureau du bibliothécaire en chef, décoré de riches boiseries (6); à droite, la salle de lecture (3) et la salle des revues (4). Toutes les autres salles spéciales peuvent, en cas d'incendie, être isolées les unes des autres au moyen de portes de fer. Parmi elles nous citerons encore la salle contenant les manuscrits (11) et celle où se trouve conservée la collection de la Bible (9), collection qui, dans son genre, n'est pas moins importante. La salle 10 n'a pas encore de destination spéciale.

** 1. Sur l'activité déployée par Lessing comme bibliothécaire à Wolfenbüttel, voir K. Landsteiner, *Gotthold Ephraim Lessing als Bibliothekar. Literarisch-historische Skizze*, Wien, K. K. Hof und Staatsdruckerei, 1861 (Progr. d. K. K. Josephstädter Gymnasiums in Wien).

Au premier étage il y a deux salles magnifiques, meublées dans le goût du premier empire, avec des armoires où sont conservés les

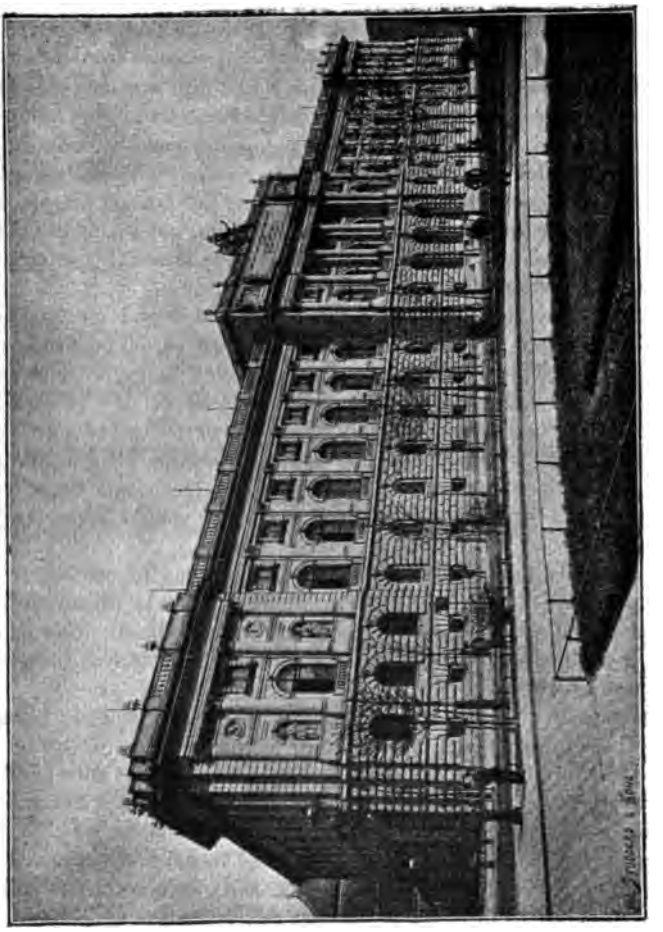

Fig. 35. La nouvelle Bibliothèque de l'Université à Leipzig.

trésors de la Bibliothèque et les collections rares. C'est là que se trouvent les incunables, les ouvrages imprimés sur parchemin et sur soie, etc. Enfin, au-dessus du vestibule, une galerie de peinture renferme les portraits de tous les ducs de Brunswick et deux beaux tableaux à l'huile représentant l'ancienne bibliothèque. C'est dans

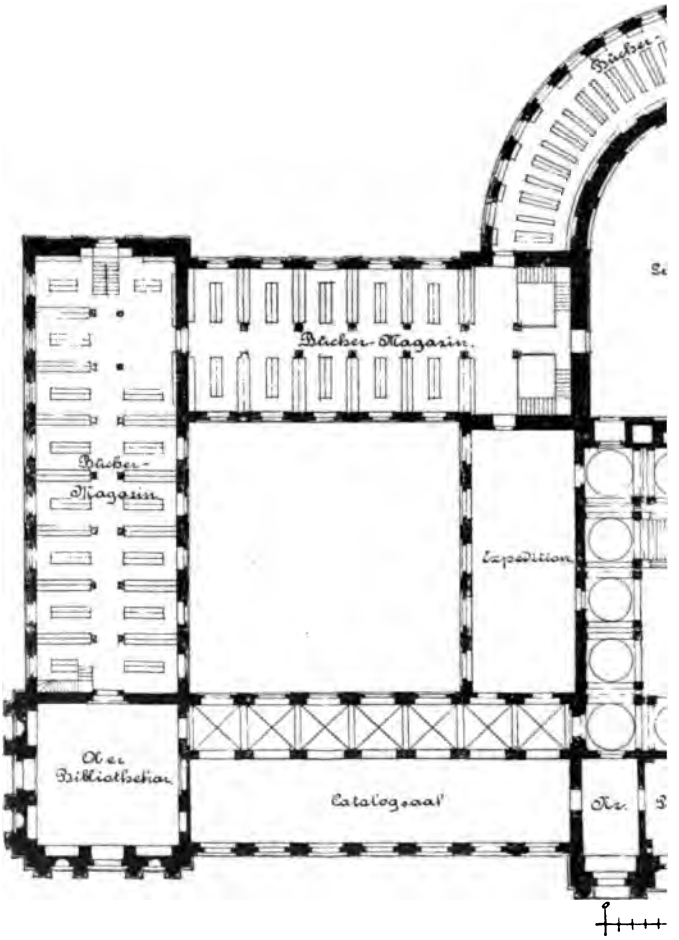

Fig. 37. Bibliothèque de

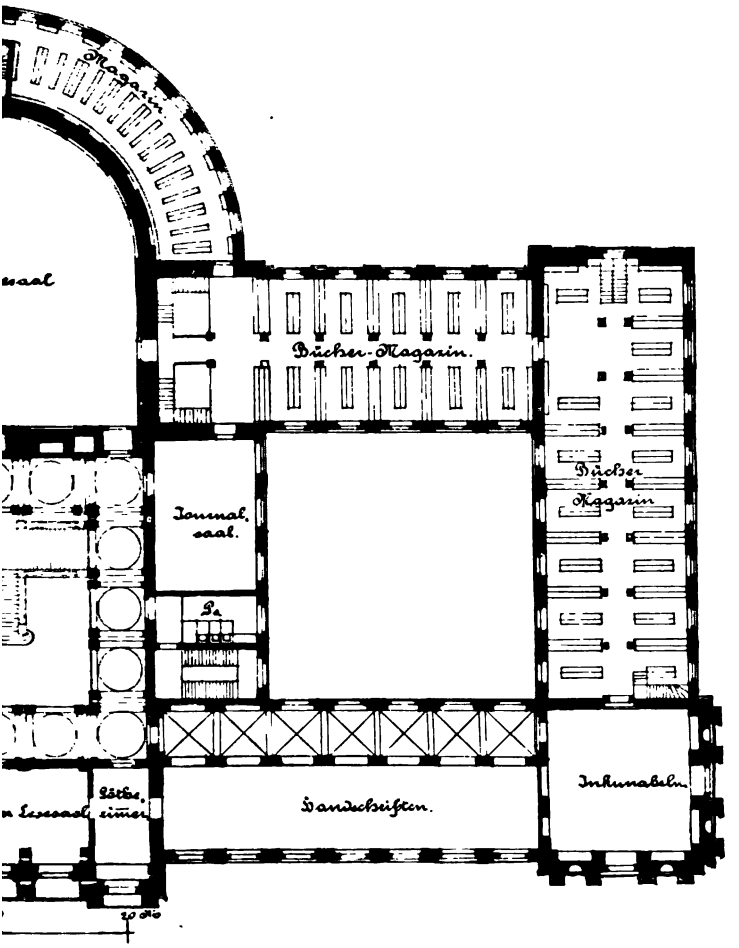

rsité de Leipzig. — 1er étage.

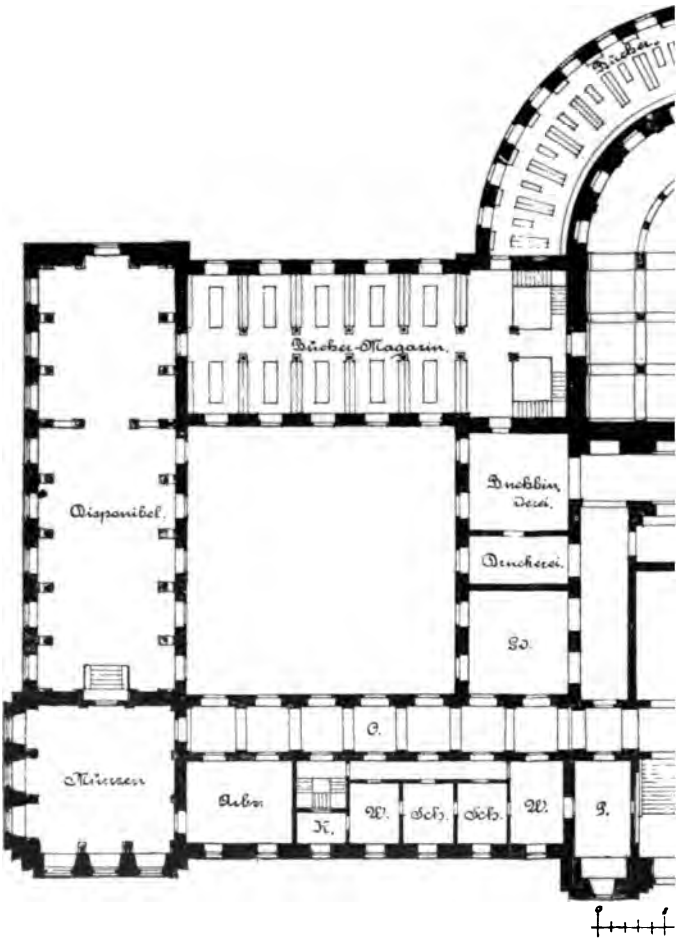

Fig. 36. Bibliothèque de l'U

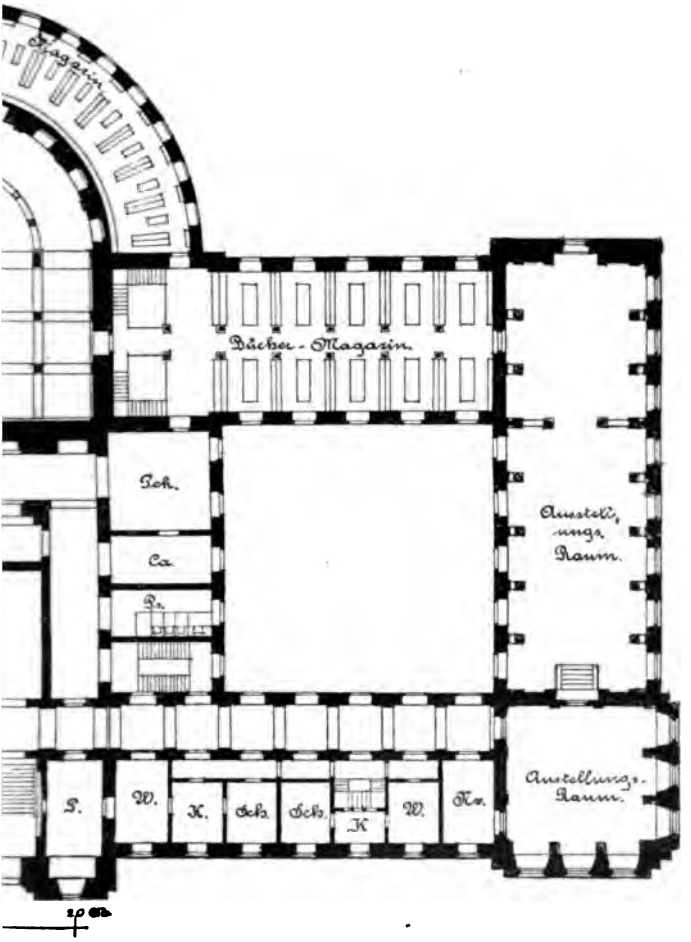

Leipzig. — Rez-de-chaussée

cette salle que sont également conservées les collections d'estampes, dessins, gravures, portraits, etc., etc.

Ce bâtiment, que l'on s'est efforcé par tous les moyens possibles de mettre à l'abri du feu, et que l'on a cherché à construire de façon telle qu'il satisfasse à toutes les exigences du temps présent et permette d'admirer les trésors qu'il contient, fait le plus grand honneur au gouvernement, qui y a consacré la somme de 730.000 mark, ainsi qu'aux architectes qui en ont dirigé les travaux.

La bibliothèque de l'Université de Leipzig, récemment construite, est l'une des plus belles et des plus grandes de toute l'Allemagne (fig. 35). Voici, sur cette bibliothèque, quelques détails dûs à l'obligeance de M. l'architecte Arwed Rossbach, de Leipzig, auteur du projet.

Le projet du nouveau bâtiment terminé en 1891 fut adopté à la suite d'un concours ouvert en 1885 entre les architectes allemands et dans lequel il obtint le premier prix. Ce qui distingue la nouvelle bibliothèque de toutes celles qui ont été bâties précédemment, c'est que, au lieu de s'élever sur une hauteur de plusieurs étages séparés les uns des autres par des planchers à claires-voies, les magasins de livres sont au contraire disposés dans une série de salles basses et éclairées de deux côtés.

Ces salles ont 3 mètres de hauteur et 10^{m} 75 de largeur. Les plafonds voûtés et massifs sont soutenus par deux rangées de colonnes en fer distantes de 2 mètres les unes des autres. Les parois longitudinales de ces salles sont percées de grandes fenêtres qui en occupent toute la hauteur. Directement en face de chaque fenêtre, et perpendiculairement aux gros murs, sont placés les corps de bibliothèque, doubles en profondeur, et qui, grâce à la disposition adoptée, sont parfaitement et également éclairés. Une sorte de corridor, formé par les colonnes dont nous avons parlé, traverse les magasins de livres et permet d'accéder facilement aux casiers aussi bien qu'aux escaliers en fer ou aux monte-charge qui réunissent entre eux les magasins de livres et les différents locaux. La hauteur des casiers est calculée de telle façon que l'on puisse atteindre facilement le rayon le plus élevé sans escabeau et sans échelle.

Le plan suivi pour la construction des magasins présente ce grand avantage qu'il permet, grâce aux portes de fer qui les séparent des autres parties de l'édifice, de mettre les livres à l'abri de tout danger et particulièrement du danger du feu. Un autre avantage sur le système des étages superposés, c'est qu'ici la poussière ne risque

pas de tomber des étages supérieurs sur ceux qui sont situés à dessous.

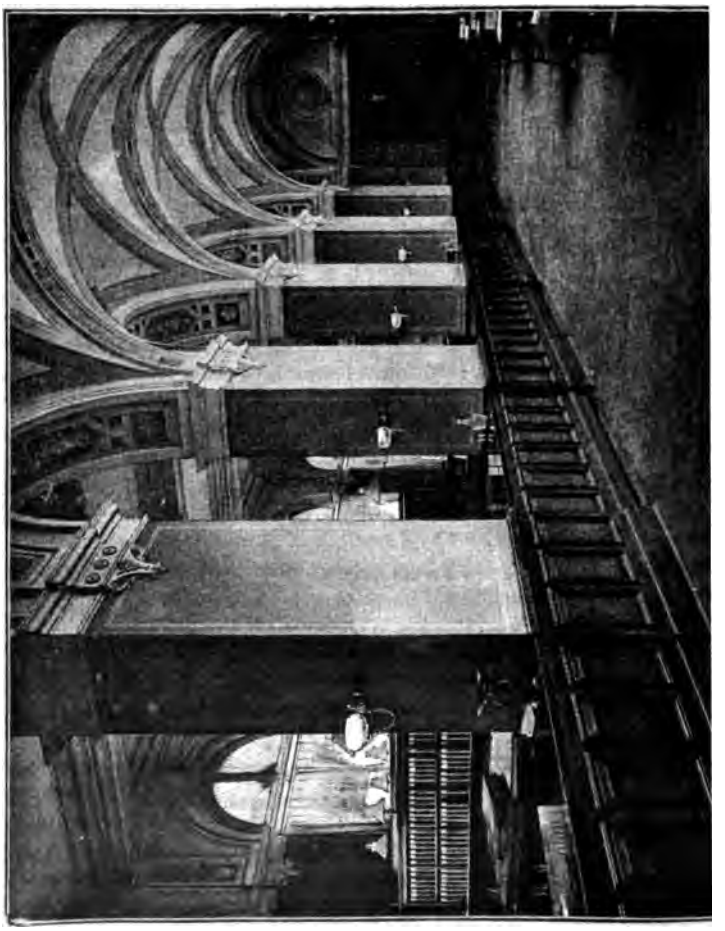

La pensée dominante chez l'auteur du projet a été de disposer l locaux de la bibliothèque de telle façon que tous les services int rieurs, services des magasins, des salles de manipulation, de la sa du Catalogue, des bureaux de l'administration, aussi bien que service de communication des livres, puissent se faire sans qu'il s

essaire de passer par des endroits publics comme le sont, le, la salle de lecture, les corridors, le grand escalier, etc.

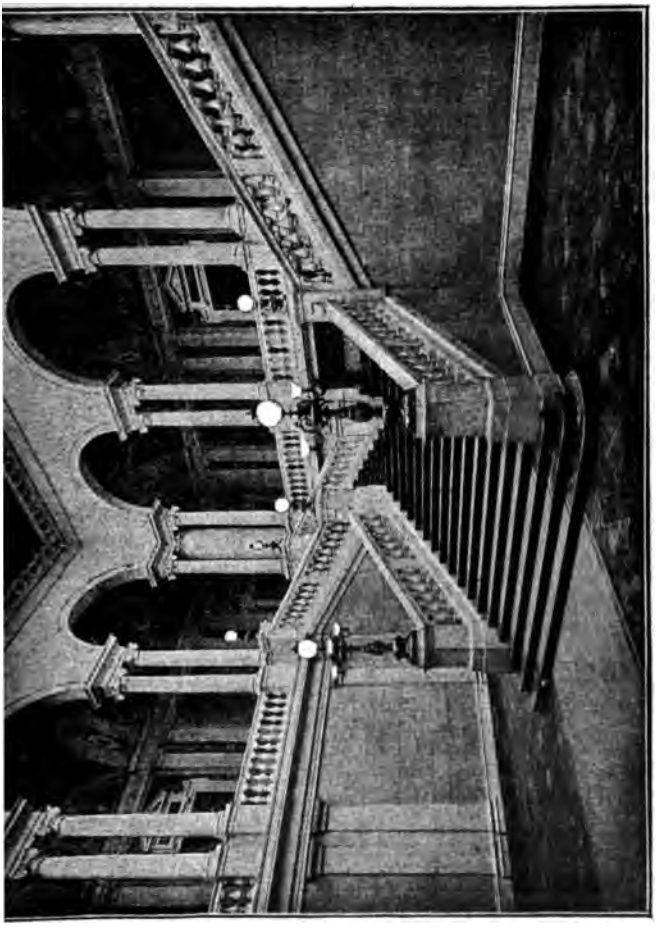

Fig. 39. Bibliothèque de l'Université à Leipzig. — Grand escalier.

ns que nous donnons permettront de se rendre compte des ns adoptées (fig. 36 et 37).

mier étage, sur la façade principale, se trouvent la salle du (fig. 38) et les locaux de l'administration qui y sont la salle de lecture des professeurs, la salle des manuscrits, cartes, etc.

Au rez-de-chaussée, à droite et à gauche du vestibule, sont placés les logements des employés.

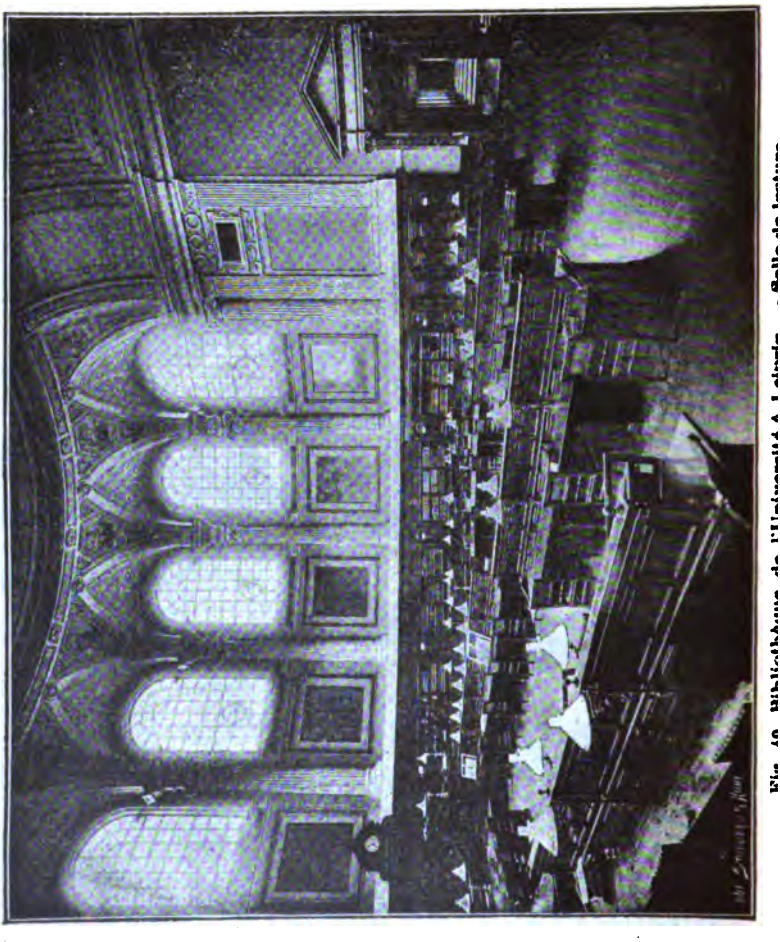

Fig. 40. Bibliothèque de l'Université d'Utrecht. — Salle de lecture.

C'est dans le bâtiment central, entre les deux grandes cours intérieures, que se trouve le grand escalier (fig. 39) conduisant à la salle de lecture. Cette salle (fig. 40) est éclairée par d'immenses fenêtres et par en haut. Les magasins de livres placés dans les deux ailes latérales et dans les constructions transversales occupent 5 étages ayant chacun 3 mètres de haut (fig. 41). La place a été calculée de

telle sorte que la bibliothèque puisse dès maintenant contenir 800.000 volumes; mais, en donnant à chaque casier seulement un rayon de plus, il serait facile d'en loger 1.000.000. Plus tard, si

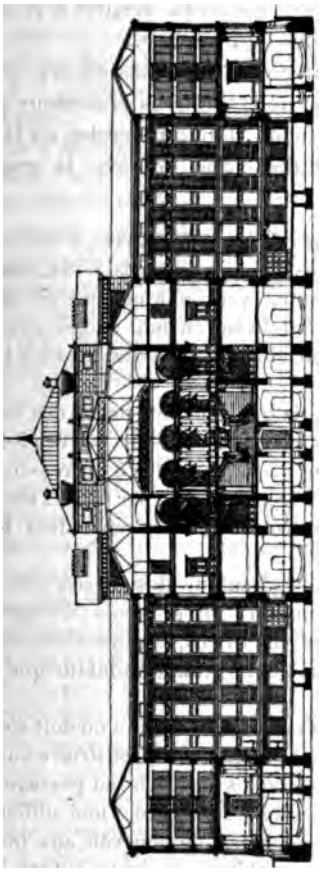

Fig. 41. Bibliothèque de l'Université à Leipzig. — Coupe verticale.

des agrandissements devenaient nécessaires, il serait facile, sans rien changer aux dispositions générales de l'édifice, de prolonger les deux ailes latérales A et B. Tous les magasins, ainsi que les salles d'étude et les locaux de l'administration, sont chauffés par des calorifères.

La dépense totale, tant pour le gros œuvre que pour l'aménagement intérieur, s'est élevée à la somme de 2.250.000 mark.

* Nous terminerons ce chapitre en donnant quelques détails sur le projet présenté en 1891 par M. le bibliothécaire en chef D. Chilovi et par l'architecte Cav. Alexandre Papini pour la construction d'un édifice nouveau destiné à recevoir la Bibliothèque nationale centrale de Florence.

** Ce[1] projet très intéressant n'a pas encore été mis à exécution, mais les plans que nous donnons ci-dessous permettront de se rendre compte de la façon, dont on cherche, en Italie, à résoudre les nombreuses difficultés que soulève la construction des bibliothèques.

Si l'on examine les trois figures (fig. 42-44), il est facile de voir que toute la partie antérieure du nouveau palais est destinée à l'usage public, tandis que l'autre sert uniquement de magasin pour les livres. Ce magasin est subdivisé en huit étages ayant chacun 3m 50 de hauteur environ. Il est ainsi facile de prendre les livres sans avoir besoin d'escabeaux.

Dans tous les casiers, la longueur intérieure des rayons est exactement de 1 mètre. Les magasins ne sont pas éclairés par le haut, mais latéralement, ce qui évite les grilles à claires-voies. On a ainsi suivi l'exemple donné récemment par M. l'architecte Arwed Rossbach dans la construction de la splendide bibliothèque de l'Université de Leipzig.

Pour la transmission mécanique des livres des magasins à la grande salle de distribution, on a résolu d'adopter le système inventé par M. Bernard R. Green, surintendant et directeur des travaux de construction de la grande bibliothèque du Congrès à Washington.

La ville de Florence a fait don du terrain où doit s'élever la bibliothèque, mais en stipulant l'obligation de construire sur l'un des côtés du nouveau palais des portiques destinés au passage du public. Il y avait là une grosse difficulté à surmonter ; une difficulté non moins grande provenait de la nécessité de pourvoir aux besoins multiples d'une grande bibliothèque publique, ouverte, à tout le monde sans exception.

L'entrée principale est via Porta Rossa (fig. 42). De l'entrée (1) on accède au vestibule (2) ; une porte latérale, à gauche, conduit à

---

*1. Nous empruntons la description qui suit à la traduction italienne de M. le Dr A. Capra, p. 33-41.

l'escalier de service (3) et au logement du gardien (4) de la bibliothèque. Non loin de l'escalier de service se trouve un autre escalier donnant accès aux appartements du préfet de la bibliothèque.

Le vestibule est éclairé par une petite cour (5). A droite se trouve la salle des périodiques (6) où seront mis à la disposition des lecteurs les derniers numéros parus. Du même côté, et faisant face à la cour précitée, s'ouvre le grand escalier (7) éclairé par le haut et qui conduit au second étage.

Vis-à-vis l'entrée principale, et réunie au vestibule par une galerie de communication, se trouve la grande salle de distribution des livres (8) avec un plafond vitré.

Si le lecteur désire consulter le catalogue alphabétique qui est public (9) ou le catalogue méthodique (10) qui est réservé, il tourne à gauche en passant devant la salle du prêt à domicile (11) : c'est par là que passent également les dames qui veulent se rendre dans la salle de travail (12) qui leur est expressément destinée. Les deux autres salles (13 et 14) sont réservées aux employés attachés au service des catalogues.

Le lecteur, après avoir demandé le livre dont il a besoin, dans la salle de distribution, tourne à droite pour se rendre à la grande salle publique de lecture (15). Cette salle a deux entrées voisines l'une de l'autre (la seconde pour le service du soir). L'éclairage se fait par en haut et par quatre grandes fenêtres placées au second étage, du côté opposé aux portiques.

Cette salle de lecture diffère de toutes celles qui ont été construites jusqu'ici, en ce que les tables de travail ne sont pas au même niveau, mais sur une espèce de plan incliné. Les auteurs du projet sont convaincus que, de cette manière, le lecteur n'ayant pas en face de lui un autre lecteur qui puisse ou veuille regarder ce qu'il lit ou écrit jouit d'une liberté plus grande, que la surveillance, exercée d'en haut, est plus facile, enfin que la lumière, soit naturelle, soit artificielle, ne rencontrant aucun obstacle, éclaire mieux les tables de travail.

Le long du mur dans lequel sont percées les grandes fenêtres de la salle se trouve placée une bibliothèque de références de plus de 1000 volumes. Entre les casiers de cette bibliothèque et les tables de travail, un passage reste libre pour les lecteurs et les employés.

Retournons maintenant à la salle de distribution (8). Les employés qui s'y trouvent ont toute facilité d'accès aux deux catalogues (9 et 10), à la salle du prêt des livres à domicile (11) à celle du prêt des livres en dehors de la ville (16), à la chambre où aboutissent les porte-voix et téléphones (17) au moyen desquels le bureau de distri-

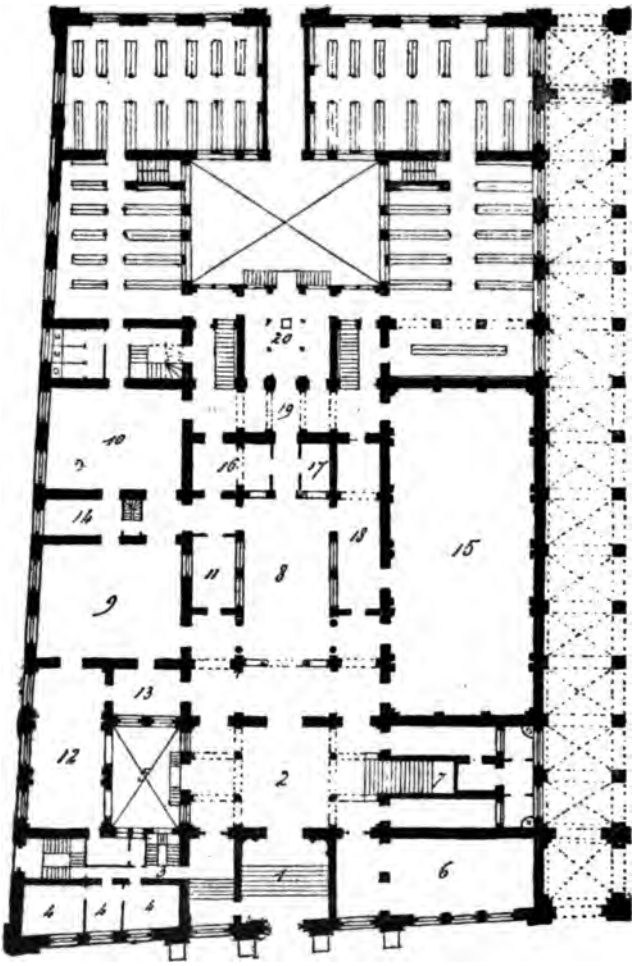

Fig. 42. Projet d'un nouveau palais pour la Bibliothèque nationale centrale de Florence. — Rez-de-chaussée.

bution est en communication avec tous les magasins et tous l services de la bibliothèque, et enfin au grand ascenseur (20).

Il y a encore trois dépôts spéciaux pour les livres : dans l'un so

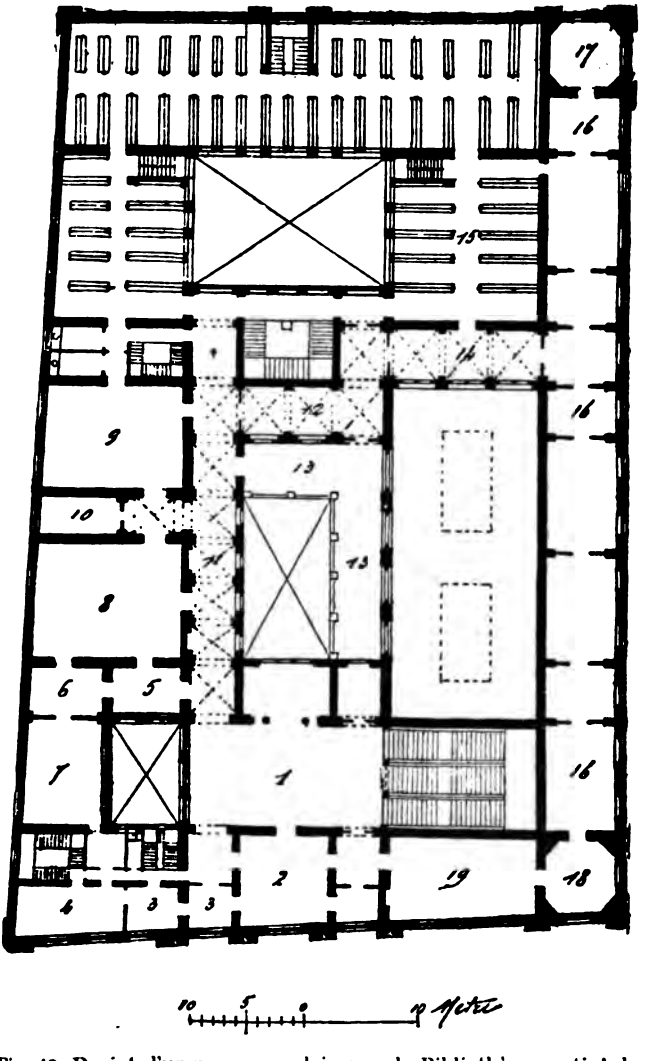

Fig. 43. Projet d'un nouveau palais pour la Bibliothèque nationale centrale de Florence. — 2me étage.

nis de côté les livres pour la lecture du soir et ceux qui reviennent le la salle de lecture (18); dans l'autre, les livres dont le lecteur

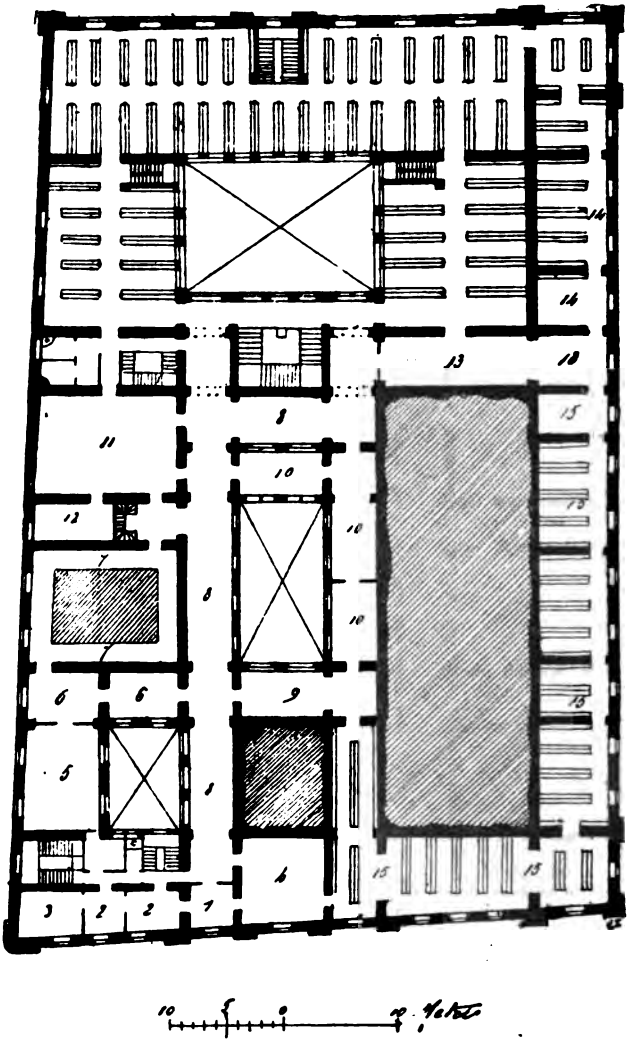

Fig. 44. Projet d'un nouveau palais pour la Bibliothèque nationale centrale de Florence. — 1er étage.

déclare vouloir continuer l'étude le jour suivant ; dans le troisième, enfin, placé près de l'ascenseur (20), les livres qui doivent être retournés aux magasins.

Nous continuerons notre description en passant immédiatement au second étage (fig. 43) auquel conduit le grand escalier dont nous avons déjà parlé. En arrivant dans un grand vestibule (1), on trouve à gauche le bureau de la direction (2), deux petites chambres pour le préfet de la bibliothèque (3), et la salle de travail du préfet et des autres employés (4). Une galerie de communication (11) conduit du vestibule au catalogue des manuscrits (5); de celui-ci on peut passer dans le bureau du conservateur-adjoint des manuscrits (6), et, de ce bureau lui-même, dans la salle (7) où sont réunis les livres envoyés par les libraires et que la direction de la bibliothèque se réserve d'examiner avant d'en décider l'achat. La salle de travail des manuscrits (8) est contiguë à celle du catalogue et, à côté, se trouve la salle où sont communiquées les œuvres rarissimes (9). Entre ces deux salles se trouve celle du conservateur des manuscrits (10). Par la galerie de communication (11), les visiteurs de la bibliothèque, accompagnés d'un employé, peuvent passer dans la galerie des manuscrits (12) qui donne sur la terrasse découverte destinée aux reproductions photographiques (13), puis à la tribune (14), du haut de laquelle on peut, sans déranger les travailleurs, embrasser l'ensemble de la salle de lecture, et exercer la surveillance.

De cette tribune, le visiteur passe dans la salle des « Archives littéraires » (15) où seront conservés les cartes, documents ou fragments manuscrits, etc., etc.

Le musée bibliographique (16) occupe toute la longueur des portiques et est destiné à recevoir les bibliothèques spéciales, les incunables, les collections précieuses et le musée bibliographique proprement dit : reliures artistiques, musique ancienne, etc. Au fond de cette galerie se trouve une tribune en l'honneur de Galilée (17) où seront renfermés les 300 volumes autographes écrits par lui ou ses disciples, les éditions de ses œuvres, etc., etc.

A l'autre extrémité, une tribune en l'honneur du Dante (18) contiendra plus de 100 manuscrits et plus de 400 éditions diverses de la *Divine Comédie*.

De cette tribune on passe enfin dans la salle des miniatures (19) qui complète le musée bibliographique.

Le premier étage, dont nous n'avons pas encore parlé, est exclusivement destiné à l'installation des différents services de la bibliothèque et aux magasins des livres. Le public n'y a pas accès (fig. 44).

Il semble tout d'abord que l'espace réservé aux bureaux soit trop grand. On changera d'avis si l'on veut bien réfléchir au nombre et à la variété des services que nécessite le fonctionnement d'une Bibliothèque nationale centrale obligée de recevoir, du dépôt légal,

tout ce qui se publie en Italie, et de tout conserver, depuis le gros volume jusqu'au programme théâtral, sans avoir la liberté de choisir. Le travail qui en résulte est considérable et ne pourra, avec le temps, qu'augmenter encore.

Comme nous l'avons déjà dit, on arrive à cet étage en prenant au rez-de-chaussée l'escalier qui se trouve à gauche de l'entrée. Cet escalier aboutit à une salle d'attente (1); on traverse ensuite les bureaux de l'économat (2) pour entrer dans les archives de la bibliothèque (3). A côté de l'économat se trouve la salle d'inventaire des livres (4). Le bureau d'enregistrement des acquisitions (5) est voisin du bureau de la rédaction du catalogue sur cartes (6) des livres anciens italiens ou étrangers. De ce dernier bureau on a accès à la galerie (7) qui fait le tour de la salle du catalogue alphabétique situé au rez-de-chaussée.

Une galerie (8) met en communication entre eux le bureau des dons, de l'échange international et de la statistique (9), celui de la rédaction du catalogue des livres modernes italiens (10) et la direction du *Bollettino delle pubblicazioni italiane* (11), que la bibliothèque publie deux fois par mois. La même galerie conduit encore au bureau où s'organise le placement des livres et au dépôt des ouvrages mis de côté pour la reliure (13).

De là on passe au bureau des suites (14) et des publications officielles.

En face se trouvent les bureaux des revues (15) scientifiques et littéraires de l'Italie et de l'étranger, de tous les journaux politiques imprimés en Italie, des feuilles volantes, avis, etc., etc.

Le bâtiment une fois construit mesurerait 80 mètres de longueur, 52 mètres de largeur et occuperait une superficie de 4.160 mètres carrés. Si l'on s'en rapporte aux calculs qui ont été faits, la longueur des rayons serait de 63.000 mètres, sans compter ceux qui pourraient être placés au second étage, dans l'espace actuellement destiné au musée bibliographique.

Si l'on admet qu'un casier d'une superficie verticale de 1 mètre carré puisse contenir facilement 100 volumes, la bibliothèque pourrait recevoir 1.894.200 volumes et, en tenant compte des locaux du musée bibliographique et des livres de références déposés dans les différentes salles, on atteindrait le chiffre de 2.000.000.

§ III

Aménagement intérieur de la bibliothèque.

En ce qui concerne l'aménagement intérieur de la bibliothèque [1], si l'on parvient à joindre le beau et l'agréable à l'utile, cela n'en vaudra que mieux, le confort qui en résultera ne pouvant qu'avoir une influence favorable sur les études et les travaux des bibliothécaires et du public. Ce sont naturellement les locaux destinés aux travail qui seront aménagés avec le plus grand soin ; ils devront être chauffés en hiver, et l'été, au contraire, soigneusement protégés contre la grande chaleur. Il est bien entendu, toutefois, qu'il ne faudra jamais, sous prétexte d'élégance ou de luxe, sacrifier l'utile et le nécessaire.

Le conservateur ou bibliothécaire en chef étant obligé, comme représentant de la bibliothèque, de recevoir des visites chaque jour, et pour ainsi dire à toute heure, son bureau doit être la pièce la plus élégamment meublée de celles qui sont réservées à l'administration.

Les salles de travail des bibliothécaires adjoints seront pourvues de tables solides avec tiroirs fermant à clef ou, si cela est possible, de bureaux ministre surmontés de rayons pour les livres et les catalogues, et enfin de pupitres si le besoin s'en fait sentir. Des casiers, placés le long des murs, contiendront les ouvrages de références et de bibliographie d'autant plus nombreux, naturellement, que la bibliothèque elle-même sera plus importante.

Si l'on rédige le catalogue méthodique, suivant le système allemand, c'est-à-dire sur fiches de grandes dimensions, il sera nécessaire que les casiers destinés à le contenir soient élevés et profonds. En Allemagne, dans un grand nombre de bibliothèques, une salle spéciale est réservée à ce catalogue; il faut alors que cette salle soit très grande, car le nombre des volumes de fiches augmente très rapidement. Nous reviendrons, du reste, plus

---

1. Spire-Blondel, « Des bibliothèques au point de vue de l'ameublement », *Le Livre*, n° 84 (Déc. 1887), p. 353-366. — James D. Brown, « Library appliances, descriptive guide to the complete technical equipment of libraries. » London 1892 (*Library Association series*, n° 1).

loin sur cette question dans le chapitre consacré à l'étude du catalogue méthodique. Quant au catalogue alphabétique, s'il est lui-même en volumes, il sera bon de le placer sur des pupitres afin d'en faciliter le maniement. Dans la salle du prêt, l'employé chargé du service sera séparé du public par une barrière derrière laquelle sera placée sa table de travail. Cette salle sera munie de casiers, ou de tables, destinés à recevoir les livres qui ont été demandés en prêt, ou ceux qui ont été rendus. On se sert souvent de cette salle pour y placer les catalogues que le public est admis à consulter; dans ce cas, et pour que le maniement en soit plus facile, il faut que ces catalogues soient disposés sur des pupitres. Dans les constructions modernes, des monte-charge, et même des ascenseurs, réunissent la salle du prêt avec les magasins et facilitent les communications; l'employé chargé du service du prêt n'a, dans ce cas, qu'à demander avec un porte-voix les livres dont il a besoin, pour les recevoir immédiatement.

Dans la salle de lecture, le bibliothécaire chargé de la surveillance devra être placé de manière à voir tout ce qui se passe. Les tables de travail seront disposées de façon que le service soit facile et que le public, entrant ou sortant, ne soit pas gêné; il faudra enfin que chaque travailleur ait à sa disposition une place suffisamment large. Dans la nouvelle bibliothèque de Halle chaque table a 5 mètres de longueur sur 1^{m} 25 de largeur; dix personnes peuvent y travailler, chaque place a donc 1 mètre de longueur. A Göttingue les places ont 1^{m} 05 de longueur sur 0^{m} 62 de profondeur; au British Museum 1^{m} 27 de longueur et également 0^{m} 62 de profondeur; dans ce dernier établissement, l'élévation des tables est de 0^{m} 76 et la hauteur des chaises de 0^{m} 45. Dans les bibliothèques très fréquentées, il est bon de numéroter les places et d'établir, sous la table, entre chacune d'elles, une sorte de séparation, ainsi que cela a été fait à la Bibliothèque nationale à Paris.

Pour la lecture des livres d'estampes de grande valeur, il est nécessaire d'avoir des tables spéciales, munies de pupitres d'appui et sur lesquelles l'usage de l'encre soit interdit.

Des rayons disposés le long des parois de la salle de lecture permettront de mettre à la disposition du public les encyclopédies,

lexiques, manuels, etc., et, d'une façon générale, tous les ouvrages de références. Comme dans les autres salles de travail, des

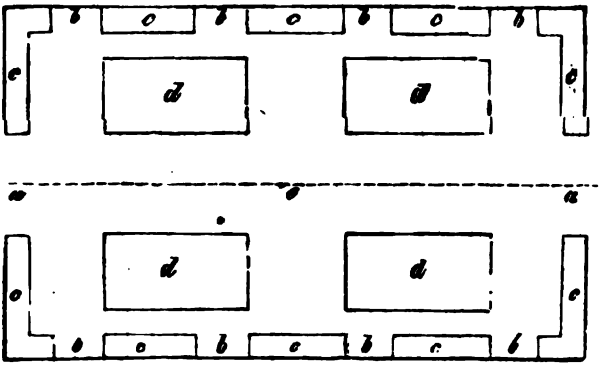

Fig. 45. Disposition des casiers.

jalousies ou de légers rideaux protégeront les lecteurs contre les rayons du soleil, si toutefois les verres opaques des fenêtres ne sont pas suffisants. Enfin, des tapis de liège, de linoléum, ou de toute autre matière, à l'abri de la poussière, amortiront le bruit des pas, évitant ainsi tout dérangement aux travailleurs.

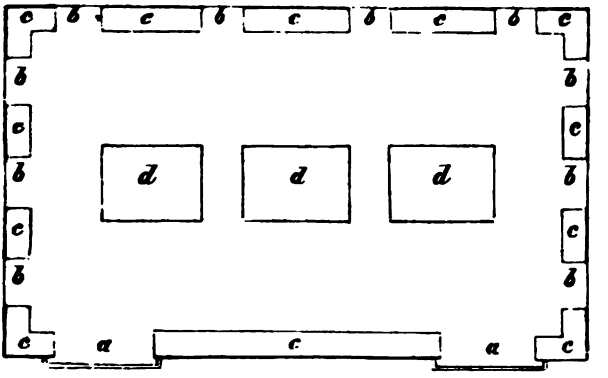

Fig. 46. Disposition des casiers.

Après ce que nous avons déjà dit plus haut au sujet de la construction de la salle de lecture, il est évident que cette salle, en raison même de sa destination, doit être élégamment décorée. Il faut que le travailleur y trouve toutes les commodités nécessaires,

y soit en un mot à son aise; c'est à cette condition seulement qu'il y reviendra avec plaisir.

Dans les magasins de livres, les corps de bibliothèque, les casiers constituent les meubles principaux ; ils méritent donc, à ce titre, de retenir un instant notre attention. Dans le passé ces casiers étaient, en général, placés le long des murs, comme on peut s'en rendre compte en examinant les figures 45 et 46. La lettre *a* indique les portes; *b*, les fenêtres; *c*, les casiers, et et enfin *d*, les tables-comptoirs.

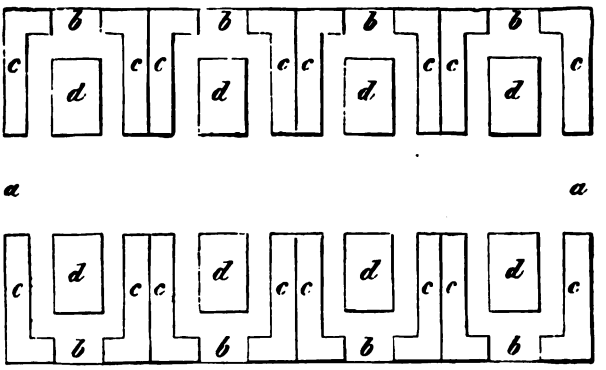

Fig. 47. Disposition des casiers.

Petzholdt, dans son *Catéchisme*, recommande les casiers doubles en profondeur, disposés perpendiculairement aux piliers qui séparent les fenêtres (fig. 47); mais il spécifie que ce moyen ne doit être employé que lorsqu'on est dans la nécessité d'économiser l'espace dont on dispose. Dans ce dernier cas, il préconise également la disposition indiquée sur la figure 48. Mais il était bien entendu, suivant lui, que le manque absolu de place pouvait seul justifier un pareil expédient dont le principal tort était d'empêcher que l'on puisse embrasser d'un seul coup d'œil les casiers et, par conséquent, les livres contenus dans la salle. C'était là un grave inconvénient, nous l'avons déjà fait observer, et il est encore aujourd'hui très sensible dans les bibliothèques construites sur l'ancien modèle; mais, depuis que la nécessité, de plus en plus impérieuse, d'épargner la place, a déterminé l'adoption du « système à magasins », il a été possible, tout en

conservant la vue d'ensemble des livres, d'utiliser la totalité de l'espace disponible. Le plan (fig. 49) dressé par M. le bibliothécaire STEFFENHAGEN et qui indique comment sont placés les casiers dans les magasins de la bibliothèque de Kiel permettra au lecteur de se rendre mieux compte des dispositions adoptées.

L'introduction des étages mezzanines a présenté, en outre, ce très grand avantage de limiter la hauteur des casiers et de rendre, par le fait, inutile (v. fig. 31) l'emploi de ces dangereuses

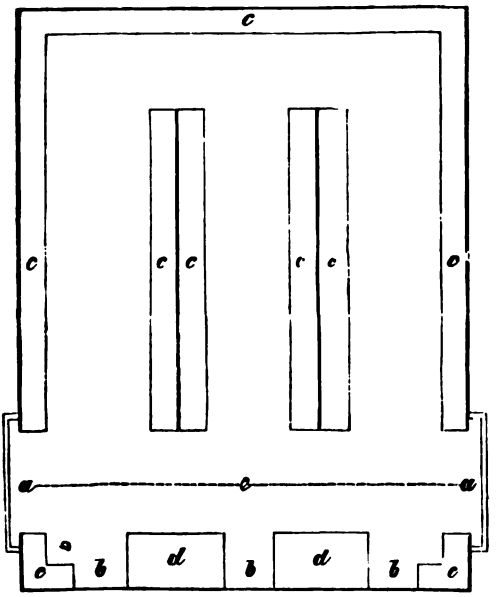

Fig. 48. Disposition des casiers.

échelles, nécessaires dans les anciennes bibliothèques et qui ont causé un si grand nombre d'accidents.

De son temps, LEGER avait conseillé, pour éviter l'usage d'échelles trop élevées, de donner aux casiers une hauteur variant de 2^m 83 à 3^m 39, hauteur qu'il considérait comme étant la plus commode. Lorsqu'on était forcé de la dépasser, PETZHOLDT recommandait de construire à 2^m 26 d'élévation des galeries en fer légères et élégantes garnies d'une balustrade, ou des galeries en bois si l'on était obligé de viser à l'économie ;

plusieurs galeries superposées étaient-elles nécessaires, il fallait toujours conserver entre elles cette même distance de 2 m 26.

Ainsi que nous l'avons montré dans le deuxième paragraphe de ce chapitre, les galeries, surtout lorsqu'il y en a plusieurs les unes au dessus des autres, présentent de si grands inconvénients que, dans les constructions modernes, on .es a complètement

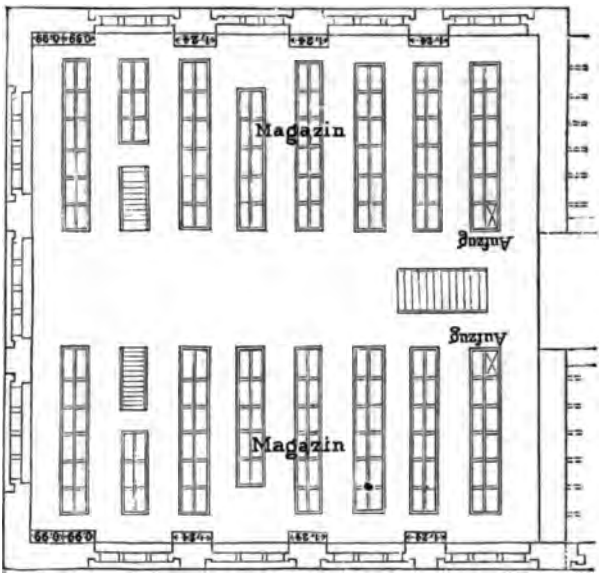

Fig. 19. Disposition des casiers dans les magasins de livres de la Bibliothèque universitaire de Kiel.

abandonnées et remplacées par les planchers à claires-voies dont nous avons parlé. Jusqu'ici on n'a pas encore fixé d'une façon précise et définitive la hauteur qu'il convient de donner aux différents étages des magasins de livres et, par conséquent, aux casiers eux-mêmes. Tandis, par exemple, qu'à la Bibliothèque nationale de Paris et à Greifswald cette hauteur est de 2 m 50; au British Museum, elle n'est que de 2 m 44 et à Halle de 2 m 30. M. Steffenhagen[1], bibliothécaire en chef de la Biblio-

1. E. Steffenhagen, *Ueber Normalhöhen für Büchergeschosse. Eine bibliothektechnische Erörterung.* Kiel, 1885.

thèque universitaire de Kiel, a cherché à déterminer avec certitude la hauteur normale que doivent avoir les casiers; c'est là, en effet, un point d'une grande importance, une perte de quelques centimètres par casier, insignifiante en apparence, mais répétée un grand nombre de fois, arrivant à produire une perte totale considérable et qui, dans une grande bibliothèque, représente l'espace qu'occuperaient plusieurs casiers.

Après avoir pris la peine de mesurer une quantité de livres et s'être livré à de nombreux calculs, M. Steffenhagen est arrivé aux conclusions suivantes. Les étages doivent avoir uniformément 2 m 50 de hauteur et les casiers 2 m 47. Cette hauteur présente un inconvénient, c'est que les rayons supérieurs sont presque inaccessibles aux personnes de taille moyenne. Pour y remédier, M. Steffenhagen conseille des marchepieds en fer vissés sur les montants des casiers.

A Halle, où les casiers sont, comme nous l'avons vu, beaucoup moins élevés, on a adopté le système employé déjà à la bibliothèque de Leyde (fig. 50). Une barre de fer disposée parallèlement aux corps de bibliothèque et maintenue par des supports à une certaine hauteur au dessus du plancher, ainsi que le montre notre gravure, sert de marche-pied, et une poignée également en fer, fixée sur la hauteur des montants, permet de prendre les livres des rayons supérieurs sans risquer de perdre l'équilibre. Au British Museum, au contraire, on se sert, ainsi que nous l'apprend l'architecte Kortüm, de petits escabeaux très légers, pouvant facilement glisser sur les planchers en fer et qui ont été également adoptés à Göttingue.

La profondeur des casiers devait, d'après Petzholdt, être considérable, de 57 à 85 centimètres pour les rayons inférieurs destinés à recevoir les gros volumes, les in-f°, et de 42 à 57 centimètres pour les rayons inférieurs. Dans les nouvelles constructions, au contraire, partant de ce principe qu'il faut économiser, autant qu'on le peut, l'espace dont on dispose, on a adopté des profondeurs beaucoup moindres.

A Halle, par exemple, pour les doubles casiers, la profondeur n'est que de 0 m 50; elle peut être portée pour les in-folios à 0 m 70 au moyen d'un avant-corps. A Göttingue on s'est arrêté aux mesures suivantes : 20 centimètres pour l'in-8°,

30 centimètres pour l'in-4°, 40 centimètres pour l'in-folio. rayons spéciaux sont affectés aux formats de dimensions ex tionnelles.

Fig. 50. Magasins de la Bibliothèque de Leyde.

Il serait particulièrement à souhaiter que la longueu rayons fût partout la même; c'est là, en effet, un point c grande importance, aussi bien pour la mise en place de l nouveaux que pour le transport dans un nouveau local de

sections déjà existantes. D'après M. Kortüm cette longueur doit être de 1 mètre, à peu de chose près la même, par conséquent, que celle de 0m 90, prise dans œuvre, fixée par M. Steffenhagen [1].

La distance entre les différents rayons, prise dans œuvre, doit naturellement varier suivant la hauteur des volumes et aller en diminuant de bas en haut. Donner à tous les rayons la même hauteur serait un simple gaspillage de place, absolument inutile, si l'on prend soin de séparer les livres suivant leur format, en réservant les rayons du bas pour le grand format, ceux du milieu pour le moyen format et ceux du haut pour le petit format.

On a cherché dans ces derniers temps à déterminer d'une manière certaine la hauteur normale correspondant au minimum de perte de place. Petzholdt indiquait dans son *Catéchisme* 37 centimètres pour les in-f°, 42 centimètres pour les in-4°, et 28 centimètres pour les in-8°. Les expériences et les recherches faites par M. Steffenhagen ont montré que l'on ne pouvait fixer de hauteur normale que pour les in-8°, et que cette hauteur pouvait être réduite, prise en œuvre, à 25 centimètres. Dans la bibliothèque de Kiel on est même descendu, dans certains cas isolés, à 23 centimètres, par suite de manque de place; là, au contraire, où l'espace le permettait et ne pouvait être plus avantageusement utilisé, on a donné aux casiers une hauteur qui atteint jusqu'à 27 centimètres. Quant aux dimensions pour les in-f°, les in-4°, elles sont essentiellement variables. On donne ordinairement 45 centimètres de hauteur aux rayons destinés aux in-f° et 33 centimètres aux rayons des in-4°. Mais on trouve aussi des hauteurs de 37, 39, 41, 43, 47, 49, 51, 53, 55 centimètres pour les in-f° et de 31, 35, 37, 39 centimètres pour les in-4°; toutefois, dans aucun cas, on ne dépasse 55 centimètres pour les in-f° et 39 centimètres pour les in-4°. Cette question se trouve, du reste, extrêmement simplifiée lorsque, ainsi que

1. Au British Museum, d'après Kortüm, la longueur des rayons est de 93 centimètres; à Leyde, où chaque corps de bibliothèque a 8 rayons, cette longueur n'est, d'après une note du *Centralblatt f. B.* (II, 333), que de 90 centimètres.

cela se fait maintenant dans un grand nombre de bibliothèques, on laisse de côté le format réel pour ne tenir compte que du format apparent. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet, lorsque nous nous occuperons de la mise en place des livres.

Afin que les employés ne se fatiguent pas trop, en prenant ou en replaçant les livres sur les rayons inférieurs, il est bon que ces rayons soient légèrement surélevés au dessus du sol. Petzholdt recommandait une hauteur variant de 7 à 10 centimètres. Kortüm propose d'établir le premier rayon inférieur sur un soubassement de 20 centimètres de hauteur et de donner à la barre d'appui destinée à servir de marchepied la même élévation. Cette disposition occasionnerait une perte de place, mais elle serait largement compensée par la facilité plus grande que l'on aurait pour prendre les livres. Il arrive, en effet, très fréquemment, que la barre d'appui en question arrive à mi-hauteur du dernier rayon, ce qui est très gênant, parce que l'on ne peut alors prendre les livres ou les remettre en place sans risquer de les abîmer. Ce grave inconvénient disparaît aussitôt que l'on adopte la disposition recommandée par Kortüm. A Halle, par exemple (comme le montre la fig. 31), les barres d'appui sont parallèles aux rayons inférieurs et situées à la même hauteur, c'est-à-dire à 25 centimètres. Afin de ne pas perdre trop de place, ces 25 centimètres sont utilisés par un rayon profond, sur lequel sont déposés, à plat, les ouvrages de très grand format qui ne sont pas fréquemment demandés. A Kiel, au contraire, le rayon inférieur n'a pas de soubassement; pour sortir les livres de ce rayon, il faut alors les faire passer par dessus la barre d'appui, et pour les remettre en place les introduire par dessous en utilisant l'ouverture ménagée le long du casier et dont nous avons déjà parlé. Dans ce cas, la barre d'appui doit être naturellement placée aussi haut que possible, et à une assez grande distance du rayon.

L'épaisseur à donner aux rayons dépend, en premier lieu, du bois que l'on emploie, en second lieu de la portée qu'ils doivent avoir. Petzholdt qui avait admis une longueur supérieure à celle que nous avons indiquée plus haut comme étant la meilleure, proposait de donner aux rayons inférieurs, qui ont à soutenir le poids considérable des in-f° et des in-4°, une épaisseur de 4 centimètres réduite à 2 centimètres pour tous les autres rayons. Les

rayons trop longs devaient être maintenus par des supports. A Kiel, l'épaisseur des rayons est uniformément de 3 centimètres; c'est également l'épaisseur qui a été donnée à Halle aux rayons fixes qui sont au nombre de 2 ou 3 par casier.

L'emploi des rayons mobiles a été reconnu comme préférable à celui des rayons fixes, en raison même des grands avantages qu'ils présentent. Ils sont, en effet, infiniment plus commodes, la mobilité des tablettes permettant, suivant les besoins, de diminuer ou d'augmenter leur hauteur sans aucune difficulté. On a allégué contre les rayons mobiles leur prix de revient un peu plus élevé que celui des rayons fixes ; mais l'objection n'a pas de fondement sérieux, car l'augmentation de dépense est largement compensée par la place gagnée. Dans les casiers doubles il est nécessaire que les deux faces soient absolument indépendantes l'une de l'autre ; la largeur des tablettes devra donc correspondre à la moitié de la profondeur des casiers [1].

Primitivement les rayons mobiles étaient portés par des tasseaux adaptés à des crémaillères; il suffisait alors pour faire monter ou descendre les rayons de monter ou de descendre les tasseaux, mais cette opération, en apparence si simple, ne se faisait pas toujours sans difficulté; très fréquemment, en effet, le bois jouait et ce n'était alors qu'avec beaucoup de peine que l'on pouvait sortir le tasseau de la crémaillère. En outre, ce système offrait, au point de vue de la conservation des livres, de multiples inconvénients. Plus tard on remplaça les crémaillères par des clavettes, sortes de pitons en fer ou en cuivre sur lesquels viennent s'appuyer les rayons et dont les tiges pénètrent dans des petits trous circulaires percés dans les parois de chaque travée tous les 3 centimètres, comme à Halle, ou tous les 4 centimètres, comme à Kiel. Ce système est aujourd'hui adopté à peu près partout. Afin d'éviter que la solidité des parois ne soit compromise par cette succession pour ainsi dire ininterrompue de trous extrêmement rapprochés les uns des autres, on peut les percer en alternant, sur deux files parallèles, ou mieux, comme les bois

1. On aura bien soin d'avoir toujours en magasin une provision de tablettes supplémentaires. On peut, en effet, en avoir besoin à chaque instant, soit pour des changements, soit pour une augmentation de rayons.

qu'on emploie pour les casiers ne sont pas, en général, très résistants, dans des liteaux en bois dur ou en métal encastrés à l'aide d'une entaille dans toute la hauteur des panneaux.

Les clavettes réalisent incontestablement un progrès considérable sur les crémaillères. Le maniement en est beaucoup plus facile et plus rapide que celui des tasseaux et cependant, de nos jours, on a trouvé ce système encore trop compliqué et trop long. En admettant que tout marche bien, dit EBRARD, il y a encore six mouvements à faire pour changer de place un rayon; on doit, en effet, soulever alternativement la tablette à droite et à gauche et enlever les quatre clavettes. Mais ce n'est pas en cela principalement que réside la vraie difficulté. Pour pouvoir déplacer les deux clavettes du fond, il faut qu'il y ait sous la tablette un espace assez grand pour qu'on puisse y glisser l'avant-bras, or cela n'est possible que si, dès le début, on a laissé entre les rayons un intervalle considérable et représentant une énorme perte de place; dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque les rayons sont très rapprochés les uns des autres, on se trouve forcé, pour atteindre les clavettes en question, de débarrasser le rayon situé immédiatement au dessous de tous les livres qui y sont rangés. Et ces désagréments ne sont pas les seuls; pour retirer les clavettes, l'appariteur chargé du travail est obligé de soulever et de soutenir le rayon chargé de livres et généralement assez lourd. La fatigue qui en résulte est supportable lorsqu'il ne s'agit que de monter ou d'abaisser quelques rayons, mais il n'en est pas de même lorsqu'on entreprend une transformation profonde entraînant de nombreux changements, et l'on se voit alors obligé de débarrasser de tous leurs livres les rayons que l'on veut déplacer.

Il faut bien reconnaître que ces inconvénients sont sérieux, et c'est pour y remédier que bibliothécaires et constructeurs se sont ingéniés depuis quelque temps à trouver des modèles nouveaux. Récemment on a mis au jour, particulièrement en Allemagne, un grand nombre d'inventions ayant toutes pour but le remplacement des clavettes actuelles par un autre système rendant plus facile le déplacement des rayons. Dans un travail qui vient de paraître sous le titre : Die modernen Systeme von Büchergestellen mit verstellbaren Legeböden. Leipzig, Spirgatis, 1895 (*Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten herausgegeben von* Karl DZIATZKO, 9. Heft), le Dr Paul JÜRGES de la bibliothèque univer-

ıire de Marbourg décrit et compare entre eux les différents tèmes proposés. Nous nous contenterons donc ici de les énu-

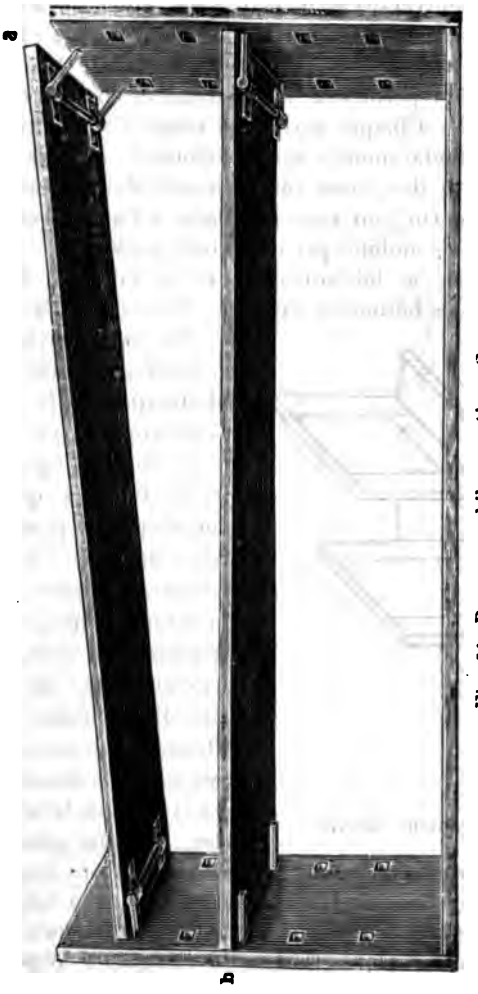

Fig. 51. Rayons mobiles, système Staender.

rer en donnant quelques renseignements sur les plus impor-ts et en renvoyant pour les autres à l'ouvrage que nous ions d'indiquer.

Le directeur de la bibliothèque royale et universitaire de Breslau, M. le professeur Dr Staender, a pris un brevet pour un nouveau système de rayons mobiles en usage maintenant à la bibliothèque universitaire de cette ville, ainsi que dans quelques autres établissements, particulièrement à la bibliothèque consistoriale du prince évêque de Breslau. La gravure ci-dessus (fig. 51) permettra de se rendre compte des dispositions adoptées. Chaque rayon est muni à ses deux extrémités de pitons en métal montés sur tourillons (*a*) mobiles. Ces pitons pénètrent dans des trous carrés percés dans les montants de chaque travée. On peut aussi remplacer à l'une des extrémités du rayon les pitons mobiles par des pitons fixes (*b*).

A Francfort, le bibliothécaire de la ville, F. Ebrard[1], et l'inspecteur des bâtiments civils, C. Wolff, ont fait également breveter un nouveau système de casiers, installé déjà à la bibliothèque de la ville où on l'a exécuté tout en fer, tandis que la bibliothèque universitaire de Giessen, qui l'a également adopté, s'est servie de préférence du bois. Chaque rayon est muni de quatre pitons fixes s'emboîtant dans quatre crémaillères dont deux sont appliquées en avant sur les parements des panneaux et deux à l'intérieur du casier, le long des panneaux eux-mêmes (fig. 52).

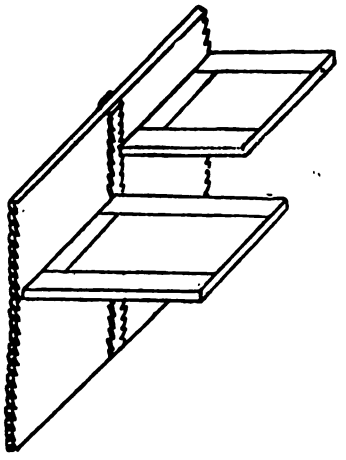

Fig. 52. Système Ebrard.

Le système de Lipman, de Strasbourg, a la plus grande analogie avec le précédent, de même que le système Roth employé à Graz (fig. 53). Le système de Green dont on se sert en Amérique dans un grand nombre de petites bibliothèques et qu'on a adopté récemment pour la bibliothèque du Congrès à Washington est également fondé sur le même principe.

1. Cf. Ebrard, « Verstellbare Lagerung der Tragebretter an Bücherregalen », *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 23-28.

Le Dr Wenker[1], bibliothécaire de l'Université, à Marbourg, a inventé un nouveau genre de casiers employé maintenant à la bibliothèque universitaire de Marbourg et à la bibliothèque de Posen ainsi que dans différents établissements. Jusqu'ici il a donné partout d'excellents résultats et c'est, croyons-nous, l'un des mieux compris et des plus pratiques. La construction en est tout entière en fer et très légère. Grâce à un ingénieux système de crémaillères, les rayons qui sont munis à chacune de leurs extrémités d'un butoir contre lequel viennent s'appuyer les livres, peuvent se placer et se déplacer avec la plus grande facilité (fig. 54).

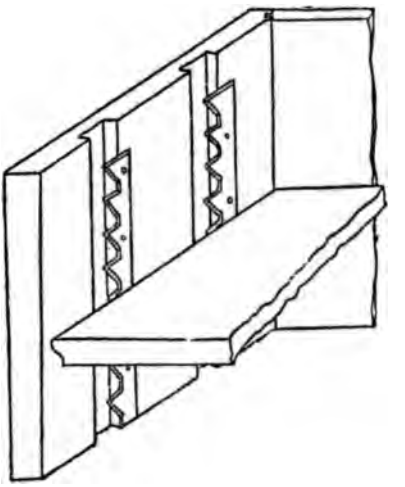

Fig. 53. Système Roth.

A Dresde, l'ébéniste Leuthold a fait breveter un système que l'on a adopté depuis à la bibliothèque royale publique de la ville[2], et avec lequel celui de Smith a de grands rapports. Mentionnons encore les deux systèmes du Dr O. Uhlworm, de Cassel, et de Müller, de Breslau, puis les systèmes américains de Stikeman (fig. 55) (perfectionné à Marbourg par l'ingénieur von Dahl et l'inspecteur général des bâtiments civils Krücken), de Pauli, déjà ancien, de Koch et enfin du *Library Bureau*.

Quel est de tous ces systèmes celui que l'on peut considérer comme le meilleur? Les expériences faites jusqu'ici ne sont pas

---

1. Cf. G. Wenker, « Marburger Repositorium mit verstellbaren Tragblechen », *Centralblatt, f. B.* X, 1893, p. 532-537*, et « Das « Marburger Büchergestell » und der Versuchsbau an der Marburger Universitätsbibliothek», *Centralblatt der Bauverwaltung*, 1891, n° 47A, p. 491-95.*

2. Cf. F. Schnorr v. Carolsfeld, «Dresdner Erfindung einer verstellbaren Lagerung der Einsatzbretter in Bücherregalen », *Centralblatt f. B.* X, 1893, p. 218-221.

assez concluantes pour que l'on puisse se prononcer en connaissance de cause, et il faut s'en remettre à l'avenir du soin de trancher cette question.

Lorsque les casiers seront placés le long des murs, ce qui arrive

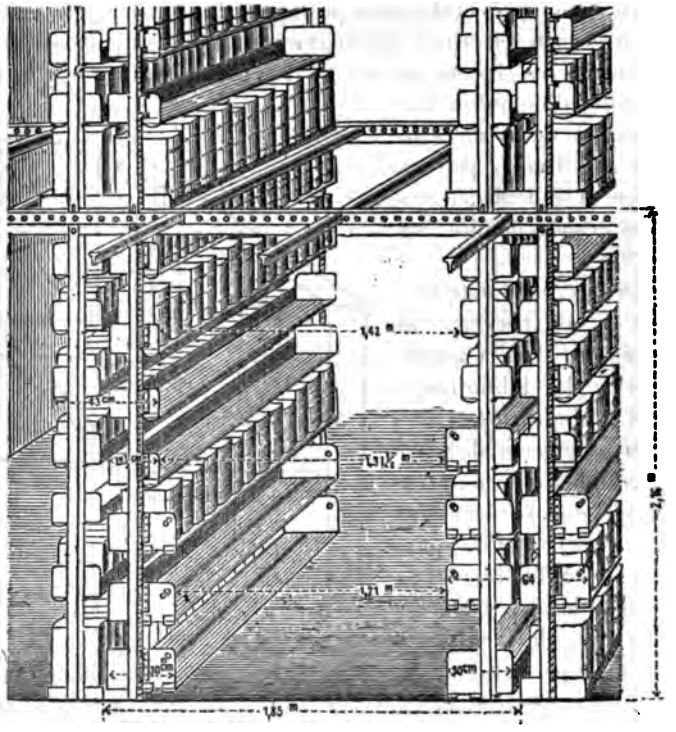

Fig. 54. Système Wenker.

généralement pour les casiers simples, on devra avoir soin de laisser, entre l'extrémité des tablettes et le mur, un certain espace vide permettant à l'air de circuler librement et empêchant ainsi le développement des insectes et des vers. Les casiers doubles facilitent naturellement la circulation d'air qui se fait ainsi d'elle-même sans que l'on ait besoin de recourir à une disposition spéciale, mais ils présentent un grave inconvénient, c'est que les livres glissent d'un rayon sur le rayon opposé ; pour y

remédier, il suffit de garnir le milieu des casiers parallèlement aux faces par un grillage métallique à larges mailles, ainsi que cela a été fait au British Museum.

Il nous reste à dire quelques mots des bois à employer de préférence pour la construction des casiers et de la couleur que l'on devra leur donner. Il n'y a pas à ce sujet de règle précise. L'emploi du cyprès, du sapin ou du chêne s'imposera plus ou moins suivant les régions ; mais, de toutes façons, le bois choisi devra être fort

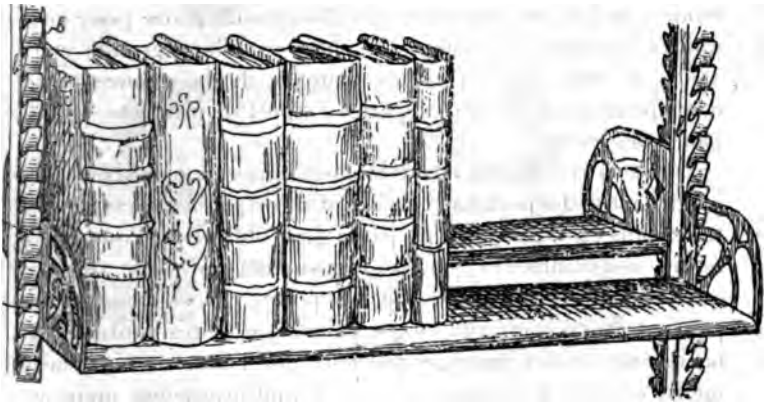

Fig. 55. Système Stikeman.

et durable et se laisser difficilement attaquer par les vers. En ces derniers temps on a substitué assez fréquemment, comme nous venons de le voir, le fer au bois, et, pour les tablettes, on s'est parfois servi de plaques de tôle ou d'ardoise[1].

Afin de protéger les livres contre les vers qui se mettent dans le bois, Leger avait déjà proposé, de son temps, que l'on recouvre les tablettes de plaques de fer, de verre, d'ardoise, de porcelaine,

1. D'après ce que nous dit Kortüm, à la nouvelle Bibliothèque Royale à Stockholm les parois latérales des travées sont en fer; toujours d'après lui au British Museum les rayons sont formés par des plaques en tôle montées sur cadres en bois et recouvertes de cuir rouge, tandis qu'au *New Record Office* de Londres, on s'est servi, de préférence, de plaques d'ardoise de 2 centimètres d'épaisseur recouvertes de toile cirée.

de faïence ou de toute autre matière analogue. D'autres moyens ont encore été mis en avant ; on a conseillé, par exemple, de percer les tablettes de trous très nombreux ou de les remplacer par une série de tringles en bois légèrement séparées les unes des autres.

Toutes ces mesures sont inutiles lorsqu'on a soin de nettoyer régulièrement les rayons et de battre les livres : c'est là, en effet, la meilleure précaution à prendre contre les vers.

S'il est nécessaire de peindre les casiers, il faudra choisir une teinte à la fois peu salissante et suffisamment claire pour ne pas nuire à l'éclairage des salles. Ce choix est d'une grande importance, le ton plus ou moins heureux de la nuance choisie contribuant pour une large part à l'aspect de propreté et d'élégance des locaux.

D'accord avec la plupart des bibliothécaires, nous ne conseillons pas de mettre des portes aux casiers, d'abord parce que cela est coûteux, sans être utile, ensuite parce que l'obligation d'ouvrir et de fermer constamment ces portes occasionne une perte de temps considérable et gêne le service. Les portes vitrées ou à treillis ne peuvent être recommandées que pour les armoires contenant des manuscrits ou des ouvrages précieux que l'on veut ainsi mieux mettre à l'abri. Des rideaux placés devant les casiers pourraient jusqu'à un certain point, préserver les livres de la poussière, mais ils empêcheraient d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des collections, et cet inconvénient doit suffire à les faire rejeter.

Après les casiers, les meubles auxquels on doit apporter la plus grande attention sont les tables-comptoirs destinées à la conservation et à la consultation des grands in-f° et des cartes. Certains ouvrages de format considérable ne peuvent trouver place sur des rayons de hauteur et de profondeur ordinaires, d'où la nécessité de construire, pour les recevoir, des meubles spéciaux, sortes de tables à hauteur d'appui entre les pieds desquelles sont installés des rayons horizontaux ou verticaux. Lorsque les rayons sont verticaux, il faut qu'ils soient suffisamment étroits pour que les livres restent d'aplomb et ne risquent pas de s'abîmer en tombant soit d'un côté, soit de l'autre.

Si l'on veut exposer des manuscrits ou des livres très rares, il faut les mettre dans des vitrines disposées sur des tables, ou

simplement dans des petites boîtes munies d'un treillis métallique, en ayant bien soin de les protéger contre la lumière par un rideau d'étoffe. On peut aussi se servir, mais c'est là simple affaire de goût sans utilité immédiate, d'appareils dans le genre de celui qui est représenté ci-dessous et qui se compose de quatre vitrines mises en mouvement par une roue tournante (fig. 56).

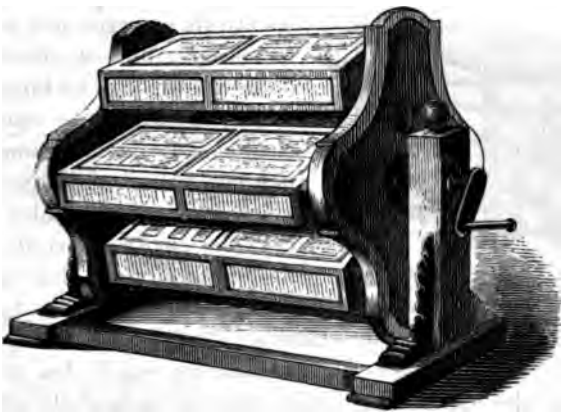

Fig. 56. Vitrines tournantes, pour exposition de livres rares ou d'objets précieux.

Les cartes et estampes sont ordinairement conservées dans des tiroirs ou encore, et de préférence, dans des « tables à rouleaux ». Ces tables sont en bois ou en fer, leurs montants sont percés d'une série de trous (fig. 57) dans lesquels on introduit des petits rouleaux en bois ou en métal recouverts d'étoffe et qui servent de supports [1].

Les dimensions des tables-comptoirs doivent naturellement être en rapport avec la grandeur des pièces destinées à les contenir. Si ces tables sont trop longues, elles gênent la circulation entre les deux côtés de la salle (fig. 45); si elles sont trop larges et placées dans le couloir central, elles empêchent la communi-

1. Cf. à ce sujet dans la *Deutsche Bauzeitung*, 1883, p. 102, un article signé C. Ik., dans lequel il est question d'autres meubles du même genre.

cation directe entre les deux portes; le mieux est donc de les mettre sur les côtés (fig. 45). On peut aussi, si toutefois l'espace dont on dispose le permet, les adosser aux piliers qui séparent les fenêtres (fig. 48). Inutile d'ajouter que, en ce qui concerne leur nombre, il vaut mieux en avoir une de trop qu'une de moins (fig. 47).

Dans les bibliothèques modernes où le système à magasins a été adopté, il est impossible de mettre ces tables-comptoirs entre les étroits passages qui séparent les casiers; on est alors obligé de les placer dans les larges galeries centrales qui se trouvent à chaque étage des magasins. Lorsque ces galeries sont à claires-voies, les pieds des tables comme ceux des chaises doivent être reliés entre eux par des traverses horizontales qui les empêchent de s'engager entre les barreaux des grilles et assurent leur stabilité.

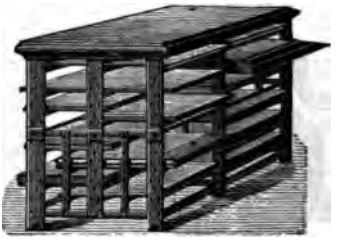

Fig. 57. Tables à rouleaux.

Quelques observations maintenant au sujet des échelles[1] encore employées dans un grand nombre de vieilles bibliothèques. Pour obvier autant que possible aux dangers qu'elles présentent, il faut qu'elles soient solides et en même temps légères afin que l'on puisse les manier facilement. Chaque échelle devra être munie à son extrémité supérieure de crochets en fer qui permettront de l'assujettir solidement à une tringle également en fer disposée sur toute la longueur des casiers à la hauteur de l'avant-dernier rayon du haut, ou du troisième avant-dernier, et qui l'empêcheront ainsi de glisser (fig. 58). Les meilleures dimensions pour ce genre d'échelles sont les suivantes : largeur, 43 centimètres; distance entre les barreaux, 24 centimètres; largeur des échelons, 12 centimètres. Les échelles roulantes ne

1. L'usage des échelles ne disparaîtra jamais complètement; dans la nouvelle bibliothèque universitaire construite à Copenhague vers 1880, elles sont, nous dit Kortüm, indispensables en raison même de la hauteur des étages. D'autre part, le nombre des anciennes bibliothèques, où l'on ne peut s'en passer, est encore considérable.

sont pas à recommander, elles tiennent beaucoup plus de place que les échelles mobiles et n'offrent pas autant de stabilité; parfois cependant on est obligé de les utiliser lorsque les casiers sont trop rapprochés les uns des autres pour que l'on puisse employer les échelles à crochets. Les escabeaux à 3 ou 4 marches sont aussi très pratiques.

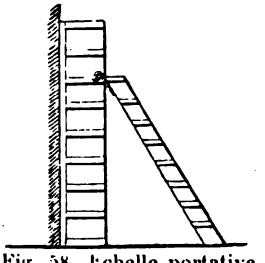

Fig. 58. Échelle portative à crochets.

Terminons enfin en mentionnant les wagonnets ou petites voitures[1] dont on se sert dans quelques grandes bibliothèques pour transporter les poids trop considérables, et les monte-charge qui facilitent le service entre les différents étages.

§ IV

De l'entretien et de l'agrandissement des bâtiments.

Nous avons dit tout ce qu'il était utile de dire sur la construction et l'aménagement des bibliothèques; il nous reste à présenter quelques observations au sujet de leur entretien et des agrandissements qui peuvent, à un moment donné, devenir nécessaires. Le premier point n'exige pas de longs développements; pour maintenir une bibliothèque en bon état, les soins à prendre sont, en effet, les mêmes que pour tout autre édifice. En ce qui concerne les agrandissements, nous n'avons également que peu de choses à dire; les dispositions à prendre varient, en effet, d'une bibliothèque à l'autre, et ce n'est qu'après s'être rendu compte de la disposition topographique des lieux que l'on peut voir de quel côté les agrandissements doivent être de préférence effectués.

L'entretien de la bibliothèque sera confié à l'employé spécialement chargé de la surveillance. Le bibliothécaire devra donner

---

1. Cf. dans l'*Allgemeine Bauzeitung*, II, 1884, p. 61, sous la signature de Koarth, la description d'une de ces petites voitures, avec dessin.

à cet employé l'ordre formel de veiller avec soin aux dégâts qui pourraient survenir par accidents ou être causés par la malveillance et exiger qu'on l'en avertisse immédiatement. Il sera utile, en outre, que le bibliothécaire visite lui-même de temps à autre la bibliothèque afin de voir si tout est en bon état et si l'on a bien pris toutes les précautions contre l'humidité, contre le feu [1], et, d'une manière générale, contre tout autre danger. Comme le bibliothécaire peut ne pas avoir, en ces matières, toute l'expérience nécessaire et que, surtout lorsque les locaux sont très vastes, bien des détails pourraient lui échapper, il fera bien de s'adjoindre pour cette inspection un homme expert dans les travaux de construction. S'il s'agit d'une bibliothèque appartenant à l'Etat, le bibliothécaire pourra, par exemple, se faire assister d'un délégué de la commission des bâtiments publics.

Quant aux meubles, casiers, comptoirs, échelles, etc., etc., le bibliothécaire a fréquemment l'occasion de s'occuper de leur entretien et est ainsi à même de juger mieux que personne des réparations qui sont nécessaires. Il faut veiller à remédier à tous les dégâts aussitôt qu'ils se produisent, les frais en sont diminués d'autant et la bibliothèque n'en est que mieux tenue.

Les réparations plus importantes, celles qui intéressent directement la conservation des livres ou le bien-être et la sécurité du public, ne devront en aucun cas être différées. Quand un bâtiment ancien, par exemple, est absolument et irrémédiablement défectueux et ne présente plus contre l'incendie la sécurité nécessaire, le devoir strict du bibliothécaire est d'user de tout son pouvoir et de mettre tout en œuvre, afin que l'on se décide à donner, aux trésors qui lui sont confiés, un abri tout à la fois plus convenable et plus sûr.

Lorsque des agrandissements sont jugés nécessaires, il faut tout d'abord examiner si l'on peut les effectuer sans être obligé de renoncer aux avantages qu'offrent les locaux déjà existants. On doit dans ce but faire des recherches spéciales afin de voir si les constructeurs n'ont pas eux-mêmes prévu l'éventualité en présence de laquelle on se trouve, et indiqué, dans leurs

1. R. B. Poole, « Fires, protection, insurance, » *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 223-224.

plans, la meilleure manière de procéder aux agrandissements, sans nuire à l'harmonie générale de l'édifice. Si, comme cela arrive très souvent, une partie des locaux est occupée par des collections diverses ou par une galerie de peinture, il faut demander, dans l'intérêt même de la bibliothèque, que ces locaux lui fassent retour, et, si l'on peut les obtenir, différer, jusqu'au jour où ils deviendront à leur tour insuffisants, les constructions projetées.

Tout agrandissement est-il impossible ? on est alors obligé de construire un bâtiment nouveau, mais, en attendant qu'il soit terminé, on doit chercher à tirer le meilleur parti possible des locaux que l'on a à sa disposition [1]. Dans tous les cas, il faut éviter de mettre une double rangée de livres sur un même rayon ; cet expédient est par trop incommode.

En profitant de toute la place disponible on peut, grâce à la mobilité des tablettes, gagner ça et là quelques rayons ; le moindre espace vacant doit servir pour y placer un nouveau casier ; si cela est possible, enfin, il faut construire des galeries ou mieux des étages mezzanines séparés des magasins inférieurs par un plancher à claires-voies. Dans ces cas-là on est obligé du reste de passer par dessus bien des inconvénients et c'est au bibliothécaire à faire preuve d'ingéniosité.

Mais lorsque tous les moyens ont été épuisés, la situation devient critique, peu à peu les différents services se désorganisent et la bibliothèque risque de se transformer en un véritable chaos. C'est le moment où les autorités compétentes, obligées de se rendre à l'évidence, se voient contraintes de faire droit aux réclamations du bibliothécaire et, finissant par où elles auraient dû commencer, d'accorder enfin les crédits néces-

1. Au British Museum, on a cherché à obvier au manque de place en se servant de casiers mobiles montés sur roues, que l'on place devant les casiers fixes et que l'on peut déplacer à volonté. Cette invention est de Henry Jenner. *Cf. Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 364. — K. Garnett, « The sliding press at the British Museum, » *The Library*, vol. III, 1891 p. 414-420. Du même, « Sliding-presses. » *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 145-146. J. Lymburn, « The plan of suspended iron-presses as a general system of book accomodation in large libraries, » *The Library*, vol. IV, 1892, p. 241-242. *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 10.

saires à la construction d'un bâtiment nouveau. Celui-ci une fois terminé, le bibliothécaire doit se préoccuper d'y transporter les livres de la façon la plus pratique et la plus simple. Les conditions locales, essentiellement variables, ont nécessairement une grande influence sur cette délicate opération; néanmoins il sera toujours possible de tirer profit des expériences nombreuses qui ont été faites à ce sujet en ces dernières années [1].

CHAPITRE II

DES EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ 1

Du bibliothécaire en général

Le nom de bibliothécaire pris dans son acceptation la plus large pourrait s'appliquer à tous ceux qui s'occupent de la science des bibliothèques, mais on a pris l'habitude d'en restreindre le sens et de le réserver exclusivement pour désigner celui qui se consacre à l'organisation et à l'administration des bibliothèques et qui fait, de ce travail, sa profession. Dans la pratique, toutefois, le mot a une signification un peu plus

1. Cf. A. Wintterlin, « Die Uebersiedelung der k. öffentlichen Bibliothek zu Stuttgart im Sommer 1883 », *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 59-64. — W. Haas, « Die Uebersiedelung der k. k. Universitäts-Bibliothek zu Wien im September 1884, » *ibid.*, p. 312-321. — *Anzeiger* de Petzholdt, 1884, n° 1182. — E. Steffenhagen, *Ueber Normalhöhen für Büchergeschosse*, etc., Kiel, 1885, p. 33-35. — F. Ehrle, « Die Ueberführung der gedruckten Bücher der Vaticana aus dem appartamento Borgia in die neue Leoninische Bibliothek, » *Centralblatt f. B.*, VIII, 1891, p. 501-510. — O. v. Haller, « Die neuen Räumlichkeiten der St-Petersburger Universitäts-Bibliothek, » *ibid.*, IX, 1892, p. 343-351. — W. S. Merrill, « How the Newberry library was moved, » *Library Journal*, vol. XIX, 1894, p. 11-12.

générale, on ne l'emploie aujourd'hui que pour désigner les directeurs de bibliothèques, et si, de temps à autre, dans les établissements importants, il est appliqué à quelques-uns des employés supérieurs, ce n'est qu'à titre purement honorifique. Il faut bien avouer cependant que cette dernière restriction ne répond ni à l'idée que l'on se faisait du bibliothécaire dans le passé ni à celle que l'on s'en fait ordinairement dans le présent, aussi nous en tiendrons-nous à la définition théorique soulignée plus haut, car seule elle nous permet de comprendre sous la dénomination générique de bibliothécaires tous les hauts fonctionnaires des bibliothèques et d'arriver ainsi à la précision et à la clarté voulues [1].

Dans ces dernières années, la profession de bibliothécaire est devenue à juste titre de plus en plus indépendante. Tandis qu'auparavant les fonctions en étaient, surtout dans les bibliothèques universitaires, confiées à des professeurs qui les considéraient comme purement accessoires, elles constituent aujourd'hui une profession véritable, profession exigeant, comme toutes celles qui sont importantes, « un homme tout entier » décidé à y consacrer le meilleur de sa vie et de ses forces; et qu'on ne considère pas ce que nous disons là comme une simple phrase; les bibliothèques, en effet, ont pris de nos jours un développement et une importance si considérables qu'elles absorbent toute l'activité et réclament toute l'intelligence de ceux qui sont préposés à leur garde [2].

Quelles sont les principales qualités que l'on est en droit d'exiger du bibliothécaire [3]? Elles sont au nombre de trois :

---

1. Voir *Appendice I.*

2. Id. *Appendice II.*

3. Nous devons mentionner ici ce que Hugo Blotius écrivait déjà à ce sujet en 1579 (in consilio, quod de augenda et ornanda bibliotheca cæs. ad Rudolphum II dedit hodieque inter Msta. bibliothecæ cæsareæ adservatur) ds. Burc. Gotth. Struvius, *Epistola ad Christ. Cellarium*, p. 104-105 (cf. l'*Anzeiger* de Petzholdt, an. 1846, p. xi) et ds. Lambecius. *Commentariorum de bibliotheca Vindobonensi Lib. I* (Vindobonæ 1665), p. 53 et sq. « Requiri itaque videtur, ut bibliothecarius a reliquis muneribus sit liber, linguarum multarum habeat cognitionem, sit justus, laboriosus, fidus, industrius, non pauper, non superstitiosus, amans rei literariæ, et natura in promovendam rem bibliothecariam propensus. » — Dans son petit livre aujourd'hui bien oublié et intitulé « *The reformed Librarie-Keeper* », London 1650 et 1651,

l'amour de l'ordre, celui du travail et l'amabilité. A vrai dire, tout homme bien élevé, quelle que soit sa position, devrait posséder ces qualités; il peut donc sembler bizarre, au premier

---

John Durie parle, lui aussi, du bibliothécaire et de ses devoirs. Cf. « John Duries « Reformed Library Keeper » and its author's name as a librarian », *The Library*, vol. IV, 1892, p. 81-89, et J. Kemke, Bibliographisches, *Centralblatt, f. B.*, X, 1893, p. 121-127. — Citons aussi le discours latin qui mérite toujours d'être lu, prononcé il y a plus de cent ans par l'abbé J. B. Cotton des Houssayes à l'occasion de sa nomination comme bibliothécaire de la Sorbonne : *Oratio habita in comitiis generalibus societatis Sorbonicæ die 23 decembr. 1780.* Parisiis, 1781 (chez Ph. D. Pierres). — Gratet-Duplessis en a publié une traduction française, 1839. Paris (Techener), reproduite dans le *Bulletin du Bouquiniste*, 1857, 1er sept., qui en fit un tirage à part : J. B. Cotton des Houssayes, *Des devoirs et des qualités du bibliothécaire. Discours prononcé dans l'assemblée générale de la Sorbonne le 23 décembre 1780. Traduit du latin en français avec quelques notes par Gratet-Duplessis*, Paris. Le « *Book-Lore* », vol. II, n° 7, en a publié une traduction anglaise, et l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1885, n° 1800, une traduction allemande.

Cf. en outre : « Bibliothekarische Briefe », dans l'*Anzeiger* de Petzholdt an. 1852, nos 825, 840; 1853, n° 1; — J. Petzholdt, Aus den Erfahrungen eines fünfundzwanzigjährigen Bibliotheklebens », *ibid.*, 1863, n° 356; — « Bibliothekserfahrungen », *Grenzboten*. an. 37, 1878, 1er sem., vol. I, p. 251-265, reproduit dans le *Börsenblatt f. d. deutschen Buchhandel*, an. 45, 1878, n° 47, p. 766-768, n° 53, p. 878-880; — Giuseppe Amenduni, *Dell' ufficio del bibliotecario*. Napoli. 1879 (20 p.); — J. D. Mullins, « The librarian and his work », *Transactions and proceedings of the 3. annual meeting of the Library Association U. K.* London, 1881, p. 69-76; — R. R. Bowker, « The work of the nineteenth-century librarian for the librarian of the twentieth », *ibid.*, *4 and 5. annual meetings*, London, 1884, p. 149-152; — Theophrastus junior, « Of librarians » *The Library*, vol. I, 1889, p. 24, 107; — H. Midworth, « The duties of a librarian to the readers », *The Library*, vol. V, 1893, p. 130-135.

Il est inutile de dire qu'au delà de l'Océan, dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, l'importante question qui nous préoccupe a été étudiée avec le plus grand soin. On s'est surtout placé, toutefois, au point de vue des bibliothèques publiques libres, qui ne poursuivent pas, en général, comme nos grandes bibliothèques européennes, un but rigoureusement et uniquement scientifique. Néanmoins les différents articles ou travaux qui ont été publiés dans ce pays sur ce sujet méritent de retenir notre attention. Nous citerons entre autres : Lloyd P. Smith, « The qualifications of a librarian », *Library Journal*, vol. I, 1877, p. 69-74; — Samuel S. Green, « Personal relations between librarians and readers », *ibid.*,

abord, que nous les présentions comme étant particulièrement utiles au bibliothécaire, mais quiconque est au courant des fonctions que celui-ci a à remplir conviendra avec nous, que ces qualités lui sont plus nécessaires qu'à tout autre. Nous pourrions dire qu'elles lui sont même plus indispensables que les connaissances bibliographiques; sans ces connaissances, en effet, un bibliothécaire peut, malgré tout, être passable, tandis que s'il ne possède pas les qualités dont nous parlons, il lui sera impossible, en dépit de sa science, de rendre aucun service.

Voici ce que dit EBERT au sujet de l'ordre [1], et certainement tous les bibliothécaires expérimentés seront de son avis : « Celui qui n'aime pas l'ordre manque de l'une des qualités les plus essentielles à un bon bibliothécaire et n'est nullement apte à en remplir les fonctions, puisque celles-ci exigent précisément que l'on apporte en tout, et jusque dans les détails en apparence les plus insignifiants, la plus grande précision et le plus grand ordre ». Et de fait, l'ordre est en quelque sorte le fondement de de l'administration des bibliothèques ; sans ordre, la bibliothèque la plus riche, et celle-là encore plus que toute autre, ne pourra malgré toute la science des bibliothécaires ni se développer d'une façon normale, ni exercer au dehors l'influence que l'on serait en droit d'attendre d'elle. A l'amour de l'ordre doit naturellement se joindre celui du travail. Les occupations des bibliothécaires exigent, même lorsqu'elles sont, ainsi que cela arrive souvent, extrêmement ennuyeuses, une attention soutenue que nulle autre profession ne réclame au même degré. Cet amour du travail aura

---

vol. I, 1877, p. 74-81 ; — R. B. POOLE, « The librarian and his constituents », *ibid.*, vol. XI, 1886, p. 229-232 ; — F. M. CRUNDEN, « Business methods in library management », *ibid.*, vol. XII, 1887, p. 335-338 ; — « Being a librarian », *ibid.*, vol. XV, 1890, p. 201-202, 231-232, 264-265, 294-296, 330-332; — H. E. GREEN, « Library experts, their rights and duties », *ibid.*, vol. XV, 1890, n° 12, p. 15-18 ; — L. H. STEINER, « Should uniformity mark the arrangement and administration of our public libraries, or should individuality be permitted to assert itself in each »., *ibid.* vol. XVI, 1891, n° 12, p. 57-61; — « What is the librarian for », *ibid.*, vol. XVIII, 1893, p. 40-41 ; — F. M. CRUNDEN, « The librarian as administrator », *ibid.*, vol. XIX, 1894, p. 44-47.

1. SMITH, *l. c.*, dit à ce propos : « His (the librarian's) motto should be : A place for every thing and every thing in its place ».

comme conséquence nécessaire une assiduité infatigable qui, s'unissant à une probité professionnelle scrupuleuse, pourra seule donner au bibliothécaire le courage de conduire à bonne fin les travaux les plus insignifiants avec le même soin que ceux de grande importance. Enfin, dans tous les travaux qu'il entreprendra, le bibliothécaire devra toujours faire montre de la plus grande précision, de la plus grande netteté et de la plus grande clarté. Mais pour qu'il satisfasse à toutes ces exigences, il faut qu'il ait véritablement la vocation de son métier; quelque assidu et quelque actif qu'il soit, en effet, ce n'est pas lui, mais les hommes d'étude auxquels il prépare la voie, qui profitent du résultat de ses travaux [1], et, d'autre part, il faut bien avouer que ce n'est pas la considération, encore aujourd'hui généralement modeste qu'on lui accorde, qui peut suffire à le payer de son abnégation. Les réflexions d'Ebert à ce sujet sont toujours justes : « Tandis que certains travaux, dit-il, plus faciles et plus intéressants procurent à ceux qui s'y livrent applaudissements et succès, le bibliothécaire, lui, ne peut trouver la récompense de ses efforts que dans le sentiment élevé, mais intime, d'avoir accompli son devoir. »

La troisième qualité : l'amabilité, est celle qui, au point de vue des relations avec le public, est la plus importante. L'affabilité, la complaisance, le savoir-vivre, la politesse, le tact, une éducation parfaite, sont incontestablement nécessaires au bibliothécaire pour qu'il puisse, dans la mesure de ses forces, contribuer à ce que la bibliothèque atteigne son but, c'est-à-dire à ce que les livres qu'elle contient soient largement consultés. En dépit des trésors considérables qu'elle pourrait renfermer et de l'organisation la plus parfaite, une bibliothèque ne tarderait pas, en effet, à se voir abandonnée d'une partie du public si le bibliothécaire ne possédait pas ces qualités précieuses. Ce n'est donc pas trop exiger que de lui demander de se mettre à la disposition des travailleurs et, autant que cela est compatible avec ses

1. Hartwig dit à ce propos (*Centralblatt f. B.*, I, 45) : « Le bibliothécaire est l'homme qui, en raison même de sa profession, est le plus dévoué aux besoins scientifiques de ses semblables et leur rend les services les plus nombreux. »

autres occupations, de leur prêter son concours et de les assister dans leurs études. Il devra, de même, accueillir avec amabilité les visiteurs ignorants, et, sans faire parade inutilement de son érudition, leur faire connaître les collections de la bibliothèque et leur en révéler les trésors, contribuant ainsi, peut-être, à faire germer en eux l'amour du travail. Tout ce que nous venons de dire montre que, par sa profession même, le bibliothécaire est tenu à de grands sacrifices envers le public : seule l'amabilité lui permettra de les accepter de bonne grâce et sans ennui; que celle-ci vienne à lui faire défaut, au contraire, il ne tardera pas, quelque passion qu'il ait pour son métier, à le prendre en aversion [1].

---

1. Des Houssayes dit : « Le directeur d'une bibliothèque devrait se montrer envers tous les visiteurs plein de prévenance, de politesse et d'amabilité, et le faire avec tant de tact que chacun d'eux pût attribuer à ses propres mérites l'accueil empressé qu'il a reçu. » (D'après une traduction parue dans l'*Anzeiger* de Petzholdt). De Smith, *c. l.* : « The treatment which the stranger, as well as the habitué, receives should be that of a gentleman, and in his turn he will behave like a guest in a gentleman's house. » — De Samuel S. Green, *l. c.* : « A librarian should be as unwilling to allow an inquirer to leave the library with his question unanswered as a shop-keeper is to have a customer go out of his store without making a purchase. » — Du même, *ibid.* : « Receive investigators with something of the cordiality displayed by an old-time inn-keeper. Hold on to them until they have obtained the information they are seeking, and show a persistency in supplying their wants similar to that manifested by a successful clerk in effecting a sale. » — De F. M. Crunden, *l. c.* : « The modern librarian must be a scholar and a gentleman; but, more than that, he must be a good business man. » Cf. aussi les observations de Henri Bradshaw dans « The president's address at the opening of the 5. annual meeting of the Library Association U. K. Cambridge, Sept. 5, 1882» (*Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meetings*, London, 1884) reproduites dans les *Collected papers of Henry Bradshaw*, Cambridge, 1889, p. 376-377, et « Impressions of twelve years cataloguing in a great library » par D. Hutton dans les *Transactions and proceedings of the 7. meeting of the Library Association U. K.*, London, 1890, p. 45-50. Crunden donne les amusants renseignements suivants sur l'idée que l'on se faisait, naguère, en Amérique, du bibliothécaire : « It is not many years since the popular mind pictured the librarian as an elderly man of severe and scholarly aspect with scanty gray hair, bent form, and head thrust forward from the habit of peering through his spectacles along rows of books in search of some coveted volume. He was supposed always

Les qualités dont nous venons de parler sont absolument essentielles, indispensables, et c'est pour cette raison que nous les avons placées en première ligne, mais elles doivent être

---

to have led a studious and ascetic life, to have had his boyhood and youth in a previous state of existence, and, since becoming a librarian, to have lived wholly in the world of books, without any knowledge, thought, or care regarding the world of men and things. » Mais aujourd'hui, grâce au développement considérable qu'ont pris dans ce pays les bibliothèques publiques libres, le peuple lui-même considère le bibliothécaire de tout autre façon : The typical librarian of our generation, écrit quelqu'un qui connaît bien les bibliothèques américaines (cité par M. J. Crandall, « Duties of a librarian to its staff », *Library Journal*, vol. XVI, 1891, p. 105), is a more active, constant, unselfish, conscientious, enthusiastic worker than his contemporaries of any of the learned professions, the clergy non excepted. He thinks, talks, acts, dreams, lives library work. He gives to the public — from pure public spirit and love of his calling — double and treble the work he is paid for ». — En Amérique, ces bibliothèques publiques exercent une influence aussi considérable qu'utile sur les différentes classes populaires, et c'est ce qui fait qu'on assigne, dans ce pays, au bibliothécaire un rôle pédagogique important. « A library, dit Mervil Dewey (*Library Journal*, vol. I, p. 6), is a school and the librarian is in the highest sense a teacher. » Cf. à ce sujet : S. S. Green, *Libraries and schools*, New-York, 1883; — Du même, « Libraries and schools », *Library Journal*, vol. XVI, 1891, p. 22-26 ; — « The librarians », *ibid.*, vol. XV, 1890, p. 338 ; — W. T. Harris, « The function of the library and the school of education », *ibid.*, vol. XV, 1890, n° 12, p. 27-33; — E. C. Richardson, « Antediluvian libraries», *ibid.*, p. 40-44 ; — W. A. Mowry, « The relation of the public library to education », *ibid.*, vol. XVI, 1891, p. 301-302 ; — E. M. Coe, « The relation of libraries to public schools », *ibid.*, vol. XVII, 1892, p. 193-194 ; — H. P. James, « Libraries in relation to schools » : *ibid.*, vol. XVIII, 1893, p. 213-214.

Les bibliothèques publiques anglaises se proposent un but analogue à celui des bibliothèques publiques américaines et pourraient prendre comme devise : *The library is the people's university*. Cf. J. J. Ogle, « The place of the free public libraries in popular education », *The library*, vol. III, 1891, p. 401-407 ; — W. E. A. Axon, « The place of libraries in relation to elementary, secondary and higher education », *ibid.*, vol. V, 1893, p. 265-269 ; — F. Turner, « The place of the public library in relation to elementary, secondary and higher education : being mainly an account of the work accomplished at the Wolverhampton Public Library Technical College », *ibid.*, vol. VI, 1894, p. 168-176 ; — J. Y. W. Mac-Alister, « A plea for a closer connection between public libraries and other public educational institutions », *ibid.*, p. 207-210.

encore complétées par certains autres dons. Il faudra, par exemple, que le bibliothécaire soit doué d'une bonne mémoire ; si, mal partagé à ce point de vue, il était obligé, en effet, de prendre en notes les mille détails sur lesquels son attention peut être journellement appelée, il serait, en vérité, « un homme digne de compassion ; » car, en dehors même des fatigues du métier, il se verrait perpétuellement accablé de soucis. Un jugement sain et indépendant lui sera en outre d'un grand secours pour se guider dans la confection du catalogue méthodique et dans le choix des nouvelles acquisitions ; il devra enfin aimer les livres[1], amour qui contribuera à l'attacher à sa bibliothèque, et être jusqu'à un certain point animé comme le bibliophile de la passion des recherches ; cette dernière ne le poussera pas seulement à consulter les catalogues des bouquinistes, mais l'incitera encore à combler d'une façon raisonnée les lacunes qui peuvent exister dans les collections[2].

---

1. Voici ce que dit à ce propos, et avec juste raison, W. de M. Hooper dans le *Library Journal*, vol. XI, 1886, p. 225-228, sous le titre de « The evolution of the hobby » : « Above all must he (the librarian) have a hobby for books. While he is not a bibliopole, a book-seller, he must be a book-buyer and must study the art ; and to do that he must be a bibliophile in his love for books ; a bibliognoste in his knowledge of title-pages, colophons, editions, etc. ; a bibliopegist in his knowledge of their exterior and material forms, their bindings ; a bibliographer, learned in the lore of special subjects. All these are necessary to his education as bibliologist ; while he must use his discretion and avoid the danger of becoming a bibliotaphe, — a hoarder and concealer of his treasures under glass cases and in dark places, — a bibliothecal miser, in fact ; or a bibliolatrist, and falling into too great worship of them ; or a bibliomaniac, and coveting their possession too greatly. »

2. Pour terminer, nous rappellerons qu'en ces dernières années on a cherché à déterminer, à l'aide de la statistique, quelle était la durée moyenne de la vie des bibliothécaires. Cornelius Walford a fait sur ce sujet une conférence, à la réunion mensuelle des bibliothécaires anglais, sous le titre de : « On the longevity of librarians » ; elle a été reproduite dans le *Library Journal*, vol. V, 1880, p. 67-71. Ses conclusions, basées sur des données fournies uniquement par la Grande-Bretagne (il n'en avait aucune pour les autres pays) sont rassurantes.

Passons maintenant à l'examen des connaissances que le bibliothécaire doit posséder[1].

L'on a émis à ce sujet les idées les plus exagérées : c'est ainsi que de tout temps il y a eu des gens pour prétendre qu'un bon bibliothécaire devait être une véritable encyclopédie. Aujourd'hui il n'existe plus de Pic de La Mirandole, et cela est facile à comprendre, si l'on veut bien réfléchir un instant aux progrès immenses faits de nos jours par la science; lors même, du reste, que l'on pourrait trouver un homme capable d'embrasser ainsi toute l'étendue des connaissances humaines, il ne s'ensuivrait pas le moins du monde qu'il fût, par le fait, apte à remplir les fonctions de bibliothécaire. D'autres, tombant dans l'excès contraire, ont déprisé la profession de bibliothécaire en déclarant que tout homme instruit, mais ne sachant pas se créer une autre occupation, était capable de l'exercer.

Nous n'avons pas besoin de dire que ces deux extrêmes sont aussi loin l'un que l'autre de la vérité.

L'emploi de bibliothécaire n'exige pas seulement une instruction étendue et solide, et qu'il est assez naturel d'attendre de celui qui est préposé à la garde du dépôt où sont conservées les œuvres de la science, mais encore une préparation et des connaissances spéciales qui ne peuvent s'acquérir que par un long séjour et une pratique assidue dans les bibliothèques. C'est en ce sens que nous pouvons dire que la bibliothèque est la véritable école du bibliothécaire.

Avant tout on est en droit de demander que le bibliothécaire possède des connaissances encyclopédiques suffisantes[2] et ait des notions générales de chaque science; il ne s'agit pas pour lui

---

1. Cf. F. A. Ebert, *Die Bildung des Bibliothekars*, 2e ed., Leipzig, 1820, petit livre dont on a dit avec raison qu'il valait son pesant d'or; P. A. Budik, *Vorbereitungstudien für den angehenden Bibliothekar*, Wien, 1834; du même : *Vorschule für bibliothekarisches Geschäftsleben*, München, 1848.

2. Cf. E. C. Richardson, « Encyclopædia and librarians », *Library Journal*, vol. X, 1885, p. 211-213 ; — Du même, « Why librarians know », *ibid.*, vol. XI, 1886, p. 204-208. — Tedder dit que le bibliothécaire doit avoir surtout *an indexing mind*, c'est-à-dire un esprit qui, au lieu d'emmagasiner les connaissances, sache plutôt les enregistrer de façon à pouvoir jouer, au moment voulu, le rôle d'index, de répertoire.

l'être en état d'étonner les visiteurs de la bibliothèque par l'étendue de son savoir, non plus que d'être capable de discuter avec tel ou tel spécialiste, tel ou tel point spécial d'une science déterminée. Ainsi que le dit Ebert, si l'on exige de lui des notions multiples, c'est afin qu'il s'intéresse également à toutes les branches des connaissances humaines et évite ainsi de se montrer partial en formant les collections, et c'est aussi pour qu'il ait, sur le sujet, les divisions et les limites de chaque science et sur les points de contact que les différentes sciences ont entre elles, des idées précises qui puissent le guider dans le classement méthodique des ouvrages. Ces connaissances encyclopédiques servent en quelque sorte de lien, de trait d'union entre les connaissances, d'ordre différent, que peut avoir le bibliothécaire. Viennent ensuite les connaissances linguistiques qui sont également d'une importance capitale. Tous les bibliothécaires ne peuvent pas avoir naturellement à ce point de vue le génie de Mezzofanti, mais il est raisonnable d'exiger d'eux qu'ils soient à même de comprendre, d'une façon satisfaisante, les langues étrangères représentées dans chacune de leurs bibliothèques respectives par le plus grand nombre d'ouvrages. Dans les bibliothèques allemandes, par exemple, on exige la connaissance des langues classiques, grecque et latine, ainsi que celle du français, de l'anglais et de l'italien. Toute bibliothèque un peu importante possède, en effet, un nombre plus ou moins considérable d'ouvrages écrits dans ces différentes langues. Il n'est nullement nécessaire cependant que le bibliothécaire ait fait de chacune de ces langues une étude approfondie et soit en état de les parler : il suffit qu'il puisse les comprendre toutes à la lecture, et, s'il est capable de s'exprimer facilement soit dans l'une soit dans l'autre, cela n'en vaudra naturellement que mieux. Quant aux autres langues occidentales, à moins que des circonstances particulières ne l'exigent, il suffira que le bibliothécaire puisse se tirer d'embarras à l'aide de la grammaire et du dictionnaire. Les langues orientales ne lui seront pas en général non plus très nécessaires, exception faite pour l'hébreu, dont il serait bon qu'il eût quelques notions.

Il devra, en outre, connaître l'histoire universelle, mais surtout l'histoire générale et particulière du pays dans lequel se

trouve l'établissement qu'il dirige, et savoir enfin à fond l'histoire littéraire. Il ne devra pas négliger non plus de se livrer à une étude sérieuse de l'histoire des sciences et de l'histoire de l'art. La connaissance des manuscrits et de la diplomatique lui sera très utile, quant à celle de la bibliographie, elle est ainsi qu'on peut le comprendre absolument capitale. Il est vrai que le bibliothécaire n'aura pas, dans la plupart des cas, l'occasion d'appliquer ses connaissances paléographiques ou bibliographiques dès son entrée en fonctions, mais il est bon qu'il soit déjà initié à ces deux sciences ; il ne lui restera plus ainsi qu'à s'y perfectionner d'une façon pratique en étudiant avec soin dans la bibliothèque elle-même les manuscrits et les livres. Ainsi que le dit très justement Molbech, ce n'est que par un travail constant et une assiduité soutenue que le bibliothécaire arrivera non seulement à connaître pratiquement les livres et à se familiariser avec les multiples branches de la bibliographie[1], mais encore à acquérir l'habileté et le talent qui lui sont nécessaires pour savoir adapter ses connaissances aux besoins d'une région et d'une bibliothèque déterminées. S'il ne connaît pas encore l'histoire de l'imprimerie, il aura l'occasion de l'apprendre dans l'exercice de ses fonctions en même temps qu'il pourra se livrer à une étude plus approfondie de tout ce qui se rapporte au livre et à la reliure. Enfin quelques notions sur l'art de la gravure lui seront extrêmement utiles ; il arrive en effet que dans certaines bibliothèques, c'est le bibliothécaire lui-même qui est chargé de la conservation des estampes, et, abstraction faite de ce cas particulier, il ne faut pas oublier que les gravures constituent la partie, en quelque sorte essentielle, d'un très grand nombre d'ouvrages.

Mais la connaissance de toutes ces sciences ne servira au bibliothécaire, pour ainsi dire, que de préparation : c'est à

1. G. Ottino, *Bibliografia*, 2. edizione, Milano, 1892 ; — C. Arlia, *Dizionario bibliografico*, Milano, 1892 ; — W. T. Rogers, *Manuel of bibliography being an introduction to the knowledge of books, library management and the art of cataloguing*, London, 1890, new ed. 1891 ; — H. R. Tedder, « A few words on the study of bibliography », *Transactions and proceedings of the 7. annual meeting of the L. A. U. K.*, London, 1890, p. 128-131.

l'étude de la science des bibliothèques[1], et en particulier de la bibliothéconomie, qu'il devra se consacrer; cette science est en effet son véritable domaine, et il est tenu de la connaître à fond et d'en suivre avec attention les progrès, en y contribuant dans la mesure de ses forces. Un bibliothécaire qui n'aurait pas approfondi cette science ne mériterait pas son nom.

En terminant ce chapitre, nous nous permettrons d'appeler l'attention sur un point que l'on pourrait au premier abord considérer comme insignifiant et qui a cependant une très réelle importance : nous voulons parler de l'écriture. Une écriture claire et d'une lecture facile est, on peut le dire, indispensable au bibliothécaire[2], et, s'il ne la possède pas, il doit faire tous ses efforts pour l'acquérir; ce n'est pas, en effet, pour lui seul qu'il écrit, mais pour tout le monde; ce n'est pas seulement pour aujourd'hui ou pour demain, mais encore pour l'avenir; chacun doit donc être à même de le lire facilement : le contraire risquerait de causer de graves erreurs ou de fâcheuses méprises.

§ II

Des divers fonctionnaires de la bibliothèque en particulier.

Nous venons d'exposer quelles sont les qualités et les connaissances que doit posséder un bon bibliothécaire; il nous reste à dire quelques mots du personnel[3] de la bibliothèque, c'est en

1. Voir *Appendice III.*

2. Cf. « A good library hand » : *Library Journal*, vol. XV, 1890, p. 78. — L'auteur anonyme du modèle d'écriture donné à cet endroit s'adresse en ces termes à ceux qui désirent écrire lisiblement : « Seek to give every letter so distinct a shape that you could easily recognize it if it stood alone. »

3. Cf. Th. Müller, « Einige allgemeine Bemerkungen über Bibliothekverwaltung in Bezug auf Personalverwaltung », *Serapeum*, an. II, 1841, p. 123-127, et Cowell, *Public library staffs*, London, 1893. — La liste du personnel des grandes bibliothèques et des bibliothèques universitaires peut être connue annuellement à l'aide de la *Minerva. Jahrbuch der gelehrten Welt*, publié tous les ans depuis 1891-92 par R. Kukula et R. Trübner et qui paraît à Strasbourg; nous avons en outre, en France, l'*Annuaire des bibliothèques*; pour l'Allemagne, consulter « F. Ascherson's Jährlicher Universitäts-Kalender », dans le *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 24, 60, 154, 275 et sq.; II, 1885, p. 23, 98 et sq.; IV, 1887, p. 72 et sq.; pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, *ibid.*, VII, 1890, p. 29 et sq.; pour l'Italie, *ibid.*, IX, 1892, p. 274 et sq.

apprenant à le connaître que nous arriverons à nous faire une idée exacte et claire de la façon dont marche l'établissement.

Le personnel tout entier dépend d'une autorité supérieure[1] qui a la haute main sur toutes les bibliothèques et de laquelle émane directement ou indirectement, toutes les lois, décrets, arrêtés, règlements et circulaires relatifs aux bibliothèques ou à leur personnel. C'est de cette autorité que dépendent entre autres les nominations des fonctionnaires ; elle exerce son pouvoir soit par les bureaux qui relèvent d'elle d'une façon immédiate, soit par des commissions qu'elle nomme de temps à autre. Malheureusement, dans la plupart des cas, ni les bureaux ministériels, ni les commissaires choisis, ne connaissent les besoins réels des bibliothèques, aussi serait-il désirable, dans l'intérêt même d'une bonne organisation, que les instructions données par le pouvoir central ne fussent ni trop détaillées, ni trop restrictives. Le personnel chargé de l'administration y gagnerait de n'avoir plus les mains liées d'une façon aussi étroite, et le conservateur en chef, d'autre part, pourrait prendre les mesures qu'il jugerait utiles sans se sentir sous la dépendance d'une tutelle, en général aussi exagérée qu'irritante. Quoi qu'il en soit, le bibliothécaire préposé à la direction de la bibliothèque doit veiller à ce que tous les règlements soient exactement et strictement observés. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, ce point est absolument essentiel. Le personnel proprement dit est naturellement plus ou moins nombreux suivant l'importance plus ou moins grande de la bibliothèque. Dans les petites bibliothèques, le bibliothécaire peut, à lui seul, remplir toutes les fonctions administratives, tandis que dans les grandes bibliothèques plusieurs employés sont nécessaires : certains éta-

1. Dans les bibliothèques publiques libres des États-Unis, des « *Trustees* ». Cf. C. Soule, « Trustees of free public libraries », *Library Journal*, vol. XV, 1890, n° 12, p. 19-22 ; — J. C. Learned, « Library work from the trustee's standpoint », *ibid.*, p. 23-24 ; — S. S. Green, « The duties of trustees and their relations to librarians », *ibid.*, p. 24-27 ; — H. M. Utley, « Government, constitution, by-laws, and trustees », *ibid.*, vol. XVIII, 1893, p. 225-223 ; — R. R. Bowker, « The trustees' relation to the library », *ibid.*, vol. XVIII, 1893, p. 227.

blissements exigent même un personnel très nombreux. Toutefois l'on peut dire que, d'une façon générale, les bibliothèques possèdent un personnel qui ne correspond ni à leur importance, ni à la quantité de travail que leur organisation réclame. Cette situation présente les plus graves inconvénients, et lorsqu'elle se prolonge, elle ne va pas sans causer des préjudices sérieux. En comparaison, notamment, avec les grandes bibliothèques de l'Amérique du Nord, nos bibliothèques européennes ont un personnel par trop restreint[1].

Le personnel se divise généralement en deux classes : d'une part, les employés supérieurs : bibliothécaires et sous-bibliothé-

---

1. E. Reyer, « Amerikanische Bibliotheken » (*Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 121-129), déclare à ce propos qu'il est absolument nécessaire d'augmenter le personnel de nos bibliothèques, en leur accordant des crédits bien supérieurs à ceux dont elles disposent actuellement. « La majeure partie de nos grandes bibliothèques (la Bibliothèque Nationale, par exemple), dit-il, ont deux ou trois employés par 100.000 volumes, tandis que, pour le même nombre de volumes, l'Astor Library de New-York et le British Museum de Londres en ont dix, chiffre qui est encore dépassé d'un tiers à Boston. La disproportion est par trop grande. Nos bibliothécaires ont déjà fort à faire pour tenir la bibliothèque en ordre : aussi ne peuvent-ils, malgré toute leur bonne volonté, suffire au travail que la fréquentation de l'établissement leur impose. »

* Voici ce que dit M. L. Delisle au sujet de l'insuffisance du personnel de la Bibliothèque Nationale : « Le crédit annuel du personnel, fixé en 1869 à 344.000 francs, s'élève aujourd'hui à 436.000 francs seulement. Si l'on défalque de cette dernière somme les dépenses répondant à des services qui n'existaient pas en 1869 (ouvertures de galeries d'exposition, surveillance de nuit, etc.), on trouvera que le crédit affecté au personnel de la bibliothèque a été à peine augmenté d'un sixième depuis 20 ans, alors que le travail s'est augmenté dans des proportions infiniment plus élevées. Le nombre des lecteurs, qui était de 81.000 en 1869, a été de 165.790 en 1890, c'est-à-dire qu'il a plus que doublé. De même, le nombre des communications, qui était de 229.000 en 1869, s'est élevé à 492.000 en 1890, etc. Notre personnel est donc absolument insuffisant pour accomplir d'une façon convenable la tâche qui lui est actuellement imposée. Il le serait encore bien davantage s'il était question d'introduire des réformes dont l'utilité est unanimement reconnue et qu'exigent les conditions dans lesquelles s'exécutent aujourd'hui les travaux littéraires et scientifiques. » *Notes sur le Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale (septembre 1891)*, par L. Delisle, Paris, Champion, 1891. *

caires ; d'autre part, les employés subalternes : copistes et appariteurs.

Le premier employé de la bibliothèque — appelé parfois simplement bibliothécaire, le plus souvent bibliothécaire en chef [1] ; en Allemagne, dans la plupart des cas directeur ; en France, dans les grandes bibliothèques, conservateur, et à la Bibliothèque nationale, à Paris, administrateur général ; en Italie, dans les bibliothèques nationales, préfet — occupe une situation extrêmement importante et qui offre, à trois points de vue au moins, de grandes responsabilités. Tout d'abord au point de vue de la bibliothèque elle-même ; c'est lui, en effet, qui en est quelque sorte le représentant, le directeur, et c'est par conséquent sur lui que retombe la responsabilité de l'administration tout entière. En outre, la conservation des livres, aussi bien que celle des meubles, est confiée à sa surveillance et à ses soins. Enfin, c'est lui qui reçoit toute la correspondance, qui signe et timbre toutes les lettres ou pièces émanant de la bibliothèque, qui s'occupe des achats, ordonnance les factures, règle les comptes, etc. Dans le cas où il vient à tomber malade ou à s'absenter, c'est à l'employé qui, hiérarchiquement, vient immédiatement après lui à le remplacer, mais dans aucun cas, il ne sera permis à ce dernier soit de s'écarter des ordres donnés par le bibliothécaire en chef, soit d'y apporter des modifications.

Le succès et la prospérité de la bibliothèque dépendent de la manière dont le bibliothécaire sait comprendre ses devoirs et les mettre en pratique : aussi est-ce à juste titre qu'on le rend responsable, lorsque l'établissement qu'il dirige ne marche pas comme il le devrait. Lorsque le bibliothécaire, bien loin de s'intéresser à sa bibliothèque, se contente, comme cela est trop souvent arrivé autrefois, de considérer le poste qui lui a été confié comme une situation accessoire ou comme une sinécure lui offrant simplement l'occasion de donner satisfaction à ses goûts littéraires ; lorsqu'il se décharge de ses fonctions sur ses subordonnés et abandonne à lui-même ce mécanisme compliqué qu'est une bibliothèque, sans s'en occuper personnellement et

1. Robertson, « Chief-Librarians », *The Library*, vol. II, 1890, p. 487 ; « Chief-Librarians », *ibid.*, vol. III. 1891, p. 34-36, 74-75, 206.

ctivement, sans songer à se tenir au courant des progrès qui 'accomplissent afin de pouvoir les utiliser pour l'amélioration le l'établissement qu'il dirige, alors le mécanisme ne tarde pas à e rouiller, il devient impropre à tout service, et la décadence arrive. Dans beaucoup de nos grandes bibliothèques, il serait facile, aujourd'hui encore, de retrouver les traces malheureusement ineffaçables de ces périodes de mauvaise administration.

Tout marche d'une façon bien différente lorsque le bibliothécaire prend son métier à cœur, y consacre avec joie toute son énergie, s'y dévoue en un mot tout entier. Alors, ainsi que le dit le poète allemand : « à mesure que les locaux se développent, la maison s'agrandit. » Les nouvelles acquisitions ne sont plus destinées uniquement à enrichir certaines parties aux dépens des autres, mais toutes les collections en profitent au même titre : on arrive peu à peu à combler les lacunes existantes, travail ingrat s'il en fût, et l'on veille à ce qu'il ne s'en produise pas d'autres, les catalogues sont améliorés, leur maniement rendu plus facile, une idée maîtresse enfin dirige l'ensemble des services et l'unique but poursuivi est de rendre la bibliothèque aussi accessible que possible au public, dans le présent, et de la transmettre aux générations futures aussi bien organisée et aussi complète que faire se peut. Il est bien certain que lorsque une bibliothèque est ainsi administrée, le directeur, s'il sait se montrer tant soit peu diplomate, pourra obtenir des pouvoirs publics des faveurs qui, dans toute autre circonstance, lui seraient certainement refusées. — D'autre part, l'énergie et l'ardeur que le bibliothécaire déploie dans l'exercice de ses fonctions exercent naturellement sur le personnel une grande influence. On a dit, et avec raison, que le bibliothécaire était l'âme de la bibliothèque, et c'est de lui, en effet, que viennent l'impulsion et la vie. Il est la force « qui unit, pénètre, anime et domine tout [1] ».

1. Winter Jones, qui fait autorité en ces matières, attache une très grande importance à ce que le bibliothécaire en chef exerce sa surveillance jusque dans les plus minutieux détails. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans son discours d'ouverture du congrès des bibliothécaires à Londres : « Librarians ought to be good administrators, to be prepared to exercise a strict and personal superintendence over the library staff, and to give their attention to details, however ordinary or minute. This attention to details will amply repay all librarians who exercise it. »

Nous nous trouvons ainsi tout naturellement amenés à parler des relations du directeur de la bibliothèque avec les employés qui sont placés sous ses ordres. C'est à lui, cela va sans dire, que reviendra tout d'abord le soin de leur distribuer le travail et il devra veiller à ce qu'ils y consacrent la totalité de leurs heures de service. Dans ses rapports avec eux il s'appliquera à se montrer juste, impartial et soucieux de leurs intérêts, c'est-à-dire à faire preuve de qualités que l'on est en droit d'exiger de tout administrateur quel qu'il soit; il faudra, en outre, qu'il fasse tous ses efforts pour donner à chacun la place qui lui convient, de telle sorte qu'aucune capacité ne soit perdue, aucune force inutilisée. Il serait à souhaiter enfin que le bibliothécaire voulût bien prêter quelque attention aux travaux des stagiaires, dans la mesure où ceux-ci le méritent, en cherchant à faire d'eux des employés sérieux et utiles, et qu'il s'efforçât également d'inspirer à tous les fonctionnaires placés sous ses ordres le goût de leur profession, en essayant de les intéresser à la bibliothèque. Le meilleur moyen pour lui d'atteindre ce but sera de discuter les questions les plus difficiles avec ses subordonnés, et de leur fournir de la sorte l'occasion de faire preuve de leurs connaissances théoriques et pratiques, tout en se réservant naturellement de statuer en dernier ressort. Ainsi traités, les employés seront satisfaits et pleins de bonne volonté, et le bibliothécaire rendra à la profession à laquelle il appartient un véritable service en faisant, de l'établissement qu'il dirige, une véritable pépinière de bibliothécaires habiles [1].

En troisième lieu, et par le fait même de la situation qu'il occupe, le directeur de la bibliothèque se trouve très fréquemment en rapport avec le public. C'est dans ces relations surtout qu'il doit, tout en se montrant plein de prévenance et d'ama-

1. Ce n'est pas à un semblable directeur de bibliothèque que pourrait s'appliquer le hideux portrait tracé par Hoffmann von Fallersleben dans son article intitulé : « Universitäts-Bibliotheken und ihre Verwaltung », *Serapeum*, an. I, p. 3-8, pas plus que celui que nous trouvons reproduit dans « A librarian by his assistant », *The Library*, vol. IV, 1892, p. 233-237; *Library Journal*, vol. XIX, 1894, p. 18-19. — Cf. J. Crandall, « Duties,of a library to its staff », *Library Journal*, vol. XVI, 1891, p. 105-107.

ilité, prouver que la bienveillance n'exclut pas chez lui la ermeté et l'indépendance du caractère. Si d'un côté il doit être bsolument impartial et ne pas refuser à l'un ce qu'il accorde à autre, s'il doit témoigner indistinctement à tous les mêmes gards, il doit, d'autre part, opposer une fin de non recevoir à a fois ferme et digne aux réclamations ou aux demandes mal ondées, toujours si nombreuses [1], qui lui sont adressées, même orsque ces réclamations ou ces demandes proviennent de personages influents ou haut placés [2]. Le bibliothécaire ne doit jamais ublier, en effet, que les seules considérations dont il a à s'inspirer ont celles qui ont pour but l'intérêt et la prospérité de l'établissement qu'il dirige. Lors même qu'en agissant ainsi il risquerait le s'attirer quelques haines et quelques persécutions, il en serait mplement dédommagé par la conscience d'avoir fait son devoir.

En Allemagne, les employés supérieurs [3] portent, en général,

---

1. Dans un article « A word to, starters of libraries », *Library Journal*, ol. I, 1877, p. 1-3, Justin Winsor, parlant de la façon dont le public importune sans aucune utilité les directeurs de bibliothèques, dit : « The librarian is one of those people who find the more expected of them the more they do. »

2. Très souvent aussi le bibliothécaire se trouve, en dépit de toute sa bonne volonté, impuissant à satisfaire aux demandes qui lui sont adressées, parce que les ressources dont il dispose sont insuffisantes. E. Förstemann, « Bedarf und Mittel der Bibliotheken » (*Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 97-106), trace un tableau très juste de la situation dans laquelle se trouve alors le bibliothécaire. La disproportion qui existe entre les ressources dont il dispose et les besoins qui existent, lui attire mille ennuis. On répand sur son compte mille amabilités dans le genre de celles-ci : « il manque d'énergie « ou d'initiative ; il a des idées étroites ; par crainte il n'oppose aucune « résistance aux prétentions et aux injonctions gouvernementales ; il favo- « rise telle ou telle science aux dépens de telle autre ; l'esprit scientifique « lui fait défaut ; il a des idées arriérées ; il est affaibli par l'âge, etc., etc. », et, lorsque le malheureux bibliothécaire est sûr que ces on-dit ne reposent sur rien, il ne lui reste pour s'en consoler qu'à répéter avec le proverbe allemand : « Sollen Dich die Dohlen nicht umschrein, musst Du nicht Knopf auf dem Kirchturm sein! ». — Cf. J. D. Mullins, « On some of the less pleasant duties of a librarian » (*Transactions and Proceedings of the 7. annual meeting of the Library Association U. K.* London, 1890, p. 61-65).

3. Pour la Prusse, voir deux ordonnances promulguées par le ministère de l'Instruction publique et des cultes (*Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 185). Pour l'Italie, cf. « *Regolamento per le biblioteche* », § 75-76.

le titre de « Bibliothekar »; on donne aussi aux plus âgés ou aux plus habiles d'entre eux celui de « Oberbibliothekar ». Les grandes bibliothèques possèdent également des « Hülfsbibliothekare », auxquels viennent s'adjoindre, lorsque le besoin s'en fait sentir, des assistants ou aides; enfin, il y a dans presque chaque bibliothèque un certain nombre de surnuméraires, appelés en allemand « volontaires »; le nombre des jeunes gens qui se destinent à la profession de bibliothécaire est en effet considérable dans ce pays.

Tous ces employés sont soumis à l'autorité immédiate du bibliothécaire en chef, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et se partagent d'après ses indications les différents services de la bibliothèque : services des catalogues, des registres d'entrée, de la reliure, des acquisitions (si le bibliothécaire ne peut s'en occuper lui-même), de la salle de lecture, du prêt, etc., etc. On a demandé, à ce propos, et à juste titre selon nous, que le même service ne soit pas toujours et exclusivement confié au même employé. Il serait bon, en effet, d'établir entre tous les employés une sorte de roulement qui leur permît de s'exercer à tour de rôle dans chacun des services. Ils y gagneraient de n'être plus en quelque sorte cantonnés dans une partie unique, et l'on ne risquerait plus, d'autre part, de voir tout un service désorganisé parce que l'employé qui en est chargé se trouve momentanément, soit pour cause de santé, soit pour tout autre motif, dans l'impossibilité de remplir son office.

Naturellement, chaque employé est tenu, ainsi qu'un certain nombre de règlements de bibliothèques le prescrivent [1], d'avertir le directeur de la bibliothèque dès qu'il s'aperçoit qu'un ouvrage a été détourné ou égaré, ou dès qu'il reconnaît que soit les collections, soit les catalogues, soit l'inventaire sont en désordre ou détériorés. Un employé exercé peut rendre de grands services en signalant des défectuosités qui échapperaient à un

---

[1]. En Italie, le *Regolamento per le biblioteche*, § 10, dit : « È stretto obbligo di ogni impiegato di dar subito avviso al capo della biblioteca di qualunque sottrazione, dispersione, disordine o danno nella suppellettile o nel materiale della biblioteca stessa, di cui abbia direttamente o indirettamente notizia. »

autre œil que le sien, et auxquelles on peut ainsi porter remède dès le début. Lorsqu'un livre est égaré ou a disparu, il faut immédiatement en prévenir l'employé chargé d'inscrire sur un registre spécial les ouvrages manquants.

Nous n'insisterons pas ici sur les qualités que doit avoir un bon employé de bibliothèque, nous ne pourrions que répéter, en effet, tout ce que nous avons dit à ce sujet dans le § I[er] de ce chapitre, mais nous présenterons encore quelques observations relatives aux employés subalternes.

Dans certaines bibliothèques importantes, on emploie principalement pour le service du prêt, des commis aux écritures : ils ont les mêmes obligations à remplir que dans un bureau quelconque. Quant aux garçons[1] c'est à eux qu'incombe le soin d'aller prendre sur les rayons pour les porter soit dans la salle de lecture, soit au bureau du prêt, les livres qui leur sont demandés au moyen de bulletins sur lesquels un bibliothécaire inscrit, pour chaque ouvrage, la cote du catalogue; ils remettent ensuite les livres à leur place lorsqu'on ne s'en sert plus. C'est eux, en outre, qui sont chargés d'empaqueter les volumes que l'on veut expédier et de recevoir les paquets qui arrivent, ils font les courses, s'occupent du chauffage et veillent à la propreté des locaux, aussi est-il bon, dans l'intérêt même du service, que l'un d'eux au moins habite dans la bibliothèque à titre de concierge. —Un bon garçon est pour une bibliothèque d'un prix inestimable; non seulement, ainsi que l'a dit avec juste raison un bibliothécaire de grande expérience, il peut alléger considérablement le travail des autres employés, mais encore il est à même de rendre aux travailleurs des services infiniment plus précieux que les hauts fonctionnaires de la bibliothèque, ceux-ci n'ayant la plupart du temps aucune relation immédiate avec le public.

Le directeur de la bibliothèque doit constamment veiller à ce que les garçons soient toujours polis, empressés et serviables

---

1. Sur les garçons, cf. PETZHOLDT, « Aus den Erfahrungen eines 25 jährigen Bibliotheklebens » (*Anzeiger*, 1863, n° 356) ; DU MÊME, « Aus der Bibliothekpraxis zur Aufwärterfrage » (*ibid.*, 1873, n° 697) ; — E. FÖRSTEMANN, « Die Bibliotheksdiener » (*Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 190-193).

envers les employés et le public, et cherchent à se rendre utiles de toute façon; inutile d'ajouter, par conséquent, qu'il aura à faire tout son possible pour empêcher que les défauts opposés à ces qualités ne viennent à prévaloir, au grand détriment des bibliothécaires et des travailleurs. Un chef intelligent ne négligera rien, du reste, pour entretenir parmi les garçons l'amour du travail et le désir de bien faire, et il atteindra facilement ce but en les traitant avec bienveillance et justice et en s'intéressant à leur situation pécuniaire, à leur position d'autant plus modeste que, dans la plupart des cas, ils ont peu de perspective d'avancement. Quant aux autres bibliothécaires, leur devoir est de traiter les garçons, comme n'importe quel autre employé subalterne, avec amabilité, en évitant de les froisser par leur manière d'être; ainsi, en effet, que le dit très bien Förstemann : « nous sommes « tous venus au monde pour servir, et l'homme ne peut rien « faire de plus grand que servir. Nous tous, employés de biblio- « thèques, nous ne sommes, ne l'oublions pas, que les serviteurs « de l'État, et le titre même des plus hauts personnages « de l'État, traduit en latin, ne signifie que serviteur. Philo- « logiquement, le nom de garçon de bibliothèque n'a aucun « sens spécial, l'usage seul lui en a donné un : gardons-nous « donc de le prononcer d'un ton trop raide. Par leur position « sociale, leur instruction, la nature même de leurs travaux, les « garçons se trouvent déjà séparés des bibliothécaires d'une « façon suffisamment tranchée. »

Ce que nous venons de dire sur les attributions respectives des différentes classes du personnel peut, croyons-nous, suffire; quelques mots maintenant sur la durée des heures de travail et sur les appointements — questions qui ont entre elles les rapports les plus étroits. Il est difficile de fixer d'une façon précise le nombre d'heures de travail que les bibliothécaires doivent consacrer à leur service, il varie naturellement suivant l'importance même de la bibliothèque ; dans tous les cas il devra être proportionné à l'étendue des travaux à effectuer. Quant au choix des jours et des heures d'ouverture de l'établissement, on devra pour le déterminer, s'inspirer avant tout des besoins du public pour lequel, en réalité, l'établissement a été créé. Nous aurons l'occasion de traiter cette question plus en détails dans le chapitre que nous

consacrerons à l'usage de la bibliothèque. Dans les bibliothèques universitaires prussiennes ainsi qu'à la Bibliothèque royale de Berlin, le nombre des heures de travail a été fixé à 34 par semaine : « Toutefois, dit l'ordonnance ministérielle allemande [1], si les besoins du service l'exigent, le directeur de la bibliothèque a le droit d'augmenter la durée des heures de présence ; par contre, il pourra, pendant les vacances officielles de l'Université, l'abaisser jusqu'à 24 heures par semaine, à condition bien entendu que le service n'ait pas à en souffrir. La répartition des heures de service entre les différents jours de la semaine est laissée à l'appréciation du directeur. » Celui-ci, toutefois, n'a pas pour lui-même d'horaire fixe, mais on lui demande « de consacrer au moins autant de temps à la bibliothèque que les simples bibliothécaires. Quant aux employés subalternes ils ont 48 heures de service par semaine ». Ainsi qu'on le voit, en Allemagne pendant les vacances de l'Université les bibliothèques ne sont pas fermées, on se contente de réduire les heures d'ouverture. Et, de fait, la fermeture complète, surtout quand les vacances sont de quelque durée, présenterait de graves inconvénients pour une bibliothèque publique ; il ne faut pas oublier, en effet, qu'en général les hommes d'étude ne connaissent ni vacances, ni périodes d'arrêt dans leurs travaux.

Comment concilier cette nécessité avec la nécessité non moins grande d'accorder aux bibliothécaires, dont le travail monotone épuise les forces, un congé annuel leur permettant de se reposer ? Il suffit de les autoriser à prendre leurs vacances à tour de rôle en laissant à chacun d'eux la faculté de se faire remplacer pendant son absence par un de ses collègues. * La plupart des bibliothèques françaises malheureusement, et particulièrement les bibliothèques universitaires, possèdent un personnel beaucoup trop restreint pour que l'on puisse songer à organiser sérieusement le service dans ces conditions *.

---

1. Cette ordonnance, promulguée par le ministre de l'Instruction publique et des cultes von Gossler, se trouve reproduite dans le *Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 31-32 et 121.

Au sujet des appointements[1] des bibliothécaires, il y a bien longtemps que, à peu près partout, l'on fait entendre des plaintes. Il est juste cependant de reconnaître qu'en ces dernières années il y a eu, à ce point de vue, de grandes améliorations; néanmoins il y aurait encore bien à faire. Les pouvoirs publics devraient bien se pénétrer de cette idée que la profession de bibliothécaire

---

1. Pour avoir des renseignements précis à ce sujet, il faut consulter les budgets des différents États. — Cf., en outre, pour la France le Rapport adressé à M. le président de la République par M. le ministre de l'Instruction publique, relatif à la Bibliothèque Nationale, et décret y annexé: *Bulletin des Bibliothèques*, 1885, p. 2-8, et l' « Arrêté du 13 mai 1893 déterminant les classes et les traitements des bibliothécaires et sous-bibliothécaires universitaires, » *ibid.*, 1893, p. 190-192. — La *Statistique de l'enseignement supérieur*, Paris, Imprimerie nationale, fournit d'une façon régulière des renseignements officiels sur la situation des fonctionnaires des bibliothèques universitaires. Cf. aussi à ce sujet *Centralblatt f. B.*, 1884, p. 63-72. — Pour la Prusse, cf. « Uebersicht der Leistungen des preussischen Staates für öffentliche Bibliotheken nach dem Staatshaushalts-Etat für d. J. 1883-84 und Mittheilungen der competenten Behörden », *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 27-31 ; — « Zur Besoldungsfrage der preussischen Bibliotheksbeamten » *Centralblatt*, II, 1885, p. 81-86) ; — « Berichte über die Verhandlungen im preussischen Abgeordnetenhaus » *ibid.*, III, 1886, p. 240-241; VI, 1889, p. 176-179 ; — Notiz über den Etat der k. preussischen Unterrichtsverwaltung v. J. 1888-89 » *ibid.*, V, 1888, p. 144-145 et v. J. 1890-91 *ibid.*, VII, 1890, p. 107 . — Pour la Bavière, consulter le *Centralblatt*, I, 1884, p. 278-280. — Pour l'Autriche, cf. « Eine Petition der k. k. österreichischen Bibliotheksbeamten *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 136-146 et « Staatsvoranschlag für den Aufwand des Bibliothekswesens Cisleithaniens pro 1886 » *ibid.*, II, 1885, p. 512-515), ainsi que la loi du 30 avril 1889 relative aux classes et à la situation des employés des bibliothèques universitaires et scolaires *ibid.*, VI, 1889, p. 315-316 ; enfin R. Kukula, « Einige Worte über die oesterreichischen Staatsbibliotheken » *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 335-340). — En Italie, un décret en date du 19 juin 1890 a fixé les traitements des fonctionnaires des bibliothèques. Cf. *Bollettino delle pubblicazioni italiane*, 15 dec. 1890. — Quant aux appointements des bibliothécaires anglais, il suffit, pour les connaître, de parcourir les budgets des bibliothèques publiques anglaises du British Museum et de la Bibliothèque Nationale de Dublin. Cf. *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 192-195, ainsi que la note *ibid.*, I, p. 160, et Robert Harrisson, « The salaries of librarians » *Transactions and Proceedings of the 1. annual meeting of the Library Association U. K.* London, 1879, p. 90-95).

exige, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un grand esprit de sacrifice, une infatigable ardeur au travail, une complaisance toujours en éveil, et que celui qui l'exerce consciencieusement doit être payé de son dévouement. DÜNTZER a eu bien raison de dire que rien n'était plus nuisible à la bonne administration d'une bibliothèque que la lassitude et le découragement qui s'emparent des employés lorsqu'ils sont mécontents de leur sort.

CHAPITRE III

DES RESSOURCES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Pour fonder une bibliothèque, pour la maintenir en bon état et pour être à même d'organiser d'une façon rationnelle le service des acquisitions, il faut naturellement disposer de certaines ressources pécuniaires provenant soit de crédits réguliers alloués annuellement, soit d'un capital dont les rentes sont destinées à assurer la marche normale de l'établissement. Les bibliothèques qui dépendent de l'État et les bibliothèques municipales se trouvent généralement dans le premier cas; les bibliothèques libres dans le second. Il n'y a, cela va de soi, aucun empêchement à ce que les bibliothèques publiques possèdent, en dehors même de leur budget annuel, un capital privé. Ce capital peut leur avoir été concédé au moment de leur fondation, par exemple, ou plus tard à la suite de quelque circonstance heureuse. Malheureusement, ce n'est pas l'habitude chez nous que les particuliers fassent des dons en argent aux bibliothèques et cherchent à les aider ainsi à atteindre le noble but qu'elles poursuivent ; tout au plus quelques savants leur font-ils cadeau de temps à autre de collections de livres, en général peu importantes et sans grande valeur. La libéralité magnifique dont font preuve envers les bibliothèques les personnes riches de l'Amérique du Nord est chose, hélas! totalement étrangère à nos mœurs, et il est probable qu'il se passera encore bien du temps

avant qu'un de nos journaux spéciaux ne se voie obligé d'ouvrir, ainsi que l'a fait le *Library Journal*, une rubrique spéciale dans ses colonnes pour annoncer les dons faits aux bibliothèques publiques.

En dehors des crédits ordinaires annuels il serait à souhaiter que l'on accordât de temps à autre aux bibliothèques une indemnité extraordinaire qui leur permît de satisfaire aux besoins multiples qui ne se révèlent qu'à la longue et qui deviennent, en général, d'autant plus pressants qu'on les laisse plus longtemps en souffrance ; c'est qu'en effet il n'y a pas d'établissements où la disproportion entre les besoins et les ressources soit aussi manifeste que dans les bibliothèques. Pour obtenir ces fonds spéciaux, il n'y a pas d'autre moyen que de faire appel à la bienveillance des pouvoirs publics. De temps à autre cependant, mais dans des limites extrêmement restreintes, le bibliothécaire sera à même de se procurer quelques ressources supplémentaires; c'est ainsi qu'avec l'autorisation de ses chefs hiérarchiques il pourra vendre les doubles, s'il lui est impossible de s'en débarrasser par voie d'échanges.

On a proposé aussi, toujours dans le but d'augmenter les ressources des bibliothèques, de faire publier par les bibliothécaires eux-mêmes les manuscrits ou autres œuvres inédites et rares contenus dans les dépôts, ainsi que les catalogues des manuscrits et des imprimés ; mais ce projet nous semble bien peu pratique. Le personnel de nos bibliothèques, trop peu nombreux nous l'avons dit plus haut, a déjà fort à faire pour remplir convenablement ses devoirs professionnels, ces divers travaux littéraires ne pourraient que surcharger les bibliothécaires et il arriverait ainsi qu'en cherchant à procurer à la bibliothèque des revenus extraordinaires, toujours problématiques, on risquerait d'en troubler la marche normale et la bonne organisation. C'est donc surtout à l'État et aux municipalités à bien se persuader que de nos jours une bibliothèque ne peut se développer et rendre des services que si les ressources pécuniaires dont elle dispose sont suffisamment considérables[1]. Les bibliothèques

1. Au sujet des dépenses des différents États pour les bibliothèques publiques, cf. note 1, p. 166. — Pour l'Allemagne, voir en outre P. Schwenke. « Adressbuch der deutschen Bibliotheken », Leipzig, 1893 (*Beiheft zum*

consacrées à telle ou telle science spéciale (il serait désirable que leur nombre augmentât dans l'intérêt même des grandes bibliothèques) peuvent se contenter de fonds relativement modestes ; mais les bibliothèques qui ont un caractère général, telles que les bibliothèques nationales ou universitaires et les bibliothèques des grandes villes, ont besoin, étant surtout donné le développement considérable et toujours croissant de la production scientifique et littéraire, de ressources toujours plus importantes pour être à même de se tenir à peu près au courant[1].

Nous sommes du reste heureux de reconnaître que les pouvoirs publics des différents pays se sont enfin rendu compte des multiples besoins dont nous venons de parler, et, lorsque l'on connaît les chiffres des budgets annuels de certaines grandes bibliothèques, telles que le British Museum, la Bibliothèque royale de Berlin[2], il devient difficile de soutenir que les bibliothèques ont été moins favorisées que les autres établissements scientifiques. Il ne nous reste qu'un vœu à former : c'est que les bibliothèques d'importance moindre soient généralement pourvues de ressources plus considérables et qui leur permettent de se tenir un peu mieux au courant de la science. Pour le reste, c'est au bibliothécaire d'agir avec discernement et de gérer avec économie les fonds dont il dispose, en s'appliquant à bien distinguer ce qu'il est absolument nécessaire d'acheter de ce qui n'est pas d'un intérêt immédiat. C'est en cela surtout que le bibliothécaire aura à faire

---

Centralblatt f. B., X) ; — K. Dziatzko, « Entwickelung und gegenwärtiger Stand der wissenschaftlichen Bibliotheken Deutschlands », Leipzig, 1893 (*Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*, Heft 5) ; — A. Roquette, « Die deutschen Universitätsbibliotheken, ihre Mittel und ihre Bedürfnisse (*ibid.*, Heft 6). — Pour la Prusse, cf. O. Hartwig, « Zu den Verhandlungen des Hauses der Abgeordneten über das preussische Bibliothekswesen » (*Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 173-182). — Pour la France, v. *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 515. — Pour la Belgique, *ibid.*, IV, 1887, p. 83-84. — Le montant des dépenses faites en 1887 par l'Italie pour achat et reliure des livres se trouve indiqué dans le *Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 230.

1. Cf. E. Förstemann, « Bedarf und Mittel der Bibliotheken » (*Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 97-106).

2. Cf. A. R. Spofford, « Aids to library progress by the government of the United States » (*Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 248-249).

preuve d'habileté et de jugement. Il devra faire tout ce qui dépend de lui pour conserver religieusement le patrimoine de l'établissement qui lui a été confié ; ainsi qu'un commerçant consciencieux, il tiendra une comptabilité exacte et minutieuse de ses dépenses et veillera à ce que rien ne soit perdu ; il fera valoir, chaque fois que l'occasion s'en présentera, les prérogatives de sa bibliothèque, surtout en ce qui concerne le dépôt légal, si la bibliothèque qu'il dirige y a droit ; en un mot, il consacrera toutes ses forces à la prospérité et au développement des richesses qu'on l'a chargé de gérer.

DEUXIÈME PARTIE

DES COLLECTIONS DE LIVRES

CHAPITRE IV

ORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I.

Acquisition du premier fonds

Lorsqu'il s'agit d'établir une bibliothèque,[1] il faut tout d'abord se faire une idée bien nette et bien précise de la nature du dépôt que l'on veut former; nulle question, en effet, n'est d'une utilité plus haute et d'une importance plus considérable pour le développement et la prospérité future de l'établissement. C'est affaire au bibliothécaire, en conformité des instructions et indications données par le fondateur, de déterminer le but que la nouvelle bibliothèque se propose et de tracer le plan qui permettra de l'atteindre. Les voies à suivre différant naturellement suivant le but que l'on vise, il importe que le bibliothécaire détermine exactement non seulement à quelle science spéciale, mais encore à quelle branche particulière de cette science le nouvel établissement sera consacré. Faisons remarquer à ce propos que, étant donnée l'immense production littéraire et scientifique de notre époque, il n'y a que bien peu de biblio-

1. Formey, *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse, mais choisie*; Berlin, 1746 (réimprimé plusieurs fois) ; — J. Richard, *L'art de former une bibliothèque*; Paris, 1883 ; — H. B. Wheatley, *How to form a library*: London, 1886.

thèques en état de réunir, même sur une seule et unique science, tout ce qui paraît. Lorsqu'on néglige de délimiter d'avance les grandes lignes du plan que l'on veut adopter, on ne tarde pas à en constater les fâcheux résultats : dissipation d'argent d'une part, et d'autre part accumulation d'ouvrages sans aucune valeur au détriment de ceux qui eussent été utiles. Il est toujours facile, si le besoin s'en fait sentir, de reculer les limites primitivement fixées, tandis qu'il est très difficile, après avoir commencé par marcher au hasard, de rentrer dans une voie méthodiquement tracée. Le pourrait-on, du reste, que l'argent jusque là gaspillé n'en serait pas moins définitivement perdu.

Le premier soin du bibliothécaire doit être de se procurer les répertoires bibliographiques indispensables, c'est-à-dire les bibliographies générales, les bibliographies spéciales à telle ou telle région ou à telle ou à telle science, et les dictionnaires biographiques. Ces différents ouvrages [1] pourront lui servir de guides pour les acquisitions ultérieures et lui seront en outre d'un précieux secours pour la rédaction du catalogue. Ce sera enfin à lui de juger, en se plaçant au point de vue des travailleurs qui fréquentent la bibliothèque, si l'acquisition des encyclopédies les plus importantes est véritablement nécessaire.

Ces questions une fois résolues, il devra soigneusement rechercher s'il n'y aurait pas moyen de se procurer quelque part une collection d'ouvrages pouvant servir en quelque sorte de noyau à la bibliothèque nouvelle. Les bibliothèques claustrales, qui ont constitué le fonds premier d'un grand nombre de bibliothèques aujourd'hui extrêmement importantes, sont désormais absolument épuisées; néanmoins il est encore relativement facile de se procurer à bon compte dans certaines paroisses, dans des mairies de petites communes ou autre part, des collections que l'on peut utiliser en tout ou en partie pour le but qu'on se propose d'atteindre. Généralement, les propriétaires de ces collections n'y attachent pas grande valeur; aussi est-il ordinairement aisé de les décider à s'en défaire, soit en leur concédant certaines préro-

1. Voir, *Appendice IV*, l'énumération des principaux répertoires bibliographiques.

gatives dans l'usage de la nouvelle bibliothèque, soit en leur faisant entrevoir certains autres avantages, mais en cherchant toujours dans la mesure du possible à éviter les sacrifices pécuniaires. Lorsque la cession d'une bibliothèque aura été obtenue sans aucune condition ou restriction de la part de son propriétaire, il faudra immédiatement faire un choix, c'est-à-dire séparer les livres utiles de ceux qui ne le sont pas, et vendre ces derniers pour se procurer des ressources nouvelles. Il serait toutefois encore plus avantageux, si l'occasion s'en présentait, d'échanger avec une autre bibliothèque ces livres inutiles, contre d'autres ouvrages d'un intérêt plus immédiat. Nous ne devons pas oublier enfin de parler des dons : ils peuvent être volontaires et spontanés, mais souvent aussi ils ont été provoqués par des sollicitations plus ou moins directes ; c'est eux qui ont formé les premiers fonds d'un grand nombre de bibliothèques.

Mentionnons encore en terminant les accroissements provenant du dépôt légal ; ils ne profitent naturellement qu'à quelques grandes bibliothèques d'État, auxquelles les imprimeurs et les libraires sont astreints par une loi de faire parvenir un ou plusieurs exemplaires des ouvrages qui s'impriment, soit dans le pays tout entier, soit dans une province déterminée.

En ce qui concerne les achats, le meilleur système paraît être de chercher à acquérir en totalité une grande collection de livres, dont l'ensemble ou du moins la partie la plus importante corresponde aux besoins de la bibliothèque nouvelle ; le but visé est ainsi immédiatement atteint et c'est généralement aussi la voie la plus économique. Lorsqu'il s'agit, en effet, d'acheter une bibliothèque assez considérable, on ne rencontre que peu de concurrents et l'on n'a pas ainsi de forte surenchère à redouter. En outre, eu égard à l'importance du marché conclu, les frais accessoires, toujours plus ou moins élevés, disparaissent ou se trouvent du moins considérablement réduits. Si quelques concurrents se présentent, ce sont en général des libraires faisant le commerce des livres anciens et que nous appellerons *antiquaires* ; dans ce cas, il n'est pas bien difficile de leur tenir tête. La bibliothèque, en effet, ne cherchant à acquérir la collection que dans le but de la conserver, ne se trouve pas aussi limitée par le prix que les libraires dont nous venons de parler et qui, ayant l'intention de revendre avec gain,

se trouvent par le fait même dans la nécessité d'acheter les livres à un prix inférieur à leur valeur réelle.

Lorsque l'occasion d'acheter une grande collection ne se présente pas, il est toujours avantageux, si on le peut, d'acquérir des parties séparées et plus ou moins considérables de bibliothèques importantes. On a tout d'abord, de cette façon, moins de concurrents à craindre que dans les ventes publiques et, en outre, l'achat de parties ainsi choisies présente ce grand avantage que l'on ne risque pas, ainsi que cela arrive souvent lorsque l'on acquiert de grandes collections, de s'encombrer d'une masse de livres inutiles, dont la bibliothèque ne peut ensuite se défaire qu'avec perte.

Aucune des occasions dont nous venons de parler ne se présente-t-elle, on en est alors réduit à acheter séparément les ouvrages dont on a besoin. Il faut dans ce cas faire bien attention de ne rien acheter d'inutile et s'appliquer à suivre très exactement le plan qui a été tracé. D'une façon générale, on peut dire que l'on achète meilleur marché d'habitude aux particuliers ou dans les ventes aux enchères que chez les antiquaires, et naturellement meilleur marché chez ces derniers que chez les libraires ordinaires. Cette règle, toutefois, est loin d'être absolue : il arrive, par exemple, que certains antiquaires, ayant acquis à bon marché des ouvrages d'une réelle importance, les revendent à des conditions très modérées, afin de rentrer le plus vite possible dans leurs débours, tandis qu'il n'est pas rare de voir des particuliers attribuer, par ignorance, une valeur exagérée à leurs collections et que fréquemment, dans les ventes publiques, les enchères font monter les prix de certains livres bien au-dessus de leur valeur réelle.

Les catalogues publiés périodiquement par les antiquaires devront toujours être examinés avec la plus grande attention par le bibliothécaire, car, au point de vue des ouvrages anciens, ils constituent une mine d'une richesse, pour ainsi dire, inépuisable, si on sait l'explorer avec intelligence. Il serait, du reste, très utile que le bibliothécaire prît soin de dresser la liste des principales œuvres anciennes, spéciales à chaque science, dont l'acquisition peut être considérée comme particulièrement urgente, et chaque savant, nous n'en doutons pas, se ferait un plaisir, dans

le domaine de sa sphère, de prêter au bibliothécaire, pour ce travail préparatoire, le concours de sa compétence et son appui.

Les livres nouveaux s'achètent naturellement chez les libraires. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre que nous consacrerons aux différents modes d'accroissement de la bibliothèque.

C'est ici le lieu de présenter quelques observations sur les acquisitions utiles ou inutiles, sur les ouvrages qui, au point de vue de la bibliothèque, ont de la valeur ou n'en ont pas. Le bibliothécaire devra éviter l'acquisition de ces derniers (au moins dans les achats séparés, car nous avons vu que cela n'était pas toujours possible lorsque l'on achète toute une collection) avec autant de soin qu'il en mettra à se procurer ceux qui sont véritablement nécessaires.

L'utilité ou l'inutilité d'un livre peuvent être appréciées soit au point de vue de la bibliothèque dans laquelle le livre aura à prendre place, soit au point de vue de la valeur intrinsèque de l'ouvrage lui-même.

En ce qui concerne le premier point, nous n'avons qu'à rappeler de nouveau qu'une acquisition n'est réellement utile que lorsqu'elle répond à un besoin positif de la bibliothèque et rentre dans les limites du plan que l'on s'est tracé. Un ouvrage de théologie, par exemple, si excellent qu'il soit, ne sera d'aucune utilité dans une bibliothèque uniquement consacrée aux ouvrages de jurisprudence. Cela se comprend de soi, et il serait superflu d'insister.

Passons maintenant à l'examen du livre considéré en lui-même.

On peut poser en principe tout d'abord que, quelle que soit l'étendue des limites assignées à la bibliothèque, toutes les acquisitions qui pourront légitimement y trouver place possèderont des caractères communs, grâce auxquels il sera possible de distinguer si l'ouvrage est utile ou non à la bibliothèque et s'il a ou non de la valeur. Ces signes caractéristiques peuvent se référer d'une part aux qualités intrinsèques des ouvrages, d'autre part à leurs qualités extrinsèques ou à certaines particularités extérieures.

Les premiers nous renseignent sur l'importance scientifique

des ouvrages, tandis que les seconds nous font connaître ce qui les rend remarquables ou rares. Il en résulte que tous les livres dont l'acquisition peut être considérée comme utile se diviseront théoriquement en trois classes : 1° les livres importants au point de vue scientifique; 2° les livres précieux; 3° les livres rares. Toutefois il arrive assez fréquemment dans la pratique que tel ouvrage n'appartient d'une façon exclusive à aucune de ces catégories et peut rentrer, en même temps, soit dans deux des classes que nous venons d'indiquer, soit même dans les trois; aussi aurons-nous soin, après les avoir passées rapidement en revue, d'indiquer quelles sont les différentes espèces de livres qui peuvent y trouver place.

Jetons d'abord, comme nous venons de le dire, un coup d'œil sur les trois classes. Quels sont les livres qui doivent être regardés comme importants au point de vue scientifique? Ce sont non seulement ceux qui, dans chaque science, sont considérés en quelque sorte comme fondamentaux, mais encore tous les ouvrages (travaux considérables ou simples monographies) qui, en raison des recherches nouvelles et originales qui s'y trouvent consignées ou de la méthode nouvelle adoptée pour l'exposition de faits déjà connus, ont en quelque sorte fait époque dans la science et acquis par le fait une valeur durable. Les textes originaux doivent être naturellement préférés aux traductions et aux extraits. Les traductions n'ont d'importance réelle au point de vue scientifique que lorsqu'elles possèdent une valeur spéciale par suite de modifications ou d'additions n'existant pas dans l'original, ou lorsque celui-ci, en raison de la langue dans laquelle il a été écrit, est difficile à comprendre. Toutefois il n'est pas toujours très aisé de reconnaître les ouvrages qui ont fait ainsi époque dans la science : le mieux est alors de s'en rapporter à l'appréciation des hommes compétents; mais, dans tous les cas, il faut éviter de baser son jugement sur des circonstances purement fortuites, telles, par exemple, que le nombre plus ou moins considérable des éditions, la traduction en langues, etc..., etc.

Que faut-il entendre par livres précieux? Les raisons pour lesquelles un livre peut être considéré comme tel sont multiples. Un livre peut être précieux parce qu'il est très ancien; parce

qu'il a été écrit par un auteur, ou publié par un éditeur, célèbre ou mal famé; parce que le sujet de l'ouvrage est particulièrement singulier ou a été traité d'une façon singulière; parce que le livre, par sa décoration matérielle, magnifique et d'une grande richesse, se distingue de tout autre; parce qu'il sort d'une imprimerie célèbre telle que celles des Alde, des Etienne ou des Elzevir; parce qu'il a été écrit ou imprimé sur une matière dont on ne se sert pas ordinairement; parce que sa taille ou sa forme s'éloigne de celles généralement employées, ou que sa reliure est remarquable par sa beauté, son élégance et son luxe; enfin parce que le livre a eu une destinée étrange ou rappelle le souvenir de personnages célèbres ou d'événements mémorables. Pourvu que l'on ait quelques connaissances historiques et techniques, il sera donc assez facile, de reconnaître, dans la masse des autres livres, ceux qui sont véritablement précieux.

Quels sont les livres qui peuvent être considérés comme rares[1] ? Il est beaucoup plus difficile de répondre à cette question qu'aux deux précédentes. Il est presque impossible, en effet, de déterminer dans tous les cas les caractères d'un livre vraiment rare et de discerner le vrai du faux parmi les innombrables raisons, très souvent contradictoires, mises en avant pour prouver la rareté d'un livre. Les arguments sur lesquels on s'appuie dépendent parfois uniquement de certaines conditions de temps et de lieu, et plus fréquemment encore n'ont d'autre fondement

---

1. Cf. P. A. Budik, « Zur Kenntniss seltener Bücher », dans le *Serapeum*, II, 1841, p. 145-155 ; — A. E. Umbreit, « Die Bibliophilie in Deutschland als Gegenstand nationaler Bedeutung », *Serapeum*, IV, 1843, p. 113-124, 142-144 ; — L. Preller, « Beiläufige Gedanken eines Bibliothekars », *Serapeum*, X, 1849, p. 353-363, 369-377 ; — E. Rouveyre *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, Paris, 1879 (3e éd., 1883), particulièrement p. 139-156. Il semble que l'auteur de ce dernier ouvrage se soit, jusqu'à un certain point inspiré dans ses remarques sur la rareté des livres des « Axiomata historico-critica de raritate librorum » qui forment l'introduction au *Catalogus historico-criticus librorum post curas tertias et quartas denuo recognitus* par Johannes Vogt, Francofurti et Lipsiæ, 1793. Le *Catalogus* se trouve cité p. 110 dans la *Bibliotheca bibliographica* de J. Petzholdt Leipzig 1866, à laquelle nous renvoyons, d'une façon générale pour tous les ouvrages anciens.

que la passion du bibliographe. Il serait imprudent de considérer toujours comme raretés véritables et quelquefois comme raretés extraordinaires les livres acquis à des prix souvent exagérés par des bibliomanes excentriques : il arrive, en effet, que tel ouvrage, tenu par l'un pour un *opus rarissimum* et regardé par l'autre comme un *liber albo corvo rarior*, ne mérite pas d'être compté parmi les ouvrages simplement rares.

En dépit de toutes les incertitudes, on peut arriver cependant à fixer certains points qui permettront à celui pour lequel la connaissance des livres n'est pas absolument lettre morte de se prononcer autant que possible en connaissance de cause.

Avant tout il importe de bien se pénétrer de cette idée que la rareté d'un ouvrage peut être absolue ou relative. Un livre d'une rareté relative n'a jamais qu'une importance secondaire, sa rareté pouvant en effet disparaître avec les circonstances qui l'ont créée. Un livre prohibé, par exemple, n'est rare que jusqu'au moment où sa prohibition prend fin ; de même les livres publiés dans les pays lointains sont rares, si les relations avec ces pays sont difficiles : leur rareté disparaît le jour où ces relations deviennent plus fréquentes et plus commodes. La valeur d'une rareté relative dépend donc toujours de certaines conditions de temps et de lieu ou de quelque autre circonstance momentanée. Il en résulte qu'un livre acheté aujourd'hui comme rareté extraordinaire peut être ravalé demain au rang des ouvrages les plus communs. Il serait donc superflu, croyons-nous, de nous appesantir longuement ici sur les caractères des raretés relatives.

C'est tout autre chose lorsqu'il s'agit de livres absolument rares. Ceux-ci étant, pour toute bibliothèque, d'une importance considérable, notre devoir est de les étudier sérieusement et de chercher à en déterminer les caractères principaux.

Ils peuvent se diviser en deux catégories : les ouvrages qui dès leur apparition ont été rares et ceux qui le sont devenus au cours des temps.

A la première catégorie appartiennent, outre les manuscrits originaux et les copies peu nombreuses qui en ont été faites, les chirotypes (dont nous parlerons plus loin) qui peuvent être considérés comme ayant presque la même valeur que les manu-

scrits et tous les ouvrages imprimés analogues, surtout lorsqu'ils n'ont été tirés qu'à un petit nombre d'exemplaires. (En ce qui concerne ce dernier point, toutefois, il n'est pas toujours possible d'arriver à un résultat précis; parfois les données manquent et très souvent aussi elles ont été faussées dans le but de donner à l'ouvrage une apparence de rareté.) Font également partie de cette catégorie certains livres qui ont été en grande partie détruits au moment de leur publication, soit par accident, soit avec intention. Parmi ces derniers nous rappellerons, par exemple, les écrits de Luther et de ses disciples, intitulés *Autographa*, dont beaucoup furent anéantis par les catholiques romains.

Mentionnons encore ici certains ouvrages pour lesquels on pourrait créer une sorte de catégorie intermédiaire entre les raretés relatives et les raretés absolues. Ce sont ceux qui n'ont jamais été mis en vente, mais simplement offerts en cadeaux. Ils ont ceci de commun avec les livres absolument rares qu'ils ont été soustraits dès leur apparition à la circulation courante et d'autre part ils se rapprochent de ceux dont la rareté n'est que relative, en ce sens qu'un changement de circonstances peut les faire retomber dans le domaine public.

A la seconde catégorie, celle des livres devenus rares dans le cours des temps, appartiennent la plupart des ouvrages datant des origines de l'imprimerie. Tirés à très peu d'exemplaires, ils ont vu leur nombre diminuer, pour ainsi dire, de siècle en siècle : ce sont les xylographes ou livres imprimés à l'aide de caractères fixes taillés en relief dans des planches en bois, et les Incunables et Paléotypes, premiers monuments de l'imprimerie à caractères mobiles, appartenant tous à la fin du XV^e^ ou aux premières années du XVI^e^ siècle. C'est à bon droit que l'on peut recommander à toute bibliothèque de ne pas négliger d'acquérir ces ouvrages précieux lorsque l'occasion s'en présente, car, abstraction faite de leur rareté, la plupart d'entre eux ont une valeur intrinsèque considérable et méritent véritablement qu'on leur applique le mot d'Érasme : « *sicut in unguentis et vinis, ita in libris pretium addit antiquitas.* » A cette même classe appartiennent encore les ouvrages qui, soit qu'ils n'aient pas attiré

suffisamment sur eux l'attention des lettrés au moment de leur publication, soit en raison de leur contenu, soit pour tout autre motif, sont tombés peu à peu dans l'oubli et dont les exemplaires se sont pour la plupart perdus, ainsi que les ouvrages qui ont été de tout temps très recherchés à cause de leur valeur et sont devenus par le fait même extrêmement difficiles à trouver. La plupart des pièces volantes, par exemple, sont très rares parce qu'elles ont en grande partie disparu par suite de l'oubli dans lequel elles étaient tombées. Parmi les livres qui, au contraire, ont toujours été considérés comme précieux et par conséquent très recherchés, nous mentionnerons les « *editiones principes* » ou premières éditions des classiques grecs et latins, et les livres sortis d'imprimeries anciennes jouissant d'une grande renommée. Certains ouvrages sont devenus rares à la suite de circonstances particulières, analogues à celles dont nous avons parlé plus haut en rappelant les suppressions ou destructions dont beaucoup de livres ont été l'objet. Ce sont, par exemple, les éditions originales de différents écrits des pères de l'Église, dans lesquels certains passages heurtaient les dogmes, et que l'on s'est efforcé de détruire complètement ou de remplacer par d'autres éditions dans lesquelles les passages incriminés étaient corrigés ou retranchés.

Enfin, outre les livres gravés tout entiers sur cuivre, les chalcographes, qui ont toujours été regardés comme rares, nous considérerons aussi comme tels les ouvrages très importants et de grand luxe, et avec d'autant plus de raison qu'ils ne sont généralement tirés qu'à un très petit nombre d'exemplaires et mis en vente à des prix si élevés que peu de bibliothèques ont les moyens de les acquérir.

Nous allons maintenant donner un rapide aperçu, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des différentes espèces de livres qui peuvent rentrer dans les trois catégories que nous venons d'indiquer.

En premier lieu viennent les palsimpsestes ou *codices rescripti* et les manuscrits, autographes ou apographes, ornés ou non ornés (miniatures, etc...), sur papyrus, parchemin, papier ou toute autre matière. D'une façon générale, les manuscrits ont d'autant plus de valeur qu'ils sont plus anciens et les plus pré-

cieux de tous sont naturellement ceux par lesquels les œuvres de l'antiquité nous ont été transmises.

Suivent les documents écrits, les recueils de lettres et autres pièces analogues, puis les chirotypes, ou livres imprimés dont le texte, par suite de ratures ou d'additions faites par l'auteur, a été profondément changé ou modifié. Les chirotypes qui contiennent en même temps que le texte original le texte revisé, sont de véritables et parfois de très précieux manuscrits. Il ne faudrait pas cependant aller trop loin dans cette voie et considérer, par exemple, comme chirotype tout ouvrage — et il y en a une quantité — contenant des remarques manuscrites ou des notes biographiques; lorsque les remarques ne modifient pas le texte, elles sont insuffisantes pour faire regarder l'ouvrage comme chirotype.

Il faut mettre presque sur la même ligne que les chirotypes les livres annotés par les savants célèbres; les résultats des plus remarquables recherches s'y trouvent souvent consignés. Les livres d'estampes, enrichis par leurs auteurs de dessins originaux, peuvent être également placés à côté des chirotypes et ont la même valeur.

Parmi les imprimés, les exemplaires dits *exemplaires uniques*[1] méritent d'occuper une place à part entre les plus précieuses raretés, et bien que l'on soit tombé à ce propos dans de grandes exagérations, il n'en reste pas moins que l'exemplaire unique d'un ouvrage, surtout si l'existence de cet ouvrage a été contestée, a droit à des égards spéciaux. Nous devons reconnaître toutefois qu'il est souvent très difficile de savoir si un livre est véritablement unique; en le désignant comme tel, on certifie que l'on n'en connaît qu'un exemplaire, mais cela n'exclut pas la possibilité d'en trouver par la suite un second et même un troisième. Ensuite viennent les xylographes et les incunables. Ces derniers ne sont pas seulement précieux en raison de leur ancienneté, ils possèdent encore une valeur particulière en ce sens qu'ils peuvent être considérés, pour la plupart, comme des reproductions à peu près parfaites des manuscrits. C'est à cette conscience et à cette fidélité dans la reproduction des textes d'après les manuscrits, que les éditions princeps

---

[1] 1. Cf. Gust. Brunet. *Livres perdus et exemplaires uniques;* Bordeaux, 1872.

des auteurs classiques doivent leur valeur et leur réputation. Nous citerons aussi les œuvres importantes ornées d'estampes ou de gravures sur bois. Faisons remarquer à ce propos que les exemplaires non coloriés doivent toujours être préférés à ceux qui le sont, excepté toutefois lorsque les enluminures sont dues au pinceau d'un artiste célèbre ou lorsqu'il s'agit d'ouvrages ayant trait à l'histoire naturelle ou à l'histoire du costume et pour lesquels le coloriage a une importance capitale.

Mentionnons encore les ouvrages rares ayant une importance scientifique, et enfin les livres singuliers et les curiosités qui ne rentrent dans aucune des catégories susindiquées, tels que les livres présentant quelque particularité remarquable ou tirés avec des encres de couleur peu fréquemment employées, ou imprimés sur des matières dont on ne se sert que rarement, ainsi que les livres d'un format exceptionnel. A la première espèce de ces curiosités appartiennent, par exemple, les livres gravés tout entiers sur cuivre, les chalcographes ; à la seconde, les impressions en caractères dorés ; à la troisième, les impressions sur parchemin et sur soie, et les ouvrages tirés sur des papiers de très grandes dimensions. Les impressions sur soie ont toujours été rares ; par contre, celles sur parchemin le sont moins : cela provient de ce qu'une quantité relativement considérable de livres anciens furent tirés sur parchemin ; pour certains d'entre eux même, le nombre des exemplaires sur parchemin est plus considérable que celui des exemplaires sur papier.

Nous ne parlerons pas ici de certaines curiosités auxquelles les collectionneurs [1] attachent généralement un grand prix : pour une bibliothèque, elles ne sont jamais que d'une importance secondaire. Disons enfin que le terme de « *Cimelien* », assez fréquemment employé dans les bibliothèques allemandes ne désigne pas une espèce particulière de livres, mais s'applique indistinctement à tous les ouvrages rares dont nous venons de parler et qui constituent véritablement les trésors, les joyaux (κειμήλια) de la bibliothèque [2].

---

1. Dans son ouvrage : *The book fancier or the romance of book collecting*. London, 1886, PERCY FITZGERALD les juge de la façon la plus spirituelle et la plus amusante.

2. Voir *Appendice V.*

On peut se demander aussi si les acquisitions de gravures détachées ou de collections entières d'estampes, de médailles, qui ne font pas à proprement parler partie d'une bibliothèque, sont d'une utilité réelle. Tout dépend du but que la bibliothèque se propose.

En indiquant ainsi que nous venons de le faire quels sont les livres qu'il est utile de se procurer, nous avons résolu du même coup la question de savoir quels sont ceux qu'il est inutile d'acheter et nous n'insisterons pas, par conséquent, sur ce dernier point. Toutefois, puisque nous parlons des achats, nous ferons remarquer ici que c'est en quelque sorte un devoir pour toute bibliothèque d'acheter les œuvres qui, en raison de leur importance, de leur prix élevé ou de leur rareté, ne sont pas à la portée de tous; si elle négligeait de le faire et se contentait uniquement d'acheter des livres, à la vérité utiles, mais accessibles à toutes les bourses, elle risquerait d'encourir le reproche mérité de ne pas employer convenablement ses ressources. Il ne faudrait pas cependant, en partant de ce principe, tomber dans l'exagération, et il est bien évident, par exemple, que les bibliothèques qui ont pour but non seulement de satisfaire aux besoins présents des travailleurs, mais encore de réunir et de conserver pour l'avenir les livres nécessaires à l'étude d'une science quelconque, n'ont pas à se préoccuper du prix, mais bien uniquement de la valeur des ouvrages.

Lorsque le bibliothécaire reçoit un livre, son premier soin doit être de le marquer d'un signe distinctif qui le fasse reconnaître comme propriété de la bibliothèque. Cette précaution empêche que le livre ne soit échangé et prévient dans une certaine mesure les détournements; elle a en outre l'avantage, lorsque le livre a été volé, de mettre en garde contre une acquisition illicite ceux qui voudraient en faire l'achat, et de permettre dans tous les cas à la bibliothèque de le revendiquer comme sa propriété. On peut employer deux systèmes pour marquer un livre. Le premier, dont on se servait surtout précédemment, consiste à faire graver ou coller à l'extérieur ou à l'intérieur de la reliure un *ex-libris*, armes, figure, ou dessin allégorique, accompagnés d'une légende, ou même une légende seule; le second, que l'on préfère généralement aujourd'hui, consiste à timbrer le livre lui-même. Les

ex-libris présentent ce grand inconvénient qu'il suffit d'enlever la reliure du livre, ce qui est très facile, pour faire disparaître du même coup la marque de propriété, aussi les bibliothèques publiques doivent-elles préférer le timbrage. Il n'en est pas de même des bibliothèques privées : celles-ci, ne prêtant pas aux étrangers, n'ont pas à craindre de soustractions de livres et peuvent parfaitement employer le premier système. Lorsque, après la mort de leurs propriétaires, ces bibliothèques, ainsi que cela arrive ordinairement, sont mises en vente, les *ex-libris* collés généralement à l'intérieur des reliures (et qui, une fois détachés, sont recherchés par les collectionneurs [1]) ne diminuent en rien la valeur des livres, comme le ferait, par exemple, le timbrage. Mais, pour les bibliothèques publiques, ce dernier inconvénient n'existe pas, puisque les livres ne sont pas achetés

---

1. De Reifenberg, « Des marques et devises mises à leurs livres par un grand nombre d'amateurs : *Le Bibliophile belge*, tome I, 1845, p. 169-181 ; — A. Poulet-Malassis, *Les ex-libris français, depuis leur origine jusqu'à nos jours*, nouv. éd. 1875 ; cet ouvrage avait été publié en 1874 sans nom d'auteur : voir l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1874, n° 532, qui renvoie à un article du *Polybiblion*, VII, t. XI, p. 301-302 ; — H. Bouchot, *Les ex-libris et les marques de possession du livre*, Paris, 1891 ; — W. Hamilton, *French Book plates for ex-libris collectors*, London, 1892 ; — En 1893, une *Société française des collectionneurs d'ex-libris* a été fondée à Paris (Cf. *Revue des Bibliothèques*, III, 1893, p. 303-304) ; elle possède un organe indépendant intitulé : *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris. Revue mensuelle illustrée*, Paris ; — M. Harrwitz, « Ex-libris », *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 303-306 ; — Du même, « Ueber Bibliothekszeichen als Gegenstand des Sammelns » : *Der Sammler*, 1885, VII, 21 et 22 ; — G. Böhm, « Die neueste Sammelleidenschaft (ex-libris) » : *Zeitschrift des Münchener Alterthumsvereins*, an. 1887, fasc. 2-4 ; — F. Warnecke, *Die deutschen Bücherzeichen (ex-libris) von ihrem Ursprunge bis zur Gegenwart*, Berlin, 1890 ; — A. M. Hildebrandt, *Heraldische Bücherzeichen*, Berlin, 1893, 1re et 2e collections, Berlin, 1893-94, — G. Otto, *20 Bücherzeichen*, avec préface de F. Warnecke, Berlin, 1894 ; — F. Warnecke, *Bücherzeichen (ex-libris) des XV. u. XVI. Jahrhunderts*, Berlin, 1894. — L'Allemagne possède, elle aussi, une Société de collectionneurs d'ex-libris, fondée à Berlin en 1891, et dont l'organe est intitulé : *Ex-libris-Zeitschrift für Bücherzeichen, Bibliothekenkunde und Gelehrtengeschichte*. — J. Leicester Warren, *A Guide to the study of book-plates (ex-libris)*, London, 1880 ; — L. Fayan, *Collector's marks (ex-libris)*, London, 1883 ; — W. J. Hardy, « Book-plates, » *The Library*, vol. III, 1891,

pour être conservés seulement pendant la courte durée d'une vie humaine, mais, pour ainsi dire, à titre perpétuel.

Dans quel endroit du livre doit-on apposer le timbre? Il n'y a pas à ce sujet de règles bien précises. D'une façon générale cependant, on est d'accord pour reconnaître qu'il faut d'abord timbrer le titre. Le timbre ainsi placé saute immédiatement aux yeux et rend la vente d'un livre volé très difficile, en obligeant le voleur à faire disparaître le titre, c'est-à-dire l'une des parties les plus importantes du livre. Un grand nombre de bibliothèques appliquent le timbre sur le recto du titre, sous prétexte que de cette façon il se voit mieux; d'autres, au contraire, préfèrent le mettre au verso. Lorsqu'on craint que le titre ne soit abîmé par le timbrage, ainsi que cela peut arriver lorsque l'impression n'est pas faite du premier coup proprement et légèrement, et si l'on pense que le timbrage du verso présente les mêmes garanties que celui du recto, on peut lui donner la préférence. Il va sans dire que, lorsqu'un ouvrage a plusieurs titres, chacun d'eux doit être timbré séparément; de même, pour les atlas, les recueils d'estampes, les fascicules et les feuilles volantes gardées dans des cartons, chaque carte, chaque estampe et chaque pièce doivent être timbrées à tour de rôle.

La plupart du temps, du reste, on ne se contente pas de timbrer le titre, on timbre encore la dernière page du volume et une page déterminée à l'intérieur. Ces précautions offrent une sécurité plus grande et permettent de mieux identifier le volume en cas de vol. La forme du timbre est d'une grande importance pour ne pas abîmer le livre; c'est pour cette raison qu'en France où le timbrage triple est obligatoire dans toutes les bibliothèques

---

p. 47-53, 93-98; — E. Castle, *English book-plates. An illustrated Handbook for students of ex-libris*, London, 1892, new ed. 1893; — W. H. Fincham and J. R. Brown, *A Bibliography of book-plates* (*ex-libris*), Plymouth, 1892; — W. J. Hardy, *Book-plates*, London, 1893; — W. Hamilton, *Dated book-plates* (*Ex-libris*), pt. I, New-York, 1894. — Depuis 1891 existe en Angleterre l'*Ex-libris Society* (*The Bookworm*, 1891, n° 46 : « The ex-libris society »), qui publie à Londres un journal intitulé : *The Bookplate annual and armorial yearbook*. — C. M. Carlander, *Svensk. Bibliotek och ex-libris*, Stockholm, 1889-91; — K. F. Wernér, *Tillägg och Rättelser till C. M. Carlander « Svenska Bibliothek och ex-libris »*, Upsala.

publiques, une circulaire ministérielle [1] a recommandé d'employer des timbres oblongs et de faible diamètre, de telle façon qu'on puisse les appliquer sur les marges des volumes sans risque de couvrir le texte. Les timbres dont il s'agit ici sont des timbres humides. (On les a préférés aux timbres secs qui ne sont pas assez apparents.) Il faut veiller à ce que l'impression en soit bien nette, s'assurer que l'encre est indélébile et sèche rapidement, faire attention enfin que les timbres soient fréquemment nettoyés et que les tampons soient toujours modérément et également imbibés d'encre, afin que les livres ne risquent pas d'être tachés.

En terminant, nous aurions encore quelques observations à présenter au sujet de la reliure des livres que l'on achète brochés; mais, comme nous aurons à traiter cette question au chapitre suivant, en parlant des accroissements de la bibliothèque, nous y renvoyons le lecteur et passons de suite à l'étude des règles à suivre pour la rédaction du catalogue.

§ II.

De la rédaction du Catalogue.

La rédaction du catalogue constitue l'un des plus importants travaux de la bibliothèque, non seulement parce qu'il est un des plus difficiles, mais encore parce que, de la perfection plus ou moins grande avec laquelle il est exécuté, dépend pour le public la possibilité de se servir plus ou moins commodément des collections. Il n'est donc nullement étonnant que, sur ce point plus que sur tout autre, les avis émis par les théoriciens de la bibliothéconomie aussi bien que par les bibliothécaires de profession présentent entre eux des différences aussi nombreuses et aussi profondes.

Tout le monde est d'accord sur la nature même du travail : il comprend l'inventaire général de tous les livres contenus dans

---

1. Cette circulaire datant du 24 décembre 1884 fut adressée par M. Fallières, alors ministre de l'Instruction publique, aux maires des différentes communes. Elle se trouve reproduite en allemand dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1885, n° 1498.

a bibliothèque et la transcription des titres sur des fiches que on peut ensuite classer pour en former les différents catalogues, ais la grosse question est de savoir comment le travail doit être it. A première vue, cela paraît extrêmement facile, et cepenant les difficultés que l'on a à surmonter sont nombreuses. Que on réfléchisse un instant, par exemple, à la rapidité avec laquelle es sciences se développent de nos jours! Le catalogue méthoique, obligé de les suivre pas à pas dans toutes leurs transfornations, se trouve par le fait dans une sorte d'état instable qui e prendra fin, au moins momentanément, que le jour où ces ciences elles-mêmes éprouveront dans leur marche un temps l'arrêt.

Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer et de passer en revue, soit our les approuver, soit au contraire pour les critiquer, les liverses opinions émises jusqu'à ce jour au sujet de l'inscription les livres aux catalogues et de leur mise en place; notre seul but st d'appeler l'attention du lecteur sur les principes fondamenaux que la théorie et la pratique ont mis en lumière et que l'on e doit jamais perdre de vue si l'on veut mener à bonne fin les ravaux dont nous nous occupons. Quant à l'application spéciale le ces principes, elle est, étant donnée l'incertitude actuelle de a science, forcément sujette à des modifications, et, dans ces onditions, le mieux, croyons-nous, est de laisser à ceux qui 'occupent de ces questions d'une façon pratique leur entière iberté d'action.

Lorsqu'il s'agira de dresser l'inventaire de la bibliothèque, il faudra s'appliquer à transcrire, de la façon la plus complète et la plus exacte, les titres de tous les ouvrages[1] contenus dans la

1. Parmi les instructions imprimées qui traitent de la manière de cataloguer les livres, nous citerons pour la France : 1° L'*Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires* du 4 mai 1878, qui donne pour la confection des catalogues des instructions détaillées en vigueur actuellement dans toutes les bibliothèques universitaires de France; 2° les « Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèques » par L. Delisle (*Bulletin des Bibliothèques*, année 1889, n° 2, p. 113-183.) Il en a été fait un tirage à part, Lille, 1890. — En Allemagne, les bibliothèques gouvernementales prussiennes suivent comme règle officielle l'*Instruc-*

bibliothèque et ce sans aucune distinction. La transcription d titres de tous les livres sans exception est d'une nécessité

tion für die Herstellung der Zettel des alphabetischen Katalog Burg b. M., 1892, reproduite par le *Centralblatt f. B.*, IX, 1892, p. 17 179. L'ordre à suivre pour le classement alphabétique des livres été étudié par Carl Dziatzko, *Instruction für die Ordnung der Titel i alphabetischen Zettelkatalog der Königlichen und Universitäts-Bibliothe zu Breslau*, Berlin, 1886 (*Centralblatt f. B.* III, 1886, p. 289-295; IV 1887, p. 118-121; *Anzeiger* de Petzholdt, 1886, n° 2617). Cette instructio a été traduite en italien par A. Bruschi, Firenze, 1887 (*Centralblatt f. B.* IV, 373) et en anglais par K. A. Linderfelt (voy. plus bas). Cf. aus v. Heinemann, *Instruction für die Bearbeitung des alphabetischen Zettelka talogs der Herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, Wolfenbüttel, 189 — En Angleterre, nous citerons tout d'abord les fameuses règles adopté pour le catalogue du British Museum. Elles sont au nombre de 91; rédigée en 1841 par un comité de bibliographes éminents présidé par Panizzi, elle furent publiées sous le titre de *Rules for the compilation of the catalogu of printed books in the library*, et reproduites dans le *Catalogue of printe books in the British Museum*, vol. I, 1841, p. v-ix. Revues en 1862, elles furen de nouveau reproduites dans le travail de Henry Stephens, *Catalogue o the American books in the library of the British Museum*, London, 186 dans Cutter's *Rules* (v. ci-dessous) et dans *The Library Association Series*, n° 5. *Cataloguing Rules*, London, 1893. Mentionnons encore ici le anciennes et les nouvelles règles de la Library Association of the U. K. les premières, parues dans les *Monthly Notes*, II, 1881, p. 81 et suiv., dan le *Library Journal*, vol. VI, 1881, p. 315-316, et traduites en allemand dan l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1882, n° 115; les secondes, publiées dans l *Library Chronicle*, vol. II, 1885, p. 25-28, dans *The Library Association Series*, n° 5, 1893, dans Cutter's *Rules*, et traduites en allemand dans l'*An zeiger* de Petzholdt, 1885, n° 1715; et enfin les *Compendious catalo guing rules for the author-catalogue of the Bodleian Library* [*prepare by* E. B. Nicholson], Oxford, 1882, reproduites dans *The Library Journa* vol. VIII, 1883, p. 298-301, dans *The Library Association, Series*, n° 5, 189 et dans Cutter's *Rules*. Cf. aussi l'ouvrage de H. B. Wheatley, *How t catalogue a library*, London, 1889.

Parmi les travaux parus en Amérique, nous citerons en premier lieu le règles de cataloguage proposées par Jewett pour la Smithsonian Institu tion de Washington : elles ont été publiées dans un *Smithsonian Repor* 1852; nous en reparlerons dans l'*Appendice* VI; puis le travail d Ch. A. Cutter, « Rules for a printed dictionary-catalogue », publié dan *Public Libraries in the U. S. Special report*, Pt. II, 1876, 2. ed., Washin ton, 1889, 3. ed., 1891; les règles de l'American Library Association paru sous le titre de « Condensed Rules for an author and title catalogue, prepare by the cooperation committee A. L. A. » *Library Journal*, vol. VIII, 188

bsolue que, même lorsqu'il vient à acheter une collection impor-ante dont le catalogue existe déjà, le bibliothécaire est obligé éanmoins de recommencer intégralement, et suivant les règles doptées dans la bibliothèque qu'il dirige, ce travail de tran-cription. Il lui serait, du reste, d'autant plus difficile de s'y oustraire que toutes les opérations qui ont pour but le place-nent des livres sur les rayons ou la confection du catalogue sont ›récisément basées sur la transcription des titres.

Le titre de chaque ouvrage doit être copié sur une fiche ou :arte indépendante. La forme et les dimensions de ces cartes varient d'une bibliothèque à l'autre et dépendent principalement du système que l'on adopte pour les conserver. De nos jours, on a pris l'habitude de les réunir pour en former un catalogue sur fiches. Nous en reparlerons d'une façon plus détaillée dans le chapitre que nous consacrerons plus loin au catalogue alphabé-tique[1].

L'ordre à suivre pour l'inscription des ouvrages est indifférent : on n'a qu'à les prendre à tour de rôle, dans l'ordre où ils se présentent, en ayant soin de munir chacun d'eux d'un numéro provisoire, et progressif à partir de 1, que l'on répète sur la fiche correspondante. Grâce à ce système, il est ensuite facile, lorsqu'on a terminé le classement et le numérotage des fiches,

---

p. 251-254 ; (cf. aussi vol. III, 1878, p. 12-19 ; VI, 1881, p. 193 ; VII, 1882 p. 63 et sq.) et reproduites dans CUTTER's *Rules*, et enfin les trois ouvrages suivants : F. B. PERKINS, *San Francisco Cataloguing for public libraries, 2 Pts. With classification*, San Francisco, 1884 ; M. DEWEY, *Rules for author and classed catalogue, as used in Columbia College library*, Boston, 1888, en 2. éd. comme *Library school rules*, Boston, 1889 ; K. A. LINDERFELT, *Eclectic card catalogue rules. Author and title entries based on Dziatzko's « Instruction » compared with the rules of the British Museum, Cutter, Dewey, Perkins and other authorities*, Boston, 1890. Cf. encore W. C. LANE, « Cataloguing » (*Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 238-240).

Sur la manière de cataloguer les livres orientaux, cf. H. FEIGL, «Bemerkungen zu Dziatzko's Instruction ». (*Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 118 121 ; L. MODONA, « Catalogazione e Schedatura di opere orientali in biblioteche italiane ». (*Rivista delle Biblioteche*, II, 1889, p. 113-134), et enfin l'*Instruction für die Herstellung der Zettel...* etc. (citée au commencement de cette note), Anlage A, Schema zur Transcription anderer Schriftarten.

1. Voir *Appendice* VI.

de classer les ouvrages eux-mêmes et de transcrire sur chacun d'eux le numéro définitif porté sur la carte qui le représente au catalogue, à condition bien entendu que l'ouvrage soit complet.

La transcription des titres est, cela se comprend, d'une si grande importance que l'on ne saurait y apporter trop de soin. Ainsi que nous l'avons déjà dit, toute transcription doit être à la fois exacte et complète. Pour être exacte, elle doit reproduire le titre de l'ouvrage dans sa langue originale, avec son orthographe propre et toutes les erreurs ou particularités qui peuvent se présenter. Théoriquement il faudrait aussi qu'elle fût écrite en caractère correspondant diplomatiquement à ceux adoptés pour l'impression même du titre, mais il semble que de nos jours l'usage ait prévalu dans la plupart des bibliothèques de mettre tout en caractères latins à l'exception des titres grecs que l'on copie en caractères grecs. Il nous reste maintenant à indiquer de quelle façon la transcription doit être faite pour être complète. Cette question est susceptible de deux solutions différentes : ou bien la carte reproduira le titre tout entier, exception faite de certaines indications n'ayant aucun rapport avec le sujet traité dans l'ouvrage, telles que les titres honorifiques de l'auteur, les épigraphes, dédicaces [1], etc. (Tableau I. Mod. A); ou bien, ainsi que le conseille Molbech, on se contentera de prendre dans le titre ce qui est essentiel et nécessaire pour identifier l'ouvrage et lui constituer une sorte de personnalité indépendante permettant non seulement de le différencier de tout autre ouvrage, mais de le distinguer encore des autres éditions qu'il a pu avoir; et l'on ne fera alors entrer dans la rédaction de la carte que les indications dont on a strictement besoin pour se rendre compte de la place qu'elle doit occuper dans les divers catalogues. (Tableau I. Mod. B.)

De ces deux modes de transcription le premier, bien qu'exigeant plus de temps, est préférable et de beaucoup. Il ne laisse,

1. Cf. Carl Sylvio Köhler, « Die Litteræ votivæ der Bibliographie » (*Anzeiger* de Petzholdt, 1886, n° 2717 »). Du même, « Abbrevierte Titulaturen, Widmungsformeln und Zeitbenennungen in den älteren akademischen Schriften » (*ibid.*, n° 2718).

[*Numéro provisoire* ou *Ancienne cote*] [*Cote définitive*]

RUNET, JACQUES-CHARLES [*Mot d'ordre*]

[CARTE COMPLÈTE]

anuel du Libraire et de l'Amateur de Livres, contenant : 1° Un nouveau Dictionnaire bibliographique Dans lequel sont décrits les Livres rares, précieux, singuliers, et aussi les ouvrages les plus estimés en tout genre, qui ont paru tant dans les langues anciennes que dans les principales langues modernes, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours; avec l'histoire des différentes éditions qui en ont été faites; des renseignements nécessaires pour reconnaître les contrefaçons, et collationner les anciens livres. On y a joint une concordance des prix auxquels une partie de ces objets ont été portés dans les ventes publiques faites en France, en Angleterre et ailleurs, depuis près d'un siècle, ainsi que l'appréciation approximative des livres anciens qui se rencontrent fréquemment dans le commerce; 2° Une Table en forme de Catalogue raisonné Où sont classés, selon l'ordre des matières, tous les ouvrages portés dans le Dictionnaire, et un grand nombre d'autres ouvrages utiles, mais d'un prix ordinaire, qui n'ont pas dû être placés au rang des livres ou rares ou précieux; par Jacques-Charles BRUNET.

Cinquième édition originale entièrement refondue et augmentée d'un tiers par l'auteur.

Tomes I-VI.

Supplément [I] Dictionnaire de géographie ancienne et moderne, par un bibliophile. [*Faire ici une table de rappel complète.*]

Supplément [II] contenant : 1° Un complément du dictionnaire bibliographique; 2° La table raisonnée des articles par P. DESCHAMPS et G. BRUNET. Tomes I-II. [*Ici nouvelle carte de rappel complète*].

Paris, Didot frères, fils et C^ie^, 1860-65, 1870, 1878-80, gr. in-8°, 9 vol. Tome I : XLVI, p. 1 feuillet, 1902 col.; II : 2 feuillets, IV p., 1848 col.; III : 2 feuillets, 1984 col.; IV : 2 feuillets, 1476 col.; V : 2 feuillets, 1800 col.; VI : 2 feuillets, LXII, 1878 col. Suppl. [I] VIII, 1592 col.; [II] XV, 1138 col., 1226 col. Avec nombreuses gravures sur bois.

B. [CARTE ABRÉGÉE]

Manuel du Libraire et de l'Amateur de Livres, contenant : 1° un nouveau Dictionnaire bibliographique; 2° une Table en forme de Catalogue raisonné; par Jacques-Charles BRUNET.

Cinquième édition originale entièrement refondue et augmentée d'un tiers par l'auteur.

Tomes I-VI. Suppléments [I], [II].

Paris, Didot frères, fils et C^ie^, 1860-80, gr. in-8°, 9 vol.

Avec nombreuses gravures sur bois.

TABLEAU I. Modèles de cartes A et B.

en effet, aucune place au bon plaisir du transcripteur et ne lui permet pas de se livrer à un choix trop souvent arbitraire, bien que toujours présenté naturellement comme fait en connaissance de cause, et il a, en outre, l'avantage de mieux répondre au but bibliographique que chaque bibliothèque doit chercher à atteindre. D'une façon générale du reste il ne faut pas craindre de donner des indications trop détaillées au risque même de tomber dans le superflu, cela vaut toujours mieux que d'être trop concis. Aussi ne suffit-il pas toujours de copier le titre tel qu'il est écrit ou même de le reproduire intégralement à l'aide de la machine à écrire[1], car il arrive assez fréquemment qu'il contient des lacunes, soit en ce qui concerne le nom de l'auteur, soit en ce qui concerne le sujet de l'ouvrage ou la manière dont ce sujet a été traité. Dans ce cas, il faut, soit en se servant du livre lui-même, soit en recourant aux sources bibliographiques, suppléer dans la mesure du possible à ces renseignements défectueux et chercher à rendre la carte plus complète que le titre lui-même.

Une brève énumération de toutes les indications qu'une carte bien faite doit contenir fera mieux comprendre ce que nous voulons dire. Notre intention, toutefois, n'est pas d'augmenter d'une instruction nouvelle le nombre déjà suffisamment considérable d'« Instructions » publiées sur ce sujet ; il est probable, en effet, que celle que nous pourrions donner recevrait le même accueil que celles parues précédemment; aussi nous contenterons-nous d'exposer ici les principes fondamentaux dont toutes ces instructions s'inspirent, en indiquant en quelques mots la méthode que l'on doit suivre.

1° La carte, comme nous l'avons déjà dit, doit d'abord être munie d'un numéro provisoire ou de l'ancienne cote portée par l'ouvrage. Afin d'être parfaitement visible, ce numéro sera placé dans un des angles supérieurs, de préférence à gauche, et séparé par une raie du reste de la carte. L'angle de droite restera vide pour recevoir ensuite la cote définitive.

---

1. A. Hoffmann et E. Wentscher, *Schreibmaschinen*, Berlin, 1893 (Sep.-Abdr. aus *Papier-Zeitung*, an. 1892, n° 80-97); W. Erman et H. Simon, « Ueber die Verwendung der Schreibmaschinen für bibliothekarische Katalogisirungsarbeiten » (*Centralblatt f. B.*, IX, 1892, p. 180-185).

Immédiatement au-dessous, et aussi en évidence que le permet la grandeur de la carte, doit venir le mot d'ordre qui est le nom d'auteur, à moins bien entendu qu'il ne s'agisse d'un ouvrage anonyme. Il faut toujours, et quels que soient les caractères employés dans le texte, qu'il soit transcrit en caractères latins. Ce détail est de la plus haute importance pour le classement alphabétique des cartes. Le nom de famille doit précéder les prénoms et être écrit en gros caractères, de façon à se détacher nettement du reste de la carte ; quant aux prénoms, il est nécessaire de les transcrire intégralement[1]. Si le nom vient à manquer ou n'est pas complet, il faut le rechercher ou le compléter[2] à l'aide des répertoires bibliographiques ou des dictionnaires biographiques, ainsi que cela se fait pour les œuvres anonymes ou pseudonymes, à condition, bien entendu, que ces recherches ne prennent pas trop de temps. S'il s'agit d'une publication qui, en raison même de sa nature, ne porte aucun nom d'auteur, d'un journal par exemple, on doit mettre en vedette comme mot d'ordre le substantif principal du titre. Mais comment reconnaître le substantif principal ? C'est là une question difficile à résoudre, et sur laquelle nous reviendrons plus loin dans le chapitre consacré au catalogue alphabétique.

2° Après le mot d'ordre vient le titre du livre, qui, ainsi que

1. On peut, à la rigueur, les abréger lorsqu'on est certain qu'il n'en résultera aucune erreur. Cf. E. F. L. Gauss, « Some popular errors in the entering and cataloguing of books in libraries » (*Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 5-8).

2. Outre les répertoires bibliographiques mentionnés dans l'*Appendice* IV, rappelons ici le très remarquable travail de Chas. H. Hull, « Helps for cataloguers in finding full names » (*Library Journal*, vol. XIV, 1889, p. 7-20), au sujet duquel Karl Pietsch écrit avec raison dans le *Library Journal*, 1893, p. 37 : « I wish to call the attention of earnest cataloguers to it again and again. » Lorsque les prénoms manquent, Pietsch recommande de se servir de préférence, pour les trouver, du *Catalogue of the Peabody Institute Library* et du *British Museum Catalogue of printed books*, qui donnent les noms dans leur entier. Ces deux catalogues sont complétés par le travail de Pietsch, « Additions and corrections to author-entries in the catalogues of the Peabody Institute Library and of the British Museum » (*Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 37-40). Cf. également W. P. Dickson, « How to procure full names for author entries » (*The Library*, vol. V, 1893, p. 16-19).

nous l'avons déjà fait remarquer, doit être transcrit de la façon la plus complète et la plus exacte, et avec toutes ses particularités orthographiques [1]. On doit, en outre, y ajouter différents renseignements et indiquer, par exemple, si le livre qu'on a devant les yeux n'est que le résumé ou la traduction d'un autre ouvrage et, dans ce cas, en quelle langue a paru l'original.

De même que pour les auteurs, il faut, pour les traducteurs et les éditeurs, chercher à l'aide de bibliographies à compléter les noms ou prénoms, si ceux-ci ne sont pas complets.

Certains ouvrages, particulièrement les ouvrages allemands, portent parfois un double titre sous le nom du même auteur. Dans ce cas, le titre le plus général sera considéré comme titre principal, et on le fera suivre du second titre, ce qui n'a aucun inconvénient puisque les deux titres sont destinés à être catalogués au nom du même auteur.

Lorsque le titre est imprimé en deux langues et sur deux pages différentes, il faut choisir comme titre principal celui qui est rédigé dans la même langue que le texte, ou dans la langue originale de l'écrivain si le texte lui-même est imprimé en deux langues. Dans ce cas, les cartes de rappel ne sont pas nécessaires. S'agit-il de travaux anonymes sur un même sujet et réunis ensemble, on fait pour chacun d'eux une carte que l'on classe au catalogue d'après le mot d'ordre que l'on a choisi, soit en transcrivant chaque titre intégralement, soit en se contentant de transcrire seulement le premier titre en entier et d'y renvoyer ceux qui le suivent en les reproduisant en abrégé. La même règle peut être appliquée aux journaux qui ont à plusieurs reprises changé de titres. Le titre employé le plus généralement sert, dans ce cas, de titre principal ; on le fait suivre, sur la carte, de tous les autres titres, et l'on rédige, en outre, pour chacun de ces derniers, une carte de rappel renvoyant au titre principal.

Pour les recueils factices composés de travaux divers reliés ensemble par raison d'économie ou de commodité, il faut faire pour chaque traité une carte complète, en n'oubliant pas de mentionner que le travail en question fait partie d'un recueil factice

1. Voir E. Horn, « Zur Orthographie von U und V, I und J. » (*Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 385-400).

et en indiquant quel est le titre du premier ouvrage du recueil.

3° Sur chaque carte on doit noter, en allant à la ligne, si le livre qu'on a devant les yeux est en première, seconde, troisième, etc., édition, et lorsqu'il s'agit d'une réimpression nouvelle, indiquer si elle a été augmentée ou corrigée, ou, au contraire, si aucune modification n'y a été apportée, en mentionnant également si elle est en première, seconde, etc., édition.

4° Il faut indiquer le nombre de volumes, de parties ou de fascicules dont l'ouvrage se compose, et y joindre le nom de la ville où il a paru, avec l'indication de l'année et le nom de l'éditeur ou de l'imprimeur. Lorsqu'on a affaire à des livres très anciens, remontant aux origines de l'imprimerie, l'indication du lieu où l'ouvrage a été imprimé et édité[1], les noms de l'imprimeur[2] et de l'éditeur, qui ne sont très souvent qu'une seule et même personne, sont indispensables. Pour les ouvrages modernes, au contraire, il suffit, en général, de mentionner la ville où le livre a été publié en indiquant le nom de l'éditeur; cependant, pour les livres de grand luxe, il est bon de rappeler le nom de l'imprimeur et le lieu d'impression. Ces dernières indications sont également nécessaires lorsqu'il s'agit d'un livre imprimé aux frais de l'auteur, à moins que l'on ne préfère donner simplement le nom du libraire chargé de la vente en mentionnant la ville dans laquelle il réside.

5° Lorsque l'année de l'impression ne coïncide pas avec celle de la publication, il est indispensable de le faire remarquer. Parfois, ni le nom de la ville où l'ouvrage a été publié, ni la date de la publication ne se trouvent mentionnés. Dans ce cas, il faut chercher à les restituer au moyen des répertoires bibliographiques, et si on les trouve, les inscrire entre crochets carrés; si, au contraire, les recherches sont infructueuses, on se sert pour signaler ces omissions des signes abréviatifs suivants : *s. l.*

---

1. Cf. I. C. Th. Græsse, *Orbis latinus oder Verzeichniss der lateinischen Benennungen der Städte*, Dresden, 1861; Brunet, *Manuel du libraire*, Suppl. I; H. Oesterley, *Historisch-geographisches Wörterbuch des deutschen Mittelalters*, Gotha, 1883; E. Weller, *Die falschen und fingirten Druckorte*, 2. Aufl., Bd. 1. 2., Leipzig, 1864.

2. Cf. E. Weller, *Repertorium typographicum*, Nördlingen, 1864, et *Supplement* 1. 2., 1874-85.

(*sine loco*, lieu de publication inconnue) et *s. a.* (*sine anno*, date de publication inconnue, sans date) ou *s. d.* (sans date). Les deux indications font-elles défaut, il suffit de réunir les deux signes précités de la façon suivante : *s. l. et a.* ou *s. l. n. d.*

6° Le nombre des cartes géographiques, planches, gravures sur cuivre, etc., contenues dans l'ouvrage, doit naturellement être mentionné. Pour les gravures sur bois dans le texte, on peut se contenter simplement d'indiquer que l'ouvrage est orné de figures; elles ne méritent d'être comptées que lorsqu'elles sont d'une valeur artistique exceptionnelle.

7° Il faut indiquer le nombre de volumes dont se compose l'exemplaire de l'ouvrage possédé par la bibliothèque. Fréquemment, en effet, on fait relier ensemble plusieurs parties ou tomes d'un même ouvrage et, dans ce cas, il arrive que le nombre des volumes reliés ne correspond plus à celui qui se trouve annoncé dans le titre.

8° Mentionner le nombre de pages, de feuillets ou de colonnes contenus dans le livre.

9° Indiquer le format. Chacun sait que précédemment on ne déterminait pas le format des livres d'après leur grandeur apparente, mais bien d'après le nombre de feuillets contenus dans chaque cahier. Dans les livres anciens, on se servait, pour reconnaître le format, des registres, des réclames, de la place occupée par la marque d'eau ou de la direction des pontuseaux et des vergeures. Les signatures, c'est-à-dire les lettres ou chiffres imprimés placés au bas de la première page de chaque cahier pour en marquer l'ordre dans le volume, servaient au même but. Une feuille pliée en deux produisait un in-f°; repliée de nouveau, un in-4°; repliée une troisième fois, un in-8°, etc., etc.

Avant l'invention du papier à la machine, cette manière de reconnaître le format était parfaitement régulière et, au point de vue bibliographique, la seule normale, bien qu'il ne fût pas toujours possible de déterminer d'une façon certaine le format de tel ou tel livre et de distinguer, par exemple, un in-f° d'un in-4° ou d'un in-8°. A première vue, en effet, un grand in-8° peut être facilement pris pour un in-4°, un petit in-8° pour un in-12, un petit in-4° pour un in-8° et un grand pour un in-f°, et, même après examen, il est souvent très difficile, pour ne pas dire impos-

[redacted] de se prononcer avec certitude sur le format d'un ouvrage,

soit que l'imprimeur ait intercalé dans les cahiers des demi-feuilles ou des feuilles entières, soit que l'on se trouve en présence de cahiers portant une double signature, soit enfin, comme cela arrive parfois dans les livres anciens, que les signatures, la marque d'eau, etc., fassent défaut. Mais, depuis que, grâce à l'emploi de la machine, on est arrivé à donner au papier des dimensions considérables, les dénominations traditionnelles employées jusqu'ici ont perdu leur raison d'être, une feuille pliée en trois ou en quatre pouvant encore produire un format correspondant comme dimensions à ce qu'on appelait autrefois un in-f°; aussi a-t-on reconnu partout la nécessité d'adopter, pour déterminer les formats, des règles fixes et invariables, et avec d'autant plus de raison que les papiers varient de grandeur suivant les régions et, dans la même région, suivant les fabriques. Toutefois, les différents pays n'ont pu encore arriver à s'entendre, ce qui serait pourtant très désirable, sur les mesures conventionnelles à adopter. En Angleterre et en Amérique, le soin de résoudre ce problème a été laissé à l'association des bibliothécaires, qui a été, en outre, chargée de dresser la marche à suivre pour la confection des catalogues. En Allemagne, la question n'est pas encore résolue partout [1]. Certaines bibliothèques ont adopté comme hauteurs maxima 25 centimètres pour les in-8° et 35 centimètres pour les in-4°. En France, l'ordonnance ministérielle du 4 mai 1878 a tranché la question, en ce qui concerne les bibliothèques universitaires, en établissant les désignations suivantes : 1° Grand format (comprenant tous les volumes dépassant 35 centimètres); 2° Moyen format (comprenant les volumes hauts de 25 à 35 centimètres); 3° Petit format (comprenant les volumes au-dessous de 25 centimètres).

Pour les ouvrages reliés, on a pris partout l'habitude de mesurer la hauteur de la reliure en partant de cette idée que la perte de hauteur subie par le livre, du fait de la rognure, se trouvait ainsi compensée.

Une carte bien faite et complète doit, dans tous les cas, contenir les neuf indications principales dont nous venons de parler,

1. Voir *Appendice* VII.

mais cela n'est pas tout, il y a encore certaines autres particularités dont il faut tenir compte en les mentionnant chaque fois qu'elles se présentent. C'est ainsi, par exemple, que l'on doit indiquer si l'ouvrage a de larges marges, s'il est interfolié, s'il est imprimé sur une matière autre que le papier ordinaire, s'il a été gravé sur cuivre, etc., etc. Il faut aussi donner le signalement de la reliure, car, alors même qu'elle n'a aucun intérêt historique ou artistique, elle peut du moins servir à retrouver plus rapidement le livre en permettant de le distinguer de ceux qui l'entourent. Les préfaces, introductions, suppléments, notes imprimées ou manuscrites, rédigés par un autre auteur que celui du livre, doivent être également mentionnés. Lorsqu'on rencontre des notes ou remarques manuscrites de la main de l'auteur, il faut, lorsqu'on les juge de quelque importance, mettre l'ouvrage de côté pour pouvoir ensuite les examiner à loisir. Il arrive enfin, parfois, que le titre lui-même n'est pas suffisamment explicite pour que l'on puisse, à son seul énoncé, être au courant du sujet traité dans l'ouvrage; il est bon, dans ce cas, de le faire suivre sur la carte, d'une notice explicative.

Les cartes des thèses, des dissertations académiques, des programmes ou autres écrits du même genre, n'ont pas besoin d'être aussi détaillées. Lorsqu'il s'agit d'une thèse ancienne, postérieure à la seconde moitié du XVIII[e] siècle, on ne doit pas oublier que l'auteur en est toujours le *præses*, à moins que le *disserens* ne soit expressément désigné comme tel; dans ce dernier cas, il est nécessaire de faire une carte de rappel au nom du *præses*. A partir de 1750, toutes les thèses doivent être cataloguées sous le nom du candidat, à moins que le *præses* ne soit indiqué comme en étant l'auteur[1]. A la suite du nom d'auteur, on inscrira le titre de la thèse, puis l'année et le lieu de la soutenance et de la publication, et enfin le nom de l'imprimeur ou de l'éditeur, ainsi que le format et le nombre de pages.

En ce qui concerne les publications périodiques, ainsi que les mémoires et travaux des sociétés scientifiques ou littéraires, on peut, en raison des modifications de titres assez fréquentes auxquelles ils sont sujets, adopter deux systèmes pour les cata-

1. Voir *Appendice* VIII.

loguer[1]. Le premier consiste à faire une carte indépendante pour chacun des titres successifs porté par la publication, et le second, à faire une carte générale mentionnant, dans leur ordre d'apparition, les différents titres, avec une carte de rappel pour chacun d'eux.

Il nous reste maintenant à dire quelques mots sur la façon dont les indications complémentaires que nous venons d'énumérer doivent être inscrites sur la carte. Il serait imprudent de les intercaler entre parenthèses au milieu du titre; comme il arrive assez fréquemment, en effet, que le titre lui-même contient une

---

1. Cf. Otis H. Robinson, « On indexing periodical and miscellaneous literature, » dans l'ouvrage, déjà plusieurs fois cité, *Public libraries of the U. S. of America*, Pt. I, p. 663-672; Henry B. Wheatley, « Thoughts on the cataloguing of journals and transactions » : *Transactions and Proceedings of the 4. and 5. annual meetings of the Library Association U. K.*, London, 1884, p. 190-196. Pour faciliter la rédaction du catalogue des publications périodiques, nous recommandons l'usage des ouvrages suivants : J. D. Reuss, *Repertorium commentationum a societatibus litterariis editarum*, vol. I-XVI, Göttingen, 1801-1820; Samuel H. Scudder, *Catalogue of scientific serials of all countries including the transactions of learned societies in the natural, physical and mathematical sciences*, 1633-1876, Cambridge, 1879; Henry Carrington Bolton, *A catalogue of scientific and technical periodicals (1665 to 1882). Smithsonian miscellaneous collections 514*, Washington, 1885; « Index to the periodical literature of the world », London, 1891 (*Review of Reviews. Office*).

Cf. en outre pour la France : L. E. Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, 1866); E. Lefèvre-Pontalis, *Bibliographie des sociétés savantes de la France*, Paris, 1887; *Annuaire des journaux, revues et publications périodiques parus à Paris*, publié par H. Le Soudier, Paris; A. Schulz, *Catalogue méthodique des revues et journaux parus à Paris jusqu'à fin 1891*, Paris, 1892, 2e année 1893 (périodique).

Pour l'Allemagne : Ph. A. F. Walther, *Systematisches Repertorium über die Schriften sämmtlicher historischer Gesellschaften Deutschlands*, Darmstadt, 1815; Johannes Müller, *Die wissenschaftlichen Vereine und Gesellschaften Deutschlands im 19. Jahrhundert. Bibliographie ihrer Veröffentlichungen...*, Berlin, 1883-87; O. Gracklauer, *Deutscher Journal-Katalog* (1894, 30. Jg.), Leipzig; H. O. Sperling, *Adressbuch der deutschen Zeitschriften und der hervorragenden politischen Tageblätter* (1894, 35. Jg.): Leipzig.

Pour l'Italie : G. Fumagalli, « Bibliografia storica del giornalismo italiano » : *Rivista delle Biblioteche*, V, 1891, p. 1-23.

parenthèse, les lecteurs se trouveraient dans l'impossibilité de distinguer le titre proprement dit des annotations qui y auraient été faites. Toutefois, lorsqu'on restitue le nom de l'auteur, de l'éditeur ou du traducteur, on peut le mettre à sa place, en l'intercalant entre crochets carrés, dans le titre lui-même : dans ce cas, en effet, il n'y a place pour aucune équivoque, les auteurs, pas plus que les éditeurs ou les traducteurs, n'ayant l'habitude d'inscrire leurs noms entre crochets. On peut procéder de même pour les restitutions de noms de lieux et de dates car il est de toute nécessité, pour la mise en ordre chronologique des cartes dans le catalogue méthodique, que ces indications occupent toujours la même place et que l'on ne soit pas obligé de les chercher. — D'une façon générale, toutes les restitutions ou notes complémentaires doivent être faites entre crochets carrés, signe conventionnel adopté à peu près partout.

Les addenda un peu importants, remarques littéraires ou bibliographiques, citations et renseignements, ne doivent pas être mélangés au titre, mais venir à la suite, sous forme de note. La transcription du titre y gagne d'être plus claire, et en même temps plus exacte et plus correcte au point de vue bibliographique.

La rédaction d'une carte réunissant toutes les conditions que nous venons d'énumérer exige une certaine pratique, un certain savoir-faire et, en raison même des recherches qu'elle nécessite, une connaissance approfondie des sources bibliographiques ; aussi peut-on, sans exagération, comparer une carte bien faite à un manuscrit soigné, aussi propre qu'exacte, et toujours prêt pour l'impression.

Les Incunables, c'est-à-dire les livres imprimés dans le courant du xv^e^ siècle (quelques bibliographes appellent ainsi tous les ouvrages imprimés avant 1536), se cataloguent d'une façon particulière, et leur description constitue le plus difficile peut-être de tous les travaux de bibliographie.

Dans certaines bibliothèques, on réunit tous les incunables pour en former une collection distincte que l'on place dans une salle spéciale, et pour laquelle on dresse un catalogue particulier ; dans d'autres bibliothèques, au contraire, on les mélange sur les rayons avec les autres livres, en attribuant à chacun d'eux, dans la classe à laquelle il appartient, la place qu'il doit normalement

occuper. Dans ce dernier cas, toutes les cartes sont faites en double, les unes étant destinées à faire partie du catalogue général, les autres réunies ensemble devant former un catalogue particulier. Quel que soit le système adopté, tout le monde est du reste d'accord pour reconnaître aux incunables une valeur considérable, valeur que l'on devra, à plus forte raison et à un plus haut degré encore, attribuer aux manuscrits. Nous exposerons plus loin les règles à suivre pour cataloguer les incunables et les manuscrits. Si l'on se décide à séparer les incunables des autres livres pour en former une collection indépendante, il faut, au moment où l'on entreprend les travaux du catalogue, les mettre soigneusement de côté ainsi que les manuscrits, et attendre pour s'en occuper que le catalogue soit terminé et tous les livres mis en place. Si, au contraire, on se propose de les placer sur les rayons avec les autres ouvrages, il faut les cataloguer à leur tour, en suivant les règles que nous indiquerons.

Une fois que la rédaction des cartes est terminée, rédaction qui, répétons-le encore, doit être extrêmement minutieuse[1], il importe de s'occuper sans plus tarder de la formation des catalogues [2].

L'importance des catalogues est considérable. Sans eux, en effet, il serait absolument impossible de se servir de la biblio-

---

1. Il ne faudrait pas cependant tomber dans l'exagération et, imitant l'exemple donné par FRANCKE dans son catalogue de la bibliothèque du comte BÜNAU, s'astreindre à dépouiller les revues et les mémoires des sociétés savantes en faisant des cartes pour chacun des articles qui s'y trouvent publiés. Nous sommes loin, certes, de méconnaître la valeur d'un pareil travail ; mais, dans une bibliothèque un peu importante, il exigerait un temps si considérable qu'on se verrait obligé, pour le mener à bien, de négliger les autres travaux du catalogue, d'un besoin pourtant beaucoup plus pressant. Tout bien considéré, du reste, on peut dire qu'il ne serait d'aucune utilité pour le but que la bibliothèque se propose d'atteindre.

2. C. A. CUTTER traite longuement des diverses espèces de catalogues dans « Library Catalogues », *Public libraries in the U. S. of America*, Pt. I p. 526-622. Cf. aussi Melvil DEWEY, S. B. NOYES, Jacob SCHWARTZ, John J. BALEY, « Catalogues and cataloguing », *ibid.*, P. I, p. 623-662 ; G. W. COLE, « The future of cataloguing », *Library Journal*, XV, 1890, p. 172-176, et G. FUMAGALLI, *Cataloghi di biblioteche ed indici bibliografici*, Firenze, 1887.

thèque, aussi est-ce avec raison que les ouvrages de bibliothéconomie s'en occupent d'une façon toute particulière. Malgré tout, on n'est pas encore arrivé, malheureusement, à tomber d'accord sur les solutions que comportent les principaux points de la question. Il n'a même pas été possible de s'entendre au sujet des catalogues qui sont nécessaires, et cependant c'est là pour toute bibliothèque une question vitale et de laquelle dépend, on peut le dire, son développement et sa prospérité. A cette question primordiale s'en rattachent deux autres, la première relative à l'ordre dans lequel on doit entreprendre la rédaction des catalogues, la seconde à la manière dont cette rédaction doit être effectuée.

Que faut-il entendre par catalogues nécessaires? Disons tout d'abord, à ce propos, que le nombre des catalogues dus au zèle exagéré et parfois mal dirigé de beaucoup de bibliothécaires est si grand et les noms qu'ils portent si variés qu'il serait parfois fort difficile, pour un commençant, de se retrouver au milieu de ce chaos et de distinguer ce qu'un manuel de bibliothéconomie appelle catalogues de ce qu'un autre appelle répertoire et *vice versa*. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer et de passer en revue tous les catalogues entrepris çà et là, sous prétexte qu'ils étaient utiles à telle ou telle bibliothèque, et qui, pour la plupart, ne furent jamais menés à bonne fin. Nous ne parlerons ici que des catalogues vraiment nécessaires ou du moins très utiles. On n'oubliera pas toutefois que des catalogues jugés indispensables dans une grande bibliothèque ne sont pas toujours nécessaires au même degré dans une bibliothèque de moindre importance.

Les catalogues dont nous allons nous occuper, comme tous les catalogues en général, peuvent se diviser en deux classes : les catalogues généraux et les catalogues spéciaux. Les catalogues généraux peuvent, à leur tour, se subdiviser en catalogue scientifique ou systématique, catalogue alphabétique ou par noms d'auteurs, et enfin catalogue topographique, en tant que ce dernier ne se confond pas avec le catalogue systématique.

Outre ces trois catalogues, citons encore le catalogue systématique alphabétique auquel, surtout dans le passé, on attachait une grande importance. Il consiste à mettre en vedette comme mots d'ordre les différentes rubriques du catalogue méthodique et à les classer alphabétiquement, en mentionnant sous chacune

d'elle les titres des ouvrages que la bibliothèque possède sur ce sujet. On a tant insisté sur l'utilité et la valeur de ce catalogue, et sur la nécessité qu'il y aurait à ce que chaque bibliothèque le possédât, qu'il nous serait impossible de le passer sous silence, sans risquer de nous faire accuser de partipr is. Nous reconnaissons, du reste, qu'il peut rendre de réels services, mais on n'est pas obligé de conclure de son utilité à sa nécessité, et si l'on admet que les trois premiers catalogues dont nous avons parlé sont indispensables, il faut bien reconnaître que, pour mener à bonne fin ce quatrième inventaire, on éprouverait de grandes difficultés. Le personnel de nos bibliothèques, en effet, ne suffirait pas à un pareil travail, et il est à prévoir que si un bibliothécaire se décidait réellement à l'entreprendre, il ne tarderait pas à se voir obligé de l'abandonner, ainsi que cela est déjà arrivé à plusieurs reprises. Nous ferons, en outre, remarquer que le but qu'on se propose en rédigeant un semblable catalogue peut être atteint, en partie au moins, par l'addition au catalogue méthodique d'une table de matières. Enfin, nous rappellerons qu'il existe actuellement de nombreux répertoires bibliographiques particuliers à chaque science ; grâce à ces répertoires, chaque travailleur peut se rendre facilement compte de ce qui a paru sur le sujet qu'il veut étudier et demander à la bibliothèque les ouvrages dont il a besoin.

Quant aux catalogues spéciaux, leur nombre en est presque infini. Le génie inventif des bibliothécaires s'est exercé d'une façon toute particulière sur ce genre de catalogues et en a créé un si grand nombre qu'il serait désormais difficile de trouver une section quelconque à laquelle n'ait pas été consacré un ou même plusieurs catalogues spéciaux. Bon nombre de ces productions peuvent être regardées comme de simples enfantillages, quelques-unes comme de pures chimères. Parmi ces dernières, nous rangerons par exemple ces monocatalogues si chaudement prônés par Ludewig [1] et qui devaient être, dans l'esprit de leur inventeur, des catalogues spéciaux à chacune des branches de la science ; rédigés par des spécialistes, suivant les règles bibliographiques, ils auraient indiqué non seulement les ouvrages

1. Hermann Ludewig, *Zur Bibliotheconomie*, Dresden, 1840.

que la bibliothèque possédait sur tel ou tel sujet mais encore tous ceux qui lui manquaient et cité en les accompagnant de remarques critiques les passages relatifs au sujet en question publiés incidemment dans des travaux consacrés à l'étude d'une autre science. Ces monocatalogues auraient ainsi formé des espèces de répertoires bibliographiques accompagnés d'une sorte de résumé historico-littéraire de chaque science. Nous pourrions tout d'abord faire remarquer que, par principe et en raison même de sa nature, le catalogue, bien loin d'outre passer les limites de la bibliothèque, ne doit faire en quelque sorte que la refléter ; mais à quoi bon entrer dans une critique approfondie de ces monocatalogues ? il suffit d'un moment de réflexion pour se convaincre que ce sont comme nous l'avons déjà dit de véritables chimères et que nulle force humaine ne serait capable de les mener à bonne fin.

Dans les bibliothèques très importantes et très riches, il est nécessaire de dresser, pour les manuscrits, les incunables et les ouvrages de grand prix, des catalogues spéciaux ; il en faut un également pour les thèses et les écrits académiques, que l'on doit bien se garder de mélanger avec les autres livres. On peut enfin se trouver obligé de dresser un catalogue spécial pour une collection reçue en don par la bibliothèque, lorsque le donateur, par exemple, spécifie que tous les ouvrages concédés par lui devront être placés et catalogués à part. Disons en terminant que, dans quelques bibliothèques, on inscrit les ouvrages rares et les incunables au catalogue général, tout en les réunissant séparément pour en former une collection distincte que l'on place dans une salle indépendante et pour laquelle on dresse, en outre, un inventaire particulier.

Les autres catalogues spéciaux, sans être toujours nécessaires, peuvent souvent être utiles. Lorsqu'une grande bibliothèque, par exemple, se trouve obligée de réunir tous les ouvrages paraissant dans ou sur une région déterminée, il serait bon qu'elle fît dresser un catalogue à part des collections ainsi formées ; peut-être même, dans ce cas, pourrait-on considérer cette mesure comme indispensable. Inutile de dire que les petites bibliothèques n'ont pas besoin de catalogues spéciaux.

Dans quel ordre doit-on entreprendre la rédaction des cata-

ogues? De tout temps, il y a eu à ce sujet de longues discus-ions, les uns donnant la préférence au catalogue méthodique, es autres au catalogue alphabétique. Plus tard même, lorsqu'il ut question du catalogue topographique, certains n'hésitèrent as à déclarer que ce dernier devait passer avant les deux autres. t cependant il nous semble que la question est loin de présenter utant de difficultés, surtout lorsqu'il s'agit d'une bibliothèque rganisée, comme devraient l'être, du reste, toutes les biblio-thèques, suivant l'ordre méthodique.

Une fois que l'on a transcrit sur cartes les titres de tous les ouvrages, il importe tout d'abord de prendre une décision au sujet du catalogue alphabétique. Se contentera-t-on d'un catalogue sur fiches, catalogue dont les avantages sont si considérables que nulle bibliothèque un peu considérable ne saurait aujourd'hui s'en passer, ou rédigera-t-on, en outre, un catalogue alphabétique en volumes. Si l'on considère que le catalogue alphabétique sur fiches est suffisant, on n'a plus alors la liberté du choix : il faut commencer par le catalogue méthodique, en se servant, pour le faire, des cartes que l'on a à sa disposition et que l'on reclasse ensuite dans l'ordre alphabétique.

Envisageons maintenant la seconde éventualité. Il a été décidé qu'outre le catalogue alphabétique sur fiches, on aurait encore un catalogue alphabétique en volumes. Quelle est alors la marche à suivre? Un plan qui pourrait séduire au premier abord serait de classer alphabétiquement les cartes pour les faire copier sur le catalogue en volumes, quitte à les ranger ensuite dans un ordre différent lorsque l'on voudrait s'en servir pour entreprendre la rédaction du catalogue méthodique. Mais cette façon de procéder serait extrêmement, défectueuse. Une fois le catalogue méthodique terminé, en effet, il faudrait de nouveau reclasser alphabétiquement les cartes pour en former le catalogue sur fiches; or, ce travail, très fatigant, exige une grande exactitude et de nombreuses recherches; aussi en résulterait-il, surtout s'il s'agissait de collections considérables, une grande perte de temps et de peine. Il y aurait, en outre, un très grave inconvénient à adopter cette manière de faire : c'est que le catalogue alphabétique en volumes, rédigé de cette façon, ne contiendrait que les numéros ou cotes provisoires donnés aux ouvrages, de telle sorte que, ceux-ci une fois définitivement

classés, on se verrait obligé de reprendre le catalogue d'un bout à l'autre, pour y substituer les cotes définitives aux cotes provisoires.

L'expérience ayant prouvé que le catalogue méthodique est celui qui permet de trouver le plus rapidement les ouvrages dont on a besoin, il est urgent pour une bibliothèque d'en avoir un dans le plus bref délai possible. Il n'y a qu'un expédient qui permette d'atteindre pratiquement ce but : c'est de faire deux cartes pour chaque ouvrage. De cette façon, un exemplaire de ces cartes remplit immédiatement le rôle de catalogue alphabétique, tandis que le second après avoir été utilisé pour la confection du catalogue méthodique peut encore, une fois reclassé alphabétiquement, servir à transporter sur les premières cartes les cotes attribuées aux ouvrages. On se trouve alors à la tête de deux catalogues sur fiches, et il devient possible d'en mettre un à la disposition du public, ce qui a été fait à Halle avec grand succès.

Le catalogue topographique a avec le catalogue méthodique des rapports analogues à ceux que le catalogue méthodique a avec le catalogue alphabétique. Lorsque la bibliothèque dispose d'un personnel assez nombreux, ce catalogue doit être commencé en même temps que le catalogue méthodique et le suivre pour ainsi dire pas à pas, classe par classe et section par section, à moins qu'on ne préfère le fondre complètement dans le catalogue méthodique. Il a, du reste, une importance toute spéciale, puisqu'il constitue en quelque sorte l'inventaire de la bibliothèque et permet mieux que tout autre de se rendre exactement compte de ce qu'elle possède.

Il faut naturellement suivre pour la confection de chacun de ces trois catalogues des règles particulières. Nous y reviendrons plus loin ; mais qu'il nous soit permis ici de présenter quelques observations générales relatives aux conditions matérielles des catalogues.

Parlons d'abord du format à adopter pour le catalogue en volumes et du papier à employer.

Le meilleur format est sans contredit l'in-f°, et ce n'est que dans les petites bibliothèques que l'on peut donner la préférence à l'in-4°, dont le seul avantage est d'être plus facile à manier.

me papier, il faudra choisir un bon et solide papier
ıve, préférable, en raison de sa durée, au papier à la
ıe, bien que celui-ci soit plus blanc et, pour cette raison,
ɡréable à l'œil. Quant à l'encre elle devra être naturelle-
l'excellente qualité[1]. Nous recommandons, en outre, de
se montrer par trop économe de papier lorsqu'on entre-
a la rédaction du catalogue : il est bon de se réserver
rs une place suffisamment considérable pour pouvoir
e facilement les titres des ouvrages qui entreront par la
sans être obligé de recourir à l'expédient des volumes
mentaires, qui est toujours une cause de confusion et de
de temps. Il ne faudrait pas cependant tomber dans l'exa-
ɔn et prodiguer inutilement le papier, car on risquerait
d'avoir des volumes contenant plus d'espace blanc que
ce occupé par les titres des livres, ce qui nuirait à la
du catalogue autant qu'à la facilité des recherches.
ce qui concerne le catalogue méthodique et le catalogue
aphique, le bibliothécaire n'aura pas grand'peine à recon-
les endroits où il faudra laisser plus ou moins d'espace
il lui suffira d'avoir des notions précises sur l'étendue de
liographie des différentes sciences, et d'être approximati-
ıt fixé sur la place qui sera faite à chacune d'elles dans la
thèque.
ır le catalogue alphabétique, il n'aura qu'à parcourir avec
ion les catalogues imprimés du même genre. En voyant
s sont les lettres de l'alphabet qui contiennent, en général,
s grand nombre de titres et quelles sont, au contraire, celles
ı contiennent le moins, il lui sera facile de déterminer
ɔe qui devra être réservé à chaque lettre.
squ'on commence un catalogue en volumes, le mieux est
nscrire les titres des livres que sur le côté droit, en laissant
chaque titre l'espace que l'on estime nécessaire, et de

---

1. *Normalpapier. Sammlung der Vorschriften für amtliche Papier-Untenprüfung in Preussen*, Berlin, 1892 ; « Inks for Library use », *Library Journal*, vol. XIX, 1894, p. 84-86, 124-125.

réserver la page de gauche pour être utilisée lorsque celle de droite est pleine. Nous pensons que la division des pages en colonnes n'est pas à recommander, surtout lorsqu'on a l'intention de transcrire les titres d'une façon suffisamment détaillée. Lorsque ceux-ci seraient un peu longs, en effet, ils se trouveraient répartis sur un nombre de lignes parfois considérable, ce qui serait nuisible à la clarté du catalogue. Une troisième observation s'applique à la méthode linéaire fréquemment employée précédemment dans les catalogues et encore recommandée aujourd'hui de différents côtés. Elle consiste à diviser chaque page, par un certain nombre de raies verticales, en colonnes destinées à contenir chacune une des parties du titre, une colonne étant réservée au numéro d'ordre, une autre au nom d'auteur ou mot d'ordre, d'autres enfin au titre lui-même, au lieu de publication ou d'impression, aux indications d'année, de format, etc.

On avait pensé que cette espèce de disposition tabellaire rendrait un réel service aux lecteurs du catalogue en leur permettant de discerner plus rapidement les différentes parties de chaque titre ; mais, comme Molbech l'a déjà fait très justement remarquer, cette sorte de dispersion des parties constitutives du titre, en attirant l'attention sur plusieurs points, fatigue le lecteur plus qu'elle ne le soulage, aussi préférons-nous et de beaucoup, à ce morcellement factice la transcription naturelle qui laisse à chaque titre sa physionomie accoutumée. On pourrait, toutefois, réserver au format et au numéro d'ordre une colonne spéciale, dans laquelle on inscrirait en outre, si la nécessité s'en faisait sentir, l'indication de la classe et de la section auxquelles l'ouvrage appartient. Nous conseillons enfin de séparer la rubrique, inscrite au haut de la page, des titres qui la suivent, par une ligne horizontale.

Nous dirons maintenant quelques mots d'une question qui a une réelle importance : nous voulons parler de l'exécution calligraphique du catalogue. Elle a été trop souvent négligée, au point de ne pas donner satisfaction aux plus modestes exigences, et cependant, dans l'intérêt même de l'ordre qui doit partout régner dans une bibliothèque bien tenue, on est en droit d'exiger que, sans être un chef-d'œuvre de calligraphie, l'écriture soit propre, facile à lire, régulière et parfaitement nette. Des catalogues bien

écrits sont l'ornement d'une bibliothèque ; ils facilitent les recherches et sont infiniment plus agréables et plus commodes à consulter que des catalogues mal écrits, malpropres et parfois indéchiffrables.

Les erreurs de rédaction doivent être corrigées avec grand soin ; la manière de gratter les fautes ou de les barrer est d'une réelle importance, tant au point de vue de la durée que de la propreté du catalogue.

Le règlement officiel des bibliothèques italiennes (§ 17) défend expressément de se servir de grattoirs ou d'acides ; toutes les corrections doivent être faites à l'encre rouge et de telle façon qu'on puisse toujours lire ce qui était écrit auparavant. Nous conseillons, pour obtenir une écriture droite et régulière, de se servir de papier réglé à la machine ; il revient très bon marché et est facile à se procurer.

En raison même de la grande valeur que les catalogues ont pour la bibliothèque et de l'emploi fréquent qui en est fait, on doit les protéger au moyen d'une reliure particulièrement forte et durable.

Il serait bon enfin, et c'est par cette remarque que nous terminerons, que le bibliothécaire indiquât brièvement, au commencement du catalogue, les règles dont il s'est inspiré pour le rédiger. Cette simple notice aurait un double avantage : elle simplifierait les recherches du public en lui évitant des tâtonnements parfois fort longs, et fournirait, en outre, au bibliothécaire chargé plus tard de continuer le catalogue, tous les éclaircissements qui lui seraient nécessaires pour poursuivre le travail sans s'écarter du plan primitivement adopté.

Lorsque nous aurons ajouté que les catalogues une fois hors d'usage doivent être déposés dans les archives de la bibliothèque, nous aurons épuisé le chapitre des observations générales. Il ne nous restera plus alors qu'à entreprendre l'étude de chaque catalogue en particulier, et c'est ce que nous allons faire, en commençant par le catalogue méthodique.

A. — Du catalogue méthodique

Le catalogue méthodique [1] a pour objet de diviser tous les

1. Cf. Giuseppe Biadego, *Dei cataloghi di una pubblica biblioteca e in particolare del catalogo reale* ; Roma, 1874.

ouvrages en groupes distincts, suivant un plan parfaitement clair et conforme à l'ordre logique des connaissances humaines ; pour but de faciliter et de hâter les recherches des travailleurs, en leur permettant de se rendre compte immédiatement des richesses que la bibliothèque possède sur les différentes branches de la science. Un catalogue méthodique, bien fait et rédigé avec intelligence, est aujourd'hui pour toute bibliothèque, quelle que soit son importance, d'une nécessité primordiale. Là où il existe, on peut dire sans exagération que la bibliothèque est accessible à tous, et dans toutes ses parties ; qu'il vienne à manquer, au contraire, et le bibliothécaire se trouvera, par le fait même, obligé de laisser sans réponse un grand nombre de demandes, auxquelles l'existence de ce catalogue eût permis de donner très facilement satisfaction [1].

On forme le catalogue méthodique, ainsi que nous l'avons déjà dit, à l'aide des fiches de dépouillement (sur lesquelles sont transcrits les titres des ouvrages) que l'on dispose à cet effet dans un ordre déterminé. S'agit-il d'une bibliothèque possédant un ancien catalogue, deux cas sont alors à examiner en ce qui concerne le classement. Si l'on a l'intention d'adopter, pour le catalogue méthodique projeté, un plan entièrement nouveau, il faut naturellement bouleverser de fond en comble la classification jusque-là suivie ; mais lorsqu'on ne juge pas nécessaire de s'arrêter à une décision aussi radicale, il devient possible d'utiliser, dans une certaine mesure, l'ordre dans lequel les collections se trouvent déjà placées, expédient qui a le grand avantage d'épargner beaucoup de fatigue au bibliothécaire, tout en lui permettant d'arriver plus vite au terme de son travail.

Toutefois, avant de prendre ce dernier parti, il importe d'exa-

---

1. Lorsqu'il n'y a pas de catalogue méthodique et que les autres catalogues ne sont pas accessibles au public, on peut alors répéter, en parlant de la bibliothèque, ce que dit Frédéric VINTON dans un article du *Library Journal* (vol. III, p. 49-50) intitulé « The chief need in libraries » : « Our great libraries, and vastly more that of the Old World, are the cemeteries of learning, the cities of buried knowledge. Let Schliemann, let Cesnola dig. In every one of them are thousands and thousands of books which have never been opened, because nobody knows they are there, for want of a catalogue, or at least a catalogue of subjects. »

miner avec soin, et sans aucune idée préconçue, l'ancien système adopté ; il faut chercher à découvrir les principes sur lesquels ce système est fondé, et s'assurer qu'il possède bien toutes les qualités requises (qualités que nous énumérerons plus loin) ou que, dans tous les cas, sa base présente une solidité suffisante pour supporter facilement les changements, améliorations et développements qui sont ou pourront, à un moment donné, devenir nécessaires. Mais la question la plus importante, et dont on doit se préoccuper avant tout, est celle de savoir si les différentes parties du système s'enchaînent les unes aux autres d'une façon logique. Un manque de cohésion tant soit peu sensible serait en effet des plus graves, car les travaux et les fatigues qui en seraient la conséquence annihileraient à peu près complètement les avantages qu'on s'était flatté d'obtenir en conservant dans son ensemble l'ordre primitivement choisi.

Dans l'intérêt même de l'établissement dont on lui confie la direction, le bibliothécaire qui entre en charge ne doit pas avoir la prétention de toujours imposer sa manière de voir et de reprendre tout sur nouveaux frais, en laissant de côté, de parti pris, le système jusque-là appliqué. Il risquerait ainsi, par amour-propre mal placé, de retarder indéfiniment l'organisation de la bibliothèque. Malheureusement, il arrive très souvent que le bibliothécaire ne sait pas apprécier à leur juste valeur les travaux accomplis par ses prédécesseurs ; il les condamne comme insuffisants, conçus sans réflexion et effectués sans méthode, alors qu'un examen plus attentif lui permettrait de reconnaître qu'ils sont le fruit d'une pensée expérimentée et sérieuse, et qu'ils ont atteint pleinement le but en vue duquel ils avaient été entrepris. Un bibliothécaire doit, par conséquent, éviter de déclarer que le système suivi jusqu'à lui est sans valeur, démodé, bon à mettre au rebut, sans l'avoir, au préalable, étudié dans toutes ses parties, et sans avoir essayé de se familiariser avec lui en l'appliquant. Il est parfois possible d'améliorer les anciens catalogues au point de les rendre pour ainsi dire parfaits, ce qui économise une bonne partie du temps et de l'argent que la réfection complète aurait coûtés. Ces anciens catalogues offrent, en outre, en raison même des longs services qu'ils ont rendus, le grand avantage d'être à peu près

complètement exempts d'erreurs, tandis que les nouveaux, en dépit du soin et de l'attention qu'on met à les rédiger, sont toujours fautifs et exigent, pour être portés au même degré de perfection, toute une série d'améliorations qui ne peuvent être que l'œuvre du temps.

Si l'examen dont nous venons de parler tourne en faveur de l'ancien système, le devoir du bibliothécaire est alors de l'adopter et de l'étendre à la bibliothèque entière, tout en se réservant naturellement d'y apporter les changements et modifications qu'il peut juger nécessaires. Si, au contraire, le bibliothécaire arrive à cette conclusion que l'ancien système est insuffisant et par trop défectueux, il ne doit pas hésiter à l'abandonner complètement et à agir comme s'il n'existait pas. Il ne lui reste plus alors qu'à étudier le plan du nouveau catalogue, en disposant dans l'ordre voulu les fiches qui serviront à le faire.

On peut laisser au bibliothécaire la liberté de dresser lui-même, d'après ses propres idées, le plan du catalogue méthodique qu'il a l'intention d'adopter, à moins qu'il ne préfère choisir parmi les nombreux systèmes proposés celui qui, à son avis, et peut-être avec quelques transformations, correspondrait le mieux au but qu'il veut atteindre. Mais une fois qu'il aura fixé son choix, et quel que soit le système préféré, on est en droit de lui demander de s'y tenir strictement, et de l'appliquer d'une façon rigoureuse.

Toute bibliothèque un peu importante étant en quelque sorte et dans des limites déterminées, une représentation synthétique de l'ensemble des connaissances humaines, le bibliothécaire doit naturellement s'efforcer de mettre le catalogue méthodique en harmonie avec les systèmes de la science. Mais que faut-il entendre par là ? et comment peut-on faire accorder le système bibliographique avec le système scientifique ? C'est là une question extrêmement difficile à résoudre. Le mieux naturellement serait que les deux systèmes fussent absolument identiques, malheureusement c'est là chose impossible. Lorsqu'on écrit un livre, en effet, on ne se préoccupe nullement de savoir s'il pourra ensuite rentrer dans telle ou telle classe du système que nous pourrions appeler philosophico-encyclopédique, et il en résulte qu'un grand nombre d'ouvrages ne peuvent logiquement y trouver place. Vouloir identifier absolument le sys-

tème bibliographique avec le système philosophique serait méconnaître la véritable nature des livres ; c'est donc uniquement de cette dernière considération que le bibliothécaire aura à s'inspirer pour apporter au système philosophico-encyclopédique les changements qui le transformeront en système bibliographique.

Le système bibliographique devra, en général, suivre le système philosophique d'aussi près que possible, non seulement pour la répartition des livres dans les différentes classes, mais encore pour tout ce qui se rapporte aux subdivisions de ces classes ; par contre, la classification détaillée, et spécialement la mise en ordre des livres dans leurs sections respectives, relèvera exclusivement du système bibliographique. Il faut, en effet, tenir compte des nécessités imposées par les livres eux-mêmes : l'ordre chronologique, par exemple, exigé par le système philosophique, n'est pas toujours applicable pour le classement des livres, et très souvent l'ordre alphabétique lui est à juste titre préféré[1] ;

1. Cf. E. Förstemann, « Systematische, alphabetische, chronologische Anordnung », dans le *Centralblatt*, I, 1884, p. 293-303 ; Karl Uhlirz, « Ueber die Ordnung der Büchertitel im systematischen Kataloge », *ibid.*, I, p. 461-467. Les Américains ont opéré la fusion des deux principes alphabétique et systématique, dans ce qu'il appellent leurs *Dictionary-Catalogues*. Les sujets y sont classés dans l'ordre alphabétique, et sous chacun d'eux se trouve reproduite la liste des ouvrages qui s'y rapportent, disposés dans l'ordre méthodique. Dans un article intitulé « Classification in Dictionary-Catalogues » (*Library Journal* vol. IV, 1879, p. 226-234), Fred. B. Perkins proposa d'adopter, pour le classement des sujets, un système basé sur des principes scientifiques. Cette proposition souleva des critiques très vives, que W. J. Fletcher étendit au catalogue méthodique en disant : « I am surprised that any librarian of experience should advocate a classified catalogue, for I supposed the result of all experience in this line had been to show the futility of attemps to classify literature strictly for cataloguing purposes. » Cf. article intitulé « Some points in indexing », *Library Journal*, vol. IV, 1879, p. 243-247. W. E. Foster, « Classification from the reader's point of view », *Library Journal*, vol. XV, 1890, n° 12, p. 6-9, divise en deux classes le public qui fréquente la bibliothèque : d'une part, les simples lecteurs, pour lesquels le dictionary-catalogue est suffisant ; d'autre part, les travailleurs privilégiés, auxquels il veut accorder libre accès aux magasins de livres, et pour lesquels il recommande de rédiger un « Subject Index » leur permettant de s'orienter facilement dans la classification méthodique adoptée pour le placement des ouvrages. F. Nizet, dans un travail paru à Bruxelles

d'autre part, les nombreuses divisions et subdivisions dont ce système fait une obligation peuvent, suivant l'importance de la bibliothèque, être plus ou moins simplifiées ou réduites.

Lorsqu'il s'agit de choisir ou de modifier un système bibliographique, les considérations pratiques, inspirées par la situation dans laquelle la bibliothèque se trouve et par le but qu'elle poursuit, sont les seules qui doivent entrer en ligne de compte. Le meilleur système pour une bibliothèque est naturellement celui qui correspond de la façon la plus parfaite à ses conditions d'existence et à ses besoins particuliers [1]. Les systèmes philosophiques construits *a priori*, avec toutes leurs séries de divisions

---

en 1888, sous le titre de : *Les Catalogues des bibliothèques publiques*, a préconisé les « catalogues idéologiques » (*Centralblatt*, V, p. 147, 233). Depuis 1876, il a appliqué sa méthode de classement à la Bibliothèque royale de Bruxelles, dont il est le directeur. Hubert Steinach a conseillé également l'adoption de cette méthode, spécialement pour les bibliothèques ayant un caractère technique. Cf. l'article qu'il a fait paraître sur cette question : « Die Aufstellung und Katalogisierung technischer Bibliotheken », publié d'abord dans la *Deutsche Bauzeitung*, 1889, p. 130, et reproduit dans le *Centralblatt f. B.*, VI, 1889, p. 526-530. Malheureusement, il arrive souvent que l'alphabet « sépare sans pitié » ce qui devrait rester uni : aussi croyons-nous que la méthode dont il s'agit est loin de présenter autant d'avantages qu'un catalogue systématique bien fait et muni d'un index alphabétique.

1. Voici quelles sont les observations parfaitement exactes présentées par J. Winsor, à propos de la diversité qui existe entre les systèmes adoptés par les différentes bibliothèques, et des raisons qui la justifient : « You must not be surprised to find some diversity of views among experts. They arise from different experiences and because of the varying conditions under which a library may be administred. The processes of one library can rarely be transplanted to another without desirable modifications, arising from some change of conditions. This accounts for a great deal of variance in the opinions of librarians ; *but it by no means follows that each of two systems under proper conditions may not be equally good, when both are understood and an equal familiarity has been acquired with each.* Choose that which you naturally take to ; run it, and do not decide that the other is not perfectly satisfactory to him who chose that. Whichever you have chosen, study to improve it, and you will probably do so, in so far as it becomes fitted more closely to the individuality of yourself and your library. » (« A Word to starters of libraries », *Library Journal*, vol. I, 1877, p. 1 et suiv.) Cf. également les remarques [de O. Hartwig], dans le *Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 556-558.

et de subdivisions, ne sont donc pas d'une grande utilité, et cependant le nombre de ceux qui ont été inventés jusqu'à nos jours, soit par des hommes du métier, soit par des gens qui n'avaient aucune compétence en ces matières, est véritablement considérable. On s'est livré à ce travail avec une véritable passion ; mais la plupart des systèmes proposés n'ont eu, et cela en raison des motifs que nous venons d'exposer, qu'un succès plus ou moins limité[1]. — Nous allons maintenant tracer les règles générales qu'il faut suivre pour dresser le plan d'un catalogue méthodique et le mettre à exécution. Tout d'abord, on répartit les sciences en différentes classes que l'on désigne à l'aide de lettres majuscules ou de chiffres romains. Chacune de ces classes doit former un tout strictement homogène, sans aucune intrusion d'éléments étrangers ; il faudra donc faire abstraction complète des affinités qui existent entre les sciences et des rapports étroits qui les unissent, en se rappelant que, prise séparément, chaque branche des connaissances humaines ne considère toutes les autres sciences que comme sciences auxiliaires. La philosophie et la théologie, par exemple, ont de nombreux points communs et se prêtent mutuellement appui, mais il n'en reste pas moins que ce serait un non sens de les réunir dans une même classe. En raison même des affinités que nous signalons il est parfois extrêmement difficile de délimiter chaque science d'une façon précise, aussi doit-on apporter à ce travail la plus grande attention en évitant de tomber dans l'arbitraire. Loin donc de considérer chaque classe comme un groupement quelconque n'ayant rien à voir avec l'homogénéité scientifique, il faudra s'attacher à n'en fixer les limites que guidé par des considérations sérieuses.

Le plan qui détermine et délimite les classes doit en indiquer en même temps la succession logique. On a prétendu que c'était là une question oiseuse ; au point de vue du placement des livres, c'est parfaitement vrai, chaque classe formant un groupe indépendant, autonome et en quelque sorte une bibliothèque à part ; mais il n'en est plus de même lorsqu'on considère l'ensemble du système au point de vue de son unité scientifique. On se voit

1. Cf. *Appendice* IX.

cette succession logique est
fasse au catalogue le reproche d
aucun esprit scientifique et d'une

nous venons de l'indiquer, on met du
les incertitudes et on donne à cl
elle ne pourrait jamais autrement ob
fois est purement relative; la s
change pour ainsi dire perpétuelleme
aque année qui passe la marque d
communiquant un aspect nouveau. I
nous pouvons assister dans la plupar
iques à des transformations profondes. R
ple, la linguistique s'est séparée de la phil
ne science indépendante; l'anatomie com
partie intégrante de la zoologie, le mot «
pris ici dans son acception la plus large, t
ologie a donné naissance à de nouvelles bra
ient la théorie de la perception des sons, la ps
i electrophysique, etc., etc. Faut-il enfin parler
ie et de l'histoire soumises d'une façon toute sp
rgements en raison de l'instabilité constante des
olitiques entre les différents pays et des modificatio
es qui peuvent en être la conséquence.

ésulte de cet état de choses que le système bibliograp
être organisé de manière à présenter une élasticité
ue. Cela ne veut pas dire qu'il s'agisse de le modif
aque découverte nouvelle, mais il faut du moins qu'on p
sans en troubler l'économie générale, subdiviser ou réorg
quelques classes, en créer d'autres si le besoin s'en fait s
faire le nécessaire en un mot pour tenir le catalogue au co
des modifications importantes survenues dans les diffé
branches des connaissances humaines.

Les classes principales une fois déterminées, on les repr
tour de rôle pour les diviser en sous-classes et en sectio
premières indiquées en caractères minuscules ordinaire
secondes en caractères minuscules grecs. Pour ce second t
comme pour le premier, il faut toujours bien tenir comp
principe que nous avons énoncé et qui est de ne réunir ens

que des sujets parfaitement homogènes. On doit particulièrement éviter que ces divisions secondaires ne présentent un caractère artificiel qui obligerait les travailleurs désireux de consulter le catalogue à se livrer à une étude pénible ou à faire preuve d'une perspicacité peu commune; elles doivent au contraire être simples et pratiques, de façon qu'on puisse s'y reconnaître facilement et se rendre immédiatement compte, sans aucune hésitation, des dispositions adoptées pour le classement des livres.

Dans quelles proportions doit-on multiplier les subdivisions dont nous venons de parler ? Ainsi que nous l'avons déjà dit, tout dépend non seulement de l'importance actuelle de la bibliothèque, mais encore du développement plus ou moins considérable qu'elle est supposée devoir prendre dans l'avenir. Tel catalogue très détaillé, nécessaire à une grande bibliothèque, ne rendrait aucun service dans une petite ; bien plus, dans la même bibliothèque, on ne peut diviser indistinctement toutes les classes de la même façon. Suivant le but qu'il se propose, en effet, chaque établissement consacre à l'accroissement de certaines classes déterminées la majeure partie de ses fonds, et ces classes, étant parfois d'une extrême richesse, exigent évidemment une division beaucoup plus minutieuse et détaillée que certaines autres classes laissées de côté par le service des acquisitions comme n'offrant que peu d'intérêt pour la bibliothèque, et qui pour cette raison même ne sont et ne seront jamais représentées au catalogue que par un petit nombre d'ouvrages.

Rappelons enfin que lorsqu'on a à dresser le plan d'une division quelconque on ne doit jamais perdre de vue ce principe que le particulier doit toujours suivre le général, n'en être qu'une déduction, et lui être non pas coordonné mais uniquement subordonné.

Le troisième point que nous avons à examiner est celui du mode de répartition des livres dans les différentes classes, sous-classes et sections. Disons immédiatement que le contenu de l'ouvrage, le sujet traité, doit seul entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de déterminer la place qui sera assignée à cet ouvrage dans le catalogue systématique. La forme extérieure choisie par l'écrivain pour développer sa pensée étant en effet tout arbitraire, ne dépendant parfois que d'un caprice, on s'exposerait aux

plus graves erreurs si on voulait la prendre pour criterium d'une classification raisonnée. Il serait donc aussi absurde et aussi contraire à tout principe scientifique de classer dans les épistolaires tous les ouvrages écrits sous forme de lettres que de ranger dans la poésie, sans même se donner la peine d'en examiner le contenu, tous ceux qui sont rédigés en vers. Le sujet du livre est toujours, ne l'oublions pas, l'élément principal, et c'est à lui qu'il faut remonter pour reconnaître si tel ouvrage écrit en vers par exemple doit être classé ou non parmi les œuvres poétiques. Ce serait toutefois mal interpréter notre pensée que de prendre texte de ce que nous disons ici pour refuser toute importance à la forme ; souvent, au contraire, elle peut rendre de réels services et plus d'une fois c'est grâce à elle seulement que le bibliothécaire se trouvera à même de résoudre quelques-uns de ces cas douteux qui présentent en général tant de difficultés.

Inutile de dire qu'on ne doit jamais attribuer une place à un livre dans le catalogue méthodique en s'en rapportant uniquement à l'énoncé du titre : outre, en effet, que certains titres sont volontairement énigmatiques ou trompeurs, d'autres présentent de déplorables inexactitudes provenant de la maladresse des écrivains[1]. Quant à la langue dans laquelle le livre est écrit, elle ne peut, en général, avoir aucune influence sur son classement, exception faite cependant pour certains ouvrages présentant des particularités grammaticales et qu'on réunit pour cette raison aux grammaires, ainsi que pour les ouvrages littéraires, qu'on a l'habitude de classer par langues et par nations.

En terminant, nous ferons remarquer qu'il faut laisser au bibliothécaire une certaine liberté en ce qui concerne l'ordre à adopter pour le classement des ouvrages. C'est ainsi, par exemple, qu'il ne devra pas hésiter à employer l'ordre alphabétique chaque fois que celui-ci lui paraîtra préférable à l'ordre chronologique et bien que, scientifiquement parlant, ce dernier soit plus rationnel. Il est certainement très scientifique — et c'est pour cette raison que beaucoup de bibliothécaires l'ont fait — de classer chronologiquement

1. Cf. J. Gilburt, « Some misleading titles of modern books», *The Library* vol. II, 1890, p. 458-463.

tous les auteurs grecs et latins, bien qu'on ignore l'époque exacte à laquelle certains d'entre eux ont vécu ; mais au point de vue du catalogue, ce classement, qui n'offre aucun avantage, présente par contre de sérieux inconvénients : le premier est d'obliger le bibliothécaire à modifier l'ordre de succession adopté à chaque découverte nouvelle précisant le temps pendant lequel tel ou tel écrivain a existé ; le second, et de beaucoup le plus grave, est de compliquer inutilement les recherches. Dans l'impossibilité où l'on est, en effet, de retenir par cœur les dates de la naissance et de la mort de tous les auteurs grecs et latins, on se voit réduit, lorsqu'on veut trouver un nom au catalogue, à rechercher, au préalable, dans un dictionnaire biographique l'époque à laquelle l'écrivain dont il s'agit a vécu. Il faut bien reconnaître que dans le cas qui nous occupe, l'ordre alphabétique est plus pratique, et de beaucoup, que l'ordre chronologique, soit qu'on dispose tous les noms à la suite les uns des autres, soit qu'on en forme des groupes distincts, en réunissant d'un côté les historiens, de l'autre les géographes, d'un troisième les poètes, etc..... Il serait superflu d'ajouter que les éditions différentes des œuvres d'un même auteur, et qui sont indiquées sous son nom, doivent être classées chronologiquement.

L'ordre alphabétique se recommande encore pour les énumérations de pays, régions, provinces, pour le classement des biographies et des journaux, et dans d'autres cas similaires; mais, d'une façon générale, on ne doit l'appliquer qu'à titre exceptionnel, en n'oubliant pas que dans tout catalogue méthodique c'est l'ordre logique, c'est-à-dire chronologique, qui doit avoir la préférence, et que ce serait une grave erreur de lui substituer, comme on l'a fait çà et là, le classement alphabétique [1].

Les observations que nous venons de présenter peuvent

1. A la bibliothèque nationale d'Athènes, E. Steffenhagen a cependant adopté l'ordre alphabétique pour le classement des différentes sections scientifiques (cf. son article « Die neue Ordnung und Katalogisirung der Athener Nationalbibliothek », *Anzeiger* de Petzholdt, 1868, n° 704; 1869, n° 762; 1870, n° 821), mais, ainsi qu'il l'avoue lui-même (*ibid.*, 1874, n° 451), il y était en quelque sorte obligé « par certaines conditions locales et par la nécessité de simplifier le classement, de façon qu'il fût mieux à la portée des employés chargés du service. »

s'appliquer aux travaux de linguistique. Au point de vue rigoureusement scientifique, il faudrait qu'ils soient classés suivant l'ordre d'apparition de chaque langue; mais dans tous les catalogues méthodiques on se contente de réunir en groupes distincts les langues ayant une origine commune, en les classant dans chaque groupe par ordre alphabétique et en inscrivant sous chacune d'elles les titres des ouvrages dans lesquels elles se trouvent étudiées. Cette manière de faire est du reste la seule raisonnable, car on ne peut exiger que pour organiser sa section de linguistique une bibliothèque soit obligée de se conformer aux données de cette science jusque dans ses plus minutieux détails, et de tenir compte des dissertations parues sur les plus insignifiants dialectes.

Une fois que le bibliothécaire a arrêté, conformément aux besoins de son établissement, le plan du système bibliographique qu'il veut suivre, il doit commencer par diviser les cartes en groupes généraux correspondant aux classes principales du système, puis, cette répartition terminée, diviser à son tour chaque groupe en sous-classes et sections.

Le premier de ces travaux exige, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, une attention soutenue ; il faut constamment veiller à ne pas outrepasser les limites respectives de chaque classe, ce qui, en raison des affinités étroites qui existent entre certaines sciences, n'est pas aussi facile et aussi simple qu'on pourrait le croire au premier abord ; aussi conseillons-nous de ne confier ce travail qu'à un bibliothécaire, choisi entre tous pour son expérience et l'étendue de ses connaissances, et capable de le mener à bonne fin avec science et conscience, sans se laisser arrêter par les difficultés. Il serait du reste à souhaiter que ce bibliothécaire, une fois désigné, fît tout par lui-même ; il aurait ainsi plus facilement l'occasion de compléter le système et d'en élucider, par des notes, les points douteux, sans compter que l'ensemble du catalogue y gagnerait en symétrie et en clarté.

Pour la répartition des cartes dans les sous-classes et sections, on est obligé, au moins lorsqu'il s'agit de bibliothèques importantes et afin d'éviter une perte de temps considérable, de diviser le travail entre plusieurs bibliothécaires. Chacun d'eux es

dors chargé d'une branche spéciale, mais si l'on veut que ce travail soit bien fait, il faut exiger qu'ils connaissent tous, et jusque dans ses plus minutieux détails, le système choisi et soient en même temps capables de résoudre, à l'aide des répertoires bibliographiques, les difficultés qui peuvent se présenter. On doit en outre veiller, afin de conserver au futur catalogue son caractère d'unité, à ce qu'ils se tiennent tous mutuellement au courant de leurs travaux et ne se contentent pas d'une certaine uniformité apparente, uniquement basée sur la forme extérieure du schema ; au besoin même, ils ne devraient pas craindre de faire quelques corrections nécessaires, de s'entendre, par exemple, pour rapprocher l'une de l'autre certaines branches scientifiques ayant entre elles d'étroits rapports et que le plan primitif aurait négligé de réunir. Le catalogue méthodique doit, en effet, éviter à tout prix ces séparations contraires à la logique et qui ont pour résultat immédiat d'éloigner les uns des autres des ouvrages qui présentent entre eux les plus grandes analogies ; c'est pour cette raison que nous insistons ici sur la nécessité qu'il y a à ce que les bibliothécaires chargés du travail ne se contentent pas d'accomplir isolément leur tâche sans se soucier de ce que font leurs collègues ; nous voudrions même les voir de temps à autre se réunir en conférence afin d'examiner et de résoudre en commun les questions douteuses et de préciser les règles à suivre pour mener à bonne fin la mission qu'on leur a confiée.

Lorsque la mise en ordre des fiches est terminée on commence à transcrire sur le catalogue les titres des ouvrages suivant les règles bibliographiques, et en même temps on inscrit à tour de rôle, dans le haut et à droite de chaque carte la cote définitive assignée à l'ouvrage qu'elle représente, c'est-à-dire le numéro progressif que cet ouvrage a reçu, ainsi que l'indication de la classe à laquelle il appartient et le format qu'on lui a reconnu. De cette façon, une fois le classement d'une section terminé, toutes les fiches qui en font partie se trouvent du même coup complétées.

Pour la rédaction de ce catalogue, nous conseillons de se servir de feuilles volantes : non seulement elles offrent plus de commodité pour écrire que des volumes déjà reliés, mais encore elles rendent extrêmement facile la correction des erreurs, puisqu'il

suffit de remplacer par un feuillet nouveau celui sur lequel on s'est trompé.

Il n'est nullement nécessaire, comme on l'a prétendu, de transcrire intégralement les titres des livres sur le catalogue méthodique ainsi qu'on le fait sur les cartes; il vaut beaucoup mieux, au contraire, les reproduire sous une forme abrégée, ce qui présente ce double avantage de rendre le catalogue plus concis et plus clair et d'en réduire les proportions. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue que ce catalogue est destiné à être relié et que, pour être maniables et faciles à consulter, les volumes ne doivent pas dépasser certaines dimensions. C'est, du reste, au catalogue sur cartes qu'incombe spécialement le soin de reproduire dans leur entier et avec l'exactitude bibliographique voulue les titres des ouvrages; mais nous considérons que ce serait une perte de temps inutile et un travail superflu de sacrifier des pages entières du catalogue méthodique à copier, par exemple, certains titres d'ouvrages anciens. Il suffit de transcrire le titre avec une précision suffisante pour qu'on puisse immédiatement reconnaître quel est le sujet du livre, et dans la plupart des cas cela n'exige pas beaucoup de place. On commence par inscrire le numéro d'ordre, puis le nom de l'auteur, le titre aussi abrégé que possible; s'il y a lieu, les noms du traducteur et de l'éditeur, le chiffre de l'édition, le lieu et l'année de la publication, et finalement le nombre des parties ou des volumes dont se compose l'ouvrage.

Tout bien considéré, il ne serait pas nécessaire de placer en tête le nom de l'auteur, puisque dans le catalogue méthodique ce n'est pas lui, mais uniquement le sujet traité, qui décide de la place qui sera assignée à l'ouvrage; toutefois, comme on se verrait forcé d'adopter cette disposition pour certaines sections qui exigent l'ordre alphabétique, nous conseillons, pour plus de commodité, de l'employer partout. Le catalogue y gagne en clarté, car en général l'œil parcourt beaucoup plus rapidement une série de noms propres, d'autant plus distincts qu'ils sont écrits en caractères se détachant nettement et occupent une place déterminée, qu'une série de titres uniformes n'offrant aucun point de repère. Les travailleurs, de leur côté, y gagnent de pouvoir retrouver plus rapidement les titres des ouvrages qu'ils connaissent déjà et qui leur servent ensuite de guides pour s'orienter parmi ceux qui leur sont inconnus.

On a objecté que cette manière de procéder dénaturait jusqu'à un certain point l'originalité du titre et fait observer que cette originalité était précisément d'une utilité primordiale pour les études bibliographiques, au développement desquelles tout catalogue scientifique devrait selon l'avis de quelques érudits contribuer dans une certaine mesure. Nous nous contenterons de répondre que nos contradicteurs eux-mêmes sont bien obligés d'adopter notre mode de rédaction dans toutes les parties du catalogue méthodique où l'ordre alphabétique se trouve appliqué. Pourquoi alors le condamner dans le reste du système? Du reste, comme nous l'avons déjà dit, le catalogue méthodique n'est pas destiné aux études bibliographiques.

Il nous reste, pour être complet, à présenter quelques observations sur la manière d'enregistrer au catalogue les différentes éditions d'un même ouvrage.

Lorsqu'une bibliothèque possède plusieurs éditions d'un ouvrage quelconque, on ne doit pas, sous prétexte qu'elles ont paru à des époques très éloignées les unes des autres, les classer séparément au catalogue : il faut, au contraire, les réunir toutes ensemble et les cataloguer à la suite, et immédiatement au-dessous de la première édition. La cote attribuée à la première édition sert alors à toutes les éditions successives, mais augmentée pour chaque édition d'une lettre particulière placée en exposant à la droite du numéro d'ordre, ce qui permet de distinguer nettement cette édition de celles qui la précèdent et de celles qui la suivent. Soit par exemple l'ouvrage de G. Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie*, Leipzig 1858 ; supposons qu'il ait reçu comme cote P (= Philologie) 333 : la seconde édition, parue à Leipzig en 1865, sera inscrite au-dessous et portera comme cote P 333^{a}; une troisième édition, P 333^{b} ; une quatrième, P 333^{c}, etc. Si la bibliothèque ne possédait que la seconde édition de cet ouvrage, soit celle parue en 1865, il faudrait bien se garder de la cataloguer à l'année 1865 ; après avoir découvert, à l'aide des répertoires bibliographiques, que la première édition a été publiée en 1858, on classerait à cette date la seconde édition en lui donnant immédiatement comme cote P 333^{a} et en réservant P 333 sans exposant pour la première édition, au cas où l'on pourrait plus tard se la procurer. C'est en effet la première édi-

tion qui assigne à chaque ouvrage sa place respective dans l'histoire de la science à laquelle il appartient, et c'est pour cette raison que les éditions postérieures, les réimpressions ou les traductions ne doivent venir qu'après.

Lorsqu'on a à cataloguer un recueil factice, on donne à chacun des travaux qui le composent une cote particulière à laquelle on ajoute l'indication de la cote portée par le premier ouvrage du recueil.

S'agit-il d'une collection d'ouvrages divers, on la catalogue en bloc, en se contentant de la décrire d'une façon sommaire, puis on catalogue séparément chacun des ouvrages dans la classe à laquelle il appartient, mais sans lui attribuer de cote et avec un simple renvoi à la collection dont il fait partie.

Pour les classiques on dispose, dans l'ordre chronologique, d'abord les différentes éditions de leurs œuvres complètes, puis les éditions des œuvres séparées, ensuite les traductions et enfin les commentaires.

Pour l'histoire on commence toujours par les sources.

Une fois le classement d'une section terminé, toutes les cartes qui s'y rapportent doivent, si la méthode indiquée plus haut a été suivie, avoir reçu aussi bien que les livres leurs cotes définitives, il ne reste plus alors qu'à les intercaler immédiatement dans le catalogue sur fiches.

Chaque page du catalogue en volumes doit porter dans le haut les indications de classe et de sous-classe dont font partie les ouvrages à l'inscription desquels elle a été réservée. En outre, il sera bon qu'au commencement de chaque volume, ou s'il s'agit d'une classe ou sous-classe très riche embrassant plusieurs volumes, au commencement du premier volume de la série on rédige une sorte de table de matières systématique reproduisant les différentes rubriques contenues dans le ou les volumes, avec l'indication des pages. Cette manière de faire facilite et accélère beaucoup le travail en permettant de retrouver rapidement la rubrique dans laquelle sont classés les ouvrages dont on a besoin. Quant aux tables de matières alphabétiques, particulièrement à recommander aux grandes bibliothèques en raison de leur utilité, elles se placent de préférence à la fin des volumes, à moins qu'on ne décide, ce qui vaut encore mieux, de les réunir toutes ensemble dans un volume spécial. On procède de même pour les index alphabétiques de noms propres.

Il est inutile d'insister ici, croyons-nous, sur la manière dont se rédigent les tables de matières dont nous venons de parler, c'est un travail trop facile et d'une trop grande simplicité ; seul l'index alphabétique des noms d'auteur pourrait présenter de temps à autre quelques difficultés ; or, nous verrons plus loin, en étudiant les règles du catalogue alphabétique, de quelle façon il faut les résoudre. Rappelons seulement, à propos de la table de matières alphabétique, qu'elle ne doit contenir que les sujets mentionnés dans les différents titres effectivement inscrits au catalogue. Pour cette dernière table, comme pour l'index alphabétique des noms d'auteurs, l'indication des pages des différents volumes constitue une des parties essentielles du travail ; aussi ne saurait-on y apporter trop d'exactitude et d'attention [1].

Nous venons d'énumérer les principes généraux qu'il est nécessaire de connaître pour être à même de rédiger un catalogue méthodique et nous pourrions passer immédiatement à l'étude du catalogue topographique, mais nous tenons d'abord à dire ici quelques mots d'une réforme extrêmement importante introduite dernièrement dans le catalogue méthodique et qui tout en permettant de classer très facilement les nouveaux ouvrages à la place qu'ils doivent normalement occuper, a encore l'avantage de simplifier le travail des bibliothécaires en leur évitant la peine de rédiger le catalogue topographique devenu par le fait superflu. Il s'agit du catalogue méthodique avec numérotation non suivie et mélange des formats.

L'économie générale de ce catalogue est la même que celle dont nous venons de donner la description, mais avec cette disposition spéciale que dès le début, on réserve, entre les ouvrages qu'on inscrit au catalogue, une série de places, correspondant à un nombre déterminé de numéros d'ordre, de façon à pouvoir ensuite intercaler à leur place naturelle les nouvelles acquisitions.

Pour nous faire mieux comprendre, nous allons donner ici, d'après Otto Hartwig [2], la description du nouveau catalogue systématique adopté à la bibliothèque universitaire de Halle :

1. Cf. J. Ben Nichols, « Indexing », *Library Journal*, vol. XVII, 1892, p. 406-419 ; W. J. Fletcher, « Indexing », *ibid.*, vol. XVIII, 1893, p. 258.

2. Voir O. Hartwig, *Schema des Realkatalogs zu Halle*, p. 10-11.

En tête de chaque page, à 25mm du bord supérieur, on tire transversalement une forte ligne noire (Tabl. II). Dans la partie supérieure droite du rectangle ainsi formé et à peu près vers le milieu on trace une autre ligne longue de 45mm environ et parallèle à la première. Au-dessus de cette ligne on inscrit le numéro de la page du catalogue, au-dessous la première et la dernière cote des ouvrages inscrits, par exemple Nd. 707-760. A gauche de la page on trace, dans le sens de la longueur, une première ligne, à 17mm du bord, puis une seconde à même distance de la première. Ces deux lignes dépassent, dans le haut, de 15mm la forte ligne noire dont nous avons parlé et descendent en dessous jusqu'au bas de la page. Elles forment deux colonnes dont la première est réservée au format, et la seconde au numéro d'ordre. Format et numéro d'ordre s'inscrivent sur la même ligne que le mot d'ordre, ce dernier étant souligné afin qu'on puisse facilement le distinguer du reste du titre. Il n'est tenu aucun compte de la différence des formats. A droite de la page on trace en dessous de la ligne noire une troisième ligne perpendiculaire qui descend également jusqu'en bas. Dans la colonne ainsi formée on marque, toujours sur la même ligne que celle où se trouve inscrit le mot d'ordre, le nombre des volumes dont se compose l'ouvrage. La colonne du milieu, large de 16 centim., sert à la transcription des titres. Immédiatement au-dessus de la partie de la ligne noire correspondant à cette colonne, on indique le sujet à l'étude duquel les ouvrages catalogués dans la page sont consacrés, par ex. : Origine de l'écriture. — Sténographie. — Tachygraphie, etc. Lorsque une nouvelle sous-classe ou une nouvelle section commencent, on transcrit très exactement le titre de cette sous-classe ou de cette section dans la colonne du milieu, immédiatement au-dessous de la ligne noire transversale, par ex. : VIII. Relation de la langue avec l'écriture. 1. Origine de l'écriture, etc. Chaque page du catalogue ne contenant qu'un très petit nombre d'ouvrages, de 4 à 6 environ, il reste ainsi assez d'espace libre pour pouvoir y intercaler plus tard soit des éditions postérieures de ces ouvrages, soit d'autres ouvrages ayant trait au même sujet et auxquels on attribue au fur et à mesure les numéros d'ordre progressifs qui ont été réservés. En outre, et de crainte que, si les acquisitions futures étaient très nombreuses, la place ne vienne à manquer, on laisse vides, dès le début et par principe, toutes les pages situées à gauche du volume ouvert, c'est-à-dire le verso de chaque feuillet.

Format	N° d'ordre	N. HISTOIRE	Page (du catalogue) 705 Nd. 707-760	
		Nd. HISTOIRE MODERNE *Guerre de trente ans.*		Nombre de volumes.
4°	707	GUALDO Priorato, Galeazzo. Historia delle guerre di Ferdinando II e Ferdinando III imperatori e del rè Filippo IV di Spagna contro Gostavo Adolfo rè di Svetia e Luigi XIII, rè di Francia. Successe dall' anno 1630 sin all' anno 1640..... Bologna 1641		1
F°	712	LOTICHIUS, Jo. Petrus. Rerum germanicarum, sub Matthia, Ferdinandis II & III imp. gestarum, libri LV ..... Francofurti a.M. 1646		1
F°	716	CHEMNITZ, Bogislaff Philip von. Königlichen Schwedischen in Teutschland geführten Kriegs Theil I, II, ... Stettin 1648 Stockholm 1653 Theil III, IV. Nach Handschriften im Schwedischen Reichsarchive herausgegeben..... Stockholm 1855-59		4
4°	720	RICCIUS, Josephus. De bellis germanicis libri X, in quibus Bohemica, Danica, Suecica bella, et quidquid ubique terrarum ab a. 1618 usque ad a. 1648 gessere Germani, continua narratione describuntur..... Venetiis 1649		1
F°	730	PUFENDORF, Samuel de. Commentariorum de rebus Suecicis libri 26 ab expeditione Gustavi Adolfi regis ad abdicationem usque Christinæ. Ultrajecti 1686		1
F°	731	—— 26 Bücher der Schwedisch- u. Deutschen Kriegs-Geschichte v. König GustavAdolfs Feldzuge in Deutschland an bis zur Abdanckung der Königin Christina. A. d. Lat. übers. v. J[oh.] J[oachim] M[öller] von S[ommerfeld]. Franckfurt a. M. 1688		1
4°	742	BOUGRANT, Guil. Hyac. Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie..... Paris 1727		1
8°	743	—— Historie des dreissigjährigen Krieges und des darauf erfolgten Westphälischen Friedens. Aus. d. Französ. übers. Mit Anmerkungen und einer Vorrede begleitet von Friedrich Eberhard Rambach. Th. I-IV..... Halle 1758-60.		3
relié avec Ne. 379. 8°	751	KRAUSE, Johann Christoph. Lehrbuch der Geschichte der dreissigjährigen teutschen Krieges und Westphälischen Friedens..... Halle 1782 BREYER, Carl Wilhelm Friedr. Geschichte des dreissigjährigen Kriegs. Bd. I..... München 1811 [= WOLF, Peter Philipp. Geschichte Maximilians I. und seiner Zeit. Bd. IV. Ne 1889. 8°.]		
8°	760	RICHTER, Johann Wilhelm Daniel. Geschichte des dreissigjährigen Krieges. Bd. I-V. Bd. III-V. = Geschichte des Böhmischen Krieges. Bd. I-III..... I : Leipzig 1840. II-V : Erfurt 1849-59		5

TABL. II. Modèle de catalogue méthodique à numérotation non suivie.

Un catalogue méthodique rédigé de cette manière peut, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, tenir lieu en tout et pour tout de catalogue topographique ; d'une part, en effet, il constitue un inventaire d'une parfaite clarté, et, d'autre part, grâce aux numéros progressifs et en tenant compte, bien entendu, de la séparation qui existe sur les rayons entre les différents formats, il est toujours possible de faire le récolement des livres sans aucune difficulté.

Les catalogues généraux se trouvent de cette façon réduits à deux, qui sont le catalogue méthodique et le catalogue alphabétique. On a objecté toutefois, contre le système dont nous venons de nous occuper, qu'en adoptant une numérotation progressive sans établir aucune distinction entre les formats il risquait d'être, pour ces derniers, une cause de confusion et d'occasionner ainsi de nombreuses erreurs dans le placement des livres sur les rayons. Pour remédier à cet inconvénient, il suffit de différencier extérieurement les livres suivant leur format, à l'aide d'étiquettes de formes diverses collées sur le dos des reliures.

Dans les bibliothèques où cette nouvelle méthode de rédaction n'est pas connue ou n'a pas été adoptée, le placement des livres est absolument indépendant aussi bien du catalogue méthodique que du catalogue alphabétique : un troisième catalogue devient alors nécessaire, le catalogue topographique, autrement dit l'inventaire, dont nous allons parler.

B. — Du catalogue topographique ou inventaire.

Les dispositions à adopter pour la rédaction de ce catalogue[1] sont tellement simples qu'il n'est pas besoin de longues règles pour les indiquer. On commence par classer les cartes, sur lesquelles sont inscrits les titres des ouvrages, suivant l'ordre dans lequel les livres eux-mêmes se trouvent placés sur les rayons et

1. D'après Friedrich, *Kritische Erörterungen*, p. 95, le premier catalogue topographique fut rédigé par Hendreich, de Danzig, professeur à l'université de Francfort. En 1665, il promit au grand électeur de lui mettre sa bibliothèque en ordre et de lui rédiger un catalogue alphabétique et un catalogue topographique, dans le délai d'un an. Aidé de son frère, il entreprit le travail en question et put arriver à tenir sa promesse.

en tenant compte, bien entendu, de la différence des formats, puis on recopie successivement ces cartes sur le catalogue, par classes et par sections, en ayant soin de diviser chaque page du catalogue en trois parties correspondant, la première aux in-fol., la seconde aux in-4° et la troisième aux in-8°. (Tableau III.)

Ainsi qu'il est facile de le comprendre on n'a nul besoin de transcrire intégralement les titres de tous les ouvrages; il ne faut pas craindre au contraire de leur faire subir d'importantes abréviations ; ce catalogue n'étant pas destiné, en effet, à donner des renseignements précis sur le contenu des ouvrages, il suffit que les titres soient copiés d'une façon suffisamment explicite pour qu'on puisse immédiatement reconnaître que tel livre indiqué comme occupant telle place est effectivement le même que celui qui se trouve sur le rayon. En définitive, le catalogue topographique a principalement pour but de remplir le rôle d'inventaire et de pouvoir servir comme tel aux récolements généraux ou partiels de la bibliothèque. Toutefois, il est bon d'indiquer à la suite du titre abrégé si l'ouvrage est orné de gravures ou accompagné de cartes, tables, etc.; s'il contient des notes manuscrites ou possède quelque particularité intrinsèque ou extrinsèque qui en augmente la valeur, et enfin comment il est relié. On doit particulièrement s'attacher à indiquer d'une façon très exacte le nombre des volumes dont se compose chaque ouvrage ; il va de soi que cette exactitude est également nécessaire pour les autres catalogues, mais pour le catalogue topographique elle est on peut le dire absolument indispensable puisqu'elle en constitue, à proprement parler, la raison d'être.

Les additions faites sur les cartes au titre original et ayant pour but soit de restituer les noms d'auteur, de traducteur ou d'éditeur, soit de compléter les indications relatives aux lieux de publication ou d'impression, doivent être naturellement transcrites sur le catalogue topographique — (il n'en est pas de même des remarques ou annotations détaillées qu'on laisse de côté) —, mais sans qu'il soit besoin d'indiquer les sources auxquelles on a puisé pour se procurer ces renseignements ; il n'y a qu'une seule précaution à prendre, c'est de renfermer ces différentes additions entre crochets carrés afin d'éviter qu'en comparant le titre défectueux de l'ouvrage avec le titre complet indiqué au

Numérotation	**Fa.** GÉOGRAPHIE	Nombre des volumes
	In-folio	
	(1-100)	1
101	Russegger, Joseph. Reisen in Europa, Asien und Afrika. Atlas (*Texte Fa 522. 8°*). Stuttgart 1842-49	1
102	Pfyffer, J. J. X. Skizzen von der Insel Java. Schaffhausen 1829	1
103	Platt, Albrecht. Grosser physisch-politischer Atlas der Erde nach Arrowsmith, Berghaus u. Ritter. Magdeburg 1845	2
104	Cook, [Jacques]. Troisième voyage ou voyage à l'Océan pacifique 1776-1780. Atlas. (*Texte Fa 516. 4°.*) ..... Paris 1785	1
105	Arago, Js. Promenade autour du monde pendant les années 1817-1820. Atlas (*Texte Fa 523. 8°.*) Paris 1822	1
106	Debombourg, G. Atlas chronologique des Etats de l'Eglise..... Lyon 1862	
	In-quarto	
	(1-314)	
315	Schomburgk, Richard. Reise in Britisch-Guiana i. d. J. 1840-1844. Th. I-III..... Leipzig 1847-48	3
316	Cook, [Jacques]. Troisième voyage ou voyage à l'Océan pacifique 1776-1780. Tom. I-IV. (*Atlas Fa 104. 2°.*) ..... Paris 1785	4
317	Perry, M. C. Narrative of the expedition of an American squadron to the China seas and Japan 1852-54 (U. S. Japan Expedition) Vol. I-III..... Washington 1856	3
318	Stedman, I. G. Voyage à Surinam. Planches. (*Texte Fa 524. 8°.*) ..... Paris [1799]	1
319	Bowdich, T. E. Excursions dans les isles de Madère et de Porto-Santo. Atlas. (*Texte Fa 525. 8°.* ..... [Paris 1826]	1
320	Conze, A. Reise auf der Insel Lesbos. Mit einem Anhange u. 22 Taf. ..... Hannover 1865	1
	In-octavo	
	(1-520)	
521	Bremner, Robert. Excursions in Denmark, Norway and Sweden. Vol. I-II..... London 1840	2
522	Russegger, Joseph. Reisen in Europa, Asien und Afrika. Bd. I, 1-2, II, 1-3, III, IV. (*Atlas Fa 101. f°.*) Stuttgart, 1841-49	4
523	Arago, Js. Promenade autour du monde pendant les années 1817-1820. Tom. I-II. (*Atlas Fa 105. f°.*..... Paris 1822	2
524	Stedman, J. G. Voyage à Surinam. Traduit de l'anglais par Henry. Tom. I-II, III. (*Planches Fa 318. 4°.*)..... Paris an VII (1799)	3
525	Bowdich, T. E. Excursions dans les isles de Madère et de Porto-Santo faites en 1823. (*Atlas Fa 319. 4°.*)..... Paris 1826	1
526	Humboldt, A. de. Asie Centrale. Tom. I-III..... Paris 1843	3

Tableau III. Modèle de catalogue topographique.

catalogue on ne soit induit en erreur et porté à considérer ce dernier comme ne s'appliquant pas à l'ouvrage en question mais bien à une de ses éditions postérieures ou à une réimpression.

Quelques mots maintenant au sujet des recueils factices, et disons tout d'abord que le mieux serait de les supprimer absolument et de faire relier chaque ouvrage à part ; malheureusement cela n'est pas toujours possible et c'est ce qui nous force à donner ici quelques règles au sujet de l'inscription de ces recueils à l'inventaire. Qu'ils soient du même format ou de formats différents, qu'ils appartiennent, ou non, à la même classe et à la même section, tous les écrits composant un recueil factice doivent naturellement, et par le fait même qu'ils sont reliés ensemble, être classés au même endroit et sous le même numéro d'ordre. Le classement est toujours déterminé par le sujet et le format du premier ouvrage contenu dans le recueil ; le titre de ce premier ouvrage une fois transcrit, on le fait suivre des titres de tous les ouvrages qui font partie du recueil en observant très exactement l'ordre dans lequel ils se trouvent placés.

Rappelons à ce propos que lorsqu'il s'agit d'une collection il faut également inscrire séparément à l'inventaire les titres de tous les ouvrages qui la composent. Grâce à cette précaution il est ensuite facile, lorsqu'on fait le récolement de la bibliothèque, de voir immédiatement si tous les volumes sont présents.

Il arrive parfois qu'un livre de petit format, un in-8° par exemple, est accompagné de planches ou de cartes d'un format beaucoup plus grand et qu'on est pour cette raison obligé de classer à part. Dans ce cas, il faut avoir soin de renvoyer du texte à l'atlas ou aux planches et *vice versa*. (Tabl. III.) Ces renvois peuvent, à un moment donné, rendre de grands services et ils sont particulièrement utiles lorsqu'il s'agit d'entreprendre un nouveau catalogue pour lequel l'inventaire doit servir de guide.

Ces dernières observations s'appliquent naturellement au catalogue méthodique avec numérotation non suivie dont nous avons parlé plus haut, puisque, ainsi que nous l'avons dit, il remplace en tout et pour tout le catalogue topographique.

En résumé, un catalogue topographique bien fait et rédigé avec soin est pour toute bibliothèque d'un prix inestimable ; c'est à lui qu'on a recours dans tous les cas douteux, qu'il s'agisse de

vérifier la présence d'un volume, l'exactitude d'une cote, etc. En tant qu'inventaire il sert, comme nous l'avons vu, de guide pour le récolement, et le récolement à son tour permet de découvrir et de corriger les erreurs ou les omissions qui se sont glissées dans l'inventaire, circonstance heureuse grâce à laquelle ce dernier peut s'améliorer progressivement et atteindre en quelque sorte la perfection.

Au point où nous en sommes, les cartes ont servi tour à tour à la rédaction du catalogue méthodique et à celle du catalogue topographique, le moment est maintenant venu de les mettre en ordre pour en former le troisième des grands catalogues, le catalogue alphabétique dont nous allons parler.

C. — Du catalogue alphabétique.

Le nombre des règles à observer pour la rédaction de ce catalogue est véritablement considérable; la plupart d'entre elles, il est vrai, se réfèrent à des manipulations techniques, mais pour cette raison même elles demandent à être discutées avec un soin encore plus minutieux que si elles se rapportaient à des questions purement scientifiques. — Les profanes s'imaginent que la rédaction d'un catalogue alphabétique est la chose la plus simple et la plus facile du monde, et de fait si l'on avait à ne tenir compte ni du sujet des ouvrages, ni de leur format, ni de leur cote, et s'il s'agissait uniquement de classer les livres d'après les lettres initiales des noms d'auteur (ou des mots d'ordre lorsqu'on a affaire à des ouvrages anonymes), il est clair qu'à condition d'être un tant soit peu familiarisé avec l'alphabet, le premier venu pourrait entreprendre ce travail et le mener à bien sans grandes difficultés. Mais les choses ne se passent pas aussi commodément qu'on pourrait le croire à première vue, et les longues et nombreuses dissertations publiées à ce sujet en sont la preuve[1].

---

1. Cf. W. N. Du Rieu, « Iets over den alphabetischen Catalogus », *Bibliographische Adversaria*, 's Gravenhage, 1873, Nr. 6; Kerler, « Aus der Praxis I. », *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 476-479; A. Keysser, « Ueber die Einrichtung der alphabetischen Hauptkataloge öffentlicher Bibliotheken », *ibid.*, II, 1885, p. 1-19; Mecklenburg, « Zu Dr Keyssers Aufsatz über die alphabetischen Hauptkataloge », *ibid.*, p. 91-96; Karl Steiff

Qu'on dispose le catalogue alphabétique sur cartes, ou qu'on le rédige en volumes, l'ordre de succession des titres est toujours déterminé par le mot d'ordre. A propos de ce mot d'ordre nous allons entrer dans quelques détails, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut. La question du choix du mot d'ordre, ne peut se poser que pour les ouvrages anonymes : le nom de l'auteur est-il indiqué sur l'ouvrage, c'est toujours lui en effet qu'on prend comme mot d'ordre et voici alors quelles sont les règles à suivre dans les principaux cas susceptibles de se présenter :

1° L'auteur a inscrit son vrai nom sur le titre de l'ouvrage ; c'est alors le nom de famille qui sert de mot d'ordre, et les particules nobiliaires dont il peut être précédé, telles que le *de* français ou le *von* allemand, se placent après. Le *van* néerlandais et les articles sont par contre considérés comme faisant partie du nom ; c'est ainsi, par exemple, que les noms français précédés des articles *du*, *des*, *le*, *la* se classent aux lettres D et L. D'une façon générale, l'orthographe des noms d'auteurs doit être scrupuleusement respectée et reproduite sur la carte telle qu'elle est sur le livre ; toutefois, lorsqu'on se trouvera en présence de plusieurs ouvrages portant le nom du même auteur orthographié d'une façon différente, ce qui est moins rare qu'on ne croit, il faudra choisir la forme la plus généralement admise et y renvoyer pour toutes les autres.

Qu'arriverait-il, en effet, si l'on réunissait ensemble plusieurs cartes portant le nom du même auteur écrit sous une orthographe variée? On risquerait tout d'abord de compromettre ainsi gravement la clarté du catalogue, puis il ne faut pas oublier que ceux qui

---

« Ueber die Einrichtung der alphabetischen Hauptkataloge öffentlicher Bibliotheken », *ibid.*, p. 173-181 ; Theodor von Grienberger, « Zur Katalogisierung der sogenannten Kryptonymen », *ibid.*, p. 327-328 ; Mecklenburg, « Ueber alphabetische Anordnung », *ibid.*, p. 345-382 ; Jón A. Hjaltalin, « Remarks on Rules for an alphabetical catalogue », *Library Journal*, vol. II, 1878, p. 182-185 ; Benjamin R. Wheatley, « Thoughts on title-taking, trite, trivial or tentative », *ibid.*, vol. V, 1880, p. 133-138 ; J. Edmands, « Rules for alphabeting », *ibid.*, vol. XII, 1887, p. 326-341 (réimprimé ensuite dans les Cutter's *Rules*, 3. ed.) ; C. F. Blackburn, *Hints on catalogue-titles and on index-entries, with a rough vocabulary of terms and abbreviations, chiefly from catalogues*, London, 1884 (voir aussi note 1, page 187).

A

Aarbog, Universitets-Bibliothekets for 1884, 1885, 1886. Christiania 1885-87. Aa 2223. 8°.

Abaelard, Petrus. Opera, ed. V. Cousin, Tom. I, II. Paris 1849-59. Ib. 7. 4°.

Acidalius, Valens. In comoedias Plauti, quae exstant, divinationes et interpretationes. Francofurti 1607. Ci 984. 8°.

B

Baader, Joseph, Streiflichter auf die Zeit der tiefsten Erniedrigung Deutschlands i. d. J. 1801-1806. Nürnberg 1878. Ni 1219. 8°

Babeau, Albert. La ville sous l'ancien régime. 2e éd. T. I, II. Paris, 1884. Ha 5377. 8°.

Bach, Aloys. Urkundliche Kirchen-Geschichte der Grafschaft Glaz. Breslau 1841. Ik 1401. 8°.

Bell, Robert, cf. Schönborn, Robert. Gc 3259 a. 8°

C

D

E

F

G

Gaab, Joh[ann] Friedr[ich]. Beiträge zur Erklärung des ersten, zweiten und vierten Buchs Moses. Tübingen 1796. Id. 1295. 8°.

Giornale della libreria, della tipografia e delle arti e industrie affini, Anno I, 1888. II. 1889. Milano [1888-89]. Ab 1193. 4°.

Γύμνασμα τοῦ ἑλληνισμοῦ πρὸς τὴν διδακτικήν. Κοθήνησι τῶν Ἀναλτινέων. ᾳχ′ [1620]. rel. av. Dl 3847. 8°.

H

I

K

L

M

M., C., cf. Schriftsteller, Die Schaffhauser. De 349. 8°.

[**Maass**, Ernst]. De biographis Graecis quaestiones selectae. Berlin 1880 (= Untersuchungen, Philologische, herausg. v. Kiessling u. v. Wilamowitz-Moellendorf. Hft. 3). Ca 1678 (3). 8°.

Mabillon, Johannes. De re diplomatica libri VI. Luteciae Parisiorum 1681. Ma 614. 2°.

Macaulay, Thomas Babington. The History of England from the Accession of James II. Vol. I-X Leipzig 1849-61. Nn 1453. 8°

N

O

P

Q

Quaestiones selectae de biographis graecis, cf. Maass, Ernst. Ca 1678 (3). 8°.

Quousque Tandem, cf. Victor, Wilhelm. Ga 2164. 8°.

R

S

[**Schönborn**, Robert]. Der griechische Münchhausen u. der Verzauberte. Von Robert Bell [Pseud.] 2. Aufl. des « Griechischen Münchhausen ». Halle [1882]. Gc 3259 a. 8°.

Schriftsteller, Die Schaffhauser. von der Reformation bis zur Gegenwart, dargestellt von C. M. Schaffhausen 1869. De 349. 8°.

Szymanowski, Julius v. Handbuch der operativen Chirurgie. Deutsche Ausgabe v. d. Verfasser und. C. W. F. Uhde. Th. I. Braunschweig 1870. Uk 1861, 8°.

T

U

Uhde, C[arl] W[ilhelm] F[erdinand], cf. SZYMANOWSKY, Julius v. Uk 1861. 8°.

⋮

V

[**Vietor**, Wilhelm]. Der Sprachunterricht muss umkehren! Ein Beitrag zur Ueberbürdungsfrage v. *Quousque Tandem*. 2. Aufl. Heilbronn 1886. Ga 2164. 8°.

⋮

W

⋮

X

⋮

Y

⋮

Z

Zyro, Ferd[inand] Friedrich. Die evangelisch-reformirte Kirche und ihre Fortbildung im 19. Jh., bes. im Kanton Bern. Bern 1837. Ik 2986.

Tableau IV. Modèle de catalogue alphabétique en volumes.

y font des recherches se placent à un point de vue purement alphabétique et que ce mélange de formes ne manquerait pas de les induire très fréquemment en erreur. C'est pour cette raison également que lorsqu'on a affaire à des noms latinisés ou traduits dans une langue étrangère, on les classe malgré tout sous leur forme originale. Font exception à cette règle les noms pour lesquels la forme sous laquelle ils ont été traduits est devenue la plus fréquemment adoptée.

Lorsque la traduction a altéré le nom d'un auteur d'une façon sensible, il faut faire un renvoi de la forme traduite à la forme originale. Pour les noms des classiques grecs, c'est la forme latine qui doit être adoptée, et pour les noms des écrivains latins la forme sous laquelle ils nous sont parvenus; quant aux noms des auteurs orientaux on les classe sous la forme acceptée généralement. Pour les écrivains du moyen âge, comme il arrive souvent que le nom de famille manque ou est remplacé par un substantif indiquant le lieu d'origine, on les catalogue sous leurs noms de baptême.

Certains noms allemands très portés tels que *Franke*, *Hofmann*, *Schmidt*, *Schultz*, *Schwartz* s'écrivent d'un si grand nombre de façons, ont une orthographe si incertaine qu'il devient parfois extrêmement difficile de les retrouver au catalogue alphabétique et de se procurer rapidement et sûrement les ouvrages auxquels ils correspondent. Bien plus, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage ancien, ces noms sont fréquemment latinisés et il arrive alors qu'on ne peut, même avec l'aide des répertoires bibliographiques, les restituer sous leur forme originale, et décider par exemple si *Schwartius* doit se traduire par *Schwarz* ou *Schwartz*, *Schwarze* ou *Schwartze*. Cette forme, originale

du reste, est souvent elle-même très variable chez les auteurs anciens; elle change d'un ouvrage à l'autre et il n'est pas rare, lorsqu'un ouvrage a eu plusieurs éditions, de trouver le nom d'auteur orthographié chaque fois d'une façon différente, ce qui complique encore considérablement le travail de classement. Ajoutons à cela que la plupart du temps ces noms sont encore plus ou moins altérés sur les bulletins de demande remis par les lecteurs, et il en résulte que pour trouver tel ouvrage demandé l'employé chargé des recherches sera obligé de procéder par tâtonnements et de perdre un temps infini à parcourir tous les titres rangés par exemple sous les noms de *Franck*, *Francke*, *Frank*, *Franke*, *Franckius*, *Francus*, etc., etc.

En raison des inconvénients que nous venons d'énumérer et dans un but pratique, il serait bon, pour les noms cités plus haut et quelques autres analogues, d'adopter une forme orthographique unique. Cette forme pourrait être soit celle qui se présente la première dans l'ordre alphabétique, soit celle qui est employée le plus communément, et il suffirait alors d'y renvoyer toutes les autres. Cette mesure qui constitue une exception à toutes les règles ordinaires a été reconnue comme excellente partout où elle a été mise en pratique, mais son application exige la plus grande prudence, et il faudrait bien se garder par exemple d'apporter une modification quelconque à des noms d'auteurs différents qui, à l'oreille, semblent se confondre, mais qui, ayant chacun leur orthographe propre et certaine, doivent pour cette raison même être classés séparément.

D'une façon générale, il n'est pas tenu compte des surnoms; les noms composés, tant allemands que français, se mettent ordinairement au premier nom qui est presque toujours le plus employé, tandis que les noms composés anglais se cataloguent au second[1], le premier n'ayant été souvent adopté que pour honorer la mémoire d'un ami de la famille, d'un bienfaiteur, etc., et jouant en quelque sorte le rôle d'un nom de baptême.

Il arrive parfois qu'un écrivain fait paraître ses œuvres sous

1. Cf. E. E. Clarke, « Women in literature at the fair, from the stand point of a librarian and a cataloguer », *Library Journal*, vol. XIX, 1894 p. 47-49.

deux noms absolument dissemblables; dans ce cas, il faut choisir comme mot d'ordre le dernier nom qu'il a employé et faire un renvoi pour le premier. Certains bibliographes, il est vrai, ont conseillé de prendre le premier nom lorsqu'on avait affaire à un auteur vivant, sous prétexte que celui-ci pouvait, par la suite, adopter un troisième nom; mais cette méthode serait une cause permanente de complications : chaque fois qu'on aurait à cataloguer l'ouvrage d'un écrivain rentrant dans la catégorie dont nous nous occupons, il faudrait en effet s'assurer d'abord s'il est vivant ou mort; puis on serait obligé d'avoir, dans chaque bibliothèque, une liste des auteurs vivants qu'il serait nécessaire de contrôler de temps à autre, afin de pouvoir, en cas de décès de l'un d'eux, reporter au second nom toutes les fiches cataloguées provisoirement au premier. Il est si rare du reste qu'un écrivain prenne un troisième nom que nous pouvons sans crainte nous dispenser d'envisager plus longuement cette éventualité.

2° Le nom indiqué sur le titre de l'ouvrage n'est pas le vrai, A soit qu'on ait affaire à un nom supposé ou pseudonyme, B soit qu'il s'agisse d'un nom traduit, c'est-à-dire d'une métonomasie.

A. Nom supposé ou pseudonyme. — Dans ce cas, on peut, lorsqu'on arrive à découvrir le vrai nom, procéder de deux manières ou bien accepter le faux nom comme mot d'ordre et mettre à la suite le vrai nom entre crochets carrés en faisant une carte de renvoi pour ce dernier, ou bien adopter la méthode contraire, c'est-à-dire prendre comme mot d'ordre le vrai nom, mettre à la suite le faux entre crochets carrés, et renvoyer alors du nom supposé au nom véritable.

C'est cette dernière manière de faire qui a été en général suivie, et avec raison selon nous, parce qu'elle est plus conforme à ce grand principe qui veut que tous les ouvrages d'un même auteur soient autant que possible réunis sous son vrai nom, qu'ils aient paru sous ce vrai nom, sous un nom supposé ou même sous le voile de l'anonymat. Certains bibliographes, il est vrai, ont prétendu qu'il valait mieux accepter les pseudonymes tels quels et les prendre toujours comme mots d'ordre. Comme il arrive très souvent, disent-ils, que dans l'impossibilité où l'on se trouve de restituer le vrai nom, on est obligé de cataloguer les ouvrages sous le nom supposé, il est préférable, par mesure d'unité et

pour éviter une certaine disparate, de faire de cette obligation occasionnelle la règle générale. Mais pour être logique, il faudrait alors cataloguer également tous les anonymes d'après les mots d'ordre des titres, au lieu de chercher, à l'aide des répertoires bibliographiques[1], à en trouver les auteurs, puisque très souvent, ainsi que pour les pseudonymes, il est à peu près impossible de découvrir les véritables noms des écrivains; or, en agissant ainsi, on irait directement contre le but que doit se proposer tout catalogue alphabétique et qui est précisément de chercher à réunir sous le nom de chaque auteur tous les ouvrages qui lui appartiennent. Le mieux, par conséquent, est de restituer le vrai

1. Voici quels sont les principaux répertoires bibliographiques auxquels on peut avoir recours :

J. M. Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées*, 2e éd., par G. Brunet et P. Jannet, t. I-III, Paris, 1869-70; G. Brunet, *Dictionnaire des ouvrages anonymes; suivi des supercheries littéraires dévoilées. Supplément à la dernière édition*, Paris, 1892; A. A. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 3e éd., t. I-IV, Paris, 1872-79.

V. Placcius, *Theatrum anonymorum et pseudonymorum*, Hamburgi, 1708; J. Ch. Mylius, *Bibliotheca anonymorum et pseudonymorum ad supplendum Placcii theatrum*, Hamburgi, 1740; J. S. Ersch, *Verzeichniss aller anonymischer Schriften in der 4. Ausgabe des gelehrten Teutschlands*, Lemgo, 1788-96, avec trois suppléments; F. Rassmann, *Kurzgefasstes Lexikon deutscher pseudonymer Schriftsteller von der ältesten bis auf die jüngste Zeit*, Leipzig, 1830; E. Weller, *Index pseudonymorum*, Leipzig, 1862-67, et 3 suppléments; du même, *Lexicon pseudonymorum. Wörterbuch der Pseudonymen aller Zeiten u. Völker*, 2. Aufl., Regensburg, 1886;

G. M[elzi], *Dizionario di opere anonime e pseudonime di scrittori italiani o,come che sia aventi relazione all' Italia*, t. I-III, Milano, 1848-59; G. Passano, *Dizionario di opere anonime e pseudonime*, Ancona, 1887; E. Rocco, *Anonimi e pseudonimi italiani. Supplemento al Melzi e al Passano*, Napoli, 1888.

H. Pettersen, *Anonymer og pseudonymer i den Norske Litteratur 1678-1890. Bibliografiske meddelser*, Kristiania, 1890.

S. Halkett et J. Laing, *A dictionary of the anonymous and pseudonymous literature of Great Britain*, vol. I-IV, Edinburgh, 1882-88; W. Cushing, *Initials and Pseudonyms*, ser. 1. 2., London, New-York, 1886-88; du même, *Anonyms. A dictionary of revealed authorship*, Cambridge U. S. A., 1889; A. Cotgrave, *A selection of pseudonyms; or fictitious names used by well-known authors, with the real names given. Also a number of anonymous works with the authors given*, London, 1891.

nom chaque fois qu'on est en mesure de le faire et bien que dans certains cas les plus patientes recherches n'aboutissent à aucun résultat. Toutefois, pour les écrivains qui ont fait paraître tous leurs ouvrages sous le même pseudonyme, on peut à son choix adopter la première ou la seconde des règles indiquées plus haut; par contre, s'il s'agissait d'un écrivain ayant publié ses ouvrages tantôt sous son vrai nom, tantôt sous un pseudonyme, il faudrait, dans tous les cas où l'on aurait affaire au nom supposé, restituer le vrai nom, de crainte que les deux noms enregistrés au catalogue ne puissent faire croire à une double personnalité, ce qu'il faut éviter à tout prix.

On a fait encore au système que nous défendons une seconde objection. Il oblige, a-t-on dit, à apporter de fréquentes corrections au catalogue, soit qu'on veuille, à la suite de recherches nouvelles, reporter au nom véritable des titres catalogués précédemment sous un pseudonyme, soit au contraire qu'il s'agisse de remettre sous le nom supposé un ouvrage attribué par erreur à tel ou tel écrivain. L'autre système, ont ajouté nos adversaires, présente du moins ce grand avantage qu'il rend tous ces changements et transcriptions absolument inutiles puisque tout se réduit à de simples réclames d'un nom à l'autre, du nom véritable au pseudonyme ou *vice versa*. Nous devons avouer que si l'on envisage particulièrement le catalogue alphabétique en volumes, cette objection a une certaine valeur bien que les corrections ne puissent pas être très fréquentes lorsqu'on se donne la peine, dès le début, d'apporter aux recherches bibliographiques les soins et l'attention nécessaires; mais elle n'a par contre aucune valeur en ce qui concerne le catalogue sur cartes, puisqu'il suffit alors, quand une erreur se présente, de faire une carte nouvelle et d'annuler l'ancienne carte reconnue défectueuse.

B. Nom traduit ou métonomasie. — Il faut bien se garder de confondre les noms traduits avec les pseudonymes, car, à la différence de ces derniers, ils ont été généralement adoptés d'une façon si unanime par le monde savant, que l'on a fini par oublier peu à peu les noms véritables dont ils sont la traduction : c'est ce qui est arrivé par exemple pour les noms de Melanchthon, signifiant Schwarzerd; Neander, Neumann; Agricola, Bauer, etc. Il serait par conséquent absurde et contraire à tous les usages

de cataloguer les ouvrages de MELANCHTHON sous le nom inconnu de SCHWARZERD; chaque fois que l'on a affaire à un cas de ce genre, il faut prendre le nom traduit comme mot d'ordre en renvoyant du nom véritable à la traduction [1].

3° Le titre de l'ouvrage ne porte que les initiales du nom de l'auteur.

La première chose à faire est alors de chercher au moyen des bibliographies à restituer le nom dans son entier; lorsqu'on y parvient, on inscrit entre crochets carrés, à la suite des initiales, la partie du nom qu'on a découverte. Toutes les recherches sont-elles restées vaines? il y a deux moyens de cataloguer les livres. Le premier consiste à prendre une des initiales comme mot d'ordre; mais laquelle choisir? Les avis sont partagés à ce sujet. En règle générale, on donne la préférence à la dernière, sous prétexte qu'elle doit, d'après les plus grandes probabilités, être l'initiale du nom patronymique, et l'on y renvoie toutes les autres. C'est là, il faut en convenir, une manière de faire absolument arbitraire, car, très souvent, la dernière initiale peut correspondre par exemple à un titre honorifique quelconque. Certains bibliographes ont, pour cette raison, conseillé de choisir la première initiale, mais on aurait ainsi encore moins de chances de tomber juste, car dans la plupart des cas, cette initiale se rapporte au nom de baptême. Quoi qu'il en soit, cette méthode présente un caractère d'incertitude regrettable; aussi a-t-on proposé de la laisser de côté et de considérer tous les ouvrages dont nous nous occupons comme de véritables anonymes. Il ne resterait plus alors qu'à les cataloguer comme tels en suivant les règles que nous indiquerons plus loin et en faisant pour chaque initiale les réclames nécessaires. Pratiquement, ce système a de grands avantages, car il est bien rare qu'on retienne les initiales sous lesquelles a paru tel ou tel ouvrage et qu'on les cherche au catalogue alphabétique : l'expérience de tous les jours, en effet, nous montre que le public assimile absolument les ouvrages de ce

1. Certaines bibliothèques ne se conforment pas à cette règle. « La Bibliothèque nationale de Paris, par ex., porte toujours l'auteur à son nom véritable, MELANCHTON à SCHWARZERD, etc. ». Cf. *Grande Encyclopédie*, Art. Bibliographie, par E. D. GRAND. Tome VI, p. 599 à 611.

genre aux véritables anonymes. Dans tous les cas, si l'on adopte le premier système et qu'on catalogue l'ouvrage sous l'une ou l'autre des initiales, il ne faudra pas négliger d'y renvoyer le mot principal du titre, celui qui eût été considéré comme mot d'ordre en supposant qu'on se fût décidé à classer le livre parmi les anonymes.

4° Le titre de l'ouvrage porte deux ou plusieurs noms d'auteurs.

Il faut d'abord commencer par examiner si l'ouvrage forme un tout homogène, ou bien s'il est composé d'une série de travaux réunis ensemble en raison de leurs affinités communes, mais qui n'en sont pas moins indépendants les uns des autres.

Dans ce dernier cas, l'ouvrage est généralement considéré comme anonyme et classé comme tel. On pourrait, il est vrai, le cataloguer sous le nom de l'éditeur : mais ainsi que nous l'avons déjà fait observer, ce nom ne doit jouer aucun rôle dans le classement alphabétique; il vaut donc beaucoup mieux, nous le répétons, ranger l'ouvrage en question parmi les anonymes, quitte à faire pour chaque nom propre une carte de renvoi au mot d'ordre choisi.

Si, au contraire, le livre qu'on a devant les yeux constitue un ouvrage d'ensemble composé en commun par plusieurs écrivains, on prend comme nom d'auteur le premier de ceux qui sont imprimés sur le titre et l'on y renvoie tous les autres.

Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage commencé par un seul écrivain, mais continué par un ou plusieurs autres, le mieux est de le cataloguer sous le nom du premier auteur en faisant des cartes de renvoi aux noms de ceux qui ont terminé le travail. De même une édition nouvelle d'un ouvrage ancien, revu, annoté et publié par un érudit quelconque, se classe toujours au nom de l'auteur véritable. Toutefois, lorsque cette édition nouvelle a été complètement transformée, lorsque la forme et le fond ont subi des modifications tellement profondes (modifications généralement signalées dans le titre) que l'on a pour ainsi dire affaire à un ouvrage entièrement nouveau, il faut alors cataloguer l'ouvrage sous le nom de l'auteur de cette seconde rédaction et faire une carte de renvoi au nom du premier écrivain.

Examinons maintenant de quelle façon on doit procéder lorsque

le nom de l'auteur n'est pas indiqué sur le titre du livre, c'est-à-dire lorsqu'on se trouve en présence d'un ouvrage anonyme. Et d'abord faut-il considérer un livre comme anonyme quand le nom de l'auteur se trouve imprimé soit dans la dédicace, soit dans la préface, soit dans un endroit quelconque du texte, soit à la fin ? Beaucoup de bibliographes ne le pensent pas et ils ont jusqu'à un certain point raison ; mais pour éviter toute confusion, nous commencerons par établir ici, et d'une façon très nette, la différence qui sépare une bibliographie purement scientifique d'un catalogue rédigé dans un but pratique.

Plaçons-nous au point de vue du bibliographe et prenons comme exemple le bibliothécaire occupé à la confection du catalogue. En général il a devant lui le livre qu'il s'agit de classer : le nom de l'auteur se trouve-t-il soit dans la dédicace, soit dans la préface, il n'a alors nul besoin de le chercher dans les répertoires bibliographiques, et peut à bon droit, dans la plupart des cas, ne considérer comme véritables anonymes que les ouvrages dans lesquels le nom de l'auteur n'est mentionné nulle part.

Mais le travailleur qui consulte le catalogue n'est pas dans la même situation que le bibliothécaire : il cherche le livre au lieu de l'avoir entre les mains et, dans ces conditions, il ne peut savoir si le nom de l'auteur se trouve indiqué autre part que sur le titre ; à son point de vue, par conséquent, il vaudrait mieux que l'ouvrage fût classé parmi les anonymes, et c'est là un desideratum dont le bibliothécaire est obligé de tenir compte. Bien loin de restreindre la signification du mot anonyme, il devra donc le prendre au contraire dans son acception la plus large ; et même lorsque ses recherches lui auront permis de restituer le vrai nom de l'auteur et de cataloguer l'ouvrage sous ce nom, il sera bon néanmoins qu'il fasse une carte de renvoi au mot d'ordre qu'il aurait choisi dans le titre, pour être mis en vedette, si le nom de l'auteur lui fût resté inconnu.

Les publications périodiques, les documents officiels, etc., n'ont pas d'auteur au sens propre du mot, et se classent, comme les ouvrages anonymes, d'après leur mot d'ordre.

Reste à savoir quel est le mot qu'on doit choisir comme mot d'ordre, pour arriver à cataloguer d'une façon normale tous ces

livres sans noms d'auteurs que WHEATLEY appelait « les parias de la littérature » [1].

Certains ont conseillé de prendre comme mot d'ordre celui qui est le mieux caractérisé pour représenter la totalité du titre, le *mot typique* : mais on se verrait ainsi entraîné à dépasser les limites du catalogue alphabétique, sans compter que dans beaucoup de cas on se trouverait dans l'impossibilité de trouver un mot réunissant les conditions voulues. Examinons par exemple le titre suivant : *Études d'histoire, de littérature et d'art*, titre fort simple en comparaison de certains autres infiniment plus compliqués; quel serait le mot que l'on pourrait de préférence choisir pour représenter le titre complet ? Celui, dira-t-on, qui indique le plus clairement, le plus nettement quel est le sujet traité dans l'ouvrage; mais ces *études* ont pour objet l'*histoire*, la *littérature* et l'*art*, c'est-à-dire trois sujets absolument distincts et qui ne peuvent être évidemment représentés par un seul mot. Il n'y aurait qu'un moyen de résoudre la difficulté, ce serait de cataloguer l'ouvrage sous chacun des trois mots : *histoire*, *littérature* et *art*, pris successivement comme mots d'ordre; mais que l'on réfléchisse à la confusion qui en résulterait surtout lorsqu'on aurait affaire à des titres embrassant un nombre de sujets encore plus considérable! Il n'est pas besoin d'une longue démonstration pour prouver qu'une pareille méthode occasionnerait une perte de temps véritablement énorme aussi est-ce à peine si on peut la considérer comme rentrant dans le domaine du possible.

Mais le catalogue alphabétique exige-t-il réellement, soit en raison de sa nature, soit en raison du but qu'il se propose, que le mot d'ordre soit toujours, comme on a voulu le prétendre,

---

1. Sur la manière de cataloguer les anonymes, cf. entre autres : « Zur Anordnung von Titeln anonymer Schriften in alphabetischen Katalogen » - *Anzeiger* de PETZHOLDT, 1861, n° 410 ; Henry B. WHEATLEY, « On the alphabetical arrangement of the titles of anonymous books », *Library Journal*, vol. II, 1878, p. 186-187 ; Albert Romer FREY, « The cataloguing of anonymous and pseudonymous literature, *Library Journal*, vol. XII, 1887, p. 192-194 ; KEYSSER, *Centralblatt*, II, p. 15-16 ; MECKLENBURG, *Centralblatt*, II, p. 369-382 (il conseille de choisir comme mot d'ordre celui qui a la signification la plus étendue) ; DZIATZKO, *Instruction...*, etc., p. 15-22 ; CUTTER, *Rules*, etc., § 52 et suiv. (2e éd., § 68 et suiv.).

le représentant adéquat du titre ? En aucune façon. A quoi doit en effet servir le catalogue alphabétique ? Uniquement à se rendre compte le plus rapidement possible si tel ou tel livre déterminé se trouve à la bibliothèque ; or une telle recherche suppose évidemment que le titre du livre est déjà au moins en partie connu. En choisissant comme mot d'ordre, à l'exclusion de tout autre, celui qui indique le mieux quel est le sujet traité dans l'ouvrage, on arriverait promptement à confondre le catalogue alphabétique des noms d'auteurs avec le catalogue alphabétique des matières, bien qu'ils diffèrent l'un de l'autre du tout au tout. Le catalogue alphabétique des matières a en effet pour but de présenter dans l'ordre alphabétique les principaux sujets traités dans les différents ouvrages ; or si le catalogue alphabétique proprement dit devait rendre le même service, il ne resterait plus qu'à le fondre dans le catalogue alphabétique des matières et à classer tous les livres, qu'ils soient anonymes ou non, d'après le mot d'ordre indiquant le sujet traité, en faisant abstraction complète des noms d'auteurs. On tomberait ainsi dans la plus grave erreur, car tous les bibliographes sont d'accord pour reconnaître que lors même qu'il existe déjà un catalogue alphabétique des matières, le catalogue alphabétique des noms d'auteurs n'en est pas moins indispensable et doit dans tous les cas conserver son individualité propre. — Quelle est donc la règle qu'il faut suivre dans le choix des mots d'ordre pour le classement des anonymes ? La voici : on doit toujours prendre comme mot d'ordre le premier substantif *nominatif* du titre ou le mot qui en tient lieu.

Cette règle n'est soumise qu'à deux exceptions, au sujet desquelles nous sommes pleinement d'accord avec Dziatzko, Keysser et les autres bibliographes. Première exception : lorsqu'on se trouve en présence de deux substantifs au nominatif juxtaposés l'un à l'autre et dont le premier sert à préciser le sens du second, c'est le second qu'il faut choisir comme mot d'ordre. Deuxième exception : si le premier substantif désigne les parties, éditions ou réimpressions de l'ouvrage, si c'est un des mots suivants : *livre*, *volume*, *appendice*, *supplément*, etc., on doit prendre comme mot d'ordre le complément de ce substantif.

Dans tous les autres cas, il faut s'en tenir à la règle énoncée plus haut, même — et ici nous sommes en désaccord avec

Dziatzko — lorsque le premier substantif est un mot très commun et parfois un peu vague comme *Mémoire*, *Traité*, etc. Prendre dans le reste du titre un mot d'ordre plus précis, ainsi que le conseille Dziatzko, serait s'exposer à être très souvent obligé de donner gain de cause à ceux qui veulent que le mot d'ordre personnifie en quelque sorte le sujet indiqué dans le titre.

N'y a-t-il aucun substantif au nominatif, on en prend un au cas oblique, et s'il y en a plusieurs on choisit, comme le dit très bien Keysser, le substantif le plus indépendant, celui qui, en quelque sorte, régit les autres; dans tous les autres cas, c'est le premier mot du titre qui joue le rôle de mot d'ordre, à condition, bien entendu, que ce ne soit pas un article.

Parmi les érudits qui se sont occupés de bibliothéconomie, quelques-uns, et en première ligne Cutter, ont conseillé d'adopter toujours ce premier mot comme mot d'ordre[1], et c'est ce qui a été fait dans bon nombre de bibliothèques; toutefois, comme ce premier mot est très fréquemment insignifiant, il vaut mieux, croyons-nous, ne le prendre que lorsqu'on se trouve dans l'impossibilité de faire autrement.

L'objection la plus ordinaire faite par nos adversaires à la règle que nous préconisons est qu'il est plus facile de retenir un mot résumant le sens général du titre que le premier substantif de ce titre[2], et ils insistent sur ce point qui est en effet d'une grande importance, puisque, lorsqu'on a oublié le mot d'ordre, il devient très difficile de retrouver au catalogue l'ouvrage dont on a besoin. A cela on peut tout d'abord répondre que si la mémoire conserve

---

1. Voici de quelle façon Cutter s'exprime à ce sujet : « Make a first-word entry for all anonymous works, except anonymous biographies, which are to be entered under the name of the subject of the life. »

2. Mecklenburg s'est fait le champion de cette opinion, dans son article du *Centralblatt* signalé plus haut. Hjaltalin, dans son étude déjà citée, conseille de ne jamais prendre, comme mot d'ordre d'un ouvrage anonyme, un substantif abstrait, mais toujours un substantif concret, c'est-à-dire le mot du titre qui indique de la façon la plus spéciale le sujet à l'étude duquel l'ouvrage est consacré. Un *traité* anonyme *sur les maladies du cerveau* devrait ainsi être classé au mot *cerveau*, mais cette manière de procéder offrirait mille inconvénients et serait une cause perpétuelle d'inconséquences et d'hésitations, sans compter qu'en agissant ainsi on empiéterait sur le domaine du catalogue méthodique.

plus facilement une idée qu'un mot, ce qui n'est pas douteux, elle n'en oublie pas moins le mot qui sert à exprimer cette idée tout aussi bien qu'elle aurait oublié le premier mot venu ; on doit en outre remarquer que le catalogue alphabétique n'est pas fait pour qu'on puisse y rechercher les livres dont on ne connaît que vaguement le titre quand on ne l'a pas oublié tout à fait : dans ce cas, en effet, et pourvu qu'on se souvienne du sujet de l'ouvrage que l'on désire, il sera toujours possible de le retrouver au catalogue méthodique. En résumé, lorsqu'on veut chercher un livre au catalogue alphabétique, il faut au moins connaître d'une façon positive les données principales du titre de ce livre, faute de quoi on ne pourra s'en prendre qu'à soi-même si la peine que l'on s'est donnée n'aboutit qu'à un résultat négatif.

Ces remarques générales une fois faites, nous présenterons encore quelques observations relatives aux variantes de forme de certains mots, par exemple : *Beiträge* et *Beyträge* en allemand, *istoria*, *historia* et *storia* en italien, *coutumes*, *costumes*, *coustumes* en français, etc... ; il est bon ou pour mieux dire nécessaire d'adopter pour chacun de ces mots une orthographe uniforme, celle qui est la plus répandue et la plus généralement acceptée : ce serait en effet un non-sens d'exiger que chaque travailleur se souvînt des particularités orthographiques les plus insignifiantes des titres qu'il désire trouver. Pour la même raison, certains livres, formant des groupes parfaitement homogènes, seront classés ensemble, bien que ne portant pas exactement le même titre : tous les missels, par exemple, seront réunis sous la rubrique *Missale*, bien que les uns soient intitulés *Missale* et les autres *Ordo Missalis* ; de même les éditions multiples de la farce de Pathelin seront toutes rangées sous la rubrique : *Pathelin*, etc...

Certains mots composés étrangers, tels que les mots allemands *Franziskanerorden*, *Assekuranzgesellschaft*, peuvent s'écrire, ainsi que nous venons de le faire, en un seul mot, ou bien en deux mots *Franziskaner-Orden*, *Assekuranz-Gesellschaft*. Comme on ne peut exiger que le lecteur se rappelle exactement si, dans le titre qu'il a eu sous les yeux, ces mots étaient orthographiés d'après la première ou d'après la seconde forme, le mieux est de les laisser toujours réunis ensemble et de les classer au catalogue d'après les initiales du premier mot qui entre dans

leur composition, par conséquent dans le cas présent à *Franziskaner* et à *Assekuranz*. Supposons que l'on veuille suivre le procédé contraire, c'est-à-dire réduire chaque mot composé en ses éléments, nous classerions alors les deux expressions ci-dessus à *Orden* et à *Gesellschaft*; mais on voit à quels résultats aboutirait une pareille méthode : à séparer parfois l'un de l'autre deux termes que l'usage a réunis au point qu'ils n'en forment plus qu'un seul, et l'on ne saurait bientôt plus quelles limites assigner à cette décomposition factice des mots.

Il nous reste maintenant à étudier les règles suivant lesquelles doit se faire le classement alphabétique des noms d'auteurs ou des mots d'ordre choisis pour représenter les titres. C'est là une source de discussions infinies, et le nombre des cas douteux qui peuvent se présenter est tellement considérable qu'il nous serait impossible de les examiner tous, même superficiellement, sans donner à ce chapitre une étendue démesurée et sans risquer de nous perdre dans des détails par trop minutieux. Il sera donc suffisant, croyons-nous, de passer en revue les cas principaux et de montrer comment il faut procéder pour chacun d'eux si l'on veut que le catalogue alphabétique rende de véritables services aux travailleurs.

Et d'abord quelques observations relatives à la valeur de certaines lettres. Les voyelles infléchies *ä*, *ö*, *ü* ne doivent pas être assimilées aux voyelles fondamentales *a*, *o*, *u* dont elles dérivent : *Köhler* et *Kohler*, par exemple, sont deux noms parfaitement différents et qu'il faut se garder de confondre[1]; de même l'*u* et le *v*, qui dans les anciens ouvrages sont constamment pris l'un pour l'autre, ne doivent pas cependant être mélangés[2]; l'*ſs* ou *ſz* et l'*ss* sont équivalents; les catalogues allemands considèrent également comme tels le *j* et l'*i*, qui au contraire sont distincts en français. Pour les lettres étrangères à notre alphabet, on admet que l'η grec correspond à notre *è*, ου à *ou*, etc.; *å* danois = *a*, *ø* = *ö*), etc;

1. La distinction que nous établissons ici entre *ä*, *ö*, *ü* et *a*, *o*, *u* est de règle dans les bibliothèques allemandes. Par contre, un assez grand nombre de bibliographies allemandes, entre autres celles de Heinsius, Hinrichs, Kayser, etc., ne l'admettent pas.

2. C'est ainsi qu'il faut cataloguer le mot *verum*, par exemple, à la lettre *v*, même s'il est écrit *uerum*.

le hollandais *ij* ne répond pas à l'*y* comme beaucoup le pensent; la forme irlandaise abrégée *M'* compte toujours pour *Mac*, etc...

Lorsque plusieurs auteurs portent le même nom, on les classe d'après leurs noms de baptême. Si les prénoms sont également les mêmes, on peut régler l'ordre de succession des noms soit d'après l'année de la naissance de chaque écrivain, soit d'après le nom de la ville dans laquelle il est né, ou bien ajouter au nom de chaque auteur une qualification permettant de l'identifier, un titre honorifique par exemple, ou bien enfin indiquer le degré de parenté qui existe entre les auteurs portant le même nom : Dumas (Alexandre) *père*, Dumas (Alexandre) *fils*.

Dans les bibliothèques où l'ordre méthodique a été adopté pour le placement des livres sur les rayons, on peut très bien classer, d'après leurs cotes, au catalogue alphabétique les différents ouvrages d'un même auteur ou les cartes d'ouvrages anonymes portant le même mot d'ordre[1]. Cette méthode, recommandée par le Dr O. Hartwig, a été appliquée par lui à la bibliothèque de Halle; elle facilite les recherches à ceux qui sont familiarisés avec les catalogues, puisqu'elle leur présente les ouvrages classés au catalogue alphabétique d'après les mêmes principes qu'au catalogue systématique; mais elle exige, répétons-le, qu'on soit parfaitement au courant des divisions méthodiques de la bibliothèque, divisions que le bibliothécaire doit, dans ce cas plus que dans tout autre, s'efforcer de mettre à la portée de tous. Celui qui les ignore ne peut en effet tirer aucun profit de la méthode en question; bien au contraire, il éprouvera alors plus de difficultés à retrouver sous certains mots tels qu'*Aristote*, *Journal*, etc., les ouvrages dont il a besoin que si l'on eût adopté pour les classer la manière de faire ordinaire. Bien qu'inspirée par des considérations pratiques, cette méthode constitue du reste une dérogation au principe strictement alphabétique et doit être naturellement interdite aux bibliothèques qui ne sont pas organisées méthodiquement. Quelles sont donc, dans ces dernières bibliothèques, les règles à suivre? Il faut tout d'abord classer sous le nom de chaque écrivain les œuvres complètes dont il est l'auteur. Pour ce classement on peut adopter l'ordre alpha-

1. Cf. H[artwig], dans le *Centralblatt*, III, 1886, p. 294, n° 4.

bétique des titres, ou l'ordre chronologique en se basant alors sur la date de publication de chaque ouvrage : ces deux façons de procéder ont leurs partisans ; les œuvres détachées viennent ensuite ; quant aux éditions ou traductions des classiques anciens, on peut les ranger alphabétiquement, d'après les noms de l'éditeur ou du traducteur. Se trouve-t-on en présence d'ouvrages anonymes catalogués sous le même mot d'ordre, c'est d'après la partie du titre de chaque ouvrage qui suit le mot d'ordre en question que s'établit l'ordre alphabétique de classement.

Certains mots sont communs à plusieurs langues : le mot *Journal* par exemple ; dans ce cas et en supposant que l'on ait plusieurs ouvrages en différentes langues à classer sous le même mot, il faudrait d'abord commencer par les distribuer en sections distinctes correspondant aux langues représentées, puis ensuite ordonner alphabétiquement chaque section d'après les règles énoncées plus haut. Dans le catalogue en volumes, une division de ce genre est parfaitement claire : il suffit en effet de l'accompagner d'une notice explicative ; mais comment faire pour qu'elle ne prête à aucune confusion dans le catalogue sur fiches ? Le mieux, croyons-nous, est de faire précéder les cartes des ouvrages en question d'une carte spéciale indiquant le mode de classement qui a été adopté.

Il arrive assez fréquemment qu'on se trouve en présence d'ouvrages anonymes dans lesquels le premier substantif du titre, celui qui doit servir de mot d'ordre, est un nom de personne. Exemples : « *Schiller oder Scenen und Charakterzüge aus seinem späteren Leben* » Stendal 1805. *Schiller*, étant le premier substantif, doit jouer le rôle de mot d'ordre ; mais dans ce cas, lorsqu'on aura à classer la carte au catalogue alphabétique, il faudra avoir bien soin de la placer avant les cartes portant comme en-tête le nom de Friedrich von Schiller considéré comme auteur. De même, dans l'ouvrage suivant : « *Der lustige Bädeker* » Bd. 1-6. Stuttgart (Schwabacher) 1888-90, c'est *Bädeker* qui jouera le rôle de mot d'ordre et la carte de l'ouvrage en question devra précéder toutes les autres cartes portant comme nom d'auteur le nom de *Bädeker*. Lorsqu'un nom d'auteur est commun à plusieurs écrivains, on adopte pour l'ordre de succession des cartes les règles

suivantes : on met en tête les cartes ne portant que le nom patronymique; puis à la suite, celles ou le nom patronymique est accompagné des initiales des prénoms et enfin, en troisième rang, les cartes, et ce sont les plus nombreuses, sur lesquelles sont indiqués en toutes lettres le nom et les prénoms, soit que ces derniers aient été trouvés par le cartographe sur le titre même de l'ouvrage, soit que des recherches bibliographiques les lui aient fait découvrir. Ex. :

1° Friedrich. *Die Jesuiten von Breslau.* Berlin, 1852.

2° Friedrich, W. *Blüten kindlicher Liebe.* 5. Aufl., Berlin, 1874.

3° Friedrich, Wilhelm. *Ueber Lessings Lehre von der Seelenwanderung.* Leipzig, 1890.

Il est de la plus haute importance que tous les ouvrages du même auteur se trouvent réunis ensemble au catalogue alphabétique, mais pour y arriver, on éprouve souvent de grandes difficultés. La façon dont certains écrivains indiquent leurs prénoms est entre autres pour les bibliothécaires une source permanente d'erreurs. Tel écrivain, par exemple, négligera dans un ouvrage de faire connaître ses prénoms ou du moins ne les donnera que sous une forme abrégée ; sur le titre d'un second ouvrage, son nom se trouvera accompagné du prénom qu'on lui donne d'habitude; tandis qu'un troisième ouvrage portera imprimés tous ses prénoms. A cette cause de confusion s'en ajoute encore une autre, celle qui provient dans les ouvrages traduits de la forme nouvelle donnée par le traducteur aux prénoms de l'auteur : *Jasper* traduit en français par *Gaspard*, *Ralph* par *Rodolphe*, *Dionigi* ou *Dionysius* par *Denis*, *Gennaro* ou *Januarius* par *Janvier*, etc. Certains prénoms, noms ou mots communs, peuvent s'écrire en allemand soit avec un *k*, soit avec un *c* : *Klothilde* et *Chlotilde*, *Kato et Cato*, *Kupido et Cupido*, *Konzert* et *Concert*, etc. : afin de ne laisser place à aucune incertitude, le mieux sera toujours de se conformer aux nouvelles règles orthographiques adoptées depuis peu en Allemagne, et qui recommandent dans tous les cas douteux de se servir du *k*. Lorsque sur le titre d'un ouvrage publié en latin par un écrivain moderne on trouve les prénoms de cet écrivain latinisés, il faut les rétablir au catalogue sous leur forme originale. Il arrive encore parfois

que dans l'impossibilité où l'on est de restituer le véritable nom d'un auteur on catalogue l'ouvrage sous son prénom; la carte portant ce prénom comme mot d'ordre se placera alors avant les cartes où ce même prénom jouera le rôle de nom patronymique: c'est ainsi, par exemple, qu'un ouvrage classé sous les prénoms de *Gautier* ou *Simon* devra précéder au catalogue les ouvrages de Théophile *Gautier* ou de Jules *Simon*, *Gautier* et *Simon* étant dans ces deux derniers cas pris comme noms de famille. Quant aux noms des écrivains du moyen âge, il faudra les relever sous la forme que ces noms affectent dans la langue maternelle des auteurs, mais en employant l'orthographe actuellement usitée; les noms de l'antiquité pourront toutefois être relevés sous les formes françaises consacrées dans notre pays par un usage constant : *Jérôme* (*Saint*), au lieu de *Hieronymus* (*Sanctus*), *Jove* (*Paul*), au lieu de *Giovio* (*Paolo*), etc. Si plusieurs auteurs ont le même nom et le même prénom, il faut, nous l'avons déjà dit, ajouter une qualification qui permette de les identifier et tenir compte de cette qualification pour le classement alphabétique. Les indications du lieu de naissance ou de profession; pour les souverains, la désignation des pays qu'ils ont gouvernés, etc., sont autant de moyens de distinguer les homonymes.

En présentant les observations qui précèdent, nous sommes partis de cette idée que le catalogue alphabétique de la bibliothèque formait un tout homogène et n'était pas, comme cela s'est déjà vu, divisé en deux séries parallèles, l'une comprenant seulement les noms d'auteurs et l'autre les œuvres anonymes. Cette division, du reste, est, selon nous, parfaitement inutile, car elle n'a d'autre résultat que de rendre le travail des employés chargés de compulser le catalogue plus pénible et plus long.

Sous quelle forme rédiger le catalogue alphabétique ? On peut, comme pour les catalogues précédents, se servir de volumes sur lesquels on copie les titres portés sur les cartes, ou bien se contenter de réunir les cartes ensemble et les classer ensuite alphabétiquement pour en former le catalogue sur fiches. Certains grands établissements disposant d'un personnel nombreux et de ressources importantes possèdent ces deux genres de catalogue alphabétique; mais la plupart des bibliothèques, dans l'impossibilité où elles sont de s'offrir un pareil luxe, doivent faire un

choix entre les deux. Quel est donc le plus avantageux? Chacun d'eux a ses avantages et ses inconvénients. Le catalogue en volumes présente, ainsi qu'on l'a fait remarquer, une grande sécurité. Une carte peut facilement se perdre, ou, ce qui revient presque au même, être mal intercalée, tandis qu'une fois inscrits dans le catalogue en volumes, les titres des ouvrages sont enregistrés d'une manière définitive et ne peuvent être perdus. Un autre avantage du catalogue en volumes est de faciliter les recherches en les rendant plus rapides. Avec le catalogue sur fiches, lorsqu'on a affaire à un auteur qui a beaucoup écrit, à une série d'homonymes, ou à des collections d'ouvrages classées sous le même mot d'ordre, on se trouve quelquefois obligé de feuilleter péniblement plusieurs douzaines de cartes avant de trouver l'ouvrage qu'on cherche, tandis qu'avec un catalogue en volumes, il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur deux ou trois pages pour savoir si l'ouvrage dont on a besoin existe ou non à la bibliothèque. Le catalogue en volumes peut donc, dans de nombreux cas, être considéré comme offrant plus de commodité que le catalogue sur fiches ; mais ce dernier a pour lui un avantage précieux : la mobilité des cartes qui le composent, mobilité qui permet, comme nous l'avons vu, de les classer tour à tour alphabétiquement, chronologiquement, ou de toute autre façon, au lieu d'être obligé de s'en tenir à tel ou tel ordre déterminé. Grâce à cette mobilité, on peut également apporter à la succession des titres toutes les transformations ou corrections nécessaires, et ce avec la plus grande facilité, puisqu'il suffit de changer de place quelques fiches en en modifiant les numéros d'ordre; tandis que, pour atteindre le même résultat avec un catalogue alphabétique en volumes, on se verrait obligé de transcrire à nouveau tous les titres, c'est-à-dire de se livrer à un travail aussi long que fastidieux. Une autre supériorité du catalogue sur fiches, c'est qu'il est toujours possible d'y intercaler des cartes de renvoi chaque fois que le besoin s'en fait sentir, quitte ensuite à les supprimer lorsqu'elles sont devenues inutiles, tandis que, dans un catalogue en volumes, on ne doit faire, en raison du peu de place dont on dispose, que les renvois absolument indispensables. D'une façon générale, du reste, le développement continu du catalogue sur fiches présente beaucoup moins de difficultés que celui du

catalogue en volumes. Le catalogue sur fiches, en effet, est doué d'un pouvoir extensible, pour ainsi dire indéfini ; le nombre de cartes à intercaler dans tel ou tel endroit n'est pas limité, et, en admettant même qu'à la suite d'un don, d'un legs ou de toute autre circonstance imprévue, une des parties de la bibliothèque s'accrût subitement dans des proportions considérables, il serait toujours très facile de tenir le catalogue au courant de cette nouvelle acquisition ; avec le catalogue en volumes, au contraire, on se verrait dans ce cas obligé de recopier non seulement des pages, mais des sections entières et parfois même de procéder à la refonte de plusieurs volumes. Le catalogue sur fiches se prête en outre très facilement aux corrections, chaque carte pouvant être séparément modifiée ou complétée ; enfin, il est beaucoup moins fragile et se détériore bien moins vite que le catalogue en volumes, puisqu'il suffit pour le conserver en bon état de remplacer les cartes abîmées ou salies par des cartes nouvelles.

Quelques observations maintenant au sujet de la rédaction du catalogue alphabétique en volumes (Tabl. IV), et disons tout d'abord qu'il ne faut pas se croire tenu de copier intégralement le titre complet de chaque ouvrage : les titres trop longs peuvent parfaitement, comme dans les autres catalogues en volumes dont nous avons parlé, être transcrits sous une forme abrégée ; quant à l'intervalle qu'il convient de laisser entre les noms des différents auteurs, il doit être, cela va de soi, suffisamment considérable pour que l'on puisse sans difficulté aucune y intercaler plus tard les noms des nouveaux auteurs qui entreront à la bibliothèque; enfin l'espace réservé à l'inscription des ouvrages de chaque écrivain ne doit pas être lui-même trop parcimonieusement mesuré. Néanmoins et en dépit de toutes les précautions, il arrive toujours un moment où certaines pages sont tellement encombrées qu'il est devenu impossible d'y inscrire un seul nom nouveau ; pour parer à cet inconvénient, quelques bibliothèques ont suivi l'exemple donné par la bibliothèque universitaire de Gœttingue [1] et réservé à chaque auteur un feuillet entier du cata-

1. Cf. H. Oesterley, « Die Reorganisation der Universitäts-Bibliothek zu Göttingen », dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1875, n° 871, p. 373-375

logue, feuillet qu'on peut toujours, en cas de besoin, faire suivre d'un second ; de cette façon chaque auteur est indépendant de ceux qui le précèdent ou le suivent et l'on ne risque plus de voir des pages du catalogue surchargées à l'excès. Au fond, ce système part du même principe que le catalogue sur fiches, avec cette seule différence que ce dernier, faisant un pas de plus en avant, attribue, non plus seulement à chaque auteur, mais à chaque œuvre du même auteur, une feuille séparée. Pour le reste, toutes les règles formulées précédemment au sujet des autres catalogues s'appliquent également à celui-ci et il est par conséquent inutile d'y insister. Il faut surtout apporter la plus grande attention à ce que les titres soient écrits d'une manière parfaitement lisible, que les noms d'auteurs se détachent distinctement, que le papier soit bon et la reliure solide, afin de prévenir une trop rapide détérioration, enfin que le format soit un in-f° facile à manier et de dimensions telles que l'on puisse d'un coup d'œil parcourir chaque page et feuilleter sans peine les volumes. L'adoption à peu près générale aujourd'hui du catalogue sur fiches dans les bibliothèques est de date relativement récente. Il n'y a pas bien longtemps que prévalait encore partout l'opinion exprimée par Petzholdt dans son *Catéchisme* que la transcription des titres sur feuilles ou fiches séparées ne devait avoir d'autre but que de servir à la confection des catalogues en volumes. Le célèbre bibliothécaire considérait le catalogue sur fiches comme incommode et long à consulter, et partant de ce principe qu'un catalogue est fait non seulement pour rendre possible, mais encore facile et expéditive la recherche des livres, il gardait toutes ses préférences pour le catalogue en volumes, et conseillait de ne chercher, sous aucun prétexte, à s'épargner le travail et les dépenses qu'exige la confection de ce dernier. Toutefois il ajoutait qu'il ne fallait pas, une fois tous les catalogues en volumes terminés, regarder les fiches comme n'ayant plus aucune valeur et s'empresser, ainsi qu'on le fit dans différentes bibliothèques, de procéder à leur destruction ; il considérait cette manière de faire comme irréfléchie et par conséquent déraisonnable. Même à côté des catalogues reliés, les cartes, disait-il, conservent toujours leur valeur propre ; non seulement elles peuvent, si le besoin s'en fait sentir, jouer le rôle de second exemplaire du catalogue

systématique, mais encore et surtout elles sont appelées à rendre les plus grands services au cas où les principes qui ont présidé à l'organisation de la bibliothèque venant quelque jour à être reconnus défectueux une modification générale ou partielle de l'ordre adopté serait jugée nécessaire. Que cette éventualité se réalise en effet, c'est à ces cartes, dont quelques-uns font si peu de cas, qu'il faudrait avoir recours pour mener à bien la réforme projetée et rédiger les nouveaux catalogues, et si par hasard elles avaient été détruites, on se verrait obligé de les refaire toutes avant d'entreprendre aucun autre travail.

Il faut bien reconnaître toutefois que l'éventualité envisagée par Petzholdt est extrêmement rare, aussi n'est-ce pas seulement en vue de ce cas exceptionnel qu'il est utile de garder les cartes, mais bien parce qu'elles rendent des services continuels et durables, à condition, bien entendu, qu'elles aient été rédigées avec le soin et l'exactitude voulus, qu'on ait choisi un papier solide pour les faire et qu'on prenne les précautions nécessaires pour les conserver.

Au lieu de recopier les fiches dans le catalogue en volumes, certains ont proposé de les coller telles quelles sur les feuillets desdits volumes ; mais à moins de disposer de ressources considérables et de pouvoir employer le procédé usité au British Museum, le mieux est de repousser purement et simplement cette proposition. Elle évite, nous le savons, des frais de copie, empêche que les cartes ne se mêlent ou ne s'égarent, permet enfin d'avoir très rapidement un catalogue alphabétique relié ; mais, d'autre part, elle présente ce grand désavantage que les fiches peuvent être considérées comme perdues puisque, au cas où l'on en aurait besoin dans la suite pour un travail quelconque, il serait absolument impossible de les utiliser. En outre, il ne faut pas oublier qu'un volume composé de feuilles sur lesquelles on s'est contenté de coller les fiches au lieu de les transcrire acquiert par le fait un poids relativement considérable qui en rend le maniement très incommode.

Les différents systèmes proposés jusqu'ici pour faciliter l'usage du catalogue sur fiches, tout en empêchant ceux qui le consultent d'y jeter le désordre, sont véritablement innom-

brables [1]. Presque chaque bibliothèque possède un système différent; mais jusqu'ici, il n'y en a pas un qui se soit imposé sans conteste et qui ait mérité, en raison de sa supériorité, d'être adopté partout; le système parfait est donc encore à trouver. Toutefois certaines dispositions heureuses et véritablement pratiques appliquées dans quelques bibliothèques méritent d'être particulièrement recommandées. D'après Keysser, le catalogue de l'avenir ne sera ni le catalogue sur fiches, ni le catalogue en volumes, mais bien une combinaison de ces deux formes en apparence contraires; malheureusement le problème est encore loin d'être résolu, et en attendant qu'il le soit, force nous est bien de nous contenter des systèmes que nous connaissons en nous efforçant, si faire se peut, de les perfectionner.

D'une façon générale nous pouvons tout d'abord poser en principe qu'il faut tenir compte dans le choix d'un système des conditions d'existence de la bibliothèque elle-même; se décider au nom de considérations purement théoriques serait une faute, car telle disposition applicable à une petite bibliothèque et y donnant des résultats satifaisants peut très bien ne pas convenir du tout à une bibliothèque de grande importance et *vice versa*. Ceci dit, nous allons brièvement passer en revue les principaux systèmes employés jusqu'à ce jour, afin de donner une idée de la diversité qui existe entre eux.

En Allemagne, les cartes, généralement en papier rigide, sont presque partout conservées dans des boîtes de carton, dont les dimensions correspondent à celles des cartes elles-mêmes. Ces boîtes sont munies d'un couvercle mobile ou d'un devant abattant. Afin que les cartes restent toujours droites, Kortüm recommande de diviser chaque boîte en plusieurs compartiments à

1. Cf. entre autres : « Nouveau système pour les catalogues de bibliothèques, d'archives, etc. », *Journal général de l'imprimerie*, 2e sér., t. XVIII, 1874, *P. 2. Chronique*, n° 13, p. 226-227 ; reproduit dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1874, n° 921 ; Henry W. D. Dunlop, « On a new invention which renders slip-catalogues available for public reference », *Library Journal*, vol. II, 1878, p. 160-161 ; H. E. Green, « Card-volumes. Card-drawers », *Library Journal*, vol. XVII, 1892, p. 5-6 ; J. D. Brown, « Mechanical methods of displaying catalogues and indexes », *The Library*, vol. VI, 1894, p. 45-66.

l'aide de tablettes en zinc mobiles glissant de chaque côté intérieur dans des rainures pratiquées *ad hoc* dans les parois. Pour empêcher que les cartes ne se perdent ou qu'une interversion quelconque ne jette la confusion dans leur classification, M. Cowell, de Liverpool, a, d'après ce que rapporte Dziatzko, présenté au congrès des bibliothécaires anglais, réuni à Oxford, une boîte dans laquelle les cartes se trouvent retenues ensemble au moyen d'un petit cordon ou d'un fil de fer. Cette attache passe par une échancrure ménagée sur le côté droit ou gauche des cartes, à une hauteur déterminée; puis à la même hauteur et du même côté, vis-à-vis par conséquent de l'échancrure en question, la boîte elle-même porte une fente latérale par laquelle on peut, avec une certaine difficulté toutefois, retirer l'attache, lorsqu'on a besoin d'intercaler des cartes nouvelles ou d'enlever celles qui sont devenues inutiles. Mais, comme Dziatzko le fait remarquer avec juste raison, s'il est difficile, pour qui ne connaît pas le système dont nous venons de parler, de changer les cartes de place, ce n'est pas malgré tout impossible, et en outre les dispositions proposées ont l'inconvénient d'occasionner une rapide détérioration des fiches. A la bibliothèque de la Sorbonne, à Paris, dans celle du Guildhall, à Londres, à la bibliothèque de la Chambre des députés, à Rome, les cartes sont, dans leur partie inférieure, percées, à l'emporte-pièce, d'un trou rond par lequel on fait passer une tringle en fer que, par mesure de sûreté, on fixe à la boîte à l'aide d'un cadenas. Parmi les systèmes qui se rapprochent de ce dernier et sont basés sur le même principe, citons celui que Keysser [1] a expérimenté à la bibliothèque municipale de Cologne et qui a donné, paraît-il, d'excellents résultats. En voici, d'après Keysser lui-même, la description : les fiches ont 20 centimètres de largeur et 11 centimètres de hauteur; elles sont faites en carton léger de couleur crême, et portent devant, collée sur le bord inférieur, une petite bande de papier-toile de 2 centimètres de largeur, dont le centre est percé d'un trou rond d'un centimètre de diamètre. Un trou semblable et correspondant à celui des cartes est percé également dans la partie inférieure et au milieu des faces antérieure et pos-

1. A. Keysser, dans le *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 5.

térieure de chacune des boîtes destinées à la conservation du catalogue. Les cartes une fois mises en ordre, on les place debout dans le compartiment qui leur est destiné, puis, à l'aide d'une longue aiguille en fer, on fait passer par les trous de la boîte et des fiches un fort cordon élastique ; ce cordon est muni, à l'une de ses extrémités, d'un bouton métallique d'un centimètre et demi de diamètre, qui sert à le fixer sur le devant, tandis que par derrière on l'attache à un petit crochet placé sous la boîte, celle-ci ne reposant pas sur une table, mais étant supportée latéralement par deux barres sur lesquelles elle glisse comme sur des rails. Le papier-toile ne s'effile pas et est, à condition bien entendu qu'on ne consulte pas le catalogue d'une façon brutale, suffisamment fort pour empêcher que les cartes ne se déchirent. A ce point de vue, du reste, la souplesse et l'élasticité du cordon peuvent elles-mêmes être considérées comme un préservatif. Lorsqu'en prévision d'un accroissement rapide de l'une des parties du catalogue, on décide, afin de faciliter les intercalations futures, de ne pas remplir complètement certaines boîtes, la place laissée libre doit être provisoirement occupée par des cartons de la même grandeur que les cartes ordinaires et d'une épaisseur de 5 millimètres. A la bibliothèque royale et universitaire de Breslau, Dziatzko [1] a employé, pour protéger le catalogue, un filet métallique qu'il dispose sur les boîtes dans lesquelles sont conservées les fiches ; les mailles du filet sont assez grandes pour qu'on puisse feuilleter les cartes et les lire, mais pas assez pour qu'il soit possible de les enlever. Tout le catalogue de cette bibliothèque est, ainsi que nous l'apprend Dziatzko, conservé dans des meubles en forme de pupitres. Chacun de ces meubles est composé de 21 tiroirs disposés sur trois rangs et chaque tiroir peut contenir facilement environ 1.450 cartes en papier fort. La paroi postérieure de tous les tiroirs est mobile, ce qui permet de l'avancer pour soutenir les cartes, au cas où celles-ci, en raison de leur nombre insuffisant, risqueraient de tomber à plat. Une forte traverse en bois empêche les tiroirs d'être entièrement sortis du meuble, et la partie de chacun d'eux qui se trouve der-

1. K. Dziatzko, « Eine Einrichtung zum Schutz von Zettelkatalogen », *Anzeiger* de Petzholdt, 1879, n° 679.

rière la traverse en question fait ainsi et jusqu'à un certain point contrepoids à la partie antérieure, lorsqu'on tire celle-ci en dehors pour consulter les cartes. A Leyde, d'après KORTUM, les meubles destinés à la conservation du catalogue sur fiches, ont 80 centimètres de profondeur et sont divisés en deux, dans le sens de la largeur, par une forte cloison centrale ; ils sont donc à double face, et l'on peut ainsi, sans retirer le tiroir où sont renfermées les cartes qu'on désire consulter, le sortir presque entièrement, celui qui se trouve immédiatement derrière faisant contrepoids [1].

A Giessen, on a récemment installé à la bibliothèque universi-

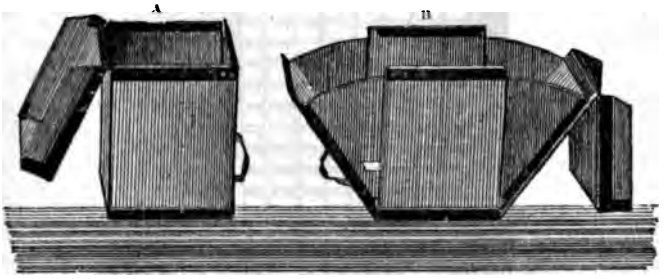

Fig. 59. Boîtes à fiches de la bibliothèque universitaire de Giessen.

taire des boîtes à fiches, confectionnées d'après les indications du bibliothécaire en chef HAUPT [2], et voici la description qu'il en a lui-même donnée : les boîtes ont 18 centimètres de hauteur et 15 centimètres et demi de longueur (fig. 59 A) ; leur profondeur est de 15 centimètres ; elles sont faites en carton gris et garnies sur les bords d'une bande de toile ; les deux parois latérales sont fixes et résistantes (elles ont 7 millimètres d'épaisseur) ; celles qui sont en avant et en arrière sont au contraire plus légères et mobiles et peuvent, grâce à une forte toile qui les réunit aux parois fixes, être rabattues en partie, ainsi que le montre la figure 59 B ; le couvercle enfin ferme parfaitement et protège très bien les cartes contre

1. Voir *Appendice X*.

2. Herm. HAUPT, « Eine Notiz über Kapseln zur Aufbewahrung des Blätterkatalogs », *Centralblatt f. B.*, V, 1888, p. 362-364.

la poussière; il peut, en outre, lorsqu'on baisse la face postérieure à laquelle il est attaché, lui servir de point d'appui. Un fort ruban de toile passé dans le carton, sur le devant, permet de prendre facilement les boîtes sur les rayons où elles sont placées. La possibilité de donner aux boîtes la forme indiquée sur la figure 59 B a une très grande importance : les cartes se partagent ainsi en deux paquets s'appuyant l'un en avant, l'autre en arrière, et il devient ainsi très facile de les feuilleter sans être obligé pour pouvoir les lire de les sortir de leur place. Toutefois, par mesure de précaution, on a encore mis sur le couvercle de

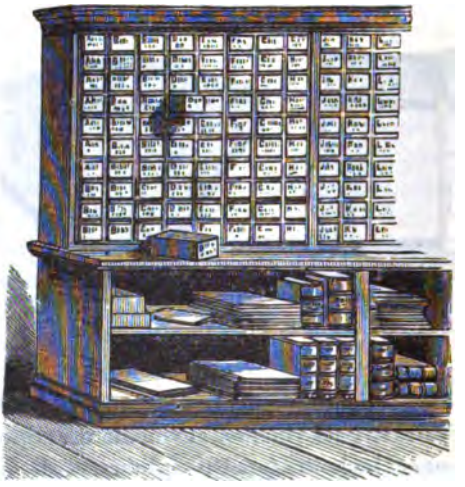

Fig. 60. Meuble employé à la bibliothèque de l'université de Halle pour la conservation du catalogue sur fiches.

chaque boîte un avis portant qu'il est interdit de la façon la plus formelle d'enlever les cartes de la boîte.

A la bibliothèque universitaire de Halle on a adopté un système dont voici la description d'après le docteur O. HARTWIG [1] et qui est

1. O. HARTWIG, *Schema des Realkatalogs zu Halle*, p. 8 ; cf. aussi TIEDEMANN, dans la *Zeitschrift f. Bauwesen*, 1885, p. 350-351.

imité de celui employé à Marbourg. Les cartes sont réunies par petits paquets entre deux forts cartons de couleur bleue ayant les mêmes dimensions que les fiches : dans leur partie inférieure et à peu près au tiers de leur hauteur, ces paquets sont serrés par une forte sangle munie d'une boucle. Le carton bleu supérieur porte collée une étiquette de papier blanc sur laquelle se trouvent indiquées les syllabes initiales des mots d'ordre de la première et de la dernière fiche du paquet. L'épaisseur maxima des paquets est déterminée par la hauteur des boîtes de carton oblongues dans lesquelles ils doivent être conservés. Ces boîtes correspondant aux dimensions des cartes ont 215 millimètres de longueur, 95 millimètres de hauteur et autant de largeur ; elles ne sont fermées que de cinq côtés, le côté du fond restant ouvert pour que l'on puisse y introduire les paquets de fiches. Sur le devant de chaque boîte sont indiquées en grandes lettres les syllabes initiales marquées sur le paquet qui est conservé dans cette boîte. Enfin du côté du fond resté ouvert, les faces latérales, supérieure et inférieure, sont légèrement échancrées, afin que l'on puisse sans difficulté saisir le paquet et le sortir. Toutes les boîtes sont disposées alphabétiquement dans un meuble classeur à compartiments, chaque boîte ayant son compartiment propre (fig. 60). Ce meuble offre place à 450 boîtes et peut être agrandi à volonté : actuellement il occupe, dans la salle des employés, une superficie de 1^{m} 33 de hauteur, 5^{m} 125 de longueur et 23 centimètres de profondeur. Un meuble en tout point semblable et renfermant un second exemplaire du catalogue sur fiches, se trouve dans la salle publique de lecture.

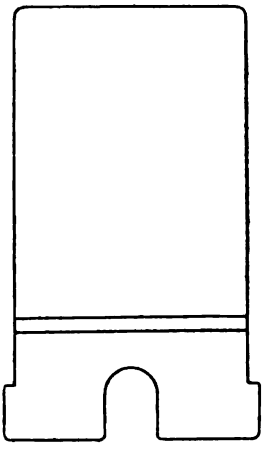

Fig. 61. Fiche système Bonnange.

* En France, un grand nombre de bibliothèques ont, depuis quelques années, adopté le système Ferdinand Bonnange qui a donné jusqu'ici d'excellents résultats.

En voici la description que nous empruntons au catalogue

général de M. Georges Borgeaud, le fabricant bien connu, qui s'est fait une spécialité des articles de classements pour bibliothèques et collectionneurs : « les fiches, quoique fabriquées d'une « seule pièce, se composent de deux parties (le talon et la fiche « proprement dite) reliées entre elles (fig. 61) par une sorte « de charnière que forme la toile dont elles sont garnies dans « toute leur surface. Elles se placent dans une boîte qui est tra- « versée par une vis sans fin dans toute sa longueur. Le talon « de la fiche porte une échancrure qui lui permet d'être placé « à cheval sur la vis sans fin ; il possède en outre, de chaque « côté, un rebord en saillie qui s'engage dans la rainure établie « dans les parois latérales de la boîte (fig. 62).

« Ces rebords rendant le talon plus large que ladite boîte, il

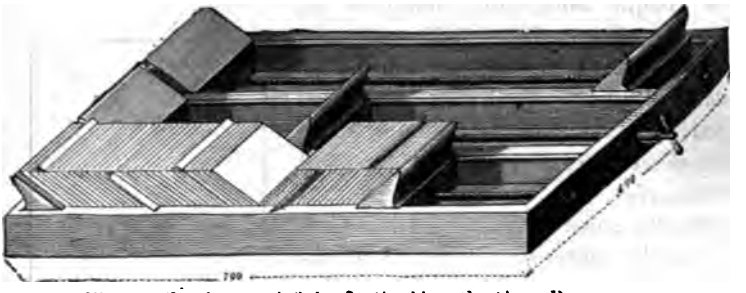

Fig. 62. Catalogues à fiches articulées. Système Bonnange.

« faut le placer obliquement pour qu'il puisse entrer ; lorsqu'il « a repris sa position normale, la fiche se trouve fixée dans la « boîte et ne peut pas être retirée verticalement. La vis traverse « une pièce en bois, dite écrou-presseur, qui sert à maintenir « les fiches placées entre celui-ci et le fond de la boîte. Elle se « manœuvre au moyen d'une clef spéciale qui fait avancer ou « reculer l'écrou-presseur, selon qu'on veut immobiliser les « fiches ou donner un espace suffisant pour en placer d'autres « (3 centimètres environ). Pour immobiliser complètement les « fiches lorsque toutes sont placées dans la boîte, on serre « l'écrou-presseur et on retire la clef ; il est impossible alors de « déranger l'ordre des fiches ni d'en retirer une, à moins de l'ar- « racher de son talon. Dans ce cas, s'il y a eu soustraction frau-

duleuse, il est facile de le constater, puisque le talon reste dans la boîte. »

Le système Bonnange a été modifié en Italie par un relieur de ome, M. Aristide Staderini [1], et voici, d'après le docteur Capra, r quoi consiste cette modification : au lieu d'être manœuvré au oyen d'une vis, l'écrou-presseur se meut par engrenage sur une ge de fer, dentelée en forme de crémaillère. Chaque écrou est uni d'une serrure à boudin, et lorsqu'on veut le faire avancer ou culer, il suffit d'ouvrir avec une petite clef la serrure en ques- on (fig. 63).

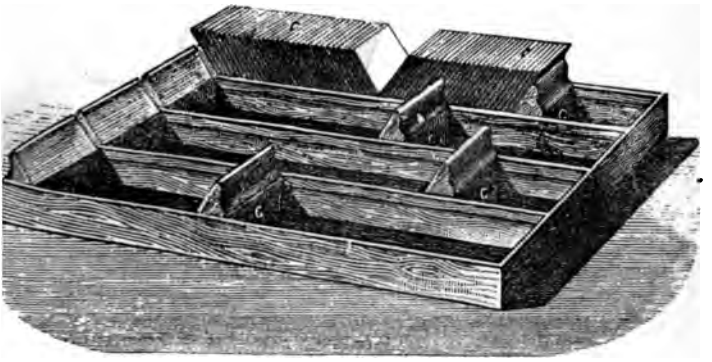

Fig. 63. Catalogue à fiches articulées. Système Staderini.

On a encore proposé d'appliquer à la conservation des fiches reliures usitées pour le classement des feuilles volantes. essai de ce genre a été fait à Rome, à la bibliothèque ctor-Emmanuel, par M. Staderini ; le système de Mlle Giulia cconi [2] est d'autre part appliqué dans plusieurs bibliothèques

---

. Aristide Staderini, *Brevi cenni sopra due sistemi di schedario per ıloghi*, Roma ; Düring, « Der Schedario », *Centralblatt f. B.*, X, 1893, 44, et cf. *ibid.*, VIII, 1891, p. 373, différentes observations sur le même et.

. Giulia Sacconi, « Intorno a un nuovo sistema di legatura meccanica per ıloghi », *Rivista delle biblioteche*, anno III, n^i 28, 29, 30 ; *Revue des biblio- ques*, 1re année, 1891, p. 218-219 ; A. Staderini, *Osservazioni ad una*

italiennes, et en France différentes tentatives ont été faites dans le même sens. Il s'agit toujours de reliures de sûreté, dont le dos, généralement rigide, est traversé latéralement par deux vis. Les cartes ou pièces à classer sont montées sur onglets, et ces derniers sont pourvus d'échancrures nécessaires au passage des vis. Les deux figures ci-dessous (64 et 65) permettront de se rendre compte de la façon dont sont faites ces reliures que l'on peut obtenir dans toutes les dimensions et que l'on emploie aussi bien pour le classement des estampes, cartes, plans, photographies que pour celui des catalogues. Dans le modèle fig. 65, les cartes se

Fig. 64. Reliure à vis pour le classement du catalogue sur fiches.

placent entre les deux tiges traversées par les vis. L'une des tiges est mobile et avance ou recule au moyen d'une clef spéciale (emboîtée dans un carré préparé à l'un des bouts de la vis) qui fait manœuvrer les écrous placés dans cette tige. La tige mobile peut donc presser contre l'autre toutes les feuilles que l'on place entre elles, et on ne peut retirer aucune pièce sans desserrer cette tige au moyen de la clef.

Un nouveau système inventé récemment par un bibliothécaire adjoint de la « Public Library » de San Francisco, M. Alex.

---

notizia della Signorina G. Sacconi, riguardante un nuovo sistema di legatura meccanica per cataloghi, Roma, 1891 ; H. Kephaert. « The Sacconi binder », *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 184-185 ; Giulia Sacconi-Ricci, « Observations on the various forms of catalogs used in modern libraries ; with special reference to a system of mechanical binding », *ibid.*, p. 423-427.

J. Rudolph, a attiré à juste titre, en raison de son originalité, l'attention des bibliothécaires. Grâce à une disposition spéciale, le nouvel appareil, connu sous le nom de *Rudolph continuous indexer*, permet d'embrasser d'un seul coup d'œil un grand nombre de cartes [1].

Les renseignements que nous venons de donner sur les différents modes de conservation des fiches sont, croyons-nous, suffisants; il ne nous reste plus qu'à présenter quelques observations relatives à la qualité du papier qu'il faut employer et aux dimensions que l'on doit choisir pour les cartes. Parlons d'abord du papier, c'est le cas de dire que le meilleur est le seul bon; aussi faut-il apporter à son choix le plus grand soin, particulièrement

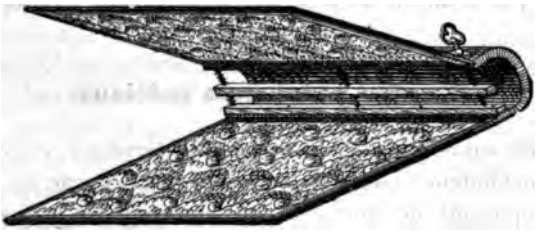

Fig. 65. — Reliure de sûreté, à vis sans fin, pour le classement des catalogues à feuilles mobiles.

dans les bibliothèques où le catalogue est destiné à être constamment consulté; la question de prix doit être alors considérée comme absolument secondaire. Dans quelques bibliothèques, on se sert de papier de couleur pour les cartes de renvoi, afin de pouvoir les distinguer des autres : ce procédé offre de réels avantages. Quant aux dimensions des cartes, elles sont aussi multiples que les manières de les conserver. Keysser, par exemple, conseille de donner aux fiches 14 ou 15 centimètres de hauteur sur 9 ou 10 centimètres de largeur : il considère ces dimensions

1. Cf. *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 69, 120, 498. L'appareil se trouve reproduit *ibid.*, p. 278, 488, 489, 526, etc.

comme suffisantes dans tous les cas, à condition « que les titres soient la plupart du temps reproduits en abrégé et qu'on ne les fasse suivre d'aucunes remarques bibliographiques. » Mais lorsque, bien loin de se conformer à cet avis, on veut reproduire chaque titre exactement et l'accompagner des observations qui peuvent être jugées nécessaires, il faut alors choisir pour les fiches un format plus grand afin de ne pas se trouver à un moment donné embarrassé, faute de place, et obligé de prendre deux cartes pour un même ouvrage.

La question de l'uniformité de format pour les cartes est étroitement liée à celle de leur conservation : chez nous, certaines bibliothèques considèrent comme dimensions normales celles de 20 × 15 centimètres, tandis qu'en Amérique, plusieurs établissements ont adopté pour leurs cartes un format qui n'atteint pas la moitié de celui que nous venons d'indiquer.

D. — Des catalogues spéciaux.

Les trois catalogues généraux une fois terminés, on doit s'occuper immédiatement des catalogues spéciaux. Parmi ces derniers le plus important de tous ceux qui ont rapport aux ouvrages imprimés est sans contredit celui des incunables [1]. Dans les observations générales que nous avons présentées plus haut sur le classement des livres, nous avons déjà fait remarquer que les incunables doivent être catalogués à part et suivant certaines règles déterminées ; la raison en est qu'ils n'ont pas de titre au sens moderne du mot, aussi est-il en général très difficile de

1. Cf., à propos de l'invention de l'imprimerie : Dupont, *Histoire de l'imprimerie* ; Paris, 1883 ; — K. Falkenstein, *Geschichte der Buchdruckerkunst* ; Leipzig, 1840 ; — T. O. Weigel u. A. Zestermann, *Die Anfänge der Buchdruckerkunst in Bild und Schrift*, Bd. 1-2 ; Leipzig, 1866 ; — C. B. Lorck, *Handbuch der Geschichte der Buchdruckerkunst*, Bd. 1-2, Leipzig, 1882-83 ; — C. A. Franke, *Handbuch der Buchdruckerkunst*, 5. Aufl. in vollständiger Neubearbeitung von R. Wagner ; Weimar, 1885 ; — A. v. d. Linde, *Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst*, Bd. 1-3, Berlin, 1886 ; — Vinne, *The invention of printing* ; New York, 1876 ; — E. C. Bigmore and C. W. H. Wyman, *Bibliography of printing*. vol. 1-2 ; London, 1880-84.

rédiger les cartes qui les concernent : il faut pour chacun d'eux se livrer à des recherches particulières, recherches souvent ardues, et avoir soin de compléter à l'aide des répertoires bibliographiques spéciaux les renseignements que l'on a soi-même obtenus.

Les indications relatives à l'origine d'un incunable quel qu'il soit se trouvent en général reléguées dans la souscription (*Kolophon, Rubrum*), malheureusement souvent incomplète ; quant au numérotage des feuillets ou des pages, aux signatures, registres, titres des colonnes, etc., ils font très fréquemment défaut. Ces omissions constituent pour le cartographe autant de questions très délicates à résoudre ; mais ces difficultés ne sont pas les seules, loin de là : lorsqu'un même ouvrage, par exemple, a eu plusieurs éditions, il est la plupart du temps impossible, faute d'indications précises, de les distinguer l'une de l'autre ; quant au format il est d'autant plus malaisé de le déterminer exactement qu'on ne connaissait pas encore à l'époque de la découverte de l'imprimerie le pliage des feuilles et que dans le même ouvrage les cahiers n'ont pas tous le même nombre de pages. Enfin le nom de l'auteur lui-même n'est pas toujours facile à trouver ; lorsqu'il n'est pas indiqué dans la souscription, il faut le chercher soit dans la préface, soit dans l'épître qui en tient lieu, soit même à la suite de l'une ou de l'autre, soit enfin dans le texte, et encore n'est-on pas sûr, lorsqu'on l'a découvert, de pouvoir l'identifier avec une certitude absolue. Lorsque, ainsi que cela arrive souvent, toutes les recherches sont restées vaines, on n'a plus d'autre ressource, pour déchiffrer l'énigme, que d'avoir recours aux répertoires bibliographiques. Parmi ces derniers, le *Repertorium bibliographicum* de Hain est incontestablement le meilleur, le plus apprécié et celui qui rend les plus signalés services. Aussi, et en admettant que l'on ait pu soi-même se procurer tous les renseignements voulus, il sera bon néanmoins de le consulter ; on le fera du reste toujours avec fruit, car les descriptions d'incunables données par le *Repertorium* sont si parfaites que, de l'aveu unanime, l'usage habituel de cet ouvrage vaut mieux que toutes les règles théoriques pour initier les commençants à la méthode de classification des incunables. Nous pourrions donc nous contenter de renvoyer le lecteur à l'étude

de Hain ; mais, pour être complet, nous donnerons encore ici quelques indications générales.

Il ne faut pas se contenter, pour rédiger une carte d'incunable, de transcrire le nom de l'auteur ou à son défaut le mot d'ordre, et d'indiquer à la suite le sujet de l'ouvrage, il faut encore copier avec une fidélité diplomatique, c'est-à-dire avec une exactitude méticuleuse, les premières lignes du texte, en en respectant scrupuleusement l'orthographe et les abréviations et en indiquant par un ou deux traits verticaux || les divisions des lignes; on doit de même, et en se conformant aux règles que nous venons d'énoncer, transcrire la souscription et faire connaître la marque [1] et le nom de l'imprimeur, les caractères qu'il a employés, ainsi que le lieu et l'année de l'impression, puis on indique si l'ouvrage a des réclames, des registres ou des signatures [2], s'il est folioté ou paginé et de combien de feuilles ou de pages il se compose, feuillets et pages blanches comprises, enfin s'il est imprimé en lignes continues occupant toute la largeur des feuillets ou sur deux ou plusieurs colonnes, en n'oubliant pas de mentionner combien il y a de lignes à la page. (Tabl. V.)

Les renseignements très importants dont nous venons de parler doivent être complétés par des observations détaillées relatives aux lettres ornées, aux miniatures, à la reliure, à l'état de conservation de l'ouvrage ; il faut en outre dire si l'impression a été faite sur parchemin ou sur papier, et dans ce dernier cas, surtout si le livre n'est pas daté, chercher à reconnaître la marque

---

1. Cf. F. Rothscholzius, *Thesaurus symbolorum ac emblematum seu insignia bibliopolarum ac typographorum* : Norimbergæ, 1730 ; — P. Delalain, *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du cercle de la librairie*, 2me éd. ; Paris, 1892 (La *Revue des bibliothèques*, année II, 1892, p. 371, en a publié un compte rendu) ; — *Die Büchermarken oder Buchdrucker- und Verlegerzeichen* : Bd. I : Paul Heitz, *Elsässische Büchermarken bis Anfang des 18. Jahrhunderts, mit Vorbemerkungen und Nachrichten von* K. A. Barack ; Bd. II : *Die italienischen Buchdrucher- u. Verlegerzeichen bis 1525, herausgegeben von* P. Kristeller ; Bd. III : *Die Zürcher Büchermarken bis zum Anfang des 17. Jahrhunderts*, von Paul Heitz ; Strassburg, 1892-95 ; — W. Roberts, *Printers' marks : a chapter in the history of typography*. London, 1893.

2. Cf. W. Blades, « On signatures in old books », *The Library*, vol. I 1889, p. 121-131.

d'eau [1], celle-ci étant d'une grande importance pour fixer d'une façon approximative l'époque à laquelle l'ouvrage a été publié.

ESSAI DE DESCRIPTION D'INCUNABLES

1. Description complète.

P. Terentii Afri Comoediae cum Aelii Donati grammatici interpretatione. Venetiis, Andr. de Asula et Bartholom. de Alexandria. 1483. fol.

Numéro provisoire : 283.

V. Hain 15394. — F. 1 a (c. sign. aii) " TERENTII VITA || ( ) VBLIVS TERENTIVS AFER CARTHAGINE NATVS : SERVIVIT RO || mae., , etc. Vitam seq. notitia de comoedia, etc. ; f. 3 b " AELII DONATI GRAMMATICI CLARISSIMI. SEX. P. TERENTII AFRI || COMOEDIAS EXAMINATA INTERPRAETATIO. || ,, Deinde post 3 lin. comment. " ANDRIAE PROLOGVS || POETA Quum primum animum || Ad ſcribendum ,, etc. ; f. 125 a " Publii Terentii aphri poetae comici liber foeli || citer explicit : ac eiuſdem poetae uita Venetiis || impreſſa impendio diligentiaq3 Andreae de || Aſula : Bartholomeiq3 de Alexandria ſociorū || Anno ſalutis dominicae M.CCCC.LXXX || III. pridie nonas decembris. ,, Eod. f. a registr. et insign. typogr. f. r. ch. maj. et min. c. ſ. text. a comment. circumd. 45 l. text. 62 l. comment. 125 ff. — Rel. peau.

2. Description abrégée.

P. Terentii Afri Comoediae cum Aelii Donati grammatici interpretatione. Venetiis, Dionysius et Peregrinus Bononienses, 1485. fol.

Numéro provisoire : 284.

Cf. Hain, N. 15396. — Rel. peau.

TABLEAU V. Essai de description d'incunables.

1. Cf. W. BLADES, « On paper and paper-marks », *The Library*, vol. I, 1889, p. 217-223.

Inutile d'ajouter que lorsqu'on aura quelques données sur la rareté du livre ou sur son prix ou que l'on connaîtra quelques particularités historiques ou littéraires le concernant, il faudra naturellement les signaler.

On ne devra pas oublier enfin de citer le *Repertorium* de Hain et les *Annales typographici* de Panzer[1]. Il sera bon même de consulter ces deux ouvrages avant d'entreprendre la description d'un incunable quel qu'il soit : si le livre que l'on a à classer se

1. Voici quels sont exactement les titres de ces deux ouvrages : L. Hain, *Repertorium bibliographicum in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum MD typis expressis ordine alphabetico vel simpliciter enumerantur vel accurate recensentur*, vol. I, 1-2, II, 1-2 ; Stuttgartiæ, 1826-1838 (A propos de Hain, cf. Mecklenburg, « Ueber einige Druckfehler u. Irrthümer in Hain's Repertorium bibliographicum », *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 480-485 ; — C. Burger, « Indices uberrimi », Leipzig, 1891, *Beiheft z. Centralblatt f. B.* ; — W. A. Copinger, *Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum*, Pt. I. ; London, 1895) ; — G. W. Panzer, *Annales typographici ab artis inventae origine ad annum MD post Maittairi Denisii aliorumque curas* : vol. I-V, ab a. MDI ad a. MDXXXVI, vol. VI-XI ; Norimbergæ, 1793-1803 (Les *Annales typographici* de Maittaire, auxquels il est fait allusion ici, parurent à La Haye, Amsterdam et Londres, de 1719 à 1741, en cinq volumes, et furent complétés par Denis dans un volume de supplément publié à Vienne en 1789). Du même Panzer mentionnons encore les *Annalen der älteren deutschen Litteratur*, vol. I-II et suppléments, Nürnberg u. Leipzig, 1788-1805, complétés et rectifiés ensuite par Weller dans son *Repertorium typographicum*. — Pour connaître les règles précises à appliquer au catalogage des incunables, cf. G. Milchsack, « Wie soll man Incunabeln verzeichnen », *Anzeiger* de Petzholdt, 1882, n° 3.114 ; — le remarquable ouvrage de A. Einsle, *Die Incunabeln-Bibliographie, Anleitung zu einer richtigen und einheitlichen Beschreibung der Wiegendrucke* ; Wien, 1888 (*Publikationen des Vereins der österreichischen Buchhändler*, VI) ; — Dr F. M., *Zur Methodik des Sammelns der Incunabeln* ; Wien, Verlag der Oesterr. Buchhändler-Correspondenz), 1886 ; P. 14-15. — En France, on s'est décidé à rédiger un inventaire complet des incunables conservés dans les bibliothèques publiques. Le 15 février 1886, le ministre de l'Instruction publique, M. René Goblet, adressa à cet effet, à tous les maires des localités qui possèdent une bibliothèque, une *Circulaire relative au catalogue des incunables des bibliothèques de France*, précédée d'une instruction de Léop. Delisle sur le cataloguage des incunables. Cette instruction se trouve reproduite dans le *Bulletin des bibliothèques et des archives*, III, 1886, n° 1, p. 1-40, et V, 1888, p. 49-52. Cf. aussi L. Delisle, *Instructions pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France* ; Lille, Danel, 1886. Depuis ont paru les

trouve en effet déjà décrit dans un de ces deux répertoires bibliographiques on peut se contenter de le cataloguer sous une forme

---

catalogues des incunables de la Bibliothèque Mazarine par MARAIS et DUFRESNE DE SAINT-LÉON, de la bibliothèque de Besançon par CASTAN, des bibliothèques publiques de Lyon et de la bibliothèque Sainte-Geneviève par PELLECHET, etc. — En Allemagne, les bibliothèques d'Aschaffenbourg, Breslau, Hanovre, Cologne possèdent d'anciens catalogues d'incunables. Parmi les catalogues récemment publiés, citons : R. BUSCH, « Verzeichniss der Kölner Inkunabeln in der Grossherzoglichen Hofbibliothek zu Darmstadt », *Centralblatt f. B.*, VI, 1889, p. 97-107, 385-393 ; VII, 1890, p. 129-142; VIII, 1891, p. 30-48 ; — H. NENTWIG, *Die Wiegendrucke der Stadtbibl. zu Braunschweig*, 1891 ; — E. VOULLIÈME, *Die Wiegendr. der Univ.-Bibl. Bonn*; 1894 ; — C. REICHHART, *Beiträge zur Inkunabelnkunde*; Leipzig, 1895 (ces deux derniers parus comme suppl. du *Centralblatt f. B.*). — On a publié des reproductions d'incunables dans un certain nombre d'ouvrages. Cf. entre autres : O. THIERRY-POUX, *Premiers monuments de l'imprimerie en France au XV^e siècle*; Paris, 1890; — HOLTROP, *Monuments typographiques des Pays-Bas au XV^e siècle*, 1868; — *L'arte della stampa nel rinascimento italiano : Venezia : facsimili e marche tipografiche*, vol. 1-2, Venezia, 1894; — K. BURGER, *Monumenta Germaniæ et Italiæ typographica*, fasc. 1 et suiv.; Berlin, 1892 et suiv. — Dans un compte rendu détaillé de l'ouvrage italien intitulé *Gli incunaboli della R. Biblioteca universitaria di Bologna, Catalogo di Andrea Caronti compiuto e pubblicato da Alberto Bacchi della Lega e Ludovico Frati*, Bologne, 1889, K. BURGER présente au sujet des inventaires d'incunables les observations suivantes, qui nous paraissent très justes : « Il faut accueillir avec faveur tous les travaux qui contribuent à nous faire mieux connaître les incunables, mais nous ne pouvons nous empêcher de faire à ce genre de publications, et entre autres aux nombreux inventaires d'incunables publiés par les bibliothèques, un reproche grave, qui est de poursuivre toujours un double but. Au lieu de se contenter d'être ce qu'ils doivent être, des catalogues bien faits facilitant les recherches des travailleurs, ils visent encore à jouer le rôle de bibliographies d'incunables, ce qui est une erreur. De brèves et claires descriptions, avec renvois à Hain ou à Cambpell, accompagnées des indications voulues sur les particularités que présentent les exemplaires possédés par la bibliothèque, sont en général suffisantes pour les travailleurs qui fréquentent la bibliothèque et même pour le bibliographe qui s'adonne d'une façon spéciale à l'étude des incunables. Il n'est vraiment nécessaire de décrire en détail un incunable que lorsqu'il ne se trouve pas mentionné par Hain. » (*Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 319-330). Les dimensions du catalogue, ainsi que le fait encore remarquer BURGER, se trouvent par le fait sensiblement réduites, les frais d'impression diminués, et il devient possible de publier quelques fac-similés d'écritures, de reliures, etc...

abrégée en renvoyant pour plus de détails soit à HAIN, soit à PANZER ; si au contraire ni l'un ni l'autre de ces auteurs n'en parle, il faudra l'indiquer en note sur la carte, afin que l'on puisse, à un moment donné, chercher en quoi l'exemplaire du livre en question diffère du ou des exemplaires du même ouvrage cités soit dans le *Repertorium*, soit dans les *Annales*.

Dans quel ordre classer les cartes d'un catalogue d'incunables? Il est bien certain, et nul ne songe à le contester, que la valeur des incunables dépend en grande partie de la relation plus ou moins intime, plus ou moins immédiate, qu'ils ont avec l'histoire de la découverte et du développement de l'imprimerie, et c'est là, au fond, la raison principale de la distinction que l'on établit entre eux et les autres livres. Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur ce que nous venons de dire : il n'entre nullement dans notre pensée de nier la haute valeur critique que possèdent la plupart des incunables, mais il faut bien reconnaître qu'ils ne sont pas à cet égard plus précieux que beaucoup d'autres livres du XVI^e^ siècle ou des siècles suivants auxquels on n'a pas jugé cependant utile d'assigner une place à part. MOLBECH a donc pleinement raison de déclarer que le seul point de vue auquel on doive se placer pour cataloguer les incunables est celui de leurs rapports avec l'histoire de l'imprimerie. Partant de cette idée on pourrait procéder de la façon suivante :

1° Classer les incunables dont les imprimeurs et les lieux d'impression sont inconnus chronologiquement lorsqu'ils sont datés, et alphabétiquement lorsqu'ils ne le sont pas, en attendant, dans ce dernier cas, que les études des bibliographes soient venues élucider le problème de leurs origines;

2° Réunir ensemble et mettre à part les incunables dont on connaît avec certitude l'imprimeur et le lieu d'impression en les classant, autant que possible, dans l'ordre chronologique et par imprimeries, puis, ce travail une fois effectué, disposer géographiquement les groupes ainsi formés en commençant par les pays d'où proviennent les livres les plus anciens.

On obtiendrait ainsi une sorte de tableau synoptique permettant de se rendre très facilement compte des progrès accomplis par l'imprimerie durant les premières années qui suivirent sa découverte, et de la façon dont elle se propagea dans les diffé-

rentes villes d'Europe. Malheureusement cette méthode de classement n'est applicable qu'à des collections d'incunables très complètes et très considérables, par conséquent très rares; aussi dans la plupart des cas sera-t-il préférable d'adopter l'ordre alphabétique des pays et des villes.

Les xylographes ou livres gravés sur bois doivent naturellement précéder les incunables, et il faut autant que possible les classer chronologiquement.

Lorsqu'on a, en se conformant aux règles sus-indiquées, terminé la rédaction de ce premier catalogue des incunables, qui est, ainsi que nous venons de le voir, rigoureusement topographique, il faut mettre de côté les cartes à l'aide desquelles on en a effectué le classement et s'en servir ensuite pour doter la bibliothèque d'un second catalogue des incunables, cette fois alphabétique.

Mais on ne s'est pas contenté de ces deux catalogues et certains bibliographes ont proposé de dresser des inventaires spéciaux pour les incunables non ou partiellement datés, pour ceux dont le lieu d'impression n'est pas déterminé d'une façon absolument exacte ou est même totalement inconnu, ainsi que pour les incunables particulièrement précieux, soit qu'ils aient été imprimés sur parchemin ou qu'ils possèdent une réelle importance artistique, soit qu'en raison de leur valeur intrinsèque ou de leur perfection typographique on puisse les considérer comme extraordinairement rares; quelques-uns enfin ont conseillé de dresser un catalogue des incunables « par langues », c'est-à-dire divisé en sections correspondant aux différentes langues dans lesquelles les ouvrages en question ont été publiés. Lorsqu'on peut, ainsi que cela se pratique à Leyde, faire imprimer (ou autographier) et tirer à un certain nombre d'exemplaires les cartes dont on a besoin, il devient extrêmement simple et facile de composer ces inventaires multiples, surtout si l'on prend soin de leur donner la forme de petits catalogues sur fiches; mais dans les bibliothèques où toutes les cartes sont écrites à la main, et ce sont de beaucoup les plus nombreuses, il serait matériellement impossible d'entreprendre pour une seule classe de livres un travail aussi minutieux et aussi long. C'est qu'en effet les incunables ne sont pas les seuls à réclamer ce traitement de faveur.

Lorsqu'une bibliothèque par exemple possède un assez grand nombre d'estampes[1] ou de portraits[2], il est nécessaire d'en avoir une liste séparée; s'il s'agit d'une collection de cartes géographiques, il est à peu près indispensable de lui consacrer un catalogue spécial. En outre, il faut encore, dans les grandes bibliothèques, dresser la liste des revues et périodiques[3] reçus par l'établissement ainsi que celle des ouvrages de référence placés dans la salle de lecture, cataloguer à part les thèses, dissertations et programmes des universités françaises et étrangères, et enfin rédiger — *last not least* — le catalogue des manuscrits. Hâtons-nous de dire cependant que, en ce qui concerne le mode de classement des programmes scolaires et des dissertations étrangères, les avis sont partagés. En Allemagne même, la question n'a pas encore été tranchée et les plus célèbres bibliographes sont loin d'être d'accord sur la solution qu'elle comporte ; tandis que les uns, en effet, conseillent de classer les programmes et dissertations à part afin d'éviter que le catalogue méthodique ne soit encombré de matériaux n'ayant pour la plupart que peu de valeur, d'autres, au contraire, proposent de les placer sur les rayons à côté des autres livres, et de les intercaler purement et simplement dans le catalogue général. Mais ici une nouvelle question se pose. Sous quelle rubrique du catalogue classer un programme ? Tout programme étant en effet composé de deux parties absolument distinctes, l'on se trouve obligé d'en sacrifier une, soit que, faisant abstraction des renseignements scolaires, on ne veuille tenir compte que de la dissertation qui les accompagne, soit au contraire que, laissant celle-ci de côté, on se contente de classer les programmes chronologiquement et par collège. Förstemann s'est prononcé pour la première de ces deux méthodes. Le

1. Cf. Simon Laschitzer, « Wie soll man Kupferstich- und Holzschnittkataloge verfassen ? », dans les *Mittheilungen d. Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, vol. V, 1884, p. 565-617.

2. Cf. Alois Karpf, « Der Hilfsapparat zu einer Porträtsammlung », *Anzeiger* de Petzholdt, année 1882, n° 312 ; — R. R. Bowker, « Report on index to portraits », *Library Journal*, vol. XIV, 1889, p. 174-176 ; — Jas. T. Mitchell, « The index to portraits ; list of portrait collections », *ibid.*, vol. XV, 1890, p. 14-15.

3. Voir note 1, p. 199.

mieux, d'après lui, est de réunir ensemble les programmes dont les dissertations traitent de sujets analogues et de les classer en paquets ficelés à la fin de la section scientifique à laquelle ils appartiennent[1]. Dans un travail consacré à l'examen de cette manière de faire, PETZHOLDT conseille au contraire d'envisager les programmes exclusivement au point de vue pédagogique et de les classer par école; en effet, dit-il, ils ont surtout pour objet de nous fournir des renseignements historiques et statistiques sur les divers établissements dont ils émanent, et les dissertations scientifiques qui les précèdent ou les suivent ne doivent elles-mêmes être envisagées que comme les *documenta eruditionis* des professeurs, documents destinés à nous permettre d'apprécier en connaissance de cause la valeur du corps enseignant et par conséquent le niveau scientifique de l'école supérieure dans laquelle il professe. — Il faut bien avouer qu'il y a dans la théorie de PETZHOLDT quelque chose de forcé et d'artificiel; car les dissertations des programmes ont en général une importance scientifique dépassant de beaucoup la portée purement superficielle et locale que PETZHOLDT voudrait leur attribuer. Aussi est-il évident, selon nous, que ce serait une lourde faute de ne considérer les dissertations que comme des documents pédagogiques et que la perte subie de ce chef par les différentes branches scientifiques représentées au catalogue serait d'une réelle importance. D'autre part, on doit reconnaître que le procédé recommandé par FÖRSTEMANN a un très grand inconvénient qui est d'éparpiller un peu partout les programmes d'un même établis-

1. FÖRSTEMANN a exposé ses idées sur cette question dans son ouvrage déjà cité p. 22 et intitulé *Ueber Einrichtung und Verwaltung von Schulbibliotheken*. Ses propositions relatives au classement des programmes furent reproduites dans l'*Anzeiger*, 1865, n° 656, par PETZHOLDT, qui les discuta et les fit suivre de contre-propositions. Cf. également Karl KOCHENDÖRFFER, « Zur Catalogisirung der Programme », *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 96-98; — F. SCHNORR v. CAROLSFELD, « Die Schulprogramme und die Bibliotheken », *ibid.*, IV, 1887, p. 20-21. La Bibliothèque royale de Berlin a commencé depuis le 10 mai 1890 la publication d'un *Jahres-Verzeichniss der an den deutschen Schulanstalten erschienenen Abhandlungen* (Berlin, A. Asher et Cie), qui paraît tous les ans au mois de mai. Ce catalogue donne la liste complète de tous les travaux publiés par les écoles supérieures allemandes.

sement. On pourrait il est vrai remédier à cette dispersion en ayant recours à l'expédient suivant : classer tous les programmes dans la pédagogie et faire figurer les dissertations au catalogue méthodique sous forme de cartes de renvois. Mais si on adoptait cette manière de faire pour les programmes il faudrait nécessairement l'appliquer au classement des thèses qu'on a également intérêt à classer par universités, et l'on voit de suite où cela mènerait. Le catalogue méthodique prendrait des proportions considérables et ne tarderait pas, en raison de l'échange institué depuis quelques années entre les universités françaises et un grand nombre d'universités étrangères, à être absolument encombré d'écrits académiques de toutes sortes. Tout bien considéré, le mieux, par conséquent, est, comme nous l'avons dit plus haut, de cataloguer les programmes et les thèses à part. On classera les programmes scolaires par établissement et les thèses d'abord par université, puis dans chaque université par faculté ; quant au classement systématique on y pourvoira par de bons inventaires, si possible imprimés [1]. Les catalogues des thèses sont deve-

1. Jusqu'ici, il n'y a pas encore en Allemagne de catalogue complet de tous les programmes scolaires tant anciens que modernes. Cf. à ce sujet C. Fr. Müller, « Denkschrift über die Herstellung eines im Auftrage des Kgl. preussischen Ministeriums der geistlichen Angelegenheiten u. mit Unterstützung der höchsten Unterrichtsbehörden der Staaten des deutschen Reichs herauszugebenden Katalogs aller bisher erschienenen Programmabhandlungen der höheren Lehranstalten Deutschlands », *Centralblatt f. B.*, V, 1883, p. 511-523. — Par contre, il y a un certain nombre de catalogues des publications scientifiques modernes parues dans les collèges allemands : Vetter, « Geordnetes Verzeichniss der Abhandlungen, welche in den Schulschriften sämmtlicher an dem Programmentausche theilnehmenden Lehranstalten v. J. 1851-1863 erschienen sind » ; *Programm d. Gymnasiums zu Luckau*, 1864-65 ; F. Terbeck, *Geordnetes Verzeichniss der Abhandlungen, welche in den Schulschriften sämmtlicher an dem Programmentausche theilnehmenden Lehranstalten v. J. 1864-68 erschienen sind* ; Münster, 1868 ; — R. Klussmann, *Systematisches Verzeichniss der Abhandlungen, welche in den Schulschriften sämmtlicher an dem Programmaustausche theilnehmenden Lehranstalten erschienen sind* : Bd. I, 1876-85 ; Bd. II, 1886-90 ; Leipzig, 1889-93. — Nous allons maintenant donner la liste des principaux catalogues de programmes scolaires spéciaux à chaque pays. **Prusse** : v. Gruber, *Verzeichniss sämmtlicher Abhandlungen in den auf preussischen Gymnasien erschienenen Programmen von 1825-1837 nach dem Inhalt wissenschaftlich geordnet* ; Berlin, 1840 ; — Reiche, *Geord-*

nus très faciles à faire depuis que l'on a pris l'habitude en France et en Allemagne de publier annuellement la liste des écrits académiques et des thèses soutenues dans les différentes universités de ces deux pays [1], en ne les imprimant que d'un seul côté et sur

---

ietes Verzeichniss des Inhalts der seit 1825 bis 1840 erschienenen Programme der preussischen Gymnasien u. einiger Gymnasien anderer deutschen Staaten, welche dem Programmentausche beigetreten sind; Breslau, 1840. — (F. Winiewski), *Systemat. Verzeichniss der in d. Programmen d. preuss. Gymnasien u. Progymnasien in d. J. 1825-1841 enthalt. Abhandlungen*; Münster, 1844; — G. Hahn, *Systemat. geord. Verzeichniss der Abhandlungen, die in den an d. preuss. Gymnasien und Progymnasien 1842-1850 erschien. Programmen enth. sind*; Salzwedel, 1854; — Du même, un autre catalogue faisant suite à celui que nous venons d'indiquer, et embrassant les années 1851-60, Salzwedel, 1864. — **Bavière** : Gutenäcker, *Verzeichniss aller Programme, welche an d. K. bayer. Lyzeen, Gymnasien u. latein. Schulen v. 1823/24 bis 1859/60 erschienen sind*; Bamberg, 1862. Continué par J. G. Zeiss, 1860/61-1872/73-1873/74-1883/84, par E. Renn, 1884/85-1888/89; Landshut, 1874-90. — **Bade** : Fr. Fesenbekh, *Das Programmen-Institut im Grossherzogthum Baden nebst einer Zusammenstellung sämmtlicher seit 1837 von den badischen Lyceen u. Gymnasien veröffentlichten Programmbeilagen. Beilage zum Programm des Gymnasiums zu Lahr 1863*; — Jakob Köhler, « Die Programmbeilagen der bad. höheren Lehranstalten, mit alphab. Verzeichniss der Verfasser u. Uebersicht der behandelten, Gegenstände. Beilage zum Programm des grossh. Gymnasiums zu Rastatt f. d. J. 1888 » (*Centralblatt f. B.*, V, 1888, p. 542-544). — **Autriche** : J. Gutscher, *System. geordn. Verzeichniss des wissenschaftlichen Inhaltes der v. d. österr. Gymnasien u. Realgymnasien in d. J. 1850-1867 veröffentl. Programme*, Th. I.-II.; Marburg, 1863-68; — F. Hübl, *System. geordnetes Verzeichniss derjenigen Abhandlungen welche in d. Mittelschulprogrammen Oesterreich-Ungarns seit d. J. 1850-1869 u. in jenen v. Preussen seit 1852 u. v. Baiern seit 1863-1868 enth. sind*; Czernowitz, 1869; *Th. 2, f. Oesterreich 1870-1873, für Preussen u. Baiern 1869-1872*; Wien, 1874; — J. Bittner, *Systematisch geordnetes Verzeichniss der Programmarbeiten österreichischer Mittelschulen a. d. J. 1874-1889*; Teschen, 1890-91. — **Suisse** : G. Bæler, *Verzeichniss der Programmbeilagen der schweizerischen Mittelschulen*; Frauenfeld, 1890.

1. En France paraît annuellement, depuis 1882, le *Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les universités étrangères et reçus par la Bibliothèque nationale* (Paris, C. Klincksieck). — En 1885, à la suite d'un arrêté ministériel en date du 25 juin reproduit dans le *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 322 et sq.), la maison Hachette a entrepris la publication d'un *Catalogue des thèses et écrits académiques* des universités françaises. — Citons encore : *Catalogue et analyse*

papier pelure. Il suffit alors de découper les titres des thèses que l'on a à classer et de les coller sur des cartes *ad hoc*, pour avoir

---

des thèses françaises et latines admises par les facultés des lettres, avec index et table alphabétique des docteurs (Paris, Delalain frères), par A. Mourier et F. Deltour; — P. Dorveaux, *Catalogue des thèses soutenues devant l'École de pharmacie de Paris, 1815-89*; Paris, 1891; — A. Maire, *Catalogue des thèses de sciences soutenues en France de 1810 à 1890 inclusivement*; Paris, 1892; — P. Dorveaux, *Catalogue des thèses de pharmacie soutenues en province (1803-1894), suivi d'un appendice au « Catalogue des thèses soutenues devant l'École de pharmacie de Paris »*; Paris, 1895.

En Allemagne parut, le 6 novembre 1885, un arrêté du ministre v. Gossler décrétant l'impression d'un catalogue annuel des publications universitaires prussiennes. Cet arrêté se trouve reproduit dans le *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 504 et sq. Toutes les universités de l'empire ayant décidé de se joindre aux universités de Prusse, on entreprit la publication d'un *Jahres-Verzeichniss der an den deutschen Universitäten erschienenen Schriften*, qui paraît annuellement depuis le 15 août 1885 et dont chaque volume comprend une période d'une année s'étendant du 15 août de l'année précédente au 14 août de l'année courante. On a publié en 1891 une table des cinq premières années de ce *Jahres-Verzeichniss*. — La liste des thèses publiées par l'université de Strasbourg avant 1884 a été donnée dans un *Verzeichniss der an der Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg von Sommer 1872 bis Ende 1884 erschien. Schriften*. — Pour les universités de Berlin et de Bonn, le catalogue de tous les écrits académiques qui ont paru dans leur ressort depuis leur fondation se prépare en ce moment. — On a publié enfin récemment un certain nombre de catalogues systématiques, entre autres: H. Varnhagen, *Systematisches Verzeichniss der Programmabhandlungen, Dissertationen u. Habilitationsschriften aus dem Gebiete der romanischen u. englischen Philologie sowie der allgemeinen Sprach- u. Litteraturwissenschaft u. der Paedagogik u. Methodik*, 2. vollständig umgearbeitete Auflage; Leipzig, 1893; — *Catalogus dissertationum philologicarum classicarum. Verzeichniss von etwa 18300 Abhandlungen aus dem Gesammtgebiete der klassischen Philologie u. Altertumskunde, zusammengestellt von der Zentralstelle für Dissertationen u. Programme von* Gustav Fock *in Leipzig*; Leipzig, Fock, 1893; — *Verzeichniss der seit 1850 an den deutschen Universitäten erschienenen Doctor-Dissertationen u. Habilitationsschriften aus der reinen u. angewandten Mathematik*; München, 1893. — Enfin, la « Zentralstelle für Dissertationen u. Programme » de Gustav Fock à Leipzig fait paraître, depuis le mois d'octobre 1889, un « Bibliographischer Monatsbericht » donnant les titres de tous les écrits académiques publiés soit par les écoles supérieures soit par les universités allemandes.

A. G. S. Josephson a dressé la bibliographie de tous les écrits académiques parus en Suède, sous le titre de *Avhandlingar ock programm utg. vid Svenska ock Finska akademier ock skolor 1855-90. Bibliografi H. 1, 2.*; Upsala, 1892.

très rapidement un catalogue sur fiches, aussi parfait que possible. C'est avec raison que l'on a conseillé d'adopter le même système pour les programmes.

Il nous reste à parler du catalogue des manuscrits, un des plus importants, puisqu'il est destiné à faire connaître et à rendre accessible au public les plus précieux trésors de la bibliothèque. Faisons remarquer de suite à ce propos que la description détaillée des manuscrits est en général très difficile et oblige, comme nous allons le voir, à de nombreuses et délicates recherches; aussi, dans la plupart des cas, le bibliothécaire, occupé à dresser le catalogue complet de sa bibliothèque, devra-t-il se contenter de décrire sommairement les manuscrits qu'il possédera, afin de ne pas être obligé d'interrompre pendant trop longtemps son travail de classement. D'une façon générale, du reste, et surtout lorsque le nombre des manuscrits est assez considérable, il aurait, croyons-nous, avantage à se décharger sur un spécialiste du soin de les cataloguer, afin de ne pas être obligé, à un moment donné, pour mener à bonne fin ce travail, de négliger ses autres occupations [1].

---

1. Cf., sur le cataloguage des manuscrits, l'instruction rédigée par une commission de savants qui font autorité en la matière, parmi lesquels Léopold DELISLE, et intitulée « Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits », *Bulletin des bibliothèques*, I, p. 94 et sq. (Il en a été fait un tirage à part), Paris, 1884; — puis G. MEIER, « Bemerkungen über die Bestimmung des Alters von Handschriften », *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 225-231; — DU MÊME, « Wie sollen Handschriftenkataloge beschaffen sein? » *ibid.*, p. 463-474.— Pour l'étude de la paléographie des manuscrits, cf. PROU, *Manuel de paléographie latine et française du VI^e^ au XVII^e^ siècle*; Paris, 1890; 2^e^ éd., 1892; — DU MÊME, *Recueil de fac-similés d'écritures du XII^e^ au XVI^e^ siècle (manuscrits latins et français), accompagnés de transcriptions*; Paris, 1892 et sq. (1896); — CHATELAIN, *Paléographie des classiques latins*; Paris, 1884 et sq.; — W. WATTENBACH, *Anleitung zur griechischen Palaeographie*, 2. Aufl mit 12 Taf.; Leipzig, 1877; 3. Aufl., 1895; — V. GARDTHAUSEN, *Griechische Palaeographie*; Leipzig, 1879; — W. WATTENBACH, *Anleitung zur lateinischen Palaeographie*, 4. Aufl., Leipzig, 1886; — DU MÊME, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, 5. Aufl., Bd. 1-2., Berlin, 1885-86; — W. ARNDT, *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie*, 2. Aufl., Hft. 1-2.; Berlin, 1887-88; — F. BLASS, *Palaeographie, Buchwesen u. Handschriftenkunde in J. Müllers Handbuch der klass. Alterthums-Wissenschaft* Bd. 1., 2. Aufl., München, 1892; — F. LEIST, *Urkundenlehre*, 2. Aufl., Leipzig, 1893; — E. M. THOMPSON, *Handbook of Greek and Latin Palæography;* London, 1893.

Que faut-il entendre maintenant par description sommaire des manuscrits? On a pris l'habitude de considérer comme un modèle en ce genre le travail consacré par Ebert à la description des manuscrits classiques grecs et latins de la bibliothèque de Wolfenbüttel, bien qu'il soit à notre avis encore un peu trop détaillé (Tabl. VI). Voici comment on pourrait procéder pour cataloguer un manuscrit brièvement et, comme nous l'avons dit plus haut, sans y consacrer trop de temps.

Après avoir folioté le manuscrit et s'être rendu compte par la même occasion de l'état dans lequel il se trouve et des particularités extérieures qui le distinguent, on commence par inscrire le nom de l'auteur; à la suite de ce nom on indique sommairement le sujet traité dans l'ouvrage, et l'on reproduit les premiers et les der-

(Extrait de l'ouvrage d'Ebert, *Bibliothecae Guelferbytanae codices graeci et latini classici*; Lipsiae, 1827.)

57. Aristotelis organon graece.

Insunt : Κατηγορίαι (quarum initium abest, incipiunt enim a cap. VI, περὶ ἑρμηνείας, ἀναλυτικὰ πρότερα, ἀναλυτικὰ ὕστερα, τοπικά, σοφιστικοὶ ἔλεγχοι, quorum finis deest. Addita sunt scholia graeca permulta cum marginalia tum interlinearia. — Membr. in fol. min. sec. XIII. Fuit quondam Man. Chrysolarae, qui nomen in ultima pagina adscripsit. Usus illo est Buhle in sua edit. (Gud. gr. 24).

Tableau VI. Description sommaire d'un manuscrit.

niers mots du texte; puis on mentionne, s'il y a lieu, les scolies et les notes marginales ou autres, en faisant connaître le nom du personnage qui a écrit le manuscrit et en indiquant si, d'un bout à l'autre, l'écriture est de la même main, si les lignes sont continues ou réparties en colonnes, si le manuscrit contient des miniatures et combien, enfin, si c'est un exemplaire unique ou simplement une copie. On mentionnera ensuite, à condition bien entendu que cela n'exige pas de trop longues recherches, la date du manuscrit, l'année ou au moins le siècle dans lequel il a été commencé ou fini, la matière sur laquelle il est écrit : parchemin, papier, etc.,

et le nombre des feuillets ou des pages dont il se compose, en n'oubliant pas de dire si le foliotage est ancien. Enfin, à tous ces renseignements on en ajoutera d'autres, concernant : 1° le format : celui-ci ne peut être déterminé avec quelque certitude que lors-

(Extrait des *Mélanges de paléographie et de bibliographie* par Léopold DELISLE ; Paris, Champion, 1880 ; Ch. VIII : Manuscrits de Belgique et de Hollande, p. 218.)

Les Grandes Chroniques de France

(Ms. 4 de la Bibliothèque royale de Bruxelles). Gros volume sur parchemin de 424 feuillets, hauts de 472 mill. et larges de 350. Il se compose de deux parties, dans lesquelles les formes du langage, la composition des cahiers, la disposition des réclames, le système des grandes initiales et surtout le caractère de l'écriture sont faciles à distinguer. La première partie (Fol. 1-249) a l'aspect des mss. exécutés à Paris, sous les règnes de Philippe de Valois et de Jean. Elle comprend le texte des *Grandes Chroniques*, depuis le commencement jusqu'à la mort de Philippe-Auguste. — Fol. I. « Ci commencent les faiz des rois de France. Cil qui cette ovre commence, à touz ceus qui ceste estoire verront, salus en nostre Seigneur. Pour ce que plusors genz dotoient de la genealogie des rois de France... » Fol. 249 v°. «... mors fu en l'an de l'incarnacion nostre Seignor MCCXXIII, de son aage LVIII et de son regne XLIII. Ci se defenist la vie et [les faiz[1]] au bon roi Philippe qui conquist Normandie. » Premiers mots du deuxième feuillet : « fil en sa prison... », et du troisième : « autre fist... ». La seconde partie du manuscrit (fol. 250-424) a été copiée vers la fin du XIV^e^ siècle. Elle contient le texte des *Grandes Chroniques*, depuis le règne de saint Louis jusqu'aux funérailles de Louis de Male, comte de Flandre, en 1384. — Fol. 250. « Cy commence la vie de monseigneur Saint Loys. Nous devons avoir en mémoire les fais et les contenances de noz devanciers... » Fol. 424. « ...et au retour de la dicte offrende s'agenouillia une espace de temps devant le corps du dit conte. »

Ce volume figure en ces termes sur le catalogue de la librairie du duc de Bourgogne, dressé à Dijon le 21 juillet 1420 : « Item ung autre livre des croniques de France, couvert de cuir rouge, à deux fermouers d'argent dorez, armoiez aux armes de feu monseigneur le duc Philippe (Philippe le Hardi) l'un rond et l'autre quarré, commençant au II^e^ fueillet *fil en sa prison* et ou derrenier *le roy d'Engleterre*[2]. »

Tableau VII. Description détaillée d'un manuscrit.

---

1. Ces deux mots ont été ajoutés après coup.
2. Art. 87 du chap. de la Librairie. Ms. 127 des V^c^ de Colbert.

qu'il s'agit d'un manuscrit sur papier ; en cas contraire, on l'indique approximativement, en s'en référant aux dimensions du volume, à moins que l'on ne préfère suivre une autre méthode, meilleure selon nous, et qui consiste à donner en millimètres la hauteur et la largeur des pages ; 2° la reliure, en tant, bien entendu, qu'elle présente quelque particularité notable ; 3° le ou les propriétaires auxquels le manuscrit a appartenu, et, dans ce cas, il sera utile de signaler les marques de propriété qui s'y trouvent inscrites ; 4° le prix payé par la bibliothèque ; 5° les titres des ouvrages dans lesquels le manuscrit a été décrit en détails ; 6° enfin, les travaux pour lesquels il a été mis à contribution.

Si la description sommaire d'un manuscrit est relativement simple, il n'en est pas de même, loin de là, d'une description détaillée, qui présente souvent les plus grandes difficultés et exige une étude d'autant plus minutieuse que le manuscrit à cataloguer est lui-même plus important ou plus ancien (Tabl. VII). Il faut tout d'abord reprendre sur nouveaux frais toutes les indications données dans la description sommaire, mais, cette fois, en approfondissant chaque question et en essayant de résoudre les points obscurs que l'on avait tout d'abord laissés en suspens. On doit en outre chercher à déterminer d'une façon exacte le titre de l'ouvrage (ce qui est souvent très difficile), à restituer le nom de l'auteur, à découvrir l'époque précise à laquelle le livre fut composé, à élucider enfin toutes les questions relatives aux particularités paléographiques ou autres, capables de faire retrouver l'âge d'un manuscrit non daté ou mal daté. Enfin, s'il s'agit d'un ouvrage qui ait déjà été imprimé, d'un ouvrage classique, par exemple, il faut collationner, à l'aide d'une édition savante, le texte du manuscrit que l'on a sous les yeux, afin de voir s'il est complet et authentique ou, au contraire, s'il a été augmenté ou remanié, et examiner s'il ne contient pas quelques leçons nouvelles dont la science pourrait tirer parti. Toutes ces questions sont, on le comprendra, d'une importance capitale pour décider de la valeur plus ou moins grande d'un manuscrit ; aussi ne pourrait-on, sans inconvénient grave, les passer sous silence ou négliger de leur donner une solution.

Une fois la description des manuscrits terminée, il faut s'occuper de leur classement et y apporter la plus minutieuse attention.

Faisons tout d'abord remarquer qu'ici le sujet de l'ouvrage 'est plus, comme dans les livres imprimés, le seul élément déter- inatif du classement, et qu'il faut encore tenir compte de l'âge es manuscrits et de la langue dans laquelle ils ont été écrits. 'artant de cette idée, nous conseillerons avec Ebert de com- nencer par diviser les manuscrits en deux classes (et par manu- crits nous n'entendons ici ni les chartes, ni d'une façon générale es documents d'archives qui exigent un classement spécial) : 'une consacrée aux manuscrits anciens, et l'autre aux manuscrits nodernes, en prenant comme limite de séparation l'époque de 'invention de l'imprimerie (c'est-à-dire la fin du xv^e^ siècle), qui a u, comme on le sait, une grande influence sur la valeur et l'im- ortance des manuscrits. Ce premier travail effectué, on divisera es manuscrits anciens par langues, et les classes ainsi formées eront à leur tour subdivisées en sous-classes, correspondant aux ections scientifiques du catalogue méthodique, et dans lesquelles n rangera les manuscrits autant que possible chronologique- nent. Quant aux manuscrits modernes, on les cataloguera dans a classe scientifique à laquelle ils appartiennent normalement, ans tenir compte de la diversité des langues, et on pourra ensuite, i le besoin s'en fait sentir, créer des sous-classes, en observant oujours, dans la mesure du possible, l'ordre chronologique.

Lorsqu'une bibliothèque a acquis les manuscrits qu'elle possède ar groupes plus ou moins importants, par collections, on peut e demander si le mieux ne serait pas de laisser ces collections elles quelles et de maintenir entre elles les distinctions d'origine ui les séparent. A notre avis, ce serait une faute. Nous n'ignorons as, certes, les avantages que présente ce procédé, surtout lors- u'il s'agit d'une collection déjà numérotée et qui se trouve écrite dans un catalogue imprimé ; outre, en effet, qu'elle pré- ient toute erreur en ce qui concerne la provenance des manu- crits, ce qui est très important, elle permet souvent de tirer du approchement de certains d'entre eux des déductions historiques arfois très intéressantes. Mais ne pourrait-on obtenir, à peu de hose près, le même résultat en faisant suivre la description de haque manuscrit des renseignements relatifs à son origine, à on histoire. etc., et en les reportant sur le manuscrit lui-même ? De cette façon, rien ne s'opposerait plus à ce qu'on classât les

manuscrits d'après leur degré d'ancienneté, la langue dans laquelle ils sont écrits, le sujet qu'ils traitent, et l'on y gagnerait de pouvoir se faire une idée d'ensemble de leur valeur scientifique, beaucoup plus claire et plus précise que si l'on avait maintenu les groupements primitifs.

Nous n'avons encore rien dit des Chirotypes. Ils doivent naturellement être classés à côté des manuscrits, avec lesquels ils ont du reste les plus étroites relations.

Quant aux chartes, documents d'archives, autographes, il est très facile de les classer. A moins de motifs spéciaux, on dispose les chartes dans l'ordre chronologique, et pour les autographes, qui n'ont du reste qu'une valeur purement biographique, on les catalogue d'après les mêmes règles que les ouvrages biographiques imprimés.

Lorsque le catalogue spécial des manuscrits est terminé, il ne reste plus, comme pour les autres catalogues, qu'à classer alphabétiquement les cartes de dépouillement dont on s'est servi et qui peuvent ensuite être réunies au catalogue alphabétique général, ainsi que cela a été prescrit en Italie, dans le règlement des bibliothèques d'État.

Nous venons d'examiner les plus importantes des questions qui se rapportent à la confection des catalogues généraux et spéciaux d'une bibliothèque, et nous pourrions sans plus tarder nous occuper du placement des livres; mais avant de passer à l'étude de ce nouveau sujet, nous croyons utile de dire ici quelques mots d'une question qui mérite de retenir un instant notre attention, non seulement en raison de son importance et de l'intérêt général qu'elle présente, mais encore parce que les bibliothécaires les plus compétents n'ont pu jusqu'ici s'entendre pour la résoudre: nous voulons parler de l'impression des catalogues [1].

---

1. Parmi les ouvrages que l'on peut utiliser comme manuels pour l'étude de la typographie, citons : C. B. Lorck, *Die Herstellung von Druckwerken*. 4. Aufl., Leipzig, 1883; — J. H. Wehle, *Das Buch; Technik und Praxis der Schriftstellerei; Handbuch für Autoren*; Wien, 1879; 2. Aufl., 1890. — Toutes les questions relatives à l'imprimerie et à l'industrie du livre se trouvent traitées dans le *Buchgewerbeblatt*, publié à Leipzig depuis 1892 par K. Burger et qui est l'organe officiel du « Centralverein für das gesammte Buchgewerbe ».

Depuis quelque temps, on se sert en Amérique, pour l'impression des

On s'accorde généralement à reconnaître que toute bibliothèque disposant de ressources suffisantes doit considérer comme un devoir de faire imprimer un catalogue détaillé de ses manuscrits ou, à défaut de catalogue détaillé, au moins un catalogue sommaire, dans le genre de celui consacré par EBERT aux manuscrits grecs et latins de la bibliothèque de Wolfenbüttel, et que nous avons déjà cité plus haut. C'est ce qu'ont fait, du reste, la plupart des bibliothèques qui possèdent des collections de manuscrits importantes [1]; mais s'il est utile de faire imprimer les

---

catalogues, de la nouvelle machine « Linotype » caractérisée par l'adjonction de la fonte des caractères à la composition typographique. Les matrices et les moules de cette machine sont disposés de telle sorte que les lingots-types puissent se joindre les uns aux autres pour produire dans tous les cas une ligne entière. On trouvera des détails techniques sur cette machine dans la *Typologie-Tucker et Circulaire Caslon, recueil de l'imprimerie et de la lithographie, revue bibliographique*, éditée par H. W. CASLON et Cie, Paris, vol. V, n° 233, p. 269-271, et n° 250, p. 473-475; vol. VII, n° 310, p. 145-150*; voir aussi *Ottmar Mergenthaler's Satz- und Giess-Maschine « Linotype »*, Berlin, Verlag der Geschäftstelle der « Deutschen Buch- und Steindrucker », 1895. — Sur l'impression des catalogues par la machine linotype, cf. N. BILLSTEIN, « Linotyping library-catalogs », *Library Journal*, vol. XIX, 1894, p. 257-258; « Linotyping library-catalogs; A Symposium », *ibid.*, p. 259-261; enfin les observations de l'éditeur du *Library Journal*, *ibid.*, p. 255. — La machine lynotype présente à peu près pour l'impression des catalogues les mêmes avantages que la stéréotypie. Il suffit, en effet, pour imprimer sans grands frais les différents inventaires, de changer de place les lignes fondues par la linotype, autrement dit les « lingots-types »; mais il faut pour cela que les titres n'aient qu'une ligne. Lorsque les titres se composent de plusieurs lignes, il devient impossible de changer de place les lingots-types, car la moindre erreur serait une source d'inextricables confusions. Il n'y a donc que les lignes commençant par un mot d'ordre qui soient susceptibles de changement : c'est pour cette raison que, lorsque l'on a à classer plusieurs ouvrages d'un même auteur, il est nécessaire, si l'on emploie la linotype, de répéter le nom de l'auteur avant chaque ouvrage.

1. On a entrepris en France, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, un *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (*Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 263-266). Ce grand travail avance rapidement, et, ainsi que le dit la *Revue des bibliothèques*, « le jour est proche où il n'y aura plus en France de manuscrits inconnus. » — Un certain nombre de bibliothèques départementales avaient, du reste, publié déjà précédemment le catalogue de leurs manuscrits; plusieurs collections de manuscrits de la Bibliothèque nationale ont été également inventoriées dans des catalogues spéciaux, parmi lesquels nous citerons

catalogues des manuscrits, doit-on considérer également comme nécessaire la publication des catalogues généraux? C'est ici que

---

entre autres ceux dressés par MM. L. Delisle, Omont, Robert, etc. Cf. *Bulletin des bibliothèques*, t. I, 1884, p. 82-84, 173 et suiv. Voir, en outre, les trois volumes consacrés par H. Omont à l'*Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, ainsi que son *Catalogue des manuscrits grecs de Fontainebleau sous François Ier et Henri II*; Léopold Delisle le *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, celui *du fonds de La Trémoille*, celui des *manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*, etc. Citons encore le *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi* publié par les « Hagiographi Bollandiani »; il en a paru 3 vol. en 1893; — Huet, « Catalogue des manuscrits allemands de la Bibliothèque nationale », *Revue des bibliothèques*, IV, 1894, Appendice, etc.

A. Blau a publié dans le *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 1-35, 49-108, la liste des catalogues de manuscrits des bibliothèques allemandes, mais depuis ont paru un grand nombre de catalogues nouveaux, pour la plupart véritablement remarquables. Citons d'abord le catalogue alphabétique, du reste très court, des manuscrits sur parchemin de la bibliothèque universitaire de Wurtzbourg (1886); puis le *Katalog der Handschriften der Universitätsbibliothek Heidelberg*, dont le premier volume, paru en 1887, contient une description par K. Bartsch des vieux manuscrits allemands de la bibliothèque; — Frid. Leitschuh, *Katalog der Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Bamberg* (2 Bde; Leipzig, 1887, 1895 et suiv.); — W. Schum, *Beschreibendes Verzeichniss der Amplonianischen Handschriftensammlung zu Erfurt* (Berlin, 1887); — M. Keuffer, *Beschreibendes Verzeichniss der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier* (Heft. 1-3; Trier, 1888-94); — J. Ständer, *Chirographorum in regia bibliotheca Paulina monasteriensi catalogus* (Vratislaviae, 1889); — *Catalogus codicum graecorum qui in bibliotheca urbica Vratislaviensi adservantur, a philologis Vratisl. compositus* (Vratislaviae, 1889); — O. v. Heinemann, *Die Handschriften der Herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, 4 Bde; Wolfenbüttel, 1890; — W. Braunbach, *Die Handschriften der Grossherzogl. badischen Hof- u. Landesbibliothek*, 2 Bde mit 2 Beilagen; Karlsruhe, 1891-1894; — W. v. Heyd, *Die historischen Handschriften der Königl. öffentlichen Bibliothek zu Stuttgart* (2 Bde; Stuttgart, 1891); — H. Nentwig, *Die mittelalterlichen Handschriften in der Stadtbibliothek zu Braunschweig*; Wolfenbüttel, 1893; — W. Pertsch, *Die oriental.* (*arab.*) *Handschriften der Herzoglichen Bibliothek zu Gotha* (5 Bde; Gotha, 1893. Cf. aussi dans le *Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 177-196, la suite du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Berlin, dont le dix-septième volume a paru en 1893, et enfin le *Verzeichniss der Handschriften im preussischen Staate, I. Hannover, 1. Göttingen*, von W. Meyer, Bd. 1-2; Berlin, 1893 (*Centralblatt f. B.*, X, 1893,

les avis se partagent. Tandis que les uns soutiennent l'affirmative en se plaçant au point de vue des travailleurs pour lesquels les publications de ce genre sont toujours précieuses, les autres, au contraire,se prononcent énergiquement pour la négative et font valoir, à l'appui de leur opinion, que les frais d'impression, frais souvent si considérables qu'ils risquent d'absorber une bonne partie des ressources pécuniaires de la bibliothèque, ne sont nullement compensés par les avantages que l'on retire de ces catalogues si tôt vieillis et d'autant plus incommodes, qu'ils ont besoin d'être à chaque instant complétés par des suppléments, et de temps à autre entièrement refondus [1].

---

p. 547-549, XI, 1894, p. 285-286), qui sera, il faut l'espérer, le premier inventaire d'un catalogue général de tous les manuscrits des bibliothèques provinciales prussiennes.

Pour la Suisse, cf. G. Meier, « Verzeichniss der Handschriftenkataloge der schweizerischen Bibliotheken », *Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 1-19. Récemment la bibliothèque de la ville de Berne a publié : *Katalog der Handschriften zur Schweizergeschichte der Stadtbibliothek Bern*; Bern, 1895. — Pour l'Autriche-Hongrie, cf. A. Goldmann, « Verzeichniss der österreichisch-ungarischen Handschriftenkataloge », *Centralblatt f. B.*, V, 1888, p. 1-37. — Il a paru en outre, dans ce pays, un certain nombre d'inventaires spéciaux, parmi lesquels nous citerons : celui de la bibliothèque universitaire de Budapest, part. 1. 2., Budapest, 1889-94; le *Catalogus codicum manuscriptorum qui in bibliotheca monasterii Mellicensis servantur*, Bd. 1, Wien, 1890; *Tabulae codicum manuscriptorum praeter graecos et orientales in bibliotheca Palatina Vindobonensi asservatorum*, Bd. 1-8, Wien, 1864-93.

Parmi les catalogues de manuscrits publiés en Angleterre, citons ceux de la Bibliothèque de Cambridge, de la Bodléienne d'Oxford, de l' « India Office » de Londres et surtout celui du British Museum, complété à intervalles réguliers par un *Catalogue of additions to the manuscripts in the British Museum*. Ces différents inventaires sont très appréciés et rendent les plus grands services.

En Italie, enfin, le ministère des cultes a entrepris la publication d'une série d'*Indici e cataloghi* qui donneront, une fois terminés, tous les renseignements désirables sur les manuscrits des bibliothèques italiennes.

1. Dans son ouvrage déjà cité, *Public Libraries in America*, W. I. Fletcher s'exprime à ce sujet dans les termes suivants : « Printed catalogs of public libraries have nearly had their day. Formerly no library was thought well equipped which had not issued one. But when it was found how rapidly supplements must be issued to keep up with new books, and how soon the printed catalog became a « back number » and when the usefulness of such a catalog was weighed against its cost, serious doubts arose as to the

Il est bien certain qu'en raison de l'impossibilité où l'on est de les tenir au courant des acquisitions nouvelles, les catalogues imprimés sont condamnés à vieillir vite; il est non moins certain que la multiplication des suppléments qui les accompagnent est une cause de confusion et d'erreurs, et enfin, il est incontestable qu'ils coûtent cher; mais, d'autre part, il faut bien reconnaître qu'un catalogue imprimé, par le fait même qu'il est en quelque sorte dans le domaine public et qu'il n'est pas besoin de venir à la bibliothèque pour le consulter, rend beaucoup plus de services qu'un catalogue manuscrit. Cet argument, il est vrai, n'a de valeur qu'autant qu'il s'agit d'un catalogue n'atteignant pas des dimensions trop considérables et un prix trop élevé. Les catalogues imprimés de la plupart des bibliothèques nationales et de certaines bibliothèques universitaires sont, par exemple, beaucoup trop chers pour que des particuliers puissent songer à en faire l'acquisition, mais ils contribuent du moins à enrichir la section bibliographique des bibliothèques qui les possèdent [1].

---

value of this system. » — Voici la réponse parfaitement juste que fait aux observations de FLETCHER le critique du *Library Journal*, XIX, 1894, p. 237 : « The ordinary printed library catalog is quickly out of date, but the best printed library catalog is not. Fifty more recent catalogs have sunk into oblivion, while the catalogs of the Brooklyn Library and of the Boston Athenæum are at the elbow of every librarian who can afford them, and will continue there longer than we care to predict. Nore are they in the slightest degree out of usefulness in the libraries to which they furnish an index, for they are used as constantly as the day they were printed. »

1. On a récemment entrepris sur nouveaux frais en Angleterre la publication des catalogues du British Museum. En 1787, de 1813 à 1819, et plus tard, dans les années qui suivirent 1840, diverses tentatives en ce sens avaient été faites, mais n'avaient pas abouti. En 1879, le *Council of the Society of Arts*, après avoir pris l'avis des bibliothécaires les plus autorisés, demanda, dans un rapport adressé au prince de Galles, que l'on publiât le catalogue du Musée britannique, en assurant que « l'étendue de ce catalogue n'était pas un obstacle à son impression » et en faisant remarquer qu'une fois imprimé, il pourrait servir de base à un catalogue encore plus vaste, comprenant tous les livres anglais (Cf. l'article de l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1879, nos 546, 892, 981 ; *The publishers' circular*, vol. 42, 1879, p. 285-287). Le projet en question reçut un accueil favorable, et l'on se mit immédiatement à l'œuvre; depuis, le travail a été poussé avec rapidité, et l'on espère pouvoir encore terminer avant la fin du siècle cette « bibliothèque de catalogues ». Cf. R. GARNETT, « The printing of the British

Les bibliothèques d'importance moyenne et les petites bibliothèques, ainsi que les bibliothèques spéciales, doivent-elles ou

---

Museum catalogue, a paper read at the Cambridge meeting of the Library Association of the United Kingdom », Sept. 1882 (il en a été fait un tirage à part), publié dans les *Transactions and Proceedings of the 4. and 5. annual meetings*, etc., London, 1884, p. 120-128; voir aussi *Library Journal*, vol. VIII, 1883, note 12, p. 340; — DU MÊME, « Note on printing the British Museum catalogue » (*Library Journal*, vol. X, 1885, p. 200-206), et « The British Museum catalogue as the basis of an universal catalogue » (*The Library*, vol. V, 1893, p. 93-96) : — cf. également *The publishers' circular*, XLVIII, 1885, p. 139; *Anzeiger* de PETZHOLDT, 1885, n° 1572; *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 147; V, 1888, p. 147; VI, 1889, p. 378-379. — Tout en imprimant le catalogue général de la bibliothèque, on s'occupe encore de l'impression des catalogues spéciaux. Plusieurs ont déjà paru : le *Catalogue of books in the library of the British Museum printed in England, Scotland and Ireland, and of books in English printed abroad to the year 1640. Printed by order of the trustees*; London, 3 vol. (*Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 205-206); — G. K. FORTESCUE, *A subject index of the modern works added to the library of the British Museum 1885-90*; London, 1891.

A la Bibliothèque nationale, le premier catalogue imprimé fut publié de 1743 à 1753, en six volumes consacrés à la théologie, aux belles-lettres et à la jurisprudence; un septième volume, consacré au droit civil, fut composé et en partie tiré : ce sont ces catalogues, augmentés d'une soixantaine de volumes de suppléments, qui servirent jusqu'au milieu de ce siècle. En 1852, on entreprit la refonte du catalogue et l'on commença par l'histoire de France : le premier volume parut en 1855, et le onzième en 1879; trois volumes de supplément pour l'histoire locale y ont été ajoutés depuis. Le Catalogue des sciences médicales commença à paraître en 1857 : il se compose aujourd'hui de trois volumes, et il en aura bientôt un quatrième, consacré à la médecine vétérinaire. Cf. E. PIERRET, « Essai d'une bibliographie historique de la Bibliothèque nationale », *Revue des bibliothèques*, II, 1892, p. 289-310, 395-454, 481-513, paru aussi comme tirage à part, Paris 1892; — *Le livre*, 1889, p. 134-160; — *Grande Encyclopédie*, art. « Bibliothèque nationale », paragr. II : Organisation, Département des imprimés; — L. VALLÉE, *Choix de documents pour servir à l'histoire de la Bibliothèque nationale*; Paris, 1894. — Il est aussi question, depuis 1894, d'imprimer le catalogue alphabétique de la Bibliothèque nationale. Voir à ce sujet : *Rapport présenté à M. le ministre de l'Instruction publique par* M. Georges PICOT *au nom de la commission des bibliothèques nationales et municipales chargée d'examiner l'état de l'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale et les moyens d'en effectuer l'impression*; Paris, 1894.

En Prusse, le ministère de l'Instruction publique a l'intention de faire imprimer un *Catalogue général* comprenant les collections de la Biblio-

non faire imprimer leurs catalogues [1] ? La première question à élucider est celle de savoir si le bibliothécaire peut, sans négliger en rien ses autres travaux, s'occuper de cette publication ; si oui, on doit encore, avant de prendre une décision définitive, chercher à savoir approximativement à combien s'élèveront les frais d'impression ; s'ils devaient en effet absorber une grande partie des ressources de la bibliothèque et diminuer dans de notables proportions les sommes nécessaires aux achats de livres, il vaudrait mieux, à moins qu'on n'ait la perspective d'obtenir pour la publication en question une allocation extraordinaire, renoncer à l'impression totale et se borner à faire imprimer certains cata-

---

thèque royale de Berlin, des bibliothèques universitaires et de quelques autres bibliothèques scientifiques de ce pays. On a commencé les préparatifs de ce travail important.

Un grand nombre de bibliothèques tant européennes qu'américaines ont (surtout en ces vingt dernières années) fait imprimer leurs catalogues. Pour l'Allemagne, cf. A. Graesel, *Special-Katalog der Bibliotheks-Ausstellung in Chicago, 1893*, Berlin, 1893, p. 21-25 ; — P. Schwenke, *Adressbuch der deutschen Bibliotheken* ; Leipzig, 1893. Nous mentionnerons spécialement les trois catalogues suivants, qui pourront servir comme modèles de catalogues imprimés de bibliothèques spéciales : 1° le très remarquable *Katalog des Reichsgerichts* par K. *Schulz* ; Leipzig, 1882-90 ; 2° le *Katalog des Deutchen Reichstags*, Bd. 1-3 ; Berlin, 1890-96 ; 3° le Catalogue du Surgeon general's office de Washington ; c'est Y. S. Billings qui a publié (et l'on peut dire que son œuvre atteint la perfection) le catalogue de cette bibliothèque d'une richesse inouïe et sans conteste unique en son genre ; le titre de ce catalogue est : *Index-Catalogue of the library of the Surgeon-general's office ; United States army ; Authors and subjects*, vol. 1-16 et « List of abbreviations » ; Washington, Government printing-office, 1880-95. Cf. *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 416, VII, 1890, p. 66-67.

1. Parmi les bibliothèques qui ont publié le catalogue des ouvrages mis ainsi à la disposition du public, nous citerons la bibliothèque universitaire de Breslau (1886), la Bibliothèque royale de Berlin (1889), la bibliothèque universitaire de Berlin (1889 ; 2e éd., 1894), la bibliothèque universitaire de Göttingue (1890), la bibliothèque du Reichstag (1894 ; 2e éd., 1895.) — En Angleterre, le British Museum avait publié en 1859 la *List of the books of reference in the reading room of the British Museum* [compiled by W. B. Rye] ; ce catalogue eut une seconde édition en 1871 et une troisième en 1889 ; il fut complété en 1881 par une *Hand-list of bibliographies, classified catalogues, and indexes placed in the reading room of the British Museum for reference* [compiled by G. W. Porter], qui parut en seconde édition en 1889 sous le titre de *List of bibliographical works* [by G. K. Fortescue].

logues spéciaux, tels que ceux des ouvrages de référence placés dans la salle de lecture, des revues et des périodiques [1] reçus par la bibliothèque, etc., et surtout des incunables, lorsqu'on en possède une collection tant soit peu considérable.

La question change de face lorsqu'il s'agit d'une bibliothèque disposant de ressources importantes et d'un personnel suffisant, et l'on n'a plus alors à se demander s'il faut imprimer les catalogues, mais bien quels sont ceux qu'il faut imprimer, car il est évident qu'il est inutile de les imprimer tous et que la publication du catalogue topographique, par exemple, n'aurait aucune raison d'être.

Un grand nombre de bibliothèques ont fait imprimer leurs catalogues alphabétiques ; mais quant à nous, nous estimons que l'utilité de cette publication n'est nullement en rapport avec le temps qu'elle demande, la peine qu'elle donne et l'argent qu'elle coûte. Un catalogue alphabétique manuscrit mis dans la salle de lecture à la disposition du public présentera, en somme, pour les travailleurs les mêmes avantages qu'un catalogue imprimé. On nous objectera que ce dernier peut être consulté au dehors ; mais comme nous l'avons déjà fait remarquer, les dimensions et sur-

---

1. Un certain nombre de bibliothèques ont fait imprimer le catalogue de leurs périodiques : entre autres, la Bibliothèque royale de Dresde, *Verzeichniss der Periodica aus den Gebieten der Litteratur, Kunst u. Wissenschaft im Besitze der Königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden* par P. E. Richter (1880), les bibliothèques universitaires de Kiel (1887-89) et de Halle (1890), la bibliothèque de la Ville à Hambourg (1891), la Bibliothèque royale de Berlin (1892), la bibliothèque universitaire de Heidelberg (1894). Nous citerons en outre le catalogue publié par F. Keinz à Munich, *Der Journalsaal und die neue periodische Litteratur an der Königl. bayerischen Hof- u. Staatsbibliothek* (1879). A la Bibliothèque grand-ducale de Darmstadt, la liste des périodiques se trouve indiquée dans le catalogue des acquisitions annuelles. — Dans un article du *Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 81-85, intitulé « Ueber ein Gesammtverzeichniss der an den deutschen öffentlichen Bibliotheken gehaltenen Periodica », Emile Heuser a montré quels avantages on retirerait d'un catalogue général de tous les périodiques reçus par les bibliothèques publiques allemandes. Parmi les bibliothèques qui ont fait imprimer le catalogue de leurs périodiques, mentionnons encore la bibliothèque de Copenhague, la Bodléienne d'Oxford, la Bibliothèque nationale centrale de Florence (1891), la bibliothèque universitaire de Pavie (1893), etc., etc.

tout le prix du catalogue alphabétique d'une bibliothèque importante seront toujours un obstacle à sa diffusion dans le public et, en règle générale, les travailleurs se borneront à venir consulter à la bibliothèque l'exemplaire manuscrit ou imprimé, déposé dans la salle de lecture. Quant à songer à vendre séparément les différentes parties du catalogue alphabétique, ce serait une pure absurdité. Aussi, pour peu qu'on veuille bien y réfléchir, s'apercevra-t-on bientôt que, de tous les grands catalogues, le catalogue méthodique est le seul qu'on ait avantage à faire imprimer. Un travailleur demande-t-il à consulter le catalogue imprimé d'une bibliothèque : ce n'est pas, en effet, pour y chercher le nom de tel ou tel auteur, mais bien pour se rendre compte de l'importance des collections possédées par la bibliothèque et savoir exactement ce qu'elle contient en fait d'ouvrages spéciaux, sur telle ou telle branche de la science ; or, le catalogue méthodique est le seul qui puisse, à cet égard, donner les renseignements voulus. Plusieurs bibliothèques ont, il est vrai, ainsi que nous l'avons dit plus haut, publié leurs catalogues alphabétiques, mais pour bon nombre d'entre elles cette anomalie s'explique par ce fait qu'elles n'avaient pas de catalogue méthodique en état d'être imprimé. Ce que nous disons ici, du reste, n'implique nullement que l'on doive renoncer d'une façon absolue aux avantages multiples que présente pour un catalogue imprimé le classement alphabétique — avec la plupart des bibliographes, nous estimons que ce serait une faute, mais rien n'empêche, par exemple, d'ajouter au catalogue méthodique un index alphabétique des œuvres qu'il contient ou même de disposer alphabétiquement dans chaque classe et sous-classe les titres des ouvrages qui s'y trouvent catalogués.

Une fois que l'on s'est décidé à faire imprimer le catalogue méthodique, il faut en organiser la publication de façon telle que l'on puisse mettre en vente séparément les différentes parties qui le composent. Inutile d'insister sur les avantages pratiques de cette méthode qui permet à chacun de se procurer pour un prix minime la section du catalogue qui l'intéresse particulièrement. Est-il besoin d'ajouter que l'on devra procéder de même pour l'impression des « Accessions-Kataloges » ou « Catalogues des acquisitions nouvelles », que l'on publie annuellement ou mieux périodiquement, en réunissant ensemble un certain nombre d'années?

Il nous resterait maintenant à examiner de quelle façon les titres des ouvrages doivent être transcrits dans un catalogue imprimé et à indiquer s'il vaut mieux les reproduire intégralement ou en abrégé. Mais c'est là une question que nous avons déjà tranchée plus haut, en démontrant que s'il était nécessaire pour le catalogue sur fiches de copier sans aucune omission les titres des ouvrages, il était préférable, par contre, pour le catalogue méthodique, de n'en reproduire que les parties essentielles. C'est donc ce dernier catalogue, rédigé suivant les règles que nous avons indiquées et revu avec le plus grand soin [1], qu'il faudra donner à l'impression. La bibliothèque arrivera ainsi à posséder un catalogue qui, au point de vue de l'exactitude des indications, ne laissera rien à désirer et dans lequel ne sera omis aucun des caractères essentiels qui permettent d'identifier un livre. Mais si, par raison d'économie, le bibliothécaire se voyait obligé d'abréger les titres des ouvrages au point qu'ils en soient incomplets, mieux vaudrait alors ne pas faire imprimer ce catalogue du tout. A quoi servirait en effet de dépenser de l'argent pour un catalogue qui ne fournirait que des indications inexactes ou insuffisantes? Ce serait parfaitement inutile. Un catalogue de bibliothèque doit être plus et mieux qu'un simple catalogue d'antiquaire.

§ III.

De la mise en place et du numérotage des livres

Lorsque l'on a achevé la transcription sur cartes des titres de tous les ouvrages et terminé la rédaction des différents catalogues, il faut, sans plus tarder, s'occuper de la mise en place des livres.

---

1. Il faut que l'on puisse se fier de la façon la plus complète à un catalogue imprimé : aussi doit-on apporter à sa publication l'exactitude la plus scrupuleuse. — « If you are troubled », dit le célèbre bibliographe Henry Stevens (« Indexes to periodicals », *Library Journal*, I, 1877, p. 359-363) « with the pride of accuracy, and wish it completely taken out of you, print a catalogue. »

Souvent, du reste, et particulièrement dans les bibliothèques un peu importantes, où le classement se fait progressivement et section par section, les opérations de cataloguage et de mise en place sont en quelque sorte simultanées. Mais comment placer les livres ? C'est là une question qui, en dépit de sa simplicité apparente, ne laisse pas que de présenter certaines difficultés, et la preuve en est qu'aujourd'hui encore les bibliothécaires ne sont nullement d'accord entre eux sur la solution qu'il convient de lui donner, et que toutes les méthodes proposées jusqu'ici ont trouvé des adhérents non seulement pour les défendre au point de vue théorique, mais encore pour les appliquer expérimentalement.

Tout le monde connaît le fameux aphorisme de KAYSER : « Qu'un livre soit placé ici ou là, cela n'a aucune importance. » Partant de ce principe, un grand nombre de bibliothéconomistes tant anciens que modernes ont proclamé que la seule chose dont on devait se préoccuper était de faire de bons catalogues permettant de trouver facilement et rapidement les livres que la bibliothèque possède et indiquant avec exactitude la cote assignée à chaque ouvrage.

Certes, ce n'est pas nous qui nierons l'importance des catalogues ! Ils rendent d'autant plus de services qu'ils sont plus parfaits et plus commodes à consulter, et cela quelle que soit la méthode que l'on adopte pour la mise en place des livres ; mais il nous sera bien permis cependant de nous demander avec EBERT pourquoi, alors que l'on adopte pour le classement des galeries de tableaux, des collections de monnaies ou d'histoire naturelle un ordre rationnel, on refuse aux bibliothèques la même faveur, sous le fallacieux prétexte que les livres étant classés méthodiquement dans le catalogue systématique, il n'y a aucun inconvénient à les mettre sans ordre sur les rayons. L'ordre n'est-il donc nécessaire que dans les catalogues ? Personne n'oserait le soutenir. En réalité, lorsque le bibliothécaire a terminé la rédaction de ses catalogues, il n'a accompli que la moitié de sa tâche. Les livres, en tant que livres, demandent, au même titre que les catalogues, à être classés dans un ordre logique, clair et facile à comprendre. Mais quel est cet ordre, et sur quel principe est-il basé ?

Il serait tout à fait absurde, par exemple, de vouloir classer les

livres chronologiquement, géographiquement ou d'après le nom des éditeurs qui les ont publiés ! Ainsi que l'a fait remarquer DEWEY, un original pourrait alors tout aussi bien avoir l'idée de les ranger d'après la couleur ou la matière de leur reliure ou même d'après leur prix ou leur valeur. Nous n'avons pas naturellement à discuter ici de pareilles méthodes, si peu scientifiques, ou pour mieux dire si puériles, qu'il suffit de les signaler pour en faire justice.

A première vue, le système le plus simple pour la mise en place des livres est celui qui consiste à les ranger sur les rayons les uns à la suite des autres dans leur ordre d'entrée. De cette façon, l'on évite toute interruption dans la série des cotes, et l'on n'a jamais besoin d'exposants. En outre, quelle que soit la rapidité d'accroissement de la bibliothèque, on ne se trouve pas obligé de transposer ou de changer les numéros ; enfin, le registre d'entrée-inventaire tient lieu de catalogue topographique, ce qui simplifie le travail d'autant, et l'intercalation des acquisitions nouvelles au milieu des autres livres se fait de la façon la plus simple du monde.

Ce sont là des avantages séduisants sans doute, mais qui ne peuvent malheureusement compenser les graves inconvénients que présente le système en question. Sans même insister sur ce fait que le numérotage continu aboutirait promptement dans les grandes bibliothèques à des chiffres fantastiques (ce qui, entre parenthèses, rendrait difficile la recherche des livres et pourrait donner lieu aux plus grossières erreurs dans la transcription des cotes), il faut bien reconnaître que le classement par ordre d'entrée n'a absolument rien de méthodique. N'y a-t-il même pas quelque ironie à employer les mots d'ordre et de classement pour désigner une semblable manière de faire ! Quel ordre que celui qui consiste à mettre au hasard, sur les rayons, à côté des ouvrages parus d'hier de vieux traités achetés chez les antiquaires ! Quel classement que celui qui permet de mélanger ensemble théologie, jurisprudence, médecine, sciences naturelles, histoire, et de les confondre dans un pêle-mêle sans nom avec la philosophie, la philologie et toutes les autres sciences, au point qu'il devienne impossible, aussi bien aux employés qu'aux travailleurs, de trouver un livre quelconque sans avoir continuellement

recours au catalogue! Une bibliothèque dans laquelle les livres ont été mis en place d'après leur ordre d'entrée est donc, on peut le dire, un véritable chaos : le visiteur n'y voit qu'un amas confus d'éléments hétérogènes, et c'est avec raison que DEWEY la compare à un livre dont toutes les phrases auraient été imprimées sur des feuilles séparées que l'on aurait ensuite reliées au hasard. En résumé, la mise en place par ordre d'entrée va directement contre le but que doit se proposer tout classement rationnel et qui est de rendre la recherche des livres si facile que l'on puisse, jusqu'à un certain point, se passer de consulter les catalogues; n'a-t-elle pas, en effet, comme résultat immédiat de faire des divers employés de la bibliothèque de véritables esclaves du catalogue ? Sans le catalogue, impossible de se reconnaître au milieu des magasins transformés en un véritable dédale; c'est à lui qu'il faut avoir recours chaque fois qu'un travailleur vient demander un livre, et que l'on envisage un instant combien ces recherches multiples représentent au bout de l'année de temps inutilement perdu !

Un certain nombre de bibliothécaires, convaincus comme nous que la méthode que nous venons d'examiner était antiscientifique et radicalement défectueuse, ont adopté pour la mise en place des livres de leurs bibliothèques l'ordre alphabétique. Ce système présente exactement les mêmes avantages que le catalogue alphabétique lui-même; tous les ouvrages d'un même écrivain étant réunis ensemble, il devient très facile de trouver un livre quelconque, à condition, bien entendu, qu'on en connaisse l'auteur. D'autre part on peut, sans inconvénient aucun, se passer de catalogue topographique proprement dit, puisque le catalogue alphabétique lui-même en tient lieu. Rien n'empêcherait même de remplacer le catalogue alphabétique détaillé par une simple liste alphabétique et de se servir des cartes sur lesquelles on a transcrit intégralement les titres des ouvrages pour en former un catalogue méthodique sur fiches, à moins qu'on n'ait préféré le rédiger sous forme de volumes. — Le placement des livres dans l'ordre alphabétique est-il donc recommandable? Nous répondrons sans hésiter que non. Il a comme le système précédent un inconvénient capital qui est de ne tenir aucun compte du sujet des ouvrages, et le semblant de classement qu'il

présente est purement superficiel, puisqu'il laisse épars, sur tous les rayons de la bibliothèque, des ouvrages qui devraient, en raison de leurs affinités, se trouver réunis. Ce serait donc, croyons-nous, une très grave erreur d'appliquer à des collections tant soit peu importantes et surtout à des collections d'ouvrages scientifiques le placement par ordre alphabétique ; mais, par contre, nous reconnaissons qu'il peut rendre d'utiles services aux petites bibliothèques qui, soit pour des raisons financières, soit parce qu'elles ne disposent pas du personnel voulu, ne se trouvent pas en mesure de posséder un catalogue méthodique.

Il y a enfin une troisième méthode pour la mise en place des livres et, à l'inverse des deux autres, cette dernière se rattache étroitement au système de classement adopté pour le catalogue méthodique, établissant une concordance aussi parfaite que possible entre la place occupée par les ouvrages sur les rayons et celle qui leur a été assignée au catalogue. Cette méthode n'est pas seulement la plus naturelle, mais aussi la plus logique, et dans tous les cas la plus utile ; elle est un auxiliaire précieux de la mémoire et contribue ainsi pour une large part à rendre l'administration de la bibliothèque plus facile et plus féconde en lui permettant d'obtenir des résultats qu'elle ne pourrait atteindre à l'aide de la classification purement théorique des catalogues. Grâce au placement systématique, plus de désordre ni de confusion, tous les livres consacrés à l'étude d'une même science sont réunis ensemble, et lorsque l'on désire consulter sur place, dans les magasins, les ouvrages que la bibliothèque possède sur un sujet quelconque, il suffit d'en trouver un (ce qui n'est pas bien difficile, si l'on a eu soin d'étudier, au préalable, le catalogue méthodique adopté) pour avoir immédiatement sous la main tous ceux dans lesquels la question à laquelle on s'intéresse a été traitée. En définitive, le système que nous préconisons ici n'est que l'application pratique du catalogue méthodique ; les livres y gagnent d'être placés dans un ordre précis, et l'ensemble des collections constitue par le fait un tout harmonique, distribué selon des principes scientifiques rigoureux, c'est-à-dire suivant un plan uniforme dans lequel chaque science est représentée par une section spéciale et possède pour ainsi dire sa bibliothèque particulière.

Cette méthode, déjà recommandée par Naudé, a donné lieu,

tant dans le passé que de nos jours, à de vives et de multiples critiques. On a tout d'abord fait remarquer qu'on ne pouvait l'appliquer sans qu'il en résultât une perte de place considérable. Il faut en effet prévoir les accroissements futurs, réserver à la suite de chacune des divisions méthodiques un espace suffisant pour l'intercalation des acquisitions ultérieures, et l'on voit, a-t-on dit, où cela peut conduire lorsque le système méthodique qu'il s'agit d'appliquer est un tant soit peu détaillé. La mise en place par ordre alphabétique présente du reste le même inconvénient puisqu'elle oblige à laisser de nombreux espaces libres, non seulement entre les différentes lettres, mais encore entre les noms commençant par la même lettre, lorsque ceux-ci sont fréquemment portés et communs à plusieurs écrivains.

N'a-t-on pas cependant exagéré l'inconvénient que nous venons de signaler. Qu'il ait présenté dans le passé un réel caractère de gravité, c'est indéniable ; mais en est-il de même aujourd'hui que l'on est arrivé (grâce à l'application dans la plupart des constructions nouvelles du « système à magasins », grâce aussi à l'adoption pour ainsi dire générale des rayons mobiles en remplacement des rayons fixes et à la substitution dans le classement des livres du format apparent au format réel) à tirer complètement parti de tout l'espace disponible et à pouvoir sans difficulté aucune changer de place les collections? Quant à nous, nous ne le pensons pas, et nous estimons que dans les conditions actuelles le reproche de gaspillage de place que l'on fait au placement méthodique n'est pas sérieusement fondé. Le serait-il, du reste, que nous n'en persisterions pas moins dans notre manière de voir! car, en définitive, nous ne pensons pas nous montrer trop exigeant en demandant que l'on accorde aux bibliothèques ce qu'on n'a jamais songé à refuser aux musées ou aux établissements analogues, c'est-à-dire la place suffisante pour y ranger convenablement les collections.

Il y a encore une autre objection que l'on fait assez fréquemment à la méthode systématique. Elle oblige, dit-on, à changer très souvent les livres de place, et à modifier par conséquent de temps à autre le classement de chaque groupe, ce qui constitue pour la mémoire une cause perpétuelle de confusion. Cette objection n'est vraiment pas sérieuse, Si l'on a pris soin, dès le début,

le ne pas trop serrer les livres les uns contre les autres, mais que l'on ait au contraire laissé entre eux l'espace voulu pour pouvoir y intercaler un nombre de volumes assez considérable, on ne se verra pas de si tôt obligé de déplacer, pour quelques acquisitions nouvelles, des rayons entiers. Nous ne voulons pas affirmer du reste que l'éventualité en question ne puisse se présenter, mais l'on y serait aussi bien exposé avec le système alphabétique. On nous fera observer, il est vrai, que dans ce dernier système et en raison même du classement alphabétique des ouvrages, l'inconvénient qui en résulterait ne serait pas sensible ; mais nous ferons remarquer à notre tour qu'il suffit, pour mettre à ce point de vue le système méthodique sur pied d'égalité avec le système alphabétique, d'indiquer, à l'aide d'une étiquette placée sur chaque casier, à quelle section du catalogue se rapportent les livres qui s'y trouvent réunis. De cette façon, ainsi que le remarque avec raison Cutter, la mémoire ne peut plus en quelque sorte s'attacher, si l'on peut s'exprimer ainsi, à un endroit quelconque de la bibliothèque, à un certain nombre de rayons déterminés, et les étiquettes en question deviennent son seul guide au milieu des différentes classes dont elle se rappelle bien vite, du reste, l'emplacement respectif.

Deux systèmes ont été proposés pour le placement des livres : dans le premier, que nous appellerons « système fixe », chaque livre porte l'indication du rayon sur lequel il a été placé et avec lequel il fait pour ainsi dire corps, tandis que dans le second système ou « système mobile », les livres sont indépendants des rayons et peuvent être déplacés à volonté. — De nos jours, on a abandonné à peu près complètement le système fixe pour le système mobile. Le système fixe, employé surtout dans les bibliothèques américaines, présente en effet les plus graves inconvénients. Dès que les rayons, au début à moitié vides, sont au complet, nous dit Cutter, les difficultés commencent. Comme chaque section ne dispose que d'un nombre de rayons limité, on se trouve bientôt contraint de mettre double rangée de livres sur chaque rayon — mais après? Il arrive fatalement un moment où tout l'espace disponible étant occupé, on se voit acculé à l'inéluctable nécessité de déplacer les livres et obligé, par conséquent, de changer sur chacun d'eux, aussi bien que sur les catalogues, les indi-

cher, pour le rangement des livres, un autre procédé, et voici quel est celui qui, après expérience, a été reconnu le meilleur : on commence tout d'abord par séparer du reste des collections tous les ouvrages qui, en raison de leur valeur ou de leur rareté, demandent à être classés à part, ainsi que les livres d'un format trop considérable pour qu'il soit possible de les placer sur les rayons, puis on groupe tous les autres volumes suivant leur taille, en trois classes, correspondant : la première aux in-f°, la seconde aux in-4°, et la troisième aux in-8°, in-12, etc., et l'on range ensuite dans chaque casier les livres de ces trois séries parallèles sur les rayons qui leur sont réservés, en suivant (dans la mesure du moins où le permettent les divisions par format que nous venons d'indiquer) l'ordre du catalogue méthodique, sans y rien changer, et surtout en s'abstenant de substitutions arbitraires dans le genre de celle qui consiste à remplacer le classement chronologique par le classement alphabétique, sous prétexte que ce dernier offre plus de commodité.

Les trois classes de formats que nous venons d'indiquer sont-elles suffisantes? Nous le croyons, et ce serait à notre avis une erreur que de vouloir séparer des in-8° les in-12 et les formats plus petits pour en faire une quatrième classe. Cette dernière division, en effet, rendrait à peu près impossible la concordance relative que le groupement en trois formats permet encore d'obtenir entre le rangement des livres et le catalogue méthodique. Quant à l'économie de place qui en résulterait, elle serait à peu près insignifiante. Si l'on en arrivait, du reste, à prétendre que toute différence entre les formats justifie la création d'une classe spéciale, on pourrait tout aussi bien soutenir qu'il faut séparer les in-4° raisin des in-4° jésus, ou les in-8° carré des in-8° cavalier. En réalité, il importe fort peu que des livres de formats différents soient mélangés ensemble, et il n'y aurait aucun inconvénient, par exemple, à placer un grand in-8° à côté des in-4°, ou un grand in-4° avec les in-f°, car, au point de vue de la mise en place des livres sur les rayons, le format réel n'a, ainsi que nous l'avons dit, aucune importance. « Ce dont il faut tenir compte pour le rangement des volumes, dit M. V. Mortet, c'est plutôt de la différence de *taille* que de la différence de format : car il s'agit uniquement d'utiliser le mieux possible la place dont

mise en pratique du catalogue méthodique qu'il reproduira aussi bien dans ses détails que dans ses grandes lignes. Malgré tout, et c'est là un fait regrettable, il ne peut y avoir entre eux concordance absolue. Rien ne serait plus facile que d'établir cette concordance, si tous les livres étaient du même format et si l'on n'avait pas à tenir compte, pour leur mise en place, de particularités spéciales, inhérentes à quelques-uns d'entre eux (rareté de l'un, prix élevé de l'autre.., etc...). Il suffirait alors de disposer les livres sur les rayons en suivant exactement l'ordre adopté pour le classement des fiches de dépouillement destinées à la confection du catalogue méthodique. Ce travail pourrait se faire très rapidement, grâce aux numéros provisoires portés tout à la fois sur les livres et sur les cartes; en outre, toutes les cartes étant à ce moment, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, munies de leurs cotes définitives, il serait très facile, par la même occasion, de transcrire ces cotes directement sur les ouvrages. Malheureusement, les dimensions essentiellement variables des formats, d'une part, et d'autre part l'obligation dans laquelle on se trouve de séparer de l'ensemble des collections les ouvrages d'une valeur particulière, sont un insurmontable obstacle à l'harmonie parfaite qui devrait régner entre le rangement des volumes sur les rayons et le classement du catalogue méthodique. On a bien essayé de procéder à la mise en place des livres, sans tenir compte de leur différence de format [1], mais c'était là une tentative condamnée fatalement à l'insuccès, car, sans insister sur les mille inconvénients que présenterait une pareille méthode, il suffit de réfléchir un instant à la perte de place véritablement insensée qu'elle occasionnerait pour se convaincre qu'il serait absolument impossible de l'appliquer d'une façon suivie. Que l'on songe, en effet, qu'il faudrait donner comme hauteur minima à tous les rayons sans exception une hauteur suffisante pour qu'on puisse y placer les plus grands in-folios! On s'est donc vu obligé de cher-

1. A la Bibliothèque impériale et royale de Vienne, nous dit Ebert, Lambecius avait mis ce système en pratique et placé tous les livres sur les rayons sans tenir aucun compte de leur différence de format; mais son successeur, Daniel von Nessel, professant à ce sujet des idées absolument opposées, fit modifier le placement et rétablir la division par format.

à droite (fig. 66), parce que c'est précisément dans ce sens que nous sommes accoutumés à lire. On a, il est vrai, proposé, sous prétexte qu'il en résulterait une notable économie de temps, d'adopter, pour la mise en place des livres, la méthode serpentante, qui consiste, ainsi que le montre la figure 67 à ranger les volumes du premier rayon, de gauche à droite; ceux du second de droite à gauche; ceux du troisième, de gauche à droite, etc...: mais c'est là une manière de faire qui doit être absolument interdite, car ce perpétuel changement de direction serait fatalement

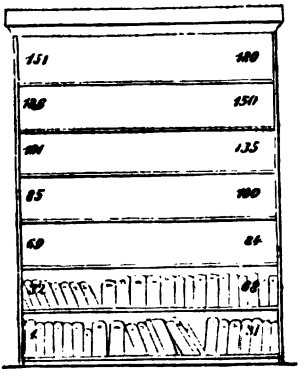

Fig. 66. — Placement des livres suivant la méthode normale.

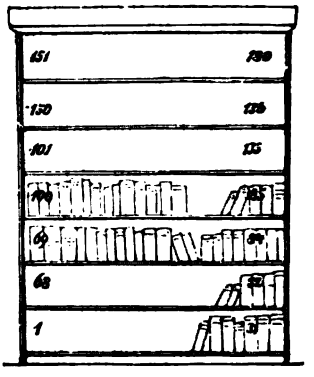

Fig. 67. — Placement des livres suivant la méthode serpentante.

pour les garçons chargés de remettre sur les rayons les ouvrages communiqués au public, une cause d'erreurs journalières. — Inutile d'ajouter qu'il faut commencer en même temps le rangement des trois séries de format et s'abstenir, dans tous les cas, de mettre en place les in-f° ou les in-8° avant les in-4°, que chaque classe de format doit former un tout homogène et suivi, que les trois formats doivent être autant que possible groupés ensemble, enfin que les différentes sections scientifiques doivent être indiquées par des étiquettes. Ainsi que le dit STEFFENHAGEN [1], ce sont

1. Cf. E. STEFFENHAGEN. *Ueber Normalhöhen*, etc., p. 4-5; — DU MÊME. *Die neue Aufstellung der Universitäts-Bibliothek zu Kiel*; Kiel, 1883.

là des vérités évidentes et sur lesquelles il est inutile d'insister.

On doit aussi veiller soigneusement, si l'on ne veut pas éprouver plus tard de difficultés pour l'intercalation des acquisitions nouvelles, à ce que les volumes ne soient pas trop serrés. A tous les points de vue, c'est là, du reste, une mesure excellente; car, outre qu'elle prévient tout frottement nuisible entre les reliures, elle permet à l'air, si nécessaire à la conservation des livres, de circuler librement, et facilite, par le fait même, le service des garçons chargés de prendre et de remettre sur les rayons les ouvrages demandés, en leur évitant les difficultés réelles que présente cette opération, en apparence très simple, dans les bibliothèques où les livres sont pressés les uns contre les autres d'une façon exagérée. Ce mode de placement présente toutefois un léger inconvénient : les vides réservés aux ouvrages qui entreront par la suite étant forcément assez nombreux, certains volumes se trouvent momentanément isolés et risquent, ainsi, de perdre leur aplomb et de s'affaisser sur le côté. Afin de les maintenir dans leur position normale, on comblait auparavant tous les vides à l'aide de planchettes en bois dont les dimen-

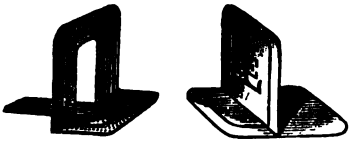

Fig. 68. Modèles d'appui-livres.

sions et la forme correspondaient en général à celles des volumes; mais, de nos jours, on leur a substitué, et avec raison, les appui-livres (fig. 68) en métal, qui joignent au mérite d'être très pratiques celui d'être très bon marché. — Une fois les livres mis en place, il faut coller, à la partie supérieure de chaque casier et, si possible, sur des plaques de fer blanc disposées, *ad hoc*, des étiquettes indiquant la section à laquelle appartiennent les ouvrages qui s'y trouvent classés.

Quelle règle suivre enfin pour les livres d'un format exceptionnel, tels que les grands atlas, les albums de planches, etc.? Il faut s'efforcer de rapprocher les tables-comptoirs dans lesquelles ils se trouvent conservés des casiers où se trouvent placés les ouvrages de la branche scientifique dont ils font eux-mêmes partie.

Quant aux ouvrages précieux que l'on a l'intention d'exposer dans des vitrines, il faut les disposer de telle sorte, que le visiteur puisse immédiatement se rendre compte de ce qui les rend remarquables ou curieux.

Nous aurions maintenant terminé l'examen des principales questions qui se rapportent à la mise en place des livres, si nous n'avions pas encore à envisager un cas qui se présente malheureusement assez fréquemment, et qui a pour résultat immédiat de troubler l'unité et l'harmonie générale de tout le classement: nous voulons parler des donations et legs faits à la bibliothèque, sous cette condition résolutoire que les ouvrages ainsi donnés, ou légués, devront être placés à part et former en quelque sorte une bibliothèque distincte. Cette condition une fois acceptée sera la pierre d'achoppement contre laquelle viendront se briser tous les efforts que pourra faire le bibliothécaire, pour donner à l'ensemble des collections l'homogénéité voulue ; aussi est-ce à lui de mettre tout en œuvre, pour obtenir l'annulation de cette clause néfaste et l'autorisation de réunir aux autres ouvrages ceux dont on a bien voulu faire don à l'établissement qu'il dirige. — Mais que faire lorsque le donateur persiste dans ses prétentions, ou lorsque la condition dont nous venons de parler se trouve inscrite dans un testament? Il faut alors, à moins bien entendu que le donateur ne s'y oppose formellement, adopter, pour le classement et la mise en place des ouvrages ainsi reçus, le même système que pour le reste des collections. Cette manière de faire n'est pas seulement la plus rationnelle, elle est aussi, et à un autre point de vue, la plus pratique. Sait-on en effet ce que réserve l'avenir? Ne peut-on par exemple prévoir le moment où, à la suite de quelque événement imprévu, la condition résolutoire mentionnée plus haut deviendra caduque, et, au cas où cette éventualité se réaliserait, ne voit-on pas quelle facilité l'on aurait, grâce à la concordance de classification que nous

préconisons, pour fondre dans la bibliothèque proprement dite la collection jusque là séparée ?

Il peut aussi arriver que les ouvrages ainsi donnés sous condition soient tous consacrés à l'étude d'une science spéciale, peu ou pas du tout représentée dans la bibliothèque. Rien de plus facile alors que de tourner la difficulté et de conserver aux collections leur unité, tout en respectant la volonté du donateur. Il suffit, en effet, de réunir aux ouvrages en question ceux que la bibliothèque possède déjà sur le même sujet, ou dont elle fera plus tard l'acquisition.

Nous terminerons ce chapitre par quelques considérations sur le numérotage des livres. On a prétendu que le numérotage était inutile, et l'on a cité à l'appui de cette thèse nombre de bibliothèques dans lesquelles les collections, bien que n'étant pas numérotées, sont parfaitement en ordre ; il n'en reste pas moins que ces bibliothèques sont dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis des établissements similaires dans lesquels le numérotage est appliqué. Outre qu'il constitue en effet la meilleure des garanties contre les désordres qui pourraient s'introduire dans le classement, le numérotage présente encore cet avantage de permettre à la personne la plus inexpérimentée de trouver, sans coup férir, au milieu des collections les plus considérables, l'ouvrage dont elle a besoin. A quoi bon discuter du reste ? le meilleur argument en faveur du numérotage ne réside-t-il pas dans ce fait que pas une seule des bibliothèques qui l'ont adopté n'a jusqu'ici songé à s'en défaire, tandis qu'au contraire une quantité de bibliothèques ont, après expérience, résolu à leur tour de l'appliquer.

Il y a plusieurs systèmes de numérotage : chacun d'eux correspond à l'un des modes de placement que nous avons énumérés et lui est en quelque sorte subordonné. Nous avons déjà parlé plus haut du système de placement fixe préconisé par Zoller sous le nom significatif de « système de clouage » (*Festnagelungssystem*), et indiqué quels en étaient les inconvénients : il est donc inutile d'y revenir ici ; qu'il nous suffise d'ajouter aux observations déjà faites à ce propos, qu'à chaque fois qu'on serait obligé de déplacer les livres, on se verrait, par le fait même, contraint d'en modifier complètement le numérotage. Suivant

une autre méthode, qui présuppose l'existence d'un catalogue méthodique en volumes, il faudrait, après avoir inscrit sur chaque livre l'indication de la classe à laquelle il appartient, lui donner comme numéro celui de la page du catalogue sur laquelle il se trouve inscrit! Comme chaque page du catalogue porte les titres de plusieurs ouvrages et qu'il peut même arriver, nous l'avons vu, que ces ouvrages soient de formats différents, il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre que cette manière de procéder compliquerait énormément les recherches et serait une cause permanente d'erreurs. *A priori*, du reste, on peut dire que le fait de donner la même cote à plusieurs ouvrages a quelque chose d'anti-scientifique. Le système le plus simple, en même temps que le plus rationnel, est donc toujours celui que nous avons préconisé plus haut : le système mobile. Grâce à lui, les livres ne sont pas fixés d'une façon immuable et définitive sur un rayon déterminé et l'on n'a plus, d'autre part, à tenir compte, pour leur cote, du chiffre de la page du catalogue sur laquelle ils ont été inscrits : leur numérotage est alors déterminé uniquement par le rang qui a été assigné à chacun d'eux au catalogue méthodique, et, suivant que tel ouvrage a été classé par exemple le premier, le second, le troisième,... le millième, il reçoit les numéros 1, 2, 3,... ou 1000.

Lorsque les différentes classes du catalogue méthodique se trouvent divisées en séries parallèles correspondant aux dimensions des formats, il faut établir, pour chaque série, une numérotation particulière partant toujours de 1 ; au contraire, lorsque l'on a inscrit les ouvrages au catalogue en suivant l'ordre strictement méthodique et sans tenir compte des différences de formats qui les séparent (voir tableau II, p. 227), il ne doit et ne peut y avoir qu'une numérotation unique, que cette numérotation soit suivie ou non. Dans tous les cas, et afin de prévenir toute erreur, il est bon d'ajouter à la cote de chaque ouvrage l'indication du format auquel il appartient, en employant par exemple les signes suivants : O ou 8° pour les in-octavo, Q ou 4° pour les in-quarto, F ou 2° pour les in-folio.

Il nous reste maintenant à traiter, à propos de la numérotation, quelques questions spéciales. On peut se demander par exemple si l'on doit, dans chaque série de formats, numéroter les livres

suivant une progression constante ou, lorsque les formats sont mélangés, adopter pour l'ensemble de la bibliothèque une numérotation unique et indéfinie ?

Dans les petites bibliothèques, qui ne possèdent que quelques centaines ou quelques milliers de volumes, la numérotation continue peut être employée et présente même, au point de vue pratique, certains avantages; mais il en est différemment dans les bibliothèques importantes, où le nombre des livres se chiffre par centaines de mille et quelquefois par millions. Qu'arriverait-il, en effet, si l'on voulait adopter dans ces établissements le numérotage indéfiniment progressif ? Au bout de très peu de temps on aurait besoin de quatre, cinq, six ou même sept chiffres pour exprimer la cote d'un ouvrage, ce qui serait très incommode et rendrait difficile, dans certains cas même impossible, l'inscription de la cote en question sur le dos du volume. Les grandes bibliothèques ont donc tout intérêt, selon nous, à adopter pour chacune des classes principales, si ces classes sont trop importantes, pour chacune des sous-classes et dans certains cas même pour chacune des sections, une numérotation distincte commençant toujours par 1 ; mais alors, et pour prévenir toute erreur, il faut que chaque livre porte, en même temps que son numéro de série et la désignation du format qu'on lui a reconnu, l'indication aussi claire et abrégée que possible de la classe, sous-classe et section à laquelle il appartient. Les classes s'indiquent à l'aide des lettres capitales romaines employées dans le catalogue méthodique ; pour les sous-classes, on se sert de caractères minuscules, et, pour les sections, de caractères grecs. On évitera, dans tous les cas, l'usage des signes plus ou moins étranges (mathématiques, astronomiques, etc.) ainsi que l'emploi des chiffres romains trop compliqués et trop longs et qui s'exprimant en lettres capitales romaines pourraient être parfois confondus avec les mêmes lettres destinées à indiquer les classes, ou *vice-versa*. D'une façon générale, il ne faut employer pour la numérotation que des chiffres arabes.

La seconde question qui se pose est celle de savoir s'il faut donner un numéro spécial à chacun des volumes d'un même ouvrage ou adopter un seul numéro pour l'ouvrage entier. Le système le plus naturel et le plus avantageux est celui qui consiste à

considérer chaque ouvrage comme un tout indivisible et à lui donner, par conséquent, un numéro unique. L'autre méthode serait une source de difficultés infinies. On ne peut, par exemple, toujours savoir, lorsqu'un ouvrage commence à paraître, de combien de volumes il se composera, et, lorsqu'il s'agit de périodiques, ou d'encyclopédies, on ne le sait jamais. Même avec le système de numérotation non suivie il serait très difficile de donner à chaque volume un numéro propre ; dans les grandes bibliothèques, où l'accroissement est extrêmement rapide, les inconvénients qui en résulteraient seraient particulièrement sensibles, et il suffirait d'un événement imprévu, telle que l'acquisition en bloc d'une collection tant soit peu importante, pour jeter le trouble dans les catalogues et empêcher qu'ils ne soient régulièrement continués.

Examinons maintenant comment il faut numéroter les ouvrages destinés à prendre place dans les armoires ou les vitrines et de quelle façon on doit rédiger les diverses indications qui entrent dans leurs cotes. Le mieux, croyons-nous, est de les traiter comme des ouvrages ordinaires et de donner purement et simplement à chacun d'eux la cote qui lui aurait été attribuée, s'il eût été classé avec les autres livres : il suffit ensuite de mentionner, en quelques mots, sur le catalogue que tel ouvrage ne se trouve pas placé sur les rayons avec les autres livres, mais a été, en raison de sa rareté ou de sa valeur, mis dans une vitrine ou une armoire, puis, et afin qu'il n'y ait pas de lacune dans la numérotation, on remplace sur les rayons l'ouvrage manquant par une planchette indicatrice destinée à rappeler où il se trouve conservé. Cette manière de procéder toutefois n'a rien d'absolu, et, dans une bibliothèque qui posséderait par exemple une quantité de livres précieux relativement considérable, il vaudrait mieux les réunir ensemble et en former une collection distincte.

Sur quelles parties du livre faut-il appliquer la cote, comprenant, comme nous l'avons vu, le numéro donné à l'ouvrage ainsi que les indications de la classe et du format auxquels il appartient ? Sur cette question tout le monde à peu près est d'accord. La cote doit être appliquée à l'aide d'une étiquette gommée tout d'abord extérieurement sur le dos de chaque livre (soit dans la

partie supérieure du dos, soit dans sa partie inférieure et, lorsqu'il s'agit de plaquettes très minces, sur le plat extérieur du volume aussi près que possible du dos), puis, de crainte qu'avec le temps la cote extérieure ne se perde ou ne devienne illisible, on la met encore une fois, par mesure de précaution, sur l'un des plats intérieurs du livre, soit au commencement, soit à la fin. Les étiquettes dont on se sert sont tantôt rondes, tantôt oblongues ou carrées et plus ou moins simples ou élégantes. On les choisit parfois de teintes différentes correspondant chacune à l'une des classes, ce qui permet de s'orienter plus rapidement au milieu des collections [1]. Comme les in-f° sont généralement placés dans les magasins sur les rayons les plus bas, on a pris l'habitude de coller les étiquettes destinées aux livres de ce format sur la partie supérieure du dos, de telle façon qu'on puisse lire facilement la cote sans être obligé de se baisser; pour les in-4° et les in-8, au contraire, les étiquettes se placent sur la partie inférieure du dos [2]. Dans certains établissements aussi on a choisi, pour chaque format, une étiquette de forme différente, afin de prévenir entre eux toute confusion.

A quel moment doit-on inscrire sur les livres leurs cotes définitives ? Ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, c'est au moment où l'on procède à la mise en place des volumes sur les rayons, à l'aide des cartes qui ont servi à la confection du catalogue méthodique. Afin de ménager ces cartes, on a, dans certains établissements, recopié les titres des ouvrages de façon à en former des listes [3] sur lesquelles se trouvent indiquées, en même temps que les cotes provisoires ou les anciennes cotes, les cotes

---

1. Un certain nombre de petites bibliothèques ont, afin d'atteindre le même but, donné aux livres de chaque classe une reliure de couleur différente. C'est ainsi qu'à la bibliothèque ducale de Cobourg (cf. G. M. Arthor, *Coburg und seine Umgebungen*, p. 36-37), où les livres sont divisés en quatre grandes classes correspondant aux quatre facultés, tous les ouvrages de philosophie sont reliés en jaune, ceux de théologie en noir, ceux de droit en rouge et ceux de médecine en vert.

2. Cutter, dans le *Library Journal*, III, 251, conseille de placer les étiquettes des in-4° à 5 cm. au-dessus de la coiffe inférieure et celles des in-8° à 7 cm.

3. Cf. O. Hartwig, *Schema... etc.*, p. 11.

définitives. Ce procédé permet d'effectuer le placement des livres, sans qu'il soit besoin d'avoir les cartes constamment sous la main, et facilite en outre le travail dans une certaine mesure.

La cote définitive annule, il est à peine besoin de le dire, la cote provisoire; mais est-il nécessaire d'effacer cette dernière tout à la fois sur les cartes et sur les livres? Nous ne le croyons pas et, pour tout dire, nous ne le conseillons pas. Outre que ce serait là un travail extrêmement long et pénible, il serait difficile de le mener à bien sans endommager par le grattage les papiers parfois très minces sur lesquels certains ouvrages sont imprimés. Lorsque la cote provisoire a été mise à l'encre (et la plupart du temps on l'inscrit au crayon), il suffit, afin d'éviter toute confusion, d'employer pour la cote définitive une encre de couleur différente. Ajoutons enfin que la présence de la cote provisoire peut dans certains cas servir à redresser les erreurs qui se sont glissées dans la rédaction de la cote définitive.

§. IV.

De la conservation des livres.

Lorsque le bibliothécaire est arrivé à assurer aux collections, dont on lui a confié la garde, un home tout à la fois élégant, confortable et pratique; lorsqu'il s'est efforcé d'activer leur développement et qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour que les accroissements futurs puissent s'effectuer sans encombre; lorsqu'enfin il a classé avec soin tous les livres, qu'au moyen de bons catalogues il les a rendus accessibles aux travailleurs, qu'il les a placés soigneusement sur les rayons et les a numérotés, il ne peut encore cependant considérer sa tâche comme achevée. Son œuvre d'organisation, il est vrai, est à peu près terminée; mais il s'agit maintenant pour lui de veiller, avec une attention soutenue, avec un zèle infatigable, à ce que l'ordre établi soit scrupuleusement maintenu et observé jusque dans ses plus minutieux détails, et à ce que rien ne vienne troubler la marche normale de l'établissement qu'il a mission de diriger. De nombreux dangers, en effet, menacent le bon ordre et même l'existence du précieux dépôt, dont on lui a confié l'entretien. Sans parler de l'action des

éléments, de la poussière, des insectes, des vers, etc., le fait même que les livres sont appelés à être consultés, à être communiqués en lecture et en prêt, en un mot à être utilisés, est pour eux une cause de désordre et de destruction [1]. Si une bibliothèque n'était destinée, comme un musée d'arts décoratifs ou une galerie de tableaux, qu'à être visitée et offerte en spectacle à la curiosité du public, rien ne serait plus facile que de la maintenir en ordre et de prévenir tout dégât de la part des visiteurs ; mais le but dernier de toute bibliothèque est, au contraire, d'être mise à la disposition immédiate des travailleurs qui désirent en exploiter les richesses, et il n'est pas besoin de longues réflexions pour comprendre que plus le nombre des personnes qui fréquentera la bibliothèque sera grand, plus la communication des livres sera importante, plus aussi les dangers auxquels sont exposées les collections seront eux-mêmes redoutables et menaçants. Ces dangers sont de deux sortes : le premier est que l'ordre ne soit troublé par la sortie ou par la rentrée des livres, le second que les ouvrages eux-mêmes ne soient détériorés ou perdus par les emprunteurs, ce qui arrive assez fréquemment, surtout lorsqu'on les prête au dehors. Nous étudierons plus loin, dans le chapitre consacré à l'usage de la bibliothèque, les mesures qu'il faut prendre contre les lecteurs ou les emprunteurs négligents, et parfois malveillants ; mais, pour le moment, nous allons examiner quel est le moyen qui permettra au bibliothécaire de se rendre compte des désordres qui se seraient glissés dans les collections, de s'apercevoir des disparitions qui viendraient à se produire (et qui doivent être soigneusement indiquées dans un *État des ouvrages disparus*), de constater enfin les dommages quelconques que la bibliothèque pourrait subir : ce moyen c'est le récolement.

Certains bibliothécaires, peu nombreux heureusement, considèrent le récolement comme un travail tout à fait secondaire ou, pour mieux dire, superflu, et les jours qui lui sont consacrés comme une période de repos et de vacances, sinon pour la totalité, du moins pour une partie du personnel. S'il en était ainsi, nous n'aurions pas besoin de nous appesantir longuement ici

1. Cf. l'article intitulé « How we protect rare and illustrated books », *Library Journal*, vol. XV, 1890, p. 104, 133-134.

sur la façon dont cette opération doit être effectuée; mais si l'on considère le récolement comme une chose sérieuse, si l'on est persuadé qu'au lieu d'être un prétexte à ne rien faire il doit être le signal d'un redoublement d'activité, la question change alors de face, elle nous apparaît sous son vrai jour et mérite, par le fait même, d'être étudiée avec soin.

Mais que faut-il tout d'abord entendre par récolement?

Le récolement ne consiste pas uniquement, ainsi que certains peuvent le croire, à faire rentrer une fois par an les livres prêtés au dehors pour les replacer sur les rayons, et à faire procéder par la même occasion au nettoyage et au balayage des locaux, tandis que le bibliothécaire se repose tranquillement. Non! Faire rentrer tous les ouvrages prêtés (sans aucune exception en faveur de qui que ce soit) et les replacer sur les rayons, c'est là une des conditions du récolement, ce n'est pas le récolement lui-même. Le récolement est l'acte par lequel on constate que chacun des volumes appartenant à la bibliothèque est effectivement présent, en bon état, et se trouve placé sur les rayons dans l'ordre qui lui a été assigné à l'inventaire. Le nettoyage des magasins, le battage et l'essuyage des livres, les réparations diverses n'ont rien à faire avec le récolement. Nous ne voyons du reste aucun inconvénient à ce que l'on choisisse l'époque du récolement pour cette opération de nettoyage général, à condition toutefois qu'elle précède le récolement lui-même, car, si elle lui succédait, il serait à craindre que les garçons chargés de sortir les livres pour les essuyer ne commissent des erreurs en les replaçant, ce qui jetterait de nouveau le désordre dans les collections et annihilerait partiellement les bienfaits du récolement.

Comment et tous les combien le récolement doit-il être effectué? Nous examinerons à tour de rôle ces deux questions, qui sont de la plus haute importance.

Dans les bibliothèques, qui possèdent un catalogue topographique ou un inventaire quelconque, l'opération du récolement ne présente, à vrai dire, aucune difficulté. Le bibliothécaire n'a qu'à contrôler si tous les numéros portés à l'inventaire sont bien représentés sur les rayons par les ouvrages auxquels ils correspondent, en vérifiant si chaque ouvrage est parfaitement complet et si toutes les reliures sont en bon état. S'aperçoit-il

d'une erreur, d'un dégât, d'une interversion dans la mise en place des livres, il peut, soit y porter remède immédiatement, soit en prendre note brièvement, et attendre alors pour s'en occuper qu'il ait terminé son travail de révision. Ce travail, s'il est très fatigant, ne présente du moins aucune difficulté, étant, comme nous venons de le voir, purement machinal. Ce serait néanmoins une erreur que de l'abandonner sous ce prétexte à un employé subalterne; il a, en effet, pour la bibliothèque une telle importance que les bibliothécaires doivent l'effectuer en personne.

Dans les bibliothèques très considérables, l'entretien de chacune des sections est confié à un bibliothécaire spécial; dans ce cas, il faut éviter de confier à ce bibliothécaire le soin de procéder lui-même au récolement de la section à la garde de laquelle il est préposé, ou du moins lui adjoindre pour cette opération un autre bibliothécaire. C'est un fait indéniable, en effet, qu'une tierce personne s'aperçoit beaucoup mieux des erreurs que nous avons pu commettre que nous ne nous en apercevons nous-mêmes, et tout le monde sera comme nous d'avis que quatre yeux voient mieux que deux.

Si le récolement est facile à faire dans les bibliothèques qui possèdent un inventaire, il présente par contre des difficultés pour ainsi dire insurmontables dans celles où cet inventaire vient à manquer, et nous avouons très franchement que, si l'on nous interrogeait sur la façon dont il faut procéder dans une semblable conjoncture, nous n'aurions d'autre conseil à donner que d'entreprendre immédiatement un inventaire et de différer, jusqu'au moment où il serait terminé, les opérations de récolement.

Tous les combien le récolement doit-il être effectué? Le récolement doit être annuel. C'est là un principe dont l'expérience a démontré le bien fondé et qui se passe de plus ample démonstration [1]; toutefois, on peut se demander si un

1. En Allemagne, dans les bibliothèques régionales, le récolement est annuel, tandis qu'il a lieu deux fois par an dans les bibliothèques universitaires, à la fin du premier semestre et à la fin du second. Quant aux livres placés dans la salle de lecture et à la disposition du public, on en fait, en général, le récolement tous les mois.

* En France, « aux termes du règlement général de comptabilité, dont les dispositions sont obligatoires pour tous les services publics, le récole-

récolement annuel total est possible dans les grandes bibliothèques, où le nombre des volumes se chiffre par centaines de mille; nous ne le croyons pas. Il serait, dans tous les cas, impossible de le mener à bonne fin sans prendre un grand nombre d'aides supplémentaires, et les frais qui en résulteraient dépasseraient alors de beaucoup les ressources que la bibliothèque, si favorisée qu'elle soit, peut consacrer à cette opération. C'est pour cette raison que, dans la plupart des bibliothèques de grande importance, le règlement prescrit de faire tous les ans le récolement d'une partie des collections, de telle façon que le récolement total puisse toujours être effectué dans un délai de quatre à cinq ans. Cette manière de procéder n'est pas seulement la plus avantageuse, pécuniairement parlant, elle est encore la plus normale, et celle qui présente le caractère le plus sérieux; les employés supplémentaires, en effet, ne peuvent jamais, quelle que soit leur bonne volonté, remplacer les bibliothécaires, et, si ces derniers veulent que le travail soit bien fait, il faut, comme nous l'avons déjà dit plus haut, qu'ils le fassent eux-mêmes. Par contre, dans les petites bibliothèques, c'est-à-dire dans celles qui ne comptent pas au delà de 100 000 volumes, le récolement total doit toujours être effectué annuellement [1].

Outre ce récolement réglementaire, il serait bon que l'autorité supérieure fît de temps à autre procéder par des inspecteurs spéciaux à des récolements extraordinaires. Ces inspecteurs n'auraient pas besoin de passer bien souvent ni même d'entreprendre à chacune de leurs visites un récolement complet. Non, mais il faudrait que leurs visites eussent toujours lieu à l'improviste, sans que les bibliothécaires en aient eu vent, et que le récolement de la section qu'ils auraient décidé d'examiner fût fait de la façon la plus sévère et la plus minutieuse. Par la

---

ment des collections doit être *annuel*; il doit en outre être renouvelé à chaque mutation du fonctionnaire responsable. » Cf. *Circulaire du 4 mai 1878, à propos de l'* « *Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires* ».

1. Si l'on ne sait pas encore combien la bibliothèque renferme de volumes, on peut profiter du récolement pour les compter. Cf., à ce propos, Ch. Berghœffer, « Messen und Zählen bei Feststellung des Bücherbestandes », *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 326-331.

nême occasion, les inspecteurs ministériels pourraient examiner si les catalogues sont à jour et vérifier en particulier si le catalogue sur cartes est en bon état. Les catalogues sont d'une telle mportance qu'un semblable examen est non seulement utile, mais encore de temps à autre nécessaire. C'est en parcourant les catalogues qu'on se rend le plus facilement et le mieux compte de la façon dont l'établissement est administré, car c'est en eux que se manifeste cet esprit d'ordre dont nous avons parlé plus haut, et qui, seul, peut préserver la bibliothèque des nombreux dangers qui la menacent de toute part.

Mais ce n'est pas assez d'avoir pris toutes les mesures propres à maintenir l'ordre dans les collections, il faut encore s'efforcer de les protéger contre les influences multiples qui peuvent être pour elles une cause de détérioration et parmi lesquelles nous signalerons d'abord l'action de la poussière [1]. C'est du reste pour cette raison que nous avons conseillé plus haut de faire précéder le récolement d'un nettoyage général de la bibliothèque.

Les soins de propreté sont nécessaires aux livres, non seulement pour en conserver la fraîcheur, mais encore, et surtout, pour en empêcher la destruction. C'est là une vérité prouvée par l'expérience et sur laquelle nous nous dispenserions d'insister, si des exemples d'incurie, hélas! trop nombreux, n'étaient pas là pour nous prouver que les recommandations à se sujet ne sauraient être trop souvent renouvelées, ou pour mieux dire, qu'il faut les répéter à satiété. Certains semblent croire que l'époussetage des rayons et des livres n'a d'autre but que de donner à la bibliothèque un cachet d'élégance, dont elle pourrait à la rigueur se passer; d'autres prétendent que, dans les bibliothèques très fréquentées, les soins de propreté que nous préconisons sont inutiles, les ouvrages se trouvant naturellement débarrassés de toute poussière par l'usage habituel que l'on en fait. Ces deux opinions sont également erronées. Dans toutes les bibliothèques, en effet, et quel que soit le nombre des lecteurs, il y a une quantité considérable de livres qui restent des années, et parfois des dizaines d'an-

1. Cf. *Annales du bibliophile, du bibliothécaire et de l'archiviste*, 1862, n° 7, p. 98-101 : « De la poussière des bibliothèques et du nettoyage des ivres ».

nées, sans être jamais consultés. Qu'arriverait-il donc, si l'on ne prenait pas la précaution de les nettoyer de temps à autre? Uniquement ceci, qu'ils auraient le temps de pourrir dans leur poussière et d'être dévorés par les vers, avant qu'on ait pu constater dans quel état ils se trouvaient. Que répondre enfin à ceux qui ne considèrent les mesures de propreté que comme une élégance superflue? Il suffit, croyons-nous, pour leur prouver qu'ils se trompent et pour les convaincre que la propreté est une des conditions *sine quâ non* de la conservation des livres, de leur montrer l'un quelconque de ces malheureux volumes, qui, pour avoir trop longtemps croupi dans la saleté et la poussière, sont aux trois quarts détruits. Les bibliothécaires soigneux, ceux qui, bien loin de se désintéresser des collections confiées à leur garde, s'attachent à en connaître les besoins, ont toujours été de notre avis et se sont toujours efforcés de faire passer de la théorie dans la pratique les idées que nous venons d'émettre, en faisant procéder régulièrement au nettoyage de leurs bibliothèques. Mais que faut-il entendre par nettoyage? Il ne suffit pas, comme on pourrait le croire, de faire balayer le plancher de temps à autre, d'épousseter les livres avec un plumeau ou d'essuyer superficiellement les étagères avec un linge. Non, il faut encore, à intervalles réguliers, dans tous les cas une fois par an et autant que possible pendant un des mois secs de l'automne, faire nettoyer toute la bibliothèque à fond. Pour cette opération, on prend successivement tous les volumes qui sont sur les rayons : lorsqu'ils sont brochés, on les bat par la fenêtre ; s'ils sont reliés, on les époussète, puis on les essuie au moyen de chiffons de laine ou de toile; quant aux rayons, après avoir enlevé le gros de la poussière qui les recouvre, on passe sur toute leur surface un chiffon légèrement humide, en ayant soin de les laisser ensuite bien sécher et de ne remettre les livres en place que lorsque toute trace d'humidité a disparu. Dans les bibliothèques très importantes, où un nettoyage général annuel serait impossible en raison du temps qu'il prendrait et de la peine qu'il donnerait, on peut le répartir sur un cycle de deux ou trois ans, en opérant chaque année sur la moitié ou le tiers des collections. Par contre, et quelle que soit l'étendue de l'établissement, il faut que les planchers des magasins de livres soient nettoyés à fond au moins une fois par

an, et que les salles accessibles au public soient balayées aussi souvent que cela est nécessaire, et si possible tous les jours. La propreté entretenue par des nettoyages réguliers et sérieux est en outre le meilleur et le plus simple de tous les préservatifs préconisés jusqu'ici contre les deux fléaux des bibliothèques : les vers des livres et les insectes [1]. En général, c'est en automne que les insectes viennent chercher dans les bibliothèques un abri contre le froid et les intempéries, et c'est pour cette raison que nous avons conseillé de choisir cette saison pour nettoyer les rayons et les livres, et les débarrasser de la poussière qui constitue pour les insectes « un véritable bouillon de culture ». Le bibliothécaire doit du reste mettre tout en œuvre pour chercher à éloigner ces pernicieux et implacables ennemis des livres ; aussi pourra-t-il, à côté des soins de propreté, appliquer certaines mesures préventives qui ont une réelle efficacité. Les matières premières employées pour la reliure des livres favorisent, par exemple, plus ou moins les ravages des insectes. Les reliures en bois, si à la mode anciennement, offraient aux vers un excellent terrain de développement, et il est encore facile de constater, dans les volumes qui nous sont parvenus ainsi reliés des vieilles bibliothèques paroissiales ou claustrales, les dégâts qu'ils y ont causés. Il faut donc proscrire à tout prix les reliures en bois. Les rayons en bois des bibliothèques offrent du reste à ces vers une abondante pâture. On a l'habitude d'appeler ces petits ennemis des livres des *vers de bois*, bien que cette dénomination soit défectueuse, ainsi que l'enseigne la zoologie, et ne puisse s'appliquer qu'aux insectes imparfaits, c'est-à-dire aux larves. Ces vers de bois, connus sous les noms de vrillettes, poux de bois, pulsateurs, etc..., appartiennent pour la plupart au genre *Anobium*. Ainsi que le fait remarquer Taschenberg [2], s'il est relativement facile de prévenir le développement des vers de bois, il est par contre très difficile de les détruire une fois que l'on s'est

1. H. A. Hagen, « Insect pests in libraries », *Library Journal*, vol. IV, 1879, p. 251-254 ; — E. Rouveyre, dans ses *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, op. cit., p. 91 et suiv. ; — W. Blades, *The enemies of books*, New ed. revised and enlarged by the author ; London, 1880.

2. E. L. Taschenberg, *Was sind Holzwürmer und wie erwehrt man sich ihrer?* Halle a. S., 1883. — Cf. encore du même auteur : *Praktische Insektenkunde* ; Bremen, 1879-80 ; 2e partie, p. 75 et suiv.

laissé envahir par eux. Toujours d'après TASCHENBERG, les bois qui n'ont séché que lentement ou qui se sont trouvés exposés à l'humidité avant d'être employés ou après, sont particulièrement exposés à être attaqués par les vers, tandis que ceux qui ont séché lentement, et sont toujours ensuite restés tels, ont toutes les chances d'en être préservés, surtout si l'on a eu soin de les enduire d'un vernis quelconque ou de les imprégner d'une solution antiseptique. Lorsque le bibliothécaire aura besoin de nouveaux rayons, il devra donc, avant de les commander, veiller à ce que le bois qui servira à les faire soit parfaitement sain, et, une fois les rayons terminés, exiger du fabricant qu'il les peigne ou les passe au vernis à l'huile. S'il rencontrait dans de vieux rayons des trous isolés, il pourrait, ainsi que le conseille TASCHENBERG, se contenter de les boucher avec du mastic, mais si au contraire il reconnaissait à la quantité des trous que les rayons sont littéralement infestés d'insectes, il ne devrait pas hésiter à les enlever immédiatement et, par mesure de précaution, à les détruire. D'après d'autres observations, l'*Anobium* aime beaucoup la colle d'amidon et dépose volontiers ses œufs dans le bois de hêtre (d'après quelques-uns aussi dans le bois de chêne). Se basant sur ces données, on a, dans quelques bibliothèques, employé, et avec succès, paraît-il, le procédé suivant pour la destruction des vers [1]. On place, en été, dans certains endroits de la bibliothèque, des morceaux de hêtre recouverts d'une légère couche de colle d'amidon, sur lesquels les insectes viennent aussitôt pondre leurs œufs. La sortie des vers n'ayant lieu qu'en hiver, on diffère jusqu'à cette saison l'examen des pièges. Si, après les avoir visités, entre janvier et mars, on reconnaît que certains d'entre eux sont vermoulus ou couverts de petites excroissances dénotant la présence des vers, on les brûle et l'on arrive ainsi à se débarrasser à peu près complètement de l'*Anobium*. Mais ce n'est pas seulement au bois que s'attaquent les vers de bois, et, pour arriver à se frayer un passage jusqu'au rayon dont ils veulent se nourrir, ils n'hésitent pas à traverser tout un volume, en laissant un trou rond comme trace de leur passage et en causant ainsi autant de dégâts que les vers destructeurs du papier, au premier rang desquels il faut, d'après BLADES, citer l'*Œca-*

1. Cf. *Centralblatt f. B.*, II, p. 35-36.

phora pseudospretella. Quel est donc le meilleur des systèmes à employer pour se débarrasser de toute cette vermine? C'est là une question difficile à résoudre et qui a même été, à différentes reprises, l'objet de concours[1]; mais la plupart des mesures qui ont été proposées jusqu'ici sont ou trop compliquées ou insuffisantes. La méthode la plus simple et en même temps la plus pratique, croyons-nous, est celle qui consiste à imprégner de térébenthine, de camphre ou de toute autre substance insecticide des morceaux de drap que l'on place ensuite derrière les rangées de livres. Pour les volumes précieux, et particulièrement pour les reliures en bois, dont toute bibliothèque un peu importante possède une certaine quantité et qui sont en général très estimées en raison de leur ancienneté, le mieux est d'employer l'huile de cèdre (le *cedrium*), dont les propriétés conservatrices étaient déjà connues des anciens[2]. Naumann[3] a aussi proposé, et ce sur le conseil d'un chimiste distingué, de mêler à la colle d'amidon des relieurs de la farine de marrons d'Inde. En raison de son amertume, cette farine, paraît-il, protégerait encore mieux les livres contre les attaques des vers que la térébenthine et le camphre. Du Rieu[4] a récemment conseillé d'employer la benzine comme préservatif : il suffirait, d'après lui, de la répandre goutte à goutte avec une éponge sur les rayons, les vieilles reliures en bois ou les volumes attaqués, pour détruire les insectes, sinon toujours à la première

---

1 D'après Petzholdt, la « Société royale des sciences » de Gœttingue avait, en 1774, promis de récompenser par un prix la meilleure solution de la question suivante : « Combien y-a-t-il d'espèces d'insectes nuisibles aux bibliothèques et aux archives? à quelle partie des livres chaque insecte s'attaque-t-il de préférence ? quels sont les meilleurs moyens de les détruire ? » (*Gött. Anz.* 1774, p. 737 et suiv.). — En 1842, la « Société des bibliophiles de Mons » fit à son tour frapper une médaille d'or de la valeur de 100 francs, qui devait être décernée à celui qui pourrait indiquer « quels seraient les moyens sûrs, faciles et peu dispendieux, de conserver les livres et de les préserver de l'attaque des insectes ». « Les procédés indiqués, ajoutait le programme du concours, devront s'appliquer aux vastes bibliothèques publiques comme aux petites collections particulières. »

2. « Cedri oleo peruncta materies nec tineam, nec cariem sentit », écrit Pline dans son *Histoire naturelle*.

3. Cf. *Serapeum*, VII, 1846, p. 375.

4. Cf. *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 428.

application, du moins dans tous les cas à la seconde. Constatons, du reste, et c'est là un fait de nature à réjouir tous les bibliophiles, que, comparé à ce qu'il était autrefois dans les vieilles bibliothèques, le fléau dont nous nous occupons a beaucoup perdu de son intensité. La valeur de plus en plus grande que l'on accorde aux ouvrages anciens, le soin apporté aux nouvelles reliures, l'usage de plus en plus fréquent des collections, une propreté plus minutieuse, une aération plus abondante, la lumière répandue à profusion, enfin une administration plus soigneuse, connaissant le prix des trésors qui lui sont confiés et les traitant en conséquence, autant de causes qui ont contribué à rendre plus favorable une situation que tout bibliothécaire, pour peu qu'il soit véritablement ami des livres, doit chercher à améliorer encore.

Nous avons parlé plus haut d'une façon détaillée des autres dangers qui peuvent menacer une bibliothèque (incendie, humidité, etc.) et montré que l'on pourrait, dans une certaine mesure, les prévenir, en apportant les soins voulus à la construction de l'édifice ; inutile, par conséquent, d'y revenir encore. Il y a cependant une question que nous ne pouvons passer sous silence, c'est celle de l'assurance contre l'incendie [1]. Pour assurer une bibliothèque publique, il faudrait d'abord en déterminer la valeur approximative, ce qui ne serait pas toujours facile, surtout s'il s'agissait d'une bibliothèque importante : on se verrait alors obligé de faire l'assurance en bloc, pour une somme globale fixée par un expert. Les seules estimations précises seraient (outre celles des acquisitions annuelles) celles des manuscrits, des incunables et des estampes, que l'on ferait bien, en raison de leur valeur exceptionnelle, d'assurer à part. Mais nous nous éloignons de la question particulière que nous voulions examiner et qui est celle-ci : l'État doit-il oui ou non assurer ses

1. Cf. PETZHOLDT, dans l'*Anzeiger*, 1872, n° 482. — Un arrêté du ministère de l'Instruction publique de Prusse, promulgué en 1881, prescrit d'assurer les bibliothèques scolaires contre l'incendie ; toutefois, et afin d'éviter des frais considérables, il ordonne de ne pas spécifier la valeur réelle des livres rares et des manuscrits : ceux-ci doivent être ou bien expressément exclus de la police d'assurance ou bien assurés pour une somme relativement peu élevée. Voir *Anzeiger* de PETZHOLDT, 1882, n° 403.

bibliothèques ? A la question ainsi posée, nous croyons qu'il faut répondre non. Étant donné, en effet, la quantité considérable de bibliothèques que possèdent certains pays — qu'on réfléchisse seulement au nombre de bibliothèques universitaires qu'il y a en France ou en Allemagne — l'État serait obligé de payer chaque année aux compagnies d'assurances une somme considérable dont le total, au bout de peu d'années, finirait par représenter la valeur d'une bibliothèque. Nous pensons donc que, si les particuliers doivent toujours assurer leurs bibliothèques, l'État, au contraire, a tout avantage à ne pas le faire. Il vaut mieux pour lui courir les chances de voir, à la suite d'un accident, une de ses bibliothèques endommagée par le feu, et ce avec d'autant plus de raison que bon nombre des trésors qui se trouvent renfermés soit dans l'une, soit dans l'autre, ne pourraient en aucun cas être remplacés à prix d'argent. La conséquence de cet état de choses sera que les administrateurs des bibliothèques devront redoubler de précautions, afin d'éviter un malheur à tous les points de vue irréparable ; il sera donc utile que sinon tous du moins un certain nombre des employés habitent dans le voisinage de l'établissement, afin de pouvoir, en cas d'incendie, se trouver immédiatement sur les lieux pour organiser les premiers secours, et, au cas où la catastrophe menacerait de prendre de l'extension, pour procéder, avec l'aide des personnes présentes, au sauvetage des collections les plus précieuses.

CHAPITRE V

DE L'ACCROISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I

De l'accroissement en général et de ses différents modes.

Pour qu'une bibliothèque ouverte au public ne cesse pas de répondre au but en vue duquel elle a été créée, pour qu'elle rende tous les services qu'elle doit rendre, il faut naturellement

qu'elle soit tenue au courant de la science, c'est-à-dire que les collections s'accroissent d'une façon continue [1].

La première question, que nous ayons à examiner à ce propos, est celle de savoir à qui incombe le soin de diriger cet accroissement. La réponse ne peut être douteuse. C'est au bibliothécaire, et au bibliothécaire seul, qu'il appartient de déterminer quelles sont les acquisitions qui peuvent être considérées comme nécessaires, non seulement parce qu'il connaît mieux que personne les besoins de l'établissement qu'il a charge d'administrer, mais encore parce que son action s'exerce sans idées préconçues, et ne s'inspire que des véritables intérêts de la bibliothèque. On a objecté, il est vrai, que le bibliothécaire ne pourrait connaître tous les besoins du public pour lequel la bibliothèque a cependant été créée, et fait observer qu'il serait bon d'avoir égard à ces besoins dans le choix des livres nouveaux, afin que les achats effectués soient autant que possible en harmonie avec les désirs des travailleurs. Mais il y a un moyen bien simple de contenter tout le monde et de prévenir tout malentendu, c'est de mettre à la disposition des lecteurs un « livre des demandes » sur lequel chacun d'eux puisse inscrire les titres des ouvrages dont l'acquisition lui semble nécessaire. Ce système, employé dans un très grand nombre d'établissements, a toujours donné jusqu'ici d'excellents résultats : il tient constamment le bibliothécaire au courant des desiderata du public, et lui permet ainsi de leur donner satisfaction, dans la mesure où il les juge fondés et véritablement sérieux.

Mais dans certains pays on ne s'en est pas tenu là : on a jugé encore nécessaire d'adjoindre au bibliothécaire, pour le service des acquisitions, une commission spéciale composée, ainsi que cela a lieu dans les bibliothèques universitaires, de professeurs appartenant aux diverses facultés. Ces commissions n'ont pas été, en général, accueillies favorablement par le monde des biblio-

1. Robert Harrison, « Selection and acquisition of books for a library. » Conférence faite au congrès des bibliothécaires à Londres. Cf. *Library Journal*, vol. II, 1878, p. 145-150. — James M. Anderson, « Selection and selectors of books. » Conférence faite au même congrès (*Library Journal*, vol. II, 1878, p. 150-152). — « How we chose and buy new books. Symposium. » *Library Journal*, vol. XIV, 1889, p. 336-338, 372.

thèques [1]. Il faut avouer, du reste, qu'on leur a accordé, dans certains pays, des pouvoirs exorbitants. En France, par exemple, cette commission a la haute main sur le service des achats, et c'est à peine si l'administration de la bibliothèque conserve la liberté d'acheter, sans autorisation préalable, les ouvrages de bibliographie qu'elle juge les plus indispensables [2]. Le bibliothécaire se trouve ainsi placé sous une tutelle peu compatible avec sa dignité, sans qu'il en résulte aucun avantage réel pour la bibliothèque. Ne serait-elle même là qu'à titre purement consultatif, que cette commission serait encore inutile sinon nuisible, et les arguments que l'on fait valoir pour la combattre sont, à notre avis, irréfutables. En raison même de son expérience et de ses connaissances bibliographiques et techniques, a-t-on dit, le bibliothécaire possèdera toujours un grand avantage sur les membres d'une commission consultative, et s'il est tant soit peu capable et habile, il lui sera toujours possible de les amener à opiner dans un sens favorable à ses vues, tout en se déchargeant sur eux d'une part de sa responsabilité ; donc si la bibliothèque est bien administrée, la commission est superflue ; dans le cas contraire, en admettant même que le bibliothécaire soit totalement incapable, la commission sera malgré tout absolument inutile, car si elle veut imposer au bibliothécaire ses décisions, celui-ci aura mille moyens de les éluder, et pourra, en outre, au

---

1. Cf. R. V. Mohl, *Staatsrecht, Völkerrecht und Politik*, vol. III, 1869, p. 209, et l'article souvent cité de Heinze, dans la *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft*, XXVI, 1870, p. 297 et suiv. Voir aussi Klette, *Die Selbständigkeit des bibliothekarischen Berufes*. Suppl. 1, p. 27 et suiv.

2. Le dernier règlement des Bibliothèques universitaires françaises stipule en propre termes que « *les décisions de la commission sont souveraines et sans appel* ». Il en résulte cette conséquences inouïe, que, non seulement le bibliothécaire n'a pas le droit d'acheter les répertoires bibliographiques les plus utiles, que non seulement il se trouve dans l'impossibilité d'assurer d'une façon normale le service des suites, mais encore qu'*obligé* d'exécuter, dans tous les cas, les acquisitions votées par la commission, il n'est plus maître de proportionner ses achats aux ressources de la bibliothèque ! On ne sera donc pas étonné, lorsque nous dirons que, dans telle bibliothèque que nous pourrions citer, on avait, après trois ou quatre ans de ce régime, creusé un tel déficit qu'il fallut, pendant une année entière, supprimer tout achat, afin de rétablir tant bien que mal l'équilibre.

cas où son administration serait mise en cause, rejeter sur la commission la responsabilité des erreurs commises. C'est ce qui faisait dire à Robert de Mohl : « Toutes les expériences faites jusqu'ici dans ce domaine n'ont prouvé qu'une chose, c'est que les commissions consultatives n'ont aucun raison d'être. Quand il en existe une, ce qui peut arriver de mieux, c'est que ses membres, au bout de peu de temps, se lassent d'intervenir; car, lorsqu'ils prennent leur rôle au sérieux, et veulent exercer une action quelconque, ils font réellement plus de mal que de bien. » Il semble, du reste, que dans certaines universités allemandes on soit maintenant revenu de ces commissions, et ce n'est que justice [1]. Si l'on considère en effet avec Molbech, que le bibliothécaire est un homme d'une culture supérieure, ayant une instruction littéraire et bibliographique étendue, familiarisé avec l'histoire des sciences, au courant de leurs progrès, ayant appris, dans les travaux de son administration, à connaître à fond tous les besoins de sa bibliothèque, on peut vraiment se demander qui est plus apte que lui à apprécier la façon dont les acquisitions doivent être dirigées, et qui peut, mieux que lui, concilier les ressources disponibles avec les besoins du public et les exigences auxquelles la bibliothèque est obligée de donner satisfaction. — En imposant au bibliothécaire, c'est-à-dire au véritable directeur et administrateur de la bibliothèque, la tutelle d'un pouvoir étranger, en soumettant son activité au contrôle arbitraire de commissions quelconques, en le forçant de subordonner les achats qu'il juge utiles à l'approbation préalable d'une autorité supérieure, on paralyse son entrain et sa bonne volonté, et, sous prétexte d'assurer d'une façon normale le développement de la bibliothèque, on le limite et on l'entrave. Notre intention, toutefois, n'est pas de réclamer pour le bibliothécaire

1. Voir par ex. ce qui s'est passé à Iéna. *Anzeiger* de Petzholdt, 1871, n° 123. A la bibliothèque universitaire de Fribourg-en-Brisgau, la commission de surveillance, qui existait depuis plus de cent ans, fut supprimée en 1888, et ce du consentement unanime de ceux qui en faisaient partie. Cf. *Centralblatt f. B.*, V, 1888, p. 287. Elle avait du reste été dépouillée déjà de la plus grande partie de ses prérogatives par les règlements de 1871 et de 1876, qui avaient étendu considérablement les pouvoirs du bibliothécaire en chef.

une indépendance absolue et sans contrôle, non; si capable et si instruit qu'il soit, le bibliothécaire n'est pas infaillible, et il est par conséquent nécessaire que l'on puisse surveiller la façon dont il dirige le service des achats, afin de prévenir, de sa part, toute acquisition arbitraire ou dictée par un esprit marqué d'exclusivisme ; mais il faut que cette surveillance s'exerce avec intelligence et discrétion et ne soit pas un obstacle à la bonne administration de l'établissement. — Que le bibliothécaire, lorsqu'il s'agit de dresser la liste des acquisitions, soit au préalable obligé de consulter ses collègues, s'il en a, de tenir compte, dans la mesure du possible et avec conscience, des propositions des commissions, s'il en existe, ainsi que des vœux du public et des desiderata des érudits, rien de plus juste ; mais ensuite qu'on se fie à son intelligence et à sa perspicacité : il est, en effet, le meilleur juge de savoir s'il peut suivre les conseils qui lui ont été donnés, ou accéder aux vœux qui lui ont été présentés ; car il connaît, mieux que personne, la situation et les besoins de l'établissement dont il a la direction. Il faut surtout bien se garder d'obliger le bibliothécaire à exposer au public les raisons pour lesquelles il n'a pas cru devoir acheter tel ou tel ouvrage porté au « Registre des demandes » : outre que, neuf fois sur dix, ses explications ne satisferaient pas son interlocuteur, il ne tarderait pas à se trouver, par le fait même, vis-à-vis des travailleurs, dans une situation aussi fausse qu'ambiguë.

Le meilleur système de contrôle est celui qui consiste à exiger du bibliothécaire un rapport annuel sur son administration, en l'obligeant non seulement de justifier des sommes qui lui ont été remises pour les achats, mais encore de prouver que ces sommes ont été équitablement réparties entre les différentes sciences représentées dans la bibliothèque, de façon que l'on puisse se rendre compte, sans difficulté aucune, de leurs accroissements respectifs. Ce rapport obtenu, qu'on laisse au bibliothécaire sa liberté, et qu'il ne soit pas tenu, chaque fois qu'il veut acheter un livre, d'en demander l'autorisation à ses supérieurs hiérarchiques! Le bibliothécaire devra enfin parcourir avec attention les bons catalogues d'antiquaires et les catalogues des collections que l'on met en vente aux enchères, afin de voir s'il ne se trouverait pas des ouvrages dont la bibliothèque a besoin et qu'elle

pourrait acheter à un prix avantageux [1]; inutile d'ajouter qu'il devra aussi, pour connaître les publications nouvelles, consulter avec soin les recueils de bibliographie et se tenir surtout au courant de tous les ouvrages qui paraissent sur la bibliographie et la bibliothéconomie. Et maintenant, est-ce se montrer trop exigeant que de demander au public d'avoir confiance dans le jugement expérimenté et mûri du bibliothécaire, et, d'être persuadé qu'il n'est guidé que par des considérations sérieuses? Surtout que les travailleurs qui fréquentent la bibliothèque se gardent sur son compte d'appréciations trop hâtives, et, dans l'ignorance où ils sont des considérations qui déterminent son choix, qu'ils s'abstiennent de le taxer d'ignorance ou de négligence, même lorsque les nouvelles acquisitions ne répondent pas à ce qu'ils attendaient.

Nous nous trouvons ainsi tout naturellement amenés à rechercher quelles sont les principales règles qui doivent guider le bibliothécaire dans ses achats. Il est clair qu'il ne faut rien laisser au hasard ni à l'arbitraire, mais au contraire suivre une marche déterminée, et en harmonie avec le plan qui a été adopté dès le début. Le bibliothécaire doit donc s'efforcer de garder la balance égale entre les différentes branches scientifiques représentées dans son établissement, et de les tenir toutes régulièrement au courant des progrès qui s'accomplissent. S'il reconnaissait qu'au moment de la constitution du premier fonds l'une des classes a été particulièrement avantagée aux dépens des autres, sans raison spéciale, il faudrait qu'il cherche à rétablir l'équilibre, en s'appliquant naturellement à ne rien acheter qui ne soit pas absolument utile.

---

[1]. Inutile de dire qu'avec le système des commissions (et c'est encore là un argument de plus à ajouter à tous ceux que nous avons mis en avant pour montrer qu'elles sont profondément nuisibles) il est impossible au bibliothécaire de profiter des occasions souvent précieuses qu'offrent les catalogues d'antiquaires. Lorsqu'on rencontre d'occasion un ouvrage de valeur, il faut en effet, si l'on ne veut pas le laisser échapper, l'acheter *immédiatement*; or, n'avons-nous pas dit que le bibliothécaire ne peut rien acheter, fût-ce un volume de cinquante centimes, sans un vote formel de la commission omnipotente à laquelle il se trouve soumis et qui, dans les bibliothèques universitaires françaises, se réunit au maximum une fois par mois?

Dans les bibliothèques qui ont un caractère général, le bibliothécaire ne doit pas s'attacher d'une façon spéciale à une classe plutôt qu'à une autre, mais considérer toujours les collections dans leur ensemble. Ces bibliothèques étant en quelque sorte encyclopédiques, les différentes sciences qui s'y trouvent représentées ont, par le fait, la même importance, et demandent à être traitées sur un pied d'égalité absolue. Ce serait donc une grave erreur que de négliger l'une pour enrichir l'autre, bien que l'on soit forcément amené, et avec raison du reste, à porter plus spécialement son attention sur les sciences les plus importantes et les plus étudiées. Cette règle souffre cependant une exception, c'est lorsqu'il existe à côté de la grande bibliothèque une ou plusieurs bibliothèques spéciales, dirigées d'une façon réellement scientifique et accessibles au public[1]. Dans ce cas,

1. L'importance des bibliothèques spéciales n'a pas été reconnue comme elle devrait l'être. Elles ont pour objectif, chacun le sait, de réunir tous les travaux consacrés à l'étude d'une science déterminée, et de classer les collections, ainsi formées, dans un ordre tel, qu'elles soient facilement accessibles au public, et il est incontestable qu'elles atteignent ce double but beaucoup plus facilement et rapidement que ne pourrait le faire une bibliothèque générale. Pour ces bibliothèques spéciales, tout ce qui se publie sur la science particulière à l'étude de laquelle elles sont consacrées a une réelle valeur, aussi bien les feuilles volantes que les articles de revues, les extraits de journaux que les brochures. C'est au bibliothécaire à veiller attentivement à ce que rien ne lui échappe de ce qui peut intéresser l'établissement qu'il dirige ; car c'est seulement grâce à des recherches continues, soutenues par un zèle infatigable, que se créent et se maintiennent ces bibliothèques spéciales d'histoire, de médecine, de théologie, de jurisprudence, etc., dont quelques-unes sont aujourd'hui si complètes et d'une telle richesse, qu'elles réalisent, pour ainsi dire, la perfection. La plupart des bibliothèques, du reste, pourraient, tout en conservant leur caractère propre, être jusqu'à un certain point, et à peu de frais, des bibliothèques spéciales, et notre seul regret est qu'elles ne l'aient pas jusqu'ici compris. Pourquoi, par exemple, les bibliothèques scolaires ne s'efforceraient-elles pas de collectionner les programmes scolaires et les dissertations qui s'y rattachent ? Pourquoi les bibliothèques universitaires ne chercheraient-elles pas, aussi bien en France qu'en Allemagne ou en Italie, à réunir tous les écrits académiques, thèses, programmes, mémoires, etc., publiés par les différentes universités de leur pays respectif ? Serait-il enfin exagéré de demander que, dans chaque ville, la bibliothèque municipale se préoccupât, sans négliger pour cela les besoins actuels du public, de former une collection de tous les ouvrages ou travaux quelconques

le bibliothécaire peut se permettre de consacrer au développement de certaines branches déterminées une partie des ressources qui, en temps ordinaire, eussent été réservées aux sciences représentées précisément dans les bibliothèques spéciales dont nous venons de parler. Nous ne voulons pas dire, loin de là, qu'il doive laisser ces sciences de côté; non, mais il lui suffira de se procurer les ouvrages importants dans lesquelles elles se trouvent étudiées, et il pourra, sans inconvénient aucun, se dispenser d'acheter toutes les dissertations, brochures, etc., qui s'y rapportent, et que les bibliothèques spéciales collectionnent d'habitude avec un soin jaloux [1].

Mais, nous dira-t-on, les grandes bibliothèques ne peuvent, non plus, se désintéresser complètement des besoins momentanés

---

publiés sur la ville elle-même et la région dont elle fait partie ? Si toutes les bibliothèques comprenaient ainsi leur devoir, non seulement les travailleurs y trouveraient leur avantage, mais encore les bibliothèques générales y gagneraient d'être déchargées d'un grand poids. Au lieu d'être obligées de se perdre dans les détails, elles n'auraient plus qu'à se tenir au courant du mouvement général de la science et à acquérir dans chaque branche les ouvrages les plus intéressants, ceux qui, en raison de leur valeur, seront aussi utiles aux érudits de l'avenir qu'ils le sont aux travailleurs du présent. Si l'on s'en référait à l'étymologie des mots, ce serait dans les bibliothèques universitaires que l'*Universitas litterarum* devrait ainsi être conservée. Malheureusement, et étant donné les faibles ressources dont elles disposent, les bibliothèques universitaires doivent se contenter de faire un choix, très limité hélas ! dans la riche production scientifique et littéraire de tous les peuples. C'est aux bibliothèques nationales qu'incombe, de nos jours, le soin de réunir tout ce qui paraît dans leurs pays respectifs et, dans la mesure du possible, toutes les œuvres de valeur qui se publient à l'étranger. Cf. aussi sur cette question l'article de S. S. Green, « Adaptation of libraries to constituencies » *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 219-220 .

1. Il est nécessaire, et ce dans l'intérêt même de l'histoire, de conserver les feuilles volantes, mais il faudrait, pour arriver à un bon résultat, que les diverses bibliothèques, dont nous avons parlé dans la note précédente, se partageassent le soin de les acheter et de les collectionner, en suivant une marche analogue à celle que nous avons conseillée pour les livres. Voici de quelle façon Charles A. Cutter, dans un article du *Library Journal* (vol. I, 1877, p. 51-54, « The preservation of pamphlets », conseille de répartir les feuilles volantes : « Local pamphlets to local libraries, professional or scientific pamphlets to special libraries, miscellaneous and all sorts of pamphlets to the larger general libraries. »

provoqués par l'une ou l'autre de ces circonstances particulières qui font, qu'à une époque déterminée telle ou telle science occupe une place prépondérante dans les préoccupations du monde lettré. — Nous sommes absolument de cet avis, et, si nous considérons que le bibliothécaire serait impardonnable de prendre pour criterium des achats qu'il doit faire un engouement passager du public, ou les désirs exprimés parfois de la façon la plus indiscrète par des érudits fanatiques, nous reconnaissons néanmoins que, dans certains cas, son devoir est de chercher à donner satisfaction aux véritables besoins et aux légitimes exigences du public en subordonnant aux nécessités de l'actualité les désiderata éventuels de l'avenir. Il faut enfin tenir compte, et ce même dans les grandes bibliothèques, de certaines conditions de régions, de pays, qui peuvent avoir une réelle influence sur l'accroissement plus ou moins rapide de telle ou telle branche, et faciliter plus ou moins, par exemple, les achats de livres parus dans une langue ou dans une autre. Il y a là des circonstances spéciales, qui forcent, en quelque sorte, le bibliothécaire à favoriser telle ou telle partie aux dépens de telle autre. Il ne résulte pas de ce que nous venons de dire que l'on doive établir, pour chaque bibliothèque, des règles précises, astreignant le bibliothécaire à consacrer, par exemple, annuellement une somme déterminée à l'achat des livres qui ont une importance particulière pour la région ou la ville dans laquelle se trouve la bibliothèque ; de pareilles règles seraient contraires aux intérêts bien entendus de la bibliothèque, et c'est au nom de ces mêmes intérêts qu'il faudrait protester si l'autorité supérieure émettait la prétention de déterminer, à l'avance, dans quelle proportion se ferait, chaque année, l'accroissement des différentes classes et de fixer, à un centime près, la somme à consacrer à chacune d'elles. Dans certains pays, nous le savons, on a cherché à diviser le budget annuel en un certain nombre de parts, plus ou moins importantes, dont chacune était ensuite attribuée, suivant une progression déterminée, à l'une ou l'autre des sections. Mais, outre que ce système de répartition soulève de graves objections, on n'a pas tardé aussi à s'apercevoir qu'il était impossible de l'appliquer d'un façon rigoureuse. Comment déterminer, en effet, avec une précision mathématique, que les

achats destinés à la section de physique ne devront pas cette année dépasser telle somme, ceux de la section d'histoire telle autre somme, etc. Dans l'impossibilité d'établir les prévisions sur des bases certaines, on s'est vu obligé de décider que le bibliothécaire pourrait, selon les besoins, augmenter la part de telle classe ou diminuer celle de telle autre, et n'est-ce pas là, en définitive, la condamnation même du système? Le mieux ici est donc de s'en remettre complètement à l'initiative et au discernement du bibliothécaire, d'avoir pleine confiance en son expérience, et de lui laisser le soin de diriger les achats au mieux des intérêts de la bibliothèque. Qu'il soit obligé de tenir compte de certaines circonstances locales et régionales, rien de mieux; mais qu'on se garde de trop limiter sa liberté d'action. Un bibliothécaire scrupuleux et intelligent saura beaucoup mieux, en s'en référant à son propre jugement et aux conseils de ses collègues, organiser le service des acquisitions dans un sens conforme aux véritables besoins du public, que ne pourrait le faire une autorité étrangère forcément ignorante de ces besoins, et par conséquent impuissante, malgré toute sa bonne volonté, à leur donner satisfaction.

Avant d'acheter un ouvrage quelconque, le bibliothécaire doit examiner sérieusement: 1° si l'ouvrage a une valeur réelle ; 2° si la bibliothèque en a besoin. Cet examen préalable est d'autant plus nécessaire, que les ressources dont les bibliothèques disposent sont, en général, plus que modiques, et suffisent à peine à satisfaire aux besoins les plus urgents. Le bibliothécaire manquerait donc à tous ses devoirs, s'il restreignait encore, par des achats inconsidérés ou inutiles, le modeste budget qu'il peut consacrer aux acquisitions sérieuses. Dans certaines circonstances, nous l'avons vu, lorsqu'il achète par exemple une collection en bloc, il peut se voir obligé de prendre des livres qui n'ont pour la bibliothèque aucune valeur: son devoir est, alors, de profiter de la première occasion pour s'en défaire, soit qu'il puisse les vendre, soit qu'il puisse les échanger contre d'autres ouvrages plus intéressants.

Passons maintenant aux différents modes d'accroissement; ils sont au nombre de quatre, qui sont : l'achat, l'échange, le dépôt légal, dans les pays où il existe, et enfin les dons.

Lorsque nous avons traité plus haut de la création des bibliothèques et de la constitution du premier fonds, nous avons conseillé d'acheter des collections entières et prouvé que le système de l'achat en bloc était alors, et de beaucoup, le plus avantageux : mais il n'en est plus de même une fois que, la bibliothèque étant constituée, il ne s'agit plus que de la maintenir au courant des publications nouvelles. A moins qu'il ne se présente dans des conditions particulièrement favorables, et n'offre des avantages sérieux, compensant les inconvénients qu'il entraîne toujours, l'achat en bloc doit être alors impitoyablement proscrit. Mais de quels inconvénients s'agit-il? Nous en avons déjà signalé un, qui est de faire entrer dans la bibliothèque, en nombre plus ou moins considérable, des ouvrages inutiles ; il y en a encore d'autres, celui, par exemple, de faire l'acquisition de livres que l'on possède déjà, de doubles dont on ne peut ensuite se défaire qu'à perte, ou d'ouvrages incomplets dont il sera désormais impossible de combler les lacunes, quelque peine qu'on se donne pour y arriver, etc... Il y a cependant un cas où l'achat en bloc pourrait encore être utile et avantageux, ce serait celui où il permettrait d'enrichir d'une collection importante une classe jusque là délaissée; mais, d'une façon générale, le système d'achat applicable à une bibliothèque en voie de formation ne peut être adopté pour les acquisitions ordinaires. Nous avons dit plus haut, par exemple, que, lorsqu'il s'agissait de constituer un fonds de bibliothèque, il était en général plus avantageux de s'adresser aux antiquaires, ou de suivre les ventes aux enchères, que de passer par l'intermédiaire des libraires, et nous en avons expliqué les raisons : mais une bibliothèque entrée dans la période d'action, et obligée de se tenir au courant de tout ce qui paraît, pourrait-elle suivre la même règle? Évidemment non! Les neuf dixièmes de ses ressources, en effet, sont consacrés à l'achat d'ouvrages récemment parus, ouvrages que l'on ne peut, chacun le sait, trouver que chez les libraires. Ce serait une économie très mal placée, et qui porterait une grave atteinte aux droits légitimes des travailleurs, que de vouloir attendre, pour acheter les publications nouvelles, qu'elles apparaissent dans les vitrines des antiquaires ou aux enchères des ventes, sous prétexte qu'il serait ainsi possible de les payer moins cher. Qu'arri-

verait-il, en effet? c'est que le public, ne trouvant pas en temps voulu à la bibliothèque les livres nouveaux dont il a besoin pour ses travaux, finirait, de guerre lasse, par les acheter lui-même, afin de ne pas subir d'interruption dans ses études. C'est donc avec raison qu'il est stipulé dans certains règlements de bibliothèques, que les ouvrages importants, récemment parus et présentant un intérêt capital pour les travaux du public, devront, dans tous les cas, être achetés immédiatement chez les libraires, à moins qu'on n'ait la certitude de pouvoir, à très bref délai, les trouver d'occasion. Cette prescription doit s'appliquer, d'une façon toute spéciale, aux ouvrages importants et coûteux qui constituent, à proprement parler, les ouvrages de bibliothèques; tout bibliothécaire consciencieux a pour devoir d'acheter ces ouvrages aussitôt qu'il en a les moyens, et cela non seulement parce que, en raison de leur prix, ils sont la plupart du temps inacessibles au public, mais encore parce que les éditeurs se verraient dans l'impossibilité d'entreprendre la publication de ces grands travaux, pourtant si utiles à la science, s'ils se trouvaient privés de la clientèle des bibliothèques, qui seule peut leur permettre de rentrer dans leurs débours.

— Comment faut-il organiser le service des achats? Voici quel est le procédé suivi dans bon nombre de bibliothèques [1]. Les principales librairies de la ville — ou, si l'on préfère, l'une quelconque de ces librairies choisie comme fournisseur attitré — envoient à intervalles réguliers au bibliothécaire les dernières nouveautés parues. Celui-ci examine, seul ou avec l'aide des bibliothécaires adjoints, les ouvrages qui lui sont soumis et achète, dans la limite des ressources dont il dispose, ceux qui lui paraissent les plus utiles. Dans les grandes bibliothèques, où les différentes sections sont dirigées par des bibliothécaires spéciaux, il est d'usage que ces derniers soient consultés sur les achats de livres destinés à leurs départements respectifs. Dans ce cas, les bulletins bibliographiques qui paraissent à intervalles réguliers, et qui constituent, du reste, pour certaines bibliothèques, l'unique moyen de se tenir au courant des publications nou-

1. Cf. « Die Bibliotheken und die Bewegungen auf dem Gebiete des deutschen Buchhandels » (*Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 41-46).

velles, peuvent servir à préparer et à contrôler les listes d'achats. Les ouvrages étrangers sont achetés soit par l'entremise de commissionnaires, soit dans certaines librairies qui se font de cette vente une spécialité.

Le bibliothécaire doit apporter toute son attention à ne pas acheter d'ouvrage en double et s'assurer, avant de commander un livre, qu'il n'existe pas déjà à la bibliothèque. Il arrive en effet assez souvent qu'on reçoit « à l'examen » un ouvrage que la bibliothèque possède depuis longtemps, et l'on courrait le risque, si l'on ne prenait pas la précaution que nous venons d'indiquer, de l'acheter une seconde fois. Mais si, dans ce cas, il est difficile au bibliothécaire de se tromper, il en est d'autres, par contre, où il aura besoin de toute sa perspicacité pour ne pas se laisser induire en erreur. Depuis quelques années, par exemple, les libraires ont l'habitude de faire assez fréquemment paraître, comme ouvrages séparés, des travaux déjà publiés dans des collections d'ensemble, et c'est là une cause de perpétuelles méprises; il en est de même des tirages à part des articles de revues et de la publication, comme œuvres distinctes, de thèses que la bibliothèque a déjà généralement reçues par voie d'échange. Faut-il enfin mentionner ici le système suivi en Amérique par certains éditeurs de romans pour tromper le public et l'amener à acheter deux fois le même livre : ce système, qui constitue du reste une véritable escroquerie, consiste à publier le roman sous deux titres distincts, ou bien, lorsque son succès est épuisé sous le premier titre qui lui a été donné, à le faire paraître sous un titre nouveau. Afin de se prémunir, autant qu'il est en leur pouvoir, contre le piège qui leur est ainsi tendu, les bibliothécaires américains ont dressé la liste des ouvrages de ce genre, liste qui a malheureusement besoin d'être complétée souvent [1].

---

1. Cf. James L. Whitney, « A modern Proteus » (*Library Journal*, vol. VIII, 1883, p. 172-193), paru ensuite en tirage à part sous le titre de *A modern Proteus, or a list of books published under more than one title*. New-York, 1884. Le *Library Journal* publie régulièrement la liste de ces livres. Les bibliothécaires feront bien de se défier également d'un nouveau procédé de contrefaçon signalé récemment par le *Centralblatt* (VI, 1889, p. 167). On peut, en traitant un livre par certains procédés chimiques, arriver à en tirer, ou pour mieux dire à en décalquer un certain nombre

Avec le temps,et à mesure qu'il aura une pratique plus grande des achats de livres, le bibliothécaire sera du reste de moins en moins exposé à découvrir, surprise toujours désagréable, qu'il a acheté deux fois le même ouvrage.

A condition qu'il ait le livre devant les yeux — et c'est en cela surtout que les envois à l'examen sont avantageux — un bibliothécaire expérimenté reconnaîtra presque toujours, à certains indices extérieurs : couverture, nom de l'éditeur, dédicace, etc., que tel livre n'est qu'une thèse et telle brochure qu'un tirage à part d'un article de revue. Il n'est pas toujours possible, cependant, d'arriver, sur ce point, à une certitude absolue, aussi conseillons-nous, dans les cas douteux, de différer l'achat du livre jusqu'au moment où l'on aura pu dissiper ses soupçons. Mais tous les achats ne se font pas « après examen », et il arrive très souvent qu'on commande à un libraire un ouvrage qui est encore sous presse, ou un livre paru depuis longtemps, ou un travail quelconque publié à l'étranger. Dans une bibliothèque bien organisée, ces commandes devront être soigneusement notées, afin qu'on puisse toujours immédiatement savoir si, quand, et chez qui tel ou tel ouvrage a été commandé. C'est là une précaution indispensable. Outre, en effet, qu'elle permet de contrôler rapidement la façon dont les ordres d'achats ont été exécutés, elle empêche encore que, par oubli ou distraction, on ne commande deux fois le même livre, et qu'on ne soit ainsi exposé à le payer deux fois. Partant de ce principe, certains bibliographes ont proposé la création d'un registre spécial, sur lequel les commandes seraient consignées par ordre de dates; mais il nous semble qu'il est plus pratique et plus simple de prendre note de chaque commande sur une fiche séparée,et de réunir ensuite toutes les fiches ainsi obtenues aux cartes sur lesquelles les suites des ouvrages en cours de publication sont, ainsi que nous le verrons plus

---

d'exemplaires, une centaine environ: or, il paraît que l'on aurait ainsi reproduit et mis en vente, comme originaux, un certain nombre d'ouvrages [illegible] particulièrement des revues scientifiques, les *Annales* de Liebig, de Virchow, le [illegible] *für analytische Chemie, für vergleichende* [illegible] œuvres de Uhland, le catalogue de

loin, inscrites au fur et à mesure de leur entrée (tabl. 9). Cela fait, on classe toutes les fiches alphabétiquement. Cette fusion des deux répertoires n'offre absolument aucun inconvénient et elle permet, en outre, lorsque l'ouvrage commandé n'est pas encore complet, d'utiliser la fiche de commande comme carte de suite, ce qui constitue tout à la fois une économie de travail et de temps. Inutile, croyons-nous, d'insister longuement ici sur les avantages du système que nous indiquons : tout le monde, en effet, sera d'accord avec nous pour reconnaître que, lorsqu'on veut s'assurer de l'identité d'un ouvrage, il est plus facile d'en retrouver le titre dans un répertoire classé alphabétiquement que dans un registre où l'on a été, par la force même des choses, obligé de suivre l'ordre chronologique.

Disons enfin que l'on devrait adopter comme règle invariable, dans toute bibliothèque, de ne jamais donner d'ordre d'achats verbalement, mais toujours par écrit, de façon qu'en cas de contestation le libraire puisse toujours fournir la preuve que la commande lui a été réellement faite. Dans les grandes bibliothèques on se sert, en général, pour les commandes, de formulaires spéciaux, imprimés ou lithographiés, dont on n'a qu'à remplir les blancs par les indications voulues.

L'échange des livres constitue, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le second des modes d'accroissement. Toute bibliothèque peut en premier lieu échanger les doubles qu'elle possède contre d'autres ouvrages dont elle a besoin. Certaines bibliothèques, les bibliothèques universitaires, par exemple, peuvent échanger entre elles les publications parues dans le ressort de leurs académies respectives. Nous allons examiner, à tour de rôle, ces deux sortes d'échanges.

La question des doubles a, surtout pour les bibliothèques tant soit peu considérables, une réelle importance. Toute bibliothèque, quelle qu'elle soit, arrive, avec le temps, à posséder un certain nombre de doubles, dont le bibliothécaire doit naturellement chercher à tirer parti ; s'il les laissait, en effet, se morfondre sur les rayons, au lieu de s'efforcer de les utiliser d'une façon avantageuse et profitable aux intérêts de l'établissement qu'il dirige, il mériterait qu'on lui reprochât sévèrement son impardonnable

négligence [1]. Mais quels sont les livres qui peuvent être considérés comme doubles? Avant de décider que tel ouvrage est en double, le bibliothécaire doit examiner attentivement les deux exemplaires qu'il possède ; s'ils sont tous les deux absolument identiques, si les deux titres sont semblables, si le lieu et l'année de la publication, le nom de l'éditeur, la dédicace, la préface, le texte, le nombre des pages, les caractères et le papier sont exactement les mêmes, il n'y a pas d'hésitation à avoir; mais si, au contraire, il existe entre les deux exemplaires une différence quelconque, si minime soit-elle, ils ne peuvent à aucun titre être considérés comme faisant double emploi. Un ouvrage est-il véritablement en double? on met de côté, pour le garder, l'exemplaire le mieux conservé et le mieux relié, et l'on fait placer l'autre dans la collection des doubles. Il est nécessaire d'avoir une liste, autant que possible méthodique et correspondant au classement adopté dans la bibliothèque, des livres de cette collection. Nous allons maintenant examiner de quelle façon on doit procéder pour se débarrasser des doubles ; mais disons auparavant qu'il est des ouvrages dont les doubles doivent être soigneusement conservés : ce sont les ouvrages qui sont très fréquemment consultés, ou ceux que l'on juge à propos d'immobiliser dans la salle de lecture pour que le public les ait toujours à sa disposition ; dans ce dernier cas, en particulier, un second exemplaire est très utile, sinon même nécessaire, pour le service du prêt.

Il y a deux manières de tirer parti des doubles que l'on pos-

---

1. Cf. Cornelius WALFORD, « A proposal for applying a system of « Clearing » to duplicate volumes in public and private libraries », *Transactions and proceedings of the Library Association. 3. Meeting.* London, 1880, p. 104-106. Edmund Mills BARTON, « The best use of duplicates », *Library Journal*, X, 1885, p. 231-234, et enfin l'arrêté du ministère des cultes d'Autriche relatif à la séparation des doubles dans les bibliothèques universitaires et scolaires. *Centralblatt f. B.*, VI, 1889, p. 318-319. — Lorsque le gouvernement allemand décida, après la guerre, de reconstituer la bibliothèque de l'université de Strasbourg, les différentes bibliothèques d'Allemagne envoyèrent leurs doubles au nouvel établissement, et les collections ainsi constituées formèrent en quelque sorte le noyau de la bibliothèque actuelle, qui possède, chacun le sait, des richesse considérables.

ède : la vente ou l'échange. Lorsqu'on veut vendre, on a à choisir entre la vente aux enchères et la vente à l'amiable, soit en bloc, soit en détail. La vente aux enchères est évidemment un moyen très commode de se débarrasser des doubles, et c'est pour cette raison que les bibliothécaires lui donnent en général la préférence ; mais elle présente cependant des inconvénients graves : d'abord les droits à payer au commissaire-priseur, sur le produit de la vente, sont, la plupart du temps, très élevés, et en second lieu, la réussite même des enchères dépend d'une foule de circonstances fortuites et impossibles à prévoir. Dans ces conditions, nous croyons qu'il est préférable de n'y avoir recours qu'à titre exceptionnel. Le mieux, à notre avis, est de s'adresser directement au public et de mettre chaque ouvrage en vente à un prix de..., fixé soit par un bibliothécaire parfaitement au courant de la valeur des livres, soit même par un expert. Si l'on ne parvient pas à écouler de cette façon tout le stock des doubles que la bibliothèque possède, il est alors toujours temps de faire vendre aux enchères, autant que possible par une maison qui ne prenne pas une commission excessive, ceux qui sont restés, à moins qu'on ne trouve un antiquaire qui consente à solder le tout à un prix raisonnable.

On peut aussi, avons-nous dit, échanger les doubles ; malheureusement, c'est là chose assez difficile. Les occasions propices sont d'autant plus rares qu'il n'existe pas encore chez nous, à l'heure qu'il est, de revue bibliographique qui se soit donné pour tâche de faciliter les échanges en leur ouvrant une rubrique spéciale dans ses colonnes. A cet égard, les Américains nous ont donné l'exemple. Il y a quelques années, en effet, les bibliothécaires des États-Unis ont décidé de publier, en supplément à leur revue, un bulletin des doubles que leurs bibliothèques désirent vendre ou échanger [1]. Il est incontestable qu'une liste de ce

1. Le *Library Journal* fit une tentative du même genre, en 1886, et ouvrit à cet effet une rubrique dans ses colonnes : « Bulletin of duplicates for exchange or sale of books wanted. » Pour les abonnés du journal, le prix d'insertion était de cinq centimes par annonce ; pour les non abonnés, de dix centimes : la rédaction du journal devait servir d'intermédiaire entre acheteurs et vendeurs. Cf. aussi « Wat we do about duplicates ». Symposium, *Library Journal*, XIV, 1889, p. 369-371.

genre offre de grands avantages en permettant, du même coup, à chaque bibliothèque de placer facilement ses doubles et de combler, sans qu'il soit besoin de démarches fastidieuses, les lacunes qui existent dans ses collections. A peu près partout, du reste, on a fini par reconnaître, dans les sphères officielles, qu'il serait urgent d'établir entre les différentes bibliothèques un service d'échange des doubles. Ce service, nous l'espérons bien, ne tardera pas à fonctionner partout dans les grands États européens, et, une fois qu'il aura été expérimenté et réglementé, on pourra, peut-être, reprendre et, cette fois, faire aboutir, le projet d'échange international des doubles proposé pour la première fois en France en 1842 [1].

Si l'échange des doubles ne fonctionne pas encore comme il le devrait, il en est un, par contre, qui a pris en ces dernières années une extension considérable, c'est celui des thèses et écrits académiques entre les bibliothèques universitaires. De national cet échange n'a pas tardé à devenir international, et aujourd'hui, par exemple, les bibliothèques universitaires françaises et allemandes s'adressent mutuellement, et à intervalles réguliers, tous les travaux, quels qu'ils soient, parus dans le ressort de leurs académies. Les bibliothèques des sociétés savantes, bibliothèques qui renferment parfois sur telle ou telle branche de la science d'incalculables richesses, ont établi entre elles un service d'échanges analogue. Elles se communiquent mutuellement les publications émanant des différentes sociétés auxquelles elles appartiennent, et pour quelques-unes d'entre elles les ouvrages ainsi obtenus par voie d'échange constituent le plus clair de leur accroissement annuel. Si nous ne craignions pas de tomber dans l'exagération, nous dirions même qu'aujourd'hui il est devenu possible à une société savante de se constituer ainsi une bibliothèque à peu près sans bourse délier. Quant aux grandes Académies qui constituent, pour ainsi dire, des institutions d'État, elles échangent leurs publications avec presque toutes les sociétés

1. C'est Alexandre Vattemar qui, le premier, dans la séance du 10 avril 1842, demanda à la Chambre qu'on organisât un service international d'échange pour les doubles. Voir *Serapeum*, III, 1842, p. 238, note.

scientifiques du monde, et leurs bibliothèques [1] sont devenues peu à peu, surtout au point de vue des périodiques, d'une richesse inouïe.

Le dépôt légal est la troisième source d'accroissement: mais les bibliothèques nationales sont à peu près les seules à en profiter. Tout le monde sait ce qu'il faut entendre par dépôt légal. En vertu d'une loi, tout éditeur (et, à défaut d'éditeur, l'imprimeur) doit déposer entre les mains de l'État deux exemplaires de tous les ouvrages, journaux, brochures, atlas, gravures, morceaux de musique, etc., qu'il publie. Ce dépôt est en général gratuit; mais parfois aussi l'éditeur reçoit une indemnité déterminée. En France, tous les articles ainsi reçus sont versés par l'État à la Bibliothèque Nationale, dont ils constituent l'un des moyens d'accroissement les plus puissants [2]. Dans certains pays, le service du dépôt légal fonctionne également en faveur des bibliothèques universitaires, mais il n'est alors obligatoire que pour les livres publiés dans la province où l'université a son siège.

Quel est l'origine du dépôt légal? Franke en a dernièrement retracé l'histoire et montré qu'il avait passé par plusieurs phases avant d'arriver à sa forme actuelle [3]. Primitivement on était

---

1. Parmi les bibliothèques des grandes académies allemandes, nous mentionnerons ici, d'une façon toute particulière, celle de la « Leopoldinisch-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher », dont le siège se trouve actuellement à Halle. Cf. O. Grulich, « Leiden und Freuden einer wandernden Bibliothek » *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 117-134. — Du même, *Geschichte der Bibliothek der K. Leopoldinisch-Carolinischen Akademie*, Halle, 1894. Pour faciliter les échanges entre les sociétés scientifiques, les Américains ont créé la « Smithsonian Institution » de Washington, qui est très bien dirigée et dispose en outre de ressources considérables.

2. Cf., à ce propos, L. Delisle, *Notes sur le département des imprimés de la Bibliothèque Nationale*, p. 28.

3. Cf. Johannes Franke, *Die Abgabe der Pflichtexemplare von Druckerzeugnissen mit besonderer Berücksichtigung Preussens und des deutschen Reiches*. Berlin 1889 (3e fasc. de la *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten* de K. Dziatzko). Dans ce travail, fort bien fait, très complet et basé sur les données les plus sérieuses, l'auteur nous retrace l'histoire du dépôt légal dans les différents pays, ce qui nous dispense de nous appesantir longuement ici sur cette question. En France, c'est à François Ier que revient l'honneur d'avoir institué le dépôt légal. Par ses lettres patentes du mois d'octobre 1537, il défendait « à tous imprimeurs et libraires des villes, universités, lieux et endroits » du royaume et des pays

obligé, pour obtenir de la censure l'autorisation de publier un ouvrage quelconque, de lui en remettre un exemplaire, qu'on

---

de son obéissance « de mettre et exposer en vente... aucun livre nouvellement imprimé..., que premièrement ils n'aient baillé un desdits livres, volumes ou cahiers, de quelque science ou profession qu'il soit, ès mains de l'abbé Melin de Saint-Gelais », garde de la bibliothèque de Blois, ou de ses successeurs. Le préambule de ces lettres est des plus curieux. Le roi y expose que cette mesure trouve sa justification dans l'intérêt des lettres. Il veut que ses « successeurs roys de France » puissent être « induits et persuadés d'entretenir et continuer la nourriture et les professeurs d'icelles. » (Voir *Grande Encyclopédie*, t. XIV, p. 170-173, un résumé de l'histoire du dépôt légal en France, par Corbeau). De nos jours, le service du dépôt légal a été réorganisé chez nous sur de nouvelles bases par la loi du 29 juillet 1881. D'après le paragraphe III de cette loi, tout imprimeur ou éditeur doit déposer deux exemplaires de tout ce qu'il publie : « au ministère pour Paris; à la préfecture pour les chefs-lieux d'arrondissement, et pour les autres villes à la mairie. » Un des deux exemplaires est envoyé par le ministère de l'Intérieur au ministère de l'Instruction publique, l'autre transmis à la Bibliothèque Nationale.

A l'étranger, le dépôt des atlas, des estampes, des morceaux de musique n'est obligatoire que dans certains pays. En Bavière, par exemple, tous les ouvrages consacrés à l'histoire de l'art du dessin doivent, ainsi que nous l'apprend Franke (p. 142-143), être déposés en double exemplaire, dont l'un est destiné à la bibliothèque royale de Munich, et l'autre au cabinet des estampes ; il en est de même des publications musicales, dont un exemplaire est déposé à la bibliothèque royale, et l'autre à la bibliothèque du conservatoire. En Prusse (Franke, p. 217 et suiv.), les cartes géographiques et les gravures ne sont pas soumises au dépôt légal, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un texte, ce texte fût-il des plus courts ! Cf. encore E. Steffenhagen, « Die Pflichtexemplare in Schleswig-Holstein, » *Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 429-432 ; VIII, 1871, p. 275-278. — Du même, *Der Pflichtexemplarzwang in Schleswig-Holstein*. Kiel, 1890. — A. Kaus, « Die Vorschriften über Pflichtexemplare in Oesterreich. Wien, 1891.— B. Lundstedt, « Ueber die Abgabe der Pflichtexemplare von Druckerzeugnissen an die Bibliotheken in Schweden, sowie damit zusammenhängende Fragen », *Centralblatt f. B.*, VIII, 1891, p. 202-210.

« L'Angleterre a aussi sa loi sur le dépôt légal, mais le service n'en est bien fait qu'à Londres. L'éditeur doit cinq exemplaires, qui sont destinés au Musée britannique et aux bibliothèques d'Oxford, Cambridge, Édimbourg et Dublin. — En Russie, la loi du dépôt légal est plus sévère. Elle oblige l'imprimeur à déposer au comité de la censure huit exemplaires. Une ordonnance administrative a porté ce chiffre à neuf pour certaines catégories d'ouvrages (histoire, géographie, etc.). Ce neuvième exemplaire est destiné à la bibliothèque de l'état-major général. Les huit autres sont destinés aux

appelait *exemplaire de censure*. Il y avait aussi l'*exemplaire de privilège*; mais le dépôt de ce dernier n'était obligatoire que pour les livres jouissant de privilèges spéciaux; il constituait alors pour l'imprimeur une garantie de propriété, qui protégeait son œuvre contre les reproductions illicites.

La suppression de la censure préalable des livres dans la plupart des pays civilisés entraîna, tout naturellement, la disparition de l'ancien exemplaire de censure. Le droit de censure se transforma alors en un droit de surveillance sur la presse politique, quotidienne ou périodique, et les éditeurs de journaux, seuls, furent, dès lors, astreints à déposer, à titre d'*exemplaire de surveillance*, soit entre les mains de la police, soit au greffe d'un tribunal spécial, un exemplaire de chacun des numéros de leur journal. Quant à l'exemplaire de privilège, il fut aboli avec les privilèges qu'il était chargé de défendre, et la loi qui décréta la protection de la propriété littéraire le remplaça par l'*exemplaire de protection*, dont le dépôt était obligatoire, si l'on tenait à voir ses droits d'auteurs reconnus et défendus contre toute contrefaçon. — Mais où mettre tous ces livres ainsi reçus : exemplaires de censure ou de privilège, de surveillance ou de protection? Dès le début, tout le monde fut d'accord pour reconnaître que le mieux était de les placer en dépôt dans les bibliothèques, et c'est ce qui fut fait; puis, par une association d'idées toute naturelle, on en vint à se demander si l'on ne pourrait pas, aussi bien dans l'intérêt des bibliothèques que du public, obliger les éditeurs à livrer à l'État un exemplaire de tous les ouvrages qu'ils publiaient. Ce fut là l'origine du dépôt légal, et Franke nomme *exemplaires d'étude*, parce qu'ils contribuent au développement de l'instruction et au

---

bibliothèques publiques. » Cf. *Grande Encyclopédie, loc. cit.* Nous n'étudierons pas ici la façon dont fonctionne le service du dépôt légal en Allemagne, car nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin. — Disons en terminant que « les seuls États de l'Europe dans lesquels le dépôt légal en faveur d'une bibliothèque quelconque n'existe pas » actuellement « sont : la Bulgarie et la Belgique, le royaume de Saxe et les quatre petits états du même nom (Saxe-Altenbourg, Saxe-Weimar, etc.); les duchés et grands-duchés de Bade, Mecklembourg, Oldenbourg et Brunswick, les principautés de Reuss, Waldeck et Lippe, et l'État de Brême. » *Grande Encyclopédie, loc, cit,*

progrès de la science, tous les ouvrages que les grandes bibliothèques tirent de cette source inépuisable. — La question du dépôt légal a été de tout temps l'objet de discussions ardentes. Il s'est toujours trouvé des éditeurs pour le combattre et pour protester contre le sacrifice qui leur est, de ce chef et injustement, disent-ils, imposé par l'État [1]. La vérité est que, dans la plupart des cas, ce sacrifice est si minime qu'il ne vaut même pas la peine d'en parler. Tous ceux qui sont tant soit peu au courant des travaux d'imprimerie savent très bien que ce ne sont pas quelques exemplaires de plus ou de moins qui peuvent modifier d'une façon sensible le prix de tirage d'un livre. L'on peut même se demander si, dans leur intérêt bien entendu, les imprimeurs et les éditeurs n'agiraient pas habilement en faisant cadeau de leur plein gré aux

---

1. Voir à ce propos l'article paru en 1874 dans le *Magazin für den deutschen Buchhandel*, n° 5, p. 65-73, « Die Pflichtexemplare vor dem Reichstage », et la réponse de Petzholdt dans l'*Anzeiger* de la même année, n° 490. Parmi ceux qui ont défendu le plus énergiquement les droits des libraires citons en première ligne Konrad Weidling, qui dans son travail « Die Pflichtexemplare in Deutschland » (*Börsenblatt für den deutschen Buchhandel*, 1887, vol. III, n° 218, p. 4678-80; n° 222, p. 4787-90; vol. IV, n° 257, p. 5630) appelle le dépôt légal un « impôt injuste ». Il ajoute cependant, à la fin de son article, « que l'on doit prendre en considération l'argument mis en avant par les partisans du dépôt légal, qui le considèrent comme l'unique moyen de réunir tous les livres qui paraissent dans chaque pays, et qui constituent, en quelque sorte, le patrimoine intellectuel de chaque peuple », et il reconnaît « qu'étant donné les ressources plus que modestes, dont disposent nos bibliothèques, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de supprimer le dépôt légal »; mais on pourrait, dit-il en terminant, et sur ce point nous sommes, on le verra plus loin, de son avis, accorder aux éditeurs, pour les ouvrages de prix, une indemnité de 50 0/0. Albert Kirchhoff s'est aussi déclaré l'adversaire du dépôt légal dans son article du *Börsenblatt* (1887, vol. IV, n° 248, p. 5398-5400), intitulé « Zur Geschichte der Pflichtexemplare ». C'est, dit-il, « la dernière des prestations en nature qui existe encore, et elle n'en est que plus odieuse ». Adolf Gubitz (« Die Pflichtexemplare. Ein Vorschlag zur Beseitigung derselben. » *Ibid.*, 1988, vol. I, n° 36, p. 749-750) a proposé de supprimer le dépôt légal, persuadé qu'on pourrait compter, pour le remplacer, sur la bonne volonté des auteurs, qui ne manqueraient pas de faire don spontanément à l'État de toutes leurs publications. Nous croyons que M. Gubitz s'abuse, et nous sommes persuadés que, si l'État voulait escompter les « dons spontanés des auteurs » pour supprimer le dépôt légal, il s'exposerait à de fâcheuses désillusions.

principales bibliothèques des ouvrages qu'ils publient ; celles-ci ne contribuent-elles pas, en effet, à tenir le public au courant du mouvement littéraire, et la réclame indirecte, qu'elles font aux livres en les communiquant aux travailleurs, n'est-elle pas, en général, beaucoup plus efficace que les critiques qui paraissent dans certains journaux très souvent peu lus. Et cependant quelle peine les libraires ne se donnent-ils pas pour obtenir de ces journaux quelques comptes rendus favorables, et de combien d'exemplaires sont-ils obligés de faire cadeau aux bureaux de rédaction ! Du reste, c'est un tort, ainsi que le fait remarquer DZIATZKO [1], de récriminer à tout propos contre le dépôt légal, et les éditeurs qui s'en plaignent devraient comprendre que le petit nombre de volumes qu'ils donnent ainsi à l'État n'est pour celui-ci qu'une bien faible compensation de la protection qu'il leur accorde contre les contrefacteurs. Nous reconnaissons que, lorsqu'il s'agit d'une publication d'un prix exceptionnellement élevé, on pourrait accorder au libraire une indemnité plus ou moins importante ; mais cette réserve faite, nous avouons que nous ne considérons le dépôt légal ni comme injuste, ni comme trop onéreux. C'est une institution des plus utiles et qui rend vraiment à l'État d'inestimables services [2]. Comme on l'a souvent dit, et comme le répète FRANKE, c'est le seul moyen que nous ayons de conserver d'une façon complète et intégrale toute la production scientifique et littéraire de notre temps. Il faut insister sur cette idée, car elle constitue le meilleur des arguments en faveur du dépôt légal. En admettant même, en effet, qu'une bibliothèque disposât de ressources inépuisables, pourrait-elle se procurer tous les livres, brochures, etc., qui paraissent annuellement dans un pays quelconque, la France ou l'Allemagne par exemple ? Personne n'oserait le soutenir. Si le dépôt légal arrive à centraliser, comme nous

1. Dans sa préface à l'ouvrage de FRANKE cité plus haut. Cf. également de DZIATZKO, « Zur Frage der Pflichtexemplare in Deutschland ». *Börsenblatt*, 1887, vol. IV, p. 5351-52.

2. A. R. SPOFFORD, « Copyright in its relations to libraries and literature », *Library Journal*, I, 1877, p. 84-89. — R. A. MACFIE, « Copyright in its relation to the supply of books to libraries and the public » *Transactions and proceedings of the 3. annual meeting of the Library Association U. K.* London, 1884, p. 107-113.

l'avons dit, et ce sans exception aucune, tout ce qui se publie dans une région déterminée, c'est que, pour tous les éditeurs et imprimeurs de cette région, il a force de loi. Mais comment une bibliothèque pourrait-elle arriver au même résultat? Comment s'y prendrait-elle pour se tenir au courant de toutes les publications nouvelles? Disons tout de suite que cela lui serait impossible, pour l'excellente raison qu'elle ne disposerait d'aucun moyen de contrôle. Les bibliographies, nous dira-t-on? Mais nos meilleures bibliographies, tout le monde le sait, sont loin d'être complètes: c'est ainsi, par exemple, qu'elles laissent absolument de côté les feuilles volantes, dont l'importance pour l'histoire des idées et de la vie sociale d'une époque est cependant considérable.

Le dépôt légal est donc, ainsi qu'on l'a dit, « une mesure des plus sages ». Est-il maintenant nécessaire d'ajouter que le devoir strict du bibliothécaire placé à la tête d'un établissement, qui a la chance d'avoir été choisi pour recevoir ce dépôt, est de veiller avec soin à ce que les éditeurs lui remettent ponctuellement et régulièrement tout ce qu'ils font paraître. L'État de son côté, et c'est là un point sur lequel HARTWIG [1] a insisté avec raison, l'État, disons-nous, doit exiger des libraires et des imprimeurs, que les exemplaires destinés au dépôt légal soient imprimés sur un papier solide et durable; le papier employé en effet aujourd'hui par les imprimeurs, pour les publications à bas prix, et surtout pour les journaux, est tellement mauvais qu'il ne tarde pas, au bout de peu de temps, à tomber en poussière. Enfin il serait à souhaiter que les éditeurs et imprimeurs acceptassent, une fois pour toutes, et sans arrière-pensée, le dépôt légal comme une loi, qui en définitive n'a en vue que les intérêts du plus grand nombre: tout le monde y gagnerait, et l'on n'aurait plus à enregistrer de toute part des plaintes au sujet des irrégularités et des négligences que l'on constate partout dans cet important service [2].

---

1. O. HARTWIG, « Die Pflichtexemplare der deutschen Buchhändler ». Article paru dans la *Post*, de Berlin, le 19 mars 1880, n° 78. DU MÊME, « Das älteste und das jüngste Papier ». *Centralblatt f. B.*, V, 1888, p. 197-201.

*2. Voici ce que dit à ce propos M. L. DELISLE dans ses *Notes sur le Département des imprimés*, p. 28 : « La question des réformes à apporter au service du dépôt légal est trop compliquée pour être abordée incidem-

Il nous reste maintenant à parler des dons qui constituent le quatrième des modes d'accroissement. On peut dire que, d'une façon générale, nos bibliothèques n'ont pas à compter d'une façon bien sérieuse sur la libéralité des particuliers. Ce phénomène regrettable s'explique surtout, croyons-nous, par ce fait que, la plupart de nos bibliothèques étant des établissements officiels, le public considère que c'est à l'État à subvenir à leurs besoins. Par une bizarrerie assez curieuse, ce sont les bibliothèques universitaires qui ont le plus à souffrir de cet état de choses. Bien peu, parmi ceux qui les fréquentent et viennent journellement y étudier, songent plus tard à leur laisser un témoignage sensible de leur gratitude; mais, s'il est permis de déplorer ce fait, comment qualifier la conduite de ces professeurs, trop nombreux hélas! qui n'ont pas même la délicatesse d'offrir à la bibliothèque de l'université à laquelle ils appartiennent au moins un exemplaire des ouvrages qu'ils publient? Ebert demandait qu'on les y obligeât par une loi, soutenant avec juste raison que ces ouvrages intéressaient directement l'histoire de l'université, comme étant une des manifestations les plus probantes de son activité intellectuelle.

Les legs de bibliothèques privées sont également chez nous extrêmement rares, et c'est regrettable à tous les points de vue; car ces bibliothèques, qui ont souvent une réelle valeur, sont en général, après la mort de leurs possesseurs, absolument dilapidées! Ce serait déjà un grand bien, si chaque propriétaire de bibliothèque consentait à spécifier qu'après sa mort, et au cas où ses héritiers mettraient en vente les collections qu'il a réunies,

---

ment. Il suffit de rappeler ici que, malgré la fréquence de nos réclamations et malgré le concours empressé des bureaux du ministère de l'Intérieur, beaucoup de publications françaises n'arrivent point à la Bibliothèque ou n'y sont représentées que par des exemplaires plus ou moins défectueux. Le mal serait encore plus grand, si beaucoup d'auteurs et d'éditeurs, pour assurer la conservation dans un dépôt public de tous les produits de la librairie française, ne comblaient pas souvent des lacunes résultant les unes de la négligence des imprimeurs, les autres des procédés actuellement employés pour la constitution des livres à planche et des ouvrages de longue haleine dans lesquels entrent des éléments très divers.» *Sur les améliorations à apporter au service du dépôt légal en Allemagne, cf. *Appendice XII*.

la bibliothèque publique la plus proche aurait un droit de préemption sur tous les ouvrages dont elle pourrait avoir besoin. Aux États-Unis, nous l'avons déjà dit plus haut, les particuliers font aux bibliothèques des dons considérables [1]; mais il est vrai que dans ce pays les bibliothèques ont un caractère démocratique plus accentué que chez nous et rendent à la masse du public plus de services que les nôtres. Nous ne pouvons, néanmoins, nous empêcher de déplorer que l'exemple qui nous est donné par les Américains ne soit pas suivi en Europe. La production littéraire et scientifique est devenue de nos jours si considérable que, faute de ressources suffisantes, la plupart des bibliothèques se trouvent contraintes de n'acheter que les livres absolument nécessaires et de laisser de côté des ouvrages qui leur seraient cependant très utiles. Que d'occasions il y aurait là pour les personnes riches de se montrer généreuses et de faire le bien d'une façon intelligente, en contribuant au développement de la culture intellectuelle et à la vulgarisation de la science. Toutefois, si nous avions un conseil à donner aux personnes qui désirent faire cadeau de livres à une bibliothèque, ce serait de demander, tout d'abord, au bibliothécaire quels sont les ouvrages dont l'établissement qu'il dirige a le plus besoin. Faute de cette précaution, on risque, en effet, de donner à la bibliothèque des livres qui, quelle que soit leur valeur, ne lui seront d'aucune utilité, parce qu'ils ne rentrent pas dans le cadre de la science à l'étude de laquelle elle est consacrée, ou des doubles dont elle ne saura que faire. Quel en sera le résultat? Un supplément de travail pour le bibliothécaire, parfois des frais de reliure relativement élevés, et, en définitive, une donation manquée, parce que les livres qui auraient pu faire l'affaire de la bibliothèque ont précisément reçu de leur propriétaire une autre destination. Hâtons-nous de dire,

1. Cf. les indications données à ce sujet par le *Centralblatt f. B.* (III, 1886, p. 243, 503; IV, 1887, p. 280, 370, 420; V, 1888, p. 457; VI, 1889, p. 45, 469; VII, 1890, p. 72-73, 111-112, 213-214; VIII, 1891, p. 232-233), et par le *Library Journal*, qui enregistre sous une rubrique spéciale les dons reçus. Consulter également T. E. Stephens, « The rise and growth of public libraries in America », *Transactions and proceedings of the 6. annual meeting of the Library Association*. London, 1886, p. 16-30. Pour l'Angleterre, cf. *Centralblatt f. B.*, VI, 1889, p. 46.

lu reste, que, si le bibliothécaire ne peut en aucune façon imposer a volonté au donateur, il lui est cependant possible d'arriver à nodifier ses intentions dans un sens favorable aux intérêts de la ibliothèque, en l'éclairant sur le but qu'elle poursuit et en lui aisant connaître ses véritables besoins. Du jour, en effet, où le lonateur sera arrivé à cette conviction que, pour rendre service à la bibliothèque, il ne suffit pas de lui donner des livres quelconques, mais seulement les livres dont elle a besoin, la question sera résolue, et le bibliothécaire n'aura plus à craindre que le don qu'on veut lui faire ne l'encombre d'ouvrages inutiles. Sil arrivait alors, malgré tout, que dans le nombre des volumes offerts un certain nombre fussent inutiles, le bibliothécaire pourrait toujours, à condition bien entendu que le donateur l'y autorisât, chercher à les vendre ou à les échanger. Mais que peut faire le bibliothécaire, lorsque l'établissement qu'il dirige hérite d'une bibliothèque entière, et que l'une des clauses testamentaires spécifie que nul des ouvrages qui en font partie ne pourra être ni éliminé ni vendu ? Il n'a, évidemment, qu'à se soumettre à la volonté formelle du testateur et à accepter tout, plutôt que de faire des observations et des réserves, dont le résultat le plus clair serait peut-être de soulever des difficultés de la part des autres héritiers, et qui, dans tous les cas, risqueraient de détourner les personnes désireuses de faire un don à la bibliothèque de mettre leur projet à exécution.

§ II

Du registre des acquisitions.

Lorsqu'un ouvrage quelconque fait son entrée à la bibliothèque, qu'il soit ancien ou moderne, relié ou broché, qu'il ait été acheté ou qu'il provienne d'un don, le premier soin du bibliothécaire ou de l'employé chargé du service des entrées doit être de l'inscrire sur un registre spécial appelé registre des acquisitions[1]. (Tabl. VIII.)

1. Cf. H. Beraldi, « Voyage d'un livre à travers la Bibliothèque Nationale », *op. cit.* *La Nature*, 2e sem., 1873. — G. M. Jones, « Accession department. » *Library Journal*, vol. XVIII, 1873, p. 234-235.

Le tracé de ce registre peut varier de bibliothèque à bibliothèque, mais les rubriques sont à peu près partout les mêmes et concernent la date de l'enregistrement, le numéro d'entrée reçu par l'ouvrage (numéro progressif d'une série qui recommence chaque année à partir de 1), le nom de l'auteur, le titre abrégé de l'ouvrage accompagné des renseignements nécessaires sur le lieu et la date de sa publication, ainsi que sur son format, le nombre des volumes dont il se compose, le nom du fournisseur et le prix payé. Aussitôt que l'ouvrage a été catalogué, le bibliothécaire doit en outre en inscrire la cote dans la colonne spéciale réservée à cet effet ; enfin sous la légende « observations » il indique les particularités spéciales que présente le livre et la façon dont il est relié [1].

Il est absolument nécessaire, aussi bien dans l'intérêt de l'œuvre que pour assurer la tenue régulière des catalogues, que les différents ouvrages reçus soient inscrits sur le registre des acquisitions au fur et à mesure de leur entrée. En agissant autrement, en laissant s'accumuler sur sa table les livres nouveaux, au lieu de les enregistrer immédiatement, le bibliothécaire s'expose à commettre ensuite des erreurs qu'un peu plus de hâte lui eût permis d'éviter. L'enregistrement de tous les ouvrages nouveaux se fait, en général, à l'aide des factures provisoires dont les libraires accompagnent leurs envois. Inutile de dire que ces factures doivent être contrôlées avec le plus grand soin.

---

1. Sur les opérations diverses auxquelles donne lieu, dans chaque bibliothèque, l'entrée des acquisitions nouvelles, cf. l'*Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires* françaises, du 4 mai 1878, et « How we treat new books. Symposium ». *Library Journal*, vol. XIV, 1889, p. 109-111. Un certain nombre de bibliothécaires américains se sont mis d'accord pour adopter dans leurs établissements respectifs un registre d'acquisitions établi sur un modèle uniforme. Melvil DEWEY a décrit en détails ce registre-type, dans un intéressant article du *Library Journal*, « A model accession-catalogue », vol. I, 1877, p. 315-320. Ce registre a 360 pages et 5400 lignes. Le *Library cooperation committee* l'a mis en vente au prix de 4 dollars 1/2, et l'on peut se le procurer en s'adressant au bureau des « Library supplies », Tremont place, n° 1, Boston (*Library Journal*, I, 454). Un autre modèle de registre a encore été proposé par V. Francis T. BARRET, « A form of stock-book, or accessions-catalogue » *Transactions and proceedings of the Library Association*. 1. Meeting. London, 1879, p. 79-81.

Date	Numéros d'entrée	TITRE DE L'OUVRAGE	Nombre des volumes	Nom du Fournisseur	Prix		Cote du catalogue méthodique	Observations
					M.	Pf.		
1890								
10 Janvier	2850	Rossbach u. Westphal. Theorie d. musischen Künste der Hellenen. vol. III, 2 Leipzig, 1889, in-8°	1	Librairie G. Berlin	12	60	Cb 1700 b	
»	2851	Schrader (O.). Sprachvergleichung u. Urgeschichte. 2. éd., Iéna, 1890, in-8°	1	id.	12	60	Bf 190 a	
»	2852	Jost (J. M.). Neuere Geschichte d. Israeliten Abth 1-3. Breslau [1846], in-8°	1	H...s, antiquaire Breslau	4	50	Ha 4301	
»	2853	Testamentum novum, curante I. Cozza-Luzi. Romae, 1889, in-folio	1	Librairie H. Berlin	176	45	Jc 4555. 2°	
»	2854	Studniczka (Frz.). Kyrene. Leipzig, 1890, in-8°	1	id.	8	10	Hb 3861	
11 Janvier	2855	James (Wilh.). Naval history of Great Britain. New edit., vol. I-VI. London, 1837, in-8°	6	T... London	5	40	Nn 1702	
»	2856	Zannoni (Antonio). La Fonderia di Bologna. Bologna, 1888, in-folio	1	Z... Bologna	52	65	Ha 1444. 2°	
»	2857	Leroy-Beaulieu (Paul). L'État moderne. Paris, 1890, in-8°	1	W... Paris	7	20	Ks 237	

Tableau VIII. — Modèle de registre d'acquisition.

Il est des cas cependant où le bibliothécaire se trouve matériellement dans l'impossiblité d'inscrire tout de suite sur le registre des acquisitions les livres qu'il reçoit : soit qu'il ait d'autres occupations pressantes, soit qu'en raison du nombre considérable des entrées il se voie obligé de différer pendant quelques jours leur enregistrement. Ce retard risquant, nous l'avons déjà dit, d'être une cause d'erreurs, il faudra alors, par mesure de prudence, indiquer sur la couverture même de chaque livre quel est son prix, le nom du libraire chez lequel il a été acheté et la date de son arrivée. Ce sont là, en effet, des données essentielles pour les règlements de comptes auxquels on devra procéder plus tard ; puis, et en attendant qu'on puisse s'occuper des ouvrages en question, il faudra avoir bien soin de les mettre de côté, et veiller attentivement à ce que personne ne les touche.

L'enregistrement des acquisitions nouvelles est, ainsi que nous venons de le voir, une opération des plus simples ; mais il est cependant une question sur laquelle tout le monde n'est pas absolument d'accord, et que nous devons par conséquent examiner ici, c'est celle de la numérotation. Tandis, en effet, que dans certaines bibliothèques chacun des ouvrages reçus dans le cours de l'année ne porte qu'un seul numéro d'entrée, alors même qu'il paraît en livraisons successives, dans d'autres, au contraire, chacune de ces livraisons est portée séparément sur le registre des acquisitions, à sa date d'arrivée, et reçoit un numéro distinct. On a même été jusqu'à donner un numéro particulier à tous les volumes d'un même ouvrage, sans tenir compte de ce fait que ces différents volumes étaient arrivés le même jour et constituaient en quelque sorte un tout inséparable. Ce système, a-t-on dit, présente cet avantage qu'à la fin de l'année le dernier des numéros d'entrée portés sur le registre correspond exactement au chiffre total des volumes reçus, et il permet, en outre, si le besoin s'en fait sentir, de retrouver facilement la date exacte à laquelle telle ou telle livraison d'un ouvrage quelconque a été envoyée à la bibliothèque. Mais il nous semble qu'en ce qui concerne ce dernier point on peut atteindre le même résultat d'une façon beaucoup plus pratique : il suffit, en effet, au fur et à mesure qu'on enregistre un livre, d'indiquer sur le titre, soit au

crayon, soit, ce qui est encore préférable, à l'aide de timbres spéciaux, la date de son entrée et le numéro qui lui a été attribué. Quant au chiffre des volumes qui s'incorporent continuellement dans les multiples divisions de la bibliothèque, rien de plus facile que de le connaître jour par jour : on n'a qu'à additionner au bas de chacune des pages du registre le nombre des volumes qui s'y trouvent portés et à ajouter à la somme ainsi obtenue le report des pages précédentes.

Nous avons dit plus haut que l'inscription des titres des ouvrages sur le registre des acquisitions devait être faite en abrégé, et c'est là un point sur lequel il est, croyons-nous, inutile d'insister. A quoi servirait, en effet, de reproduire le titre dans son entier? Le registre des acquisitions n'est pas un catalogue et n'a en réalité d'autre but que de conserver ce qu'on pourrait appeler l'état civil de chaque ouvrage, en justifiant de son origine. Quant à l'indication du prix des livres, elle est rendue nécessaire par ce fait que le registre des acquisitions est, en même temps, un des plus importants registres de comptabilité, et sert au bibliothécaire à contrôler les factures des libraires, factures qui doivent être remises chaque mois aux grandes bibliothèques, et tous les trois mois aux bibliothèques de moindre importance. Une fois ces factures réglées, le bibliothécaire fera bien de noter sur le registre en question, en marge des différents articles qui s'y trouvent portés, la date à laquelle ils ont été payés ou, dans tous les cas, d'indiquer par un signe quelconque que le payement en a été régulièrement effectué.

Il est enfin très utile de mentionner pour chaque ouvrage, ainsi que nous l'avons fait, la cote qui lui a été assignée au catalogue méthodique. Grâce à cette précaution, on pourra, en effet, à la fin de chaque année, faire le relevé exact des accroissements de chacune des sections du cadre bibliographique, et l'on ne se verra pas obligé, pour obtenir le même résultat, de tenir à jour un second registre uniquement destiné celui-là à classer par ordre systématique les nouvelles acquisitions [1]. Le bibliothécaire

1. Inutile de dire que ce second registre sera cependant absolument nécessaire si l'on a l'intention de faire imprimer, à la fin de l'année, une « liste *méthodique* des acquisitions nouvelles » faites par la bibliothèque.

devra mentionner les données ainsi obtenues sur les accroissements des différentes divisions dans son rapport annuel, rapport que nous considérons comme indispensable et qui devrait être rendu partout obligatoire, aussi bien dans l'intérêt du bibliothécaire lui-même que dans l'intérêt de l'établissement qu'il dirige.

Puisque nous avons l'occasion de parler des catalogues d'accroissement, disons que le nombre des bibliothèques, qui se sont décidées à en publier un, est loin d'être aussi considérable qu'on pourrait le souhaiter. En France, la Bibliothèque Nationale publie mensuellement « les notices relatives à la plupart des volumes ou brochures » qu'elle reçoit, dans deux bulletins consacrés l'un aux livres d'origine étrangère, l'autre aux livres d'origine française. (Sur l'utilité de ces bulletins, cf. L. DELISLE, *Notes*, etc., § III. Catalogue des livres nouveaux, p. 31-37). La Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, le British Museum, la bibliothèque Victor-Emmanuel à Rome, la Bibliothèque Nationale à Florence, etc., publient des bulletins analogues. Dans un très remarquable article, paru dans la *Revue des bibliothèques* et intitulé « Projet d'un catalogue annuel des acquisitions des bibliothèques universitaires », M. A. FÉCAMP, bibliothécaire en chef de la bibliothèque universitaire de Montpellier, a montré quels inestimables services un catalogue de ce genre rendrait aux professeurs et aux étudiants de nos universités. "Grâce à ses efforts persévérants, ce projet a reçu un commencement d'exécution par la publication, en 1895, d'un premier fascicule contenant les acquisitions des bibliothèques universitaires de Bordeaux, Caen, Dijon, Montauban, Montpellier et Toulouse pendant l'année scolaire 1893-1894. Le second fascicule (1894-95) est sous presse et contiendra en plus les acquisitions des bibliothèques universitaires d'Aix et de Marseille. Les matériaux du fascicule III (1895-96) sont déjà réunis, et ce fascicule, qui sera mis sous presse dès l'achèvement du fascicule II, renfermera, outre les acquisitions des bibliothèques déjà nommées, celles des bibliothèques d'Alger, Besançon, Clermond-Ferrand et Lille, auxquelles viendront s'adjoindre, pour 1896-97, les bibliothèques de Poitiers et de Rennes. Enfin pour le 5e fascicule, M. A. FÉCAMP espère arriver à l'unanimité de collaboration des bibliothèques universitaires de province et recueillir l'adhésion des trois qui manquent encore : Grenoble, Lyon et Nancy."

En Allemagne, la Bibliothèque royale de Berlin fait paraître depuis 1892 un *Verzeichniss der aus der neu erschienenen Litteratur erworbenen Druckschriften*, et il en est de même des bibliothèques de Bamberg, Darmstadt, Dresde, Karlsruhe, Cologne, Weimar, Wurzbourg, etc., etc.

La Bibliothèque royale de Stockholm a récemment entrepris la publication d'un catalogue général systématique des acquisitions annuelles de toutes les bibliothèques de Suède. Ce catalogue est rédigé par E. W. DAHLGREN. Il y a là un exemple que l'on ferait bien d'imiter partout.

Dans les grandes bibliothèques comme la Bibliothèque Nationale, les

On a proposé de remplacer le registre des acquisitions par une sorte de répertoire sur fiches dans lequel chacun des ouvrages nouveaux serait classé dans l'ordre alphabétique. Molbech notamment s'est fait le défenseur de cette idée. Dans un registre, disait-il, les acquisitions sont inscrites suivant l'ordre chronologique de leur arrivée et forment un pêle-mêle pour ainsi dire inextricable. Qu'en résulte-t-il ? C'est que, lorsqu'on veut savoir si telle ou telle publication a été reçue ou non par la bibliothèque, il faut parcourir tout le registre et parfois plusieurs registres, sans pouvoir même être sûr que l'ouvrage cherché ne vous échappera pas. Mais il est facile, selon nous, de parer à cet inconvénient, en ajoutant à chaque registre une table alphabétique, naturellement très succincte, qui permettra toujours, à condition qu'on la tienne régulièrement au courant, de retrouver facilement la page sur laquelle se trouve mentionné le livre dont on désire vérifier la présence.

Le répertoire sur cartes mobiles préconisé par Molbech offrirait du reste ce grave défaut qu'il rendrait très incommode, pour ne pas dire impossible, au bibliothécaire le contrôle des factures des libraires. Mais, nous dira-t-on, ne présenterait-il pas, du moins, certains avantages analogues à ceux que vous avez signalés plus haut en parlant du catalogue alphabétique sur fiches ? En aucune façon. Le système des fiches est précieux pour un catalogue alphabétique, parce qu'il permet, ainsi que vous l'avons déjà expliqué, de supprimer, ou de remplacer par d'autres, les cartes devenues inutiles, de compléter celles qui présentent des lacunes, etc., etc. ; mais il n'y a aucune

---

bulletins mensuels, dont nous avons parlé plus haut, ne sont pas seulement destinés à faire connaître au public les ouvrages nouveaux qui viennent prendre place dans chacune des divisions de l'établissement, ils servent encore à la rédaction des différents catalogues ou répertoires. On en fait imprimer à cet effet un certain nombre d'exemplaires sur papier pelure et d'un seul côté, de telle façon que l'on puisse ensuite découper chaque article pour le monter sur fiches ou le coller dans des registres. Ce procédé dispense de faire à la main les copies de chaque notice, prévient toute erreur dans la transcription des titres, fournit enfin des éléments de catalogue d'une lecture très facile et dont la netteté abrège la durée des recherches. Cf. L. Delisle, *loc. cit.*

analogie à établir entre ce catalogue et le répertoire alphabétique des acquisitions, qui, de l'aveu même de ses partisans, n'est pas un catalogue et n'en possède aucun des caractères. Nous avons encore une raison à faire valoir à l'appui de la thèse que nous défendons ici. L'inventaire des acquisitions doit être, ainsi que nous l'avons dit, annuel, c'est-à-dire qu'il ne peut contenir que les ouvrages entrés à la bibliothèque dans le cours d'une année. Ce délai expiré, il est clos à jamais et revêt à l'instant, pour l'établissement auquel il appartient, le caractère d'un document historique que l'on doit précieusement garder, parce qu'il constitue en quelque sorte, ainsi qu'un bibliographe l'a dit avec justesse, l'*editio princeps* de la bibliothèque. Eh bien! croit-on que lorsque cet inventaire est rédigé, ainsi que nous le conseillons, sous forme de registre, il n'est pas plus facile à conserver, que s'il se présentait sous la forme d'un répertoire sur fiches mobiles, déjà plus ou moins détériorées et forcément sujettes à se perdre [1].

Dans les petites bibliothèques, on peut se contenter d'un seul

1. Justin Winsor, le célèbre bibliothécaire de la *Harvard University*, a contesté l'utilité du registre des acquisitions et, dans un article, du reste très court, intitulé « Shelf-lists vs. accession catalogues » (*Library Journal*, vol. III, 1878, p. 247-248), proposé de le fondre avec la *Shelf-List*, autrement dit catalogue topographique, sous prétexte que « the pure accession catalogue demands an amount of labor which produces no corresponding advantages ». La rédaction du *Library Journal* avait déjà parlé d'un « danger of giving up an old well-tried feature of library economy until ample experience proved thewisdom of so doing. » Dans un article portant également comme titre « Shelf-lists.., etc. », et paru dans le *Library Journal*, vol. III, 1878, p. 324-326, W. F. Poole répondit aux objections de Winsor. Tandis que ce dernier demandait la suppression du registre des acquisitions « because of the amount of labor required to keep it up », Poole, au contraire, conseillait de le conserver « because of the amount of labor it saves. The accession catalogue », ajoutait-il, « is a permanent record for all time. Nothing can be added to its past entries and nothing taken from them. The shelf-lists, in which it is proposed to make the accession entries, are temporary records. They are soon worn out by use, and are constantly in process of change. At each rearrangement of the library, or of a class, they are wholly superseded by new shelf-lists. What then becomes of the accession entries? They must be copied. » Nous pensons absolument comme Poole et nous disons avec lui : *hold fast that which is good.*

registre d'acquisitions; mais dans les grandes bibliothèques il en faut deux : l'un pour les achats proprement dits, l'autre pour les dons. Le registre des dons sera établi sur le même modèle que celui des achats (voir tabl. VIII), avec cette seule différence que le nom du fournisseur sera remplacé par celui du donateur et que la rubrique relative au prix des ouvrages sera supprimée. Inutile d'ajouter que, dans ce cas, chacun des registres possède naturellement une numérotation distincte et que les livres donnés doivent porter la mention « Don » à côté de leur numéro d'accroissement.

Il serait bon aussi de créer dans chaque bibliothèque un registre d'acquisition spécial pour les périodiques [1]. Le nombre des journaux, revues, recueils académiques, etc., est devenu de nos jours si considérable, et leur mode de publication varie tellement que l'on peut même, jusqu'à un certain point, considérer ce registre comme nécessaire. A l'encontre des deux autres registres d'accroissement, ce dernier doit être alphabétique et nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'il embrasse une période indéterminée d'années. Ce registre peut être un simple cahier relié ou, ce qui vaut mieux encore, se composer d'une série de cahiers de papier blanc que l'on réunit ensemble à l'aide d'une reliure électrique. Cette disposition adoptée à Paris à la bibliothèque de la Sorbonne a donné jusqu'ici d'excellents résultats.

Pour conserver les numéros des périodiques de l'année courante, on se sert en général de meubles spéciaux divisés, ainsi que le montre la figure ci-dessous (fig. 69), en un certain nombre de cases dans lesquelles les journaux et revues se trouvent classés par ordre alphabétique. Le titre et la cote de chaque revue doivent être indiqués sur une étiquette placée sur le rayon inférieur de la case où elle est conservée. Il serait avantageux que le meuble fût muni, à cet effet, de tablettes à rainures permettant de glisser cette étiquette sur champ. Les portes à coulisse, figurées sur notre gravure, sont très pratiques et méritent d'être

1. Cf. sur cette question, Hannah P. James, « Current magazine chek-lists », *Library Journal*, vol. XIV, 1889, p. 377-378 ; R. R. Bowker, « Current magazine chek-lists : another method », *ibid.*, p. 404-405. — « The management of periodicals. Symposium », *ibid.*, vol. XV, 1890, p. 5 7.

recommandées, bien qu'elles ne soient pas d'une nécessité absolue. Dans les grandes bibliothèques, où le chiffre des périodiques reçus est extrêmement considérable, une armoire ne suffit pas: il en faut naturellement plusieurs, et l'on doit, dans ce cas, afin d'éviter des recherches inutiles, indiquer, à l'aide d'une grande

Fig. 69. — Meuble classeur pour les revues.

étiquette placée bien en évidence sur chacune d'elles, la section alphabétique à laquelle elle est consacrée. A la fin de l'année, lorsque les revues sont complètes, on les sort de leurs cases respectives pour les envoyer à la reliure, sinon on les laisse à leur place jusqu'au moment où l'on a pu se procurer les numéros ou les parties qui font défaut.

Les livraisons successives des ouvrages en cours de publication doivent être conservées dans des armoires analogues à celles

qu'on emploie pour les périodiques et classées également par ordre alphabétique.

Dans certaines bibliothèques on a créé, sous le titre de « registre des publications inachevées », un registre commun tout à la fois aux périodiques et aux suites. Cette manière de faire présente, à notre avis, plus d'inconvénients que d'avantages, et il nous semble préférable de séparer nettement les suites des périodiques, dont elles diffèrent en réalité du tout au tout. Chaque ouvrage nouveau qui entre à la bibliothèque doit, avons-nous dit au début de ce chapitre, être immédiatement inscrit au registre d'entrée, et cette règle s'applique aussi bien à ceux qui sont incomplets qu'à ceux qui sont entièrement achevés. Mais, pour les ouvrages incomplets, qui sont annoncés comme devant avoir plusieurs volumes, ou qui paraissent par livraisons, cette première opération n'est pas suffisante; il faut encore les enregistrer à part, de manière à en avoir une liste spéciale qu'on puisse contrôler d'une façon régulière. Faute de cette précaution, en effet, il serait impossible d'organiser le service des suites sur une base sérieuse et l'on risquerait, à un moment donné, de voir encore portés comme incomplets des ouvrages achevés en réalité depuis longtemps. Mais comment disposer ce répertoire des suites? sur fiches ou sous forme de registre? A notre avis, un répertoire sur fiches est, dans ce cas, bien préférable à un registre. Ce dernier, en effet, ne tarderait pas, en raison même de la nécessité dans laquelle on se verrait de biffer les ouvrages devenus complets, à se trouver surchargé de ratures qui nuiraient à sa propreté et rendraient les recherches fort pénibles. Avec un répertoire sur fiches, au contraire, cet inconvénient n'est pas à craindre, puisqu'il suffit, lorsque la publication d'un des ouvrages qui y sont inscrits est terminée, de supprimer purement et simplement la carte qui le concernait. Dans quel ordre classer ce répertoire sur fiches? Dans l'ordre alphabétique, qui est ici le plus naturel et le plus commode. Outre le titre de l'ouvrage (titre qu'on pourra abréger, s'il est trop long), il faudra noter sur chaque carte (tabl. IX) le nom du libraire chez lequel il a été acheté, indiquer l'année et le n° du registre des acquisitions, signaler au fur et à mesure l'arrivée des suites et la date de réception de chacune d'elles, enfin,

Nom du fournisseur	TITRE DE L'OUVRAGE	Année et n° du registre des acquisitions	Observations
Librairie W. Paris	Lindner (Th.). Deutsche Geschichte unter d. Habsburgern u. Luxemburgern. T. I 14/III, 90. (Donné à relier 15/III, 90). T. II, etc.	1889-90 1118	[Cote] Ne 440. 1 Payé 22/V, 90.

Tableau IX. — Modèle de fiche du répertoire des suites.

sous la rubrique « observations », inscrire la cote de l'ouvrage, mentionner s'il était déjà relié au moment où on l'a acheté et indiquer, s'il y a lieu, à quelle époque les différentes parties qui le composent ont été payées. Cette indication de payement a une très grande importance, parce que, en cas de contestation ou de réclamation quelconque de la part du libraire, elle permet au bibliothécaire de retrouver immédiatement la facture prouvant que le compte, objet du litige, a été effectivement réglé. Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage paraissant en livraisons, il faut enregistrer chacune des livraisons séparément, puis, une fois qu'un volume est complet, on biffe sur la carte les indications qui les concernent, en mentionnant qu'à tel jour elles ont été envoyées à la reliure et formeront les tomes I, II, etc. Il est bien entendu, toutefois, qu'on ne doit jamais rien effacer sur une fiche, sans avoir, au préalable, sorti de l'armoire où elles sont conservées les livraisons qui doivent être réunies en volume; pour mieux dire, et afin d'éviter toute erreur, les deux opérations doivent être simultanées. De temps à autre, du reste, il est nécessaire que l'employé chargé du service des suites fasse une revue générale des meubles où sont déposés les ouvrages en cours de publication, et vérifie si les volumes ou fascicules présents concordent

d'une façon parfaitement exacte, avec les indications du répertoire. C'est là l'unique moyen pour lui de prévenir toute erreur grave, et d'empêcher que des ouvrages entièrement terminés ne soient, par mégarde, maintenus dans l'incomplet; il pourra également profiter de cet examen pour enlever des casiers, où on les avait provisoirement placés, les ouvrages inachevés dont la publication, pour une cause ou pour une autre, a été interrompue. Que faire de ces ouvrages? S'il est prouvé que la suite n'en paraîtra jamais, on n'a qu'à les faire relier sans plus attendre; en cas de doute, et si l'on peut espérer que l'auteur se décidera un jour à les terminer, il suffit de les faire cartonner.

§ III.

De la reliure des livres.

Une fois les livres nouveaux enregistrés et classés, il faut immédiatement s'occuper de leur reliure. Les publications de tout genre dont s'accroissent annuellement les collections d'une bibliothèque lui parviennent, en effet, pour la plupart, à l'état de volumes ou de fascicules brochés qu'il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, de conserver si l'on n'avait pas soin de les faire relier. Il arrive cependant parfois que, parmi les ouvrages reçus, il y en ait un certain nombre de reliés; mais, même dans ce cas, il sera prudent de ne pas les mettre à leur place sur les rayons avant d'avoir examiné si la reliure dont ils sont munis est suffisamment forte et durable.

Dans certaines bibliothèques, on a l'habitude de n'envoyer les livres nouveaux au relieur qu'après les avoir mis pendant quelques jours à la disposition du public dans la salle de lecture [1]. Cette

1. Il en est ainsi, par exemple, à la Bibliothèque Victor Emmanuel, à Rome. Cf. à ce propos l'article de G. Canestrelli, « Lo scaffale provisorio », dans la *Rivista delle Biblioteche*, 1893, p. 98-99, et les remarques de U. Morini, *ibid.*, p. 99-100. Au British Museum, les ouvrages précieux récemment acquis sont exposés dans des « show-cases ». Cf. « The showcase of recent additions to the library of the British Museum », *The Library*, vol. VI, 1894, p. 106-110.

mesure nous semble excellente, mais à la condition que le délai de communication soit très court et ne dépasse jamais 5 ou 6 jours au maximum. Ce n'est là, du reste, qu'une gracieuseté que l'administration de la bibliothèque fait au public; car, en règle générale et par principe, le bibliothécaire ne doit jamais permettre qu'un livre broché soit communiqué en lecture. Il faudra donc qu'il ait toujours bien soin d'envoyer sans retard à la reliure

ENVOI A LA RELIURE N° 15. (MÜLLER, *relieur*)

	8 Février 1890	Fr.	C.
	Report...	915	30
	× N° 505. Zeitschrift für wissenschaftliche Zoologie, 48, 1889, D.rel. avec modèle (47).	2	00
	× N° 506 Codex diplomaticus Saxoniae I, 2. D. rel. avec modèle I, 1	3	50
	× N° 507 Analecta Bollandiana VIII, 1889 D.rel. avec modèle VII.	2	00
	× N° 508 Novum Testamentum e Cod. vaticano D.rel. veau.	7	00
A rendre le 15 février.	× N° 509 KÄMPFE, Burchard III D.rel.	0	80
	× N° 510 REINECKE, Geschichte von Schauen. Cart.	0	60
	× N° 511 DITTENBERGER, Heinrich Heydemann. Cart.	0	50
A réparer.	× N° 512 Zeitschrift für romanische Philologie. II.....	»	»
		931	70

Reçu les ouvrages ci-dessus, 8/II 90.

MÜLLER, *relieur*.

N° 512, rendu 10/II 90; N° 509, rendu 15/II 90; le reste, 22/II 90.

Le Bibliothécaire,

X...

TABL. X. — Spécimen d'un registre de reliure.

les volumes nouvellement reçus, afin qu'aussitôt rentrés ils puissent prendre place dans les magasins de livres et être mis à la disposition des travailleurs. La question dont nous nous occupons ici est si importante que, dans quelques règlements de

bibliothèque, on a cru bon d'assigner un délai maximum pour la reliure des acquisitions nouvelles; il y a peut-être là quelque exagération, mais ce qu'on peut dire c'est que, généralement, les relieurs gardent beaucoup plus longtemps que cela n'est nécessaire les ouvrages qu'on leur remet. Ce serait, nous le reconnaissons, une erreur que de leur demander d'exécuter trop rapidement le travail qui leur est confié; car ils ne pourraient alors y apporter le soin et l'attention voulus; mais enfin il y a des limites, et nous estimons que, pour un train d'une importance moyenne, quinze jours, au maximum, sont largement suffisants. Quant aux grandes bibliothèques, et afin d'éviter des retards aussi préjudiciables à la régularité du service qu'aux intérêts du public, elles sont obligées de répartir entre plusieurs ateliers, et au prorata de ce que chacun d'eux peut faire, les volumes qu'elles ont à relier.

Examinons, maintenant, de quelle façon est organisé dans la plupart des bibliothèques le service de la reliure. Toutes les semaines, et à jour fixe, le relieur doit venir à la bibliothèque, autant que possible en personne, rapporter les livres qu'il a terminés et prendre livraison des ouvrages nouveaux qu'on lui a préparés. Le contrôle des volumes sortants et rentrants se fait à l'aide d'un registre spécial appelé « registre de la reliure », sur lequel le bibliothécaire, ou l'employé chargé du service, inscrivent les ouvrages qui doivent être reliés, et indiquent, en même temps, la date de leur sortie (tabl. X). A chacun de ces ouvrages correspond un numéro faisant partie d'une série continue qui recommence chaque année à partir de 1. Avant de prendre livraison du train, le relieur doit signer sur le registre le reçu des livres qu'il emporte. Outre le titre de l'ouvrage abrégé correctement et dans la forme sous laquelle il doit être reproduit par le relieur, il faut encore indiquer sur le registre la tomaison des volumes, le genre de reliure qui a été choisi : reliure pleine, demi-reliure, cartonnage, etc., et ne pas oublier surtout de mentionner les livres remis à titre de modèles; puis, à droite, dans une colonne spéciale, on inscrira le prix de reliure [1] de chaque ouvrage, tandis

1. V. à ce sujet E. Bosquet, *Barèmes ou devis de travaux de reliure*, Paris, 1892. — P. Ladewig, « Ueber Tarifirung von Bucheinbänden », *Centralblatt f. B.*, VIII, 1891, p. 529-550.

que, dans la marge de gauche, on notera les observations diverses, relatives, par exemple, aux volumes que le relieur devra retourner avant les autres, aux conventions établies pour la reliure de tel ou tel ouvrage plus ou moins précieux, etc..., etc... Lorsque le relieur rapporte les livres, le bibliothécaire doit vérifier si tous les volumes sont bien présents, examiner si les reliures sont bien faites, et surtout contrôler avec soin les titres marqués par le relieur sur le dos de chaque ouvrage. Ce travail de vérification achevé, il barre les numéros de sortie, ou les fait précéder d'un signe quelconque destiné à les annuler, et donne ensuite quittance au relieur de son reçu, en inscrivant sur le registre la date de rentrée des livres. Quant aux prix des reliures, c'est le bibliothécaire lui-même qui doit les inscrire sur le registre, soit au moment de la sortie des volumes, soit lorsque le relieur les rapporte. Dans les bibliothèques importantes qui occupent régulièrement deux ou plusieurs relieurs, il faut avoir un registre spécial pour chacun d'eux. Au moment des règlements de comptes, le bibliothécaire contrôle ses factures à l'aide des registres; mais à quelle époque ces règlements doivent-ils être effectués? Dans les grandes bibliothèques une fois par mois, dans les petites bibliothèques tous les trois mois, ainsi que nous avons déjà recommandé de le faire pour les règlements de comptes des libraires. Inutile d'ajouter que, chaque fois qu'un mois ou un trimestre aura été payé, il faudra le noter soigneusement sur le registre à la fin du mois ou du trimestre en question.

Nous venons d'exposer sommairement les rapports qui existent entre la bibliothèque et le relieur, il nous reste maintenant à présenter quelques observations sur les principes dont le bibliothécaire doit s'inspirer pour faire relier les ouvrages qu'il reçoit, et à examiner quel est le genre de reliure qui convient le mieux aux livres d'une bibliothèque publique [1].

---

1. Voir A. Maire, « La reliure des ouvrages de bibliothèque », *Revue des Bibliothèques*, III, 1893, p. 479-496. — A. R. Spofford, « Binding and preservation of books », dans les *Public libraries in the United States of America*, etc. Pt. I, p. 673-678. — Justin Winsor, « Library memoranda », *ibid.*, p. 711-714. — Cornelius Walford, « On binding of books for public and private libraries, etc. » Rapport fait au Congrès international des bibliothécaires et reproduit dans le *Library Journal*, II, 1878, p. 201-203.

Voici d'abord quelles sont les trois grandes règles sur lesquelles doit se baser le bibliothécaire pour organiser dans l'établissement qu'il dirige le service de la reliure :

1° Ne jamais permettre qu'un livre reste à la bibliothèque sans être relié ;

2° Faire relier chaque ouvrage séparément et éviter à tout prix, par conséquent, les recueils factices ;

3° S'efforcer de donner à chaque ouvrage une reliure qui soit tout à la fois en rapport avec sa valeur et avec les services qu'il doit rendre, et veiller, dans tous les cas, à ce que cette reliure soit capable d'assurer la conservation du livre.

Ces règles, nous le savons, sont surtout théoriques et peuvent, par conséquent, dans la pratique, subir quelques modifications ; néanmoins, le bibliothécaire ne doit jamais les perdre de vue, et ne s'en écarter que lorsqu'il lui est impossible de faire autrement. La première règle ne souffre, du reste, aucune exception. Aucun livre, si petit qu'il soit, ne doit rester broché [1]. La reliure est, qu'on ne l'oublie pas, le seul moyen que nous ayons de protéger un livre contre les influences extérieures, d'en assurer la conservation, et d'en rendre la communication possible et le maniement facile. Un livre sans reliure est exposé aux plus graves détériorations et, pour tout dire, voué à la destruction. Nous n'ignorons pas, certes, que les reliures sont chères et

— Sir Redmond Barry, « On binding », *ibid.*, p. 203-207. — B. B. Poole, « Book-binding memoranda », *ibid.*, XIV, 1889, p. 261-264. — D. V. R. Johnston, « Binding and binderies », *ibid.*, XVI, 1891, n° 12, p. 9-16. — Du même, « Notes on binding », *ibid.*, XVII, 1892, n° 8, p. 13-15. — B. B. Poole, « Elements of good binding », *ibid.*, p. 15-18. — D. V. R. Johnston, « Binding and repair », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 216-217. — M. E. Sargent, « Binding for library use », *ibid.*, XIX, 1894, p. 262. — I. Y. W. Macalister, « Notes on binding, and a suggestion », *Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meetings of the Library Association U. K.* London, 1884, p. 187-189. — C. Davenport, « Notes on book-binding », *The Library*, V, 1893, p. 217-225.

[1] Le principe de la reliure immédiate de tout ouvrage nouveau n'est pas admis en France. On prescrirait plutôt une limite avant laquelle on ne doit pas relier. L'*Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires*, du 1 mai 1878, dit en effet en propres termes : « Il devra être pourvu à la reliure des ouvrages une année après leur impression. »

grèvent lourdement le budget des bibliothèques ; mais ne serait-ce pas se laisser guider par des principes d'économie bien mal comprise que de sacrifier un ouvrage pour s'éviter les frais que sa reliure aurait coûtés ?

Pour les brochures et les pièces volantes, on a souvent conseillé, particulièrement dans le passé, de les conserver dans des boîtes en carton ; mais c'est là un pis aller qui est bien loin d'offrir les mêmes avantages que la reliure [1]. D'abord il est très difficile de maintenir l'ordre à l'intérieur de ces cartons, et en outre si, par mégarde, une brochure communiquée en lecture est replacée ensuite dans un carton qui n'est pas le sien, elle peut être, surtout dans les grandes bibliothèques où le chiffre des boîtes est très élevé, considérée jusqu'à nouvel ordre comme absolument perdue. Faisons remarquer enfin que, lorsque les cartons sont pleins, il est très difficile de sortir ou de rentrer, sans les abîmer, les publications qui s'y trouvent contenues ; les brochures de grand format, et à larges marges, sont particulièrement exposées à être froissées, déchirées ou endommagées d'une façon quelconque. Ce sont là des inconvénients en quelque sorte extérieurs, mais il y en a encore d'autres qui, pour être d'un autre ordre, n'en sont pas moins aussi graves. Supposons que les brochures ou feuilles volantes conservées dans les cartons soient classées méthodiquement, pourra-t-on prêter, ou même communiquer en lecture, un carton renfermant, par exemple, cinquante ou soixante brochures ayant toutes trait au même événement ou à la même découverte ? Une fois peut-être, à titre exceptionnel : mais, d'une façon générale, évidemment non ; car ce serait dans la plupart des cas courir la chance de perdre l'une ou l'autre de ces brochures dont quelques-unes sont, peut-être, d'un grand prix. Il est vrai que dans bon nombre de bibliothèques on ne se donne même pas la peine de classer les brochures méthodiquement. Qu'en résulte-t-il ? C'est que, au lieu d'occuper sur les

1. Cf. E. S. Holden, « On the treatment of pamphlets in special libraries ». *Library Journal*, V, 1880, p. 166-167. — « What we do with pamphlets. Symposium », *ibid.*, XIV, 1889, p. 433-434, 470-471. — W. Austin, « Pamphlets, What to do with them », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 143-144. — W. S. Biscoe, « Pamphlets », *ibid.*, p. 236-238. — « Pamphlets », *ibid.*, XIX, 1894, p. 198-199.

ayons la place à laquelle elles ont droit, ces malheureuses brochures sont dispersées un peu partout, enfouies, au hasard, dans les cartons, où jamais personne n'aurait l'idée d'aller les chercher [1].

C'est donc surtout dans les bibliothèques, où l'on a adopté pour la mise en place des livres l'ordre systématique, que la première règle dont nous nous occupons doit être observée d'une façon sévère. Il ne s'agit pas, qu'on nous comprenne bien, de relier comme un gros livre un opuscule ou un article de quelques pages, non; mais il faut, au moins, l'assembler et le munir d'une couverture en carton suffisamment solide. On doit, à tout prix, éviter, avons-nous dit dans notre seconde règle, de faire relier ensemble deux ou plusieurs publications différentes; ce principe, rigoureusement absolu, peut cependant souffrir une exception. Lorsqu'on a affaire, en effet, à plusieurs brochures qui, alors même qu'on les maintiendrait séparées, ne s'en trouveraient pas moins, en vertu du classement méthodique, réunies l'une à côté de l'autre sur les rayons, on peut, par raison d'économie, les faire relier ensemble, à condition, bien entendu, de ne pas intervertir l'ordre qui leur a été assigné au catalogue. C'est là un recueil factice, nous dira-t-on! Pas le moins du monde. Un recueil factice est celui dans lequel se trouvent rapprochés les uns des autres des travaux qui n'ont entre eux aucun point de contact, aucune affinité. Ces recueils-là, nous les condamnons, et nous conseillons encore, ainsi que nous l'avons déjà fait plus haut, de les supprimer toutes les fois que cela est possible, en procédant à la disjonction des divers éléments dont ils se composent. Mais les recueils de brochures, dont nous nous occupons ici, n'ont rien de commun avec les recueils factices; bien loin d'être artificiels, ils sont véritablement méthodiques, et il est même des cas où l'on peut les recommander comme très pratiques et très utiles. Peut-on faire relier ensemble deux ou même plusieurs tomes d'un même ouvrage, lorsque les dimensions des volumes le permettent? Sans vouloir nous prononcer

1. C'est pour parer à ce danger que HOLDEN propose (dans l'article cité note précédente) de se servir d'armoires divisées en un certain nombre de tiroirs dans lesquels les brochures seraient classées méthodiquement.

pour l'affirmative, nous reconnaissons cependant que ce système n'offre pas d'inconvénients bien graves. Nos bibliothèques disposent, du reste, de ressources si minimes qu'elles sont obligées d'y avoir recours constamment, par raison d'économie. Mais qu'on se garde bien, par exemple, de faire relier ensemble, ainsi que cela s'est vu, deux années d'une revue ou d'un périodique quelconque. Qu'en résulterait-il, en effet? C'est que le lecteur n'ayant la plupart du temps besoin que de l'une des années contenues dans le volume, l'autre resterait inutilisée aux dépens d'un second travailleur qui pourrait la désirer. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que les tables de matières, qui embrassent plusieurs années d'une revue et qui forment ainsi des répertoires distincts de la revue elle-même, doivent être reliées séparément, cela se comprend de soi [1].

Passons maintenant à l'examen de la troisième des règles énoncées plus haut. Une bonne reliure, avons-nous dit, est celle qui correspond tout à la fois à la valeur de l'ouvrage auquel elle est destinée et aux services que cet ouvrage est appelé à rendre. C'est là une vérité en quelque sorte si évidente qu'elle n'a pas besoin de démonstration. Tout bibliothécaire devra donc chercher à bien s'en pénétrer, de façon à la faire passer de la théorie dans la pratique. La reliure est le vêtement protecteur du livre et doit être, à ce titre, tout à la fois élégante et solide. Qu'on n'aille pas cependant, sous prétexte d'élégance, tomber dans l'exagération. Si nous pensons que ce serait une faute, et une faute grave, de ne pas relier les livres d'une façon convenable et propre à en assurer la conservation, si nous croyons qu'une lésinerie exagérée aboutirait ici aux plus fâcheux résultats, nous considérons, d'autre part, qu'il serait absurde, dans une bibliothèque publique, qui n'est pas une bibliothèque de bibliophile, de pousser l'ornementation à l'excès [2]. Ce serait

1. Norman C. Perkins, « How to bind periodicals », *Library Journal*, XII, p. 354-356. — E. Palumbo, « Norme generali per la legatura dei periodici nelle pubbliche biblioteche », *Rivista delle biblioteche*, I, 1888, p. 14-19.

*2. « Les reliures de luxe ne sont pas faites pour les bibliothèques publiques, sauf dans certains cas particuliers; on ne demandera donc généralement que des demi-reliures, très simples, et des cartonnages à dos de veau ou de toile. » *Instr. générale relative au service des bibl. univer.* du 4 mai 1878.

gaspiller sans profit des sommes relativement considérables, et dont on eût pu faire meilleur usage. La solidité : voilà, ne l'oublions pas, la première condition et, pour tout dire, le critérium d'une bonne reliure, et il faut s'y attacher d'autant plus que le livre est destiné à être plus fréquemment consulté. Il est bien évident, cependant, qu'il est des cas où une simplicité trop grande ne serait pas de mise, et nous reconnaissons volontiers qu'on ne doit pas hésiter à faire les sacrifices nécessaires pour donner aux livres rares, ou aux éditions de luxe, une reliure digne de leur valeur. L'on peut même dire que, dans cette occurrence, la beauté de la reliure est une garantie de sa bonté, car c'est un fait d'expérience que les reliures de luxe présentent, en général, et ce en raison même du soin qu'on apporte à les faire, plus de solidité que toutes les autres Ce serait toutefois une erreur que de vouloir prendre texte de ce que nous disons ici pour combattre les conseils de simplicité que nous avons donnés plus haut. Qu'on n'oublie pas, en effet, qu'une bibliothèque n'est pas un musée de reliures, et que la reliure n'y est, à vrai dire, qu'un élément accessoire. Les livres : voilà l'élément principal ; maintenant qu'ils soient reliés d'une façon plus ou moins riche, plus ou moins luxueuse, peu importe, pourvu que la reliure soit bien faite et les protège efficacement contre toute détérioration.

Il nous reste à traiter ici d'une question qui a une très réelle importance, bien que les bibliothécaires n'y aient pas toujours, surtout dans le passé, apporté l'attention voulue : nous voulons parler de l'exécution technique de la reliure [1]. Au premier abord;

1. Sur la reliure et son histoire, cf. pour la **France** : S. Lenormand, *Nouveau manuel complet du relieur*, nouvelle édition, Paris, 1853. — Marius Michel, *Essai sur la décoration extérieure des livres*. Paris, 1878. — Du même, *La reliure française depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*. Paris, 1880. — Du même, *La reliure française commerciale et industrielle depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours*. Paris, 1881. — Du même, *L'ornementation des reliures modernes*. Paris, 1889. — *La reliure moderne. Critique d'un praticien*. [Anonyme.] Paris, 1882. — G. Brunet, *La reliure ancienne et moderne*. Recueil de 116 planches de reliures artistiques des XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Paris, 1878. — Du même, *Études sur la reliure des livres et sur les collections des bibliophiles célèbres*. Paris, 1891. — A. Cartier, *De la décoration extérieure des livres et de l'histoire de la reliure depuis le*

il semble que le bibliothécaire n'ait pas besoin de s'en occuper, et cependant il est certains soins dont il ne pourrait se décharger sur le relieur, celui-ci fût-il même des plus capables, sans s'exposer à de très graves mécomptes. Avant d'envoyer un volume à la reliure, le bibliothécaire doit le collationner personnellement ou le faire collationner par le relieur, et examiner si les différentes parties du livre sont bien à leur place et si rien n'y manque. Un livre est-il incomplet? il ne faut pas naturellement le donner à la reliure, mais le mettre provisoirement de côté et, afin que le public n'en soit pas trop longtemps privé,

---

XV^e siècle. Genève, 1885. — Uzanne, *La reliure moderne.* Paris, 1887. — Bosquet, *Traité théorique et pratique de l'art du relieur.* Paris, 1890. — H. Bouchot. *De la reliure.* Paris, 1891. — H. Beraldi, *La reliure du XIX^e siècle.* Partie I. Paris, 1891. (45 planches.) — Pour l'**Allemagne** : Fritzsche. *Moderne Bucheinbände.* Leipzig, 1878 et sq. — C. Bauer, *Handbuch der Buchbinderei.* Weimar, 1881, avec Atlas. — L. Brade, *Illustrirtes Buchbinderbuch*, 3 éd., par R. Metz. Halle, 1882. — G. Stockbauer, *Abbildungen von Mustereinbänden aus der Blüthezeit der Buchbinderkunst, mit Text.* Leipzig, 1884. — P. Adam, *Systematisches Lehr- und Handbuch der Buchbinderei.* Dresden, 1885. — Du même, *Der Bucheinband. Seine Technik und seine Geschichte.* Leipzig, 1890. — J. Maul, *Deutsche Bucheinbände der Neuzeit. Eine Sammlung ausgeführter Arbeiten.* Leipzig, 1889. — L. Bickell, *Bucheinbände des 15. bis 17. Jahrhunderts aus hessischen Bibliotheken.* Leipzig, 1892. — H. A. Lier, *Bucheinbände aus der Kgl. öffentlichen Bibliothek zu Dresden.* Leipzig, 1891. — *Monatschrift für Buchbinderei*, hrsg. von P. Adam, Berlin 1890 et sq. — Pour l'**Angleterre** : S. T. Prideaux, « Bibliography of works on binding ». *The Bookmart*, 1889, p. 653-659. — Du même, « A bibliography of bookbinding ». *The Library*, IV, 1892, p. 15-24, 50-56, 90-95. — Du même, *An historical sketch of bookbinding.* London, 1893. — J. W. Zaehnsdorf, *The art of bookbinding.* London, 1880, 2^e éd., 1890. — J. Cundall, *On bookbinding ancient and modern.* London, 1881. — W. J. E. Crane, *Book-binding for amateurs.* London, 1885. — *A collection of facsimiles from examples of historic or artistic bookbinding.* London, 1889. — H. B. Wheatley, *Les reliures remarquables du Musée Britannique.* Paris, 1889. — A. Wallis, *Bookbinding in the 16. and 17. centuries.* London, 1890. — *Specimens of royal, fine and historical bookbinding, selected from the Royal Library, Windsor Castle.* 152 plates. With notes by R. Holmes. London, 1893. — W. Salt Brassington, *A history of the art of bookbinding.* Part. 1. 2. London 1894. — H. P. Horne, *The binding of books.* London, 1894. — *Bookbindings and rubbings of bindings in the National Art Library South Kensington.* London, 1894.

hercher à combler, dans le plus bref délai, les lacunes dont on 'est aperçu. Malheureusement, c'est souvent là chose fort diffi- ile, et il n'est pas rare qu'en dépit des efforts les plus patients on se voie dans l'impossibilité de compléter un exemplaire défec- ueux. Voici alors ce qu'il y a, selon nous, de mieux à faire. Lorsqu'il ne manque que peu de chose, et qu'il s'agit d'un livre rès demandé, il ne faut pas hésiter à l'envoyer au relieur, quitte à faire insérer dans le corps du volume, et à la place voulue, un onglet sur lequel on puisse plus tard faire monter les pages momentanément absentes, au cas où l'on viendrait à les retrou- ver. Quant aux ouvrages dans lesquels on a constaté des lacunes très nombreuses, et qui ne peuvent par conséquent être utilisés d'une façon sérieuse, on n'a qu'à les laisser brochés, s'ils le sont déjà, ou, s'ils ont paru par livraisons, à faire assembler les diffé- rents cahiers dont ils se composent. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le bibliothécaire doit inscrire sur une liste spéciale les titres de ces malheureux ouvrages. Cette précaution lui per- mettra de ne pas les perdre de vue et de les compléter au cas où, par un hasard providentiel, l'occasion s'en présenterait.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, lorsqu'on remet un livre au relieur il ne faut pas seulement lui spécifier le genre et le mode de reliure que l'on désire, mais encore lui indiquer, avec la plus grande exactitude, le titre qui doit y être inscrit [1]. Ce titre, qu'on appelle parfois « titre de reliure », se place en général sur le dos des volumes : toutefois, par exception et lorsqu'il s'agit d'ouvrages d'un format exceptionnel qu'on dispose à plat sur les rayons, ou de plaquettes trop minces pour que le dos offre la place suffisante, le titre se met sur le recto de la reliure. Les titres très courts peuvent être reproduits en entier; mais, lors- qu'ils sont d'une certaine longueur, il faut de toute nécessité les abréger. Il y a à cela deux raisons : la première, c'est que, dans la plupart des cas, on ne dispose que d'un espace fort restreint; la seconde, c'est que les titres trop détaillés nuisent à la clarté et rendent les recherches sur les rayons fatigantes et longues. Mais l'abréviation d'un titre n'est pas chose si facile qu'on le croit, et

1. Cf John Edmands, « Lettering of books », *Library Journal*, XII, 1887, p. 322-323.

pour arriver à la concision voulue, sans rien omettre d'essentiel, il faut, tout à la fois, beaucoup de discernement et beaucoup de tact. Pour certains ouvrages anciens, la Bible et les classiques entre autres, qui ont eu un nombre d'éditions considérables, on peut, sur la partie inférieure du dos, indiquer le lieu d'impression. Pour les périodiques, la mention de l'année est nécessaire, car, neuf fois sur dix, lorsque le public les demande il indique non leur tomaison mais bien l'époque de leur publication.

Parmi les reliures [1], les plus simples et les plus économiques sont le cartonnage et l'emboîtage. Ce sont des reliures légères, mais qui suffisent amplement pour les livres peu volumineux et pour les ouvrages sans grande valeur, qui ne sont pas destinés à être communiqués fréquemment. L'emboîtage, qui est d'origine anglaise, est peu employé en France. Il est, par contre, très usité en Angleterre et en Allemagne, et, dans ces deux pays, on l'applique même, en le traitant avec soin, à de véritables reliures de luxe. Les reliures proprement dites se font généralement en peau, et les peaux dont on se sert le plus sont : la basane, la peau de veau, le maroquin, le parchemin et le cuir de Russie. « On emploie également les toiles de lin ou de chanvre, et surtout les percalines unies et gaufrées en toutes nuances, que l'on désigne sous le nom de toiles françaises et anglaises. » Il y a divers genres de reliure, les principaux sont la reliure pleine et la demi-reliure. La reliure pleine est celle dont le dos et les plats sont entièrement recouverts en peau, en toile, ou en un tissu quelconque. Dans la demi-reliure, au contraire, le dos seul, et parfois les coins, sont recouverts en peau, tandis qu'on emploie, pour les plats, de la percaline, ou, plus généralement, du papier glacé et marbré. Disons, à ce propos, qu'il faut de préférence choisir des papiers de couleur foncée parce qu'ils sont moins sujets à se tacher que ceux de nuances claires. Le cartonnage

1. Cf. Edward B. Nicholson, « On buckram as a binding- material », *Library Journal*, II, 1878, p. 207-209. — Du même, « Buckram, a palinode », *Transactions and proceedings of the 3. annual meeting of the Library Association U. K.* London, 1881, p. 117-119. — F. P. Hathaway, « Bindings for a public library » (*ibid.*, IV, 1879, p. 248-249), recommande comme étant « the most serviceable materials for bindings in a public library 1. calf parchment, 2. good marocco, 3. levant, 4. linen buckram ».

à la Bradel diffère de la reliure et de l'emboîtage. « Au lieu d'être fixés dans les mors en faisant corps avec le dos, écrit M. Ém. Bosquet[1], les cartons du volume s'en écartent dans une certaine proportion pour former près du dos une rainure ou mors creux, permettant au papier ou aux étoffes, avec lesquels, de nos jours, on recouvre le volume, de former un pli ondulé ou en zigzag qui, tout en donnant au mors une plus grande souplesse, supprime à cette place l'ouverture à arête vive à laquelle le papier ne saurait résister. » Le cartonnage *à la Bradel* n'est bon que s'il est exécuté avec soin. Dans ce cas, il est très élégant et présente, en outre, cet avantage que l'on peut, comme dans l'emboîtage, ouvrir complètement le volume, et à plat, ce qui ne peut se faire avec les livres reliés.

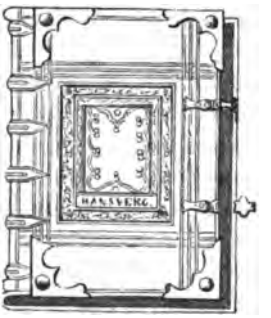

Fig. 69. Reliure avec garniture en métal.

La plus belle des reliures, et celle qu'on emploie ordinairement pour les œuvres précieuses, est la reliure en maroquin du Levant. Le cuir de Russie, dont on se sert encore beaucoup en Allemagne, est, tout à la fois, moins solide et moins riche. Inutile de parler ici des reliures en bois; nous en avons plus haut signalé les dangers : qu'il nous suffise d'ajouter qu'elles sont aujourd'hui universellement abandonnées. Quant aux reliures en velours, en soie ou autres étoffes précieuses, nous ne nous en occuperons pas ici; ce sont des reliures de luxe mises à la mode par certaines époques et dédaignées par d'autres. Les ferrures diverses sont aussi la plupart du temps pure affaire d'ornementation; il est des cas cependant où elles ont leur utilité, pour les volumes de dimensions exceptionnelles, par exemple, pesants, difficiles à manier, et dont les reliures, si elles n'étaient pas munies d'une garniture protectrice en métal (fig. 69), seraient très rapidement détériorées par le frottement sur les tables.

---

1. Cf. Bosquet, *Traité théorique et pratique de l'art du relieur*. Ch. IV, p. 168.

Il faut préférer les tranches marbrées ou jaspées à toutes les autres; les tranches dorées ne s'emploient en général que dans les reliures de luxe.

Les dos rigides valent mieux que les dos souples pour les ouvrages très volumineux et qui, en raison de leur poids, ne se tiennent que difficilement debout.

Lorsqu'on donne des livres à relier il ne faut pas craindre d'adresser au relieur toutes les observations que l'on juge nécessaires. C'est ainsi, par exemple, qu'on doit lui recommander d'apporter le plus grand soin au battage afin que cette opération soit convenablement faite. Un livre qui n'a pas été suffisamment battu s'ouvre facilement, bâille et devient ainsi un réceptacle à poussière et à vermine, et, d'autre part, si on le bat trop on risque de le détériorer. Il faut aussi veiller à ce que les marges soient rognées le moins possible et bien d'équerre. De belles marges sont l'ornement d'un livre et, abstraction faite de toute considération esthétique, elles présentent encore, au point de vue pratique, ce grand avantage que l'on peut sans inconvénient les rogner de nouveau, ce qui permet de faire relier une seconde et même une troisième fois, si le besoin s'en fait sentir, les ouvrages fréquemment consultés, et dont la reliure est par le fait exposée à s'user très rapidement [1]. Certains bibliographes ont proposé de s'abstenir complètement de rogner les livres. Ce serait, à notre avis, une exagération. Outre qu'un livre non rogné n'est pas aussi agréable d'aspect qu'un livre rogné, il est plus difficile à feuilleter et les feuillets eux-mêmes courent plus de chances d'être déchirés. Nous reconnaissons cependant volontiers que, lorsqu'il s'agit d'un livre dont les marges sont déjà très étroites, il vaut mieux ne pas les faire rogner, surtout si le papier qui a servi à l'impression est de bonne qualité. Enfin il faut bien recommander au relieur de ne pas employer dans les

---

[1]. Voici ce que dit à ce sujet l'*Instruction* du 4 mai 1878 : « N'admettre la rognure que pour les ouvrages usuels; interdire de rogner pour les autres, en les faisant seulement rogner et jasper en tête, pour les préserver de la poussière. Veiller à ce que les plats de la reliure débordent franchement la tranche des volumes : ils ne s'en conservent que mieux; faire coller le papier des ouvrages usuels, s'il ne l'est pas. »

matières premières dont il se sert d'ingrédients qui puissent attirer les insectes et leur servir d'aliments.

Lorsque le relieur rapporte les livres qui lui ont été confiés, le bibliothécaire doit examiner, à tour de rôle, chacune des reliures, voir si elle est bien conditionnée, si elle s'ouvre et se ferme facilement, vérifier en un mot si le travail est bien fait. Mais ce n'est pas tout et avant de prendre livraison des ouvrages il faut encore les collationner de nouveau avec le plus grand soin afin que, si l'on y trouve une erreur quelconque provenant

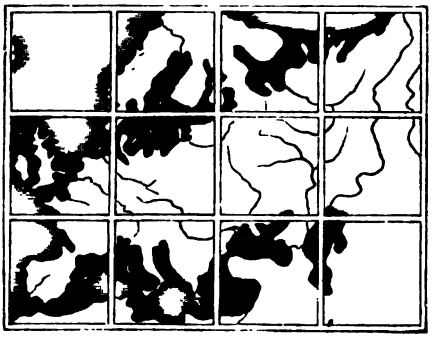

Fig. 70. Spécimen d'une carte géographique montée sur toile.

du fait du relieur, une interversion dans l'ordre des feuilles, par exemple, on puisse la lui signaler immédiatement et lui rendre le volume défectueux.

Un mot, pour finir, sur la reliure des cartes[1] de géographie et des plans. Lorsqu'on a affaire à une collection de cartes absolument indépendantes les unes des autres on peut, si elles sont de petites dimensions ou peu consultées, se contenter de les conserver telles quelles dans des cartons ; mais si ces cartes sont grandes, ou se composent d'une série de feuilles séparées qu'il est nécessaire de rapprocher les unes des autres pour obtenir une vue d'ensemble de la région ou du plan qu'elles reproduisent, il est alors absolument nécessaire de les faire monter sur toile (fig. 70).

1. Cf. « How we keep unbound maps », *Library Journal*, XVI, 1891, p. 72-75.

Nous savons que cela coûte extrêmement cher et grève lourdement le budget des bibliothèques, mais la question de conservation prime ici toutes les autres. Une fois découpées et collées sur toile, les cartes se plient et sont renfermées dans des étuis auxquels on peut donner la forme et les dimensions d'un livre. Il arrive assez souvent qu'on rencontre, à la suite ou même dans le corps d'un ouvrage, des cartes de géographie, ou des plans, parfois très grands, et qui ont été repliés sur eux-mêmes afin de ne pas excéder les dimensions du volume dont ils font partie. Dans bon nombre de bibliothèques on laisse les cartes en question dans cet état. A notre avis, c'est une grave erreur, car, si l'ouvrage est un tant soit peu consulté, les cartes, ou les plans, qui l'accompagnent, ne tarderont pas, à force d'être constamment dépliés ou repliés, à tomber véritablement en lambeaux. Il est donc nécessaire de les faire monter également sur toile ; c'est le seul moyen de les préserver d'une destruction aussi rapide que certaine.

§ IV.

De l'intercalation des acquisitions nouvelles dans les collections existantes.

Une fois que les livres sont reliés et bien reliés, il faut les inscrire aux différents catalogues. A cet effet, on commence par transcrire sur des cartes, en suivant les règles que nous avons indiquées plus haut, les titres de tous les ouvrages et l'on mentionne au verso de chaque carte le numéro d'entrée du livre qui s'y trouve inscrit [1]. Ces cartes sont destinées, nous l'avons déjà dit, à prendre place ensuite dans le catalogue alphabétique sur fiches, mais, provisoirement, on ne peut les y intercaler ; il faut attendre, ainsi que nous l'avons expliqué précédemment,

1. Cette mesure n'est pas, que nous sachions, adoptée dans les bibliothèques françaises ; elle est pourtant très utile en ce sens qu'elle permet, si un ouvrage vient à se perdre, de retrouver immédiatement au registre des acquisitions toutes les particularités qui le concernent, nom du fournisseur, prix d'achat, etc., etc.

que chacune d'elles ait été munie de la cote définitive attribuée à l'ouvrage qu'elle représente, cote qui ne peut naturellement être connue avant que l'ouvrage lui-même n'ait été enregistré au catalogue méthodique. Dès que les cartes sont complètes, on peut, sans plus tarder, les mettre en place, à moins qu'on n'en ait encore besoin pour les travaux de cataloguage; nous savons, en effet, qu'elles servent, en quelque sorte, de base au bibliothécaire pour la rédaction de ses catalogues généraux et spéciaux.

Examinons maintenant une question d'une importance capitale, celle de l'intercalation des acquisitions nouvelles dans le catalogue méthodique. Disons tout d'abord à ce propos qu'il serait très dangereux, lorsqu'on a à classer un livre quelconque, de lui assigner une place en s'en référant uniquement à l'énoncé du titre. Beaucoup de titres, nous l'avons vu plus haut, sont vagues et inexacts; d'autres volontairement énigmatiques ou trompeurs; et, si l'on voulait toujours se fier à eux, on s'exposerait à commettre les plus grossières bévues. Il faut donc, dans tous les cas douteux, vérifier attentivement le contenu des ouvrages avant de les classer [1]. Ce travail de répartition des livres entre les multiples divisions du cadre bibliographique présente parfois, du reste, de réelles difficultés; mais, en général, lorsqu'on en a un tant soit peu l'habitude, on arrive à reconnaître assez rapidement quel est le sujet de chaque ouvrage et à déterminer avec certitude la section à laquelle il se rattache [2].

---

1. Nous avons déjà traité cette question spéciale en parlant du catalogue méthodique, p. 217-218.

2. Justin WINSOR a présenté à ce propos quelques remarques très justes, fruit de sa propre expérience et des observations qu'il a eu l'occasion de faire alors qu'il était bibliothécaire à Boston. « There was never », dit-il, « any significant book, or one whose title did not wholly tell what it was, that came in and passed to its shelf without my giving it more or less of an examination, enough for me to ticket it away in its proper pigeon hole in my memory. After years' practice I had acquired a facility in fathoming a book which sometimes surprised me. One gets to learn where to look for the salient points, the sentences that give the gist of the chapter of the volume. I always read prefatory matter. It tells you what you are to expect in the book. You measure the writer by his manner of dealing with himself. You note what he knows of the bibliography of his subject; and you skim along the foot-notes through his text to see how he uses his

Il est naturellement nécessaire de se conformer d'une façon stricte, pour le classement des acquisitions nouvelles, au plan qui a été adopté pour l'établissement du système bibliographique. Ce système peut avoir des défauts; mais, si le bibliothécaire ne juge pas à propos de le transformer du tout au tout, il vaut mieux pour lui l'accepter tel quel, que de chercher à le modifier d'une façon détournée, au risque d'en troubler l'harmonie. Ce qui importe avant tout, en effet, c'est de conserver au catalogue méthodique son caractère d'unité. Qu'on en poursuive le développement logique, rien de mieux; mais qu'on ne cherche pas, sous prétexte de l'améliorer, à y introduire des principes nouveaux qui, si excellents qu'ils soient en eux-mêmes, ne sauraient y apporter que désordre et confusion.

Le classement méthodique des ouvrages est, cela va sans dire, d'autant plus facile que les divisions bibliographiques dans lesquelles on a à les intercaler sont elles-mêmes plus générales et plus larges. Mais comment doit se faire l'intercalation proprement dite des acquisitions nouvelles dans les collections déjà existantes? C'est là une question qui paraît ardue au premier abord, mais qui ne présente pas cependant autant de difficultés qu'on le suppose. Nous avons vu que, dans un certain nombre de bibliothèques, on réservait, dès le début, entre les différents

---

authorities, and how careful he is. His contents-table maps the subject out to you, as he understands it. His appendix shows you if he knows how to utilize his drippings. A taste of a chapter or two, and you get his flavour as a writer ». Le bibliothécaire, ainsi que le faisait encore remarquer W. E. Forster dans un intéressant article du *Library Journal* (X, 1885, p. 195-200), « Some compensations in a Librarian's Life », a une façon particulière de lire les livres. S'il voulait lire un ouvrage comme un lecteur ordinaire, de la première page à la dernière, sans se préoccuper du temps qu'il y mettrait, on pourrait lui appliquer le célèbre aphorisme : « The librarian who reads is lost »; mais tel n'est pas le cas. « The librarian's relation to his books », dit Forster, « is like that of the professional « taster », employed by every large wine-merchant. On the other hand, the conventional reader's position is like that of a guest at the table, enjoying these same wines, and with no element of « business » intermigled ». Le bibliothécaire ne vise qu'à se renseigner sur les données principales du livre et se demande uniquement ceci : « What is the essential purpose of the book; — what great and striking merit has the book : are there not other books on the same subject? », etc.

ouvrages, une quantité déterminée de numéros d'ordre pour les accessions futures : dans ce cas rien de plus simple que de classer un livre nouveau à la place qu'il doit normalement occuper, puisqu'on n'a, pour en établir la cote, qu'à choisir dans les numéros disponibles. Nous connaissons l'objection qui a été faite à ce système. Il ne résout pas la difficulté, a-t-on dit, il ne fait que la retarder, car au bout d'un laps de temps plus ou moins long il arrive forcément un moment où tous les numéros laissés primitivement libres sont à leur tour occupés [1]. C'est là un fait évident, mais qui ne se présente pas aussi rapidement qu'on le pense, si l'on a pris soin de tenir en réserve une quantité suffisante de numéros et si les subdivisions du catalogue méthodique sont assez nombreuses. Admettons cependant que tous les numéros d'ordre aient été employés : comment faire pour intercaler entre deux ouvrages qui se suivent un ou plusieurs livres nouveaux ? La méthode la plus ordinaire consiste à se servir de lettres minuscules latines placées à la suite des numéros et que nous appellerons « lettres d'intercalation ». C'est ainsi par exemple qu'un ouvrage à classer entre deux autres ouvrages portant respectivement les numéros d'ordre 1 et 2 recevra le numéro 1 *a*, entre 2 et 3, 2 *a*, entre 3 et 4, 3 *a*, etc., etc. Il faut dans tous les cas éviter l'emploi des lettres d'alphabets étrangers, proscrire l'usage des signes arbitraires : astérisques, petites croix (* +), etc., si communs dans les cata-

1. Cf., sur le système de numérotation dont nous nous occupons ici S. Comnos, *Über Numerirungs-Systeme fur wissenschaftlich geordnete Bibliotheken*. Athen (Perris), 1874, et le compte rendu que Steffenhagen a fait de ce travail dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1874, n° 451. — Dans ses *Kritische Erörterungen*, p. 90, et sq. Friedrich avait déjà proposé d'adopter la numérotation non suivie pour le catalogue topographique qui peut, nous l'avons vu, être fondu avec le catalogue méthodique. Steffenhagen a appliqué cette numérotation à la Bibliothèque nationale d'Athènes (voir son travail déjà cité : « Die neue Ordnung und Katalogisirung der Nationalbibliothek in Athen, Bericht a. d. Rectorat der Universität Athen, » dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1868, n° 704) et O. Hartwig à la bibliothèque universitaire de Halle (cf. son *Schema*, etc..., p. 11). Depuis, d'autres bibliothécaires ont mis en pratique ce système de numérotage et il est probable qu'avec le temps il recrutera encore, en raison des avantages qu'il présente, de nombreux partisans.

logues anciens et qui n'indiquent rien par eux-mêmes, et se garder enfin de mettre un nombre trop considérable de lettres à la suite du numéro d'ordre. Il est évident, par exemple, qu'une indication de classement rédigée sous la forme 1000 *aaaaa* serait aussi malaisée à comprendre qu'à retenir et ne pourrait, en outre, que très difficilement trouver place sur les étiquettes des livres. Mais l'on n'aura pas besoin de recourir à cette numérotation défectueuse, si l'on adopte le système proposé par Ebert. Ce système permet, tout en n'employant au maximum que deux lettres d'intercalation, d'arriver à un nombre de combinaisons si considérable qu'il peut suffire pendant plusieurs générations au classement des acquisitions nouvelles, quelle que soit du reste la rapidité d'accroissement des collections. Voici les combinaisons différentes que nous donnera la méthode d'Ebert à la suite d'un numéro pris au hasard, le numéro 13 : 13 a, 13 *aa*, 13 *ab*, 13 *ac*, 13 *ad*, etc., jusqu'à 13 *az*; puis 13 *b*, 13 *ba*, 13 *bb*, 13 *bc*, 13 *bd*, etc., jusqu'à 13 *bz*; ensuite 13 *c*, 13 *ca*, 13 *cb*, 13 *cc*, etc., jusqu'à 13 *cz*. Grâce à ce procédé nous pouvons donc intercaler 25 ouvrages entre 13 a et 13 *b*, et 650 ouvrages entre 13 et 14, et ce sans que le classement soit le moins du monde difficile à comprendre ou puisse prêter à confusion.

Seizinger et quelques autres bibliographes ont proposé de modifier le système d'Ebert en remplaçant les séries sus-indiquées par les séries suivantes : 13 *a*..... 13 *z*, 13 *aa*..... 13 *az*, 13 *ba*..... 13 *bz*, 13 *ca*..... 13 *cz*. Cette modification ne nous semble pas, à vrai dire, des plus heureuses; car, ainsi que le fait remarquer Steffenhagen, elle a pour résultat de supprimer l'un des principaux avantages du système d'Ebert, qui consiste en ce que, chaque série commençant par une lettre simple, on peut d'abord épuiser, pour l'intercalation des 25 premières acquisitions nouvelles, toutes les lettres de l'alphabet : 13 *a*, 13 *b*, 13 *c*..... 13 *z*; puis ensuite faire de 13 *a*, de 13 *b*, de 13 *c*, etc., des têtes de séries entre chacune desquelles les doubles lettres permettent d'intercaler encore 25 autres ouvrages.

Molbech a présenté aussi un système d'intercalation assez ingénieux et qui ne laisse pas que de séduire au premier abord. Il propose d'adjoindre à chaque numéro d'ordre une lettre simple

et, une fois l'alphabet ainsi épuisé, d'ajouter, à la suite des lettres, des chiffres qui les élèvent à une sorte de puissance algébrique. Voici quel serait, par exemple, l'aspect d'une série intercalaire : 13 *a*, 13 *b*, 13 *c*, etc..... 13 *z*; puis 13 *a*.^{2}, 13 *b*.^{2}, 13 *c*.^{2}, etc..... 13 *a*.^{3}, 13 *b*.^{3}, 13 *c*.^{3}, etc., etc... Le premier reproche qu'on puisse adresser à ce système, c'est qu'en faisant suivre de chiffres les lettres intercalaires déjà précédées de chiffres, il complique le travail de rédaction des cotes, et, jusqu'à un certain point même, expose à commettre des erreurs. Cet inconvénient est particulièrement sensible, lorsque, voulant élever les lettres à une puissance supérieure à 9, on se voit contraint d'employer deux chiffres (13 *a*.^{10}, 13 *a*.^{11}, etc.); d'autre part, si l'on ne dépasse pas 9, il suffit d'un instant de réflexion pour se convaincre que la méthode de Molbech est bien inférieure à celle d'Ebert, puisqu'elle ne permet d'intercaler entre 13 et 14 que 225 ouvrages au lieu de 650!

De tout ce que nous venons de dire il résulte que le système d'intercalation proposé par Ebert est, sans conteste, le plus avantageux et le plus pratique; mais il nous reste à examiner maintenant une question, à première vue, assez difficile, celle de savoir quel doit être, parmi les 650 numéros de classement disponibles entre 13 et 14, celui qu'il faut choisir pour l'attribuer à un ouvrage nouvellement entré. Supposons qu'on ait donné le numéro 13 à la *Militär-Bibliothek* de Walther, parue en 1783, et le numéro 14 à la *Militär-Litteratur* de Witzleben, publiée en 1850, où mettrons-nous la *Militär-Litteratur* de Scholl, qui date de 1842 et doit par conséquent prendre place entre l'ouvrage de Walther et celui de Witzleben. Au premier abord, cela paraît tout simple et il semble qu'il n'y ait qu'à classer le travail de Scholl à 13 *a*. Ce serait cependant une grave erreur; car la bibliothèque peut être, à un moment donné, amenée à faire l'acquisition de la troisième édition de la *Militär-Litteratur* de Mittler, publiée en 1823, de la *Bibliothek der Kriegswissenschaften* d'Enslin, parue en 1824, et enfin de la *Militär-Litteratur* de Schütte, c'est-à-dire de trois ouvrages dont la place naturelle se trouve entre Walther et Scholl et qui ne pourraient cependant y être classés, puisqu'on ne disposerait plus à cet effet d'aucune lettre intercalaire. Qu'en résulterait-il? c'est qu'il faudrait violer l'ordre chronologique et

classer les travaux en question après celui de Scholl à 13 *b*, 13 *c*, 13 *d*, ou bien modifier la cote de Scholl et cataloguer l'ouvrage de Mittler à 13 *a*, celui d'Enslin à 13 *b*, celui de Schütte à 13 *c* et celui de Scholl à 13 *d*. Mais qu'arriverait-il ensuite si, un beau jour, la bibliothèque recevait les deux premières éditions de Mittler, qui datent de 1818? Faudrait-il les mettre après Scholl ou repousser de nouveau tous les auteurs susdits, de façon à ce que la troisième édition de Mittler devînt 13 *c*, Enslin 13 *d* Schütte 13 *e* et Scholl 13 *f*? Et, tous ces remaniements une fois terminés, comment classerions-nous enfin la *Militärische Bibliothek*, de Sander, parue en 1815 et qui doit, normalement, être intercalée entre Walther et Mittler? Il y a un moyen bien simple de parer à toutes les difficultés et d'éviter du même coup toutes ces modifications de classement aussi compliquées que fastidieuses, c'est de réserver d'avance, entre chaque ouvrage, une série de places pour les intercalations futures, et, pour revenir à nos exemples, puisqu'on dispose entre 13 et 14 de 650 numéros, on n'a pas besoin de classer Scholl à 13 *a*, comme nous l'avons fait tout à l'heure; il vaut mieux lui attribuer la cote 13 *y* ou 13 *z* de façon qu'il soit toujours possible de placer avant lui les ouvrages qui chronologiquement lui sont antérieurs.

En terminant, nous présenterons encore ici quelques observations relatives à l'inscription des acquisitions nouvelles sur les registres du catalogue méthodique. Si la page de droite n'est pas encore pleine, et qu'on puisse transcrire à la place qu'il doit régulièrement occuper le titre de l'ouvrage qu'on vient de recevoir, l'enregistrement se fait de la façon la plus simple du monde; si, au contraire, la page de droite est déjà remplie, on catalogue l'ouvrage sur la page de gauche, réservée dès le début et par principe, ainsi que nous l'avons vu plus haut, aux accessions futures. La page de gauche se trouve ainsi amenée à faire, en quelque sorte, partie intégrante de la page de droite, et les diverses rubriques, aussi bien que la pagination de cette dernière, servent également à celle de gauche sans qu'il soit utile de les y inscrire à nouveau. Inutile de dire que, lorsqu'on catalogue un ouvrage sur la page gauche, il faut que le titre en soit transcrit vis-à-vis de la place qu'il eût occupé à droite si l'espace disponible n'eût pas fait défaut; c'est le seul moyen de mainte-

nir l'ordre, car, si l'on se contentait de copier les titres des ouvrages nouveaux les uns à la suite des autres, au fur et à mesure de leur entrée, on finirait par n'y plus rien reconnaître. Mais que faire lorsque la page de gauche est pleine à son tour et qu'il n'y a plus moyen d'y intercaler un seul titre? On se sert alors d'un feuillet supplémentaire qu'on colle entre les deux pages et qui reste là, à titre provisoire, jusqu'à ce qu'on puisse remédier à la situation. Nous savons déjà quel est le remède. Il consiste à recopier intégralement les pages encombrées en répartissant sur deux ou trois feuillets, suivant les besoins, les titres qu'elles contiennent. Afin de ne pas être obligé de remanier toute la pagination du registre on est dans ce cas obligé de donner à ces divers feuillets un numéro unique, celui de la page qu'ils remplacent; mais afin de les distinguer les uns des autres, on ajoute à ce numéro une lettre minuscule, par exemple : 218, 218 *a*, 218 *b*, 218 *c*, etc.

Une fois les ouvrages nouveaux catalogués suivant les procédés que nous venons d'indiquer, on inscrit sur le titre de chacun d'eux la cote qui lui a été donnée et qui se trouve, en outre, reproduite sur l'étiquette collée au dos de la reliure, puis on timbre les volumes et il ne reste plus qu'à les transporter dans les magasins de livres, et à les mettre à leur place sur les rayons.

CHAPITRE VI

DE L'USAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

§. I.

De l'usage de la bibliothèque en général et des règlements qui s'y rapportent.

Nous venons d'étudier, dans une série de chapitres, toutes les questions relatives à la construction des bibliothèques, à leur organisation, au cataloguage et à la mise en place des livres, ainsi qu'aux différents modes d'accroissement des collections. Mais à quoi tout cela doit-il servir? Ne serait-ce par hasard qu'à

conserver, pour un avenir lointain, des trésors dont on refuserait la jouissance aux générations présentes, et qui, en attendant les décisions de la postérité, resteraient ensevelis dans les édifices destinés à les contenir comme dans de véritables tombeaux ? Non. Le temps, l'argent, les travaux et les peines que coûte une bibliothèque ont un autre but, plus conforme tout à la fois à la logique et au bon sens, et qui est de faire profiter les travailleurs des richesses amassées au prix de tant d'efforts et de tant de soins. C'est avec raison que HERDER a comparé une bibliothèque bien organisée et bien dirigée à un capital dont les intérêts seraient perçus par l'intelligence. La bibliothèque, a-t-on dit aussi, est le sanctuaire de la science ; sans doute : mais bien loin d'être fermée, et en quelque sorte repliée sur elle-même, il faut au contraire que, comme un foyer rayonnant, elle répande autour d'elle la lumière et contribue, dans la mesure de ses forces, au développement et au progrès de l'esprit humain.

L'on a appris de nos jours à apprécier, à leur juste valeur, l'importance et l'utilité des bibliothèques ; le public qui les fréquente devient de jour en jour plus nombreux, et ses exigences croissent, naturellement, dans la proportion où se développent ses besoins. Il est certain pays où les bibliothèques populaires ont pris, en quelques années, une extension considérable [1] ; quant aux bibliothèques purement scientifiques elles ne cessent elles-mêmes de voir augmenter le nombre de leurs lecteurs. Le temps est passé, grâce à Dieu, où EBERT pouvait dire en parlant des bibliothèques

1. C'est surtout le cas en Angleterre et aux États-Unis. Dans ces deux pays il n'est pour ainsi dire pas de petite ville qui ne possède sa bibliothèque publique ; les grands centres en ont généralement plusieurs, et, dans bon nombre d'entre eux, il existe encore une bibliothèque centrale ayant des succursales dans les principaux quartiers. Cf. G. W. COLE. « Delivery stations or branch libraries », *Library Journal*, XVII, 1892, p. 480-482. — DU MÊME, « Brandes and deliveries », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 220-223. Afin de faire profiter, dans la mesure du possible, les gens de la campagne des bienfaits de la lecture, on a proposé en Angleterre d'organiser des bibliothèques « mobiles » (travelling libraries). Ces bibliothèques seraient renfermées dans des voitures spéciales, construites *ad hoc*, et passeraient, à intervalles réguliers, dans les villages avec un assortiment de livres choisis qui seraient prêtés aux paysans. Voir, à ce propos, J. B. BROWN « The village library problem », *The Library*, VI, 1894, p. 99-105 avec fig.

universitaires : « Les salles qui leur sont réservées sont poussiéreuses et désertes, jamais personne ne demande à les visiter, et les quelques heures que le bibliothécaire est obligé d'y passer chaque semaine, sont pour lui des heures de solitude absolue. » Aujourd'hui les bibliothèques sont devenues « des instruments de travail », « des établissements d'enseignement public » dans lesquels les richesses littéraires accumulées par les siècles sont mises libéralement à la disposition des travailleurs, et c'est là un fait dont nous ne pouvons que nous réjouir; mais, si l'on veut que les rapports qui existent entre les bibliothèques et le public restent ce qu'ils doivent être et ne prêtent à aucune contestation, il est absolument nécessaire de les réglementer d'une façon précise [1]. Sans règlement, en effet, il n'y aurait plus d'administration possible et il deviendrait, en outre, très difficile d'assurer efficacement la conservation des livres. Il est indiscutable, comme nous le disions il n'y a qu'un moment, que les bibliothèques sont créées pour être mises à la disposition du public, mais il n'en reste pas moins qu'on doit veiller attentivement, et nous sommes sur ce point de l'avis de MOLBECH, à ce que le public n'en fasse

1. Le *Centralblatt f. B.* a publié un certain nombre d'anciens règlements de bibliothèques. Celui d'Ernst KELCHNER, « Eine Bibliotheksordnung a. d. J. 1259 », se trouve reproduit dans le tome I, 1884, p. 307-313, et celui de RÖHRICH, « Eine Bibliotheksordnung der ehemaligen Schlossbibliothek zu Königsberg i. Pr. aus dem XVI Jahrhundert », dans le tome II, 1885, p. 421-423. Un grand nombre de règlements modernes tant allemands qu'étrangers ont été imprimés dans le *Serapeum, Intelligenz-Blatt.* Voir surtout à partir du n° 17 de la 5e année, 1844, et consulter la table des années 1840-1851. — Les règlements des bibliothèques universitaires prussiennes ont été reproduits par J. F. Wilhelm KOCH dans le second volume (2e partie) de son œuvre bien connue : *Die preussischen Universitäten Eine Sammlung der Verordnungen welche die Verfassung und Verwaltung dieser Anstalten betreffen.* Berlin, Posen u. Bromberg, 1839-1840. Le nouveau règlement de la Bibliothèque royale de Berlin se trouve dans le *Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 165-172. Depuis ont paru les nouveaux règlements des bibliothèques universitaires de Berlin (1890) et de Leipzig (1891). Mentionnons enfin, en terminant, le *Regolamento per il prestito dei libri* (très détaillé), suivi dans les bibliothèques italiennes, et qui a été promulgué en 1886 dans le numéro d'avril du *Bollettino dell' Istruzione.* Cf. *Centralblatt f. B.* III, 1886, p. 331-332. Sur les principaux règlements des bibliothèques universitaires françaises, cf. *Appendice XIII.*

pas un mauvais usage. Il ne faut pas se lasser de rappeler aux lecteurs que les ouvrages qu'on leur confie sont précieux, qu'ils ne leur appartiennent pas, et qu'ils doivent, par conséquent, en avoir le plus grand soin[1]. Si nous insistons tant sur ce point c'est qu'il n'y a certainement pas d'établissements où le public se montre aussi peu scrupuleux, et commette autant de dégâts, que dans les bibliothèques; il maltraite, tache ou déchire les ouvrages qu'on lui communique comme s'ils étaient sa propriété personnelle, et sans avoir l'air de se douter qu'il commet un acte blâmable et que la plus vulgaire honnêteté réprouve. On comprend que, dans ces conditions, le devoir strict de ceux qui sont préposés à la direction et à la conservation des bibliothèques est de veiller à ce que les services de lecture et de prêt soient réglementés d'une façon précise qui, dans la mesure du possible, garantisse les livres contre tout danger de destruction. Il est parfois très difficile, nous le savons, de concilier les droits de la bibliothèque avec ceux du public, et il semble même que, dans certaines circonstances, il y ait entre eux antagonisme irréductible; avec un peu de bonne volonté on peut toujours, cependant, trouver un *modus vivendi* donnant satisfaction aux intérêts respectifs des deux partis, et permettant de communiquer avec libéralité au public les ouvrages dont il a besoin, tout en assurant aux collections de la bibliothèque la protection qui leur est due. Mais les règlements à eux seuls seraient insuffisants, et en partie inefficaces, si, au lieu d'apporter dans leurs relations quotidiennes le bon ton et la politesse qu'ils se doivent réciproquement, les employés de la bibliothèque et le public se témoignaient mutuellement une sorte de défiance, frisant jusqu'à un certain point l'hostilité. Il faut donc que, dans son propre intérêt aussi bien que dans l'intérêt général, chaque lecteur se conforme strictement au règlement de la bibliothèque qu'il fréquente. Il doit, en outre, éviter de se montrer trop exigeant, s'efforcer de ne pas compliquer inutilement la tâche des employés, tâche déjà bien ardue et qui exige, nous le savons, une réelle abnégation, chercher enfin à ne pas porter préjudice aux autres

1. Cf. S. Smith, « Library pests », *Transactions and proceedings of the 6. annual meeting of the L. A. U. K.* London, 1886, p. 67-70.

travailleurs en accaparant, au delà de toute mesure, le temps des fonctionnaires chargés du service. De leur côté, les bibliothécaires doivent être envers tout le monde pleins de prévenance et d'attentions [1]; c'est là un point sur lequel nous n'insisterons pas, car nous l'avons traité en détail plus haut. Faut-il ajouter à tout ce que nous venons de dire que le règlement doit être appliqué dans un esprit d'impartialité absolue, et sans aucun passe-droit en faveur de qui que ce soit; c'est incontestablement le meilleur moyen de le faire accepter par le public. Il est des cas où certains articles du règlement vont à l'encontre des prétentions et des exigences des travailleurs; mais, quand bien même ceux-ci les condamneraient sur l'apparence comme une atteinte portée à leurs droits, ils ne laisseront pas cependant que de s'y soumettre, s'ils reconnaissent que toutes les personnes qui fréquentent la bibliothèque sont traitées sur le même pied. Par contre, si le bibliothécaire accordait à tel ou tel personnage plus ou moins influent, ou qui lui aurait été recommandé d'une façon particulière, des faveurs spéciales, cela produirait, à coup sûr, un effet déplorable. Le public, auquel ces mêmes faveurs auraient été refusées, se considérerait comme victime d'une injustice, il deviendrait hostile à l'administration de la bibliothèque; en un mot, il se croirait lésé dans ses droits, alors même que nul n'aurait songé à les restreindre; de là une défiance soupçonneuse et jalouse qu'il serait ensuite impossible de faire disparaître, et qui constituerait un obstacle permanent à l'établissement de ces relations amicales

1. Cf. W. E. Foster, *Libraries and readers*. New-York, 1883. — Du même, « Assistance to readers », *Library Journal*, XVIII, 1893, p. 257-258. — « Reference work in libraries », *ibid.*, XVI, 1891, p. 297-300. — « Libraries from the readers' point of view », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 179-181, 218-219 (P. L. Ford), p. 216-217 (J. K. Hosmer), p. 217-218 (G. Iles). — W. H. Brett, « Regulations for readers », *ibid.*, p. 230-232. — P. Cowell, « How to popularize a free library », *ibid.*, p. 461-465. Il serait à souhaiter que toute bibliothèque un peu importante publiât une notice sur son organisation intérieure; cela rendrait service à beaucoup de lecteurs. Il en a du reste paru déjà plusieurs. Citons par exemple l'excellent guide de F. Leitschuh, *Führer durch die Kgl. Bibliothek zu Bamberg* (2e éd., 1889) et le *Handbook for readers in the Boston Public Library* qui, en 1890, avait déjà atteint sa neuvième édition.

que nous voudrions voir exister partout entre les employés de la bibliothèque et le public.

Un règlement ne peut être immuable et ce serait une absurdité que de ne jamais vouloir le modifier. De génération en génération les mœurs et les besoins changent, les habitudes se transforment, et ce qui pouvait suffire à nos ancêtres ne nous suffit plus. Tout règlement doit donc, sous peine de devenir périmé, s'adapter aux nécessités du présent, et c'est affaire au bibliothécaire d'y introduire des dispositions nouvelles lorsqu'il le juge à propos. Un règlement ne doit pas être rédigé en termes vagues que le public ou les employés de la bibliothèque puissent, à leur gré, interpréter dans un sens ou dans l'autre; il faut au contraire qu'il soit net, précis et donne la solution des principales difficultés susceptibles de se présenter, tout en faisant connaître à chacun quels sont ses droits et quels sont ses devoirs. Est-il besoin d'ajouter que puisque le règlement est fait pour le public il faut le lui communiquer? Cela va de soi, semble-t-il, et cependant il existe encore des bibliothèques dans lesquelles les employés sont chargés d'appliquer un règlement dont les visiteurs ne connaissent pas le premier mot. Mais c'est là l'exception. En général, on affiche, dans les salles fréquentées par le public, un extrait du règlement contenant les principaux articles relatifs aux mesures d'ordre intérieur et aux services de lecture et de prêt. A notre avis, ce n'est pas encore assez, et nous croyons qu'il vaudrait mieux remettre un exemplaire détaillé du règlement à toutes les personnes qui viennent travailler à la bibliothèque. Un certain nombre d'établissements ont suivi cette manière de faire et s'en sont trouvés bien ; outre qu'elle facilite, en effet, les relations des employés avec le public, elle prévient encore toute contestation, en établissant nettement les droits et les devoirs des deux partis.

Il est naturellement impossible d'établir un règlement uniforme pour toutes les bibliothèques. Comme les dispositions générales et spéciales relatives aux différents services sont appelées à varier dans chaque établissement sous l'influence de circonstances particulières, le mieux est de laisser à chaque bibliothécaire le soin de modifier, suivant les besoins, le règlement de la bibliothèque qu'il dirige. Tout règlement doit nécessairement

indiquer quels sont les jours d'ouverture de la bibliothèque (les petites bibliothèques et les bibliothèques spéciales ne sont en général ouvertes qu'à certains jours de la semaine), quelles sont les heures où la salle de lecture est accessible au public, et à quel moment on peut emprunter les ouvrages dont on a besoin ou restituer ceux qu'on rapporte. Il faut déterminer, en outre, dans un article spécial quelles sont les personnes qui ont le droit de fréquenter la bibliothèque; tous les règlements contiennent enfin une série de dispositions relatives au service de la salle de lecture, à l'organisation et aux conditions du prêt, aux démarches à faire pour obtenir l'autorisation de visiter la bibliothèque, etc., etc. Nous étudierons plus loin, en détail, la façon dont doivent être organisés le service de la salle de lecture et celui du prêt; mais auparavant nous présenterons ici quelques observations sur la consultation des catalogues par le public, et sur la possibilité de permettre aux étrangers et aux travailleurs de visiter l'établissement.

Dans la plupart des bibliothèques les catalogues sont soumis à une surveillance spéciale, et l'on a, en outre, pour principe, de ne pas permettre à tout le monde de les consulter. En soi, ce principe est excellent, car si l'on voulait autoriser toutes les personnes qui fréquentent une bibliothèque à se servir des catalogues, ceux-ci ne tarderaient pas, en raison des détériorations qu'on leur ferait subir, à être complètement hors d'usage, et la bibliothèque y perdrait du même coup son plus précieux instrument de travail. Ajoutons à cela que tous les lecteurs ne seraient pas en état de consulter avec fruit un catalogue, surtout un catalogue méthodique, et cependant nous reconnaissons qu'il y aurait certains avantages à ce que le public pût avoir libre accès aux catalogues et les parcourir à sa guise; il en résulterait pour les employés une économie de temps et de peine qui ne serait pas à dédaigner; quant aux travailleurs, ils ne se verraient plus obligés, pour savoir si tel ouvrage est ou non présent à la bibliothèque, d'aller le demander au bibliothécaire, ils pourraient se renseigner eux-mêmes, et se faire remettre directement par les garçons les livres dont ils auraient trouvé la cote au catalogue. Lorsqu'on dispose d'un double exemplaire du catalogue sur fiches rien n'empêche de suivre l'excellent exemple donné,

ainsi que nous l'avons vu plus haut, par la bibliothèque universitaire de Halle et qui consiste à en mettre un exemplaire à la disposition du public (en prenant naturellement certaines précautions pour empêcher qu'on ne l'abîme), et à réserver l'autre d'une façon exclusive aux employés de l'établissement. Il y aurait encore un moyen plus simple de donner satisfaction aux légitimes désirs des travailleurs, ce serait, nous le savons, de faire imprimer les catalogues; malheureusement cela n'est pas toujours possible; d'un autre côté la plupart de nos bibliothèques ne possèdent qu'un seul exemplaire de leurs catalogues; doivent-elles donc, oui ou non, le communiquer au public? En règle générale nous n'hésitons pas à répondre que non; toutefois nous serions d'avis qu'on recommandât au bibliothécaire de se montrer tolérant et d'accorder, par exemple, à titre de faveur, le droit de consulter les catalogues aux personnes qui en connaissent le maniement, et qui auraient besoin de les parcourir pour leurs travaux [1].

Quelques observations enfin sur les conditions dans lesquelles on peut autoriser la visite des bibliothèques.

Le public est, de sa nature, curieux. S'il n'a pas ordinairement un bien grand désir de s'instruire il éprouve du moins un besoin instinctif de voir, et de là son goût prononcé pour les musées; il n'est donc pas étonnant que, lorsqu'une bibliothèque est un tant soit peu considérable, il se présente, de temps à autre, des gens qui demandent à la visiter, sans être le moins du monde, cela va sans dire, poussés par le souci d'apprendre, mais unique-

1. Voici ce que dit à ce propos H. Dix Hutton dans son travail déjà cité, *Impressions of twelve years' cataloguing in a great library* : « No catalogue, however well constructed and carefully executed, can supersede the necessity for liberal help to readers by an efficient library staff. The cooperation of those gentlemen is needed not only for constructing the catalogue, but for making it practically useful. The elementary principles of cataloguing are simple; but their application, as in every scientific art, to cases of more than ordinary complexity requires careful reflexion, enlightened by experience. Even habitual readers sometimes require assistance; while occasional students, or such as live at a distance, may with still greater reason ask for help from those whose daily occupations render them familiar with the contents of the library and the rules of its catalogue. »

ment pour examiner comment sont distribués les locaux qu'elle occupe et quelle est, en quelque sorte, son organisation matérielle. Afin de déférer, dans la mesure du possible, aux désirs du public, on a, dans certaines bibliothèques, fixé les jours et les heures auxquels la visite de l'établissement est permise; mais ce n'est là, de la part de l'administration, qu'une mesure purement bénévole, et le public aurait tort d'y voir la consécration d'un droit qui ne lui appartient nullement. En réalité, une bibliothèque n'est pas un musée, et les personnes qui ont obtenu l'autorisation de la visiter doivent bien se persuader que c'est une faveur qu'on leur fait, et se soumettre par conséquent à toutes les prescriptions qu'on leur impose pendant leur séjour dans l'établissement. Il est en effet certaines mesures d'ordre que la direction est obligée de prendre pour éviter que ces visites ne soient une cause de dérangement et de trouble. Elle ne saurait tolérer, par exemple, qu'on visite la bibliothèque pendant que la salle de lecture est ouverte aux travailleurs, car ce serait risquer de les troubler dans leurs occupations. Elle doit, en outre, exiger que toute personne qui désire visiter l'établissement en demande, au préalable, l'autorisation au secrétariat, et soit tenue de se conformer, en tout et pour tout, à l'horaire fixé pour la visite. Cette dernière mesure est indispensable. On ne peut, en effet, laisser le premier venu se promener tout seul et à son gré dans la bibliothèque; il est néeessaire de lui donner un guide : or les employés auxquels incombe occasionnellement cette fonction de cicerone ont à remplir des fonctions sérieuses qui ne leur permettent pas d'être toujours, et à toute heure, à la disposition des désœuvrés en quête de distractions. Ce que nous disons ici, du reste, n'a rien d'absolu. Il arrive souvent, par exemple, qu'un étranger de passage, ne disposant que d'un temps fort limité et ne pouvant attendre les jours et heures réglementaires, s'adresse à la direction pour lui demander l'autorisation de visiter la bibliothèque. Dans ce cas, on a généralement affaire non à un vulgaire curieux, mais à un lettré désireux de connaître l'organisation de l'établissement, et, en général, on accueille toujours favorablement sa demande. Le bibliothécaire peut être amené, cependant, par des circonstances particulières, à refuser la permission sollicitée, mais il faut être bien persuadé qu'il ne

le fait jamais par mauvaise volonté, et éviter, par conséquent, de l'en blâmer comme d'un manque de politesse.

Nul, avons-nous dit, ne doit être autorisé à visiter la bibliothèque sans être accompagné d'un des employés de l'établissement. La conséquence immédiate de cette règle, c'est qu'il est nécessaire de limiter le nombre des visiteurs qu'un employé est chargé de conduire. Il est clair, en effet, que cet employé ne pourra surveiller efficacement les personnes auxquelles il sert de guide, et faire attention à ce qu'elles ne prennent ou ne dérangent rien, que si elles ne sont pas trop nombreuses. Inutile d'ajouter que les visiteurs ont pour devoir de se conformer strictement aux indications de l'employé qui les dirige. Celui-ci doit veiller surtout à ce qu'ils ne s'éparpillent pas à travers les magasins, et leur interdire expressément de toucher aux volumes et à plus forte raison de les prendre eux-mêmes sur les rayons, sous prétexte de les parcourir. Si l'une des personnes présentes demande à examiner, un instant, un livre dont le titre l'a frappé, l'employé peut, sans inconvénient, le lui communiquer, à condition toutefois que cela ne prenne pas trop de temps et ne retarde pas la visite. Rien n'empêche, en effet, cette personne, si l'ouvrage en question l'intéresse réellement, d'aller ensuite le consulter à son aise dans la salle de lecture.

Dans certaines grandes bibliothèques un employé spécial est chargé de diriger les visites; dans d'autres c'est à un garçon qu'incombe cette mission. Lorsqu'un personnage de marque demande à visiter l'établissement c'est, en général, le bibliothécaire en chef lui-même qui, par politesse, assume les fonctions de cicerone; il le fait aussi quelquefois, par faveur, envers un collègue étranger ou un savant quelconque; mais ceux auxquels il ne croit pas nécessaire de témoigner la même complaisance n'ont pas naturellement à s'en formaliser.

Parfois on invite les visiteurs à inscrire leur nom et profession sur un registre spécial. C'est là une mesure que nous trouvons excellente et que nous approuvons sans restriction. Avec le temps, ce registre devient un véritable album, intéressant par les données statistiques qu'il fournit (sans qu'on se soit donné aucune peine pour les obtenir), et qui peut même, dans certains cas, être considéré, en raison des autographes qu'il contient, comme réellement précieux.

Nous allons examiner maintenant de quelle façon le public doit user des livres qui sont mis à sa disposition. L'usage des livres peut être intérieur ou extérieur : il est intérieur, lorsque les ouvrages sont communiqués aux travailleurs dans la salle de lecture et extérieur, lorsqu'on les leur prête pour les emporter à domicile. Nous étudierons d'abord le service intérieur, celui de la communication des livres dans la salle de lecture.

§ II.

De la communication des livres dans la salle de lecture.

Voici les trois questions principales que l'administration de la bibliothèque a à résoudre, en ce qui concerne le règlement de la salle de lecture : 1° quelles sont les personnes qui ont le droit d'entrer dans la salle de lecture?; 2° quels sont les ouvrages qui peuvent y être communiqués?; 3° comment le service doit-il en être organisé?

1° Quelles sont les personnes qui ont le droit d'entrer dans la salle de lecture? Pour répondre à cette question, il est absolument nécessaire de savoir dans quel but la bibliothèque a été fondée. S'agit-il d'une bibliothèque universitaire ou scolaire? la salle de lecture en sera naturellement réservée aux professeurs et aux étudiants de l'université, ou de l'école, pour laquelle elle a été créée. De même, les salles de travail des bibliothèques académiques ou des bibliothèques de sociétés savantes seront réservées aux membres des académies ou des sociétés auxquelles ces bibliothèques appartiennent. C'est là la règle générale. Toutefois, lorsque la salle de lecture est suffisamment grande, on peut, s'il n'y a pas de dispositions statutaires qui s'y opposent, adoucir, dans la pratique, ce que le règlement strict présente de draconien. En fait, un bibliothécaire ne refuse jamais l'accès de sa salle de lecture à une personne qui lui demande poliment de venir y consulter des livres, à moins, bien entendu, qu'il n'y soit contraint par un cas de force majeure. Dans la plupart des bibliothèques universitaires, on a même pris l'habitude, aussi bien en France qu'en Allemagne, d'ouvrir la salle de lecture à tous les travailleurs qui désirent y étudier, alors

même qu'ils n'appartiennent pas à l'université. Ce n'est là, du reste, qu'une simple tolérance, à laquelle on pourrait couper court si l'on s'apercevait qu'elle devient une source d'abus. Mais, à côté des bibliothèques dont nous venons de parler et qui sont des bibliothèques spéciales dans lesquelles le public n'est admis que par faveur, il en est d'autres qui sont ouvertes à tout le monde, et où tout le monde, par conséquent, a le droit d'aller travailler. Disons à ce propos que, dans certains pays, on a apporté à ce droit certaines restrictions qui ne nous paraissent aucunement justifiées. Les seules personnes auxquelles on doit refuser l'entrée de la salle de travail sont : 1° les mineurs qui, à vrai dire, ne font pas partie du public, au moins dans le sens que nous attachons à ce mot; 2° les gens qui, par leur tenue, leur malpropreté, ou leur inconvenance, heurtent la décence et les bonnes mœurs et fournissent de justes motifs d'exclusion ; 3° enfin les individus qui ont la réputation notoire de ne pas savoir distinguer le mien du tien et qui, si on leur permettait de fréquenter la bibliothèque, pourraient, à un moment donné, porter atteinte à sa propriété. Il faut donc qu'à l'exception de ces trois catégories de personnes la bibliothèque soit ouverte à tout le monde, et que riches et pauvres, savants et ignorants y soient accueillis au même titre et traités sur le même pied. Cette liberté d'accès à la salle de lecture présente, nous le savons, des dangers, mais, s'il se produit des abus, le bibliothécaire dispose de pouvoirs suffisants pour les réprimer et n'a nul besoin, par conséquent, de recourir à des mesures restrictives qui léseraient les droits du public et constitueraient, à son égard, une véritable injustice.

Si la salle de lecture d'une bibliothèque publique doit être ouverte à tout le monde il n'en est pas de même, cela va sans dire, des magasins de livres. Comment le bibliothécaire pourrait-il être rendu responsable de la sécurité, de l'intégrité, en un mot du bon état de la bibliothèque, si tous les visiteurs avaient le droit d'entrer, et de se promener à leur aise, dans les locaux destinés à la conservation des livres, et de prendre eux-mêmes sur les rayons les ouvrages qui leur plairaient? Faudrait-il par hasard organiser dans chacun des magasins un service de surveillance spécial? Mais, en admettant qu'on disposât à cet effet d'un per-

sonnel suffisant, il n'en serait pas moins très difficile d'empêcher les déprédations et les vols, et, dans tous les cas, impossible de prévenir l'effroyable désordre que le public, toujours plus ou moins insouciant, ne tarderait pas à jeter dans les collections. Dans les bibliothèques universitaires allemandes, les professeurs, à défaut du public, ont libre accès dans les magasins de livres, mais ce système est lui-même très défectueux et préjudiciable au bon ordre [1] ; il vaudrait beaucoup mieux, à notre avis, appliquer partout les mesures rigoureuses prises, sur ce point, par les bibliothèques universitaires françaises, et interdire, d'une façon absolue, l'entrée des magasins à toute personne étrangère au personnel de l'établissement [2].

2° Quels sont les ouvrages qui peuvent être communiqués au public? En théorie, tous ceux que la bibliothèque possède, qu'ils soient imprimés ou manuscrits. Nous avons, en effet, établi plus

---

1. Il a été énergiquement combattu par A. Ruland dans un article intitulé, « Die Göttinger Universitäts-Bibliothek und ihre Einrichtungen II. » *Serapeum*, XXI, 1860, p. 289-294.

2. En Angleterre et en Amérique on semble cependant disposé à autoriser les lecteurs des bibliothèques publiques libres à entrer dans les magasins de livres. Mais il faut dire que ces bibliothèques possèdent un personnel infiniment plus nombreux que les nôtres, ce qui leur permet d'exercer sur les visiteurs une surveillance sévère. Cf. « Access to the shelves », *Library Journal*, XV, 1890, p. 197-198, 229-231, 296. — J. K. Hosmer, « On browsing », *ibid.*, p. 33-37. — Th. W. Higginson, « Access to the shelves. » *ibid.*, XVI, 1891, p. 268-269. — H. Putnam, « Access to the shelves a possible function of branch libraries », *ibid.*, XVI, 1891, p. 62-67. — W. H. Brett, « The open library », *ibid.*, XVII, 1892, p. 445-447. — T. L. Kelso, « Some economical features of public libraries », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 473-474. — B. Wood, « Three special features of the library work. Open shelves, women readers and juvenile departments », *The Library*, IV, 1892, p. 105-114. — « A plea for liberty » to readers to help themselves », *ibid.*, IV, 1892, p. 302-303. — De la théorie on est récemment passé à la pratique, et M. Brown, bibliothécaire de la « Clerkenwell public library », a ouvert aux travailleurs les portes des magasins de livres de son établissement. « Each borrower, who is provided with the usual ticket entitling him to borrow books, instead of being invited to wade through a catalogue and then to pore over an indicator in search of the many books that are « out » is asked to walk inside and select a book from those that are « in ». Cf. J. Y. W. Mac Alister, « The dawn of a new epoch », *The Library*, VI, 1894, p. 212-213.

haut que le but suprême de toute bibliothèque était de mettre libéralement à la disposition des travailleurs les richesses qu'elle renfermait. Il en résulte donc que tout livre doit être, sur demande, communiqué en lecture à la personne qui en a besoin. (Nous examinerons plus loin la question du prêt.) Dans la pratique, toutefois, on est obligé d'apporter à cette règle absolue certaines restrictions, que l'intérêt bien entendu de la bibliothèque rend véritablement indispensables. C'est ainsi, par exemple, qu'on ne communique pas les manuscrits au premier venu qui les demande. Peut-être, en effet, ne saurait-il même pas en déchiffrer le premier mot, et ne s'amuserait-il à les parcourir que pour y trouver des miniatures. N'y aurait-il pas, d'autre part, quelque imprudence à confier des eaux-fortes précieuses, ou des raretés bibliographiques, à tous les visiteurs qui, par curiosité, en demanderaient communication? Dans certaines bibliothèques, on a donc stipulé, et la mesure nous paraît fort sage, que les érudits auraient le droit de demander communication de tous les ouvrages, sans exception, nécessaires à leurs travaux, mais que les visiteurs de passage, ou les étudiants, ne pourraient obtenir en lecture les livres précieux que sous certaines conditions et après avoir justifié qu'ils en ont véritablement besoin. Est-ce là, comme on l'a prétendu, ouvrir la porte à l'arbitraire? Nous ne le pensons pas, car le bibliothécaire sera toujours assez intelligent pour interpréter la règle en question dans son sens le plus large! en en considérant moins la lettre que l'esprit. C'est, du reste, à l'autorité supérieure qu'il appartient de veiller à ce que le bibliothécaire ne se montre pas inutilement sévère, et s'efforce, au contraire, de concilier les nécessités du service avec les désirs légitimes des travailleurs.

Il est bien certain que les règles restrictives dont nous venons de parler n'ont aucune raison d'être dans les bibliothèques populaires. Ces bibliothèques, en effet, ne contiennent aucun ouvrage précieux. Créées pour permettre au gros public de se distraire d'une façon intelligente elles ne renferment guère que des ouvrages courants, particulièrement des romans, et doivent, par conséquent, communiquer indistinctement à leurs lecteurs tous les livres qu'ils désirent.

D'une façon générale, il faut éviter, ainsi que nous l'avons

jà dit, de donner en lecture un ouvrage broché. Cette gle, naturellement, ne s'applique pas aux revues dont la nouauté constitue une bonne partie de la valeur, et qu'on ne peut ire relier qu'après un délai plus ou moins long. Toutefois, afin éviter qu'on ne les abîme en les consultant, on fera bien, avant ɔ les communiquer, de les encarter dans une solide reliure ectrique. Dans certaines bibliothèques, les derniers numéros des ériodiques sont mis, ainsi reliés, à la disposition du public sur ne des tables de la salle de lecture; dans d'autres, et cela vaut ncore mieux, une salle de lecture spéciale est affectée à leur consultation.

Nous venons de voir quels sont les livres qui peuvent être communiqués au public; mais à cette question s'en rattache une autre que nous allons examiner à son tour, et qui est de savoir combien de volumes un lecteur a le droit d'avoir, à la fois, à sa disposition? Que l'on accorde aux travailleurs la faculté d'user librement des richesses de la bibliothèque, rien de plus juste; mais il est cependant certaines limites qu'on ne saurait, sans inconvénients graves, leur permettre d'enfreindre. Sur ce point, tout le monde sera certainement de notre avis; car, si l'on se mettait sur le pied de communiquer aux lecteurs autant d'ouvrages qu'il leur plairait d'en demander, on ne tarderait pas à se voir débordé. Qu'en résulterait-il? C'est que les employés surmenés par un travail écrasant ne pourraient plus assurer le service d'une façon normale, ce qui serait aussi nuisible à la bonne conservation des livres qu'à l'intérêt du public. Dans les bibliothèques universitaires françaises, il est stipulé par le règlement que chaque lecteur ne pourra obtenir, en même temps, plus de cinq volumes en communication. Dans la plupart des cas, ce chiffre est largement suffisant. Parfois cependant une personne peut avoir besoin, pour son travail, de consulter simultanément plusieurs ouvrages formant ensemble un nombre de volumes bien supérieur à celui que nous venons d'indiquer. Elle n'a alors qu'à s'adresser au bibliothécaire, et pour peu que celui-ci ait à cœur les intérêts de la science, il ne refusera jamais d'acquiescer à la demande qui lui est faite.

3° Comment le service de la salle de lecture doit-il être organisé?

Disons, tout d'abord, qu'il faut interdire l'accès de la salle de lecture au public, en dehors des heures fixées par le règlement. Nul en effet, n'a le droit d'exiger que l'horaire de la bibliothèque soit modifié, ou qu'on l'autorise à entrer dans la salle avant les autres, ou à y rester après la fermeture.

Dans ces dernières années, le nombre des heures d'ouverture de chaque établissement n'a cessé de s'accroître. Pour bien se rendre compte des progrès qui ont été faits à ce point de vue, il faut se reporter au commencement du siècle. Les bibliothèques universitaires n'étaient alors ouvertes, en général, que quatre heures par semaine! Ebert s'en plaignait amèrement et faisait remarquer, non sans tristesse, que cet état de choses rendait l'institution de ces bibliothèques à peu près inutile. Le temps dont on dispose est si court, disait-il, qu'il ne permet pas de lire, avec soin, ne fût-ce qu'un seul livre. Il demandait donc qu'on ouvrît les bibliothèques au moins 8 heures par semaine, et tous les jours là où c'était possible. Ce dernier vœu d'Ebert est aujourd'hui réalisé. Les bibliothèques universitaires aussi bien que les grandes bibliothèques publiques sont maintenant ouvertes tous les jours pendant un nombre d'heures qui varie d'un établissement à l'autre [1], mais qui n'en est pas moins relativement considérable. Une bibliothèque a, du reste, tout avantage à mettre sa salle de lecture à la disposition du public aussi longtemps qu'elle

---

1. D'après Ernest C. Richardson, « Hours of opening libraries », *Library Journal*, XII, 1887, p. 402-406. (Cf. aussi M. S. Cutler, « Sunday opening of libraries », *ibid.*, XIV, 1889, p. 176-190, et « Library opening », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 431, ainsi qu'un autre article de Richardson, « Library clocks », *ibid.*, XIV, 1889, p. 378-379), ce sont les bibliothèques américaines qui restent ouvertes le plus longtemps. Tandis que les 15 principales bibliothèques italiennes ne sont ouvertes que 6 heures 1/2 par jour en moyenne, et les 15 bibliothèques allemandes les plus importantes 4 heures 1/2 seulement, dans 41 bibliothèques américaines la moyenne des heures d'ouverture s'élève à 10. L'Angleterre vient immédiatement après les États-Unis. Toutefois, si dans ces deux pays la moyenne du temps pendant lequel les bibliothèques sont accessibles au public est beaucoup plus élevée que chez nous, cela tient, uniquement, à la longueur des séances de lecture des *Free public libraries* qui restent ouvertes même le dimanche. Cf. E. Reyer, « Amerikanische Bibliotheken », *Centralblatt f. B.*, III, 1886, spécialement p. 126.

le peut. C'est là une vérité prouvée par l'expérience. Partout, en effet, où l'on a su aller au-devant des besoins et des désirs des travailleurs, en augmentant la durée des séances de lecture et en s'efforçant de rendre agréable, le séjour de la salle d'étude, on a vu s'accroître le chiffre des lecteurs, et celui des emprunteurs diminuer en proportion. Pour amener le public à consulter les livres sur place, au lieu de les demander en prêt, il n'y a donc qu'un moyen, c'est de lui accorder chaque jour une ou deux séances suffisamment longues, et placées à des heures commodes, en évitant de compliquer par des formalités ennuyeuses le service des communications, et en ne fermant pas trop souvent la bibliothèque sous prétexte de vacances. Qu'arrive-t-il, en effet, lorsque les séances de lecture sont trop courtes, ou que l'horaire en est incommode? Tout simplement ceci : c'est qu'afin de pouvoir consulter, à loisir, les livres dont ils ont besoin, les travailleurs les empruntent pour les emporter chez eux. Dans les grandes bibliothèques et dans les bibliothèques universitaires, la salle de lecture est, en général, ouverte de 4 à 6 heures par jour, sauf les dimanches et jours fériés. Cela serait suffisant si bon nombre de personnes, qui auraient le plus vif désir de fréquenter la bibliothèque, les professeurs de collège par exemple, les avocats, les fonctionnaires de l'État, etc., n'étaient pas, aux heures d'ouverture, retenues ailleurs par leurs devoirs professionnels [1]. Le bibliothécaire devra donc, dans tous les cas, chercher à organiser le service de telle façon que la bibliothèque soit ouverte aux heures qui sont les plus agréables au public. Dans un certain nombre d'établissements, la salle de lecture est accessible aux travailleurs toute la journée et une partie de la soirée. C'est évidemment ce qu'il y a de mieux; mais la plupart de nos bibliothèques disposent, surtout en France, d'un personnel beaucoup trop restreint pour pouvoir suivre cet exemple. Puisque nous sommes amenés à nous occuper du per-

1. C'est pour remédier à cet inconvénient que, dans un article intitulé « L'orario » et publié par le *Bibliofilo*, année VI, n° 6, G. Signorini demandait qu'on ouvrît les portes des bibliothèques de 7 heures à 10 heures du matin en été seulement, et l'après-midi de 3 heures à 10 heures du soir Cf. aussi *Anzeiger* de Petzholdt, 1885, n° 1849.

sonnel, abordons ici une autre question, celle de la surveillance que les employés, chargés de ce soin, doivent exercer sur les lecteurs. C'est un axiome de droit que tout homme doit être a *priori*, et tant qu'on n'a pas la preuve du contraire, considéré comme un honnête homme En théorie, c'est fort beau, mais il serait dangereux de s'y fier dans la pratique; aussi fera-t-on bien, croyons-nous, afin de prémunir la bibliothèque contre des dangers possibles, de soumettre tous les lecteurs à une surveillance courtoise mais stricte [1]. Les mesures d'ordre général dont les employés ont à assurer l'exécution sont, du reste, peu nombreuses; elles peuvent se ramener à trois, dont nous allons résumer en quelques mots la teneur : 1° il est interdit d'entrer dans la salle de lecture avec des pardessus ou des manteaux qui pourraient, le cas échéant, servir à dissimuler des livres; 2° nul lecteur n'a, en principe, le droit d'apporter avec lui ses propres livres, de crainte qu'au dernier moment, et dans la hâte du départ, il ne les confonde avec ceux de la bibliothèque et ne les prenne les uns pour les autres. Si donc un travailleur a absolument besoin d'introduire dans la salle de lecture des ouvrages lui appartenant, il doit les montrer à son arrivée et à son départ à l'employé de service; 3° il est défendu de causer à haute voix ou de déranger, de quelque façon que ce soit, les personnes qui travaillent. — Les lecteurs sont, en outre, tenus de se conformer en tout et pour tout aux dispositions réglementaires spéciales qui régissent le service de la salle d'étude de l'établissement qu'ils fréquentent. Dans les grandes bibliothèques, les visiteurs sont obligés de remplir certaines formalités pour obtenir communication des livres qu'ils désirent. Toute personne doit, à son entrée dans la salle, faire connaître à l'employé chargé de la surveillance son nom et sa condition; il faut ensuite qu'elle

1. Il ne faut cependant rien exagérer et éviter surtout de se montrer soupçonneux à l'excès, ce qui blesserait le public et l'amènerait promptement à déserter la bibliothèque. Ainsi que le dit avec raison Lloyd P. Smith, dans un article du *Library Journal*, I, p. 73, intitulé « The qualifications of a librarian » : « It is better that a few books should be stolen than that th visitor to a public library should feel he is looked on as a thief. »

rédige, pour chacun des ouvrages dont elle a besoin, un bulletin de demande portant également son nom et son adresse. Ce bulletin lui est ensuite rendu contre remise de l'ouvrage. * Voici, par exemple, à titre de document, de quelle façon le service des communications se fait à la Bibliothèque Nationale dans la *salle de travail* : « Chaque lecteur reçoit, à son entrée dans la salle, « un *bulletin personnel* qu'il doit remettre à un employé de « bureau après y avoir mis en tête son nom, son adresse et le « numéro de la place qu'il choisit. C'est sur ce bulletin que « seront inscrits le titre et la cote des ouvrages qui lui seront « communiqués. Pour avoir un volume, autre que ceux mis à « sa disposition dans les casiers de la salle, il devra remplir le « bulletin de demande, qui lui sera délivré par l'un des biblio- « thécaires et le lui remettra ensuite. Les volumes demandés lui « seront portés à son numéro de place. Au moment de partir, « il devra rapporter lui-même ces volumes au bureau. On lui « rendra alors son bulletin personnel sur lequel on aura apposé, « à côté de la mention de l'ouvrage communiqué, une estam- « pille portant le mot *rendu*. Le gardien de la salle ne le lais- « sera sortir qu'après remise de ce bulletin personnel entière- « ment acquitté [1]. »*

Au premier abord, ces mesures de contrôle peuvent paraître un peu minutieuses; mais, si l'on veut bien y réfléchir un instant, on reconnaîtra que, dans une bibliothèque importante et fréquentée par un nombre de lecteurs relativement considérable, il est absolument nécessaire de protéger par un règlement sévère l'intégrité des collections. A ce point de vue, le système du bulletin de demande est excellent. Qu'un livre vienne à manquer, en effet, le bibliothécaire s'en aperçoit immédiatement, et comme il a entre les mains le bulletin signé par l'emprunteur, et équivalant à un reçu, il possède tous les éléments nécessaires pour poursuivre la restitution de l'ouvrage disparu.

Dans les petites bibliothèques, où le nombre des lecteurs est peu élevé, et la surveillance par conséquent facile, on n'a pas besoin, cela va sans dire, de se montrer aussi rigoureux. Il

*1. Cf. Art. « Bibliothèque Nationale », *Grande Encyclopédie*, t. VI, p. 673.

suffit de prier les visiteurs, à leur entrée dans la salle, de signer leur nom et d'indiquer leur profession sur un registre spécial, en leur recommandant, par la même occasion, de rapporter eux-mêmes, avant de partir, les livres qui leur auront été communiqués, et de ne pas les laisser simplement sur la table. Ce registre spécial est-il véritablement utile? Sans doute, et il l'est même à un double titre. Tout d'abord il constitue une sorte d'album dans lequel les générations futures retrouveront les noms de ceux qui ont fréquenté la salle de lecture, et les ont précédées dans la voie du travail et de l'étude, noms généralement obscurs, il est vrai, mais parmi lesquels la bibliothèque pourra peut-être, cependant, en signaler un devenu célèbre, et qui sera pour elle comme un titre de gloire. En outre, ce registre a, au point de vue statistique, une réelle importance; il permet de se rendre facilement compte du nombre des lecteurs qui ont fréquenté la salle de lecture pendant une période donnée et même, si l'on a eu la précaution de signaler en abrégé à côté du nom de chaque personne le titre des ouvrages qu'elle a consultés, d'établir dans quelles proportions les diverses sections de la bibliothèque ont été respectivement utilisées.

La plupart des règlements contiennent, enfin, une série de préceptes relatifs aux précautions que le public doit apporter dans le maniement des livres, à l'interdiction, dans certains cas, de se servir d'encre, à la défense de décalquer les gravures ou les cartes, etc., etc.

Faut-il prohiber, d'une façon absolue, l'emploi de l'encre dans la salle de lecture? Nous ne le croyons pas. A vrai dire, une mesure de cette nature serait inutile, parce qu'elle serait incomplète. Pour être conséquent avec lui-même, le règlement devrait, en effet, interdire aux emprunteurs de se servir d'encre chez eux! Or, nous ne voyons pas trop comment le bibliothécaire pourrait s'y prendre pour faire respecter cette dernière clause. Qu'on se montre sévère envers toute personne, sans exception, qui tache un livre, qu'on l'oblige à remplacer l'ouvrage à ses frais, ou du moins à payer une indemnité proportionnée aux dégâts qu'elle a commis, rien de plus juste; mais qu'on n'édicte pas des prescriptions qui ne peuvent avoir aucune sanction. Il est un cas cependant où l'usage de l'encre doit être formellement

défendu, c'est lorsqu'il s'agit de la consultation d'un ouvrage précieux ou d'une collection d'estampes ou de cartes, etc... qu'on ne pourrait que très difficilement, et peut-être même pas du tout, remplacer et dont il faut, par conséquent, assurer la conservation par tous les moyens possibles. La défense de prendre des calques d'estampes ou de gravures quelconques est parfaitement justifiée, car l'on risque toujours en décalquant une gravure de l'abîmer. On doit enfin interdire sévèrement aux lecteurs d'écorner les feuillets des livres sous prétexte de marquer la page où ils en sont restés, et de dessiner ou d'écrire quoi que ce soit sur l'ouvrage qui leur est communiqué. Rencontrent-ils une faute d'impression? qu'ils en prennent note sur une feuille de papier, mais qu'ils se gardent bien de la corriger eux-mêmes; ce n'est pas leur affaire; une fois leur lecture achevée, ils n'auront qu'à signaler l'*erratum* au bibliothécaire qui leur en sera toujours reconnaissant, et s'empressera, s'il le juge nécessaire, de rectifier le passage défectueux.

§. III

Du prêt des livres hors de la bibliothèque.

La question du prêt des livres à domicile est une de celles qui ont été, de nos jours, les plus controversées. — Peut-on autoriser les travailleurs à emporter chez eux certains ouvrages pour les étudier plus à loisir? Les uns soutiennent l'affirmative, d'autres la négative. Il est certains pays dans lesquels le prêt au dehors est absolument défendu, sous prétexte qu'il compromet l'intégrité des collections. De fait, le prêt présente de réels dangers, il fait courir aux livres de nombreux risques de perte et de détérioration, et il est, par conséquent, incontestable que sa prohibition constitue, au point de vue de leur sécurité, une garantie des plus puissantes. Mais la conservation des livres n'est pas, nous l'avons déjà dit, le seul but que l'on ait à envisager, et, s'il est bon de se préoccuper de l'avenir, il ne faut pas, cependant, perdre de vue qu'une bibliothèque doit, avant tout, tenir compte des besoins du présent, et chercher, par tous les moyens possibles, à leur donner satisfaction. Là où il n'y a pas de service de prêt il est donc indispensable que les séances

de lecture soient très longues ; si elles étaient trop courtes on pourrait, en effet, en prendre texte pour soutenir, avec une apparence de raison, que tous les beaux discours sur l'utilité des bibliothèques et les services qu'elles rendent à la science ne sont que des paroles vides de sens ou mensongères. A vrai dire, les bibliothèques ne contribuent au progrès intellectuel qu'autant qu'elles communiquent libéralement au public les trésors qu'elles renferment. Qu'importe aux travailleurs que les collections ne cessent de s'accroître, s'ils ne peuvent les consulter? Une bibliothèque très riche, mais d'un accès difficile, rend certainement moins de services qu'une bibliothèque d'importance secondaire qui ouvre toutes grandes ses portes au public, et se met sans compter à sa disposition. C'est là une vérité que l'histoire des bibliothèques nous permettrait, hélas! d'appuyer de maint exemple!

Dans la plupart des établissements qui n'autorisent pas l'emprunt des livres, la salle de lecture reste ouverte du matin au soir. Les travailleurs peuvent ainsi venir y étudier quand bon leur semble, et y séjourner un certain nombre d'heures consécutives. Mais pour organiser le service dans ces conditions il faut disposer d'un personnel très nombreux, que la majeure partie de nos bibliothèques est loin de posséder. Nous estimons, du reste, que la suppression du prêt aurait dans certaines bibliothèques, dans les bibliothèques scientifiques par exemple, et surtout dans les bibliothèques universitaires, de fâcheux résultats, aussi bien pour les travaux des érudits et des professeurs que pour ceux des étudiants.

C'est tout autre chose de pouvoir compulser un ouvrage à son aise, dans le silence du cabinet, ou d'être obligé d'aller le consulter dans une salle de lecture très fréquentée, et toujours plus ou moins bruyante. Lorsqu'on emprunte un livre on l'a constamment sous la main, à sa disposition, on s'en sert comme s'il vous appartenait, et c'est beaucoup plus commode, on en conviendra, que d'être contraint, chaque fois qu'on en a besoin, de se rendre à la bibliothèque, pour en obtenir communication. Le prêt a, cependant, un mauvais côté, c'est que, tandis que l'emprunteur détient chez lui l'ouvrage qu'il a emporté, dix personnes peuvent se donner la peine de se déranger pour venir le

consulter à la bibliothèque [1]. A n'en pas douter cet inconvénient est grave. Il n'y a qu'un moyen d'y remédier, c'est de décider que la durée du prêt n'excèdera pas un délai de ... afin que les ouvrages empruntés ne restent pas trop longtemps absents. Une liberté sans freins ne serait pas ici de mise; bien loin de se montrer trop tolérant il faut, au contraire, exiger de sérieuses garanties des personnes qui sollicitent l'autorisation d'emporter chez elles des ouvrages appartenant à la bibliothèque, et ne pas craindre de restreindre le prêt, dans la mesure où on le juge nécessaire pour assurer la conservation et la sécurité des collections en général, et celle des livres précieux en particulier. En limitant le prêt et en accordant aux travailleurs toutes les facilités possibles pour la consultation des ouvrages dans la salle de lecture on arrive à diminuer le nombre des emprunteurs, ce qui est tout profit pour la biblioihèque et le public.

Si nous sommes d'avis, et ce que nous avons dit plus haut en est la preuve, qu'il faut ouvrir toutes grandes au public les portes de la salle de lecture, nous estimons, au contraire, qu'en ce qui concerne le prêt, la prudence la plus élémentaire commande de se montrer extrêmement circonspect. Théoriquement, et en raison même du but que les bibliothèques publiques se proposent, tout le monde devrait pouvoir emprunter des livres pour les emporter chez soi; mais les précautions que le bibliothécaire se voit obligé de prendre pour mettre les collections dont il a la garde à l'abri de tout risque de perte, lui font un devoir de n'accorder l'autorisation du prêt qu'aux personnes, et elles sont généralement peu nombreuses, qui sont à même d'offrir des garanties suffisantes.

---

1. A ce point de vue, l'interdiction de laisser sortir aucun volume présente, lorsqu'elle est appliquée d'une façon rigoureuse, cet avantage incontestable que tous les livres sont continuellement présents à la bibliothèque, à la disposition de ceux qui viennent les demander en lecture. Il peut arriver, il est vrai, que l'ouvrage dont on a besoin soit précisément en mains au moment où on désire le consulter, mais il suffit alors de prier le bibliothécaire de vous le mettre de côté quand il sera rendu. En admettant qu'on ne puisse en obtenir communication le jour même, on sera du moins à peu près certain de l'avoir le lendemain, ce qui ne serait pas le cas s'il était prêté au dehors.

Quelles sont ces garanties? La meilleure et la plus sûre serait, à n'en pas douter, la moralité du public. Tous les lecteurs devraient se persuader que, s'ils ont le droit de se servir des livres, ils n'ont pas le droit de les détériorer, que, s'ils peuvent user de la bibliothèque, il leur est interdit d'en abuser, et nous souhaiterions qu'on n'eût jamais à douter de leur probité. Mais hélas! il n'en est pas ainsi, et si le bibliothécaire peut, dans certaines circonstances, assumer la responsabilité de prêter des livres, à ses risques et périls, à des personnes dans lesquelles il a confiance, le règlement n'a pas malheureusement à faire grand cas de la délicatesse et de l'honnêteté du public [1]. Il est donc nécessaire

1. La légèreté, le manque de ménagements avec lesquels certains emprunteurs traitent les livres qui leur sont confiés, sont des arguments que les adversaires du prêt n'ont pas manqué de faire valoir à l'appui de leur opinion. Au chapitre XVII du *Philobiblon* : « De debita honestate circa librorum custodiam adhibenda », Richard de Bury stigmatise le sans-gêne des lecteurs en termes énergiques, et présente, à ce propos, certaines observations qui n'ont, aujourd'hui encore, rien perdu de leur valeur : « Convenit autem prorsus scholiarum honestati ut, quotiens ad studium a refectione reditur, praecedat omnino lotio lectionem, nec digitus sagimine delibutus aut folia prius volvat, aut signacula libri solvat. » C'est là une recommandation dont bon nombre des personnes, qui fréquentent nos bibliothèques, pourraient, incontestablement, faire leur profit. Et combien d'autres remarques utiles que le manque de place nous empêche de citer! — Dans un article paru en 1883, dans les *Grenzboten* (t. II, p. 349-357), et intitulé « Zur Bibliotheksfrage », nous lisons le passage suivant qui nous semble très juste : « Le mal vient de ce que le public ne veut faire aucune distinction entre les cabinets de lecture et les grandes bibliothèques, tandis qu'ils diffèrent, en réalité, du tout au tout. Les livres d'un cabinet de lecture peuvent être détruits au bout d'un certain nombre d'années, sans que l'établissement en souffre préjudice; ces livres ont fait leurs temps, le prix qu'ils ont coûté a déjà été couvert 10 ou 20 fois par les abonnements, et les lecteurs, toujours en quête de nouveautés, ne les demandent plus. Mais les bibliothèques, il faut que le public le comprenne, ne sont pas des cabinets de lecture; elles ont pour but de réunir, et de conserver pour l'avenir, les ouvrages les plus intéressants, et il est bien clair qu'il leur serait impossible d'atteindre ce but si les travailleurs ne traitaient pas les livres qu'ils leur empruntent avec plus de soin qu'ils ne traitent ceux des bibliothèques circulantes. » — Dans un autre travail signé M et publié dans la même revue, 1883, t. II, p. 37-40, sous le titre : « Die Königliche Bibliothek in Berlin », nous trouvons des doléances analogues sur le peu de respect dont les lecteurs font preuve envers des ouvrages qui cependant ne leur appartiennent

d'exiger des garanties plus positives, basées sur la situation de fortune ou la position des personnes qui sollicitent la permission d'emprunter. C'est pour cette raison que, dans la plupart des bibliothèques, le prêt n'est accordé qu'à ceux dont la solvabilité ou la position sociale sont un sûr garant que, si l'ouvrage

---

pas. Les auteurs des deux articles que nous venons de mentionner reconnaissent d'un commun accord que le manque de soins des emprunteurs, pour les volumes qui leur sont confiés, est la principale raison que nombre de bibliothèques mettent en avant, afin de justifier leur refus d'autoriser le public à emporter des livres. Cf., également sur la question dont nous nous occupons ici, le remarquable article déjà cité : « Bibliothekserfahrungen », *Grenzboten*, 1878, I, p. 251-265. En dépit des dangers que le prêt fait courir aux collections nous ne pensons pas, cependant, qu'il faille le supprimer, car si les bibliothèques ont pour but de conserver les livres, elles ont aussi celui de les mettre, le plus libéralement possible, à la disposition des travailleurs, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois. On ne saurait toutefois blâmer avec assez d'énergie le sans-gêne avec lequel certains emprunteurs peu scrupuleux détériorent les volumes qui leur sont remis, aussi faut-il se montrer impitoyable envers les coupables, et veiller à ce que toutes les prescriptions du règlement relatives au service du prêt soient ponctuellement exécutées. Harold Klett, dans un article du *Library Journal*, XI, 1886, p. 117-118, intitulé « Don't », a formulé un certain nombre de recommandations relatives aux précautions qu'il faut prendre pour consulter un livre, et que nous voudrions voir affichées dans tous les bureaux de prêt. En voici la traduction : « Ne pas lire au lit ou à table, ne pas faire de cornes aux feuillets des livres, ne pas s'humecter le doigt de salive pour en tourner plus facilement les pages, ne pas couper les livres avec le doigt ou une épingle à cheveux, ne pas laisser tomber sur les livres de la cendre de cigares, ne pas placer les livres sur leurs marges latérales, ne pas les tenir par la couverture, ne pas éternuer sur les livres, ne pas les mettre dans des tiroirs, ils ont besoin d'air, ne pas se servir des livres comme de calles pour les tables ou les chaises qui ne sont pas d'aplomb, ne pas se mettre pour lire trop près du feu ou du poêle, ne pas laisser les livres à l'humidité. » Cf. encore : « How to treat books », *The Bookworm* (London, E. Stock), décembre 1890, p. 24-27, et les 15 règles de Francesco Vargas Macciucca, marquis de Vatolla, publiées par G. H. Powell, dans l'*Athenæum*, 1893, p. 883 : « The laws of book-borrowing », et reproduites par le *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 191-192. — Sur la rapidité avec laquelle se détériorent les livres dans les « Free Public Libraries, » qui sont fréquentées journellement par un nombre considérable de lecteurs, voir *The Library*, 1894, p. 147-148 : « The average life of a popular book », y est-il dit, « *is from four to five years*, so that, as libraries and readers multiply, the destruction will increase to an enormous extent. »

qui leur a été confié vient à être perdu ou détérioré, ils pourront le remplacer à leurs frais.

Il va sans dire que lorsqu'un lecteur a été autorisé à emprunter des livres, il peut obtenir la même faveur pour une autre personne, en s'en portant garant. C'est là une règle contre laquelle on ne saurait, à notre avis, alléguer aucun argument sérieux. Il est d'usage, nous ne l'ignorons pas, que chaque emprunteur soit personnellement responsable des livres qui lui sont confiés, mais, dans le cas particulier dont nous nous occupons, la personne qui donne sa garantie pour une autre en endosse la responsabilité, et la propriété de la bibliothèque se trouve, par le fait, absolument sauvegardée. Inutile d'ajouter que le bibliothécaire a lui-même le droit d'emprunter des livres, à condition, bien entendu, de se conformer aux dispositions du règlement; mais peut-il également s'engager comme caution d'une tierce personne? La question est délicate. Il nous semble difficile de le lui défendre ; mais on doit l'engager à se montrer très prudent, à ne pas donner sa garantie à la légère et, dans l'intérêt même des collections qui lui sont confiées, à ne l'accorder qu'à des personnes sûres et dignes de confiance. Nous conseillons donc au bibliothécaire de ne pas se montrer trop complaisant sur ce point ; il ne tarderait pas, en effet, à se voir assailli de demandes auxquelles il lui serait souvent impossible de répondre par un refus formel, sous peine de se montrer blessant. Il s'exposerait ainsi à mille ennuis. Supposons, par exemple, qu'une des personnes pour lesquelles il se serait porté garant, ne rapportât pas, les livres qu'elle aurait empruntés; voit-on dans quelle fausse situation il se trouverait? Comme garant il serait responsable envers la bibliothèque des volumes perdus, et obligé, en tant que bibliothécaire, de veiller à ce que le garant satisfasse à ses engagements. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le danger qu'il y a à être tout à la fois juge et partie. C'est pour éviter cet inconvénient que, dans certaines bibliothèques, on a rigoureusement interdit au bibliothécaire, et ce dans son propre intérêt, de servir de caution à autrui.

La garantie qu'on accorde à une tierce personne peut s'appliquer soit à un ouvrage déterminé que cette personne désire consulter, soit à tous les volumes qu'elle empruntera pendant un

laps de temps limité ou, s'il n'y a pas de limites fixées, jusqu'au jour où le garant jugera à propos de dégager sa responsabilité.

Dans le premier cas, il suffit que le répondant mette son « *Cavet* » sur le bulletin de prêt rempli par l'emprunteur; dans le second cas, au contraire, il faut qu'il rédige sur papier timbré un certificat de garantie signé de sa main, et dont il fera légaliser la signature par un officier de l'état civil. Le bibliothécaire devra naturellement conserver, avec grand soin, ces certificats de garantie, et les classer alphabétiquement d'après les noms des emprunteurs; il fera bien, en outre, d'inscrire sur un registre spécial les noms des répondants.

Nous savons maintenant quelles sont les conditions requises pour être autorisé à emprunter des livres; mais il nous reste à examiner encore les trois questions suivantes qui se rattachent étroitement à celle que nous venons de traiter : 1° une personne qui a reçu de la bibliothèque un certain nombre de volumes en prêt, peut-elle les prêter à son tour à d'autres? 2° un lecteur a-t-il le droit d'emprunter des livres à son nom pour une autre personne, à l'insu du bibliothécaire? 3° peut-on emporter avec soi en voyage les ouvrages obtenus en prêt, sans en avoir averti le bibliothécaire. A ces trois questions il faut, pour de multiples raisons, répondre énergiquement non. Tout d'abord il importe, en effet, que l'administration de la bibliothèque sache toujours exactement en quelles mains se trouvent les ouvrages prêtés, afin de pouvoir, en cas de besoin, les faire rentrer sans retard; en outre, c'est à elle seule qu'il appartient de décider, en s'en référant aux règlements, quels sont les livres qu'elle peut confier à chaque personne, et enfin elle doit rester seule juge de savoir s'il n'y a pas d'inconvénient, à ce que tel emprunteur emporte avec lui hors de la ville les ouvrages qui lui ont été remis. Lorsqu'on est persuadé, du reste, que l'on ne portera aucun préjudice à la bibliothèque en communiquant à une tierce personne les livres qui vous ont été prêtés, ou qu'on a réellement besoin de les prendre avec soi en voyage, pourquoi ne pas en demander, au préalable, l'autorisation au bibliothécaire? Si celui-ci juge que la faveur sollicitée n'est pas contraire aux intérêts de l'établissement qu'il dirige il ne fera aucune difficulté de l'accorder. En général, lorsqu'on se cache, c'est qu'on a conscience de mal agir.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne se rapporte qu'au prêt sur place, dans la localité où la bibliothèque a son siège; mais il arrive encore, assez fréquemment, que des personnes étrangères à la ville demandent à emprunter des livres. Doit-on accéder à leurs désirs? Sans doute. Leur répondre par un refus constituerait une mesure à beaucoup d'égards injuste, et contraire au but que la bibliothèque doit s'efforcer d'atteindre. En ce qui concerne particulièrement les grandes bibliothèques, on ne s'expliquerait pas pourquoi les habitants des villes où elles sont placées, jouiraient d'un privilège auquel les autres citoyens n'auraient pas le droit de prétendre. Il n'est pas, en effet, donné à toute personne éloignée d'un grand centre, de pouvoir se déranger, chaque année, pour aller passer quelque temps au siège d'une bibliothèque publique, et y étudier, à loisir, les ouvrages qu'elle désire consulter. Il en résulte que l'on doit prendre, dans chaque bibliothèque, des dispositions spéciales pour le prêt des livres hors de la ville où l'établissement se trouve situé. Les principes que nous avons formulés plus haut, à propos du prêt sur place, peuvent trouver également ici leur application. Lorsque les personnes qui désirent emprunter des ouvrages présentent toute garantie, soit en raison des fonctions qu'elles occupent, soit par le fait de leur situation de fortune, on peut, sans autre formalité, leur accorder ce qu'elles demandent. En cas contraire, il faut exiger de chacune d'elles qu'elle fournisse un garant responsable. S'il s'agit d'étrangers ne connaissant personne qui puisse répondre pour eux, on leur conseillera de s'adresser aux ambassadeurs, ou aux consuls, de leurs pays respectifs. En règle générale, on évitera d'envoyer des livres à de grandes distances, de peur qu'ils ne restent trop longtemps absents, au préjudice des lecteurs qui fréquentent la salle de travail de l'établissement. Dans tous les cas, les envois doivent toujours être faits par la poste : des différents modes d'expédition c'est, incontestablement, celui qui offre le plus de sécurité; aussi, tout bibliothécaire un peu soucieux de la conservation de ses livres, devra-t-il exiger du destinataire qu'il lui retourne, par la même voie, les volumes prêtés, et ne les confie jamais à des particuliers. Tout envoi d'une certaine valeur doit être assuré. Les frais de port et d'assurance incombent naturellement à l'emprunteur. Il serait,

en effet, exagéré de prétendre que, non contente de rendre de bonne grâce les services qu'on lui demande, la bibliothèque fût encore obligée de supporter les dépenses qui peuvent en résulter. En ces derniers temps on s'est efforcé de supprimer les formalités gênantes qui entravaient jusqu'ici l'usage du prêt à distance. En France, l'institution du prêt entre les bibliothèques universitaires a rendu, à ce point de vue, les plus grands services aux professeurs et aux étudiants de nos universités [1]. Espérons qu'un jour viendra où toutes les bibliothèques publiques, universitaires et nationales se prêteront mutuellement les ouvrages dont elles auront besoin.

Chaque bibliothèque doit avoir à sa disposition des armes suffisantes pour faire respecter, par le public, les règlements qu'elle a édictés. Il faut qu'elle puisse au besoin, et sans se départir de la tenue qui sied à un établissement scientifique, rappeler sévèrement à l'ordre les délinquants, et, au cas où ceux-ci resteraient sourds aux avertissements qui leur sont don-

---

1. « La bibliothèque prête aux autres bibliothèques universitaires qui en font la demande et acceptent la responsabilité du prêt. Dans ce cas, la durée du prêt pourra être étendue jusqu'à trois mois. La bibliothèque peut emprunter dans les mêmes conditions aux autres bibliothèques universitaires. » *Revue des bibliothèques*, 1891, p. 417. — Pour la Prusse, cf. l'arrêté ministériel qui autorise le prêt entre les bibliothèques universitaires de Göttingue et de Marbourg, *Centralblatt, f. B.*, IX, 1892, p. 356-358. — Un second arrêté règle le prêt entre les Bibliothèques universitaires de Prusse et la Bibliothèque Royale, *ibid.*, X, 1893, p. 130-132, et un troisième établit quels sont les rapports qui peuvent exister entre les bibliothèques des établissements universitaires et les bibliothèques universitaires du royaume de Prusse, *ibid.*, VIII, 1891, p. 550-551. Voir aussi K. Dziatzko : « Die internationalen gegenseitigen Beziehungen der Bibliotheken », *ibid.*, X, 1893, p. 457-463, et *Library Journal*, XVIII, 1893, p. 465-468.

En Amérique, Bunford Samuel a proposé, dans le *Library Journal*, XVII, 1892, p. 373, d'organiser le prêt entre bibliothèques, « mutual book lending between libraries ». A la suite de l'article, la rédaction du *Library Journal* imprima la note que voici : « The lending of books between American libraries is not unexampled. Harvard College Library and the Boston Athenaeum have often been drawn up in that way. But we do not know of any case in which a *written* agreement has been made. »

nés, prendre contre eux des mesures de rigueur [1]. Ces mesures de rigueur sont de deux sortes : les amendes, et l'exclusion de la bibliothèque ou la suppression du droit de prêt. Nous n'avons pas grand'chose à dire des amendes. Les différents cas dans lesquels elles peuvent être infligées sont, en général, spécifiés dans les règlements, et le bibliothécaire ne devra, sous aucun prétexte, outrepasser, sur ce point, les limites qui lui sont fixées. Aux amendes peuvent se rattacher les dommages-intérêts que la bibliothèque est en droit d'exiger pour tout livre détérioré ou perdu [2], et le remboursement des frais de poste que l'administration est obligée de faire pour écrire aux emprunteurs en retard qu'ils aient à rapporter leurs livres. Les amendes sont, ordinairement, destinées à punir des fautes légères. Elles ont l'avan-

---

1. Cf. B. Pickman Mann : « Library fines », *Library Journal*, IV, 1879, p. 441-442; W. K. Stetson, « Delinquent borrowers », *ibid.*, XIV, 1889, p. 403-404; « Collection and registration of fines », *ibid.*, XVI, 1891, p. 103-105, 137, 170-173. — S. H. Berry, « How to prevent fines », *ibid.*, p. 207, propose de remettre à chaque emprunteur un bulletin mentionnant la date à laquelle l'ouvrage lui est délivré et portant, en outre, l'indication du jour auquel il doit le rapporter.

Certains établissements ont pris des dispositions très sévères contre les emprunteurs négligents. Le règlement promulgué en 1883 par la bibliothèque grand-ducale de Neustretliz est particulièrement rigoureux : « Celui qui, après avoir reçu une lettre de rappel, ne rend pas, dans les 24 heures, l'ouvrage qui lui est réclamé, est tenu de payer, à la caisse de la bibliothèque, une amende d'un mark par jour de retard. Les personnes qui habitent hors de la ville payent une amende de 50 pfennig pour la lettre de rappel et doivent, si elles ne rapportent pas les livres qui leur sont demandés dans les trois jours qui suivent, verser également à la bibliothèque un mark par jour de retard. » Cf. aussi l'arrêté du Ministère des cultes et de l'instruction publique d'Autriche en date du 24 juin 1893, *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 409. Pour les bibliothèques universitaires françaises, voir le *Règlement pour les bibliothèques universitaires* du 23 août 1879, art. 25-26.

2. Lorsqu'un livre est perdu ou détérioré l'emprunteur doit être tenu de rembourser à la bibliothèque le prix qu'il a coûté. Il ne faut faire aucune diminution, car, ainsi que le remarque Dewey, celui qui garderait un ouvrage appartenant à la bibliothèque y gagnerait alors de le payer moins cher que s'il l'avait acheté chez un libraire. Certains bibliothécaires ont conseillé de faire payer à tout emprunteur qui ne peut rendre un livre, ou qui le rend en mauvais état, d'abord le prix du livre et, en outre, un supplément de 10 °/₀. Ce supplément serait destiné à dédommager la bibliothèque des

age de procurer à la bibliothèque quelques ressources pécuniaires. Mais ce serait une erreur de les envisager comme le moyen le plus efficace pour maintenir l'ordre; on peut même dire qu'en général elles ne préviennent, que d'une façon très incomplète, les manquements au règlement contre lesquels elles sont dirigées. Par contre, l'exclusion de la bibliothèque et la suppression du droit de prêt sont des mesures des plus énergiques, et qui ne doivent être appliquées que dans des cas de haute gravité pour punir des fautes particulièrement répréhensibles, et qui témoignent chez leurs auteurs d'une mauvaise volonté évidente ou d'intentions frauduleuses. L'expulsion peut être temporaire ou perpétuelle ; il en est de même de la suppression du prêt. On comprendra que nous ne puissions entrer ici dans des détails précis sur le mode d'application des peines. Il varie naturellement de bibliothèque à bibliothèque, suivant les circonstances locales. Ce qu'on peut dire, cependant, c'est qu'en exerçant un contrôle sévère sur les lecteurs qui fréquentent la salle de lecture, et en veillant à ce que les règles qui régissent le service du prêt soient rigoureusement appliquées on fera, en quelque sorte, l'éducation du public et on l'amènera peu à peu à traiter avec plus de soin les ouvrages qui lui sont confiés, et à se conformer plus strictement aux règlements de la bibliothèque.

Tous les érudits, tous ceux qui se livrent aux travaux scientifiques n'ont pas, malheureusement, la chance d'habiter à proximité d'une bibliothèque, et l'impossibilité où ils se trouvent de consulter les collections les plus utiles nuit beaucoup à leurs études. On pourrait, il est vrai, leur envoyer les ouvrages dont ils ont besoin; mais cela ne va pas tout seul, loin de là. En dépit de la facilité et de la rapidité des moyens de communication

---

démarches qu'elle est obligée de faire pour se procurer de nouveau l'ouvrage. A vrai dire, nous n'approuvons pas cette mesure qui nous semble excessive et nous paraît, jusqu'à un certain point, manquer de dignité. Dans les bibliothèques universitaires françaises, les emprunteurs qui ont perdu ou abîmé un livre « sont tenus de le remplacer à leur frais. Quand le remplacement n'est pas possible, ils doivent réparer le tort causé à la bibliothèque, suivant estimation faite par experts. » *Règlement...*, etc., du 23 août 1879, art. 27. Cf. aussi, sur cette question, A. W. Robertson, « Note on « fines » for the damage of books », *The Library*, IV, 1892, p. 115-116.

actuels, l'éloignement n'en constitue pas moins un grand obstacle à la circulation des livres; c'est ce qui fait qu'on se voit fréquemment obligé de répondre par un refus à des demandes qui mériteraient d'autant plus d'être prises en considération qu'elles émanent la plupart du temps d'érudits connus ou de savants d'une autorité considérable Qu'arrive-t-il alors? C'est que ne pouvant venir consulter sur place les volumes dont l'envoi leur a été refusé, ces savants font appel à la complaisance des bibliothécaires, et les prient de bien vouloir leur faire parvenir les renseignements dont ils ont besoin. En général, tout bibliothécaire sérieux, et aimant sa profession, s'efforce de donner satisfaction aux demandes qui lui sont ainsi adressées et qui présentent souvent un réel intérêt; mais les recherches qu'il est, dans ce cas, forcé d'entreprendre sont, ordinairement, très longues et très pénibles; aussi serait-il tout à fait exagéré de prétendre qu'il doit répondre à toutes les questions qui lui parviennent, et dont quelques-unes sont, parfois, si étendues qu'elles frisent l'indiscrétion. Le voudrait-il, du reste, que les multiples travaux dont il est chargé ne lui en laisseraient pas le loisir.

Il nous reste à examiner, maintenant, quels sont les ouvrages qui peuvent être concédés en prêt. En règle générale, une bibliothèque autorisera le prêt de tous les livres scientifiques ou littéraires qu'elle possède, à l'exception de ceux qui ont une grande valeur, ou qui sont indispensables pour le service de la salle de lecture. Les ouvrages précieux, qu'il serait impossible, ou du moins très difficile, de remplacer, tels que les manuscrits, les incunables, les chartes, ne doivent pas être prêtés; l'on peut en dire autant des estampes, des dessins originaux et des cartes pour lesquels une détérioration, même légère, constituerait une irréparable perte. Il faut exclure également du prêt tous les livres qui sont d'un usage courant, les recueils encyclopédiques, par exemple, les lexiques, glossaires, manuels, ouvrages de référence, les répertoires bibliographiques dont se servent les employés de la bibliothèque, enfin les collections, les revues et les publications académiques. Inutile d'ajouter que les livres non reliés, et ceux qui ne sont pas encore catalogués, ne doivent sortir sous aucun prétexte. Ces restrictions sont, nous le savons, de nature à mécontenter une certaine classe de lecteurs, composée

surtout d'égoïstes qui s'imaginent que la bibliothèque n'est faite que pour eux, et qui semblent ne pas vouloir admettre qu'elle ait des devoirs envers elle-même et envers la généralité du public. Qu'importe! Il n'en reste pas moins que les mesures d'exception dont nous venons de parler sont d'une nécessité absolue. Un établissement qui se refuserait à les appliquer compromettrait inutilement ses propres intérêts, et risquerait de léser, au profit de quelques-uns, les droits du plus grand nombre. En principe, il est donc prudent de s'en tenir aux règles que nous avons énoncées, et si le bibliothécaire juge parfois utile d'y faire exception, en faveur de l'un ou de l'autre, que ce ne soit qu'à bon escient, et après avoir spécifié que le prêt ne dépassera pas une durée limitée et très courte. Dans certaines bibliothèques, on prête, à titre gracieux, les manuels et ouvrages usuels de la salle de lecture; mais, dans ce cas, les emprunteurs ne peuvent les emporter avant la fermeture de la bibliothèque et doivent les rapporter le lendemain, sans faute, au début de la séance.

C'est pour les manuscrits qu'il faut prendre, cela va sans dire, les précautions les plus minutieuses, car s'ils venaient à être perdus on ne pourrait, à aucun prix, les remplacer. On fera donc bien d'établir comme règle qu'ils ne seront communiqués que dans la salle de lecture, ou dans une salle spéciale. Mais cette règle ne souffre-t-elle aucune exception? C'est là une question très grave, et sur la solution de laquelle on n'a pas encore pu s'entendre. Lorsqu'un savant, habitant une localité éloignée de celle où se trouve la bibliothèque, demande qu'on lui envoie un manuscrit dont il a un besoin urgent pour ses travaux, faut-il le lui refuser d'une façon absolue? Les dangers que fait courir aux livres une expédition à distance sont si considérables que, dans quelques bibliothèques, on a prohibé complètement le prêt des manuscrits, sous quelque prétexte que ce soit. Dans d'autres, au contraire, on a estimé que cette mesure était excessive et pensé que l'on pourrait prêter, sinon tous les manuscrits, du moins « ceux qui ne sont pas particulièrement précieux par leur rareté, leur antiquité, leurs autographes ou leurs miniatures »; toutefois, dans presque tous les pays, à l'exception de l'Allemagne, l'autorisation du prêt n'est alors accordée par le bibliothécaire que sur avis conforme du Ministère de

l'Instruction publique. Le ministre étant juge en dernier ressort le bibliothécaire se trouve, par le fait, déchargé de la lourde responsabilité qui lui incomberait s'il était obligé de répondre directement aux demandes d'emprunt qui lui sont adressées. Il y gagne, aussi, de ne pas se voir assailli de requêtes, plus ou moins importunes, en vue d'obtenir le prêt de tel ou tel manuscrit. Les érudits se montrent, en effet, et l'expérience l'a prouvé, beaucoup plus discrets dans leurs demandes, lorsqu'ils savent qu'ils ont toute une série de formalités à remplir pour obtenir satisfaction, que s'il leur suffisait, pour arriver au même but, d'adresser au bibliothécaire quelques lignes aimables lui faisant part de leurs désirs. Faut-il donc approuver l'arrêté qui remet au ministre le pouvoir d'accorder, ou non, l'autorisation de prêt sollicitée ? Nous ne le croyons pas. Cet arrêté constitue, à notre avis, un empiètement très grave sur l'autorité du bibliothécaire; il le dépouille, en partie, d'une de ses plus importantes prérogatives, celle d'organiser comme il l'entend les différents services de son établissement, et l'on comprend, qu'en présence de cet inconvénient, les avantages signalés plus haut ne pèsent pas lourd. A vrai dire, il est même parfaitement inutile d'exiger que le prêt des manuscrits ne soit consenti que sur autorisation du ministre. Lorsque celui-ci accorde, ou refuse, cette autorisation il ne fait, en effet, que formuler la décision prise par le bibliothécaire, qui est toujours « juge en premier ressort ». Alors pourquoi ne pas le laisser également juge en dernier ressort ? Croit-on, par hasard, qu'il n'aurait pas assez d'énergie pour répondre par un *non possumus* absolu aux demandes qui lui seraient adressées, lorsqu'il estimerait qu'elles ne sont pas motivées d'une façon suffisante ou que, dans tous les cas, elles risquent de compromettre la sécurité des manuscrits confiés à sa garde [1] ?

1. Il a paru en ces dernières années un certain nombre d'articles demandant qu'on supprime d'une façon absolue le prêt des manuscrits. Cf. entre autres : N. Anziani, « Sul prestito dei codici », *Rivista delle Bibliotheche*, I, p. 1-4; — E. Martini, « Prestito di manoscritti », *ibid.*, p. 79-80. — Voir aussi *Centralblatt f. B.*, IV, 1889, p. 40, 84, 122, 172, 211, 462. — Mais ce ne sont là que des manifestations isolées et qui n'ont pas, heureusement, grande chance d'aboutir à un résultat pratique. Il semble, en effet, que l'on soit maintenant arrivé, à peu près partout, à cette conviction que le

Il résulte de tout ce que nous venons de dire, que l'on peut prêter les manuscrits dans certaines circonstances, lorsqu'on a la

---

prêt des manuscrits est légitime et nécessaire. Un décret du ministre de l'Instruction publique de Prusse, en date du 8 janvier 1890 (*Centralblatt f. B.* VII, 1890, p. 101-103), autorise la Bibliothèque royale de Berlin et les bibliothèques universitaires prussiennes à prêter leurs livres et leurs manuscrits (sauf exception pour quelques-uns d'une valeur particulière) à toutes les bibliothèques gouvernementales allemandes et étrangères. Un autre décret, promulgué le 5 décembre 1893, permet aux bibliothèques des écoles supérieures (à condition bien entendu que les directeurs de ces établissements y consentent) de prêter leurs manuscrits aux bibliothèques universitaires allemandes, à la Bibliothèque royale de Berlin et à différentes bibliothèques soumises au contrôle de l'État (*Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 126-127). — A l'instigation du gouvernement prussien un certain nombre d'États européens se sont entendus pour se prêter mutuellement leurs manuscrits en faisant les expéditions de bibliothèque à bibliothèque (*Centralblatt f. B.*, VIII, 1891, p. 278-281, 349-350, 419; IX, 1892, p. 94, 283, 426; X, 1893, p. 358. — En Autriche, un service de prêt analogue avait été organisé par décret du 12 mars 1883 (*ibid.*, VIII, 1891, p. 349-350). — Tandis qu'en Allemagne le prêt des manuscrits est autorisé par le directeur de la bibliothèque seul, dans la plupart des autres pays le consentement du ministre de l'Instruction publique est nécessaire et les envois à l'étranger sont alors faits par voie diplomatique.

En dépit de toutes les précautions qu'on peut prendre, il n'en reste pas moins que les expéditions, dans des localités plus ou moins éloignées, font courir aux manuscrits de grands dangers, aussi a-t-on proposé, afin de les prémunir contre les chances de destruction auxquelles ils sont exposés en voyage, d'en tirer un certain nombre de reproductions photographiques que l'on pourrait alors communiquer, sans difficulté aucune, à tous les savants qui en feraient la demande. Cf. R. Garnett, « Photography in public libraries », *Transactions and proceedings of the 7. annual meeting of the L. A. U. K.* London, 1890, p. 66-73. — Dans un article de la *Revue des Bibliothèques*, I, 1891, p. 225-242, E. Chatelain propose de fonder une société pour la reproduction photographique des manuscrits. — Voir aussi O. Hartwig, « Die Handschriftenversendung zwischen den Bibliotheken », *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 411-417, et *Library Journal*, XVIII, 1893, p. 503-505. — Du même, « In Sachen der Gesellschaft zur phototypographischen Vervielfältigung von Handschriften », *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 319-320. — W. N. Du Rieu, « Phototypographische Herausgabe von Handschriften », *ibid.*, p. 225-228. — Du même, « La Société pour la reproduction autotypique des manuscrits non-touristes », *Revue des Bibliothèques*, IV, 1894, p. 20-24. — Du même, « La Associazione internazionale per riproduzione fotografica dei mss. », *Bollettino delle pubblicazioni italiane*, 1894, n° 209.

preuve que l'érudit qui les demande en a réellement besoin. L'intérêt de la science commande alors qu'on fasse taire ses scrupules et ses craintes, en se rappelant que, si une bibliothèque doit s'efforcer de conserver les livres, elle a aussi un autre but à poursuivre, qui est de faciliter aux travailleurs l'usage des richesses qu'elle contient. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, lorsqu'on envoie un manuscrit, il faut prendre toutes les précautions possibles, et assurer le volume pour une somme élevée. Nous conseillons même, par mesure de prudence, de ne jamais expédier directement le manuscrit demandé au domicile du savant qui désire le consulter, mais plutôt à la bibliothèque publique (ou à son défaut à la mairie) de la ville dans laquelle il réside.

En terminant, nous dirons encore quelques mots sur la façon dont s'effectuent les opérations du prêt [1].

Avant tout, il s'agit de fixer les jours et les heures auxquelles le public peut emprunter les ouvrages dont il a besoin. Il est bon, pour faciliter le service, que la bibliothèque prête des livres tous les jours où elle est ouverte. Cela ne veut pas dire que les employés chargés du service du prêt doivent se tenir à la disposition du public pendant tout le temps que dure la séance de lecture. Non, car s'ils étaient constamment dérangés par des

---

1. Cf. Benjamin R. Wheatley, « Hints on library management as far as it relates to the circulation of books », Conférence faite au congrès international des bibliothécaires, à Londres, et reproduite dans le *Library Journal*, II, 1878, p. 210-216; — Sir Redmond Barry, « On lending books », *ibid.*, p. 216-218; — James Matthews, « Means of obtaining the books required in a lending library », *ibid.*, p. 218-219; — Melvil Dewey, « Principles underlying charging systems », *Library Journal*, III, 1878, p. 217-220; — Du même, « Charging systems based on accounts with borrowers », *ibid.*, p. 252-255; « Charging systems based on accounts with books », *ibid.*, p. 285-288; « Charging systems : a new combined plan and various details », *ibid.*, p. 359-365; — J. Schwartz, « A « combined » charging system », *ibid.*, IV, 1879, p. 275-277; — K. A. Linderfelt, « Charging systems », *ibid.*, VII, 1882, p. 178-182; — A. W. Robertson, « The Robinson duplex indicator », *ibid.*, XIV, 1889, p. 42; — Du même, « On library indicators with special reference to the Duplex Indicator », *The Library*, II, 1890, p. 21-27; — H. J. Carr, « Report on charging systems », *Library Journal*, XIV, 1889, p. 203-214; — J. Schwartz, « The apprentices' library charging system », *ibid.*, p. 468-469; — « How we reserve books. Symposium », *ibid.*, p. 401-403; — « Registration of borrowers », *ibid.*, XV, 1890, p. 37-40, 74-77;

lemandes de livres il leur serait absolument impossible de nener à bonne fin leurs autres travaux. On fera donc bien, même lans les petites bibliothèques, de ne procéder à la distribution les livres qu'à heure fixe, et pendant un laps de temps déterniné. De cette façon, les employés peuvent se consacrer pendant ine heure ou deux au service du prêt, et donner immédiatement satisfaction aux demandes qui leur sont adressées. Dans les grandes bibliothèques, où le nombre des emprunteurs est en général très considérable, et où, par conséquent, la distribution les livres exige beaucoup de temps, on a (en Allemagne) organisé e service d'une manière très pratique et très simple, et qui supprime l'encombrement. Voici, en peu de mots, en quoi consiste cette organisation. Toute personne qui désire emporter un livre en inscrit le titre sur une carte qu'elle dépose ensuite dans une boîte spéciale plusieurs heures (et dans certains établissements même un jour) avant l'ouverture de la salle de prêt. Les bibliothécaires ont ainsi tout le temps voulu pour chercher, ou faire chercher par les garçons, les ouvrages demandés, et lorsque les emprunteurs se présentent pour les prendre on n'a qu'à les leur remettre, sans les obliger à attendre pendant un temps plus ou moins long.

Il est certain que ce système, surtout lorsque la demande doit être faite un jour d'avance, est incommode et ennuyeux pour les personnes qui sont un peu pressées ; mais dans ce cas, et s'il s'agit d'une recherche absolument urgente, elles ont toujours la ressource d'aller consulter l'ouvrage qu'elles désirent dans la salle de lecture. Les travailleurs, du reste, n'ont qu'à prendre

---

— M. W. Plummer, « Loan system », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 242-246; — A. R. Hasse, « The new charging system of the Los Angeles Public Library », *ibid.*, XIX, 1894, p. 195-196; — A. Cotgreave, « An indicator-book », *Transactions and proceedings of the 2. Annual meeting of the Library Association U. K.* London, 1880, p. 71-72; — Georges Parr, « The card-edger; a charging system without writing », *ibid.*, p. 73-75. — « Report on library appliances », *The Library*, III, 1891, p. 381-397; — J. H. Cluinw, « A card- charging system for lending libraries », *ibid.*, V, 1893, p. 34-39; — C. T. Davis, « A note on an indicator difficulty in small libraries », *ibid.*, p. 291-293; — A. Cotgreave, « Indicators versus card-charging », *ibid.*, p. 293-304; — A. S. Steenberg, « A danish charging system », *ibid.*, VI, 1894, p. 78-79.

leurs précautions et à demander les livres qui leur sont nécessaires en temps voulu.

Si l'organisation que nous venons d'indiquer est avantageuse dans les grandes bibliothèques, elle serait, par contre, superflue dans les établissements de moindre importance, où le nombre des emprunteurs est toujours très restreint.

Il faut exiger du public qu'il apporte le plus grand soin aussi bien à la rédaction des bulletins de prêt qu'à ceux des bulletins de demande. Les indications insuffisantes « amènent de fausses directions, nécessitent d'inutiles allées et venues, et occasionnent des recherches longues et souvent infructueuses » [1]. Lorsqu'une personne ne connaît pas exactement l'auteur ou le titre de l'ouvrage qu'elle désire [2], qu'elle l'indique d'une façon quelconque sur son bulletin, par un point d'interrogation par exemple. Ce simple signe frappera l'attention du bibliothécaire, et lui permettra de compléter les désignations, plus ou moins approximatives, fournies par le lecteur [3].

---

1. Léop. Delisle. *Notes sur le département des imprimés de la Bibl. Nat.*, p. 48.

2. Cf. l'article des *Grenzboten* (1878, I, p. 251-265) déjà cité : « Bibliotheks-erfahrungen ». Voir en outre : H. Kephart, « Being a librarian », *Library Journal*, XV, 1890, p. 330-332; — F. M. Crunden, « The humor of book-titles », *ibid.*, XVI, 1891, p. 75 : — L. Delisle, *Notes...*, etc., p. 47, 48, 49.

3. L'imperfection des demandes et les erreurs de tout genre qu'elles contiennent proviennent uniquement de ce que les lecteurs ignorent les notions les plus élémentaires de la bibliographie, et ne savent pas tirer parti des instruments de travail qu'ils ont à leur disposition. Il est déplorable de constater que, même dans nos bibliothèques universitaires, les étudiants et parfois, faut-il le dire, les professeurs ne connaissent pas seulement de nom les répertoires les plus indispensables. Et cependant il est impossible, à qui n'a pas une instruction bibliographique suffisante, de tirer parti des ressources que lui offre une grande bibliothèque et d'entreprendre, sur quelque sujet que ce soit, un travail sérieux. « C'est faute de savoir les éléments de la Bibliographie, écrit Ch.-V. Langlois (*Manuel de bibliographie historique. I. Instruments bibliographiques.* Paris, 1896. Avertissement, p. VII), que tant de gens se mêlent d'écrire sur des sujets déjà traités, et mieux traités déjà par d'autres que par eux : c'est faute de connaissances bibliographiques que tant de professeurs, qui ne sont pas, comme on dit, au courant, ressassent de vieilles erreurs; enfin, c'est faute de ces connaissances que les étudiants, même à la fin de leur scolarité, commettent quelquefois des méprises et font quelquefois des

Chaque emprunteur est tenu de laisser à la bibliothèque un reçu de l'ouvrage qu'il emporte, autrement dit un bulletin de prêt [1]. Le bibliothécaire lui-même ne peut se dispenser de se soumettre à cette formalité, et à plus forte raison les employés soumis à ses ordres. Il faut que les indications portées sur le bulletin de prêt soient écrites à l'encre (non au crayon), et d'une façon parfaitement claire. Dans la plupart des bibliothèques on tient à la disposition des lecteurs des bulletins imprimés qu'on leur remet gratuitement, ou pour une somme très minime, et dont ils n'ont qu'à remplir les blancs. (Tabl. XI et XII.) Les principales indications que doit contenir un bulletin de prêt sont : le nom de l'auteur, le titre abrégé de l'ouvrage, le nombre des volumes et

---

questions qui scandalisent jusqu'aux garçons de nos bibliothèques universitaires ».* C'est donc avec raison qu'on a demandé qu'un cours de bibliographie, destiné au public studieux, et en particulier, aux étudiants, fût institué dans chaque université. Cf., à ce propos : H. R. Tedder, « A few words on the study of bibliography », *Transactions and proceedings of the 7. annual meeting of the L. A. U. K.*, London 1890, p. 128-131 ; — G. Fumagalli, *Utilità, storia ed oggetto dell' insegnamento bibliografico*, Bologna, 1891. (Ce travail avait d'abord paru dans *L'Università*, nov., déc., 1890) ; — W. F. Poole, *The university library and the university curriculum*, Chicago, 1894 ; — C. E. Lowrey, « The university library, its larger recognition in higher education », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 264-267. — « I wished to show, dit Poole dans son ouvrage *The university*, etc., que nous venons de citer, that the study of bibliography and of the scientific methods of using books should have an assured place in the university curriculum ; that a wise and professional bibliographer should be a member of the faculty and have a part in training all the students ; that the Library should be his class room, and that all who go forth into the world as graduates should have such an intelligent and practical knowledge of books as will aid them in their studies through life. I do not mean that the university students should learn the contents of the most useful books ; but I do mean that he should know of their existence, what they treat of, and what they will do for him. He sould know what are the most important general reference books. If a question avises as to the existence, authorship or subject of a book, an educated man should know the catalogues or bibliographies by which he can readily clear up the doubt. The words Watt, Larousse, Grässe, Quérard, Hœfer, Kayser, Hinrichs, Meyer, Hain and Vapereau should not be unmeaning sounds to him. »

1. Cf. J. Petzholdt, « Aus der Bibliothekpraxis. Ausführungen zum Katechismus der Bibliothekenlehre I. » *Anzeiger* de Petzholdt, 1866, n° 705 ; 1867, n° 250.

la cote du catalogue, puis le nom de l'emprunteur, sa profession, son domicile et la date de l'emprunt. On imprime parfois, au verso des bulletins, les principaux articles du règlement de la bibliothèque relatifs au service du prêt. A vrai dire, tous les emprunteurs sont censés connaître les dispositions spéciales qui régissent le prêt ; toutefois, et afin d'éviter que l'un ou l'autre n'allègue, à un moment donné, comme excuse qu'il les ignorait, il sera bon de les leur rappeler brièvement, en leur remettant les ouvrages qu'ils désirent.

Je soussigné déclare avoir emprunté l'ouvrage suivant à la Bibliothèque de... **Titre** : ADLERFELD, G. *Histoire militaire de Charles XII, Roi de Suède. Tome I. Amsterdam, 1740, in-12.*

Cote du catalogue : *Nt 321.*

Nombre de volumes : *1.*

Je m'engage à ne prêter cet ouvrage à aucune autre personne, et à le rendre en parfait état aussitôt que j'en aurai terminé la lecture, ou immédiatement si la bibliothèque me le réclame; dans tous les cas, je le rapporterai dans un délai maximum d'un mois.

Nom de la localité où demeure l'emprunteur : *Magdebourg.*

Nom et prénom de l'emprunteur : *M. Gustave Gesser*

Date d'emprunt : *2 février 1897*

Profession : *Hommes de lettres.*
Domicile : *Wilhelmstrasse, 28.*

N. B. Le présent bulletin sera rendu à l'emprunteur lorsqu'il rapportera l'ouvrage.

TABL. XI. Modèle de bulletin de prêt.

Les bulletins de prêt doivent être rangés alphabétiquement, d'après les noms des emprunteurs, et conservés avec grand soin dans des armoires ou des cartons. Dans certaines bibliothèques on exige que toute personne qui demande à emporter un livre rédige deux bulletins de prêt : le premier exemplaire en est classé alphabétiquement, au nom du lecteur, et le second, dans le même ordre, d'après le titre. Nous ne voyons pas très bien quels sont les avantages de ce système. Les bulletins de prêt, disposés dans l'ordre alphabétique des titres, permettent, nous répondra-t-on, de retrouver rapidement à qui, et quand, tel ou tel ouvrage a été prêté. Sans doute ; mais le « registre de prêt » fournira les mêmes renseignements, d'une façon encore plus simple et plus rapide. Avant d'être renfermés dans les cartons destinés à les

Emprunteur : M.	ACADÉMIE DE MONTPELLIER
Demeurant :	BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
Date d'emprunt :	*Je soussigné reconnais avoir emprunté l'ouvrage suivant,* **Pour un délai maximum d'un mois :**
Numéro du registre de prêt :	NOM D'AUTEUR, TITRE ET TOMAISON DE L'OUVRAGE
Numéro du catalogue :	
Format :	
Nombre de volumes :	
Tomaison des volumes	
État de la reliure :	
OBSERVATIONS DIVERSES	*Montpellier, le* *189* . (Signature) :

TABL. XII. Modèle de bulletin de prêt.

conserver les bulletins doivent être, en effet, transcrits sur un registre spécial. Dans les petites bibliothèques, du moins dans celles où le nombre des emprunteurs est peu élevé, la transcription se fait, en général, chronologiquement, c'est-à-dire au fur et à mesure des prêts. Dans les grandes bibliothèques, au contraire, on enregistre les bulletins dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, ou des mots d'ordre s'il s'agit d'ouvrages anonymes. Le classement n'a pas besoin, cela va sans dire, d'être rigoureusement alphabétique; il suffit de tenir compte de la lettre initiale de chaque nom. A côté du titre sommaire des ouvrages, il faut indiquer la cote qu'ils portent au catalogue, la date de leur sortie, celle de leur rentrée et le nom des emprunteurs.

Depuis quelque temps, certains établissements ont adopté un nouveau système pour l'inscription des livres au registre de prêt. Ils les classent non plus d'après les titres, mais dans l'ordre des sections auxquelles ils appartiennent (Tabl. XIII.) Cette manière de faire présente ce grand avantage que pour rechercher si un ouvrage a été prêté il suffit d'en connaître la cote. En outre, lorsqu'on veut établir, à la fin de l'année, la statistique du prêt, on la trouve pour ainsi dire toute faite [1]. Au lieu d'être obligé de dépouiller patiemment tout le registre on n'a qu'à le consulter quelques instants pour savoir exactement, et sans qu'il y ait d'erreur possible, dans quelles proportions les différents compartiments de la bibliothèque ont été utilisés par les emprunteurs.

Chaque prêt reçoit, à son inscription sur le registre, un numéro

1. On pourra trouver des exemples de statistiques d'emprunteurs et de lecteurs dans le *Centralblatt f. B.* Pour les dix premières années de la revue, voir la table générale, p. 159. Consulter aussi le tome XI, p. 188, 332, et les rapports annuels de nombre de bibliothèques. Cf. F. M. Crunden, « Library reports », *Library Journal*, XV, 1890, p. 198-200; — « Report on public library reports », *The Library*, III, 1891, p. 398-399; — E. Reyer, « Amerikanische Bibliotheken », *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 121-129; — Du même, « Wachsthum und Leistung der Bibliotheken », *ibid.*, IX, 1892, p. 351-356, et « Zur Bibliotheksstatistik », *ibid.*, X, 1893, p. 180-189; — Ch. Berghœffer, « Zur Benutzungs-Statistik », *ibid.*, XI, 1894, p. 103-106; — « Provocative to a disscussion on library statistics », *The Library*, II, 1890, p. 258-263; — C. K. Bolton, « Charging systems and statistics », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 225-226.

No ou Regis	COTE de l'ouvrage	TITRE DE L'OUVRAGE	Nombre des Volume	NOM de l'Emprunteur	DATE de sortie	DATE de rentrée	Observations
					1897	1897	
		(SECTION **A** : *Ouvrages généraux*)					
301	Aa 58. 8°	Molbech, Chn. Ueber Bibliothekswissenschaft.	1	Dr G. Wolff, Zeitz.	15 Janvier.	17 Janvier.	
302	Ad 691. 8°	Geschichte d. Wissensch. in Deutschland. Tome VII : Lotze. Geschichte der Aesthetik.	1	A. Behr, étud.	»	15 Février.	
303	Af 5614. 8°	Zeller, Ed. Vorträge und Abhandlungen. Samml. 1, 2, 3..	3	Känpfe, magistrat	»	31 Janvier.	
304	Ae 740. 4°	Denkschriften der Wiener Akademie. Math.-naturw. Kl. T. 54-55.	2	Helm, professeur.	17 Janvier.	5 Février.	
305	Ab 182. f°	Gesner, Conrad. Bibliotheca universalis.	1	H. Kœcher, étud.	»	10 Février.	
306	Ae 408 8°	Lorck, C.B. Handbuch d. Gesch. d. Buchdruckerkunst. T. 1. II.	2	F. Hilde, »	18 Janvier.	12 Février.	
		(SECTION **N** : *Histoire*)					
701	Ne 2659 8°	Sybel, Heinrich v. Die Begründung des deutschen Reiches. T. II.	1	L. Wunsch, étud.	15 Janvier.	11 Février.	
702	Ng 2890 8°	Wolf, Joh. Politische Geschichte des Eichsfeldes. T. I, II,	1	Weber, prêtre.	»	10 Février.	
703	Nd 2048a8°	Rindfleisch, G. H. Feldbriefe. 2me édition.	1	Breustedt, inspec. à Langeln.	»	8 Février.	
704	Na 1214a 8°	Weber, G. Allgemeine Weltgeschichte. 2 éd. T. 1, IV, VI VII, X.	5	W. Lang, étud.	»	10 Février.	
705	Nf 258 8°	Droysen, J. G. Geschichte der Preussischen Politik. 5me partie Friedrich d. gr. T. I-IV.	4	E. Helm, étud.	»		Prolongation de 15 jours. 14/II
706	Nn 24 f°	Statutes, The, of the Realm T. I-IX et tables.	12	Werner, profes.	16 Janvier.	30 Janvier.	

Tabl. XIII. Spécimen d'un registre de pret dans lequel les ouvrages prêtés sont classés par ordre méthodique.

d'ordre spécial qu'on transcrit immédiatement sur le bulletin de l'emprunteur. Cette disposition permet, lorsque la personne qui a emporté l'ouvrage en opère la restitution, de retrouver rapidement sur le registre la page où on en a mentionné la sortie et d'indiquer, dans la colonne réservée à cet effet, la date de sa rentrée.

On a, à différentes reprises, proposé de supprimer le registre de prêt et de le remplacer par des feuilles volantes, ou des fiches, que l'on pourrait ensuite détruire. A notre avis, ce serait une grave erreur. Si le registre des acquisitions constitue un document précieux, pour l'histoire du développement de la bibliothèque, le registre de prêt n'a pas, à un autre point de vue, une valeur moins grande. Il justifie, en effet, des services que l'établissement rend au public, et permet de savoir dans quelle proportion chaque ouvrage est demandé. Lorsqu'on s'aperçoit de la disparition d'un livre le registre de prêt peut encore fournir des renseignements utiles, en faisant connaître à quelle date le livre en question a été prêté pour la dernière fois. Cette donnée a, dans tous les cas, son importance et sert fréquemment de point de départ pour des recherches ultérieures [1].

Il nous reste encore à traiter une question du plus haut intérêt, celle de savoir quelle doit être la durée normale du prêt. On admet, en général, qu'un délai de quatre semaines est largement suffisant, et, à vrai dire, nous estimons que dans la plupart des cas il serait plutôt trop long que trop court. Bon nombre d'emprunteurs, c'est là un fait triste à constater, ne songent à consulter les ouvrages qu'on leur a confiés qu'au moment où ils vont être obligés de les rendre. Dans ces conditions, nous ne verrions nul inconvénient à ce qu'on restreignit la durée du prêt. Ce serait, peut-être, un moyen de faire l'éducation du public, et de lui apprendre à ne pas garder, beaucoup plus longtemps que cela n'est nécessaire, des livres qui ne lui appartiennent pas et dont dix, vingt personnes, peuvent avoir besoin tandis qu'il n'en fait rien. Plus les règlements sont larges, plus on est tenté d'en abuser. Il est cependant des cas, nous le reconnaissons, où l'étude d'un ouvrage demande plus d'un mois ; il suffit alors à

1. Cf. *Appendice XIV*.

l'emprunteur d'adresser une demande de prolongation, que presque toutes les bibliothèques accordent, mais qui ne devrait jamais excéder quinze jours. L'ouvrage doit être, à cet effet, rapporté à la bibliothèque et présenté à l'employé chargé du service de prêt, qui régularise le renouvellement en notant sur le bulletin, et sur le registre de prêt, la prolongation concédée. Il est inutile cependant d'obliger les emprunteurs, qui habitent une localité plus ou moins éloignée de celle où se trouve la bibliothèque, à présenter les ouvrages qu'ils ont emportés pour obtenir qu'on les autorise à les garder plus longtemps. Qu'arriverait-il, en effet? C'est que, neuf fois sur dix, au lieu de rapporter les ouvrages eux-mêmes il les retourneraient par la poste, en demandant qu'on les leur réexpédie. Il en résulterait une série d'expéditions et de réexpéditions parfaitement inutiles, et qui ne feraient qu'abîmer les livres. Il vaut donc mieux spécifier que les personnes domiciliées hors de la ville où la bibliothèque a son siège, n'auront, pour obtenir une prolongation de prêt, qu'à la demander par écrit au bibliothécaire.

Il est bien entendu qu'on ne doit jamais autoriser une personne à garder un livre au delà du délai normal lorsque, dans l'intervalle, d'autres lecteurs sont venus en demander communication [1]. Disons, à ce propos, qu'il serait bon de spécifier dans le règlement que la bibliothèque a toujours le droit de redemander un livre prêté avant l'expiration du prêt, lorsque cela lui paraît nécessaire. Par le fait même qu'elle est propriétaire, la bibliothèque doit pouvoir, en tout temps, disposer de sa propriété, et si elle juge urgent, pour une raison ou pour une autre, de réclamer un ouvrage, qui se trouve momentanément entre les mains d'un emprunteur, il faut qu'elle ait les moyens de faire prévaloir sa volonté. Il est, dans tous les cas, indispensable de déclarer d'une façon explicite, dans un article spécial, que toute personne ayant chez elle des volumes appartenant à la bibliothèque sera tenue, sous peines sévères, de les rendre pour le récolement. Aussitôt que l'administration de l'établissement aura fixé la date du réco-

1. Cette restriction suffit à elle seule à faire tomber les objections que Nick fait à la prolongation du prêt dans son article du *Centralblatt f. B.* (VIII, 1891, p. 210-218), intitulé « Jahressturz und Renovation-zwei Zöpfe! »

lement, elle devra l'annoncer officiellement par un communiqué inséré dans un ou deux des journaux les plus répandus de la région, en priant tous les détenteurs d'ouvrages empruntés à la bibliothèque de les rapporter, au plus tard, dans la huitaine qui précédera les opérations de révision. Il arrive parfois que certains emprunteurs s'excusent de ne pouvoir rendre leurs livres en temps voulu, sous prétexte qu'ils en ont besoin pour des travaux scientifiques pressés. En d'autres circonstances, cette raison pourrait, jusqu'à un certain point, être considérée comme valable; mais ici ce n'est pas le cas, et il ne faut pas hésiter à prendre contre les délinquants des mesures de rigueur. Toutefois si le bibliothécaire estime que telle personne ne peut, pour une raison spéciale, se passer d'un des livres qui lui sont réclamés rien ne l'empêche de faire fléchir un peu, en sa faveur, la sévérité du règlement, et de lui rendre l'ouvrage en question aussitôt que le récolement de la section à laquelle il appartient est terminé.

On a proposé dernièrement de supprimer purement et simplement le récolement général, dans les grandes bibliothèques, en raison des désagréments qu'il présente pour le public. Puisqu'il est impossible, a-t-on dit, de l'effectuer chaque année d'une façon intégrale, en raison du nombre considérable de volumes que ces établissements renferment, il est inutile d'obliger tous les emprunteurs à rapporter leurs livres à date fixe [1]. Il suffirait de procéder régulièrement chaque semaine à la révision des ouvrages prêtés dans la semaine correspondante de l'année précédente, et les bibliothèques universitaires, elles-mêmes, pourraient adopter cette manière de faire, en ayant soin, toutefois, de veiller à ce que les étudiants qui doivent quitter l'université rapportent leurs livres en temps voulu. Ce système soulève bien des objections, et son application dans les bibliothèques universitaires présenterait des difficultés pour ainsi dire insurmontables. Les bibliothèques de nos universités ont, en effet, un intérêt capital à faire rentrer tous les ouvrages prêtés avant le commencement des vacances, car une fois celles-ci ouvertes, et les étudiants se dispersant de tous côtés, il deviendrait absolument impossible

1. Cf. A. Wintterlin, « Der Jahressturz-ein Zopf? » *Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 377-381, — Les bibliothèques de Darmstadt et de Stuttgart ont effectivement supprimé la restitution générale annuelle des livres prêtés.

d'exercer sur les livres qu'ils auraient emportés une surveillance quelconque. A ce point de vue, la façon de procéder actuelle nous semble bien préférable, parce qu'elle permet au bibliothécaire de restreindre le prêt pendant la durée des vacances, et de n'accorder l'autorisation d'emporter des livres qu'à ceux qui en ont réellement besoin, et qui donnent leur adresse exacte. D'une façon générale, du reste, il nous semble que la restitution annuelle, totale et simultanée de tous les livres est un excellent moyen de contrôle : elle facilite la tenue des registres, assure la sécurité des collections et constitue enfin la meilleure base d'un récolement sérieux, qu'il soit général ou partiel.

Combien de volumes peut-on prêter à la fois à la même personne ? Il est nécessaire que le règlement l'indique d'une façon précise, afin de mettre un frein aux exigences souvent démesurées des emprunteurs. Il ne faudrait pas cependant, sous prétexte de prévenir des abus, se montrer d'une parcimonie exagérée et décider, par exemple, qu'on n'autorisera jamais un lecteur à emporter plus d'un ou deux ouvrages en même temps, à moins qu'il ne fournisse la preuve qu'il en a besoin de davantage pour ses travaux. Le bibliothécaire doit s'efforcer, ici comme partout, de rester dans la juste mesure. En accordant trop aux uns on risquerait de léser les intérêts des autres ; mais nous estimons que, dans la plupart des cas, on peut fixer sans inconvénient à huit ou dix, au maximun, le nombre de volumes qu'un emprunteur peut avoir à la fois.

Il nous reste enfin à parler, et c'est par là que nous terminerons, de la restitution des livres. Quand et comment doit-elle se faire ? Nous examinerons successivement les deux éléments de la question.

Ordinairement, lorsque le bureau de prêt est ouvert on peut, indifféremment, emprunter des livres ou rapporter ceux dont on a terminé la lecture. Toutefois, dans les grandes bibliothèques, on est obligé de prendre des dispositions spéciales pour la restitution générale qui précède le récolement, afin d'éviter, à certains moments, un encombrement qui serait aussi désagréable pour le public qu'il serait incommode et fatigant pour les employés chargés de recevoir les ouvrages rendus. Nous conseillons donc d'augmenter d'une façon notable les heures d'ouverture du

bureau de prêt, pendant la semaine qui précède le récolement, et d'établir, pour la restitution des ouvrages, un ordre déterminé, en stipulant, par exemple, que tous les emprunteurs dont le nom commence par une des lettres de l'alphabet comprises entre A. et M. devront rapporter les volumes qu'ils possèdent dans la première moitié de la semaine, et les autres dans la seconde moitié.

Lorsqu'un ouvrage est rendu à la bibliothèque l'employé de service fait immédiatement mention de sa rentrée sur le registre de prêt, et remet, en même temps, à l'emprunteur, le bulletin que celui-ci avait laissé en dépôt à titre de reçu. Toute personne qui rapporte un livre doit donc réclamer soigneusement son bulletin, car si elle oubliait de le reprendre, elle resterait responsable devant la bibliothèque de l'ouvrage qui s'y trouve inscrit. Hâtons-nous d'ajouter cependant que, dans certains établissements, on ne rend pas les bulletins de prêt. On les garde jusqu'au moment où l'on a pu vérifier si l'ouvrage qui vient de rentrer est en bon état, vérification qui ne peut se faire, la plupart du temps, au moment où l'on rapporte les livres. C'est là une mesure de prudence qui permet à la bibliothèque, au cas où elle s'apercevrait d'une détérioration quelconque, de poursuivre l'emprunteur qui s'en est rendu coupable. Toutefois, et afin qu'il ne puisse y avoir de contestation sur la restitution même du livre, on appose alors sur le bulletin de prêt un timbre attestant que le volume emprunté a été effectivement rendu. Inutile d'ajouter que, dans ce cas, l'emprunteur ne doit pas partir avant d'avoir constaté que son bulletin a été réellement timbré.

APPENDICE

I.

(Page 145.)

La profession de bibliothécaire s'est affirmée de plus en plus de nos jours comme une profession indépendante. Les associations que les bibliothéçaires ont formées dans différents pays, les congrès qu'ils ont tenus en sont la preuve indéniable. Ces congrès ont eu jusqu'ici les plus heureux résultats; outre qu'ils ont donné aux fonctionnaires des bibliothèques une conscience plus nette de leur position en leur faisant comprendre que le caractère de bibliothécaire primait en eux celui d'érudit spécialisé dans telle ou telle branche des connaissances humaines, ils ont encore contribué, dans une large mesure, aux progrès de la science des bibliothèques en générale, de la bibliothéconomie en particulier. Les discussions qui ont eu lieu dans les congrès d'Amérique et d'Angleterre ont éclairci bien des points obscurs de la bibliothéconomie ou enrichi de données nouvelles celles que nous possédions déjà; l'importance des revues publiées par certaines associations est réellement considérable, enfin les travaux bibliographiques exécutés en commun par un nombre plus ou moins grand de bibliothécaires, en « co-operation », comme disent les Américains (cf. H. H. Morgan, « Library co-operation », *Library Journal*, XVI, 1891, p. 39-40. Nous citerons entre autres travaux de ce genre le *Cooperative Index to periodical literature*) ont une valeur durable et font encore augurer mieux de l'avenir. Faut-il ajouter à tout ce que nous venons de dire pour justifier de l'utilité des congrès qu'en mettant les bibliothécaires en contact les uns avec les autres, ils stimulent leur zèle et les incitent au travail. Voici les très justes paroles que Justin Winsor prononçait à ce propos à Buffalo, comme président de la sixième réunion générale des bibliothécaires de l'Amérique du Nord : « Certains scep-

tiques se sont demandés quelle pouvait bien être la matière de nos délibérations annuelles et ont prétendu qu'avec le temps nous finirions par ne plus avoir de sujets de discussion. Peut-être ont-ils raison, mais qu'importe ! Malgré tout, ces réunions ont leur utilité. Elles nous infusent en quelque sorte des forces nouvelles, elles nous apprennent à nous connaître mutuellement et à nous intéresser les uns aux autres, elles nous sortent enfin du cercle étroit de nos idées et, en élargissant notre horizon, elles nous permettent d'avoir sur chaque question des notions précises et que notre expérience personnelle eût été, à elle seule, incapable de nous donner. » (*Library Journal*, VIII, 1883, p. 163-165 ; *Centralblatt f. B.*, I, p. 412-418). En **France**, on avait émis le vœu au *Congrès bibliographique* réuni en 1878 à Paris, à l'occasion de l'Exposition, qu'une réunion générale des bibliothécaires français eût lieu l'année suivante afin de discuter entre autres questions celle de l'adoption d'un système bibliographique uniforme pour toutes les bibliothèques de France (*Journal général de l'imprimerie*, 2e série, tome XXII, 1878, Partie 2, Chronique, n° 29, p. 122). Il y avait là en germe une idée d'association reprise et développée récemment par Ch. Mortet, dans un article intitulé : « Projet d'association entre les bibliothécaires français ». *Revue des Bibliothèques*, 1891, p. 23-26. Malheureusement, ce projet n'a pas été mis à exécution. En **Allemagne**, on n'a pas encore pu arriver non plus à créer une association de bibliothécaires. Nombre de tentatives ont été faites en ce sens, mais elles sont restées jusqu'ici infructueuses. Dans un travail publié à Fribourg en 1874, sous le titre : *Die Bibliothekseinrichtungskunde zum Theile einer gemeinsamen Organisation, die Bibliothekswissenschaft als solche einem besonderen Universitätsstudium in Deutschland unterworfen* p. 7, 8, 27, 28) F. Ullmann demandait déjà que les bibliothécaire allemands se réunissent en congrès pour examiner s'il ne serait pas opportun d'adopter une organisation uniforme pour toutes les bibliothèques d'Allemagne et discuter la question de savoir comment les jeunes gens qui avaient l'intention d'embrasser la profession de bibliothécaire devaient s'y préparer. Les deux sujets proposés étaient dignes d'attirer l'attention des bibliothécaires et pouvaient fournir amplement matière à leur activité.

Mais il fallait spécifier que les résolutions prises par le congrès ne seraient exprimées que sous forme de vœux et n'engageraient en rien les pouvoirs publics. Malheureusement, RULLMANN ne l'entendait pas ainsi. D'après lui, les décisions adoptées devaient être « sans appel » et avoir force de loi aussi bien pour les gouvernements confédérés que pour les bibliothécaires eux-mêmes. C'était là une prétention tellement exagérée qu'elle constituait à elle seule un argument suffisant pour faire repousser le projet, aussi STEFFENHAGEN n'eut-il pas grand'peine à démontrer qu'il était impossible à un congrès de se réunir dans de telles conditions. Dans un article publié par les *Grenzboten* (34e année, 1875, 1er semestre, tome II, p. 219 et suiv.), et intitulé « Zur Reform unserer öffentlichen Bibliotheken », il combattit les propositions de RULLMANN en faisant remarquer qu'aux termes de la loi le gouvernement impérial avait seul le droit (et encore sous réserve de l'approbation des états confédérés) de promulguer un règlement général applicable à toutes les bibliothèques allemandes. Puis, après avoir montré qu'en raison des difficultés financières qu'elles soulèveraient, les réformes votées par les bibliothécaires ne pourraient être appliquées qu'après avoir été, au préalable, acceptées par les autorités supérieures, STEFFENHAGEN alla jusqu'à mettre en doute la possibilité de réunir le congrès en question. Les bibliothécaires en chef, disait-il, s'y trouveraient placés sur un pied d'égalité complète avec leurs subordonnés, anomalie à laquelle ils se soumettraient difficilement, et, même si le congrès avait lieu, il est probable que ceux qui y assisteraient ne pourraient se mettre d'accord sur les points en discussion. En résumé, d'après lui, une assemblée des bibliothécaires allemands n'aurait eu d'autre avantage que de permettre à ceux qui y auraient pris part de faire connaissance les uns avec les autres ; il estimait qu'au point de vue technique elle ne serait arrivée à aucun résultat sérieux.

Cf. encore l'article publié sur ce sujet par STEFFENHAGEN dans la *Jenaische Litteraturzeitung*, 1875, n° 6, p. 104 ; RULLMANN y répondit dans son « Antikritik bezüglich zweier bibliotheks-wissenschaftlicher Reformprojekte », *Anzeiger*, 1875, n° 177. Il s'ensuivit une véritable polémique ; voir la réplique de STEFFENHAGEN, *ibid.*, 1875, n° 355, et la nouvelle réponse de

RULLMANN, *ibid.*, 1875, n° 606. RULLMANN se défendit enfin contre STEFFENHAGEN dans une monographie intitulée : *Ueber die Herstellung eines gedruckten Generalkataloges der grossen Manuscriptenschätze im deutschen Reiche.* Fribourg, 1875 (voir en particulier p. 8-10), et dédiée « à la première réunion de bibliothécaires qui se tiendra en Allemagne ». Aux deux questions que RULLMANN avait déjà proposées comme pouvant fournir matière aux délibérations d'un congrès, il demandait, dans ce dernier travail, qu'on en ajoutât une troisième, celle de la publication d'un catalogue général imprimé des manuscrits des bibliothèques allemandes. Ce dernier projet fut à son tour très vivement combattu (cf. *Bibliographische Adversaria*, Deel III, 1876, p. 67-73; DU RIEU, *Twee bibliographische Utopieën*, et l'*Anzeiger*, de PETZHOLDT, 1875, n° 171). RULLMANN reprit son idée de congrès dans un article de l'*Anzeiger*, 1876, n° 854, « Die Bibliothekarversammlungen in Deutschland ». A la fin de cet article, il priait ceux de ses collègues qui étaient disposés « à élever la voix en faveur d'une réunion des bibliothécaires allemands » de lui communiquer leur adhésion. Son appel ne fut pas entendu. Malgré tout, RULLMANN ne se découragea pas. Dans un compte rendu du congrès de bibliothécaires, qui s'était tenu, peu de temps auparavant, à Philadelphie (*Allgemeine Zeitung*, 1877, n° 32; Beilage, p. 473) et sur lequel SYBEL avait déjà l'année précédente appelé l'attention (*ibid.*, 1876, n° 265, Beilage, p. 4050, repr. dans le *Börsenblatt f. d. deutschen Buchhandel*, 1876, n° 224, p. 3467-3468), il montra quelle était l'utilité de ces réunions, mais cette fois encore sa voix resta sans écho. J. PETZHOLDT fut un partisan convaincu des assemblées régulières de bibliothécaires ; il développa ses idées à ce sujet dans deux articles intitulés, le premier : « Bibliographische und bibliothekwissenschaftliche Reminiscenzen » (*Anzeiger*, 1877, n° 1) ; le second : « Zum N. Amerikanischen und Europäischen Bibliothekwesen » (*ibid.*, n° 314). Malheureusement, la même année parut dans l'*Anzeiger*, sous le voile de l'anonymat (n° 1904), un article violent (« Zur persönlichen Stellung der Bibliothekare »), dû probablement à la plume d'un bibliothécaire aigri et qui fit le plus grand tort à la cause des congrès de bibliothécaires qu'il prétendait défendre. On y lisait entre autres choses que

le moment était venu pour les bibliothécaires de se réunir, « afin d'aviser ensemble aux moyens à prendre pour soutenir leurs intérêts, s'émanciper d'une sujétion peu compatible avec leur dignité et lutter avec énergie contre les situations inconvenantes (*sic*) qu'on voudrait parfois leur donner. » C'était fixer à l'assemblée future un but purement égoïste et matériel, au lieu du but scientifique et idéal que lui assignaient Rullmann et Petzholdt. Par le fait même qu'il déviait, le mouvement était destiné à échouer d'une façon définitive. Plus récemment, Förstemann a traité de nouveau la question dans un article du *Centralblatt f. B.* (« Die Verbindung zwischen den deutschen Bibliotheken », I, 1884, p. 7), mais d'une façon incidente et sans faire de proposition formelle. Après avoir constaté qu'aucun obstacle ne s'opposait à ce que les bibliothécaires se réunissent, il ajoutait : « Une tentative de ce genre pourrait réussir, mais tout dépendrait certainement de la personnalité qui en prendrait l'initiative. Une assemblée de bibliothécaires aurait, croyons-nous, des résultats féconds, à condition que chacun y mette du sien et ne s'obstine pas à vouloir imposer sa propre méthode comme la seule véritablement bonne. Mais qu'on ne se fasse pas d'illusions! beaucoup de bibliothécaires refuseraient d'y prendre part; l'orgueil, la paresse et les antipathies personnelles en empêcheraient plus d'un, dont l'avis eût été cependant précieux, de se rendre au congrès. » — Quoi qu'il en soit, le projet semble aujourd'hui abandonné, et d'ici longtemps sans doute on n'arrivera pas à le réaliser. En **Autriche**, par contre, il semble qu'on soit moins réfractaire aux idées que nous venons d'exposer et il s'y est constitué récemment (1896) un « Verein für Bibliothekswesen », Cf. *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 268.

Aux **États-Unis**, le premier congrès de bibliothécaires eut lieu à New-York, du 15 au 17 septembre 1853. Il s'était réuni à la suite d'une convocation signée par Jewett, Poole et différents autres bibliothécaires. Cf. *Norton's Literary and educational register for 1854*. New-York, Norton, 1854, p. 49-94. — Edmund M. Barton, « The first conference of american librarians », *Library Journal*, XI, 1886, p. 217-219, et W. F. Poole, « Address of the president. Conference of librarians at Milwaukee », *Library Journal*, XI, 1886, p. 199-204 (*Centralblatt f. B.*, IV, p. 42-43).

Le second congrès ne se réunit que 23 ans plus tard, en 1876, à l'occasion de l'exposition de Philadelphie. Il donna naissance à l'*American Library Association*. Dewey célébra, en termes enthousiastes, cet événement qui eut, en effet, des conséquences de la plus haute importance pour les bibliothèques américaines. « Through all coming time 1876 will be looked upon as the most eventful year in the history of libraries — the year in which the librarian claimed and received at the hands of the public his place among the recognized professions ». Cf. « The American Library Association », *Library Journal*, I, 1877, p. 245. — Du même, « On library progress », *The Library*, I, 1889, p. 367-376. Voir encore, dans le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, XLIV, 1877, p. 543-553, un article de A. Ernouf, « Causeries d'un bibliophile. L'association des bibliothécaires américains et l'American Library Journal », et « The American Library Association », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 52-57. — Le *Library Journal*, dont le premier numéro avait paru au mois de septembre 1876, devint l'organe de l'association. Depuis le congrès de Philadelphie, les bibliothécaires américains ont pris l'habitude de se réunir à intervalles très rapprochés, et le *Library Journal* publie régulièrement, dans un numéro spécial appelé « Conférence Number », un compte rendu de ces assemblées qui sont devenues annuelles à partir de 1882.

Le second congrès s'est tenu en 1877 à New-York, le 3e en 1879 à Boston, le 4e en 1881 à Washington, le 5e en 1882 à Cincinati, le 6e en 1883 à Buffalo, le 7e en 1885 à Lake George, le 8e en 1886 à Milwaukee, le 9e en 1887 à Thousand Islands, le 10e en 1888 à Catskill Mountains, le 11e en 1889 à Saint-Louis, le 12e en 1890 à Fabyan House (White Mountains), le 13e en 1891 à San Francisco, le 14e en 1892 à Lakewood, le 15e en 1893 à Chicago, le 16e en 1894 à Lake Placid. En dehors même de l'*American Library Association*, il existe encore, dans les différents États de l'Union et dans les villes principales, des associations de bibliothécaires qui déploient la plus grande activité. (Cf. Dewey, « Notes on American and state Library Associations », *Library Journal*, XVI, 1891, p. 169-170.) Le *Library Journal* publie les compte rendus de leurs réunions. En 1893, un congrès international de bibliothécaires se réunit à Chicago à l'occasion de l'ex-

position universelle organisée dans cette ville et coïncida avec la 15e assemblée de l'*American Library Association*. Cf. *Library Journal*, XVIII, 1893, n° 9, et C. Nörrenberg, « Congress und Conferenz der Bibliothekare in Chicago », *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 70-77; 97-103.

Le brillant succès obtenu par la réunion de Philadelphie eut son contre-coup en Europe, et l'année suivante un « Congrès international de bibliothécaires », auquel prirent part nombre de bibliothécaires des divers états européens et de l'Amérique du Nord, se tint à Londres, sous la présidence de J. Winter Jones, alors directeur du British Museum (2-5 octobre 1877). L'Allemagne y était représentée officiellement, mais aucun bibliothécaire allemand n'y assistait. Le programme en avait été publié à l'avance sous le titre de *Conference of librarians, Oct. 2-5, 1877. Order of proceedings* [London], 1877. Cf. *Library Journal*, I, 325-326, 397-398; II, p. 64-65; *Journal général de l'imprimerie*, 2e série, t. XXI, 1877, Partie 2. Chronique, n° 42, p. 173-174; *Bibliografia italiana*, 1877, Cronaca, n° 22, p. 86-87. Le compte rendu des séances fut publié par le *Library Journal*, II, 1878, p. 99-219 et 245-290. — En Italie, B. S. Mondino fut spécialement chargé par le Ministère de l'Instruction publique de rédiger un rapport sur ce congrès; il s'acquitta de sa tâche et publia à Palerme, en 1878, une *Breve relazione sul primo congresso internazionale dei bibliotecari tenuto in Londra in ottobre 1877*. [**Angleterre**] Dans la dernière séance du congrès, les bibliothécaires anglais décidèrent de se constituer en association; la *Library Association of the United Kingdom* se trouva ainsi fondée, et Winter Jones en fut nommé président. Les statuts de la Société se trouvent reproduits dans le *Library Journal*, II, p. 282-283; VI, p. 317-318. Les membres de la *L. A. U. K.* se réunissent tous les ans. Leur 1re assemblée eut lieu à Oxford en 1878, la 2e à Manchester en 1879, la 3e à Édimbourg en 1880, la 4e à Londres en 1881, la 5e à Cambridge en 1882, la 6e à Liverpool en 1883, la 7e à Dublin en 1884, la 8e à Plymouth en 1885, la 9e à Londres en 1886, la 10e à Birmingham en 1887, la 11e à Glasgow en 1888, la 12e à Londres en 1889, la 13e à Reading en 1890, la 14e à Nottingham en 1891, la 15e à Paris en 1892, la 16e à Aberdeen en 1893. Cf. dans la *Revue des Bibliothèques*, II, p. 465-

470, le « Compte rendu du 15e congrès de la « Library Association of the United Kingdom », tenu à Paris ». Un certain nombre de membres de la Société se réunissent, en outre, à Londres en assemblées mensuelles, enfin il s'est constitué, dans les centres les plus importants, des comités locaux. Nous avons déjà signalé, dans le texte (p. 32), les publications faites par les soins de l'association. Cf. encore R. C. CHRISTIE, « The work and aims of the Library Association », *The Library*, I, 1889, p. 353-366. R. HARRISON, « Address delivered at the opening of the Library Association. » *ibid.*, III, p. 353-364. — « Report of the council of the Library Association », *ibid.*, p. 365-375.

II.

(Page 145.)

Il est donc nécessaire de ne confier le poste de bibliothécaire qu'à des hommes connaissant à fond la science des bibliothèques et bien décidés à **faire du bibliothécariat la profession de toute leur vie**. C'est là un point qui a été établi par tous les maîtres de la bibliothéconomie et cependant ce n'est qu'après bien des luttes que l'on a pu obtenir, tant en France qu'en Allemagne, que la direction des bibliothèques universitaires fût confiée à un véritable bibliothécaire.

Dans son *Lehrbuch der Bibliothek-Wissenschaft*, II, p. 192, SCHRETTINGER disait à ce propos : « C'est une erreur de croire que toute personne instruite peut remplir les fonctions de bibliothécaire. Un savant de grande valeur, fût-il même doué des connaissances encyclopédiques les plus vastes, serait, malgré tout, incapable de diriger une bibliothèque s'il n'avait soin, au préalable, de se livrer à des études spéciales complétées par une pratique très longue et ininterrompue de son nouveau métier. » Et avant lui EBERT écrivait déjà dans son travail *Ueber öffentliche Bibliotheken* (p. 57) : « Dans toutes les bibliothèques universitaires allemandes, les fonctions de bibliothécaire sont remplies par des hommes qui, étant déjà pourvus d'une autre place dans l'université, ne les considèrent que comme des fonctions acces-

soires. Cet état de choses provient soit de ce qu'on envisage le poste de bibliothécaire comme n'ayant que peu d'importance et étant très facile à occuper, soit de ce que l'on ne dispose pas de ressources suffisantes pour rétribuer convenablement le savant qui consentirait à se consacrer tout entier à la direction et à l'administration de la bibliothèque. Dans bon nombre d'universités on pourrait, pour justifier ce qui existe, arguer des deux raisons que nous venons de donner. Quoi qu'il en soit, c'est là une situation qui a de pitoyables résultats pour les bibliothèques. » Ebert tient pour une vérité incontestable que celui qui veut remplir convenablement et utilement les fonctions de bibliothécaire, doit s'y consacrer d'une façon complète, et, comme le dit Hugo Blotius, que nous citerons plus loin, n'avoir à côté « aucune occupation secondaire ». Constantin et tous les autres bibliothéconomistes se prononcèrent plus tard dans le même sens, mais les pouvoirs publics s'obstinèrent à ne rien vouloir changer. Alors que les bibliothèques régionales et municipales, favorisées sous ce rapport, avaient depuis longtemps des bibliothécaires, les bibliothèques universitaires, traitées comme des établissements sans importance, continuaient à être abandonnées aux mains des professeurs. Dans un article publié en 1840 par le *Serapeum* (p. 85-87) et intitulé : « Ueber die mögliche Selbständigkeit der Vorsteher von Universitäts-Bibliotheken unter gleicher Besoldung mit den ordentlichen Professoren », Jäck, bibliothécaire à Bamberg, déclarait cependant expressément « qu'en raison des immenses progrès accomplis par les différentes sciences, et étant donnée l'étendue considérable de la science des bibliothèques, il était urgent de mettre à la tête des bibliothèques universitaires de véritables bibliothécaires, assurés d'une position indépendante, et jouissant d'une considération analogue à celle qu'on accordait à leurs collègues des bibliothèques publiques. » L'auteur de la série d'articles remarquables publiés par le *Serapeum*, sous le titre de « Einige praktische Bemerkungen und Wünsche über die öffentlichen Bibliotheken in Preussen », et que nous avons déjà cités, proteste au chapitre VII, « Die Bibliothekare » (*Serapeum*, III, 1842, p. 249 et suiv.), contre le déplorable système qui consiste à donner la place de bibliothécaire universitaire à l'un des profes-

seurs de l'université. Sans avoir aucune connaissance bibliographique, dit-il, et bien que n'ayant fait preuve d'aucune aptitude spéciale, ce professeur se trouve promu comme un *Deus ex machina* à un poste de la plus haute importance; c'est là une manière de procéder contre laquelle on ne saurait s'élever avec trop d'énergie. Plus tard, Zoller déclarait de même, dans un article intitulé « Die Bibliothekwissenschaft » (*Serapeum*, IX, 1848, p. 33 et sq.), qu'il était indispensable de ne confier les fonctions de bibliothécaires qu'à des hommes décidés à s'y consacrer tout entiers, et à faire de l'étude de la science des bibliothèques le but exclusif de leur vie. Enfin, en 1860, Ruland, alors bibliothécaire en chef à Wurzbourg, posait en principe que « personne ne peut être à la fois bon bibliothécaire et bon professeur. Dans l'un, disait-il, c'est le professeur qui prédomine aux dépens du bibliothécaire; dans l'autre, le bibliothécaire aux dépens du professeur. Si un bibliothécaire veut remplir convenablement le poste qui lui est confié, il doit y consacrer sa vie. » C'était là l'évidence même, et le moment vint enfin où tout le monde s'en rendit compte. Mais alors que la question, déjà en partie résolue dans la pratique, était sur le point de recevoir une solution théorique définitive, une voix s'éleva en faveur de l'ancien état de choses, celle du professeur Heinze, de Leipzig, qui, dans un article du reste très intéressant, s'efforça de réfuter les arguments d'Ebert, de Jäck, de Zoller, etc. Le travail de Heinze parut dans la *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft*, tome 26, 1870, p. 261-314, sous le titre de « Mittel und Aufgaben unserer Universitätsbibliotheken ». (On en fit un tirage à part : Tübingen, 1870). Heinze partait de cette idée que le bibliothécaire en chef n'avait pas besoin de prendre une part effective aux travaux de sa bibliothèque. Il suffisait, d'après lui, qu'il les dirigeât et veillât à ce qu'ils fussent exécutés selon ses ordres. Or, disait-il, n'arrive-t-il pas souvent que tel directeur d'un grand établissement scientifique s'occupe encore, en dehors de ses fonctions et sans que celles-ci aient cependant à en souffrir, de travaux particuliers. Pourquoi donc le professeur ne pourrait-il, tout en dirigeant la bibliothèque, continuer à faire ses cours. Heinze ajoutait que si un bibliothécaire, c'est-à-dire un « simple employé de bibliothèque », rencontrait des obstacles sur sa route, il ne saurait pas

les éviter avec la même habileté qu'un « savant ayant le double caractère de directeur de la bibliothèque et de professeur », et, pour conclure, il déclarait qu'à ses yeux « il était parfaitement raisonnable que le bibliothécaire de la bibliothèque universitaire fût en même temps professeur. » Inutile de dire que la théorie de HEINZE souleva une opposition des plus vives. Cf. plusieurs petits articles parus sur cette question dans la *Kölnische Zeitung*, 1870, n° 322, 2, 1871, n° 11, 2 ; un très remarquable article publié par l'*Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, 1871, n° 21, Beilage, p. 342-344, et surtout l'excellent travail de Anton KLETTE, édité en 1871, à Leipzig, sans nom d'auteur et intitulé : *Die Selbständigkeit des bibliothekarischen Berufes, mit Rücksicht auf die deutschen Universitäts-Bibliotheken.* Contrairement à l'opinion de HEINZE, KLETTE s'efforce de prouver que « la profession de bibliothécaire est une carrière comme une autre et qu'il faut la considérer comme telle » ; à l'appui de sa thèse, il montre « qu'il existe une science des bibliothèques », et qu'on ne peut, par conséquent, admettre que la première personne venue, fût-elle des plus instruites, soit capable, sans même connaître le premier mot de cette science, de remplir le poste de bibliothécaire. PETZHOLDT approuva les idées exposées par KLETTE, et les défendit dans un article de l'*Anzeiger*, 1871, n° 240 ; Cf. aussi « Die Universitäts-bibliotheken », *Allgemeine Zeitung*, 1871, n° 85, Beilage, p. 1453-1454 ; « Zur Umgestaltung der deutschen Universitäts-bibliotheken », *ibid.*, 1872, n° 227, Beilage, p. 3482 ; voir en outre *Literarisches Centralblatt*, 1871, n° 16, col. 413, et « Zur Reform der Verwaltung unserer Universitätsbibliotheken », *Grenzboten*, 30e année, 1871, 1er sem., vol. II, p. 857. — HEINZE répondit dans les *Grenzboten*, 1871, 2e sem., vol. I, p. 348-356. En **Autriche**, Adalbert JEITTELES, attaché à la bibliothèque de l'université de Graz, soutint, dans ses *Grundzüge einer Reform der osterreichischen Staats-Bibliotheken*, Graz, 1872, les mêmes idées que HEINZE, préconisant « un sage amalgame entre la charge de professeur et les fonctions de bibliothécaire », et ajoutant que « la situation n'était pas, à ce point de vue, la même en Autriche qu'en Allemagne » (*Anzeiger*, de PETZHOLDT, 1871, n° 793).

Quelques années plus tard, STEFFENHAGEN résuma cette longue polémique et porta sur elle ce jugement définitif : « Dans cette

lutte d'opinions et d'idées, tout observateur impartial reconnaîtra bien vite de quel côté sont les meilleurs arguments. Ceux qui défendent l'ancien ordre de choses sont des hommes d'une haute valeur intellectuelle, sans doute, mais qui jugent d'une façon superficielle, sans même chercher à se rendre compte de la marche d'une grande bibliothèque, et sans connaître les exigences d'ordre technique auxquelles le directeur d'un établissement de ce genre doit pouvoir donner satisfaction. Quels sont, au contraire, leurs adversaires ? Des hommes connaissant à fond la matière qu'ils traitent et livrant bataille pour les intérêts les plus élevés de leur profession. Aujourd'hui, dans tous les métiers, on choisit pour diriger le travail celui qui a les connaissances techniques les plus étendues ; comment donc admettre, si si l'on n'a pas d'idées préconçues, que cette règle, qui n'est en définitive qu'une règle de bon sens, ne soit pas applicable aux bibliothèques et qu'il faille, au contraire, leur donner comme administrateurs des gens qui n'y connaissent rien. Si l'on veut qu'un bibliothécaire *dirige et surveille*, il est absolument nécessaire qu'il connaisse ce qu'il doit diriger et surveiller. »

En 1880, Anton Klette prit pour la seconde fois la parole sur la question dont nous nous occupons dans un article intitulé : « Die Selbständigkeit des bibliothekarischen Berufes. Mit Rücksicht auf die deutschen Stadtbibliotheken. » (Cf. *Die Stadt. Wochen-Beilage der Frankfurter Presse*, 1880, n° 4, p. 29; n° 6, p. 46; n° 8, p. 61), et Petzholdt, qui avait toujours suivi avec sympathie la campagne entreprise en faveur de l'autonomie de la profession de bibliothécaires et y avait même pris, ainsi que nous l'avons vu plus haut, une part effective, publia dans l'*Anzeiger* (1880, n° 352) un nouvel article : « Ueber Professoren als Oberleiter von Bibliotheken ».

On s'est enfin décidé, disait-il, à choisir comme directeurs de bibliothèques des hommes possédant les connaissances nécessaires pour remplir convenablement cet emploi... Espérons que dans cette voie on ne s'arrêtera plus et que les pouvoirs publics, qui ont la haute main sur les nominations, se persuaderont de plus en plus que pour être bibliothécaire il ne suffit pas d'être un savant, mais qu'il faut encore avoir fait des études spéciales et être versé à fond dans la science des bibliothèques. On pourrait,

en feuilletant la collection du *Centralblatt f. B.*, retrouver ces mêmes idées exprimées dans nombre d'articles ; nous nous contenterons de citer ici le passage suivant extrait de l'article-programme, « Zur Einführung », publié par la rédaction de cette importante revue, en tête de son premier numéro (I, p. 3 et suiv.) : « Il n'y a pas encore bien longtemps qu'on se demandait s'il fallait, en ce qui concerne l'administration des bibliothèques universitaires, s'en tenir à l'ancien système, c'est-à-dire confier à des professeurs les fonctions de directeurs, ou s'il ne valait pas mieux choisir pour ce poste des hommes spéciaux, des bibliothécaires de carrière. Aujourd'hui, on ne peut mettre en doute que la question ne soit définitivement résolue. En ces dernières années, en effet, chaque fois qu'une place de bibliothécaire est devenue vacante dans les universités allemandes on y a nommé un bibliothécaire de profession, et ce du consentement, et parfois même sur la proposition, de l'université elle-même. Que cette organisation nouvelle rencontre encore çà et là quelques adversaires, peu importe ! il est maintenant trop tard pour revenir en arrière. » Nous souhaitons qu'il en soit ainsi.

III.

(Page 155.)

Jusqu'en ces derniers temps, **la bibliographie et la science des bibliothèques** n'étaient pas **enseignées** dans les universités. Il y avait bien eu, il est vrai, en 1865, un cours de bibliographie professé par Karl Estreicher à l'université de Varsovie (Cf. *Anzeiger*, de Petzholdt, 1865, n° 879), et des leçons de bibliologie faites par Tommaso Gar à l'université de Naples. (Ces leçons furent publiées sous le titre de : *Letture di bibliologia fatte nella R. Università degli studi di Napoli, durante il primo semestre del 1865*. Torino, 1868 ; voir *Anzeiger*, de Petzholdt, 1868, n° 152, 158), mais ce n'avaient été que des exceptions. Récemment, le gouvernement allemand s'est, enfin, décidé à inscrire la bibliographie et la bibliothéconomie parmi les matières d'enseignement d'une université, et il a choisi l'uni-

versité de Gœttingue, où le directeur de la bibliothèque, M. le professeur Dziatzko, fait un cours sur les divers branches de la science des bibliothèques. En **France**, les jeunes gens qui se destinent à être bibliothécaires peuvent suivre, avec profit, les cours de l'École des Chartes et les leçons de bibliographie professées depuis quelques années par Ch.-V. Langlois à la Faculté des lettres de Paris. Pour entrer dans les bibliothèques universitaires françaises, il est nécessaire de subir un **examen professionnel** (cf. Décret du 23 août 1879), comprenant des épreuves écrites et des épreuves orales. Voir le décret du 15 décembre 1885 dont les dispositions ont été reproduites par *Le Livre*, an. VII, n° 74, et traduites par l'*Anzeiger*, de Petzholdt, 1886, n° 2513. Cf., en outre, l' « Arrêté portant ouverture d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques universitaires, du 19 février 1892. » *Revue des Bibliothèques*, II, 1892, p. 143 ; l'Arrêté du 21 déc. 1892, *ibid.*, III, 1893, p. 45 ; enfin, et surtout, l'Arrêté fixant les conditions d'admissibilité au certificat d'aptitude pour les fonctions de bibliothécaire universitaire, du 20 décembre 1893, que l'on trouvera reproduit *in extenso* dans l'*Appendice* XIII. (Cf., *Centralblatt*, *f. B.*, 1894, p. 334-335.)

Les examens d'entrée à la Bibliothèque Nationale sont régis par des règlements spéciaux. Un décret du Président de la République a spécifié les conditions qu'il fallait remplir pour pouvoir aspirer aux postes de surnuméraire et de sous-bibliothécaire. Cf. *Bulletin des Bibliothèques*, 1885, p. 4-8, et *Anzeiger*, de Petzholdt, 1886, n° 2464. Aux termes du § 12 de ce décret (cf. *Anzeiger*, 1885, n° 2064), nul ne peut devenir surnuméraire s'il n'est pas bachelier ès lettres ou ès sciences et s'il n'a pas passé avec succès son examen d'admission ; le § 13 stipule, en outre, que nul ne peut être nommé sous-bibliothécaire s'il n'a exercé pendant un an, au moins, les fonctions de surnuméraire et n'a passé un second examen prouvant qu'il est apte à remplir son nouveau poste.

En **Allemagne**, Ebert avait déjà demandé que les candidats aux fonctions de bibliothécaire justifiassent d'études préparatoires suffisantes et fussent obligés de subir un examen professionnel. Beaucoup d'autres après lui ont exprimé les même vœux, mais

sans formuler un programme d'études spéciales qui puisse servir de base à l'examen en question. RULLMANN, le premier, a indiqué quel pourrait être ce programme dans la seconde partie de son ouvrage déjà plusieurs fois cité : *Die Bibliothekseinrichtungskunde zum Teile einer gemeinsamen Organisation, die Bibliothekswissenschaft als solche einem besonderen Universitätstudium in Deutschland unterworfen.* Il serait urgent, dit-il, « qu'il y ait dans une, et plus tard, si le besoin s'en faisait sentir, dans plusieurs de nos universités, des cours, professés par des spécialistes érudits, sur la science des bibliothèques » ; une fois ces cours terminés, « les étudiants subiraient, devant les professeurs réunis en jury d'examen, les épreuves donnant droit au certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire. » Dans un article publié par les *Grenzboten*, 34e année, 1875, 1er semestre, vol. I, p. 456 et suiv., intitulé : « Zur Reform unserer öffentlichen Bibliotheken », STEFFENHAGEN fit toutefois remarquer que les cours et les examens préconisés par RULLMANN ne seraient pas suffisants parce qu'ils ne pourraient avoir en vue que des connaissances purement théoriques et laisseraient absolument de côté la préparation pratique qui, pour les bibliothécaires, est la plus importante. « Il n'est pas dit, ajoutait STEFFENHAGEN, que parce qu'on a étudié d'une façon théorique les principales questions de la science des bibliothèques on possède, par le fait même, les qualités et les capacités voulues pour exercer le métier de bibliothécaire. C'est la pratique, et la pratique seule, qui peut mettre ces qualités en lumière. Si toute personne munie d'un diplôme d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire était en droit de prétendre à une place dans les bibliothèques, il deviendrait dès lors impossible de se débarrasser de celles qui, bien que possédant toutes les connaissances théoriques nécessaires, se montreraient incapables dans la pratique, et ce serait là un grand danger. » Cf. aussi sur ce sujet Karl KOCHENDÖRFFER, « Zur Reform des Bibliothekwesens », dans les *Grenzboten*, 45e année, 1886, 1er trimestre, p. 262-268, et les réflexions publiées dans le *Centralblatt f. B.* (III, p. 153), à propos de cet article, par O. H[ARTWIG]. Aujourd'hui, la question est résolue, du moins en ce qui concerne la **Prusse**. Un arrêté du 15 décembre 1893 (*Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 77-79) indique les conditions qu'il faut remplir pour pouvoir entrer à

la Bibliothèque royale de Berlin, ou dans l'une quelconque des bibliothèques universitaires prussiennes. Tout candidat aux fonctions de bibliothécaire dans l'un ou l'autre de ces établissements doit faire deux ans de stage comme « volontaire », soit à la Bibliothèque royale, soit dans une bibliothèque universitaire et passer ensuite un examen professionnel spécial. Lorsqu'un jeune homme désire entrer comme volontaire, il doit déposer son certificat de maturité indiquant qu'il a fait ses études classiques en Allemagne, fournir la preuve qu'il a passé, devant une école supérieure, les examens se rapportant à l'une des branches suivantes: théologie, droit, médecine, philologie ou qu'il a été reçu licencié dans une université allemande. L'examen professionnel ne comprend que des épreuves orales. Le candidat doit en particulier montrer qu'il connaît à fond tout ce qui concerne l'administration des bibliothèques, le maniement des répertoires bibliographiques et l'histoire littéraire générale; il faut, en outre, qu'il justifie d'une connaissance suffisante des langues anglaise, française et italienne, et qu'il ait des notions générales de l'histoire de l'écriture et du livre. On tient compte aux candidats des connaissances paléographiques qu'ils peuvent avoir ou des études spéciales qu'ils ont faites sur les incunables. Une fois que le volontaire a passé son examen et prêté serment, il prend le titre d « assistant » et reste à la bibliothèque à laquelle il est attaché. En cas d'insuccès, il peut, au bout de six mois, demander à se représenter une seconde fois. Le premier examen professionnel a eu lieu à Göttingue, le 25 juillet 1896. Cf. *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 536. (Voir aussi sur cette question : « Les examens professionnels de bibliothécaire en France et à l'étranger, et le récent arrêté relatif aux bibliothèques universitaires de Prusse », par V. Mortet, dans la *Revue des Bibliothèques*, V, 1895, p. 65-82). C'est à juste titre, selon nous, qu'on exige des candidats qu'ils aient terminé complètement leurs études universitaires. Sur ce point, nous partageons l'opinion exprimée par Kochendörffer dans son travail mentionné plus haut, et nous approuvons sans réserve les observations présentées par S[chultz] dans le *Centralblalt f. B.*, I, p. 490 : « Celui-là seul, dit ce dernier, qui possède une instruction sérieuse et qui connaît les méthodes du travail scientifique est apte à remplir d'une façon convenable le

poste de bibliothécaire. C'est en s'adonnant à l'étude approfondie d'une science spéciale qu'on arrive à se fortifier l'esprit, à l'affiner pour mieux dire, et qu'on devient capable de s'orienter rapidement dans des sciences qui vous étaient jusque-là inconnues, au point de pouvoir en suivre le développement et les progrès. Il est donc nécessaire que tout bibliothécaire possède, dans l'une ou l'autre des branches de la science, une érudition étendue, et qu'il connaisse les procédés de la recherche scientifique — autrement il ne serait qu'un employé d'un ordre inférieur, un simple teneur de registres. »

Le bibliothécaire doit s'efforcer, nous l'avons déjà dit, de contribuer dans la mesure de ses forces au développement et au progrès de la science des bibliothèques. Il a donc non seulement le droit mais le devoir de publier le résultat des travaux, qu'il peut être amené à entreprendre sur l'un des points quelconques de cette science. C'est, du reste, le meilleur moyen pour lui de prouver qu'il sait tenir avec distinction la place qu'il occupe dans le monde savant. En dehors même de la science des bibliothèques, la bibliographie est du reste, pour lui, une mine d'une richesse vraiment inépuisable et dans laquelle il peut trouver à l'infini des sujets d'études. (Cf. G. Wendeler, « Wissenschaftliche Bibliographie — eine Aufgabe unserer Bibliotheksbeamten. » *Neue Preussische Zeitung*, 1885, nos 97, 98, 1te Beilage, et à propos de cet article les observations de O. H[artwig] dans le *Centralblatt f. B.*, II, p. 244). Le ministère de l'instruction publique d'Italie, ainsi que l'avait fait avant lui celui d'Espagne et ainsi que le fait régulièrement l'Académie des sciences de Paris, a décidé récemment de décerner des prix aux meilleurs ouvrages de bibliographie (*Centralblatt f. B.*, II, p. 196; *Anzeiger* de Petzholdt, 1885, n° 1944). N'y a-t-il pas là comme une sorte d'encouragement pour les bibliothécaires ? et comment ne comprennent-ils pas qu'en raison de leurs fonctions ils sont mieux qualifiés que qui que ce soit pour mener ces travaux à bonne fin ? Sans même abuser des questions de bibliothéconomie ou de bibliographie pure, ils peuvent trouver dans l'exercice de leur profession nombre de sujets fournissant matière à des études soit littéraires, soit techniques. Les communications relatives au développement et à l'importance des collections de la biblio-

thèque, les descriptions des livres rares qui y sont contenus, les essais sur l'histoire de la bibliothèque, sur ses règlements, sur la fréquentation plus ou moins grande du public, etc., autant de points qui peuvent devenir des sujets d'articles intéressants. Nous ne voulons pas dire que le bibliothécaire doive se cantonner d'une façon exclusive dans ces travaux professionnels — nullement, et s'il trouve encore le temps, dans ses heures de loisir, de poursuivre les études d'histoire, de philosophie, ou de toute autre science, qu'il a commencées à l'université, nous ne pouvons qu'y applaudir. Nombre de bibliothécaires des plus savants, remplissant leurs fonctions à la satisfaction de tous, et ayant contribué pour une large part à la diffusion et au progrès de la science des bibliothèques, ont su encore se créer, par des travaux de haute valeur, une réputation d'érudit, dans telle ou telle branche scientifique, et rehausser ainsi, par leur mérite universellement reconnu, l'éclat de leur profession. (Cf « Literary librarians », *Library Journal*, vol. VII, 1882, p. 29-30). C'est une preuve qu'il ne faut pas prendre à la lettre le fameux aphorisme de Tedder : « *The librarian who writes is lost* ». Si on l'admet que ce ne soit qu'avec beaucoup de réserves, avec les restrictions que Tedder lui-même, par exemple, apportait à cet autre aphorisme non moins connu et non moins absolu de Mark Pattison : « *The librarian who reads is lost.* »

En **Italie**, les Bibliothèques nationales reçoivent des surnuméraires auxquels elles font donner l'instruction nécessaire pour qu'ils puissent, au bout d'une année de service et après examen, être promus au grade de sous-bibliothécaires. Pour connaître les dispositions relatives aux divers examens que les employés des bibliothèques italiennes ont à subir, voir le *Regolamento per le bibliotheche pubbliche governative approvato con r. decreto n. 3464, del 28 ottobre 1885, e modificato con r. decreto n. 6483 (serie 3ª) del 25 ottobre 1889*. Roma, 1889. (Cf. à ce propos le *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 40-41). L'*Anzeiger* de Petzholdt a publié une traduction allemande de ces règlements. Année 47, 1886, nos 2462, 2579. Voir aussi Guido Biagi, « Gli esami per i bibliotecari », *Rivista delle Biblioteche*, I, 1888, p. 4-9; R. Münzel, « Das italienische Bibliotheks-Reglement v. J. 1885 », *Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 223-245; G. Fumagalli, *Utilità*,

storia ed oggetto dell' insegnamento bibliografico, Bologna, 1891 (Tirage à part d'un travail publié d'abord par l'*Università*, nov.-déc. 1890). En 1892, Fumagalli a ouvert à l'Institut technique Carlo Cattaneo, de Milan, un cours de bibliographie pratique, dont le programme a été publié par le *Giornale della libreria*, n° du 29 juillet 1891.

En **Angleterre**, le bibliothécaire de l'Athenæum de Londres, H. R. Tedder, dont nous parlions il y a qu'un moment, a insisté, dans nombre d'articles, sur la nécessité qu'il y avait à exiger des jeunes gens qui se destinent à la profession de bibliothécaire des connaissances et une instruction spéciales. Cf. entre autres son essai : *Librarianship as a profession. A paper read at the Cambridge meeting of the Library Association. Sept. 1882*, London, 1884. (Analysé par S[chulz] dans le *Centralblatt*, I, p. 488 et suiv., et signalé dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1885, n° 1942), et voir aussi les *Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meeting*, London, 1884, p. 163-172. Les efforts de Tedder furent couronnés de succès. La *Library Association* décida que les aspirants au titre de bibliothécaire devraient passer des examens spéciaux et obtint gain de cause. Après avoir discuté en 1881, dans les *Monthly notes*, n° 8, s'il fallait instituer un ou plusieurs examens, le *Committee on the training of library assistants* rédigea ensuite un programme définitif, qui fut reproduit dans le *Library Chronicle*, I, 1884, p. 183-186, et traduit en allemand dans le *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 33-34.

Au mois de juillet 1885 eut lieu le premier examen. En voir les résultats dans le *Library Chronicle*, II, 1885, p. 93-96. Cf. aussi *Centralblatt f. B.*, III, p. 114.

Les questions posées aux candidats portaient sur l'histoire littéraire, la bibliographie et la bibliothéconomie. Des diplômes furent accordés à ceux qui avaient passé leurs examens d'une façon satisfaisante. Cf. « Report on examination scheme. » *The Library*, III, 1891, p. 375-376, et « Examination of library assistants », *ibid.*, p. 377-380. Un nouveau programme d'examen a été adopté par la 17e assemblée annuelle de la *L. A. U. K.* réunie à Belfast, « New scheme of Library Association examination », *The Library*, VI, 1894, p. 314-316. Cf. encore Miss S. R. James, « Women librarians », *ibid.*, IV, 1892, p. 214-217, et « A plan

for providing technical instruction for library students and assistants », *ibid.*, p. 313-318. — J. J. Ogle, « A summer school of library science », *ibid.*, p. 319-323. (L'auteur de ce dernier article demande qu'on fasse des cours sur la science des bibliothèques, à l'université d'Oxford.) — Miss Richardson, « Librarianship as a profession for women », *ibid.*, VI, 1894, p. 137-142.

En terminant, nous jetterons un coup d'œil sur ce qui se passe dans l'**Amérique du Nord**. Commençons tout d'abord par faire remarquer que, tandis que nos bibliothèques nationales et universitaires ont surtout pour but de satisfaire aux besoins des travailleurs et des érudits, les bibliothèques publiques libres des États-Unis (aussi bien du reste que celles d'Angleterre) sont avant tout destinées à répondre aux désirs du gros public. Les bibliothèques américaines étant donc, par essence, des établissements différents des nôtres, il est assez naturel qu'on n'exige pas des bibliothécaires chargés de les administrer des connaissances complètement identiques à celles qui sont demandées chez nous. Néanmoins, au delà de l'Océan comme ici, on a reconnu que ceux qui voulaient embrasser la profession de bibliothécaire devaient s'y préparer suivant un plan déterminé. Cf. J. D. Mullins, « The standard of library service », *Library Journal*, III, 1878, p. 52-53. — James L. Whitney, « Selecting and training library assistants », *ibid.*, VII, 1882, p. 136-139. — Miss Mary Wright Plummer, « The value of a school for library training », *ibid.*, XVI, 1891, p. 40-44. — A. L. Hayward, « The training of a librarian », *ibid.*, XVII, 1892, p. 478-480. — Melvil Dewey, en particulier, s'est montré le partisan convaincu de cette idée. Dans une conférence faite en 1879 et reproduite par le *Library Journal*, IV, p. 147-148, sous le titre de « Apprenticeship of librarians », il demandait déjà qu'on créât, au siège d'une grande bibliothèque, un *Librarian's College*. En 1887, on ouvrit sous sa direction, au « Columbia College », un cours sur la science des bibliothèques; *Library Journal*, XII, 1887, p. 78-80 et 166-169. Ce cours a lieu tous les ans, et le nombre des auditeurs qui le suivent ne cesse de s'accroître. Les femmes en particulier y sont très nombreuses. On sait qu'il y en a beaucoup d'employées dans les *Free public libraries* où elles rendent les plus signalés

services. Cf., à ce propos, Miss S. R. James, « American women as librarians », *The Library*, V, 1893, p. 270-274. — Sur les cours du « Columbia College », voir : Miss M. W. Plummer, « The Columbia College school of library economy from a student's standpoint », *Library Journal*, XII, 1887, p. 363-364. — Dewey, dans *The Library*, I, p. 374 et sq. — Depuis que Dewey es devenu directeur de la « New York State Library », les cours du *Librarian's College* se font à Albany. Cf. Du même, « Civil service examinations for New-York State Library », *Library Journal*, XIV, 1889, p. 118-121. *Ibid.*, XIV, 1889, p. 4, 133, 446, 479; XV, 1890, p. 23-25; « New-York State Library school. Course and expenses », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 477-479; « Bulletin of the State Library of New-York », n° 1. A côté de l'école fondée par Dewey et qui reste *the pioneer and leader*, il s'en est créé un certain nombre d'autres en ces dernières années; ce sont : The library school of Pratt Institute, Brooklyn (oct. 1890), of the Los Angeles Public Library (oct. 1891), of Drexel Institute, Philadelphie (oct. 1892), of the Armour Institute, Chicago (sept. 1893), of Denver Public Library (sept. 1893) et enfin à Amherst la « Summer school of library economy » (1891), dirigée par Fletcher. Cf. « The library schools and training classes of the United States », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 296-308.

IV.

(Page 172.)

I. BIBLIOGRAPHIES DES BIBLIOGRAPHIES.

Au premier rang des « bibliographies des bibliographies » citons la fameuse *Bibliotheca bibliographica*, de J. Petzholdt, parue à Leipzig en 1866, puis la *Bibliographie des bibliographies*, de Léon Vallée, Paris, 1883, avec un supplément en 1887. M. H. Stein a, en ce moment, sous presse un *Manuel de bibliographie* qui se rapprochera beaucoup de celui de Petzholdt.

Nous mentionnerons, en outre, le remarquable *Manuel de bibliographie historique. I. Instruments bibliographiques*, publié récemment à Paris (1896), par Ch. V. Langlois, et les divers

travaux qui suivent : R. A. Guild, *The Librarian's manual : a treatise on bibliography, comprising a select and descriptive list of bibliographical works*, New-York, 1858. — *The books of reference in the reading room of the British Museum*, London, 1859, 1871, 3d ed. 1889. — A. R. Spofford, « Works of reference for libraries », dans *Public Libraries in the U. S. of America. Special report*, Washington, 1876, Part. I, p. 686-710. — J. H. Slater, *The Library Manual : a guide to the formation of a library and the valuation of rare and standard books*, London, 1888, 3 ed. 1892. — P. L. Ford, *Check list of bibliographies, catalogues, reference lists and lists of authorities of american books and subjects*, Brooklyn N. Y., 1889. — A. Growoll, *A Bookseller's library and how to use it*, New-York, 1891. Cf. aussi W. E. Foster, « Report on aids and guids to readers », *Library Journal*, VIII, 1883, p. 233-245. — E. C. Richardson, « Reference-Books », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 254-257.

Parmi les ouvrages qui contiennent une bibliographie sommaire des bibliographies les plus importantes, nous citerons le *Handbuch*... de Grassauer, p. 66-86. — E. Bratke, *Wegweiser zur Quellen- und Litteraturkunde der Kirchengeschichte*. Gotha, 1890, p. 104-107, 153-157, 162-164. — S. Green, *Library aids*, p. 42 et sq. — C. N. Caspar, *Directory of the american book, news and stationers trade*, Milwaukee, 1889, p. 1266 et sq., et les diverses encyclopédies au mot *Bibliographie*.

2. BIBLIOGRAPHIES GÉNÉRALES

Toute bibliothèque un peu importante doit posséder des bibliographies générales. Parmi celles-ci nous citerons : Th. Georgi, *Allgemeines europäisches Bücherlexikon*, 5 part. et 3 suppl. Leipzig, 1742-1758. — F.-A. Ebert, *Allgemeines bibliographisches Lexikon*, t. I-II, Leipzig, 1821-1830, paru aussi en anglais sous le titre de *General bibliographical Dictionary*, Oxford, 1837, 4 vol. — J. Ch. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5e éd., t. I-VI, Paris, 1860-1865. *Supplément*, par P. Deschamps et G. Brunet, t. I-II, 1878-80. — J. G. Th. Graesse, *Trésor de livres rares et précieux*, t. I-VII, Dresde, 1859-69.

3. ENCYCLOPÉDIES.

Allemagne : *Allgemeine Encyklopaedie der Wissenschaften und Künste.* Hrsg. von J. S. Ersch u. J. G. Gruber, Leipzig, 1818 et suiv. Cette encyclopédie paraît maintenant sous la direction de A. Leskien. — Brockhaus, *Konversations-Lexikon. Allgemeine deutsche Real-Encyklopaedie*, 14e Aufl., Leipzig, 1892 et sq. — Pierer, *Konversations-Lexikon*, 7e Aufl. hrsg. von J. Kürschner, Berlin et Stuttgart, 1888 et sq. — Meyer, *Konversations-Lexikon. Ein Nachschlagewerk des allgemeinen Wissens*, 5e Aufl., Leipzig u. Wien, 1893 et sq.

Angleterre : *The Encyclopaedia Britannica*, 9 ed., vol. I-XXIV et *Index*, Edinburgh, 1875-89.

France : P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle.* 15 vol. Paris, 1864-1876. 1er suppl. 1878, 2e suppl. 1886. — *La grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, Paris, 1887 et sq. (I à XXII parus.)

4. BIBLIOGRAPHIES NATIONALES (RÉTROSPECTIVES ET PÉRIODIQUES).

Allemagne : Pour les nouveautés de la librairie allemande consulter les publications de la maison Hinrichs de Leipzig. En voici les titres : *Wöchentliches Verzeichnis der erschienenen und der vorbereiteten Neuigkeiten des deutschen Buchhandels.* Journal hebdomadaire, disposé suivant un ordre systématique avec table pour chaque numéro ; il est maintenant dans sa 55e année. — *Monats-Register zum wöchentlichen Verzeichnis der Neuigkeiten.* (Depuis juillet 1893, le *Wöchentliche Verzeichnis* et le *Monats-Register* paraissent sous forme de suppléments du *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel.*) — *Vierteljahrs-Katalog der Neuigkeiten des deutschen Buchhandels. Nach den Wissenschaften geordnet mit alphabetischem Register* (1896, 51 Jhg.). — *Verzeichnis der im deutschen Buchhandel neu erschienenen und neu aufgelegten Bücher, Landkarten, Zeitschriften*, etc. Ce catalogue est semestriel et disposé par ordre alphabétique ; il a été commencé en 1797, et est, à notre avis, le plus important de tous ceux que publie la librairie Hinrichs. Tous les cinq ans paraît, sous le titre de *Fünfjähriger Bücher-Katalog*

un catalogue méthodique contenant les ouvrages indiqués dans les dix catalogues semestriels de la période quinquennale qui vient de s'écouler. Il a paru, de 1851 à 1890, 8 volumes de ces *Fünfjährigen Kataloge* dont les trois premiers (1851-1865) ont été plus tard refondus en un seul alphabet. Les volumes parus depuis 1871 sont accompagnés d'un *Repertorium*, et depuis 1890 d'un *Sachregister* (table de matières).

Outre les publications de Hinrichs nous citerons les répertoires suivants : W. Heinsius, *Allgemeines Bücher-Lexicon, oder vollständiges alphabetisches Verzeichniss der von 1700 bis zu Ende 1810 erschienenen Bücher, welche in Deutschland und in den durch Sprache und Litteratur damit verwandten Ländern gedruckt worden sind.* Il a été continué jusqu'à nos jours. vol. I-XIX, 1812-1894, Brockhaus, Leipzig. — Ch. G. Kayser, *Vollständiges Bücher-Lexikon*, contenant tous les livres publiés par la librairie allemande depuis 1750, Leipzig, Weichel, 1833-1896, 28 vol. — C. Georg, *Schlagwort-Katalog. Verzeichnis der Bücher und Landkarten in sachlicher Anordnung*, t. I, 1883-87; II, 1888-92. Répertoire disposé par ordre alphabétique de matières et publié à Hannover par Cruse, sous la forme de catalogues hebdomadaires et semestriels, qui sont refondus tous les cinq ans en un catalogue quinquennal. Mentionnons encore le *Gesammt-Verlags-Katalog des deutschen Buchhandels*, publié par la librairie A. Russell de Münster (1881-1894, 16 vol.); les *Nachrichten aus dem Buchhandel und den verwandten Geschäftszweigen*, qui ont cessé récemment de paraître et qui ont été réuni avec le *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel* et l'*Allgemeine Bibliographie*. *Monatliches Verzeichniss der wichtigeren neuen Erscheinungen der deutschen und ausländischen Litteratur*, publiée par A. Brockhaus à Leipzig. On peut enfin trouver de nombreux renseignements bibliographiques dans les ouvrages suivants : J. Künschner, *Deutscher Litteratur-Kalender*, Berlin u. Stuttgart, 1879 et suiv. et R. Kukula, *Allgemeiner Deutscher Hochschulen-Almanach*, Wien, 1888. La seconde édition de cet ouvrage a paru à Innsbruck, 1892-93, sous le titre de *Bibliographisches Jahrbuch der Deutschen Hochschulen, nebst Ergänzungsheft 1.*

Angleterre : E. Brydges and J. Haslewood, *The British*

bibliographer, vol. I-IV, London, 1810-14, 2. edition, ibid., 815. — R. Watt, *Bibliotheca Britannica or a general Index o British and foreign Literature. In two parts : Authors nd subjects*, vol. I-IV, Edinburgh, 1824. — W. T. Lowndes, *The Bibliographer's Manual of English Literature*, London, 1834, 2. edition, 1857-64; *new edition* (réimpression pure et simple), by H. G. Bohn, I-IV, 1871. — S. A. Allibone, *A critical Dictionary of English Literature*, vol. 1-3, Philadelphia, 1863-71, et suppl. 2 vol., 1891. — *The London Catalogue of books, that have been printed in Great Britain since 1700*. London, 1773-1855. (Cf. J. Petzholdt, *Bibliotheca bibliographica*, p. 346). — Low, *The English Catalogue*, 1835-1889, London, 1864-93. — Low publie aussi annuellement un *English Catalogue of books* disposé par ordre alphabétique des noms d'auteurs avec une table méthodique. — *The Publishers' Circular and Booksellers' Record of British and foreign Literature*, London, Sampson Low. Périodique. — *The Bookseller, a Newspaper of British and foreign Literature*, London, Whitaker.

Autriche : *Oesterreichischer Katalog. Verzeichniss aller in Oesterreich von 1860 bis 1870 jährlich erschienen Bücher, Zeitschriften* etc. Paraît maintenant comme supplément de l'*Oesterreichische Buchhändler korrespondenz*.

Belgique : *Bibliotheca Belgica. Catalogue général des principales publications belges, 1830-60*. Bruxelles, 1861. — *Bibliographie de Belgique. Journal officiel de la Librairie*, Bruxelles (depuis 1875). — *Revue bibliographique belge*, Bruxelles (depuis 1889).

Danemark, Norvège et Suède : *Nordisk Boghandlertidende*. Udgivet af Boghandlerforeningen i Kjøbenhavn, fondé en 1867. Ce journal est hebdomadaire et donne les titres des ouvrages nouveaux parus dans tous les pays scandinaves. — *Norsk Boghandlertidende*. Udgivet af den norske Boghandlerforening. Kristiania, M. W. Feilberg. — *Norsk Bogfortegnelse*. Udgiven af Universitets-Bibliotheket i Kristiania. — *Kvartalskatalog over norsk litteratur*. Udgiven af den norske Boghandlerforening ved en komité (1893 : 1re année) Kristiania. — *Svensk Bokhandels Tidning*. Utgif. J. A. Bonnier, Stockholm. — *Nya Bokhandelstidningen*.

Utgif. J. B. Tegnér, Stockholm. — *Arskatalog for svenska bokhandeln*, depuis 1886.

France : J. M. Quérard, *La France littéraire*, t. I-X. Paris. 1827-39. *Suppl.*, 2 vol., 1854-64. — Du même avec Bourquelot : *La littérature française contemporaine. Continuation de la France littéraire*, t. I-VI, Paris, 1840-57. — O. Lorenz, *Catalogue général de la librairie française*, 1840 à 1885, t. I à XI ; t. XII et XIII, 1886 à 1890, rédigé par D. Jordell, qui continue (depuis 1894 pour l'année 1893) le *Catalogue de la Librairie* par un *Catalogue annuel de la Librairie française*, Paris, Nilson. — Ch. Reinwald a publié pour les années 1858 à 1869 un catalogue général de tous les livres parus en langue française, soit en France, soit à l'étranger. Lorenz a fait paraître un catalogue du même genre pour l'année 1876. — *Bibliographie de la France. Journal général de l'imprimerie et de la Librairie*, fondé en 1811 ; hebdomadaire. — *Le Bulletin mensuel de la Librairie française*, publié par C. Reinwald, est sauf le titre, identiquement la même chose que le *Catalogue mensuel de la Librairie française*, fondé par O. Lorenz, et continué par la librairie Nilson, Paris.

Italie : *Catalogo collettivo della libreria italiana*. Nuova ed. e suppl. Milano, 1881-84. — *Bibliografia italiana*. — *Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa dalla Biblioteca Nazionale centrale di Firenze*.

Pays-Bas : Brinkman, *Catalogus der boeken, plaat-en kaartwerken*, allant de 1850 à 1891. — Du même, *Alphabetische lijst van boeken, landkaarten*, Amsterdam, C. L. Brinkman, périodique (1894 : 49e an.). — *Nederlandsche Bibliographie. Lijst van nieuw verschenen boeken, kaarten*, etc., 'sGravenhage, M. Nijhoff. Périodique, mensuelle, fondée en 1856.

Roumanie : *Catalogu mensual al librariei romane*, Bucuresci, Socecu et Cie.

Russie et **Pologne** : *Russische Bibliographie*, rédigée par N. Lissowsky, Saint-Pétersbourg. — K. Estreicher, *Bibliografia Polska*, Krakau, 1870 et sq. — Wislocki, *Przewodnik bibliograficzny*, Krakau, Bulletin mensuel.

Suisse : *Bibliographie und literarische Chronik der Schweiz*. Basel, Georg. Paraît mensuellement depuis 1871.

bibliographer, vol. I-IV, London, 1810-14, 2. edition, ibid., 1815. — R. Watt, *Bibliotheca Britannica or a general Index to British and foreign Literature. In two parts : Authors and subjects*, vol. I-IV, Edinburgh, 1824. — W. T. Lowndes, *The Bibliographer's Manual of English Literature*, London, 1834, 2. edition, 1857-64; *new edition* (réimpression pure et simple), by H. G. Bohn, I-IV, 1871. — S. A. Allibone, *A critical Dictionary of English Literature*, vol. 1-3, Philadelphia, 1863-71, et suppl. 2 vol., 1891. — *The London Catalogue of books, that have been printed in Great Britain since 1700.* London, 1773-1855. (Cf. J. Petzholdt, *Bibliotheca bibliographica*, p. 346). — Low, *The English Catalogue*, 1835-1889, London, 1864-93. — Low publie aussi annuellement un *English Catalogue of books* disposé par ordre alphabétique des noms d'auteurs avec une table méthodique. — *The Publishers' Circular and Booksellers' Record of British and foreign Literature*, London, Sampson Low. Périodique. — *The Bookseller, a Newspaper of British and foreign Literature*, London, Whitaker.

Autriche : *Oesterreichischer Katalog. Verzeichniss aller in Oesterreich von 1860 bis 1870 jährlich erschienen Bücher, Zeitschriften* etc. Paraît maintenant comme supplément de l'*Oesterreichische Buchhändler korrespondenz.*

Belgique : *Bibliotheca Belgica. Catalogue général des principales publications belges, 1830-60.* Bruxelles, 1861. — *Bibliographie de Belgique. Journal officiel de la Librairie*, Bruxelles (depuis 1875). — *Revue bibliographique belge*, Bruxelles (depuis 1889).

Danemark, Norvège et Suède : *Nordisk Boghandlertidende.* Udgivet af Boghandlerforeningen i Kjøbenhavn, fondé en 1867. Ce journal est hebdomadaire et donne les titres des ouvrages nouveaux parus dans tous les pays scandinaves. — *Norsk Boghandlertidende.* Udgivet af den norske Boghandlerforening. Kristiania, M. W. Feilberg. — *Norsk Bogfortegnelse.* Udgiven af Universitets-Bibliotheket i Kristiania. — *Kvartalskatalog over norsk litteratur.* Udgiven af den norske Boghandlerforening v ed en komite (1893 : 1e année) Kristiania. — *Svensk Bokhandels Tidning.* Utgif. J. A. Bonnier, Stockholm. — *Nya Bokhandelstidningen.*

Utgif. J. B. Tegnér, Stockholm. — *Arskatalog for svenska bokhandeln*, depuis 1886.

France : J. M. Quérard, *La France littéraire*, t. I-X. Paris. 1827-39. *Suppl.*, 2 vol., 1854-64. — Du même avec Bourquelot : *La littérature française contemporaine. Continuation de la France littéraire*, t. I-VI, Paris, 1840-57. — O. Lorenz, *Catalogue général de la librairie française*, 1840 à 1885, t. I à XI ; t. XII et XIII, 1886 à 1890, rédigé par D. Jordell, qui continue (depuis 1894 pour l'année 1893) le *Catalogue de la Librairie* par un *Catalogue annuel de la Librairie française*, Paris, Nilson. — Ch. Reinwald a publié pour les années 1858 à 1869 un catalogue général de tous les livres parus en langue française, soit en France, soit à l'étranger. Lorenz a fait paraître un catalogue du même genre pour l'année 1876. — *Bibliographie de la France. Journal général de l'imprimerie et de la Librairie*, fondé en 1811 ; hebdomadaire. — *Le Bulletin mensuel de la Librairie française*, publié par C. Reinwald, est sauf le titre, identiquement la même chose que le *Catalogue mensuel de la Librairie française*, fondé par O. Lorenz, et continué par la librairie Nilson, Paris.

Italie : *Catalogo collettivo della libreria italiana*. Nuova ed. e suppl. Milano, 1881-84. — *Bibliografia italiana*. — *Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa dalla Biblioteca Nazionale centrale di Firenze.*

Pays-Bas : Brinkman, *Catalogus der boeken, plaat-en kaartwerken*, allant de 1850 à 1891. — Du même, *Alphabetische lijst van boeken, landkaarten*, Amsterdam. C. L. Brinkman, périodique (1894 : 49e an.). — *Nederlandsche Bibliographie. Lijst van niew verschenen boeken, kaarten*, etc., 'sGravenhage, M. Nijhoff. Périodique, mensuelle, fondée en 1856.

Roumanie : *Catalogŭ mensual al librariei romane*, Bucuresci. Socecu et Co.

Russie et **Pologne** : *Russische Bibliographie*, rédigée par N. Lissowsky, Saint-Pétersbourg. — K. Estreicher, *Bibliografia Polska*, Krakau, 1870 et sq. — Wislocki, *Przewodnik bibliograficzny*, Krakau, Bulletin mensuel.

Suisse : *Bibliographie und literarische Chronik der Schweiz*, Basel, Georg. Paraît mensuellement depuis 1871.

Amérique du Nord : Outre Allibone cité plus haut, cf. O. A. Roorbach, *Bibliotheca americana, a catalogue of american publications 1820-61*, New-York, 1852-61, 4 vol. — C. Kelly, *The American Catalogue of books published in the United States from Jan. 1861...* London, 1866-92, 6 vol. — *The American Catalogue of books*, fondé par F. Leypoldt en 1876, 4 vol. en ont déjà paru : t. I, livres qui étaient en fonds chez les éditeurs américans au 1er janvier 1876; t. II, 1876-84, New-York, 1885; t. III, 1884-90, New-York, 1891; t. IV. 1890-95, New-York, 1896. — *The Publishers' Weekly. American Book-trade Journal, with which is incorporated the American Literary Gazette and Publishers' Circular*, New-York.

Tous les articles parus dans les revues anglaises ou américaines se trouvent dépouillés et classés dans le célèbre *Index to periodical Literature* de Poole, que nous avons déjà cité et qui est un répertoire d'une importance capitale et, pour tout dire, indispensable. En voici le titre exact : *Index to periodical Literature, by* W. F. Poole *and* W. J. Fletcher, *with the cooperation of the A. L. A. and L. A. U. K.* New revised edition, vol. I, 1. 2, embrassant la période comprise entre 1802 et 1881. Il a paru deux suppléments, vol. II (1er suppl.) 1882-87; vol. III (2e suppl.) 1887-92. L' « American Library Association » a publié aussi : *An Index to general Literature, biographical, historical and literary essays and sketches, reports and publications of boards and societies dealing with Education, Health, Labour*, etc., par W. J. Fletcher, Boston, 1893. Cet index complète heureusement le répertoire de Poole. Cf. à ce propos J. D. Brown, Note on « An Index to general Literature », *The Library*, V, 1893, p. 209-216.

Pays Orientaux : J. Th. Zenker, *Bibliotheca orientalis*, t. I-II, Leipzig, 1846-61. — Trübner, *American, European and Oriental literary record*, London, 1865-1890. Périodique mensuel remplacé depuis 1890 par la *Monthly Oriental list*, London, également mensuelle. — *Orientalische Bibliographie*, hrsg. von E. Kuhn (1894, 8e année), Berlin.

Bibliographies hébraïques : J. Fürst, *Bibliotheca judaica*, Th. 1-3, Leipzig, 1849-63. — M. Steinschneider, *Hebräische Bibliographie*, 1858 à 1884. — Du même, l'article sur la littérature

MÉDECINE : W. Engelmann, *Bibliotheca medico-chirurgica et anatomico-physiologica. Alphabetisches Verzeichniss der medizinischen, etc. Bücher, welche 1750-1847 in Deutschland erschienen sind*, 6. Aufl., Leipzig, 1848 ; Suppl. für 1848-67, Leipzig, 1868. — A. Pauly, *Bibliographie de l'histoire des sciences médicales*, Paris, 1874. — *Index medicus. Compiled under the supervision of* J. S. Billings and R. Fletcher, vol. I et sq., New-York, 1879 et sq. — *Index-Catalogue of the Library of the Surgeon-General's-Office*, vol. I-XVI, by J. S. Billings, Washington, 1880-95.

PHILOLOGIE : J. S. Vater, *Litteratur der Grammatiken, Lexika und Wörtersammlungen aller Sprachen der Erde*, 2. Ausg. von B. Jülg, Berlin, 1847. — J. A. Fabricius, *Bibliotheca graeca*, t. 1-12, 4. ed. Hamburgi, 1790-1809, *Index*, Lipsiæ, 1838. — J. A. Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ aetatis*, t. 1-6, Patavii, 1754. — F. L. A. Schweiger, *Handbuch der classischen Bibliographie*, Bd. 1. 2., Leipzig, 1830-34. — S. F. W. Hoffmann, *Bibliographisches Lexicon der gesammten Litteratur der Griechen*, 2. Ausg. Bd. 1-3, Leipzig, 1838-45. — F. W. Wagner, *Grundriss der classischen Bibliographie*, Breslau, 1840. — W. *Engelmann*, *Bibliotheca philologica*, 3. Aufl., Leipzig, 1853 et *Bibliotheca scriptorum classicorum*, 1700-1878, 8. Aufl. von E. Preuss, Abth. 1. 2., Leipzig, 1880-82. — E. Hübner, *Bibliographie der klassischen Altertumswissenschaft*, 2. Aufl., Berlin, 1889. — W. Engelmann, *Bibliothek der neueren Sprachen ; Verzeichniss der in Deutschland vom Jahre 1800 erschienenen Grammatiken* etc. avec Suppl. 1. 1841-49, 2. 1849-68, Leipzig, 1842-68. — K. Goedeke, *Grundriss zur Geschichte der deutschen Dichtung*, 2. Aufl., Bd. 1 et sq., Dresden, 1884 et suiv.

SCIENCES NATURELLES : W. Engelmann, *Bibliotheca historico-naturalis. Verzeichniss der Bücher über Naturgeschichte, welche von 1700-1846 erschienen sind.* Bd. 1., Leipzig, 1846. — *Catalogue of scientific papers. Compiled by the Royal Society of London.* vol. I-XI, 1800-1883. London-Cambridge, 1867-96. — G. A. Pritzel, *Thesaurus literaturæ botanicæ*, Lipsiæ, 1851, 2. Aufl. 1872. — H. A. Hagen, *Bibliotheca entomologica*, Bd. 1. 2., Leipzig, 1862-63. — L. Agassiz, *Bibliographia Zoologiæ et Geologiæ*, vol. I-IV, London, 1848-54. — J. V. Carus et W. Engelmann,

Bibliotheca zoologica. Verzeichniss der Schriften über Zoologie welche (I), 1846-60 erschienen sind. Bd. 1. 2., Leipzig, 1861, (II) — 1861-80 bearb, v. O. Taschenberg. Bd. 1 et sq. Leipzig, 1887 et suiv.

TECHNOLOGIE : W. Engelmann, *Bibliotheca mechanico-technologica oder Verzeichniss der bis 1843 in Deutschland erschienenen Bücher der mechanischen und technischen Künste u. Gewerbe*, avec *Suppl.-Heft von 1843 bis 1849*, Leipzig, 1844-1850. — E. L. Schubarth, *Repertorium der technischen Litteratur*, 1823-53, Berlin, 1856.

THÉOLOGIE : G. B. Winer, *Handbuch der theologischen Litteratur*, 3. Aufl. Bd. 1. 2. u. 1 Ergänzungsheft, Leipzig, 1838-42. — Th. Ch. F. Enslin, *Bibliotheca theologica oder Verzeichniss aller bis 1831 in Deutschland erschienenen Werke*, 2. Aufl., Stuttgart, 1833. — E. A. Zuchold, *Bibliotheca theologica. Verzeichniss der auf dem Gebiete der evangelischen Theologie 1830-62 in Deutschland erschienenen Schriften.* Bd. 1. 2., Göttingen, 1864. — D. Gla, *Systematisch geordnetes Repertorium der katholisch-theologischen Litteratur, welche in Deutschland, Oesterreich und der Schweiz seit 1700 erschienen ist.* Bd. 1. Abth. 1., Paderborn, 1895.

6. BIOGRAPHIES

a. BIOGRAPHIES GÉNÉRALES : Ch. G. Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexikon.* Bd. 1-4, Leipzig, 1750-51. Suppléments : t. I-II (A-J), par J. Ch. Adelung, Leipzig, 1784-87 ; t. III-VI (K-R), par H. W. Rotermund, 1810-1819. — J. Michaud, *Biographie universelle.* Nouv. éd., t. I-XLV, Paris, 1842-65. — Hoefer, *Nouvelle biographie générale*, t. I-XLVI, Paris, 1857-66. — G. Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains*, 6e éd., Paris, 1893. Suppl. 1895. — E. M. Oettinger, *Bibliographie biographique universelle*, Leipzig, 1850, 2e éd., Bruxelles, 1854, Paris, 1866. — E. M. Oettinger, *Moniteur des dates. Biographisch-genealogisch-historisches Weltregister.* Mit Supplementen. Bd. I-IX, Leipzig, 1868-82. — A. de Gubernatis, *Dictionnaire international des écrivains du jour*, 3 vol., Florence, 1888-91. — H. J. Rose, *New general Biographical Dictionary*, vol. I-XII,

London, 1857. — F. Bornmüller, *Biographisches Schriftsteller-Lexikon der Gegenwart*, Leipzig, 1882.

b. **BIOGRAPHIES NATIONALES: Allemagne**: G. Ch. Hamberger, *Das gelehrte Teutschland*. Continué par J. G. Meusel, 5e éd. t. I-XXIII, Lemgo, 1796-1834. — J. C. Meusel, *Lexikon der von 1750-1800 verstorbenen teutschen Schriftsteller*. Bd. 1-15, Leipzig, 1802-1816. — *Nekrolog und neuer Nekrolog der Deutschen*. Gotha, Weimar, 1791-1856. — *Allgemeine deutsche Biographie*, red. von R. v. Liliencron u. F. X. v. Wegele, 41 vol., Leipzig, 1875-96. **Angleterre**: *Dictionary of national biography*, ed. by L. Stephen, vol. I et suiv., London, 1885 et sq. — **Autriche**: C. von Wurzbach. *Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich*, vol. I et sq., Wien, 1856 et suiv. — **Amérique**: Sparks, *Library of American Biography*, 25 vol., Boston, 1834-48.

c. **BIOGRAPHIES SPÉCIALES** — Artistes: G. K. Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, vol. I-XXII, München, 1835-52, 2e éd. publiée par J. Meyer, Leipzig, 1872 et suiv. — H. A. Müller. *Biographisches Künstler-Lexikon der Gegenwart*, Leipzig, 1882. — M. Bryan, *Biographical and critical Dictionary of painters and engravers*, new. ed. by G. Stanley, London, 1849. Suppl. by H. Ottley, London, 1866. — S. Spooner, *Biographical and critical Dictionary of painters, engravers, sculptors and architects*, New-York, 1853. 2. ed. 1865. — Médecins: A. C. P. Callisen, *Medicinisches Schriftsteller-Lexikon*, t. 1-33. Copenhagen et Altona, 1830-45. — *Biographisches Lexikon der hervorragenden Aerzte aller Zeiten u. Völker*. hrsg. v. A. Hirsch. Wien, 1884-88. Bd. 1-6. — Musiciens: F. J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e éd., vol. I-VIII, Suppl. 1. 2. Paris, 1860-80. — Philologues: F. A. Eckstein, *Nomenclator philologorum*, Leipzig, 1871. — W. Pökel, *Philologisches Schriftsteller-Lexikon*, Leipzig, 1882. — Théologiens: H. Hurter, *Nomenclator literarius recentioris theologiæ catholicæ*, vol. I-III, 2. ed. Innsbruck, 1892-95. — W. Smith and H. Wace, *A Dictionary of christian biography*, 4 vol., London, 1877-87. — Naturalistes: J. C. Poggendorff, *Biographisch-literarisches Handwörterbuch zur Geschichte der exakten Wissenschaften*, Bd. 1, 2, Leipzig, 1863. Le 3e vol. de l'ouvrage est sous presse.

V.

(Page 182.)

Les bibliothèques ont fréquemment organisé des **expositions de leurs livres ou de leurs manuscrits** les plus rares. C'est ainsi qu'en 1888, par exemple, la Bibliothèque Nationale exposa dans la salle du Parnasse les précieux manuscrits acquis à la succession de lord Ashburnham. Cf. L. Delisle, *Notice d'un choix de manuscrits des fonds Libri et Barrois, exposés dans la salle du Parnasse français*. Paris 1888. — Du même, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, Paris 1888, et *Centralblatt f. B.*, VI, 1889, pp. 206-209. Cette exposition eut un grand succès. Une exposition de chefs-d'œuvre de l'imprimerie, de manuscrits, de gravures sur bois, d'autographes, etc., etc., avait déjà eu lieu en Allemagne, à Leipzig, en 1847, du 24 au 28 juin. Elle avait été organisée, dans un but charitable, par la bibliothèque de l'Université et la bibliothèque de la ville. Cf. Naumann, *Serapeum*, VIII, 1847, pp. 193-199. — En 1889, la bibliothèque royale, à Stuttgart, prit part avec un succès mérité à l'exposition des arts graphiques, qui se tint dans cette ville. En 1890, année du 450e anniversaire de la découverte de l'imprimerie, un grand nombre de bibliothèques profitèrent de l'occasion qui s'offrait à elles pour organiser des expositions de leurs livres précieux. Citons entre autres : la bibliothèque de Bamberg (F. Leitschuh, *Zur Entwickelungsgeschichte von Schrift und Druck*, Bamberg, 1890); les bibliothèques universitaires de Göttingue et de Strasbourg (*Centralblatt f. B.*, VII, 1890, pp. 391 et suiv.); la bibliothèque de la ville de Cologne (A. Keysser, *Katalog einer Ausstellung von Erzeugnissen der Buchdruckerkunst*, 2. Abdr., Köln, 1890), etc..... En 1892, la bibliothèque universitaire de Göttingue organisa de nouveau, en l'honneur du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, une exposition de manuscrits et ouvrages imprimés ayant trait à ce grand événement : elle s'ouvrit le 12 octobre et dura plusieurs jours (*Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 144). — En 1894, la bibliothèque de la ville, à Hambourg, exposa, du 27 juin au 4 juillet, à l'occasion de la réunion dans cette ville du congrès des écrivains allemands, un certain

nombre de manuscrits et de livres précieux, dont la liste se trouve indiquée dans les *Mittheilungen* de cette bibliothèque. XI, 1894, et, du 3 au 8 déc. de la même année, la bibliothèque de la ville à Cologne, exposa, en commémoration du jour anniversaire de la mort de Mercator, une série de portraits du célèbre cosmographe. A la bibliothèque de la ville, à Mayence, une salle spéciale est consacrée à une exposition permanente de livres rares, incunables, manuscrits, documents divers, estampes, etc. (*Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 211), et à Francfort, la bibliothèque de la ville possède, elle aussi, une exposition permanente. Enfin, en 1894 également, la bibliothèque de l'université de Königsberg organisa, du 26 au 30 juillet, pour le 350e anniversaire de la fondation de l'université, une exposition dans sa salle de lecture. Entre autres raretés, on put y admirer la fameuse « bibliothèque d'argent ». Cf. P. Schwenke u. K. Lange, *Die Silberbibliothek Herzog Albrechts von Preussen und seiner Gemahlin Anna Maria*, Leipzig, 1894.

En Suisse, la Bibliothèque de l'université de Bâle exposa, les 22 et 23 octobre 1886, les manuscrits ornés de miniatures qu'elle possède (*Centralblatt f. B.*, IV, 1887, pp. 41-42).

En Italie, une exposition d'incunables et de livres rares eut lieu en 1888, à Bologne, à l'occasion du centenaire de l'université. G. Malagola en a rendu compte dans le fascicule, octobre-novembre 1888, du *Bibliofilo*.

En Angleterre, le British Museum ne se contente pas d'avoir une exposition permanente du plus haut intérêt (cf. « The changes in the permanent exhibitions of books and manuscripts at the British Museum », *The Library*, vol. III, pp. 99-102, 170-174); de temps à autre encore, et suivant les occasions, il organise des expositions particulières, c'est ainsi qu'en novembre 1887 (*Centralblatt f. B.*, V, 1888, p. 39) il exposa une collection d'ouvrages relatifs à la sténographie. En 1888, à propos du 200e anniversaire de la chute de la maison des Stuarts, eut lieu la « Stuart Exhibition » (*The Library*, vol. I, 1889, pp. 69, 167); en janvier 1890, la « Tudor Exibition » (« Tudor books at the British Museum », *ibid.*, vol. II, 1890, pp. 63-64, et « Tudor exhibition in the British Museum », *ibid.*, pp. 188-190). — Les « Free Public Libraries » anglaises ont reconnu elles aussi l'utilité de

ces expositions, cf. A. LANCASTER, « On the advantage of occasional exhibitions of the more rare and valuable books in public libraries » (*The Library*, vol. VI, 1894, p. 19-22, et A. W. POLLARD, « On the exhibition of Facsimiles of rare books in public libraries », *ibid.*, vol. V, 1893, pp. 260-264).

De nombreuses bibliothèques américaines participèrent en 1884, à l'exposition, qui se tint à Berkeley, cf. *Catalogue of the loan book exhibition, held at the University of California, Berkeley, May 26-31, 1884*, Sacramento, 1884. Puisque nous parlons ici d'expositions organisées par les bibliothèques, mentionnons encore des **expositions** d'un autre genre, **consacrées** spécialement **aux différents services d'administration**. A l'occasion de leur 6e congrès annuel, les bibliothécaires anglais organisèrent, à Liverpool, grâce à la participation d'un grand nombre de bibliothèques, une « Exhibition of library appliances and bindings » (*Transactions and proceedings of the 6. annual meeting of the Library Association U. K.*, London, 1886, p. 181-190). A l'exposition universelle de Paris, en 1889, la bibliothèque publique de Chicago exposa un gros volume contenant des vues des différents locaux de la bibliothèque, ainsi que les règlements et ordonnances qui la régissent. Elle obtint pour cet ouvrage une médaille d'or (*Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 109-110). Mais l'exposition la plus considérable dans ce genre, qui ait eu lieu jusqu'à présent, fut celle que l' « American Library Association » organisa à l'exposition universelle de Chicago, en 1893, et à laquelle les bibliothèques étrangères furent invitées. Elle devait contenir des plans et vues de bibliothèques, des modèles d'installation et d'administration, des rapports sur les bibliothèques, des spécimens de reliures, etc.; en outre, une bibliothèque composée de 5.000 volumes choisis devait représenter une bibliothèque publique libre modèle. Cette exposition réussit parfaitement et eut un grand succès. Cf. à ce propos « World's Columbian exposition library exhibit as outlined by the committee », *Library Journal*, vol. XVI, 1891, p. 251-252. — « The world's congress auxiliary of the world's Columbian exposition », *ibid.*, p. 274-276. — « World's Columbian exposition committee. Report of progress », *ibid.*, vol. XVIII, 1893, p. 157. — K. L. SHARP, « The A. L. A. library exhibit at the world's fair », *ibid.*, p. 280-284. —

C. H. GARLAND, « Some of the libraries at the exposition », *ibid.*, p. 284-288. — *U. S. Bureau of education. Catalog of* « *A. L. A.* » *library 5.000 volumes for a popular library selected by the American Library Association and shown at the world's Columbian exposition*, Washington, 1893. Dans l'importante exposition organisée à la « World's fair » par l'enseignement supérieur allemand, toute une partie fut réservée aux bibliothèques allemandes ; elle renfermait d'abord une série d'ouvrages choisis de bibliotechnie, puis, conformément au programme, de nombreux plans et des photographies des bibliothèques allemandes et particulièrement prussiennes, des modèles d'aménagement et d'organisation, des renseignements détaillés relatifs à la rédaction et à l'usage des catalogues, etc. Enfin des reproductions de manuscrits très rares de différentes collections permettaient de se rendre compte de la richesse des bibliothèques allemandes en manuscrits précieux. Cf. A. GRÆSEL, « Die deutschen Bibliotheken auf der Weltausstellung in Chicago », *Centralblatt f. B.*, IX, 1892, p. 88-89. — *Deutsche Unterrichts-Ausstellung in Chicago 1893. Special-Katalog der Bibliotheks-Ausstellung, bearbeitet von* A. GRÆSEL, Berlin, 1893. — L. AMBROSE, « The german library exhibit at the world's fair », *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, pp. 499-503. Les bibliothèques anglaises exposèrent également. Cf. J. D. BROWN. « The L. A. U. K. exhibit at Chicago », *The Library*, vol. V, 1893, pp. 169-170.

Mentionnons, en terminant, les **musées techniques** organisés par certaines bibliothèques à la suite de ces expositions. En Allemagne, la Bibliothèque royale de Berlin a réuni, en vue d'un musée de ce genre, la plupart des objets provenant de l'exposition organisée à Chicago par les bibliothèques allemandes. En Angleterre, un « Museum of library appliances » a été créé à l'instigation de la *L. A. U. K.* ; il est dirigé par son fondateur, le Dr James BROWN, qui avait déjà contribué pour une large part à l'organisation « de l'exposition des bibliothèques anglaises », et il occupe à Londres une partie des locaux de la « Clerkenwell public library. » Cf. *The Library*, III, 1891, p. 246, 381-397, 472 ; IV, 1892, p. 31-335. En Amérique, enfin, la « Library school », à Albany, possède une « permanent collection

of library appliances ». L'accroissement des collections doit se faire par voie d'échanges. Rappelons, en outre, pour finir, qu'il existe à Boston et à Londres des *Library Bureaus*, dans lesquels on peut voir et acheter les différents meubles et objets nécessaires à l'installation d'une bibliothèque, *The Library*, V, 1893, p. 280; VI, 1894, p. 325.

VI.

(Page 189.)

Nous venons de parler de la **transcription des titres** et nous avons montré que c'était là un travail d'une nécessité absolue et auquel on ne pouvait se soustraire; mais nous reconnaissons que, théoriquement et *a priori*, cette obligation ne prouve pas en faveur du système de cataloguage suivi dans nos bibliothèques. Quel en est en effet le résultat? C'est que, s'il s'agit d'un ouvrage important et que la plupart des bibliothèques jugent à propos d'acheter, le titre en sera copié et recopié un nombre de fois incalculable. Il y a là un inconvénient que plusieurs bibliographes ont déjà signalé et sur lequel ils ont attiré l'attention : « At the present time », dit Melvil DEWEY (« Co-operative Cataloguing », *Library Journal*, I, 1877, p. 170-175) : « if a specially valuable book is published it finds its way to at least a thousand libraries, in all of which it must be catalogued. When the title is once properly copied, and revised, the result should be made easily accessible to the other nine hundred and ninety-nine librarians », et E. FÖRSTEMANN écrit à son tour, dans un article du *Centralblatt* (I, p. 9), « Die Verbindung zwischen den deutschen Bibliotheken » : « C'est perdre son temps et sa peine que de recommencer dans chaque bibliothèque un travail identique, et qu'il devrait suffire d'exécuter une fois pour toutes. » Pour remédier à cet inconvénient on a présenté divers systèmes, mais aucun de ceux qui ont été proposés n'a été jusqu'ici appliqué. D'après BURCHARD, la première chose à faire serait d'adopter dans toutes les bibliothèques un **modèle de fiches uniforme**. Cette réforme une fois accomplie, il suffirait d'obtenir des libraires qu'ils intercalassent, dans chaque livre nouveau, entre la couverture et le

titre, une fiche de catalogue imprimée, rédigée suivant des principes immuables (cf. un spécimen de carte imprimée dans l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1880, n° 686), et qui serait remise en cinq exemplaires à toutes les bibliothèques qui feraient l'acquisition de l'ouvrage. Le système de BURCHARD a été approuvé à l'unanimité par le comité bibliographique du cercle scientifique de Vienne, dans sa séance du 22 janvier 1880, et la critique l'a accueilli favorablement (voir le compte rendu qu'en a fait KEYSER dans le *Börsenblatt*, 1881, n° 222, p. 4123-25) ; mais il est resté malgré tout à l'état de projet et n'a pas réussi à passer dans la pratique. Guillaume DEPPING avait déjà, en quelques mots, agité la question du polytypage des titres au congrès international de Londres, (Cf. « Note on co-operative cataloguing », *Library Journal*, II, 1878, p. 188), et Henry STEVENS y avait également pris la parole pour demander que le polytypage fût appliqué spécialement aux titres des incunables et des livres anciens de grande valeur. Un bureau bibliographique central aurait été chargé de reproduire ces titres, en réduction, au moyen de la photographie et les eût fait ensuite imprimer. Cf. STEVENS, « Photo-Bibliography; or a central bibliographical clearing-house, » *Library Journal*, II, 1878, p. 162-173. — Dans son article cité plus haut, « Die Verbindung..., etc. » FÖRSTEMANN, sous prétexte de simplifier le système de BURCHARD, proposait en réalité de le modifier du tout au tout. Il demandait que les directeurs des principales bibliothèques s'entendissent ensemble pour rédiger, sous forme de cartes et suivant un schema déterminé, la bibliographie complète des ouvrages des grands écrivains disparus. Ces cartes une fois terminées eussent été livrées à l'impression et reproduites dans un volume ayant le même format que les catalogues sur fiches. Chaque feuillet du volume eût constitué ainsi la carte imprimée d'un ouvrage, et l'on n'aurait eu, dans chaque bibliothèque, qu'à détacher la carte en question pour l'intercaler dans le catalogue sur fiches, après y avoir inscrit la cote de classement portée par l'ouvrage qu'elle représentait. Mais ce procédé ne remédierait que dans une bien faible mesure à l'inconvénient signalé au début de cette note, et si on l'adoptait on n'en serait pas moins obligé, après comme avant, de transcrire à la main les titres des trois quarts des livres reçus dans chaque bibliothèque.

Dans un article du *Centralblatt f. B.* (IV, p. 60-66), « Der Druck der Katalogtitel und die Gesammtzugangsliste », J. FRANKE approuve, dans ses données essentielles, le système de BURCHARD et estime qu'il ne serait pas très difficile d'obliger les éditeurs à faire imprimer, pour tous les ouvrages nouveaux qu'ils publient, un certain nombre de cartes rédigées suivant des règles uniformes. Il suffirait, dit-il, qu'à la suite d'une entente internationale, les gouvernements des différents pays les y contraignissent ou que, en dehors même de toute intervention officielle, les directeurs des bibliothèques les plus importantes se concertassent entre eux sur les mesures à prendre pour arriver au même but. La grosse difficulté, FRANKE le reconnaît, serait d'obtenir que toutes les bibliothèques sans exception voulussent bien accepter le mode de rédaction adopté pour les nouvelles fiches. Chacun sait qu'actuellement la rédaction des cartes de catalogue varie de pays à pays, et il n'est pas rare, malheureusement, que, dans le même pays, elle varie encore de bibliothèque à bibliothèque. Que faire dans ces conditions? En admettant même que tout le monde fût d'accord sur le principe de la réforme il n'en resterait pas moins extrêmement difficile de la faire pénétrer dans la pratique, et la plupart des bibliothèques hésiteraient longtemps avant d'accepter les nouvelles cartes qui auraient, à leurs yeux, le grave défaut de s'éloigner des règles de cataloguage qu'elles auraient jusque là suivies.

A côté des projets de BURCHARD et de FÖRSTEMANN, qui visaient, ainsi que nous venons de le voir, à simplifier les travaux des bibliothécaires, d'autres projets ont été mis au jour, ayant pour but, ceux-ci, de faciliter les recherches des érudits qui fréquentent les bibliothèques et de les renseigner sur les dépôts où sont conservées les œuvres dont ils ont besoin : nous voulons parler des projets de « **catalogues collectifs** » communs à toutes les bibliothèques d'un même pays. Dans son *Advis*, NAUDÉ recommandait déjà aux bibliothèques de réunir le plus grand nombre de catalogues possible, afin d'être toujours en état d'indiquer aux travailleurs dans quel établissement ils pourraient trouver les ouvrages qu'elles-mêmes ne posséderaient pas. Il y avait là en germe cette idée de « catalogue collectif » à laquelle tant de bibliographes se sont attachés depuis une cin-

quantaine d'années. (Cf., à ce sujet, la remarquable étude d'ensemble que MM. Victor et Charles Mortet viennent de faire paraître dans la *Revue internationale des Archives des Bibliothèques et des Musées*, I, 1896, n° 3, Partie « Bibliothèques », sous le titre suivant : « Des catalogues collectifs ou communs à plusieurs bibliothèques »). Dans un article que nous avons déjà cité plusieurs fois et intitulé : « Einige praktische Bemerkungen und Wünsche über die öffentlichen Bibliotheken in Preussen », *Serapeum*, III, p. 247, E. Förstemann conseillait, dès 1842, d'abandonner le projet de création d'une bibliothèque nationale centrale, et de la remplacer par un catalogue collectif et alphabétique de tous les livres possédés par les bibliothèques prussiennes, en indiquant, à la suite de chaque ouvrage, le nom de la bibliothèque, nationale, universitaire, municipale, scolaire ou ecclésiastique, à laquelle il appartenait. En **Amérique**, Charles C. Jewett, bibliothécaire de la « Smithsonian Institution » de Washington, proposa, en 1850, un projet de catalogue collectif commun aux différentes bibliothèques de la région, et qui devait être exécuté sous la direction de la « Smithsonian Institution » et stéréotypé à ses frais. Cf. Charles C. Jewett, *On the construction of catalogues of libraries and their publication by means of separate, stereotyped titles. With rules and examples*, Washington, 1852, 2. éd., 1853 (*Smithsonian Report*). Guido Biagi en a fait une traduction italienne, sous le titre suivant : Ch. C. Jewett, *Della compilazione dei cataloghi per le biblioteche et del modo di pubblicarli per mezzo di titoli separati stereotipati. Regole ed esempli. Prima versione dall' inglese*, Firenze 1888. En 1877, James G. Barnwell a traité également la question d'un catalogue collectif dans le *Library Journal*, vol. I, p. 54-58, « A universal catalogue : its necessity and practicability ». — En **Italie**, Narducci s'est fait le champion des catalogues collectifs. Dans un mémoire intitulé : *Di un catalogo generale dei manoscritti e dei libri a stampa delle biblioteche governative d'Italia, proposta al Signor Ministro della pubblica istruzione nella quale si da per saggio l'articolo « Boccaccio »*, Roma, 1877, il proposa son plan de répertoire commun au ministre de l'Instruction publique qui venait précisément d'unifier, dans le *Regolamento organico delle biblioteche governative del regno d'Italia* (reproduit par l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1876,

nos 378, 472), les règlements des bibliothèques d'État. A l'appui de sa proposition, Narducci inséra dans son travail un catalogue sommaire des manuscrits et des éditions diverses des œuvres de Boccace, existant dans 32 bibliothèques d'Italie. A la suite de chacun des ouvrages se trouvaient indiquées les éditions successives qui en avaient été faites et, entre parenthèses, les bibliothèques qui les possédaient. Cf. *Anzeiger*, 1878, n° 69. — Dans une circulaire en date du 1er octobre 1881, adressée à ses collègues italiens (et reproduite dans l'*Anzeiger*, de Petzholdt, 1881, n° 1087), Narducci a expliqué d'une façon détaillée les dispositions de son *Catalogo generale alfabetico dei libri stampati delle biblioteche d'Italia*, et, deux ans plus tard, il est encore revenu sur l'utilité de ce catalogue, dans un travail intitulé : *Dell' uso e della utilità di un catalogo generale delle biblioteche d'Italia. Relazione e proposta a S. E. il Signor Commendatore Prof. Guido Baccelli, Ministro della istruzione pubblica, seguita dalla prima sillaba dello stesso catalogo*, Roma, 1883. (Cf. *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 75.)

En **Allemagne**, différents projets ayant tous pour but de faciliter les recherches des travailleurs ont vu le jour en ces dernières années. En 1878, un anonyme publia, dans *Neues Reich*, I, p. 903-907, un article intitulé : « Die deutschen Büchersammlungen als Ganzes », dans lequel il demandait que, pour suppléer au manque d'un catalogue unique de toutes les bibliothèques allemandes, on adoptât un système de son invention qu'il appelait « Système des demandes » (*Anfrageverfahren*). Voici en quoi consistait ce système. On aurait installé à Berlin une sorte de bureau d'informations littéraires, qui eût été rattaché à la Bibliothèque royale, et aurait eu pour mission d'indiquer, à ceux qui se seraient adressés à lui, dans quel dépôt se trouvaient les ouvrages dont ils avaient besoin. C'eût été incontestablement très commode ; malheureusement c'était impraticable. Comme la plupart des bibliothèques ne possèdent pas de catalogues imprimés, le bureau d'informations eût manqué, dès le premier jour, des éléments nécessaires pour se renseigner lui-même, et se fût ainsi trouvé dans l'impossibilité de répondre aux questions que les travailleurs lui auraient posées. Pour remédier à cette difficulté, H. von Treitschke avait proposé que l'on obligeât les grandes

bibliothèques prussiennes à déposer à la Bibliothèque royale de Berlin un exemplaire de leurs catalogues (cf. « Die Königliche Bibliothek in Berlin », *Preussische Jahrbücher*, vol. LIII, 1884, p. 473-492). Dziatzko combattit ce projet par des arguments irréfutables (« Die Centralisation der Kataloge deutscher Bibliotheken », *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 261-267). Il montra qu'il imposerait à nombre de bibliothèques des travaux de transcription énormes, que les frais qu'il entraînerait seraient considérables et qu'en définitive son utilité était très problématique. Comme conclusion, Dziatzko s'attacha à prouver que ce qu'il y aurait de mieux serait de faire imprimer un catalogue raisonné et collectif de tous les livres des bibliothèques publiques d'Allemagne. « A la suite du titre de chaque ouvrage, disait-il, on mettrait entre parenthèses l'indication des bibliothèques dans lesquelles il se trouve : le nom de chaque bibliothèque serait représenté par un sigle, et lorsqu'un ouvrage quelconque serait possédé par toutes les bibliothèques ou par un groupe déterminé d'entre elles on n'aurait pour le mentionner qu'à se servir d'un signe convenu. » Un certain nombre d'exemplaires de ce vaste répertoire auraient été imprimés sur papier pelure et d'un seul côté, ce qui eût permis à chaque bibliothèque de découper les articles correspondant aux ouvrages qu'elle possédait, et de se constituer, à peu de frais, un catalogue imprimé de ses collections ; enfin, un bureau central de cataloguage eût publié des suppléments réguliers qui auraient constitué une liste générale des acquisitions nouvelles de toutes les bibliothèques allemandes et réalisé ainsi un projet formé déjà par Franke. — K. Kochendörffer prit le parti de Treitschke contre Dziatzko, dans les *Preussische Jahrbücher*, et dans un article intitulé : « Ein Gesammtkatalog der deutschen Bibliotheken » (*ibid.*, vol. LIV, 1884, p. 168-174), proposa de dresser un catalogue général alphabétique, sur fiches imprimées, de tous les livres contenus dans les bibliothèques allemandes. Ce catalogue eût été conservé à la Bibliothèque royale de Berlin.

Les projets que nous venons de mentionner, les discussions auxquelles ils ont donné lieu n'ont pas été absolument stériles. Il semble qu'après bien des années d'attente on veuille maintenant passer de la théorie à la pratique. Récemment, par exemple,

le gouvernement prussien a décidé de faire imprimer un catalogue collectif des bibliothèques publiques du royaume de Prusse. La dépense en est évaluée à 300 000 Mark ; une première annuité de 15 000 Mark a été portée, à cet effet, au budget de 1896, et une seconde, de 15 000 Mark également, a été votée pour 1897. Ajoutons, à ce que nous venons de dire que, depuis 1893, la Bibliothèque royale de Berlin publie un catalogue annuel de ses acquisitions nouvelles, sous le titre de : *Verzeichniss der aus der neu erschienenen Litteratur von der Königl. Bibliothek zu Berlin erworbenen Druckschriften*. En Amérique, la « Smithsonian Institution » fait imprimer sur des fiches (*slips*) les titres de ses publications, et récemment le Bureau de l'*A. L. A.* a discuté la question de l'impression des cartes de catalogue. Cf. « Central card cataloguing », *Library Journal*, XVIII, 1893, p. 508-510, et C. Nörrenberg, dans le *Centralblatt*, XI, 1894, p. 76.

VII.

(Page 197.)

Elle l'est du moins en ce qui concerne les bibliothèques prussiennes. Voici, en effet, ce que dit le paragraphe 9 de l'*Instruction für die Herstellung der Zettel des alphabetischen Kataloges* : « Le **format** sera déterminé par la hauteur de la reliure et sur les bases suivantes : jusqu'à 25 centimètres, in-8° ; de 25 à 35, in-4° ; de 35 à 45, in-f° ; au-dessus de 45, gr. in-f°. S'il arrive que la hauteur soit de dimensions inférieures à la largeur, on se servira alors de cette dernière pour déterminer le format, en employant la notation suivante : in-8° transversal, in-4° transversal, etc., etc. — Pour les formats de dimensions exceptionnelles, on indiquera d'une façon exacte la hauteur et la largeur du volume. »

La « Library Association of the United Kingdom » a adopté, pour les formats, les mesures ci-dessous (*Anzeiger*, 1885, n° 1717).

Grand in-f°	au-dessus de	18	pouces	anglais	=	46 cm.
In-f°	au-dessous de	18	»	»	=	46 »
Petit in-f°	»	13	»	»	=	33 »

Grand in-4°	au-dessous de	15	pouces anglais	= 38	cm.
In-4°	»	11	»	= 28	»
Petit in-4°	»	8	»	= 20	»
Grand in-8°	»	11	»	= 28	»
In-8°	»	9	»	= 23	»
Petit in-8°	»	8	»	= 20	»
In-12	»	8	»	= 20	»
In-18	correspondant à	6	»	= 15	»
Formats nains	au-dessous de	6	»	= 15	»

Cf. aussi « Size-notation at the Bodleian » *The Library Chronicle*, vol. I, 1884, p. 191-193.

Le *Bollettino della Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze* a adopté les mesures suivantes :

In-f°	hauteur.....	supérieure	à 38	cm.
In-4°	».	de	28 à 38	»
In-8°	»	»	20 à 28	»
In-16	»	»	16 à 20	»
In-24	»	»	10 à 15	»
In-32	»	au-dessous de	10	»

En Amérique, différents bibliographes, et entre autres Jewett, avaient, il y a longtemps déjà, proposé de mesurer les livres. Sur un rapport d'Evans, « The sizes of printed books » (*Library Journal*, vol. I, 1877, p. 58-61),qui recommandait ce système. le congrès des bibliothécaires américains, réuni à Philadelphie, émit un avis favorable et nomma une commission chargée spécialement d'examiner la question. Cf. *ibid.*, p. 106-109, 139, 174, 178-181, 183, 222, 267, 365, 377; vol. II, p. 37; III, p. 19; et en outre J. B. Huling, « The sizes of printed kooks » (*Library Journal*, vol. I, 1877, p. 168-169, ainsi que George Wasson Cole, « A quicker method of measuring books » (*ibid.*, vol. XII, p. 345-349). Voici quelles furent les mesures adoptées sur la proposition de cette commission :

In-f°	en abrégé F...	au-dessus de	30	cm.
In-4°	» Q...	au-dessous de	30	»
In-8°	» O...	»	25	»
In-12	» D...	»	20	»

In-16 (*Twenty-fourmo*)	en abrégé	S...	au-dessous de	17 1/2	cm.
In-24 (*Thirty-twomo*)	»	T...	»	15	»
In-32 (*Forty-eigthmo*)	»	Tt..	»	12 1/2	»
In-48	»	Fe	»	10	»
Étroit (*narrow*)	»	nar.	Largeur inférieure aux 3/5 de la hauteur.		
Carré (*square*)	»	sq.	»	»	aux 3/4 de la hauteur.
Oblong	»	obl.	»	supérieure	à la hauteur.

A propos du rapport d'Evans que nous avons cité, Poole appelle l'attention des bibliographes sur les multiples difficultés qui peuvent se présenter au sujet du mesurage des livres : « If we adopt the measurement, shall we measure the text, the paper, or the binding? The measure of the text would best meet the requirements of bibliography : the measure of the paper would give the best description of the individual copy catalogued, and the measure of the covers would be the most expeditious and summary mode of treating the subject. The measure of the paper, however, and of the cover, is often determined by the stupidity of a miserable bookbinder, whose chief ambition seems to be to fill his bin whith shavings. My instructions to binders are not to cut books at all, unless they have special directions ; and in re-binding never. The whole subject of adopting a new mode of designating size is not without its difficulties. » Le meilleur moyen est de mesurer la reliure, à condition naturellement que celle-ci soit bien faite, condition facile à obtenir si le relieur suit strictement les instructions qui lui sont données et évite de rogner par trop le livre, en veillant, au contraire, à ce qu'une fois relié le volume ait les mêmes dimensions que broché.

La *Conférence du livre*, tenue à Anvers, en août 1890, a émis le vœu que l'on adoptât, dans tous les pays, un système unique pour la désignation des formats. Voir le rapport qui a paru dans la *Revue des Bibliothèques*, année I, 1891, p. 501-505.

L'article publié par Arthur W. HUTTON, dans *The Library*, vol. II, 1890, p. 182-187, sous le titre de « A new size notation for modern books », mérite d'être rappelé. Partant de ce point de vue que tout lecteur d'une *Free Public Library* peut avoir besoin de connaître approximativement le format d'un ouvrage, HUTTON propose de diviser tous les livres en quatre formats, représentés par les quatres lettres majuscules A. B. C. D. « It is worth the readers' while », dit-il, « to know if the book is quite a small one, such as can easily be slipped into the pocket, a book that some American librarians would class as minimo. And at the other end of the scale it is worth his while to know that the book is too big to hold in the hand — that a desk or table will be needed when he reads it. Between these two extremes the great majority of modern books will be found to lie ; and it is important again to distinguish these into two classes, which I may designate the handy volume and the standard library volume respectively. We have now the four classes which I propose to mark A. B. C. et D, and which a simple and easily remembered inch scale, will readily distinguish. » Comparé aux systèmes de mesures extrêmement compliqués que nous avons indiqués plus haut, celui-ci a du moins l'avantage de la simplicité.

Cf. enfin « Report on size notation », *The Library*, vol. IV, 1892, p. 147-151. — V. MORTET, « Le papier », *Revue des Bibliothèques*, I, 1891, p. 195-207. — Ch. et V. MORTET, « Le format des livres », *ibid.*, III, 1893, p. 305-325, et ROUVEYRE, dans son ouvrage déjà cité, *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, 3e éd., 1883, p. 37-54.

VIII.

(Page 198.)

Cf., à propos de cette règle que l'on suit maintenant à peu près dans toutes les bibliothèques allemandes, STINTZING, *Geschichte der Rechtswissenschaft I*, München, 1880, p. 152. — DZIATZKO, *Instruction...* § 94. — CUTTER, dans la dernière édition de ses *Rules for a printed dictionary catalogue*. — KEYSSER, dans le *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 13. — ROQUETTE, *ibid.*, IV, 1887,

p. 341 etc., etc... Voici quel est le texte de la règle suivie par le Bristish Museum, et adoptée depuis par la *Library Association of the U. K.* : « Consider the respondent or defendant of a thesis as its author, except when it unequivally appears to be the work of the praeses. » Ainsi qu'on le voit, cette règle est formelle, toutefois, ainsi que l'a fait remarquer Benjamin Robert WHEATLEY, elle contient une erreur de rédaction qu'il serait urgent de corriger. Les termes « respondent » et « defendant » ne sont pas, en effet, toujours synonymes, comme pourrait le faire supposer le texte du B. M., et la preuve en est qu'il y a nombre de thèses sur le titre desquelles un personnage prend le nom de *defendens,* tandis qu'un second s'intitule *respondens.* Ex : « *De Mangano* : Dissertatio quam publice defendere studebit G. Forchhammer, respondente Tho. G. Repp ; » Hafniæ, 1820. Il faudrait donc, dit WHEATLEY, ajouter à la règle précitée : « The defendant or respondant is the author when either occurs separately on the title-page, but when together, the defendant must be so considered. » Cf. « On the Question of authorship in academical dissertations », *Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meetings of the Library Association of the United Kingdom*, London, 1884, p. 37-42, reproduit par Henry B. WHEATLEY, dans *How to catalogue a library* (London, Stock, 2e éd., 1889), p. 105-121.

La question de l' « **authorship** » **des thèses anciennes** est des plus controversées et des plus obscures. Il en résulte qu'il est très difficile de donner des règles précises pour leur cataloguage. D'une façon générale, voici cependant ce que l'on peut dire : autrefois, l'auteur d'une thèse était toujours, ou presque toujours, le *praeses* ; maintenant, c'est toujours le candidat ; dans le milieu, tantôt l'un, tantôt l'autre, sans qu'on puisse, dans bien des cas, le distinguer nettement et surtout sans qu'il soit possible, autrement que pour une commodité pratique, d'instituer une démarcation tranchée comme celle qui se trouve indiquée dans la règle que nous reproduisons dans le texte.

Autrefois, venons-nous de dire, l'auteur d'une *dissertatio*, *disputatio*, *thesis*, etc., était presque toujours le *praeses*. Tous les bibliographes sont à peu près d'accord sur ce point. Récemment, cependant, Carl Sylvio KÖHLER essaya de prouver, dans

un article intitulé : « Die Auctorschaft u. Katalogisirung der akademischen Dissertationen » (*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1886, n° 2678), que le *praeses* n'était l'auteur que des *Disputationes privatæ*, ou écrits imprimés pour servir aux exercices scolaires, tandis que les *Disputationes publicæ* étaient toujours l'œuvre du candidat. A. ROQUETTE lui répondit, dans le *Centralblatt f. B.* (IV, 1887, p. 335-342), « Zur Frage der Autorschaft älterer Dissertationen », et démontra, d'une façon irréfutable, selon nous, que KÖHLER était dans l'erreur. (Cf. la réplique de KÖHLER et la nouvelle réponse de ROQUETTE, *ibid.*, p. 466-469.) Poussant sa théorie à l'extrême, ROQUETTE alla jusqu'à dire : « Même lorsque l'on trouve indiqué sur le titre que le *respondens* est l'auteur de la thèse, il ne faut pas le croire, car, dans la plupart des cas, cela n'est pas vrai, et il n'y a à cette règle que bien peu d'exceptions. » Cette assertion nous semble un peu exagérée, et il faut bien réfléchir avant de se décider à adopter le système qui consiste à cataloguer toujours une thèse au nom du *praeses* (cf. MECKLENBURG, *Centralblatt f. B.*, II, p. 367-368), car il arrive, plus souvent qu'on ne le pense, que le candidat désigné comme *auctor respondens* soit véritablement l'auteur de la dissertation. Le mieux, croyons-nous, est donc de s'en tenir au système généralement suivi et de classer les thèses anciennes au nom du *praeses*, à moins que le *respondens* ne soit indiqué comme en étant l'auteur. Dans ce dernier cas, il suffit de cataloguer la thèse au nom du *respondens*, sans se donner la peine de rechercher s'il en est véritablement l'auteur, ce qui serait très long, et n'aboutirait, le plus souvent, à aucun résultat.

Dans le travail si intéressant et si complet qu'il a fait paraître récemment (comme XI^tes « Beiheft » zum *Centralblatt f. B.*), sous le titre de : *Die Disputationen und Promotionen an den Deutschen Universitäten vornehmlich seit dem 16. Jahrhundert*, Leipzig, 1893, E. HORN a de nouveau étudié et discuté (p. 51 et sq.) la question dont nous nous occupons, et voici, résumée en quelques lignes, la conclusion à laquelle il est arrivé : Pour les catalogues de bibliothèques, il suffit de classer toutes les thèses au nom du *praeses* ; peu importe que celui-ci ait effectivement rédigé la dissertation ou qu'il n'ait fait qu'en présider la soutenance, il n'en reste pas moins, et dans toute la force du terme, le

véritable auteur. Inutile donc de faire une carte de rappel au nom du *respondens*; cette carte ne serait nécessaire que si ledit *respondens* avait fait paraître par la suite un ou plusieurs ouvrages. Dans les bibliographies, au contraire, il faut, pour plus d'exactitude, relever chaque thèse au nom du *praeses* et au nom du *respondens*, mais en ayant soin de prendre celui du *praeses* comme mot d'ordre. Au cas, enfin, où l'on aurait, dans un travail quelconque, à faire un renvoi bibliographique à une thèse ancienne, on devrait indiquer le nom du *praeses* et celui du candidat, surtout si ce dernier était désigné comme *auctor respondens*.

Jusque dans les premières années de ce siècle, le *praeses* avait, dans beaucoup d'universités, conservé l'habitude de composer lui-même les dissertations que devaient présenter ses élèves. Cf. Roquette et, pour plus de détails, Horn. C'est en Suède, croyons-nous, que cet usage s'est maintenu le plus longtemps. Nous pourrions citer, par exemple, certaines éditions d'Anacréon, de Corinna et autres lyriques grecs, publiées par Aurivillius et Tranér, et qui se composent exclusivement de thèses présentées par les élèves de ces deux professeurs, aux universités de Lund et d'Upsal, entre 1820 et 1830. Sauf la feuille de titre, la pagination est même suivie. D'après Dziatzko, cependant, ce serait vers le milieu du XVIII^e^ siècle que cette coutume serait, en général, tombée en désuétude (voir aussi Keysser, *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 13), tandis que, d'après Horn, elle aurait persistée jusqu'en 1817, dans la plupart des universités allemandes, et jusqu'à une date postérieure dans les universités de Munich et de Tübingen. Pour élucider la question dont nous nous occupons d'une façon définitive, Roquette voudrait qu'on fît sur elle une enquête approfondie dans toutes les universités, afin de rechercher à quelle époque on a commencé, dans chacune d'elles, à exiger un travail personnel des candidats au doctorat, ce qui permettrait de vérifier si l'abandon de l'ancien système a coïncidé, ou non, avec la chute du « *Präsidium* ». Dans un compte rendu du travail de Horn, paru dans le *Centralblatt f. B.* (XI, 1894, p. 202-225) comme article de fond, sous le titre « Zur Geschichte der academischen Grade und Disputationen », G. Kaufmann s'est prononcé dans le même sens que Roquette (cf. aussi E. Horn, « Vorläufige

Aidwort an Herrn Prof. Kaufmann », *ibid.*, p. 278-279) et a présenté à ce propos les observations suivantes : Pour arriver à une solution « il faudrait d'abord commencer par réunir un grand nombre d'exemples tirés des dissertations elles-mêmes, et que l'on classerait ensuite par université et par faculté... ; puis il serait nécessaire de faire des recherches approfondies sur de nombreuses séries de dissertations, publiées par les classes de certains professeurs célèbres, et parues sous leur nom, en suivant la même méthode que celle employée récemment par Bünger, dans son enquête sur les dissertations de Bernegger. Mais, pour que ces recherches aboutissent, il faudrait naturellement qu'elles fussent entreprises sur place, dans les universités mêmes où les professeurs auxquels nous venons de faire allusion enseignaient autrefois. »

IX.

(Page 215.)

Parmi les anciens **systèmes bibliographiques**, le plus célèbre est, sans contredit, celui qu'inventa, au XVII^e^ siècle, Johannes Garnerius (Garnier). Il fut appliqué à Paris, à la Bibliothèque des Jésuites, et publié en 1678. Il a été réimprimé depuis, sous le titre de *Systema bibliothecæ collegii Parisiensis Societatis Jesu*, dans le *Sylloge* de Koeler. Nous trouvons également reproduit, dans ce dernier ouvrage, le travail de Frédéric Rostgaard. *Projet d'une nouvelle méthode pour dresser le catalogue d'une bibliothèque selon les matières, avec le plan* (2^e^ éd., Paris, 1698). Les divisions principales de ce catalogue sont indiquées par des lettres majuscules, et les livres sont classés par ordre chronologique, dispositions qui sont encore usitées de nos jours. Dans le plan dont il fait suivre son projet, Rostgaard propose de diviser chaque page du catalogue en quatre colonnes correspondant à quatre groupes de formats, afin qu'en dépit de la diversité des formats on puisse toujours avoir sous les yeux l'ensemble des ouvrages possédés par la bibliothèque, sur tel ou tel sujet. Il y a là, en germe, l'idée du mélange des formats qui a été appliqué récemment dans le nouveau catalogue systématique de

la bibliothèque de Halle. Au XVIII^e^ siècle, le système de GARNIER fut perfectionné par Prosper MARCHAND et, ainsi transformé, servit de modèle à celui de Jacques-Charles BRUNET. Sur ce dernier système, cf. l'introduction au tome VI du *Manuel du Libraire*. BRUNET, comme chacun le sait, repartit tous les livres, en cinq classes principales : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres et Histoire. — Rappelons ici ce que dit Joh. LOMEIER, à propos de quelques-uns des anciens systèmes bibliographiques, dans son traité *De Bibliothecis* (editio II), p. 400-401 : « Quibusdam haec librorum in certas classes distributio arridet : ut in primâ sint Biblia et libri Theologici ; ut scripta Patrum, Scholasticorum et aliorum : itemque jus Canonicum, historia Ecclesiastica, Chronologia Sacra, etc. In secundâ libri Philosophici, juxta Philosophiæ divisionem ; itemque artes Mechanicæ, quæ ex Philosophia dependent. In tertiâ Medicina, Chirurgia, etc. In quartâ Juris civilis prudentia. In quintâ humana Historia pro ratione temporum et locorum. In sextâ Oratores, Poëtæ, Grammatici. In septimâ universalia sive encyclia, Thesauri, apparatus Bibliothecæ, Dictionaria. Alii in Bibliotheca novem ordines constituunt, quorum primus continet libros universales. 2. libros philologicos. 3. libros philosophicos. 4. libros theologicos. 5. libros juris civilis et canonici. 6. libros medicos. 7. libros mechanicos. 8. libros disciplinarum partialium. 9. libros disciplinarum compositarum. »

En Allemagne, le système inventé par Joh. Mich. FRANCKE († 1775), l'auteur du fameux catalogue, si vanté par EBERT, de la bibliothèque Bünau, jouit longtemps d'une grande vogue. FRANCKE l'appliqua à la Bibliothèque royale de Dresde au moment où les collections Bünau y furent transportées. Dans ses *Kritische Erörterungen von dem Verzeichnen und Aufstellen öffentlicher Bibliotheken*, Leipzig, 1835, FRIEDRICH a montré le côté faible du système de FRANCKE, qui est de rapprocher les uns des autres, au nom de l'« homogénéité » et sous prétexte qu'ils ont entre eux quelques rapports, des ouvrages appartenant en réalité à des branches absolument différentes. Malgré tout, et considéré dans son ensemble, le système de FRANCKE est très remarquable. La preuve en est qu'un connaisseur comme FÖRSTEMANN, après l'avoir expérimenté pendant plusieurs années

n'hésitait pas à déclarer qu'il le considérait comme un chef-d'œuvre. Depuis plus d'un siècle qu'il a été créé, ajoutait-il, il a eu naturellement besoin d'être modifié sur différents points, mais il n'en est pas moins resté intact dans ses grandes lignes.

Il nous est impossible, on le comprendra, de passer en revue tous les systèmes bibliographiques. Nous sommes obligés de faire un choix, et de ne citer que les plus importants. Parmi ces derniers, le système de Schütz et Hufeland est, sans contredit, l'un des meilleurs, et peut être, à beaucoup de points de vue, recommandé aux bibliothécaires comme un modèle. Il a été reproduit par Ersch ; mais les additions spéciales que celui-ci y a faites ont été dictées par des considérations plus scientifiques que pratiques, et, pour cette raison même, ne méritent pas d'être intégralement conservées. Le système de Schütz et Hufeland fut imprimé pour la première fois dans l'ouvrage publié par ces deux savants sous le titre de *Repertorium der Litteratur für die Jahre 1785-1800*. Il est divisé de la façon suivante :

I. Ouvrages particuliers à chaque science.
  1. Science en général. — *Science des sciences.*
  2. Sciences en particulier :
    A. Science du langage. — *Philologie.*
    B. Sciences réelles.
      a. Sciences positives.
        α. *Théologie* positive.
        β. *Jurisprudence* positive.
      b. Sciences non positives, c'est-à-dire sciences naturelles.
        α. Sciences qui ne traitent uniquement que de sujets utiles :
          aa. Sciences philosophiques.
        αα. Sciences qui étudient l'homme :
          aaa. En lui-même, c'est-à-dire dans sa nature :
            αααα. Relativement à son corps. — *Médecine.*
            βββ. Relativement à son âme. — *Philosophie.*
          bbb. Dans la société :
            αααα. Relativement à son éducation. — *Pédagogie.*
            βββ. Dans ses rapports avec l'État :
              aaaa. Comme citoyen. — *Sciences politiques.*
              bbbb. Comme soldat. — *Sciences militaires.*
        ββ. Sciences qui étudient la nature :
          aaa. Théoriquement. — *Sciences naturelles.*
          bbb. Pratiquement. — *Technologie.*
        bb. Sciences exactes. — *Mathématiques.*
        cc. Sciences historiques. — *Histoire.*
      β. Sciences qui se rapportent aux beaux-arts. — *Beaux-arts.*
  3. Histoire des sciences. — *Histoire littéraire.*
II. Ouvrages consacrés à différentes sciences. — *Mélanges.*

Ce schéma donne donc les 16 classes suivantes : A. Science des sciences ; B. Philologie ; C. Théologie ; D. Jurisprudence ; E. Médecine ; F. Philosophie ; G. Pédagogie ; H. Sciences politiques ; I. Sciences militaires ; K. Sciences naturelles ; L. Technologie ; M. Sciences mathématiques ; N. Histoire ; O. Beaux-Arts ; P. Histoire littéraire ; Q. Mélanges.

Le système proposé par A. E. Schleiermacher en 1852 mérite également d'être rappelé. En voici les divisions principales : A. Encyclopédies, histoire littéraire et biographies ; B. Mélanges ; C. Sciences du langage et de l'écriture, philologie ; D. Littératures latine et grecque ; E. F. Belles-lettres dans les langues modernes et orientales ; G. Beaux-Arts ; H-O. Sciences historiques ; P. Sciences mathématiques et physiques ; Q. Sciences naturelles ; R. S. Médecine ; T. Industrie, forêts, chasse, technologie, commerce, navigation ; U. Sciences militaires ; V. W. Théologie ; X. Z. Jurisprudence et sciences politiques. Les subdivisions de ce système présentent les mêmes défauts que celles du système de Schütz et Hufeland, revu par Ersch, et ne pourraient, pour les mêmes raisons, être appliquées qu'après avoir subi des modifications.

Tenant compte de la division qui s'est produite de nos jours entre les sciences morales et les sciences naturelles, division parfaitement tranchée, la géographie seule servant désormais de trait d'union entre ces deux ordres de science différents, Otto Hartwig a récemment proposé le système suivant, appliqué aujourd'hui à la bibliothèque universitaire de Halle :

A. **Bibliographie et Écrits généraux.**

Aa. Science des bibliothèques.
Ab. Bibliographie.
Ac. Imprimerie et Librairie.
Ad. Introduction aux sciences et Histoire des sciences.
Ae. Histoire et Publications des Académies et des Sociétés savantes.
Af. Écrits généraux (*Périodiques ayant un caractère général, Encyclopédies, Écrits relatifs à différentes sciences, Collections de lettres traitant de sujets différents*).

B. Linguistique générale et langues orientales.

Ba. Linguistique générale.
Bb. Travaux sur les langues orientales.
Bc. Langues hamitiques.
Bd. Langues sémitiques, à l'exception de l'hébreu.
Be. Hébreu.
Bf. Langues indo-germaniques.
Bg. Langues européennes-asiatiques qui ne sont ni d'origine indo-germanique, ni d'origine sémitique.
Bh. Polynésien, langues africaines et américaines.

C. Philologie classique.

Ca. Introduction à l'étude de la philologie classique. Travaux généraux.
Cb. Langues et Écritures des Grecs et des Romains.
Cc. Inscriptions grecques et latines.
Cd. Collections d'écrivains classiques.
Ce. Écrivains grecs pris séparément. A-E
Cf. » » » F-O } par ordre alphabétique de noms d'auteurs.
Cg. » » » P-Z
Ch. Écrivains latins pris séparément. A-M
Ci. » » » N-Z } id.
Ck. Antiquités grecques et romaines et Histoire littéraire.
Cl. Écrivains qui ont écrit en grec et en latin, au moyen âge et dans les temps modernes.

D. Philologie moderne.

Da. Introduction à la Philologie moderne. Écrits généraux.
Db. Philologie germanique générale et philologie allemande en particulier.
Dc. Collections des monuments de la littérature allemande et œuvres des écrivains allemands pris séparément jusqu'à Luther (a. 1500).
Dd. Œuvres des écrivains allemands depuis l'an 1500 jusqu'à nos jours.
De. Histoire de la littérature allemande.

Df. Langue et littérature hollandaises.
Dg. Langue et littérature scandinaves.
Dh. Anglais et anglo-normand. Langue et littérature.
Di. Langue romane et langue et littérature italiennes.
Dk. Langues et littératures roumaines, roumanches, espagnoles, portugaises, catalanes et provençales.
Dl. Langue et littérature françaises.
Dm. Langue celtique.
Dn. Langue slavo-lettone.

E. **Beaux-Arts.**

Ea. Arts plastiques en général.
Eb. Art ancien.
Ec. Art du moyen âge et art moderne.
Ed. Musique.
Ee. Mimique.

F. **Philosophie.**

Fa. Introduction à la Philosophie. Écrits généraux.
Fb. Branches diverses de la Philosophie. 1re partie (*Théorie de la connaissance*, *Logique*, *Métaphysique*, *Psychologie*, *Philosophie naturelle*, *Philosophie religieuse*).
Fc. Branches diverses de la Philosophie. 2e partie (*Esthétique*, *Morale*, *Philosophie du droit*, *Philosophie de l'Histoire*).

G. **Pédagogie.**

Ga. Pédagogie. Instruction publique.
Gb. Histoire et statistique des universités.
Gc. Livres scolaires. Écrits pour la jeunesse.

H. **Histoire de la Civilisation.**

Ha. Histoire de la Civilisation.
Hb. Science des Religions en général et Mythologie.

I. **Théologie.**

Ia. Généralités I. (*Bibliographie et Biographies, Encyclopédies, Méthodologie, Histoire de la Théologie, Périodiques et Revues.*)

Ib. » II. (*Œuvres des Pères de l'Église et des théologiens modernes.*)

Ic. Théologie exégétique I. (*Généralités, Sciences auxiliaires, Introduction à la théologie exégétique, Éditions, Versions.*)

Id. » » II. (*Exégèse de l'Ancien Testament.*)

Ie. » » III. (*Exégèse du Nouveau Testament, Théologie biblique.*)

If. Théologie dogmatique I. (*Généralités, Fondements de la philosophie religieuse, Histoire des dogmes, Symbolique.*

Ig. » » II. (*Science de la religion, Dogmatique, Morale.*)

Ih. Théologie historique I. (*Généralités, Histoire des diverses branches de la Théologie.*)

Ii. » » II. (*Histoire de la Théologie par périodes.*)

Ik. » » III. (*Histoire de l'Église par pays.*)

Il. Théologie pratique I. (*Généralités, Liturgie, Hymnologie, Homilétique.*)

Im. » » II. (*Catéchétique, Livres de piété, Missions, Politique religieuse, Superstitions, Curiosités.*)

K. **Jurisprudence.**

Ka. Le droit et la science du droit au point de vue général.

Kb. Histoire du droit romain.

Kc. Principes du droit romain.

Kd. Monographies sur le droit romain I. A-K.

Ke. » » » » II. L-Z.

Kf. Monographies consacrées spécialement à l'étude de l'« hérédité » en droit romain.

Kg. Histoire du droit allemand I. *Sources.*
Kh. » » » » II. *Traités.*
Ki. Droit allemand privé.
Kk. Droit commercial, droit de change, droit maritime.
Kl. Droit féodal.
Km. Droit des états allemands en particulier.
Kn. Code civil allemand.
Ko. Procédure civile.
Kp. Droit criminel.
Kq. Procédure criminelle.
Kr. Droit canonique.
Ks. Droit constitutionnel.
Kt. Droit des gens.
Ku. Droit étranger.

L. **Sciences politiques.**

La. Généralités (*Bibliographie*, *Encyclopédies*, *Méthodologie*, *Périodiques*, *Collection d'ouvrages relatifs aux sciences politiques en général.*)
Lb. Économie publique.
Lc. Économie politique.
Ld. Finances.
Le. Science sociale.
Lf. Politique.
Lg. Police.
Lh. Statistique.

M. **Sciences auxiliaires de l'Histoire.**

Ma. Généralités. Sciences ayant pour objet l'étude des documents (*Diplomatique*, *Paléographie*, *Généalogie*, *Héraldique.*)
Mb. Chronologie et Numismatique.

N. **Histoire.**

Na. Généralités et Histoire universelle.
Nb. Histoire de l'ancien monde.
Nc. Histoire du moyen âge.

Nd. Histoire moderne.
Ne. Histoire d'Allemagne.
Nf. Histoire de Prusse.
Ng. Histoire des provinces prussiennes.
Nh. Histoire des autres pays de l'Allemagne du Nord.
Ni. Histoire de l'Allemagne du Sud.
Nk. Histoire d'Autriche-Hongrie.
Nl. Histoire de la Suisse.
Nm. Histoire de la Hollande et de la Belgique.
Nn. Histoire de la Grande-Bretagne.
No. Histoire de France.
Np. Histoire d'Espagne et de Portugal.
Nq. Histoire d'Italie.
Nr. Histoire de la péninsule des Balkans.
Ns. Histoire de Russie.
Nt. Histoire des pays scandinaves.
Nu. Histoire des pays n'appartenant pas à l'Europe.
Nv. Biographies (elles seront disposées alphabétiquement. Les biographies des savants doivent être classées à la science dans laquelle ils se sont illustrés).

O. **Géographie.**

Oa. Généralités. Introduction à l'étude de la Géographie, Cartographie.
Ob. Voyages et itinéraires.
Oc. Géographie politique et statistique.

P. **Traités généraux sur les sciences naturelles et les sciences mathématiques.**

Pa. Traités généraux sur les sciences naturelles.
Pb. Traités généraux sur les sciences mathématiques.
Pc. Mathématiques pures.
Pd. Astronomie.
Pe. Mathématiques appliquées.

Q. **Physique et météorologie.**

Qa. Traités généraux, Mécanique, Physique des atomes.
Qb. Acoustique, Optique, Thermodynamie, Magnétisme, Électricité.
Qc. Météorologie.

R. **Chimie.**

Ra. Ouvrages de chimie antérieurs aux travaux de LAVOISIER.
Rb. Chimie moderne.

S. **Sciences naturelles.**

Sa. Minéralogie, Géologie, Paléontologie.
Sb. Botanique.
Sc. Zoologie.

T. **Agriculture — Silviculture — Technologie.**

Ta. Agriculture et Silviculture.
Tb. Technologie.

U. **Médecine.**

Ua. Traités généraux.
Ub. Anatomie.
Uc. Physiologie.
Ud. Pathologie générale.
Ue. Thérapeutique générale.
Uf. Matière médicale. Toxicologie.
Ug. Traités généraux de médecine pratique.
Uh. Pathologie interne I. (*Maladies contagieuses et constitutionnelles.*)
Ui. » II. (*Maladies du système nerveux, du tissu cellulaire, etc. Maladies des organes.*)
Uk. Chirurgie.
Ul. Ophtalmologie, Otacoustique, Chirurgie dentaire.
Um. Maladies des femmes, Obstétrique, Maladies des enfants.
Un. Médecine légale, Service médical.
Uo. Médecine vétérinaire.

Pour plus de détails sur le système de SCHLEIERMACHER, dont nous avons indiqué p. 483 les divisions principales, cf. son travail intitulé : *Bibliographisches System der gesammten Wissenschaftskunde*, Braunschweig, 1852. (*Anzeiger* de PETZHOLDT, a. 1853, n° 65, p. 793.) Dans sa *Bibliotheca bibliographica* (Leipzig, 1866, p. 20-65), déjà plusieurs fois citée, J. PETZHOLDT a énuméré d'une façon très complète les systèmes bibliographiques, philosophiques ou utilitaires, tant anciens que modernes, et brièvement indiqué le plan suivi dans chacun d'eux. Précédemment déjà, en 1860, PETZHOLDT avait fait paraître dans l'*Anzeiger*, nos 1, 70, 122, 231, 319, 391, 465, une étude sur les systèmes bibliographiques (avec un appendice dans le n° 551 de l'*Anzeiger* de 1861), qui fut publiée ensuite à Dresde, en tirage à part, et en 1864, il avait rédigé pour l'*Anzeiger* (nos 545, 933) un « Beitrag zum Abschnitte des bibliographischen Systemes in der Bibliothekenlehre ». Le travail de K. COLLAN, *Om bibliografiska systemer och bibliotheksmethoder*, Helsingfors, 1861, mérite aussi d'être cité. Tous les systèmes bibliographiques importants, qui ont été suivis ou proposés en France, en Allemagne et en Angleterre, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, y sont brièvement analysés. (Cf. dans l'*Anzeiger* de 1862, n° 853, un compte rendu détaillé de cet ouvrage.) Enfin, dans ses *Letture di Bibliologia*. Tommaso GAR a indiqué les différents systèmes bibliographiques qui ont vu le jour depuis Conrad GESSNER jusqu'à nous. Voir aussi le *Manuale di Bibliografia* de Giuseppe OTTINO, paru à Milan en 1885, 2. ed. 1891, et le *Manuel pratique du Bibliothécaire*, par A. MAIRE (Paris, 1896), ch. VII, p. 181-248.

Parmi les systèmes suivis par les bibliothèques publiques, et qui ont été publiés ces dernières années, nous citerons le « Plan für die künftige Aufstellung der Hamburger Stadtbibliothek », paru dans l'*Intelligenzblatt* du *Serapeum* (VIII, 1847, nos 22-24 ; IX, 1848, nos 1-10). L'*Intelligenzblatt* en question a, du reste, reproduit nombre d'autres systèmes actuellement en usage. Cf. aussi THIENEMANN, « Ueber eine wissenschaftliche Anordnung einer Bibliothek », *ibid.*, VIII, nos 20, 21, p. 155-158, 161-166. — E. FÖRSTEMANN, *Die gräflich Stolbergische Bibliothek zu Wernigerode*, Nordhausen, 1866. (Voir l'*Anzeiger* de PETZHOLDT,

1866, nos 153, 537). — E. Steffenhagen, « Die neue Ordnung und Katalogisirung der Athener Nationalbibliothek. Dritter Bericht. » (*Anzeiger* de Petzholdt, 1870, n° 821.) — Karl Zangemeister, *System des Real-Katalogs der Universitäts-Bibliothek Heidelberg*, Heidelberg, 1885 et 1894. — [O. Hartwig], « Schema des Real-Katalogs der Königlichen Universitätsbibliothek zu Halle a d. S. », Leipzig, 1888. (Beiheft III du *Centralblatt f. B.*) — F. Cosentini, *Ordinamento sistematico nei cataloghi reali. Una Specie di catalogo*, Pisa, 1893. Dans son intéressant *Schema di Catalogo sistematico per le biblioteche*, Parma, 1890, G. Bonazzi a tenté de fusionner le système d'Hartwig avec celui de Dewey, dont nous nous occuperons plus bas. (Cf. J. Laude, dans la *Revue des Bibliothèques*, I, 1891, p. 112-113; R. Bliss, « Bonazzi's scheme for a classed catalogue », *Library Journal*, XVI, 1891, p. 5-8.)

Nous mentionnerons encore ici, mais sans en faire la critique, ce qui nous entraînerait trop loin, un certain nombre de systèmes bibliographiques, particuliers à telle ou telle science, et qui, s'ils ne sont pas des modèles sous tous les rapports, peuvent, du moins, être considérés comme des guides utiles : H. v. Aufsess, *System der deutschen Geschichts- und Alterthumskunde entworfen zum Zwecke der Anordnung der Sammlungen des germanischen Museums*, Leipzig, 1853. — « Skizze eines bibliographischen Systems der Jurisprudenz. » *Anzeiger* de Petzholdt, 1860, n° 466. — W. Pfaff, « Bibliographisches System der Rechts-Staats- und Gesellschafts-Wissenschaften », *ibid.*, 1861, n° 2. — « Vergleichende Uebersicht bibliographischer Systeme der Kriegswissenschaft », *ibid.*, 1862, n° 658. — « Skizze eines bibliographischen Systems der Philologie », *ibid.*, 1863, nos 600 et 658. — « Vergleichende Zusammenstellung von bibliographischen Systemen der Litteraturgeschichte », *ibid.*, 1865, nos 2, 82, 162, 356. (Voir aussi le dernier paragraphe de cette note.)

Les systèmes bibliographiques adoptés dans l'Amérique du Nord sont absolument différents de ceux que nous venons d'indiquer; le plus connu d'entre eux est le système décimal de Melvil Dewey, appliqué pour la première fois à la bibliothèque de l'*Amherst College* (Massachussets). Il comprend neuf classes principales, qui sont : 1. Philosophie; 2. Religion; 3. Socio-

logie ; 4. Philologie ; 5. Sciences ; 6. Sciences appliquées ; 7. Beaux-Arts ; 8. Littérature ; 9. Histoire. Chacune de ces classes est divisée en neuf sous-classes, et chaque sous-classe elle-même en neuf sections. Une classe spéciale, divisée de la même façon et portant le numéro 0, est consacrée aux ouvrages généraux (encyclopédies, journaux, revues, etc.) et sert d'introduction à l'ensemble du système. On obtient ainsi 999 divisions différentes, exprimées chacune par un numéro progressif dans lequel les *unités* indiquent les sections, les *dizaines*, les sous-classes, et les *centaines*, les classes principales. L'introduction ayant 99 divisions, la première classe, c'est-à-dire la philosophie, commence avec le numéro 100, puis viennent la théologie 200, la sociologie, 300, etc., etc... Voici, du reste, répartis en trois tableaux (que nous empruntons au *Bulletin de l'Institut international de bibliographie*, 1895, n° 1, Bruxelles), des spécimens de la classification décimale :

A. CLASSES.

0. Ouvrages généraux.
1. Philosophie.
2. Religion.
3. Sociologie.
4. Philologie.
5. Sciences.
6. Sciences appliquées.
7. Beaux-Arts.
8. Littérature.
9. Histoire.

B. SOUS-CLASSES.

000 Ouvrages généraux.
010 Bibliographie.
020 Bibliothéconomie.
030 Encyclopédies générales.
040 Collections générales.
050 Périodiques généraux.
060 Sociétés générales.
070 Journaux.
080 Bibliot. spéciales. Polygraphie.
090 Livres rares.

100 Philosophie.
110 Métaphysique.
120 Sujets spéciaux de métaphysique.
130 L'esprit et le corps.

140 Systèmes philosophiques.
150 Facultés mentales. Psychologie.
160 Logique.
170 Éthique.
180 Philosophes anciens.
190 Philosophes modernes.

200 Religion.

210 Théologie naturelle.
220 Bible.
230 Théologie doctrinale. Dogmatique.
240 Dévotion. Pratique. Œuvres.
250 Sermons. Clergé. Paroisse.
260 L'Église : ses institutions.
270 Histoire religieuse.
280 Religions et sectes chrétiennes.
290 Religions non chrétiennes.

300 Sociologie.

310 Statistique.
320 Science politique.
330 Économie politique et sociale.
340 Droit.
350 Administration.
360 Assistance. Assurance.
370 Enseignement.
380 Commerce. Transport.
390 Coutumes. Costumes. Folklore.

400 Philologie.

410 Comparée.
420 Anglaise.
430 Germanique.
440 Française.
450 Italienne.
460 Espagnole.
470 Latine.
480 Grecque.
490 Langues secondaires.

500 Sciences.

510 Mathématiques.
520 Astronomie.
530 Physique.
540 Chimie.
550 Géologie.
560 Paléontologie.
570 Biologie.
580 Botanique.
590 Zoologie.

600 Sciences appliquées.

610 Médecine.
620 Art de l'ingénieur.
630 Agriculture.
640 Économie domestique.
650 Transport. Commerce.
660 Chimie appliquée.
670 Manufactures.
680 Industrie mécanique.
690 Construction.

700 Beaux-Arts.

710 Paysages de jardins.
720 Architecture.
730 Sculpture.
740 Dessin. Décoration.
750 Peinture.
760 Gravure.
770 Photographie.
780 Musique.
790 Récréations.

800 Littérature.

810 Américaine.
820 Anglaise.
830 Germanique.
840 Française.
850 Italienne.
860 Espagnole.
870 Latine.
880 Grecque.

890 Littératures secondaires.

900 Histoire.

910 Géographie.
920 Biographie.
930 Histoire ancienne.

940 Europe.
950 Asie.
960 Afrique.
970 Amérique du Nord.
980 Amérique du Sud.
990 Océanie. Régions polaires.

(HIST. MOD.)

C. *Spécimen d'une classe.*

SOCIOLOGIE

300 Sociologie en général.

301 Philosophie des sciences sociales.
302 Manuels.
303 Dictionnaires et encyclopédies.
304 Essais.
305 Revues.
306 Sociétés.
307 Enseignement. Étude.
308 Polygraphie.
309 Histoire de la sociologie.

310 Statistique.

311 Théories. Méthodes.
312 Population. Démographie.
313 Sujets spéciaux.
314 Europe.
315 Asie.
316 Afrique.
317 Amérique du Nord.
318 Amérique du Sud.
319 Océanie.

320 Science politique.

321 Forme de l'État.
322 Église et État.
323 Politique interne.
324 Élections.
325 Migration et colonisation.
326 Esclavage.
327 Politique internationale.
328 Parlements et parlementarisme.
329 Partis politiques.

330 Économie politique.

331 Travail et travailleurs.
332 Banque. Monnaie. Crédit.
333 Propriété immobilière.
334 Coopération.
335 Socialisme.
336 Finances publiques.
337 Protection. Libre échange.
338 Production. Manufactures.
339 Paupérisme. Capitalisme.

340 Droit.

341 Droit international.
342 Droit constitutionnel.
343 Droit pénal.
344 Droit militaire.
345 Législat. et jurispr. en génér.
346
347 Droit privé.
348 Droit canonique et ecclésiastique.
349 Histoire du droit. Droit romain.

350 Administration.

351 Droit administratif en général.
352 Gouvernement local. Communes.

353 Organisation du gouvernement central.
354 Organisation du gouvernement central.
355 Armée. Science militaire.
356 Infanterie.
357 Cavalerie.
358 Artillerie.
359 Marine. Science navale.

360 Assist. Assur. Associat.

361 Assistance.
362 Établissements de bienfaisance.
363 Associations politiques.
364 Maisons de réforme.
365 Prisons.
366 Sociétés secrètes.
367 Clubs sociaux.
368 Assurance.
369 Autres associations.

370 Enseignement.

371 Pédagogie.
372 Enseignement primaire.
373 Enseignement moyen.
374 Enseignement personnel.
375 Programmes scolaires.
376 Enseignement des femmes.
377 Enseignement religieux et moral.
378 Enseignement supérieur.
379 Intervention de l'État.

380 Commerce. Transport.

381 Commerce intérieur.
382 Commerce extérieur.
383 Postes.
384 Télégraphe. Téléphone.
385 Chemins de fer.
386 Canaux et grandes routes.
387 Transport fluvial et maritime.
388 Commerce local. Voirie.
389 Poids et mesures. Métrologie.

390 Coutumes. Vie populaire.

391 Costume et soins de la personne.
392 Naissance. Intérieur. Mariage.
393 Traitement des morts.
394 Coutumes publiques et sociales.
395 Étiquette. Politesse.
396 Position de la femme.
397 Nomades. Tziganes.
398 Folklore. Proverbes, etc.
399 Coutumes de guerre.

Prenons par exemple le numéro 513. En le décomposant, nous trouvons qu'il correspond à la cinquième classe, première sous-classe, troisième section du système de Dewey, 5 signifiant sciences naturelles; 1, mathématiques; 3, géométrie. Ainsi que nous l'avons vu (p. 493), les 9 sous-classes de la cinquième classe (sciences naturelles) sont : 510, mathématiques; 520, astronomie; 530, physique; 540, chimie; 550, géologie; 560, paléontologie; 570, biologie et anthropologie; 580, botanique; 590, zoologie. La première sous-classe, mathématiques (510), que nous avons prise comme exemple, se subdivise à son tour en 9 sections que voici : 511, arithmétique; 512, algèbre; 513, géométrie; 514, tri-

gonométrie ; 515, sections coniques ; 516, géométrie analytique ; 517, cubes ; 518, quaternions ; 519, applications spéciales.

Chaque nombre correspond donc à une classe, sous-classe, section, et constitue par le fait un numéro de classification applicable à tous les ouvrages de la section. Tous les ouvrages de géométrie porteront par conséquent le numéro 513, tous les ouvrages de trigonométrie, le numéro 514, etc. En outre, dans les différentes sections, chaque ouvrage reçoit en entrant un numéro progressif à partir de 1, par exemple 513 : 1, — 513 : 2, etc. — Lorsque le numéro de classification se termine par un 0, cela veut dire qu'il n'y a pas de sections. Prenons par exemple 510 ; sous ce numéro seront indiqués tous les ouvrages généraux appartenant à la sous-classe 1 (mathématiques) de la classe 5 (sciences naturelles). Lorsqu'il se termine par deux 0, il n'y a alors ni sous-classes, ni sections. Sous le numéro 500, par exemple, seront catalogués tous les travaux généraux publiés sur les sciences naturelles (classe 5). Dans ce dernier cas, puisqu'il s'agit d'ouvrages généraux traitant tous du même sujet, il semble qu'il soit inutile en même temps que difficile de les répartir en plusieurs sections ; néanmoins, pour des raisons pratiques, et surtout pour faciliter le classement dans les grandes bibliothèques, on les a divisés en 9 sections, chacune d'elles correspondant à l'une des façons différentes adoptées pour traiter le sujet. Pour mieux nous faire comprendre, reprenons la cinquième classe : 500. Sciences naturelles. Traités généraux. Voici maintenant les 9 sections proposées pour la répartition de ces traités généraux : 501. Philosophie des sciences naturelles ; 502. Abrégés et manuels ; 503. Dictionnaires ; 504. Essais ; 505. Revues et journaux ; 506. Mémoires et travaux publiés sur l'histoire naturelle par les sociétés savantes ; 507. Livres d'étude ; 508. Récits des voyages entrepris pour faire des recherches d'histoire naturelle ; 509. Histoire des sciences naturelles.

Le système de Dewey offre incontestablement de grands avantages ; il est aisé à comprendre, même pour ceux qui n'ont aucune connaissance bibliographique, et facilite, d'une manière toute particulière, la recherche des livres ; mais il présente, à côté de ces avantages, de graves inconvénients. D'une part, en effet, on se trouve contraint, par la disposition même du système,

de créer, dans certains cas, des sous-classes ou des sections absolument artificielles, tandis qu'on se voit obligé, d'autre part, pour ne pas avoir une division de trop, de confondre dans une même section des ouvrages qui, normalement, devraient être séparés. CUTTER fait, du reste, remarquer avec juste raison que c'est une erreur de donner la même ampleur et le même nombre de subdivisions à toutes les classes du système. Les sciences, en effet, sont loin d'avoir toutes la même étendue et ne peuvent être, par conséquent, sectionnées de la même façon. Dans la plupart des bibliothèques, par exemple, il y a vingt fois plus de livres d'histoire que de livres de philosophie, et l'histoire demande, en outre, en raison même de sa nature, à être divisée en un nombre de sections beaucoup plus considérable que la philosophie.

Le système de DEWEY se trouve exposé dans les *Public libraries in the U. S. of America*. Pt. I, p. 623-648 (sous le titre de : « A decimal classification and subject index »), et dans un travail séparé paru à Boston en 1876 : *A classification and subject index for cataloguing and arranging the books and pamphlets of a library*. DEWEY l'a revu et amélioré dans son ouvrage : *Decimal classification and relativ index for arranging, cataloguing and indexing public and private libraries*, 2. ed., Boston, 1885 (nouv. ed. 1891). Ce système, légèrement modifié, a servi de base au *Systematic catalogue of the public library of the city of Milwaukee. 1885*. Milwaukee, 1885-86, à la bibliothèque de la *Young men's Association* de Buffalo, etc. etc.

Sous prétexte d'améliorer le système de DEWEY, on a créé depuis un grand nombre de systèmes nouveaux, basés sur le même principe et ayant tous pour but d'aider la mémoire, en lui permettant de retenir sans difficulté les grandes divisions du catalogue et la façon dont les ouvrages sont numérotés. Ces systèmes sont, pour la plupart, ingénieux ; mais d'une façon générale on peut leur reprocher d'offrir nombre d'inconséquences, et de n'avoir pas cherché à faire prévaloir avant tout la logique dans la succession des classes, en adoptant pour leur répartition une méthode scientifique rigoureuse. En dépit des défauts qu'ils présentent, ils n'en sont pas moins, du reste, très intéressants et témoignent d'un esprit réellement inventif. (Cf. encore, à ce

propos, le chapitre que nous avons consacré au numérotage et à la mise en place des livres.)

Parmi les systèmes qui ont surtout pour but d'aider la mémoire, nous citerons en premier lieu celui de J. Schwartz, ex-bibliothécaire de l'*Apprentice's library* de New-York, « A mnemonic system of classification, » *Library Journal*, IV, 1879, p. 1-7. — Schwartz commence par diviser l'ensemble des connaissances humaines, en trois grandes classes, *History*, *Literature*, *Science*, et chacune de ces classes en 7 sous-classes. On obtient ainsi 21 divisions représentées par des lettres majuscules, de A à W. Chacune de ces lettres, à l'exception du K qui désigne le langage, correspond à la lettre initiale de la classe qu'elle représente, par ex. A = *Arts*, B = *Biography*, C = *Customs*, D = *Drama*, etc. Chaque sous-classe est, à son tour, divisée en 9 sections, et ici encore les lettres initiales jouent un rôle spécial... Nous ne pouvons nous appesantir plus longuement ici sur ce système; nous renvoyons les lecteurs à l'*Appendice* XI, et aux articles de Schwartz : « A new classification and notation », *Library Journal*, VII, 1882, p. 148-166. — « An alphabetico-mnemonic system of classifying and numbering books », *Library Journal*, X, 1885, p. 25-27, 77-78, 149-150, 174-175.

F. Beecher Perkins a, comme l'avait déjà fait Cutter, critiqué le système de Dewey, qui n'offre pas, dit-il, de subdivisions assez nombreuses pour les classes qui sont particulièrement riches. Pour remédier à ce défaut, Perkins a proposé, tout en conservant les grandes divisions de Dewey, de donner à chaque classe un nombre de sections illimité. Il en est résulté un système nouveau, différant aussi bien de ceux de Dewey et de Schwartz que de celui de Cutter sur le système de Cutter, cf. *Appendice XI*), et qui a été exposé dans *A rational classification of literature, for shelving and cataloguing books in a library, with alphabetical index*. Revised edition. San-Francisco, 1882. — J. N. Larned en a publié un compte rendu élogieux, « Classification », *Library Journal*, VII, 1882, p. 125-130.

C. A. Cutter a récemment proposé un nouveau système de classification qu'il appelle *Expansive classification*. Le système doit comprendre une série de sept classifications progressives. Les six premières ont déjà paru *Expansive classification, Part 1. The*

first six classifications. Boston, 1893 ; la septième n'a pas encore été entièrement publiée. La première de ces classifications est la plus rudimentaire, la septième, la plus complète. Lorsqu'une bibliothèque veut adopter le système de CUTTER, elle n'a qu'à choisir parmi les sept classifications celle qui lui convient le mieux ou, pour mieux dire, celle qui répond de la façon la plus exacte à ses besoins actuels. Cela fait, le bibliothécaire n'a qu'à se conformer strictement, pour l'enregistrement des acquisitions nouvelles, aux règles de cataloguage, fixées par le système, sans plus s'occuper de l'avenir ; comme les différentes classifications s'enchaînent les unes aux autres d'une façon parfaitement logique à mesure que les collections se développent, le cadre de la classification s'élargit, et l'on passe ainsi peu à peu, et sans transition sensible, de la classification primitivement adoptée à la classification qui lui est immédiatement supérieure. Cf. à ce propos, W. J. FLETCHER, *Library Classification. Reprinted with alterations, additions and an index, from his « Public Libraries in America »*, Boston, 1894.

Citons encore ici les travaux suivants, qui ont trait aux systèmes généraux de classification : Lloyd P. SMITH, « The classification of books », *Library Journal*, VII, 1882, p. 172-174. — J. EDMANDS, *New System of classification and scheme for numbering books*, Philadelphie, 1883. — W. C. LANE, « Report on classification », *Library Journal*, X, 1885, p. 257-262. — F. B. PERKINS and J. SCHWARTZ, « The Dui-decimal classification and the « relativ » index », *ibid.*, XI, 1886, p. 37-43, 68-74. — Melvil DEWEY, « The decimal classification », *ibid.*, XI, p. 100-106, 132-139. — B. Pickman MANN, « The Dui-decimal classification », *ibid.*, XI, p. 139-141. — J. SCHWARTZ, « Alphabetical classification : an anticriticism », *ibid.*, XI, p. 156-160. — C. A. CUTTER, « Close classification with special reference to Messrs. Perkins, Schwartz and Dewey », *ibid.*, XI, 1884, p. 180-184. — W. J. FLETCHER, « Close classification versus bibliography », *ibid.*, XI, p. 209-212. — C. A. CUTTER, « A notation for small libraries », *ibid.*, XII, 1887, p. 324-326. — W. J. FLETCHER, « Library classification, theory and practice », *ibid.*, XIV, 1889, p. 22-23, 77-79, 113-116. — R. BLISS, « Report on classification », *ibid.*, XIV, 1889, p. 240-246. — K. A. LINDERFELT,

« Report on catalogs and classification », *ibid.*, XV, 1890, n° 12, p. 67-73. — G. W. Harris, « The classification of the Cornell university library », *ibid.*, XVI, 1891, p. 138. — H. Kephart, « Classification », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 240-242. — Henry Wilson, « Classification in public libraries », *Transactions and proceedings of the 2. annual meeting of the Library Association U. K.*, London, 1880, p. 79-84. — Ernest C. Thomas, « On some recent schemes of classification », *ibid.*, *4. and 5. annual meetings*, London, 1884, p. 180-184. — J. J. Ogle, « Outline of a new scheme of classification applicable to books », *The Library Chronicle*, II, 1885, p. 160. — W. Archer, « Remarks on classification », *ibid.*, III, 1886, p. 86-96.

Au sujet des classifications spéciales à telle ou telle branche de la science, cf. Lord Lindsay (Président de la *Royal Astronomical Society* de Londres), « A proposed modification to the Amherst classification in mathematics, astronomy and physics », *Library Journal*, IV, 1879, p. 149-152. — C. A. Cutter, « A classification for the natural sciences », *ibid.*, V, 1880, p. 163-166. — Du même, « Classification of the book arts », *ibid.*, VII, 1882, p. 168-172 ; « Classification of the recreative and athletic arts », *ibid.*, X, 1885, p. 6-8, et « Two classifications of philosophy », *ibid.*, X, p. 79-82. — K. A. Linderfelt, « A classification of education », *ibid.*, XVI, 1891, p. 329-330. — C. A. Cutter, « Classification of education », *ibid.*, p. 330-332. — J. C. Rowell, « Classification of pure mathematics », *ibid.*, XVII, 1892, p. 117. — Benjamin Lomax, « On the classification of history », *Transactions and proceedings of the 3. annual meeting of the Library Association U. K.*, London, 1881, p. 67-68. — James Blake Bailey, « On classification for scientific and medical libraries », *The Library Chronicle*, III, 1886, p. 109-114. — John Brownbill, « Science and art : a theory of library classification », *ibid.*, III, p. 133-136. — T. B. Reed, « On the use and classification of a typographical library », *The Library*, IV, 1892, p. 33-41. — J. W. H. Trail, « The classification of books in the natural sciences », *ibid.*, VI, 1894, p. 13-18.

X.

(Page 259.)

* M. George Borgeaud a inventé tout dernièrement un **meuble à fiches articulées** pour catalogues de grandes bibliothèques. Voici la description qu'il en donne dans son catalogue :

« Un certain nombre de roues octogonales, disposées parallèlement dans l'intérieur d'un caisson et montées sur un ou plusieurs axes leur permettant libre rotation, composent le meuble

Fig. 71-72. — Meuble à fiches articulées.

à fiches (fig. 71-72) dont il est question. Le dessus du caisson est mobile, à charnières, et se ferme par une serrure de sûreté.

Chaque pan de roues possède, fixée sur son épaisseur, une boîte à fiches ayant deux cases latérales, soit seize cases pour chaque roue, lesquelles viennent se présenter successivement dans une ouverture ménagée sur le dessus du meuble, au fur et à mesure qu'on fait tourner la roue. La rotation est obtenue par une simple pression faite sur la boîte visible et l'arrêt a lieu automatiquement à chaque nouvelle boîte.

Les fiches qui rentrent dans ces boîtes sont formées de deux parties (la fiche proprement dite et le talon) reliées entre elles par une sorte de charnière que forme la toile dont elles sont garnies dans toute leur surface. Le talon possède de chaque côté un rebord en saillie qui s'engage sous la rainure établie dans les parois latérales de chaque case. Pour mettre les fiches ou les retirer, on soulève le dessus du meuble pour avoir accès aux côtés des boîtes, puis on abat ces côtés après avoir tiré les verrous qui les retiennent, de manière à dégager les fiches des rainures dans lesquelles elles sont prisonnières ou à permettre l'introduction des nouvelles. »

« L'ensemble de ce système, ajoute M. Borgeaud, présente les avantages suivants :

1° Sous un petit volume il contient un grand nombre de fiches, chaque roue occupant avec le jeu qui lui est nécessaire une surface de 30 centimètres carrés et contenant 8.000 fiches;

2° Les fiches sont à l'abri des soustractions, des interversions ou des pertes, la partie supérieure seule étant à découvert et le talon se trouvant emprisonné dans une caissette que la personne chargée du service peut seule ouvrir;

3° Malgré cette sécurité, les modifications peuvent être faites très facilement et le classement tenu à jour avec la plus grande promptitude;

4° La table qui laisse devant les fiches un espace assez grand permet de prendre des notes ou de s'accouder, ce qui préserve les fiches de toute détérioration. »

XI.

(P. 300.)

La grande majorité des bibliothécaires français est hostile, nous le savons, à la **mise en place systématique des livres.** En Allemagne et aux États-Unis, au contraire, ce système jouit d'une grande vogue et est appliqué dans nombre de bibliothèques. J. H. Germar s'en est cependant déclaré l'adversaire dans un article du *Serapeum* (X, 1849, p. 257-266) : « Sollen in öffentlichen Bibliotheken die Bücher nach einem wissenschaftli-

chen Systeme aufgestellt werden, oder nicht? » Non content de combattre le placement systématique des livres, GERMAR en arrive à demander qu'on lui substitue partout la placement à la suite. Melvil DEWEY, au contraire, a soutenu victorieusement, dans le *Library Journal* (IV, 1879, p. 117-120; 191-194), « Arrangement on the shelves. Pt. I. II. », le système du placement méthodique. « In fact I believe », dit-il entre autres : « there are no two opinions among us as to the necessity of adopting the subject order as the basis of all arrangements. » D'après lui, le classement doit être des plus détaillés : « We take it for granted, without fear of question, that the best arrangement of a library is that which shows quickest what it contains. What it contains means not the size, binding, date or authors' names, but what it has on each subject ». On a objecté à DEWEY qu'il suffisait de consulter les catalogues pour le savoir, et que rien n'empêchait, par conséquent, d'adopter un autre système pour le placement des livres. Voici la réponse de DEWEY : « I answer that no catalog ever did, ever will, or ever can take the place of the books themselves. The best work is done by seeing the books and by seeing them together. » Plus les livres ont d'affinités entre eux plus il faut chercher à ce qu'ils soient rapprochés les uns des autres sur les rayons et vice versa : « the farther away in location the farther away in subject. All my experience and study of this question tends strongly towards close classing on the shelves, though some authorities advise that only rough classing be admitted on the shelves, leaving the rest to the catalog. » Une classification détaillée est impossible, cela va sans dire, si l'on n'adopte pas le placement mobile. DEWEY le reconnaît et demande, en conséquence, que la « quite minute classing by subjects » soit complété par une « relative location, with a full alphabetical index to the classification. » Pour le classement des sections, DEWEY recommande de n'adopter l'ordre chronologique que pour « sets and serials » (ouvrages en cours de publication); pour les autres ouvrages, il conseille de les classer alphabétiquement, d'après les noms d'auteurs, ou à la suite, par ordre d'entrée. Ce dernier système lui paraît même préférable : « Applied to a final arrangement under a close subject classification, it (the accession arrangement) is the cheapest and simplest and perhaps

the best. » Mais ce système va directement contre le but que doit se proposer une classification rationnelle et qui est de présenter, dans un ordre logique, tout ce que la bibliothèque possède sur une science déterminée. La mise en place chronologique nous semble donc bien préférable, pour le classement des sections, au placement par ordre d'entrée qui constituerait, du reste, une dérogation grave aux principes défendus par DEWEY lui-même. CUTTER s'est déclaré également partisan du placement systématique et mobile. Cf. « Classification on the shelves », *Library Journal*, IV, 1879, p. 234-243, et George Watson COLE a suivi son exemple, voir « Some thoughts of close classification », *Library Journal*, XII, p. 356-360.

Plus récemment, KERLER a attaqué le placement systématique dans un article intitulé : « Aus der Praxis II », et publié par le *Centralblatt f. B.*, VI, 1889, p. 76-80. Selon lui, il faut s'attacher principalement à avoir de bons catalogues ; c'est là le point essentiel, et la façon dont les livres sont placés sur les rayons n'a, par conséquent, qu'une importance relative. Il est clair que le placement systématique ne présente pas tous les avantages d'un catalogue écrit ; mais est-il raisonnable de l'abandonner, sous prétexte qu'il ne peut répondre à tous les desiderata ? F. EICHLER s'est prononcé aussi contre le placement méthodique ; voir « Bibliothekarisches », *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 308-319, mais les arguments dont il se sert pour le combattre nous semblent insuffisants. En Italie, G. FUMAGALLI a repris la théorie de KERLER dans un travail intitulé : *Della collocazione dei libri nelle pubbliche biblioteche*, Firenze, 1890 ; il a trouvé un adversaire en L. FRATI, *Ordinamento sistematico delle Biblioteche*, Firenze, 1894 (tirage à part d'un travail paru d'abord dans *La Rassegna Razionale* du 1er juillet 1894).

Il nous reste à parler ici des nouveaux systèmes de placement et de numérotation qui ont vu le jour aux États-Unis en ces dernières années. (Outre les articles et travaux cités *Appendice IX*, cf. encore à ce sujet Melvil DEWEY, « Principles underlying numbering systems. I. Paper », *Library Journal*, IV, 1879, p. 7-10 ; « II. Paper », *ibid.*, p. 75-78. — J. SCHWARTZ, « A « combined » system for arranging and numbering », *Library Journal*, III, 1878, p. 6-10. — C. A. CUTTER, « Another

plan for numbering books, » *Library Journal*, III, p. 248-251. — Du même, *How to get books; with an explanation of the new way of marking books*, Boston, 1882. — John Fitzpatrick est arrivé au système de classification décimale à peu près à la même époque que Dewey, et indépendamment de lui dans ses « Plans for numbering with especial reference to fiction. A library symposion », *Library Journal*, IV, 1879, p. 38-47. — Cf. encore J. Parker, « The Peabody Institute system of press-marks », *ibid.*, XVII, 1892, p. 233-234.) Nous avons exposé plus haut, dans ses lignes principales, le système décimal de Melvil Dewey: avec ce système, le placement et le numérotage des livres sont des plus simples. Une fois que l'on sait que les centaines indiquent les *classes*, les dizaines les *sous-classes* et les unités les *sections*, rien de plus facile que de trouver un ouvrage quelconque, puisque le schema du système indique pour chaque cas particulier la signification particulière de ces trois facteurs. Supposons que nous désirions, par exemple, le dictionnaire de Webster, nous le trouverons dans la classe Philologie = 400, sous-classe, langue anglaise = 420, section dictionnaire = 423. Dans cette section, l'ouvrage de Webster portera enfin un numéro d'ordre qui lui assignera sa place au milieu des autres dictionnaires. A la bibliothèque de Milwaukee, c'est le numéro 13, et la cote du dictionnaire en question est, par conséquent, 423 : 13. Dans cet établissement on a ajouté à la cote la lettre R., 423 : 13. R., ce qui veut dire que l'ouvrage est placé dans la salle de lecture comme ouvrage de *Référence*.

Passons maintenant au système « combiné » appliqué par Schwartz à l'*Apprentice's Library* de New-York et dans lequel il s'est efforcé de réunir les avantages des placements numérique, alphabétique et systématique.

La bibliothèque est partagée en 25 classes, chaque classe étant indiquée par une des 25 lettres majuscules de l'alphabet (moins l'I). Chacune de ces classes est divisée en 9 sous-classes et chacune de ces sous-classes en 25 sections correspondant aux 25 lettres minuscules. On obtient de cette façon 6.500 divisions ($[25 \times 9 + 25] \times 25 + 250 = 6500$). — Pour que le placement soit homogène et ne prenne pas trop de place, on mesure les livres et on les divise dans chaque classe principale en 4 formats,

in-12, in-8°, in-4°, in-f°. Cela fait, on les range dans chaque section, suivant un ordre rigoureusement alphabétique. Pour numéroter chaque ouvrage on se sert d'une sorte de tableau contenant mille numéros répartis sur quatre colonnes correspondant aux quatre formats, et indiquant toutes les combinaisons qui peuvent entrer dans les différentes cotes. Ce tableau est établi d'après ce principe, prouvé du reste par la statistique, que sur 100 livres 50 sont en général des in-12, 30 des in-8°, 10 des in-4°, 10 des in-f°. Les numéros de 0 à 499 y sont ainsi réservés aux in-12, ceux de 500 à 799 aux in-8°, ceux de 800 à 899 aux in-4°, enfin ceux de 900 à 999 aux in-f°. On s'arrête à 999 afin qu'avec le chiffre indiquant la sous-classe (de 1 à 9) la cote ne dépasse pas 4 chiffres. Si l'on voulait pousser plus loin la numérotation il faudrait aller jusqu'à 9999 et les cotes se composeraient alors de cinq chiffres; mais ce n'est pas nécessaire, car le tableau ci-dessous fournit déjà un nombre de combinaisons considérable.

Nous ne pouvons, on le comprendra, reproduire ce tableau en entier; cela nous prendrait trop de place : nous nous contenterons d'en citer le commencement, le milieu et la fin.

	D	O	Q	F
Aa.....	0	500	800	900
Abc.....	1	»	»	»
Ac.....	2	501	»	»
Ad.....	3	502	»	»
Ae.....	4	»	»	»
Ai.....	5	»	801	901
Ala.....	6	503	»	»
All.....	7	»	»	»
Am.....	8	504	»	»
Ana.....	9	505	802	902
.....				
.....				
Kir.....	245	647	849	949
Kla.....	246	648	850	950
Klo.....	247	»	»	»
Kna.....	248	649	»	»

Kni.....	249	»	»	»
Kno.....	250	650	»	»
Koa.....	251	651	851	951
Kol.....	252	»	»	»
Kra.....	253	652	»	»
Kro.....	254	»	»	»
.....				
.....				
Wor....	490	794	897	997
Wra.....	491	»	»	»
Wri.....	492	795	»	»
Wua....	493	»	»	»
Wya....	494	796	898	998
Wyn....	495	»	»	»
Ya.....	496	797	899	999
Yo.....	497	798	»	»
Za.....	498	799	»	»
Zo.....	499	»	»	»

Voici maintenant de quelle façon on se sert de ce tableau :

Admettons que l'histoire d'Europe et les voyages correspondent à la classe R, l'ouvrage de Wyndham : « Wild life in the fields of Norway » recevra comme cote R. 495 si le format du livre est un in-12, R. 796 si c'est un in-8°, R. 898 si c'est un in-4°, R. 998 si c'est un in-f° : les chiffres 495, 796, etc., étant ceux portés au tableau ci-dessus à la combinaison Wyn. Mais la classe R. a des sous-classes numérotées de 1 à 9; si la Scandinavie forme, par exemple, la troisième sous-classe, le chiffre 3 qui l'indique s'unira au chiffre 495, pour former un seul nombre de 4 chiffres, qui sera 3495. Enfin la sous-classe Scandinavie peut être, elle-même, divisée en sections (représentées, nous l'avons dit, par des letttres minuscules), et si l'on donne à la Norvège la lettre *b*, l'ouvrage de Wyndham portera comme cote définitive Rb 3495.

Ce système présente certains avantages; il permet de créer sans difficulté des divisions nouvelles et, tout en n'employant

jamais que quatre chiffres, d'arriver, à l'aide d'exposants à un nombre de combinaisons pour ainsi dire illimité. En outre, comme les livres sont placés sur les rayons dans l'ordre alphabétique, il suffit dans la plupart des cas de savoir à quelle section ils appartiennent pour les trouver immédiatement, sans même connaître leur numéro d'ordre. Mais ces avantages sont compensés par un inconvénient des plus graves. Comme ce ne sont pas les ouvrages mais les auteurs eux-mêmes qui sont numérotés, il en résulte que tous les travaux d'un même écrivain, placés dans la même section, sont représentés par un seul et unique numéro d'ordre; bien plus, lorsque deux auteurs portent le même nom, ou lorsque leurs noms commencent par la même syllabe, leurs œuvres, si elles appartiennent à la même classe et sont de même format, reçoivent le même numéro d'ordre. Pour remédier à cet inconvénient, SCHWARTZ a proposé de différencier les uns des autres les ouvrages portant le même numéro, au moyen de lettres placées en exposants. Mais cet expédient n'aboutirait à rien, car une fois qu'on aurait épuisé l'alphabet, la difficulté momentanément éludée reparaîtrait plus insurmontable qu'avant.

Le système de C. A. CUTTER peut être considéré comme occupant une place intermédiaire entre le système de DEWEY et celui de SCHWARTZ. Le grand défaut du système de DEWEY, nous l'avons vu, c'est de donner à toutes les classes le même nombre de divisions et la même ampleur, alors que chacune des branches des connaissances humaines a son étendue particulière et demande, par conséquent, à être divisée d'une façon différente des autres. Pour échapper à cette critique, CUTTER remplace dans chaque sous-classe les 9 sections de DEWEY par les 26 lettres de l'alphabet. On obtient ainsi un nombre de divisions très considérable; les 5 sous-classes principales de l'histoire contiennent, par exemple, 130 sections. — Pour le classement des sections, DEWEY recommande, nous l'avons dit il n'y a qu'un instant, le placement-par ordre d'entrée, qui est des plus défectueux, parce qu'il supprime l'ordre rationnel. Selon nous, il vaudrait mieux adopter la mise en place chronologique en réservant, dès le début, entre les ouvrages, un certain nombre de numéros permettant d'intercaler, à leur place normale, les ouvrages anciens dont la bibliothèque pourrait être amenée plus tard à faire l'acquisition.

Cutter a préféré, pour le classement des sections, la mise en place alphabétique, organisée d'après la méthode de Schwartz, combinée avec le système décimal de Dewey, et pour distinguer l'une de l'autre les diverses œuvres d'un même auteur, il se sert d'exposants.

Entrons maintenant dans quelques explications sur le système de Cutter. Le célèbre bibliothécaire commence par diviser l'alphabet en 10 classes :

[I]	A-Bo.....	0	M.....	5
	Br-C.....	1	N-R...	6
	D-F.....	2	S.....	7
	G-H	3	T-V....	8
	J-L.....	4	W-Z...	9

Pour une classe qui ne renfermerait qu'un petit nombre d'ouvrages, cette table pourrait suffire. Une œuvre de Cleveland, par exemple, recevrait le n° 1 ; un travail de Damoureau, le n° 2; un livre de Goupil, le n° 3. Mais supposons qu'il entre ensuite un ouvrage de Gray : comme on ne pourrait lui donner aussi le n° 3, on se verrait forcé d'avoir recours à une subdivision de la classe 3 :

[II]	Ga-Gik.....	30	Hay-Heq.....	35
	Gih-Goq.....	31	Her-Hik.....	36
	Gor-Guk.....	32	Hil-Hoe.....	37
	Gul-Ham.....	33	Hof-Hor.....	38
	Han-Hax.....	34	Hu-Hz.....	39

D'après cette seconde table, Gray recevrait le n° 32, Goupil gardant le n° 3. Mais qu'il arrive maintenant un ouvrage de Gordon, où le placer? La table II ne suffisant plus, il faudrait alors avoir recours à une nouvelle subdivision que voici :

[III]	Gor-Got.....	320	Gri-Gril.....	325
	Gou-Gral....	321	Grim-Griz...	326
	Gram-Graz...	322	Gro-Gru.....	327
	Gre-Grel	323	Gry-Gub....	328
	Grem-Grez...	324	Guc-Guk....	329

Nous aurions ainsi :

Goupil.....	3
Gray.....	32
Gordon.....	320

Mais cet ordre n'étant pas rigoureusement alphabétique, on se verrait obligé de le modifier de la façon suivante :

Gordon.....	320
Goupil.....	321
Gray.....	322

D'une façon générale, la première table de CUTTER ne peut être appliquée qu'à des sections de très peu d'importance. Là où l'on prévoit dès le début un accroissement considérable, il est préférable d'adopter immédiatement la troisième table, ou même une table encore plus détaillée, comprenant quatre chiffres.

L'application du système décimal à la mise en place des livres a pour conséquence la suppression des distinctions de formats. Ceux-ci se trouvent ainsi mélangés les uns aux autres : c'est là une manière de faire qui présente, nous l'avons déjà vu, les plus grands inconvénients.

Les principes qui constituent la base des différents systèmes dont nous venons de parler ont servi de point de départ, en ces dernières années, à une quantité d'autres systèmes, appliqués çà et là en Amérique au placement et à la numérotation des livres. Nous citerons, par exemple, le système de John EDMANDS, comprenant 22 classes indiquées par des lettres majuscules. Chacune de ces 22 classes est divisée en 22 sections (au maximum) représentées par des lettres minuscules. On obtient ainsi 400 divisions dans lesquelles les livres sont classés alphabétiquement. En se servant pour la numérotation du tableau de SCHWARTZ 0-9999, on peut, paraît-il, utiliser le système en question pour 4 millions d'ouvrages.

Mentionnons encore le système appliqué par BISCOE au « Columbia College ». Cf. W. S. BISCOE, « Chronological arrangement on shelves », *Library Journal*, X, 1885, p. 246-247. Dans ce système, c'est la date de publication des ouvrages qui consti-

tue l'élément principal de leur cote. Voici la table dressée par Biscoe :

A = avant le Christ	G = 1800-1809	M = 1860-1869
B = 0-999	H = 1810-1819	N = 1870-1879
C = 1000-1499	I = 1820-1829	O = 1880-1889
D = 1500-1599	J = 1830-1839	etc.
E = 1600-1699	K = 1840-1849	
F = 1700-1799	L = 1850-1859	

La cote C 472 indique, par exemple, qu'il s'agit d'un ouvrage paru en 1472, F 43 = 1743, 19 = 1829, etc. Lorsqu'un livre n'est pas daté, on lui donne comme cote la lettre majuscule correspondant à l'époque approximative de sa publication. K tout seul signifie que l'ouvrage a paru entre 1840 et 1849. Ce système doit finir avec l'année 2000. A cette date, l'alphabet sera épuisé et il faudra alors trouver, pour les acquisitions nouvelles, une nouvelle méthode de classement. Biscoe s'en console en affirmant « que d'ici là on aura trouvé d'autres systèmes qui seront meilleurs. » Espérons-le, et souhaitons que ces systèmes futurs soient un peu plus simples que les différents systèmes dont nous venons de parler.

XII.

(Page 347.)

En Allemagne, le service du **dépôt légal** aurait besoin d'être modifié du tout au tout. Actuellement, et aux termes même de la loi du 7 mai 1874, qui n'a fait, du reste, que régulariser l'ordre de choses existant, chacun des différents États qui font partie de l'empire a le droit, dans les limites de son territoire, d'organiser le dépôt légal comme bon lui semble. On a bien cherché il est vrai à réagir contre cette loi funeste mais tous les efforts que l'on a faits pour obtenir que le dépôt légal soit considéré comme un service d'intérêt général, et, à ce titre, régi par une loi unique, applicable à tous les pays de la confédération sont restés vains. Et cependant la liberté laissée aux États n'a produit jusqu'ici dans ce domaine que des résultats déplorables. En Saxe, par

exemple, la loi sur la presse, du 24 mars 1870, qui prescrivait aux autorités locales de ne pas exiger le dépôt des journaux ou périodiques consacrés uniquement à l'étude des questions scientifiques, artistiques ou techniques, eut pour conséquence immédiate, par le fait même qu'elle annulait la loi sur la presse, du 14 mars 1851, de supprimer le service du dépôt légal. Neuf années d'expérience suffirent pour faire comprendre la gravité de la faute commise, et dans sa brochure intitulée : *Ein Nothstand bei den sächsischen Bibliotheken*, 1879, Otto Richter demanda le rétablissement du service si maladroitement aboli. Prenant texte des observations présentées par Richter, Otto Hartwig, bibliothécaire en chef de l'Université de Halle, publia dans la *Post*, de Berlin (19 mars 1880), un article reproduit ensuite dans l'*Anzeiger*, 1880, nos 456 et 570, et dans lequel, après avoir défendu la loi du dépôt légal, « approuvée par le *consensus gentium*, c'est-à-dire par toutes les nations civilisées du monde », il demandait qu'on l'étendît à tout l'empire et qu'on obligeât, par décret, tous les éditeurs et imprimeurs à déposer entre les mains de l'État deux exemplaires, imprimés sur un papier solide et durable, de tous les ouvrages qu'ils publieraient. Un de ces exemplaires eût été envoyé à la bibliothèque du Reichstag, l'autre déposé dans la bibliothèque de la province où le livre avait paru, et pour éviter toute erreur et tout retard dans la transmission des volumes, la poste elle-même s'en fût chargée. Ce système se rapprochait beaucoup de celui qui est usité aux États-Unis, où tout éditeur et imprimeur est obligé, sous peine d'amende, de déposer deux exemplaires de tous les livres qu'il publie à la bibliothèque du Congrès, à Washington. Dans un article intitulé : « Eine deutsche Reichsbibliothek », publié par l'*Allgemeine Literarische Correspondenz, Organ des allgemeinen deutschen Schriftsteller-Verbandes*, tome VI, n° 7, p. 89-92, Karl Kehrbach demanda que la Bibliothèque Royale de Berlin fût transformé en Bibliothèque Impériale et reçut, comme telle, les exemplaires provenant du dépôt légal. Cet article fut reproduit dans le *Börsenblatt f. d. deutschen Buchhandel*, 1880, III, n° 161, p. 2869-72. Cf., encore, à ce propos, « In Sachen der Reichsbibliothek », *Allgemeine Literarische Correspondenz*, VI, n° 8, p. 108-109, et « Sprechsaal in Sachen der Reichsbiblio-

thek », *ibid.*, n° 10, p. 146-149. La dernière partie de la proposition de Kehrbach, celle ayant trait à la conservation, à la Bibliothèque Impériale, des exemplaires du dépôt légal, fut combattue dans un travail signé K. in M., paru dans le *Börsenblatt f. d. d. B.* (1880, III, n° 177, p. 3110-12), sous le titre de : « Zur Frage von der Gründung einer Deutschen Reichsbibliothek und die sogenannten Pflichtexemplare ». L'auteur de cet article déclarait que, pour qu'une bibliothèque impériale pût rendre de réels services, il faudrait chercher à lui assurer un budget annuel considérable plutôt que de vouloir faire du dépôt légal sa principale ressource. Dans l'*Anzeiger* (1880, n° 886), Petzholdt approuva l'idée de création d'une bibliothèque impériale en demandant qu'elle fût constituée sur le modèle du British Museum.

On proposa à cette époque, dans la *Literarische Correspondenz*, de transporter à Leipzig, à Francfort ou à Nuremberg le siège de cette bibliothèque impériale. Ces propositions, qui n'avaient, du reste, aucune chance d'être prises en considération, furent combattues énergiquement. Cf. entre autres Dziatzko, dans les *Preussische Jahrbücher*, vol. 48, 1881, p. 374, et Eduard Engel, dans le *Magazin für die Literatur des In- und Auslandes*, 1882, n° 53, p. 738-739. L'association générale des écrivains allemands approuva, elle aussi, le projet de transformation de la Bibliothèque royale de Berlin en Bibliothèque impériale, et dans une assemblée tenue à Weimar, le 26 septembre 1880, elle décida, à l'unanimité, d'envoyer une adresse au Chancelier pour le prier de s'intéresser à cette grande entreprise. Cette adresse fut remise au prince de Bismarck, le 30 mars 1881. Elle a été reproduite dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1881, n° 434; dans le *Börsenblatt*, 1881, t. II, n° 89, p. 1663, et dans le *Magazin für die Literatur des In- und Auslandes*, 1881, n° 21, p. 323-324. Cf. aussi l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1882, n° 577; 1883, n° 1101; 1884, n° 1181. — Mais tandis que les uns étaient d'avis que la Bibliothèque royale devait être convertie en Bibliothèque impériale, d'autres, au contraire, demandaient que tout en augmentant son importance on lui maintint cependant son caractère de bibliothèque prussienne. Dans la séance du 15 décembre 1880, le député Kropatschek aborda la question dont nous nous occu-

pons à la Chambre des députés de Prusse. Il fallait, selon lui, s'efforcer de réunir, dans un dépôt central, tous les ouvrages imprimés présentant de l'intérêt pour l'Allemagne et il reconnaissait que la Bibliothèque royale de Berlin était tout indiquée pour jouer ce rôle de Bibliothèque centrale, mais il ajoutait qu'au lieu de la transformer en Bibliothèque impériale, il fallait s'efforcer d'en faire une Bibliothèque nationale allemande, tout en lui conservant son caractère de Bibliothèque royale prussienne. Kropatschek revint plus tard sur la question de la Bibliothèque royale et expliqua en ces termes, le but qu'elle devait, d'après lui, se proposer : « Comme la Bibliothèque ne peut acheter tous les ouvrages qui se publient actuellement, il faut qu'elle s'efforce, avant tout, de sauver de la ruine les œuvres du passé, et d'en former une collection aussi parfaite que possible. » (Cf. les documents parlementaires et divers articles de Kropatschek, parus dans le *Deutsches Tageblatt*, entre autres ceux du 29 avril et du 6 mai 1881. Voir aussi la réplique de Kehrbach à Kropatschek, dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1881, n° 626.) A vrai dire, Kropatschek sortait ainsi de la question. Il ne s'agissait pas, en effet, de savoir si l'on devait s'efforcer de sauver de la ruine les œuvres du passé ; toute la discussion devrait porter sur ce point spécial : ferait-on, ou non, de la Bibliothèque royale une Bibliothèque impériale destinée à recevoir toutes les publications nouvelles parues en Allemagne et réunies par le dépôt légal? Dans un travail publié par les *Preussische Jahrbücher*, vol. 53, p. 473-492, et paru aussi en tirage à part à Berlin, chez G. Reimer, 1884. Henri von Treitschke se déclara partisan de la création d'une bibliothèque impériale disposant de ressources considérables et pouvant, grâce au dépôt légal appliqué à toute l'Allemagne, acquérir une importance qu'il lui serait toujours impossible d'avoir en tant que simple bibliothèque prussienne. Ce projet, du reste, ne pouvait, d'après lui, qu'être favorablement accueilli par la nation allemande ; mais il ajoutait que, malheureusement, il le considérait « pour le moment » comme prématuré. Cette dernière assertion fut vivement combattue dans un compte rendu du travail de Treitschke, publié dans la *Kreuz-Zeitung*, 1884, n° 128 et 129, *Beilagen*, sous la signature de Kropatschek?. L'auteur de ce compte rendu déclarait que la Prusse ne devait pas hésiter à

s'imposer les plus grands sacrifices pour que la Bibliothèque royale de Berlin fut reconnue partout comme la plus importante d'Allemagne. Actuellement, c'est chose faite, et, grâce aux ressources considérables dont elle dispose, la Bibliothèque royale de Berlin a pris rang parmi les plus importantes bibliothèques du monde. Malheureusement, et en dépit de tous les efforts, il n'y a pas encore de loi du dépôt légal applicable à tout l'empire. En Saxe même, cette loi n'a pas encore été rétablie et il en résulte cette conséquence déplorable que la métropole de la librairie allemande, Leipzig, échappe absolument au dépôt légal.

XIII.

(Page 385.)

*Nous croyons utile de reproduire ici, à titre de documents[1], l'*Instruction générale relative au service des Bibliothèques universitaires du 4 mai 1878*, le *Règlement du 28 novembre 1886* et enfin l'*Arrêté du 20 décembre 1893 relatif au certificat d'aptitude pour les fonctions de bibliothécaire universitaire*, avec le *Programme* d'examen qui l'accompagne :

Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires du 4 mai 1878.

I.

URGENCE DE CETTE INSTRUCTION.

Des crédits considérables ont été mis, depuis quatre ans, à la disposition du ministre de l'Instruction publique, pour le développement des bibliothèques des facultés.

A cette occasion, la commission du budget a exprimé la volonté formelle que les élèves fussent mis à même de trouver

---

* 1. Nous disons à titre de documents et non à titre de modèles, car l'expérience a prouvé que les règlements de nos bibliothèques universitaires étaient loin d'être parfaits, surtout en ce qui concerne la partie administrative. L'autorité du recteur sur les différents services, l'omnipotence de la commission en fait d'achats, l'existence des bibliothèques de laboratoire indépendantes, le manque d'initiative et d'autorité du bibliothécaire, le vote des crédits par une autorité locale juge et partie etc., etc., sont des défauts très graves qui ont compromis et compromettront de plus en plus l'institution.

dans ces collections les facilités de travail les plus complètes. Ces facilités sont, en effet, de droit, puisque les étudiants ont été assujettis à un nouvel impôt spécial, dit *de bibliothèque*. Le ministre a donc le devoir impérieux de s'enquérir de la situation de cette partie du service, et d'en assurer le fonctionnement régulier.

La présente instruction entre, comme on le verra, dans des détails d'exécution qu'à première vue on pourrait juger trop minutieux ; mais il convient de pas oublier qu'en maint endroit *tout* est à créer ; local, matériel et personnel, et que, même dans les établissements organisés à une date plus ou moins ancienne, l'administration se trouve en présence de deux inconvénients également sérieux : l'absence presque totale des moyens de contrôle, la diversité des méthodes d'enregistrement et de classement. Il a donc paru indispensable de faire une application nouvelle, mais nécessairement plus détaillée et plus raisonnée, du principe qui a inspiré l'instruction ministérielle de 1876 *sur le classement des bibliothèques populaires*. Un exemplaire de ce document est joint à la présente instruction. Les recommandations auxquelles on a cru devoir s'arrêter seront, sans nul doute, superflues pour les bibliothécaires expérimentés ; mais elles seront consultées avec un profit certain par ceux de leurs collègues qui peuvent être prochainement nommés.

Il convient d'ajouter que les réformes les plus salutaires ne pourraient être introduites tout d'une pièce, sans tenir compte d'un ordre ancien. Il sera donc entendu que, dans les bibliothèques qui comptent déjà un grand nombre d'ouvrages et où il existe un inventaire et des catalogues régulièrement tenus, les délégués du ministre aviseront aux mesures à prendre pour raccorder les anciens travaux avec le nouveau procédé de classement.

II.

DEVOIRS DU BIBLIOTHÉCAIRE.

Le bibliothécaire a une double mission :

1° Conserver avec la fidélité la plus scrupuleuse le dépôt dont il est constitué le gardien responsable ;

2° Mettre les professeurs et les élèves à même d'user de ce dépôt avec toute la liberté que comporte cette responsabilité.

De leur côté, les professeurs et les élèves doivent considérer que les mesures de sauvegarde et d'ordre intérieur édictées par le règlement ont pour premier mobile leur propre intérêt, puisqu'elles tendent à assurer la conservation des livres nécessaires à leurs travaux. Ils doivent se souvenir, en outre, que l'État a le droit et le devoir de contrôler, par des vérifications annuelles, la présence des livres acquis à l'aide des deniers du Trésor public, et devenus par ce fait propriété nationale.

Le bibliothécaire doit être toujours en mesure de fournir à son successeur, ou à l'inspecteur délégué par le ministre, les moyens de reconnaître exactement la situation de la bibliothèque *dans toutes ses parties*. Cette obligation nécessite l'inscription immédiate, sur ses trois catalogues, des ouvrages acquis ou reçus en don; elle exige, par surcroît, l'observation *rigoureuse* des règles relatives à la tenue du *registre de prêt*.

Le premier des catalogues (voir modèle n° 1) tient lieu à la fois de *registre d'entrée*, d'*inventaire* et de *registre de récolements*. Il représente la bibliothèque tout entière dans l'ordre invariable de ses numéros, constate la date d'arrivée de chaque ouvrage, en donne la description complète et permet de faire en toute sûreté un récolement auquel il ouvre une colonne spéciale (voir modèle n° 1). Le registre d'entrée-inventaire doit être établi en trois tomes reliés : l'un affecté aux inscriptions du grand format ou in-folio ; le second, aux inscriptions du moyen format ou in-quarto; le troisième, au petit format ou in-octavo.

Les numéros portés sur ce registre ne peuvent plus être modifiés ou changés; ils demeurent acquis à chaque ouvrage et servent à le retrouver quand on consulte le catalogue alphabétique ou le catalogue méthodique.

Pour répondre aux demandes, deux autres catalogues sont nécessaires. Ceux-ci sont tenus par cartes ou folios mobiles (seul moyen de permettre indéfiniment l'intercalation). Le premier est le *catalogue alphabétique* des noms d'auteurs; le second, le *catalogue méthodique* des ouvrages classés par ordre de matières; ces catalogues reproduisent nécessairement, en regard de chacun des ouvrages, le numéro sous lequel il a été inscrit au *registre d'entrée-inventaire*.

Enfin, la justification de l'absence d'un livre demandé exige la tenue de *registres de prêts* et *de disparitions*, qui permettent de constater à quelle date précise ce livre a été *prêté* ou reconnu *manquant*.

Ces indications générales seraient incomplètes si l'on ne signalait dès le début quelques points essentiels, qu'on se propose d'ailleurs de développer dans le cours de cette instruction :

1° On doit *timbrer*, *numéroter* et *inventorier* chaque brochure aussi bien que chaque livre *le jour même de leur entrée*. Si l'entrée est trop considérable pour que lesdites opérations puissent être accomplies en un seul jour, elles devront, en tout cas, être commencées sans aucun retard et poursuivies sans interruption. Il est spécialement entendu qu'aucun prêt ne pourra être consenti, sous aucun prétexte, avant l'enregistrement complet des ouvrages.

2° Les numéros mentionnés au registre d'entrée deviennent partie intégrante du volume, qu'ils désigneront partout désormais : leur ordre se succède sans interruption.

3° Ces numéros doivent être *simples*, c'est-à-dire sans aucun des sous-chiffres ou des indications de séries trop souvent imposés par la multiplicité des sections introduites dans les catalogues.

En résumé, *timbrage* et *numérotage* immédiats, mise à jour simultanée des *trois catalogues*, tenue exacte du *registre de prêts* et *de disparitions* : telles sont les règles dont l'observation rigoureuse peut seule constituer une bibliothèque bien ordonnée.

III.

OPÉRATIONS DU CLASSEMENT.

Le classement d'un ouvrage ne comporte pas moins de sept opérations accomplies dans l'ordre suivant : 1° *timbrage* ; 2° *numérotage* ; 3° *inscription au registre d'entrée-inventaire* ; 4° *inscription au catalogue alphabétique* ; 5° *inscription au catalogue méthodique* ; 6° *intercalation des cartes à leurs catalogues respectifs* ; 7° *placement de l'ouvrage sur les rayons*.

1° Timbrage.

Timbrer le titre et la dernière page de chaque volume, en ayant soin de placer le timbre aussi avant que possible dans le corps de la page, sans toutefois couvrir le texte. Le timbre ayant pour but de prévenir et de faire reconnaître les détournements, il est essentiel qu'il ne suffise pas de couper une marge pour le faire disparaître. Pour les volumes dépassant 100 pages, on timbre aussi au timbre sec la page 99. Pour les atlas et les recueils d'estampes, timbrer chaque carte et chaque estampe.

Gravure du timbre. — Le timbre ne doit pas être trop grand. La légende la plus abrégée est la meilleure. Tout ornement est inutile. Adopter des caractères maigres : ils sont moins sujets à s'empâter, et la légende est plus propre et plus lisible.

2° Numérotage.

Mode d'inscription. — Dès l'arrivée d'un ouvrage, on doit lui donner le numéro de son ordre d'arrivée, et répéter le même numéro sur chaque tome, si l'ouvrage en compte plusieurs.

Le numéro d'ordre est inscrit à l'encre : 1° au coin supérieur de la page du titre, à droite; 2° sur l'étiquette collée au dos du livre, près du talon.

S'assurer que le papier du titre est collé, et, s'il ne l'est pas, couvrir préalablement de sandaraque le coin destiné à l'inscription. Inscrire les chiffres très lisiblement.

Étiquettes. — Les étiquettes rondes se décollent moins facilement que celles qui sont carrées. Si elles ne sont pas gommées d'avance, les coller soit avec de la gomme liquide, soit avec de la colle de farine saupoudrée d'alun, qui la défend contre les insectes.

Point de départ du numérotage. — Si les ouvrages de la bibliothèque n'ont pas encore reçu de numéro, on partira du numéro 1 ; s'ils ont déjà un ancien numérotage, on le respectera en se bornant à partir désormais du numéro le plus élevé atteint par le précédent classement.

1er *Exemple.* — Le dernier numéro de l'ancien classement étant 33001, le nouveau partira du numéro 33002 inclusivement.

2e *Exemple.* — La bibliothèque étant divisée en plusieurs sections numérotées séparément depuis 1, d'où il résulte que la *théologie* est parvenue au numéro 1542; la *jurisprudence*, au numéro 1828; les *sciences*, au numéro 1998; les *belles-lettres*, au numéro 2240; l'*histoire*, au numéro 1997. Supprimant les sections, le nouveau numérotage partira du numéro 3998, qui n'a été atteint par aucune, et continuera sans interruption et sans observer d'autre ordre que celui de l'arrivée des ouvrages, en ayant toutefois égard au sectionnement par format.

Sectionnement du numérotage par format. — Le sectionnement par format a pour objet de placer sur les rayons des suites de volumes ayant tous à peu près la même hauteur. Leur conservation en est meilleure, car la reliure d'un grand volume souffre toujours du voisinage d'un volume trop petit. Ajoutons que l'on gagne de la place en ne confondant pas sur le même rayon des livres de grandeurs inégales. Les formats reconnus dans ce mode d'opérer sont au nombre de trois : 1° *grand* format; 2° *moyen* format; 3° *petit* format, qui correspondent aux désignations généralement reçues d'*in-folio*, *in-quarto*, *in-octavo*. Pour faire en sorte que leur division ne soit pas un obstacle sur les rayons, où il est essentiel de maintenir la suite des numéros sans interruption, on réservera d'avance à chaque format une série de numéros déterminée de façon à laisser le champ libre aux accroissements futurs.

1er *Exemple.* — Étant donnée une bibliothèque de 20.000 volumes non encore numérotés, on réservera les numéros 1 à 9999 pour les grands formats; 10.000 à 29.000 pour les moyens formats; 30.000 et suivants pour les petits formats.

2e *Exemple.* — Étant donnée une bibliothèque déjà numérotée, comme celle dont il est question au paragraphe précédent (voir plus haut, 2e *exemple*), on sectionnera par format ainsi qu'il vient d'être dit, à partir du numéro le plus élevé qu'aient atteint les anciennes divisions.

Nécessité de trois registres d'entrée. — Le sectionnement par format exige que le *registre d'entrée* ou *catalogue numérique* soit divisé en trois registres ouverts, le premier aux inscriptions

du grand format ou in-folio, le second au format moyen ou in-quarto, et le troisième au petit format ou in-octavo. Chaque registre portera le numero 1 et formera tête de série.

Reconnaissance des formats. — Il est utile de préciser ici les moyens de déterminer chaque format. A l'époque où le papier était fabriqué selon des règles de dimension qui variaient peu, on reconnaissait le format en comptant les pages de la feuille d'impression. Les désignations d'in-folio, in-quarto, in-octavo représentaient alors une hauteur fixe. Il n'en est plus de même aujourd'hui que les feuilles d'impression sont de dimensions très différentes, et que certains in-octavo deviennent plus grands qu'un in-folio du XVI^e^ siècle. L'indication actuelle a donc perdu son ancienne signification, car elle ne répond pas toujours à l'indication de la hauteur du livre; elle doit être abandonnée pour les désignations suivantes, répondant mieux aux dimensions réelles :

1° *grand format* (comprenant tous les volumes dépassant 35 centimètres);

2° *Moyen format* (comprenant les volumes hauts de 25 à 35 centimètres);

3° *Petit format* (comprenant les volumes au-dessous de 25 centimètres).

Formats inégaux. — Il peut arriver qu'un ouvrage de petit ou de moyen format soit accompagné d'un atlas grand format. En ce cas, l'inscription de l'atlas à l'inventaire sera jointe à celle de l'ouvrage, sans que l'on se préoccupe de la différence des formats. Mais si l'atlas ne peut être rangé sur le même rayon, on l'y remplacera par une planchette indicatrice portant au dos le numéro attribué à l'ouvrage et, sur une des faces, la désignation du lieu où cet atlas sera déposé.

Planchettes indicatrices. — Les planchettes indicatrices seront également employées pour représenter sur les rayons : 1° les livres prêtés; 2° les livres disparus; 3° les livres précieux placés hors rang, dans des réserves particulières; 4° les livres envoyés à la reliure.

Les planchettes seront en bois blanc et fabriquées le plus simplement possible. Elles affecteront la forme d'un volume d'une épaisseur suffisante pour que leur dos reçoivent l'étiquette.

3° Inscription au registre d'entrée-inventaire.

Après avoir numéroté le livre et reconnu son format, on inscrira son numéro, son titre abrégé et ses conditions matérielles sur le registre d'entrée affecté à son format. Il a été dit quel était l'objet de ce catalogue et pourquoi il se divise en trois registres destinés aux inscriptions de l'in-folio, de l'in-quarto et de l'in-octavo.

Le tracé et les légendes de chaque registre seront conformes au modèle d'État (voir le modèle n° 1). On ne saurait trop répéter que, une fois inscrits, les numéros de chaque ouvrage sont immuables et servent de points de repère dans les indications des catalogues alphabétique et méthodique.

Conditions du registre. — Le *registre d'entrée-inventaire* devra être de papier de fil bien collé et réglé (espacement des lignes, 2 centimètres). Ménager des marges assez grandes pour permettre plus tard une seconde reliure, s'il est nécessaire. En cas d'erreur, ne pas faire de grattages, mais barrer d'un trait léger et écrire à l'encre rouge toute correction.

Indication des reliures. — L'inscription des titres d'ouvrages pourra être abrégée de façon à ne pas tenir plus d'une ligne.

Pour la sûreté du récolement, il ne faudra pas omettre, toutefois, le détail des conditions de reliure, en abrégeant comme il suit ces dernières indications :

Basane	bas.	Miniatures	min.
Blanc	bla.	Notes manuscrites	n. ms.
Bleu	bl.	Parchemin	parch.
Broché	br.	Percaline	perc.
Compartiments	comp.	Petits fers	p. fers.
Cartonné	cart.	Planches	pl.
Chagrin	ch.	Plaquette	plaq.
Dédicace autographe	ded. aut.	Portrait	ptr.
Demi-reliure	d.-r.	Rouge	r.
Dentelles	dent.	Veau brun	v. br.
Dessins	des.	Veau écaillé. — Veau fauve. — Veau marbré. — Veau racine. — Veau tacheté	v. éc. v. f. v. m. - v. rac. v. t.
Filets	fil.		
Doré sur tranche	tr. d.		
Fleurs de lis	fl. d. l.		
Gaufré	gf.	Vélin	vél.
Gravures	grav.	Vert	v.
Maroquin rouge, bleu, jaune, noir, vert	mar. r., bl., j., n., v.	Violet	viol.

Recueil de pièces. — Donner l'indication du blason, si la reliure est blasonnée. On ne doit pas omettre le catalogue détaillé des pièces de recueils factices (sous la rubrique 1re *pièce*, 2e *p.*, *etc.*).

Avoir soin de mentionner à la colonne *observations* les dédicaces autographes et les notes manuscrites qui pourront se rencontrer.

Inscriptions réservées. — Si l'ouvrage est broché, s'abstenir de toute indication, en se réservant de mentionner plus tard le détail de sa reliure.

Les périodiques et les ouvrages non terminés ne seront inscrits à l'inventaire qu'à la fin de la publication ou d'une série complète. Jusque là, leur inscription aura lieu, en la forme ordinaire, dans un cahier particulier avec numérotage provisoire et affectation d'un local spécial.

Inscription des doubles. — Les doubles doivent être portés sur l'inventaire et sur les catalogues. L'expérience a prouvé, d'une part, qu'ils pouvaient être utiles, et, d'autre part, que leur isolement ou leur aliénation avaient des inconvénients plus grands que le bénéfice de leur renvoi.

4° Inscription au catalogue alphabétique.

Le catalogue alphabétique a pour objet de répondre, à bref délai, à toutes les demandes qui concernent un nom d'auteur.

Ce catalogue ne saurait être établi sur un registre à folios fixes, par ce motif déterminant qu'il est impossible de mesurer les accroissements à venir et de leur ménager un espace suffisant. Le catalogue alphabétique doit donc être établi sur cartes ou folios mobiles, en telle sorte qu'il puisse se prêter indéfiniment à tous les besoins, sans obliger le bibliothécaire à des surcharges, avec la perspective de la refonte complète d'un travail considérable.

Nous ne saurions recommander exclusivement un modèle de carte ou de folio mobile. Le meilleur est sans contredit celui qui, au meilleur marché possible, permettra d'assembler et de désassembler facilement le catalogue pour chaque intercalation.

Dans les anciennes bibliothèques, où les cartes ont été employées jusqu'ici, il sera prudent de continuer à s'en servir, afin de pouvoir utiliser le travail ancien et le fondre dans le nouveau. Le seul perfectionnement à introduire sera dans l'aménagement de ces cartes, qui devront se trouver réunies dans des boîtes en bois ayant des dimensions qui permettent un maniement facile et pourvues d'un système d'agrégation qui contienne les cartes sans nuire à leur libre examen. Plusieurs modèles ingénieux ont été mis en avant jusqu'ici. Les uns font passer dans les cartes une broche de bois ou de fer; d'autres permettent de les consulter comme des feuillets de livre au moyen d'une charnière en toile qui les rattache à une sorte de registre à souche ; d'autres encore usent de folios mobiles reliés par la pression de deux bandes de fer à vis graduées comme pour les registres matricules militaires. En principe, ces méthodes sont préférables à l'usage des cartes en boîtes qui sont dépourvues de toute attache et risquent de s'éparpiller. Mais elles présentent le triple inconvénient d'être coûteuses, de ne pouvoir permettre ni une intercalation rapide, ni l'utilisation des cartes anciennes. Le meilleur expédient serait, si on s'en tient aux cartes ancien modèle, de les retenir en boîtes au moyen d'un appareil à grille (voir modèle n° 6), puis on rangera les boîtes dans un corps de rayons haut de $1^{m},50$. Pour faciliter l'examen des cartes, chaque tablette sera doublée d'une planchette sortant à volonté pour supporter la boîte, si elle est attirée extérieurement, comme cela se pratique à la Bibliothèque nationale.

Les cartes doivent être de carton léger et avoir au moins 10 centimètres sur 6. Toute latitude est laissée si on les veut plus grandes.

L'écriture ronde, ou tout au moins un peu relevée, est recommandée dans l'inscription des cartes; elle est plus nette, plus lisible et tient moins de place.

Quand le bibliothécaire écrit une carte, il doit veiller à ce que l'inscription de tête se dégage nettement à l'œil. S'il a, par exemple, à inscrire les *Éléments d'anatomie* de Béclard, qui portent le numéro 812, il disposera ainsi son inscription. Le haut de la carte est seul figuré.

Béclard (A.-P.) 842

Éléments d'anatomie. — 4e édit. Paris, 1864, in-8.

Le titre de l'ouvrage ci-dessus est abrégé; il ne doit être porté en son entier que sur le catalogue méthodique, où il sera toujours facile de le retrouver, si on a besoin d'éclaircissements.

Lorsqu'un auteur portera plusieurs prénoms, les inscrire tous, au moins par leurs lettres initiales. Ne pas oublier les titres distinctifs et désignations d'origine ou d'emplois, lorsqu'il s'agira de noms répandus comme *Dubois*, *Durand*, *Duval*, etc., etc. Ranger tous les homonymes par ordre alphabétique de prénoms, après avoir porté ceux dont les prénoms restent inconnus, et qui se succèdent par rang de date.

Si on inscrit une traduction ou un ouvrage fait en collaboration, faire la carte au nom de l'auteur traduit ou du premier auteur nommé. Ne pas négliger d'établir ensuite des cartes de renvoi au nom du traducteur et de chaque collaborateur. Ces renvois seront sommaires. Exemple : après avoir fait la carte du *Cours élémentaire de culture des bois*, par Lorentz, complété par Parade, n° 1245, et celle du *Robinson* de Daniel de Foé, traduit par le docteur Boisseau, n° 1819, on dressera par surcroît les deux cartes suivantes :

Parade (A.)

V. Lorenz, 1245.

Boisseau (Dr J.-G.)

V. Foë (Dan. de), 1819.

Si l'auteur est anonyme ou pseudonyme, et si l'on n'a pas trouvé son nom dans les répertoires de Barbier ou de Quérard, mettre en vedette le nom de la matière à la place du nom de l'auteur. Admettons, par exemple, que les auteurs des *Éléments d'anatomie* et de la *Culture des bois* soient restés inconnus, on usera des désignations d'*Anatomie* dans le premier cas et de *Bois* dans le second.

Si le bibliothécaire, pour plus de commodité, voulait porter également sur ce catalogue tout autre nom de personne, de lieu ou de matière, il n'en aurait que plus de titres à la reconnaissance du public.

Les bibliothécaires expérimentés savent, du reste, combien la multiplicité des renvois est précieuse. Un catalogue bien ordonné ne contient jamais trop de renvois.

5° Inscription au catalogue méthodique.

Le *catalogue méthodique* ou *catalogue par ordre de matières* a pour objet de mettre en évidence l'ensemble des connaissances humaines que renferme la bibliothèque et de renseigner les travailleurs qui désirent étudier une matière déterminée.

Ce catalogue doit être fait sur cartes ou folios mobiles, comme le catalogue alphabétique et pour les mêmes motifs. La division adoptée pour le classement des matières sera conforme à celle du *Manuel du libraire*, par Brunet, comme étant la plus répandue. Il est évident que les bibliothécaires de nos établissements scientifiques développeront encore certaines divisions de ce classement; ils seront conduits à ces perfectionnements par la richesse même des spécialités de leurs dépôts. Les cartes ou folios mobiles seront rédigés dans l'ordre suivant :

1° En haut, indiquer la classe en petits caractères;

2° A la suite, indiquer en gros caractères la division avec la date de l'impression, et ensuite le titre complet de l'ouvrage, en laissant un blanc intermédiaire suffisant;

3° Terminer par le numéro d'ordre.

Sc. méd. — ANATOMIE, 1864.

Éléments d'anatomie générale, par P.-A. Béclard, 4e éd., augmentée d'un précis d'histologie, de nombreuses additions et de 80 figures, par M. Jules Béclard. Paris, Asselin, 1864, in-8° (n° 812).

Sc. agr.— SILVICULTURE, 1860.

Cours élémentaire de culture des bois créé à l'École Forestière de Nancy, par Lorentz, complété et publié par A. Parade, 4e édition. Nancy, Grimblot, 1860, in-8° (n° 945).

Appropriation de certaines bibliographies imprimées. — Les bibliographies spéciales déjà imprimées pourront être utilisées par le bibliothécaire. Lorsque le cas se présentera, il lui suffira d'en numéroter les articles et de les prendre comme parties intégrantes de son *catalogue*.

Exemple. — Si une bibliothèque possède plusieurs milliers de mazarinades, le meilleur parti à prendre est de porter les numéros d'ordre de ces mazarinades sur les marges d'un exemplaire de la *Bibliographie des mazarinades*, publiée par la Société de l'Histoire de France. Cet exemplaire devra être collé et interfolié, de façon à permettre l'inscription des numéros et les additions qui pourront se présenter. On obtiendra de la sorte un double avantage : rapidité dans le travail et netteté d'aspect ; on pourra en outre renseigner plus complètement le travailleur.

Même observation pour la *Bibliographie biographique* d'ŒTTINGER, qui donne le détail de toutes les biographies imprimées jusqu'à l'année 1854.

De même, pour les recueils si nombreux et si étendus des pièces publiées pour ou contre les jésuites, on pourra se servir d'un exemplaire de la *Bibliographie du Père* CARAYON, etc., etc.

6° INTERCALATION DES CARTES.

Dès leur achèvement, les cartes des catalogues sont intercalées dans l'ordre alphabétique ou dans l'ordre méthodique. Nous avons parlé déjà de l'intercalation des homonymes, et des boîtes

affectées à cette opération. Pour le catalogue méthodique, dans chaque subdivision d'ouvrages traitant absolument le même sujet, on observe l'ordre chronologique.

7° Placement des volumes sur les rayons.

Organisation des travées. — Une fois inscrit aux trois catalogues, l'ouvrage est ce qu'on appelle *propre au service*, et il ne reste plus qu'à le placer à son numéro sur les rayons.

Une étiquette placée à hauteur de l'œil au milieu de chaque travée portera un numéro d'ordre très apparent en chiffres romains. Sous ce numéro d'ordre on indiquera en chiffres arabes le premier et le dernier numéro de la travée. Étant donnée la travée XII contenant les ouvrages numérotés de 3002 à 3150, l'étiquette sera ordonnée ainsi :

TRAVÉE XII

Numéros 3002 à 3150

Chaque salle recevra également un numéro d'ordre placé à la porte à hauteur de l'œil, avec indication de la première et de la dernière travée, du premier et du dernier numéro. Étant donnée, par exemple, la salle 3, renfermant les travées 40 à 52 et les numéros 10000 à 12500, le cartouche sera conforme à ce modèle :

SALLE III [1]

TRAVÉES 40-52

Numéros 10000 à 12500

1. On pourra substituer au numéro de la salle le nom d'un donateur ou d'un testateur ayant accru les richesses de la bibliothèque.

Un tableau synoptique des salles, des travées et des numéros sera placé dans le cabinet du catalogue (voir modèle n° 5). La colonne *Indications locales*, qui est la dernière de ce tableau, est destinée à fournir des points de repère aux employés nouveaux dans le service. Les dispositions locales ne permettent pas toujours, en effet, de donner aux salles une suite naturelle, et il est bon, dès le point de départ, de se diriger en toute certitude soit au rez-de-chaussée, soit à tel étage, soit à tel pavillon.

Après avoir parlé des dispositions d'ordre général, nous rappellerons que, dans chaque travée, les numéros se comptent de gauche à droite et de bas en haut. De même, dans chaque salle, les travées se comptent en partant de la gauche de la porte d'entrée. Les travées placées au milieu des salles observent le même ordre et viennent après les travées adossées aux murs.

Formats atlantiques. — Les grands formats de certains atlas nécessitent une travée spéciale sous la forme d'un comptoir sur les rayons duquel ils seront placés horizontalement, dans l'intérêt de leur conservation. Cette travée réservée sera le plus près possible de la salle de travail, sinon dans cette salle même.

Ouvrages usuels. — Dans la salle de travail seront aussi placés les ouvrages usuels, tels que dictionnaires, recueils encyclopédiques, annuaires et répertoires de tous genres. Un large pupitre devra être voisin de la travée spéciale qui contiendra ces publications, de telle sorte que les travailleurs soient à même de les consulter librement, à la condition toutefois qu'ils resteront debout et ne pourront emporter les volumes à leur place.

Il est entendu que les ouvrages réunis ainsi seront représentés sur les rayons de la bibliothèque par des planchettes indicatrices qui permettront de les retrouver lors des récolements.

Il en sera de même pour les ouvrages précieux ou très rares (qui devront être qualifiés tels avec discernement). Remplacés par des planchettes indicatrices sur les rayons, ils seront placés dans des buffets ou sous des vitrines fermant à clef. Les vitrines serviront surtout à l'exposition des reliures et des autographes remarquables. A moins de motifs particuliers, un livre ou manuscrit ne devra jamais être exposé ouvert sous une vitrine.

IV.

MESURES D'ORDRE ET DE CONSERVATION.

Bulletin de demande. — Chaque lecteur devra inscrire sa demande sur un bulletin dont la formule est ci-jointe.

BULLETIN DE DEMANDE

(Conserver ce bulletin pour le rendre avec les volumes à la sortie.)

NUMÉRO d'ordre	NOM D'AUTEUR	TITRE DE L'OUVRAGE	FORMAT	VOLUMES

Nom et adresse du lecteur :

A sa sortie de la salle, chaque lecteur est tenu de représenter le bulletin ci-dessus, avec les volumes dont il porte l'énumération. Les bulletins seront timbrés du mot *rendu*, puis mis ensemble sous enveloppe datée pour chaque jour de l'année. Ils ne seront détruits qu'après deux ans écoulés.

Pour ne pas troubler la remise exacte des volumes, aucun ouvrage ne sera donné dans la dernière demi-heure de chaque séance.

Prêt des livres. — Les livres pourront être prêtés soit aux professeurs, soit même aux étudiants autorisés à cet effet par la commission de la bibliothèque.

La durée du prêt n'excédera pas un mois. Pour qu'il soit

renouvelable, il faudra que l'ouvrage soit rapporté et réinscrit sur le registre.

Sont exceptés du prêt : 1° les livres demandés fréquemment ; 2° les périodiques ; 3° les dictionnaires ; 4° les ouvrages de prix ; 5° les gravures, cartes et plans ; 6° les ouvrages brochés.

Le bibliothécaire est chargé de tenir le registre de prêt. Si un livre prêté n'est pas rapporté dans le délai voulu, ce fonctionnaire doit en avertir le jour même la commission de la bibliothèque ; faute de quoi, il est responsable de la non-réintégration.

Le registre de prêt sera établi conformément à l'état ci-joint (modèle n° 2) ; les inscriptions de la première et de la dernière colonne devront être écrites lisiblement sous les yeux du bibliothécaire par l'emprunteur lui-même, afin de prévenir toute contestation. En tête du registre figurera, sur feuille mobile, une liste alphabétique des emprunteurs avec renvois à leurs inscriptions. L'ouvrage prêté ne pourra quitter son rayon sans y être remplacé par une planchette indicatrice portant au dos le même numéro d'ordre, et, sur un de ses plats, une carte donnant le nom de l'emprunteur avec le titre sommaire de l'ouvrage. Au retour de l'ouvrage, la planchette sera retirée, biffée et réunie aux planchettes disponibles.

A chaque inspection, le délégué du ministère, après avoir examiné et visé le registre de prêt, se fera remettre un état certifié de la situation de ce registre. Cet état devra être transmis au ministre et accompagné, s'il y a lieu, de propositions motivées.

Les manuscrits ne pourront être prêtés que sur l'autorisation spéciale du ministre, après l'avis du bibliothécaire et de la commission.

Récolements. — Une partie des folios du catalogue numérique est occupée par un état de récolements s'étendant à une période de dix années (modèle n° 1).

Aux termes du règlement général de comptabilité, dont les dispositions sont obligatoires pour tous les services publics, le récolement des collections doit être *annuel* ; il doit, en outre, être renouvelé à chaque mutation du fonctionnaire responsable. Il ne peut donc être contrevenu en principe à ces dispositions ;

toutefois, il peut y avoir lieu d'examiner, dans les bibliothèques qui comptent au delà de 100.000 volumes et dans le but même d'assurer aux opérations le caractère le plus rigoureux, il peut y avoir lieu d'examiner, disons-nous, si le récolement total ne peut se répartir en deux années et plus.

Le récolement devra être fait au mois de juillet par deux membres de la commission de surveillance de la bibliothèque, assistés du bibliothécaire et d'un délégué spécial du recteur. Le ministre appréciera s'il convient, en outre, de réclamer le concours d'un représentant du domaine. Un des visiteurs fera l'appel des numéros inscrits au catalogue numérique, tandis que l'autre reconnaîtra ces mêmes numéros sur les rayons en prenant soin de constater l'identité de l'ouvrage et son état. En cas d'absence non motivée du livre appelé, trois formalités seront observées séance tenante :

1° On portera sur l'état de récolement, en regard de l'ouvrage, la lettre A (modèle n° 1).

2° On intercalera sur les rayons, à la place du livre manquant, une planchette indicatrice reproduisant au dos le numéro attribué précédemment audit ouvrage, et portant sur un de ses plats une carte donnant le titre du livre avec la date de la constatation d'absence.

3° Les inscriptions de cette carte (numéro, titre et date) devront en outre être transcrites sur un registre spécial ayant pour titre : *État des ouvrages disparus*. En cas de réintégration ultérieure, la constatation sera faite à la dernière colonne de l'état, avec la date de la réintégration. Ces substitutions seront nécessairement signalées à la commission des visiteurs au récolement de l'année suivante.

L'état des ouvrages disparus, le livre de prêt et le registre d'entrée doivent être visés par la commission à la suite de son travail annuel.

Chacun des membres de cette commission signe le procès-verbal (modèle n° 4) où doivent être consignées sans omissions les diverses opérations que nous venons d'énumérer et leurs résultats. Copie de ce procès-verbal sera transmise au ministre par le recteur.

Reliures. — Il devra être pourvu à la reliure des ouvrages

une année après leur impression. Les reliures de luxe ne sont pas faites pour les bibliothèques publiques, sauf dans certain cas particuliers; on ne demandera donc généralement que des demi-reliures très simples et des cartonnages à dos de veau ou de toile. N'admettre la rognure que pour les ouvrages usuels; interdire de rogner pour les autres, en les faisant seulement rogner et jasper en tête, pour les préserver de la poussière. Veiller à ce que les plats de la reliure débordent franchement la tranche des volumes : ils ne s'en conservent que mieux; faire coller le papier des ouvrages usuels, s'il ne l'est pas.

Adopter pour les demi-reliures le veau blanc (simple, verni ou antique) qui se fonce tout seul et ne change pas. Pour les demi-reliures parchemin, prendre du parchemin vert comme étant moins salissant.

Les ouvrages donnés à la reliure seront remplacés sur les rayons par des planchettes indicatrices.

Nettoyage. — Tous les mois, les vitrines seront ouvertes, aérées, essuyées, ainsi que les livres ou manuscrits auxquels elles sont affectées.

Tous les ans, aux vacances, cette dernière opération aura lieu pour un tiers des livres de la bibliothèque. Le battage ne doit pas être brutal; il est surtout utile pour les volumes brochés. Pour les volumes reliés, il a présenté des inconvénients qu'on peut éviter par l'essuyage pratiqué au moyen de chiffons de laine ou de linge secoués à l'extérieur de la salle toutes les fois qu'il en sera besoin, et fréquemment blanchis.

Aérage. — Les fenêtres de la salle de travail devront être ouvertes pendant un quart d'heure au moins, dès la fin de la séance.

Encriers. — Les encriers seront des siphons simples à large base et sans système de pression. Cette forme ne laisse prendre à la plume que la quantité d'encre nécessaire. Elle évite les taches.

V.

CLASSEMENT DES MANUSCRITS.

Pour le classement des cabinets de manuscrits, il est recommandé aux bibliothécaires de numéroter en se conformant aux

prescriptions de la note ministérielle publiée au mois de mars 1877, et préparée par M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale. Le premier tome de son *Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale* (Paris, 1876, in-8), peut être également pris pour modèle d'un catalogue sommaire. — Pour un catalogue descriptif complet, on devra recevoir des instructions détaillées de la commission permanente du catalogue des manuscrits des bibliothèques de France, au ministère de l'instruction publique.

VI.

AUTOGRAPHIE DU CATALOGUE.

L'impression du catalogue méthodique est généralement désirée par le public des bibliothèques. Presque partout aussi un budget restreint ne permet point cette dépense relativement considérable.

Comme toute publication de ce genre se tire à peu d'exemplaires, comme elle est consultée par des lecteurs lettrés et comme elle n'a jamais un caractère bien définitif, puisque chaque année apporte un nouveau contingent, on peut recourir au procédé moins coûteux de l'autographie.

Si le bibliothécaire a une écriture lisible, il peut, en écrivant sur du papier autographique, n'avoir d'autres frais que ceux du report, du papier et du tirage. Toute initiative de ce genre est assurée des encouragements de l'administration.

VII.

MODÈLES D'ÉTATS.

Les modèles (1 à 5) qui suivent sont réduits de moitié. Les dimensions de la boîte à cartes (modèle n° 6) n'ont pas de caractère absolu. Chaque bibliothécaire sera libre de les modifier selon la grandeur de ses cartes, et de perfectionner au besoin un appareil dont l'idée première nous a paru recommandable.

MODELE N° 1

SPÉCIMEN DU REGISTRE D'ENTRÉE-INVENTAIRE

(Le registre est supposé ouvert)

.....FORMAT

N. B. Chaque registre étant affecté à un seul format, on n'a pas ouvert de colonne pour sa désignation, devenue inutile.

NUMÉROS	TITRES DES OUVRAGES	VOLUMES	RELIURES	OBSERVATIONS	DATE D'ENTRÉE	ABSENTS AUX RÉCOLEMENTS DES ANNÉES																											
						18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...	18...
	Report.....																																
	Total....																																

MODÈLE N° 2.

REGISTRE DE PRÊT

SIGNATURE et adresse de l'emprunteur	TITRE SOMMAIRE DE L'OUVRAGE	VOLUMES	NUMÉRO	DATE de sortie	DATE de rentrée	DURÉE du prêt

MODÈLE N° 3.

ÉTAT DES OUVRAGES DISPARUS

Numéros	TITRES SOMMAIRES	DATES de la constatation	DATES de la réintégration ou de la réapparition

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE...

PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT POUR L'ANNÉE 18 .

Nous, soussignés (*noms et qualités*).

Certifions avoir effectué le récolement de la bibliothèque universitaire de par l'appel, à l'inventaire et sur les rayons, des numéros ci-après :

Sur un nombre total de numéros.

Nous certifions également avoir vérifié les catalogues des *matières* et des *noms d'auteurs*, le *registre de prêt* et l'*état de disparition*.

Les absences constatées sur les rayons ont été consignées par nous à l'inventaire, suivant la liste authentique annexée au présent procès-verbal.

(*Lieu, date. — Signature.*)

MODÈLE N° 5.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE. . .

NUMÉROS des salles	NUMÉROS des travées	NUMÉROS des ouvrages	INDICATIONS LOCALES
Salle 1..... Salle 2.....			

Modèle n° 6.

Fig. 1.

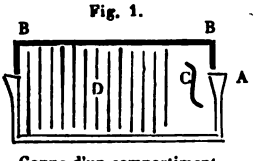

A Boîte.
B Grille.
C Lame d'acier formant ressort.
D Rangée de cartes.

Coupe d'un compartiment de la boîte.

Fig. 2.

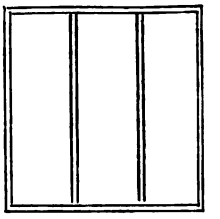

Plan de la boîte sans grille.

Fig. 3.

A Boîte.
B Grille.

Plan de la boîte avec la grille

Fig. 4.

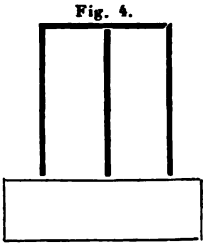

Face antérieure de la boîte, grille levée.

Fig. 5.

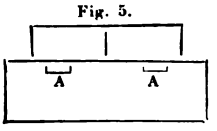

A Charnière.

Face postérieure de la boîte, grille abattue.

Fig. 6.

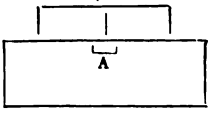

A Fermeture.

Face antérieure de la boîte, grille abattue.

La boîte, en bois léger, mesurant environ 25 centimètres sur 25, est à trois compartiments (*fig.* 2), contenant chacun une rangée de cartes ayant une saillie d'environ 3 centimètres au-dessus des parois. Au fond de chaque compartiment, une lame d'acier formant ressort maintient les cartes au repos dans la verticale (*fig.* 1), mais cède en permettant un écart suffisant, si on veut les consulter. Sur cette boîte, une grille à charnières et à fermeture forme couvercle (*fig.* 3, 4, 5 et 6); elle est formée de trois tringlettes s'abattant à volonté chacune sur le milieu d'une rangée de cartes, et suffisant à les empêcher de sortir sans un effort extérieur. La fermeture doit être combinée de façon que la boîte se ferme par la chute du couvercle et s'ouvre aussi promptement que possible.

Circulaire relative aux Règlements des Bibliothèques universitaires.

Paris, le 28 novembre 1886.

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous adresser le règlement de la bibliothèque de votre Académie. Les propositions faites à ce sujet par le Conseil général des Facultés ont été examinées avec le plus grand soin; si j'ai reconnu qu'il était difficile de les revêtir toutes de mon approbation, du moins les modifications apportées au projet de règlement présenté ont-elles été conçues dans l'esprit le plus large, avec la volonté bien arrêtée de faciliter l'accès et l'usage de la bibliothèque et de faire disparaître tout ce qui était de nature à entraver le libre fonctionnement du service. Je vous disais dans ma circulaire du 31 décembre 1885 : « Il est un cer- « tain nombre de principes dont je suis décidé à ne pas me « départir. La bibliothèque universitaire, même quand elle a des « sections différentes, est une, sauf certains cas tout à fait « exceptionnels; elle n'est pas moins faite pour les étudiants que « pour les professeurs; elle doit être réglementée et administrée « uniquement en vue du progrès des études. » J'ai été amené, par l'examen des divers projets de règlements qui m'ont été soumis, à formuler ces principes et à introduire par conséquent, dans chacun de ces règlements, un certain nombre d'articles communs que je voudrais développer et expliquer dans la présente circulaire. Ces articles concernent le budget de la bibliothèque, la Commission de la bibliothèque, le mode d'acquisition des livres, le service de lecture, le prêt au dehors, le prêt de bibliothèque à bibliothèque et la question des vacances.

Dispositions générales. — La bibliothèque universitaire étant un établissement affecté aux besoins communs de l'ensemble des Facultés doit nécessairement se trouver placée sous votre autorité immédiate. Le personnel de la bibliothèque vous est directement subordonné; de vous relève tout ce qui touche à l'administration, à la comptabilité, à la discipline intérieure. Toutefois, plusieurs des attributions qui vous avaient été conférées par le

règlement du 23 août 1879 sont maintenant du ressort du Conseil général des Facultés et de la Commission de la bibliothèque. C'est ainsi que le Conseil général dressera, et me soumettra chaque année, le projet de budget de la bibliothèque, et que la Commission dirigera, en toute liberté, les acquisitions de livres qui seront faites sans autorisation préalable.

Budget de la bibliothèque. — Aux termes du décret du 28 décembre 1885, article 10, et de la circulaire explicative du 31 décembre, même année, le Conseil général me propose la répartition des fonds alloués en bloc pour les services communs des Facultés. En ce qui concerne la bibliothèque universitaire, il lui appartiendra également de déterminer l'emploi du crédit accordé en dressant, au commencement de l'année scolaire, un projet de budget où seront prévues les dépenses afférentes aux divers services de la bibliothèque (acquisitions de livres, abonnements aux journaux et revues, reliures, ports de livres, frais de bureau du bibliothécaire, etc.). La constitution d'une réserve est prescrite par le règlement en vue des besoins qui se font généralement sentir au commencement de l'année scolaire, et pour lesquels il ne sera plus consenti d'allocations extraordinaires. La bibliothèque devra pouvoir atteindre la fin de l'année avec les seules ressources de son budget. Il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude quel sera le montant des frais généraux et des dépenses diverses; d'autre part, une insuffisance de ce chef pourrait entraver, ou même arrêter tout à fait, le fonctionnement de services obligatoires. J'attire particulièrement sur ce point l'attention du Conseil général, qui établira ses propositions de manière à obvier aux inconvénients que je viens de signaler.

Commission de la bibliothèque. Acquisitions. — Vous gardez dans vos attributions, Monsieur le Recteur, tout ce qui touche à l'administration de la bibliothèque ; le Conseil général en dresse le budget annuel et le soumet à mon approbation ; mais la direction scientifique de l'établissement, c'est-à-dire la faculté d'acquérir des livres, de prendre des abonnements aux journaux et revues, de délibérer sur les questions ayant trait à l'usage de la bibliothèque, est remise à une Commission composée de membres du corps enseignant et du bibliothécaire. Toute liberté est

accordée à cette Commission, dans les limites du budget approuvé par le Ministre. Elle sera éclairée sur les besoins du public spécial de la bibliothèque par le *registre des demandes d'acquisitions*, établi conformément au modèle annexé au règlement ci-joint ; mais elle ne devra pas se tenir pour obligée de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront ainsi adressées. Jamais la Commission ne perdra de vue l'intérêt général de la bibliothèque, et cette seule considération suffira pour faire écarter un certain nombre de vœux. Les achats d'une bibliothèque universitaire ne doivent point être dirigés d'après les mêmes règles que les acquisitions personnelles d'un particulier, ou même celles d'une bibliothèque destinée au grand public. Les ouvrages qui ne présenteront pas un caractère de valeur permanente, les livres destinés à être oubliés quelques mois après leur publication, la plupart des travaux de vulgarisation, n'ont point droit à une place dans nos collections scientifiques. L'objectif de la commission devra être l'enrichissement réel de la bibliothèque, l'augmentation du nombre des instruments de travail, et non pas le moyen de donner satisfaction à la curiosité passagère de quelques-uns en entassant sur les rayons des livres que personne ne demandera plus l'année suivante. Elle n'oubliera pas qu'une bibliothèque est réputée riche avec un nombre relativement restreint de volumes, si elle peut mettre à la disposition des lecteurs tous les bons ouvrages relatifs à chaque science, pendant que telle autre bibliothèque, très belle en apparence, est en réalité pauvre et incomplète si le choix des livres n'a point été judicieusement fait. Une bonne direction scientifique donnée aux acquisitions sera du reste auprès de l'administration la meilleure recommandation pour obtenir une augmentation des ressources de la bibliothèque.

La Commission disposera de l'intégralité du crédit alloué pour acquisitions et abonnements. Sauf certains cas tout à fait spéciaux, sur lesquels je me réserve de prononcer, elle n'en fera aucune répartition entre les Facultés, à plus forte raison entre les divers enseignements d'une même Faculté. Toute dépense sera imputée sur le crédit total. La commission conservera ainsi une liberté d'action plus grande et sera toujours à même soit de profiter des occasions qui peuvent

se présenter, soit de parer aux besoins du moment. Comme elle aura uniquement en vue l'intérêt bien entendu de la bibliothèque et des études, il n'est point à craindre qu'avec cette manière de procéder une ou plusieurs spécialités soient sacrifiées ou seulement négligées. Mais il sera plus facile d'écarter des demandes peu justifiées, et surtout, lorsque la bibliothèque sera encore divisée en plusieurs sections, d'éviter les doubles emplois qui entraînent des dépenses presque toujours superflues.

Le registre des demandes d'acquisitions n'aura pas seulement pour but de porter à la commission les désirs et les besoins des professeurs et des lecteurs de la bibliothèque ; il répondra en même temps au vœu, maintes fois exprimé par les membres du Corps enseignant, d'être informés des nouvelles acquisitions. Comme il sera toujours tenu au courant par le bibliothécaire, et que la date de réception de tout ouvrage dont l'acquisition aura été décidée par la Commission y sera soigneusement notée, les intéressés n'auront qu'à parcourir les dernières pages du registre pour satisfaire leur légitime curiosité. Il est inutile d'ajouter que les abonnements aux journaux et revues, demandés ou effectués d'office par la Commission, devront être transcrits annuellement sur le registre au même titre que les acquisitions de livres. Les désabonnements y seront l'objet d'une mention spéciale. Les lecteurs auront ainsi à leur disposition un véritable journal de la Bibliothèque.

Service de lecture. — J'ai fixé à six heures par jour la durée des séances de lecture. Avec le personnel restreint dont nous disposons et les travaux qui incombent au bibliothécaire en dehors des heures d'ouverture, exiger davantage serait préjudiciable au bon fonctionnement du service. Vous aurez à décider, Monsieur le Recteur, d'accord avec la Commission de la bibliothèque, si les deux séances réglementaires doivent avoir lieu dans la journée, ou s'il serait préférable de continuer à ouvrir le soir la salle de lecture. Dans le cas où les circonstances rendraient nécessaire une mesure exceptionnelle, et si une prolongation de la durée des séances paraissait indispensable, vous voudrez bien m'adresser un rapport motivé sur les besoins à satisfaire et les ressources de la Bibliothèque en personnel.

Prêt au dehors. — La limitation de la durée des séances de lecture entraîne nécessairement une plus large extension donnée au service du prêt à l'extérieur. Aussi bien, les motifs sérieux qui, lors de l'organisation des bibliothèques universitaires, avaient fait soumettre le prêt à une réglementation assez rigoureuse ont pour la plupart cessé d'exister. L'habitude a été prise de se servir d'une bibliothèque régulièrement organisée, et, d'autre part, nos collections de livres se sont considérablement accrues depuis plusieurs années. Rien n'empêche donc d'augmenter les facilités déjà accordées à MM. les Professeurs de l'enseignement supérieur, et d'admettre les étudiants régulièrement inscrits et les membres de l'enseignement secondaire à en bénéficier. Ces derniers se recrutent de plus en plus parmi les élèves que forme l'enseignement supérieur; la bibliothèque, qu'ils fréquentaient déjà en qualité d'étudiants, deviendra un des liens qui les rattacheront d'une manière permanente à leurs anciens maîtres et aux Facultés près desquelles ils auront conquis leurs grades académiques. Comme fonctionnaires de l'État, ils auront droit au prêt, dans les limites fixées par le règlement, sans autre formalité à remplir que la déclaration de leur qualité.

Il ne peut en être tout à fait de même en ce qui concerne les étudiants. Leur droit au prêt des livres est absolu. Sans parler des avantages qu'ils pourront retirer de cette facilité au point de vue de leurs études, ce qui serait déjà une considération suffisante, les Facultés ne doivent pas oublier, Monsieur le Recteur, qu'une partie notable des fonds alloués pour l'entretien des bibliothèques universitaires provient du droit de bibliothèque payé par les étudiants. Les nouvelles ressources que le parlement, j'en ai la ferme assurance, mettra bientôt à ma disposition, pour donner une plus grande extension au service des bibliothèques, seront prélevées sur les droits d'inscription. Dans ces conditions, il me semblerait souverainement injuste de refuser aux étudiants la faculté d'user de la bibliothèque universitaire dans une mesure aussi large que possible. Mais, d'autre part, nous ne devons négliger aucune précaution pour mettre nos collections à l'abri de tout risque de perte ou de détérioration. Il ne faudrait pas qu'un étudiant puisse quitter la Faculté sans avoir rendu les ouvrages empruntés à la bibliothèque ou réparé les

dommages qu'il pourrait avoir causés. Le prêt aux étudiants me paraît donc devoir être subordonné à quelques formalités indispensables. N'auront droit au prêt que les étudiants régulièrement inscrits, c'est-à-dire ceux qui auront déposé au secrétariat de la Faculté dont ils suivent les cours les pièces prescrites par l'article 3 du décret du 30 juillet 1883. En recevant ces pièces et en constituant le dossier individuel de l'étudiant, le secrétaire remplira un certificat d'inscription dont le modèle est ci-joint et le joindra au dossier. Si l'étudiant désire bénéficier du prêt, il réclamera cette feuille au secrétariat et en effectuera le dépôt à la bibliothèque. Le bibliothécaire pourra alors prêter à l'étudiant, dans les limites du règlement, tous les ouvrages dont il aura besoin pour ses études. Mais le certificat ne sera remis à l'étudiant, pour être rendu par lui au secrétariat, que lorsqu'il sera quitte de toute obligation vis-à-vis de la bibliothèque universitaire. En attendant, tout dossier où manquera cette pièce sera réputé incomplet et le secrétaire de la Faculté ne devra s'en dessaisir sous aucun motif. Je vous adresse un nombre suffisant d'exemplaires du nouveau certificat, pour que MM. les Secrétaires soient en mesure de compléter sans retard les dossiers des étudiants déjà inscrits.

Quant au mode de prêt, il vous appartient, Monsieur le Recteur, de concert avec la Commission de la bibliothèque, de déterminer les conditions qui vous paraîtront les mieux appropriées aux besoins et aux usages locaux. L'emploi du bulletin de demande écrit et signé de la main de l'emprunteur peut remplacer avantageusement la signature apposée sur le *registre de prêt*; on évitera ainsi à MM. les Professeurs la peine de se déplacer personnellement aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Prêt de bibliothèque à bibliothèque. — J'attire toute votre attention, Monsieur le Recteur, sur l'article du règlement qui autorise le prêt de bibliothèque universitaire à bibliothèque universitaire, c'est-à-dire le déplacement des ouvrages de nos collections qui pourront passer temporairement d'un dépôt dans un autre dépôt sans jamais cesser d'être placés sous la responsabilité d'un bibliothécaire. Il est souvent arrivé qu'un professeur, transféré dans une autre Académie, n'a plus trouvé dans la bibliothèque universitaire les instruments de travail qu'il avait

précédemment à sa disposition et que parfois il avait fait acquérir en vue de recherches spéciales. Les inconvénients résultant de cette situation m'ont souvent été signalés. Il y sera obvié dans la mesure de ce qui est possible par le prêt de bibliothèque à bibliothèque. Le nouveau service présentera encore bien d'autres avantages, et en particulier celui d'établir des communications suivies entre nos diverses bibliothèques universitaires, restées jusqu'à présent beaucoup trop isolées l'une de l'autre.

Vacances. — J'ai fixé à deux mois la durée des vacances de la bibliothèque. D'accord avec la Commission, vous arrêtez le jour de fermeture et le jour de réouverture, et porterez à ma connaissance la décision que vous aurez prise. Vous aurez sans doute à tenir compte des usages et des besoins locaux, mais vous jugerez certainement utile que la bibliothèque soit réouverte une quinzaine de jours avant la reprise des cours d'enseignement supérieur.

Mon intention, Monsieur le Recteur, est que le présent règlement soit immédiatement appliqué. Vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires pour que la Commission de la bibliothèque, dont les attributions seront beaucoup plus étendues que celles de l'ancienne Commission de surveillance, soit bientôt constituée ; vous m'informerez des choix qui auront été faits par les Facultés. Le règlement sera affiché dans la salle de lecture de la bibliothèque : je vous en adresse un certain nombre d'exemplaires pour être distribués aux intéressés. Il sera également utile de porter à la connaissance des étudiants les conditions qu'ils devront remplir pour avoir droit au prêt. L'exemplaire du registre des demandes d'acquisitions que je vous envoie sera folioté double par le bibliothécaire et parafé par vous ou par votre délégué. Je vous prie de vouloir bien veiller à ce qu'il soit déposé le plus tôt possible à la bibliothèque et mis à la disposition de MM. les Professeurs et des étudiants.

Je n'ai pu, Monsieur le Recteur, entrer dans tous les détails d'application du nouveau règlement. Bien des cas peuvent se présenter sur lesquels vous aurez à vous prononcer, d'accord avec la Commission de la bibliothèque. Vous m'en référerez,

toutefois, s'ils présentaient un caractère particulier d'importance.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

René Goblet.

ARRÊTÉ DU 20 DÉCEMBRE 1893

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu l'arrêté du 4 décembre 1882, relatif au certificat d'aptitude pour les fonctions de bibliothécaire universitaire ;

La Commission centrale des bibliothèques universitaires entendue,

Arrête :

Inscriptions, pièces à produire, informations.

Art. 1er. Les candidats au certificat d'aptitude pour les fonctions de bibliothécaire universitaire doivent se faire inscrire au Secrétariat de l'Académie dans laquelle ils résident.

L'inscription n'est pas reçue au cas où le candidat aurait plus de trente-cinq ans ou moins de vingt et un ans révolus, au 31 décembre de l'année qui précède l'inscription.

Art. 2. Ils déposent à cet effet :

1° Leur acte de naissance.

2° Le diplôme de bachelier ès lettres ou de bachelier de l'enseignement secondaire classique.

3° Un certificat constatant que le candidat a fait une année de stage comme surnuméraire dans une bibliothèque universitaire.

La durée du stage est réduite à six mois pour les licenciés ès lettres et les licenciés ès sciences, les docteurs en droit ou en médecine, les archivistes paléographes et les élèves diplômés de l'École des Hautes Études.

Sont dispensés de la condition de stage les fonctionnaires des bibliothèques dépendant de l'État ou des communes pouvant justifier de trois ans de service actif.

4° Un *curriculum vitæ* écrit en entier et signé par eux, dans lequel ils font connaître les situations qu'ils ont occupées, la nature de leurs travaux et de leurs services, les divers diplômes et brevets de capacité qu'ils ont obtenus.

5° Une note indicative des langues anciennes et des langues vivantes qu'ils déclarent connaître.

6° Le certificat d'un médecin délégué par le Recteur constatant leur état de santé et leur aptitude physique.

ART. 3. Les candidats sont informés de leur admissibilité aux examens quinze jours au moins avant l'ouverture des épreuves.

Examen.

ART. 4. L'examen comprend deux épreuves : l'une écrite, l'autre orale.

ART. 5. *Épreuve écrite.* — L'épreuve écrite comprend :

1° Une composition sur une question de bibliographie générale ou sur une question d'administration appliquée au service d'une bibliothèque universitaire, tirée du programme ci-annexé :

2° Le classement de quinze ouvrages traitant de matières diverses et appartenant aux différentes époques de l'imprimerie. Ce travail implique les opérations déterminées par l'Instruction générale du 4 mai 1878, savoir :

Le numérotage ;

L'inscription au registre d'entrée-inventaire ;

L'inscription au catalogue méthodique ;

L'inscription au catalogue alphabétique.

Le candidat devra justifier, dans ce travail, d'une écriture serrée et parfaitement lisible.

ART. 6. *Épreuve orale.* — L'épreuve orale se compose :

1° De questions sur la bibliographie et le service d'une bibliothèque universitaire ;

2° D'interrogations sur les langues vivantes inscrites à la note indicative mentionnée à l'article 2.

Le candidat devra justifier, en tous cas, d'une connaissance

suffisante de la langue allemande, par l'explication, à livre ouvert, d'un passage tiré de GRAESEL, *Grundzüge der Bibliothekslehre*. (Leipzig, Weber, 1890.)

Jugement des épreuves.

ART. 7. Les épreuves sont subies devant la Commission centrale des bibliothèques universitaires. Pour être valable, le jugement devra être rendu par cinq de ses membres à toutes les opérations.

Il est soumis à la ratification du Ministre, qui délivrera un *certificat d'aptitude* aux candidats qui en seront jugés dignes.

Le résultat de l'examen et le rapport du président sont consignés au registre des procès-verbaux de la commission centrale des bibliothèques universitaires.

Sessions d'examen.

ART. 8. Les sessions d'examen ont lieu à Paris. Elles sont ouvertes par un arrêté du Ministre qui indiquera les dates d'ouverture et de clôture du registre d'inscription, le lieu, le jour et l'heure des épreuves.

ART. 9. Les dispositions contraires au présent arrêté sont et demeurent rapportées.

Fait à Paris, le 20 décembre 1893.

E. SPULLER.

PROGRAMME

DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE ET D'ADMINISTRATION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

1re PARTIE. — BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.

I. — Les Éléments matériels du livre.

1° Le papier : matières diverses ; fabrication à la forme, vergeures, pontuseaux, filigranes ou marques d'eau ; fabrication

mécanique; papier vélin, de Chine, du Japon, de Hollande, etc.).

2° Les caractères et l'encre d'imprimerie (caractères gothiques, romains, de civilité : lettres capitales, chiffres romains; encre noire et de couleur, rubriques, etc.).

3° La composition typographique (justification, placards, pages, recto, verso, colonnes; marges, impression sur grand papier, fausses marges, gloses marginales, manchettes; lettrines, titre courant, foliotage et pagination, réglure, etc.).

4° Le pliement et l'assemblage des feuilles (diverses sortes d'impositions et de formats : signatures, réclames).

5° Les parties accessoires du texte (titre, adresse bibliographique, préface, introduction, notice, notes, appendice, table, index, errata, privilège ou permission, etc.).

6° Les illustrations (figures dans le texte et hors texte, planches en noir et en couleurs; capitales ornées, vignettes, culs-de-lampe, encadrements; frontispice, titre gravé, marques de libraire, portrait; cartes, plans, tableaux graphiques, airs notés; atlas séparé du texte, portefeuille, etc.).

7° La forme de la publication (volume, tome, série, collection, périodique, ouvrage en cours; fascicule, livraison, extrait ou tirage à part, tirage à petit nombre, plaquette, etc.).

8° La reliure (différentes sortes de peaux et de toiles; cartonnage, emboîtage; reliure pleine, demi-reliure, reliure sur onglets; titre, ornements des planches, du dos et des plats; termes techniques de la reliure).

9° Les particularités distinctives des exemplaires (ex-libris, dédicace, notes manuscrites : papier de luxe, reliure aux armes, reliure signée; carton; détériorations matérielles : taches, déchirures, piqûres, etc.).

II. — L'Histoire du livre.

1° Notions générales sur les origines de l'imprimerie, sur son introduction et son développement en France.

2° Caractères distinctifs des incunables : leurs rapports avec les manuscrits et les xylographes.

3° Impressions des Alde, des Estienne, des Plantin, des Elzevier, des Didot, etc.

4° Caractère du livre moderne (confusion des formats, nouveaux procédés d'illustration, multiplication des périodiques et des ouvrages d'érudition, etc.).

III. — Les Répertoires bibliographiques.

1° Bibliographies universelles, telles que Brunet, *Manuel du libraire*; Ebert, *Allgemeines bibliographisches Lexikon*; Graesse, *Trésor des livres rares*.

2° Bibliographies spéciales à la France, telles que Quérard, *la France littéraire*, *les Supercheries littéraires*; Barbier, *Dictionnaire des anonymes*; Lorenz, *Catalogue de la librairie française*; le *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*; — répertoires analogues, publiés en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Portugal, aux États-Unis d'Amérique, etc.

3° Bibliographies spéciales à une matière déterminée; par exemple, pour l'histoire du moyen âge : Potthast, *Bibliotheca historica medii ævi*; Ul. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*; pour la philologie classique : Engelmann et Preuss, *Bibliotheca scriptorum classicorum*; et ainsi de suite pour les principales branches de l'histoire, du droit, de la linguistique, de la littérature, des sciences mathématiques, physiques, naturelles, médicales, etc.

IV. — Bibliographie appliquée à l'usage des bibliothèques.

1° Rédaction des titres qui doivent figurer dans un catalogue de bibliothèque : règles générales, cas particuliers (anonymes, pseudonymes, noms composés, etc...), règles spéciales à la rédaction des titres d'incunables.

2° Classement des titres suivant la nature du catalogue où ils doivent figurer :

a) Catalogue alphabétique, soit des noms d'auteurs, soit des titres anonymes; règles générales du classement alphabétique;

b) Catalogue méthodique; différents systèmes de classification; avantages du système de Brunet, perfectionnements dont il est susceptible;

c) Catalogue alphabétique des matières ; utilité et difficultés particulières de ce répertoire.

3° Disposition matérielle des catalogues : registres, cartes ou folios mobiles ; avantages et inconvénients de chaque système.

2e Partie. — Administration des Bibliothèques universitaires.

I. — Le personnel.

Le bibliothécaire, les sous-bibliothécaires, les garçons de salle ; leurs attributions, leurs devoirs, leur responsabilité ; la Commission de la bibliothèque ; — unité administrative du dépôt et du service, malgré la pluralité des sections.

II. — Le local.

Application aux bibliothèques universitaires des principes généraux de la construction et de l'aménagement des bibliothèques publiques : conditions les plus favorables à la préservation des livres et à la facilité du service ; principales dispositions adoptées en France et à l'étranger pour le chauffage, l'aération, l'éclairage, l'aménagement des salles de travail, des galeries et des dépôts.

III. — Le mobilier.

Étagères en bois ou en métal, travées, rayons fixes, rayons à crémaillères ou à clavettes ; armoires pour les livres de réserve, comptoirs pour les formats atlantiques, casiers pour les périodiques en fascicules ; boîtes à cartes, meubles pour catalogues ; monte-charges, échelles ; tables et pupitres de travail ; portefeuilles, cartons pour les brochures, reliures mobiles, sangles de bureau, fiches de déplacement, planchettes indicatrices, etc.

IV. — Les livres.

1° Provenance. — *a*) Dons de l'État et des particuliers.

b) Acquisition : budget de la bibliothèque, registre des demandes d'acquisition, part respective de la Commission de la bibliothèque et du bibliothécaire dans les acquisitions ; usages

de la librairie française et de la librairie étrangère, prix fort, prix net, achat de livres d'occasion ou en ventes publiques, abonnements aux périodiques, souscription aux ouvrages en cours, achat des suites, complément des collections; vérification de l'état des livres achetés.

c) Échange des thèses et publications académiques entre les facultés françaises et avec les universités étrangères; formalités prescrites par les circulaires et arrêtés ministériels.

2° Classement. — *a*) Principes généraux : ordre d'entrée appliqué au rangement des ouvrages sur les rayons; comparaison avec l'ordre méthodique et le système d'intercalation usités dans d'autres bibliothèques; — série unique de numéros, divisée en trois sections correspondant aux trois principaux formats; — numérotage continu dans chaque section.

b) Opérations de classement prescrites par l'Instruction générale du 4 mai 1878 : timbrage, numérotage, inscription au registre d'entrée-inventaire, inscription au catalogue alphabétique, inscription au catalogue méthodique, intercalation des cartes à leurs catalogues respectifs, placement des ouvrages sur les rayons.

c) Cas particuliers : classement provisoire et inscription sur des registres spéciaux des périodiques, des ouvrages en cours de publication ou provenant des échanges universitaires; traitement des brochures et des doubles; constitution d'une réserve pour les livres précieux; groupement à part des livres usuels et des volumes de très grand format; règles spéciales au classement des manuscrits.

3° Mesures de conservation. — *a*) Reliure : préparation des ouvrages et des périodiques à relier, recueils factices, reliures provisoires, tenue du registre des reliures, vérification des volumes reliés;

b) Réparation des volumes tachés, déchirés ou piqués;

c) Aération, nettoyage et battage des volumes;

d) Récolement annuel : formalités prescrites pour l'appel des volumes et la constatation des absences; — récolements extraordinaires, en cas de mutation du fonctionnaire responsable.

V. — Les services de la bibliothèque.

1° Service à l'intérieur. — Conditions d'admission dans la salle de lecture, bulletin de demande, communication des livres, surveillance, catalogues et livres usuels.

2° Service au dehors. — Personnes admises à emprunter, livres exceptés du prêt, tenue du registre de prêt, modes de réclamation, responsabilité des emprunteurs; prêt de bibliothèque à bibliothèque.

VI. — La comptabilité financière et administrative.

1° Tenue des comptes de libraires, relieurs et autres fournisseurs, préparation des factures, règlement des comptes.

2° États de situation, compte rendu des dépenses budgétaires, procès-verbaux de récolement.

XIV.

(Page 426.)

Dewey a proposé de supprimer dans les petites bibliothèques le **registre de prêt** et de lui substituer un système de son invention, dont voici, en peu de mots, l'économie générale. Les bulletins de prêt dont nous avons parlé plus haut seraient remplacés par des fiches en carton divisées, comme un registre, en un certain nombre de colonnes correspondant à des rubriques déterminées (Titre de l'ouvrage, Cote du catalogue, Nom de l'emprunteur, etc., etc.). Toute personne désirant emprunter un ouvrage recevrait une de ces fiches qu'elle n'aurait qu'à remplir en suivant les indications des rubriques. Au cas où elle voudrait emprunter deux ou trois ouvrages, elle devrait demander deux ou trois fiches et chacune de ces fiches serait alors munie d'une lettre faisant fonction d'exposant (*a*, *b*, *c*, *d*, etc.). Tout ouvrage prêté serait ainsi représenté par une fiche que l'on mettrait à sa place sur les rayons. Lorsque cet ouvrage ferait retour à la bibliothèque, on rendrait à l'emprunteur la fiche en question, après y avoir marqué la date de la restitution du livre. La même fiche pourrait alors servir de nouveau pour d'autres emprunts et constituerait ainsi, pour l'emprunteur, une sorte de registre de prêt personnel. A la

fin de l'année, ou du semestre, elle devrait être rendue à la bibliothèque. Ce système présenterait plusieurs inconvénients très graves : outre, en effet, qu'il rendrait difficile l'établissement de la statistique annuelle il compliquerait, jusqu'à un certain point, le service des garçons, et mettrait le bibliothécaire dans l'impossibilité à peu près absolue d'établir un contrôle quelconque sur les opérations du prêt. De l'aveu même de son inventeur, il ne serait, du reste, applicable que dans de petites bibliothèques, ainsi que nous l'avons déjà dit : on ne pourrait l'utiliser dans un établissement de quelque importance sans qu'il en résultât un épouvantable désordre. (Cf., au sujet de ce système, les divers articles publiés par DEWEY sous le titre de « Charging systems », etc., dans le *Library Journal*, III, 1878.)

Mentionnons encore le système de prêt « combiné » proposé par SCHWARTZ. (Cf. SCHWARTZ, A « combined » charging system », *Library Journal*, IV, 1879, p. 275-277.) Il est ingénieux, mais est bien loin d'offrir les mêmes avantages qu'un registre. Voici de quelle façon il est organisé. Lorsqu'une personne désire emprunter un livre elle remplit un bulletin de prêt sur lequel elle indique, avec le titre de l'ouvrage dont elle a besoin, son nom, son adresse et la date. L'employé qui reçoit ce bulletin y inscrit la cote de l'ouvrage demandé, le numéro qu'il porte au registre d'entrée, et le numéro d'ordre de l'emprunteur. Ce numéro d'ordre sera, par exemple, 1, 2... 10, suivant que la personne qui se présente sera la première, la seconde ou la dixième de la journée. Cela fait, le garçon de service va chercher le livre indiqué, puis il prend une petite feuille de papier très étroite, gommée à sa partie supérieure et la colle sur le plat intérieur du volume. Cette feuille est divisée en deux colonnes : dans l'une, l'employé indique la date du prêt ; dans l'autre, le numéro d'ordre de l'emprunteur. Une fois ces diverses opérations achevées, il donne l'ouvrage à la personne qui en a fait la demande, et met provisoirement le bulletin de prêt dans une petite boîte divisée en un certain nombre de compartiments correspondant aux différentes classes du catalogue. Lorsque la séance est terminée, il dresse la statistique du prêt de la journée et remet ensuite les bulletins dans une autre boîte divisée, elle aussi, en une série de compartiments correspondant aux diverses classes de la bibliothèque.

Dans chaque classe, les bulletins sont réunis ensemble par semaine. Examinons maintenant comment s'effectue la restitution des livres. Quand un emprunteur rapporte un ouvrage, le bibliothécaire de service n'a qu'à l'ouvrir et à consulter la petite feuille collée sur le plat intérieur de la reliure, pour savoir à quelle date le volume a été pris et quel est le numéro d'ordre de la personne qui se présente. Ces données lui suffisent pour retrouver le bulletin de prêt qui est alors rendu à l'emprunteur. Ajoutons qu'au commencement de chaque semaine, et pour faciliter le service, le bibliothécaire réunit ensemble tous les bulletins qui viennent à échéance pendant la semaine et les classe dans l'ordre des jours où les ouvrages qu'ils représentent doivent être rapportés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

INTRODUCTION

§ II.

De la science des bibliothèques en général.

Page 5, note 1. — Cf. en outre F. Eichler, *Begriff und Aufgabe der Bibliothekswissenschaft. Vortrag.* Leipzig, 1896.

Page 7, note 1. — Parmi les plus récents travaux de bibliographie nous mentionnerons : P. E. Richter, *Verzeichniss der Bibliotheken mit gegen 50000 und mehr Bänden.* Th. 1. 2. Leipzig, 1894. — J. G. Wilson, *The world's largest libraries.* New-York, 1894. — R. Kukula, « Statistik der wichtigsten ausserdeutschen Bibliotheken der Erde », *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 111-124; XII, 1895, p. 311-326.

§ IV.

Traités de bibliothéconomie.

Page 20, note 1. — Citons encore les articles suivants : O. Hartwig, « Die Entwicklung des preussischen Bibliothekswesens im letzten Jahrzehnt », *Die Nation*, 1894, p. 462-466. — F. Grassauer, « Ziele und Aufgaben des modernen Bibliothekwesen. Vortrag gehalten in der konstituirenden Versammlung des « Oesterreichischen Vereines für Bibliothekswesen », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 239-247. — F. Eichler, « Bibliothekstechnisches », *ibid.*, XI, 1894, p. 308-319; XII, 1895, p. 501-502. — W. Altmann, « Bibliothekstechnisches », *ibid.*, XII, 1895, p. 410-414. — Les *Jahresberichte für neuere deutsche Litteraturgeschichte* ont confié depuis quelque temps le compte rendu des ouvrages de bibliothéconomie à Oskar v. Hase, qui s'acquitte de sa tâche de la façon la plus remarquable.

Page 22, note 1. — Aux catalogues modèles que nous avons cités nous ajouterons le *Musterkatalog für Haus-, Vereins-, Volks- und Schulbibliotheken.* Herausgegeben von der Gesellschaft für Verbreitung von Volksbildung. Berlin, dont la 7e édition est en ce moment en préparation. On reconnaît de plus en plus, en Allemagne, l'utilité des bibliothèques publiques libres, dans le genre de celles

qui existent en Amérique et en Angleterre, pour satisfaire aux besoins de lecture du gros public. Cf. à ce propos: « Die öffentlichen Bibliotheken Deutschlands », *Mittheilungen der Comenius-Gesellschaft*, I, 1893, p. 133-136. — E. Reyer, « Reform der deutschen Stadtbibliotheken », *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 401-402. — J. Tews, « Volksbibliotheken », *Paedagogisches Magazin*. Heft. 40. Langensalza, 1894. — « Die Volksbibliothek » *Nachrichten aus dem Buchhandel*, II, 1895, p. 933 et 2321-2324. — C. Nörrenberg, *Die Volksbibliothek, ihre Aufgabe und ihre Reform*, Kiel, 1895 (réimpression 1896), voir le compte rendu que E. Jeep en a fait dans l'*Ethische Kultur*, 1895, nos 47 et 48. — C. Nörrenberg, *Die Bücher- und Lesehalle*. Köln, 1896. — E. Jeep, « Volksbibliotheken und Volkslesehallen », *National-Zeitung*, 1895, 19 mars, no 189. — Du même, *Centrale Volksbibliothek, Vortrag*, Charlottenburg, 1896. — W. Bube, *Die ländliche Volksbibliothek. Ein kritischer Wegweiser und Musterkatalog nebst Grundstöcken und Winken zur Einrichtung und Leitung*. 2. Aufl. Berlin, 1896. — E. Reyer, « Leistung der deutschen Volksbibliotheken », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 30-33. — Du même, *Handbuch des Volksbildungswesens*, Stuttgart, 1896, particulièrement p. 145 et suiv. « Volksbibliotheken ». — P. F. Aschrott, *Volksbibliothek und Volkslesehalle*, Berlin, 1896. — *Die Volksbibliothek*, Beiblatt zu : *Der Bildungsverein. Hauptblatt für das freie Fortbildungswesen in Deutschland*, Berlin. — On a récemment créé à Berlin, et dans différentes villes allemandes, des salles de lecture et des bibliothèques populaires. (Cf. à propos de Berlin : *Bericht über die Verwaltung der Ersten öffentlichen Lesehalle zu Berlin*. 1895, 1896.) — En Autriche, la bibliothèque populaire libre Ottendorfer de Zwittau (Moravie) mérite une mention spéciale. (Cf. *Centralblatt f. B.*, XI. 1894, p. 329-330 ; XII. 1895, p. 187 ; XIII. 1896. p. 132; XIV, 1897, p. 128. — *Library Journal*, XIX, 1894, p. 380-381. — *Nachrichten aus dem Buchhandel*, 1896, p. 374-376). Elle a fait paraître, en 1896, son quatrième rapport annuel.

Page 24. — Nous pouvons ajouter aux travaux français que nous venons de rappeler les articles parus dans la *Grande Encyclopédie* au mot « Bibliothèque ».

Page 24. note 2. — Pendant que notre ouvrage était sous presse, le Manuel de M. A. Maire a paru sous le titre suivant : *Manuel pratique du Bibliothécaire. Bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées ; suivi : 1° d'un lexique des termes du livre ; 2° des lois, décrets, etc., concernant les bibliothèques universitaires de 1837 à 1894*. Paris. 1896.

Page 25. note 1. — La *Bibliotheca bibliographica italica* d'Ottino et Fumagalli a été complétée en 1895 par un volume de supplément. Ottino a publié en outre, en 1896 (Torino, C. Clausen), le premier supplément annuel à la *Bibliotheca*, contenant les ouvrages parus en 1895.

Page 26. — Le second manuel publié par la « Library Association

United Kingdom », *Public library legislation*, a été composé par H. W. Fovargue et J. J. Ogle. Aux cinq ouvrages que nous avons cités ajoutons les deux qui suivent : 6. *Books for village libraries*, by F. J. Burgoyne and J. Ballinger, 1895. — 7. *Adoption of public libraries act*, by H. W. Fovargue, 1896.

Page 27, note 3. — Aux différents travaux énumérés dans cette note nous ajouterons encore l'ouvrage suivant : *Public Library Denver. Public Library hand-book*, Denver, 1895 [par J. C. Dana, en collaboration avec F. D. Tandy, J. Parsons et J. M. Lee], dans lequel se trouvent réunis les « admirable articles on first principles of library work » parus précédemment dans the « Books », organe de la « Denver Public Library ». — Outre le manuel que nous venons d'indiquer, il faut encore, pour connaître l'organisation des bibliothèques américaines, consulter d'après A. R. Hasse (*Library Journal*, 1895, p. 305) : « the bulletins issued by the Denver library, the bulletins and reports of the Los Angeles public library bearing on training classes, the circulars of the Armour, Pratt and Drexel Institutes on library schools, and finally the handbooks and reports of the library school of the New-York state library. » Mais le travail qui fournit, à notre avis, les renseignements les plus nombreux est celui de Melvil Dewey, *Papers prepared for the World's Library Congress held at the Columbian Exposition. U. S. Bureau of Education : reprint of chapter 9 of part 2 of the report of the Commissioner of Education for 1892-93* (p. 691-1014). Washington, 1896. Le *Library Journal* avait reproduit en 1893, dans son numéro de juillet, des extraits de la plupart des dissertations contenues dans l'ouvrage que nous venons de signaler et qui constitue, ainsi que Harris le fait remarquer avec juste raison, « a unique and valuable treatise on the general subject of the management of libraries » (*Library Journal*, XXI, 1896, p. 157). — W. Flint a publié dans la *Circular of information*, 1893, n° 7, une statistique des « Public Libraries » des États-Unis et du Canada. — Parmi les travaux les plus récents relatifs au développement des « Free public libraries », nous mentionnerons J. Winsor, « The development of the library », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 370-375. — J. L. Harrison, « The public library movement in the United States », *New England Magazine* (Boston), 1894, p. 709-722; *The Library*, VIII, 1896, p. 110-124, 141-149. — F. P. Hill, « Report on library progress », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 56-60. — J. R. Boosé, « The constitution of colonial public libraries », *The Library*, VI, 1894, p. 391-402. — Ch. Welch, « The public library movement in London ; a review of its progress, and suggestions for its consolidation and extension », *ibid.*, VII, 1895, p. 97-109. — E. Foskett, « The educational value of the public library movement, and a reply to some views advanced by Mr. Charles Welch », *ibid.*, p. 110-119. Cf. aussi même volume, p. 120-128. — J. P. Briscoe, « How to extend the library movement », *ibid.*, VIII, 1896, p. 73-76.

Page 30. — C. Haeberlin a fait paraître à Leipzig, en 1895, un *Gene-*

ralregister des dix premières années du *Centralblatt für Bibliothekswesen*. La *Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées* a publié aussi, dans une bibliographie rétrospective des périodiques, le dépouillement des premières années du *Centralblatt* (I, p. 146-153 de la partie « Bibliothèques »). Cf. également dans cette bibliographie le dépouillement des tomes I-XXIX (1855-1883) du *Cabinet historique* (*ibid.*, p. 53-58), et celui des années 1-6 (1884-1889) du *Bulletin des Bibliothèques et des Archives* (*ibid.*, p. 58-63).

Page 31. — La *Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées* a cessé de paraître. Elle a été remplacée par *le Bibliographe moderne. Courrier international des archives et des bibliothèques*, publié sous la direction de M. Henri Stein (Paris).

Page 32. — La *Rivista delle Biblioteche* publiée par G. Biagi paraît depuis son sixième volume sous le titre de *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi*, Firenze-Roma, E. Loescher, Torino. Le dépouillement des cinq premiers volumes a été donné par la *Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées*, I, p. 63-67 de la partie « Bibliothèques ».

Page 32. — Cf. aussi les *Transactions of the L. A. U. K. 1. Annual Meeting*, Oxford, 1878. C'est après le huitième meeting (International conference), tenu à Plymouth, que les *Transactions* et *Proceedings* cessèrent de paraître en tirage à part. Depuis lors ils sont publiés dans le journal de l'Association qui, ainsi que nous le disons page 33, s'appelait d'abord *The Library Chronicle* et s'appelle maintenant *The Library*.

Page 33. — *The Library Association Year-book* de l'association des bibliothécaires anglais contient la « complete list of the public libraries in the United Kingdom, rules for cataloguing, syllabuses of examinations and specimens of questions, and full particulars of the L. A. U. K. and its work. »

L'association des bibliothécaires américains publie aussi annuellement un *American Library Association handbook*. — Depuis le mois de mai 1896 paraît à Chicago, sous la direction de M. E. Ahern, une revue intitulée *Public Libraries*, qui s'occupe spécialement des intérêts des petites et des nouvelles bibliothèques. Cette revue est mensuelle, mais ne paraît ni en juillet ni en août. Mentionnons enfin les *Library Notes*.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE Ier

DE LA CONSTRUCTION DES BIBLIOTHÈQUES

§ II.

De la disposition des locaux. Considérations pratiques.

Page 42. — Cf. W. Beer, « On library floors and floor-coverings », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 100-101.

Page 45, note. — La partie du *Handbuch der Architektur* relative aux bibliothèques se trouve analysée dans le *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 417-419. Voir encore : H. Döring, « Bibliothekstechnische Mittheilungen », *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 297-311 ; XIV, 1897, p. 27-38, 65-74. — Ch. Berghoeffer, « Ueber die Ordnung des modernen Bibliothekbaues und einige neuere Ausstattungsmittel », *Berichte des Freien Deutschen Hochstiftes zu Frankfurt a. M.*, 1896, p. 309. — J. Cousin, *De la construction et de l'installation des bibliothèques universitaires*, Paris, 1886.

Page 60, note 1. — Voir aussi l'article que C. Nörrenberg a publié sur F. W. Poole, dans le *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 526-528.

Page 61, note. — Sur l'architecture des bibliothèques, cf. encore Th. H. West, « Report on library architecture », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 96-100, et L. F. Gray, « The new public library of the city of Boston », *Library Journal*, ibid., p. 365-368.

Page 77, note 1. — A propos de la nouvelle bibliothèque de Strasbourg consulter : S. Hausmann, *Die Kaiserliche Universitäts- und Landesbibliothek in Strassburg*, Strassburg, 1895, et *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 176-177.

Page 114. — Sur le projet de construction pour la Bibliothèque nationale centrale de Florence, consulter D. Chilovi e A. Papini, *Il nuovo palazzo per la Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze*, Firenze, 1892.

§ III.

Aménagement intérieur de la bibliothèque.

Page 131. — Ch. Berghoeffer a récemment traité la question des rayons mobiles dans un article du *Centralblatt f. B.* (XIII, 1896, p. 152-157), intitulé : « Bewegliche Repositorien ».

Page 132. — Le travail de Jürges a été analysé par Ch. Berghoeffer dans le *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 514-516.

Page 134. — Sur le système de J. Roth, employé à Graz, voir la

notice publiée par le *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 573-574.

Page 135. — Cf. « Library Bureau steel stack », *Library Journal*, XIX, 1897, n° 12, p. 193-196.

§ IV.

De l'entretien et de l'agrandissement des bâtiments.

Page 143, note 1. — Cf. encore sur les « Sliding (moveable, hanging) presses » du British Museum : H. Jenner, *Library Chronicle*, IV, 1887, p. 88-90. — H. M. Mayhew, « A revolving extension press », *The Library*, VII, 1895, p. 10. — R. Garnett, « On the provision of additional space in libraries », *ibid.*, p. 11-17.

Page 144, note 1. — Aux travaux indiqués dans cette note nous ajouterons les suivants : C. Rinaudo, *Sul trasferimento della biblioteca civica di Torino. Relazione*, Torino, 1893. — C. R. Gillett, « Practical library-moving », *Library Journal*, XX, 1895, p. 48-49. — L. F. Guay, « The new public library of the city of Boston. Moving », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 367. — W. List, « Uebersiedelung der Kaiserlichen Universitäts- und Landesbibliothek in Strassburg i. E. in den Neubau », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 145-152. — G. Maas, *Bibliothekumzüge*, Leipzig, 1896. (Voir sur cet ouvrage *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 120-124.)

CHAPITRE II.

DES EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I.

Du bibliothécaire en général.

Page 146, note. — Mentionnons encore parmi les travaux publiés en Angleterre l'article de S. Smith, « The public librarian : his helps and hindrances », *The Library*, VIII, 1896, p. 157-167.

Page 147, note. — Aux divers articles parus en Amérique et que nous venons de citer, ajoutons : « Don't ; warnings of experience », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 104-107. — C. K. Bolton, « The librarian's duty as a citizen », *ibid.*, XXI, 1896, p. 219-222. — L. E. Stearns, « The librarian, assistants, and the public », *ibid.*, p. 489-492.

Page 150, note. — Les bibliothèques publiques libres des États-Unis se proposent, avons-nous dit, un but pédagogique, et c'est là un point sur lequel les bibliothécaires américains eux-mêmes ne se lassent pas d'insister. Voici, par exemple, en quels termes s'exprime J. N. Larned dans son discours d'ouverture de la réunion des bibliothécaires américains tenue à Lake Placid : « Not many years ago, our missionary undertakings from the library seemed to be bounded by its own walls. The improving, annotating, and popularizing of catalogues ; the printing and distributing of bulletins and reference

lists ; the surrounding of readers and seekers in a library with willing help and competent suggestion ; these labours seemed, only a few years ago, to include almost everything that the librarian most zealous as a missionary could do. But see what doors have been opening in the last few years, and what illimitable fields of labor now invite him ! Through one, the great army of teachers in the common schools is coming into co-operation with him. Through another, he steps into the movement of university extension, and finds in every one of its servants a true apostle of the library mission of good books. From a third, he spreads his beneficent snares about a city in branches and delivery stations ; and by a fourth he sends « traveling libraries » to the end of his State. » Cf. *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 1-4. — « The library », ajoute W. H. Brett, — dans un article intitulé « The present problem », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 5-9 — « is no longer content to remain passive, merely a magazine of information, but is more and more aiming to assist and guide the reader, and to become an active teaching force. The library and the school are approached each other. » — « The function of the public library — dit H. M. Utley dans son discours d'ouverture de la « Conference of librarians in Denver and Colorado Springs 1895 » — is purely and wholly educational », *Library Journal*, XX, 1895, n° 12, p. 1-4. — « The library », lisons-nous encore dans le *Library Journal*, XX, 1895, p. 113, « that has no connection with the local schools is neglecting its mission and ignoring its noblest opportunities. » — Cf. encore sur cette question : C. W. Birtwell, « Home libraries », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 9-12. — M. S. Cutler, « Home libraries », *ibid.*, p. 13-14. — L. E. Stearns, « Report on reading for the young », *ibid.*, p. 81-87. — G. Watson Cole, « How teachers should co-operate with librarians », *ibid.*, XX, 1895, p. 115-118. — E. M. Coe, « What can be done to help a boy to like good books », *ibid.*, p. 118-119. — M. E. Merington, « How may we make the guiding of pupils' reading a part of the teachers' work », *ibid.*, p. 119-121. — A. L. Sargent, « Reference work among school children », *ibid.*, p. 121-122. — Ch. K. Bolton, « Library examinations in schools », *ibid.*, p. 122-123. — J. M. Sawin, « Some successful methods of developing children's interest in good literature », *ibid.*, p. 377-379. — M. S. Cutler, « Home libraries », *ibid.*, XXI, 1896, p. 60-62. — J. C. Dana, « Libraries and teachers », *ibid.*, p. 133-134. — L. A Eastman, « The child, the school, and the library », *ibid.*, p. 134-139. — C. C. Young, « The public library and the public school », *ibid.*, p. 140-144. — Th. C. Burgess, « Means of leading boys from the dime novel to better literature », *ibid.*, p. 144-147. — M. E. Comstock, « The library as an educational factor », *ibid.*, p. 147-149. — M. E. Dousman, « Children's departments », *ibid.*, p. 406-408.

En Angleterre, on assigne aux bibliothèques publiques, nous l'avons déjà dit, un but analogue à celui des bibliothèques américaines.

Dans l' « Address at the opening of the 17. Annual Meeting of the L. A. U. K. » tenu à Belfast, R. GARNETT, par exemple, préconise « an intimate alliance of the librarian with other educational agencies » (*The Library*, VI, 1894, p. 299-306). — Voir aussi : J. J. OGLE, « The relationship of the public library committee to other educational bodies », *The Library*, VII, 1895, p. 129-134. — A. W. ROBERTSON, « The board school in relation to the public library », *ibid.*, VIII, 1896, p. 285-297. — T. C. ABBOTT, « The relation of public libraries to educational institutions », *ibid.*, p. 428-434.

Page 154, note 1. — Cf. aussi : O. MÜHLBRECHT, *Die Bibliographie im Dienste des Buchhandels*. Berlin, 1894. — Ch.-V. LANGLOIS, *Manuel de bibliographie historique. I. Instruments bibliographiques*. Paris, 1896. (Sur cet ouvrage, voir : *Revue des Bibliothèques*, 1896, p. 329-333, et *Library Journal*, 1896, p. 512-513.) — F. CAMPBELL, « The bibliography of the future », *The Library*, VII, 1895, p. 33-48. — DU MÊME, *The theory of national and international bibliography*. London, 1896. (Cf. sur ce travail : A. L. J[ELLINEK], dans le *Börsenblatt*, 1897, p. 228-230 et 625, 752; *Library Journal*, XXI, 1896, p. 467-468.)

§ II

Des divers fonctionnaires de la bibliothèque en particulier.

Page 156, note 1. — Voir, en outre, J. BALLINGER, « Report on the constitution of public library committees : with a schedule », *The Library*, VII, 1895, p. 1-9.

Page 158. — On trouvera des renseignements sur les différents titres portés par les employés des bibliothèques autrichiennes dans un discours prononcé par S. FRANKFURTER à l' « Oesterreichischen Verein für Bibliothekswesen », et reproduit dans le *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 133-137.

Page 160, note 1. — Cf. encore : « The anonymous assistant. By one who isn't », *Library Journal*, XX, 1895, p. 241-242.

Page 166, note 1. — Les appointements des bibliothécaires prussiens ont été à nouveau fixés par un arrêté ministériel en date du 3 octobre 1894. Cf. *Centralblatt für die gesammte Unterrichtsverwaltung in Preussen*, 1894, p. 732-734. — Un autre arrêté en date du 5 août 1895 règle les indemnités auxquelles ont droit les « Hilfsbibliothekare ». Cf. *ibid.*, 1895, p. 617, et *Centralblatt f. B.*, 1895, p. 140. — Un certain nombre d'améliorations sont en ce moment à l'étude. Voir *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 130-131.

Sur les appointements des fonctionnaires des bibliothèques autrichiennes, cf. *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 48, 270, 334; sur ceux des fonctionnaires des bibliothèques italiennes, *ibid.*, XII, 1895, p. 529; *Bollettino delle pubblicazioni italiane*, 1895, n° 235 (Nuovo ruolo organico delle Biblioteche pubbliche governative), et *Rivista delle Biblioteche*, VI, p. 191.

CHAPITRE III

DES RESSOURCES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Page 168, note 1.— Cf. encore P. Schwenke, « Bibliotheks-Adressbuch, wissenschaftliche und Volksbibliotheken », *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 494-501.

Page 169, note. — A propos de l'ouvrage de Dziatzko, cité ici, cf. L. Ambrose, « Dr Dziatzko on German libraries », *Library Journal*, XXI, 1896, p. 53-59.

Sur les budgets des grandes bibliothèques italiennes, voir encore K. Dziatzko, « Eine Reise durch die grösseren Bibliotheken Italiens », *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten.* Heft, 6, 1894, p. 96-128. Ce travail contient, en outre, une foule de renseignements utiles sur les bibliothèques italiennes.

Page 169, note 1. — E. Steffenhagen a reproduit récemment dans la *Zeitschrift für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.* Tome 24, 1894, p. 137, une ordonnance, promulguée par le duc Charles en 1725, qui stipule que les professeurs de l'Université devront, à leur entrée en fonctions, verser une certaine somme d'argent pour la bibliothèque de Kiel, et que les étudiants seront astreints à la même obligation au moment de leur immatriculation, au moment de leurs examens et à leur sortie de l'Université.

Rappelons pour mémoire qu'en France les étudiants doivent payer un « droit de bibliothèque » de 10 francs à la première inscription qu'ils prennent dans une des Facultés de l'État. Cf. *Instruction relative à la perception d'un nouveau droit pour les bibliothèques des facultés, du 31 décembre 1873.* « Une partie notable des fonds alloués pour l'entretien des bibliothèques universitaires provient du droit de bibliothèque payé par les étudiants ». *Circulaire relative aux règlements des bibliothèques universitaires du 28 novembre 1886.*

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IV

ORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I

Acquisition du premier fonds.

Page 171, note 1. — Cf. encore R. K. Dent, « Notes on the formation of a small reference library », *The Library*, VIII, 1896, p. 531-535. — « List of books on library legislation », *The Library*, IX, 1897, p. 32-33. — *Programme de bibliographie générale et d'administration des bibliothèques universitaires*, annexé à l'arrêté ministériel du 20 décembre 1893 et reproduit *in-extenso* dans l'*Appendice XIII*, p. 548-553.

Page 173. — G. Hedeler a entrepris un *Verzeichniss von Privat-Bibliotheken*, dont le tome I, *Vereinigte Staaten. Canada*, vient de paraître. Leipzig, 1897.

Les bibliothèques privées constituent jusqu'à un certain point un fonds de réserve pour les bibliothèques publiques, et nos grandes bibliothèques s'enrichissent fréquemment de collections particulières de grande valeur. Cf. J. P. Edmond, « A plea for private libraries », *The Library*, VII, 1895, p. 211-215. Grâce aux ressources considérables dont elles disposent, les bibliothèques de l'Amérique du Nord ont pu en ces dernières années acheter en Europe nombre de collections importantes provenant de la succession de savants connus.

Page 177, note 1. — A ajouter aux travaux mentionnés dans cette note : Otto Mühlbrecht, *Die Bücherliebhaberei (Bibliophilie-Bibliomanie) am Ende des 19. Jahrhunderts*. Berlin, 1896. — J. P. Collier, *Bibliographical and critical account of the rarest books in the English language*. London, 1865.

Page 180. — A propos des miniatures, voir A. von Oechelhæuser, *Die Miniaturen der Universitäts-Bibliothek zu Heidelberg*. Th. 1. 2. Heidelberg, 1887-95. Il en a paru un compte rendu dans le *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 576-579.

Page 184, note 1. — Les ouvrages consacrés à l'étude des *ex-libris* sont très nombreux. Outre ceux que nous avons déjà indiqués, nous citerons encore les suivants : **France.** *Album de 26 ex-libris les plus beaux, curieux et singuliers des XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles*. Paris, 1895. — W. Hamilton, *French book-plates*. 2. ed. London, 1896. — *Ex-libris imaginaires et supposés de personnages célèbres anciens et modernes*. Paris, 1896. — **Allemagne.** Peter Jessen, « Ueber Ex-libris », dans la revue *Pan*, I, p. 265-270. — C. Teske, *Das mecklenburgische Wappen von Lukas Cranach, die Bücherzeichen (Ex-libris) des Herzogs Ulrich von Mecklenburg*. Berlin, 1894. — J. Sattler, *Deutsche kleinkunst in 42 Bücherzeichen*. Berlin, 1894. — Du même, *Art in book-plates*. London, 1894. — O. von Heinemann, *Die Ex-libris Sammlung der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*. Berlin, 1895. Il a paru une édition anglaise de cet ouvrage, sous le titre de : *The ex-libris collection of the ducal library at Wolfenbüttel*. London, 1895. — Gustav A. Seyler, *Illustriertes Handbuch der Ex-libris Kunde*. Berlin, 1895. Cet ouvrage contient, p. 80 et suiv., de nombreuses indications bibliographiques sur les travaux consacrés aux *ex-libris*. — Graf K. E. zu Leiningen-Westerburg, « Ex-libris », *Nachrichten aus dem Buchhandel*, II, 1895, p. 621-623. Le comte de Leiningen-Westerburg a dressé aussi une bibliographie des *ex-libris*, dans le *Buchgewerbeblatt*, III, 1895, II. 7 et 8. — O. Schlotke, « Bücherzeichen und die Zeitschrift « Ex-libris », *Nachrichten aus dem Buchhandel*, II, 1895, p. 1440-1442, 1452-1455, 1469-1471. — J. Sattler, *Durcheinander. Allerlei Zeichnungen und Skizzen von Ex-libris, Titelblätter, Zierleisten, Vignetten*, etc. Berlin, 1897. — *Aus der Ex-libris Sammlung des Börsenvereins der deutschen Buchhändler*. Berlin, 1897. —

Dans l'exposition permanente de manuscrits qu'elle a organisée, la Bibliothèque royale de Munich a eu soin de réserver une section aux *Ex-libris*. Cf. *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 583. — **Angleterre.** N. LABOUCHERE, *Ladies' book-plates*. London, 1895. — J. VINYCOMB, *On the processes for the production of Ex-libris*. London, 1894. — La seconde partie de l'ouvrage de HAMILTON, *Dated book-plates (Ex-libris)* (signalé en note p. 185), a paru en 1895 (London, New-York). — **Amérique.** C. D. ALLEN, *American book-plates : a guide to their study. With a bibliography by* E. N. HEWINS. New-York, 1894. — *The book-plate annual and armorial year-book*. New-York. — Depuis juillet 1896, la « Washington Ex-libris Society » publie aussi une revue intitulée *Ex-Libris*.

L'*Allgemeine Schweizerzeitung* a publié dans son numéro du 21 juin 1895 une correspondance dans laquelle on protestait non sans raison contre le sans-gêne avec lequel certains collectionneurs dépouillent de leurs *ex-libris* les livres des bibliothèques publiques. Cette correspondance a été reproduite en partie par le *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 483.

§ II

De la rédaction du Catalogue.

Page 188, note. — DZIATZKO prépare en ce moment une seconde édition de son *Instruction*. (Cf. *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 337). A propos de cette instruction, voir encore O. MEYER, dans la *Deutsche Litteratur-Zeitung*, 1890, col. 1757-1758 ; R. GARNETT, dans *The Library Chronicle*, V, 1888, p. 166-169, et « Rejoinder » par DZIATZKO *ibid.*, p. 194.

CUTTER, disons-nous dans cette note, a reproduit dans ses *Rules* les règles du « British Museum », de la « L. A. U. K. » et de la Bibliothèque Bodléienne, mais nous devons ajouter qu'il ne les a pas reproduites intégralement. Il s'est contenté de citer les articles dans lesquels ces règles diffèrent de celles adoptées par l'« A. L. A. ».

Les anciennes règles de la « L. A. U. K. » ont été publiées en français dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLII, 1881, p. 601-605.

Parmi les dernières instructions parues, nous mentionnerons les *Instructionen für die Katalogsarbeiten der K. K. Hofbibliothek in Wien*. Heft. 1. (*Bibliographisches System*). Wien, 1895, etc. — H. SIMON, « Die Katalogzettel für Sonderabdrücke und Ausschnitte » *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 489-494.

Page 193, note 1. — Voir aussi J. J. OGLE, « Some pitfalls in cataloguing », *The Library*, VIII, 1896, p. 150-156.

Page 193, note 2. — Sur la restitution des prénoms, cf. M. LAUE, « Ueber Vornamenermittelung », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 114-123, et à propos de ce travail, Ch. BERGHOEFFER, *ibid.*, p. 275.

Page 199, note 1. — Pour la **France**, cf. encore : R. de LASTEYRIE

et E. Lefèvre-Pontalis (et E. S. Bougenot), *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, dressée sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Paris, t. I-III, 1888-96. — J. Deniker, *Bibliographie des travaux scientifiques (sciences mathématiques, physiques et naturelles) publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique*. Tome I. Paris, 1895. — J. Grand-Carteret, *Les almanachs français : bibliographie-iconographie des almanachs, années, annuaires, etc., et autres publications annuelles éditées à Paris* (1600-1895). Paris, 1896.

Pour l'**Allemagne** : *Preisliste der durch das Kaiserliche Post-Zeitungsamt in Berlin und die Kaiserlichen Postanstalten des Reichs-Postgebiets zu beziehenden Zeitungen, Zeitschriften. Mit Nachträgen. — Societatum litterae. Verzeichniss der in den Publikationen der Akademieen und Vereine aller Laender erscheinenden Einzelarbeiten auf dem Gebiete der Naturwissenschaften*. Herausgegeben von M. Klittke, Berlin, R. Friedländer und Sohn.

Pour l'**Autriche-Hongrie** : *Preis-Verzeichniss der in der Oesterreichisch-Ungarischen Monarchie und im Auslande escheinenden Zeitungen und periodischen Druckschriften*. Wien.

Pour la **Suède** : B. Lundstedt, *Sveriges periodiska litteratur. Bibliografi*, I, 1645-1812; II, 1813-1894. Stockholm, 1895-96.

Pour l'**Angleterre** : F. Campbell, « The bibliography of periodical litterature », *The Library*, VIII, 1896, p. 49-64.

Pour l'**Amérique du Nord** : J. H. Hickcox, « Serial, technical, and scientific publications of the government », *Library Journal*, XXII, 1897, p. 16-17.

Page 201, note 2. — Cf., en outre, H. E. Curran, « Acceptable free library catalogues », *The Library*, VII, 1895, p. 21-28. — E. J. Wade, « Cataloguing in the future », *Library Journal*, XX, 1895, n° 12, p. 21-24. — G. Watson Cole, « Cataloguing in the future », *ibid.*, p. 24.

Page 207, note 1. — A propos du papier, voir aussi : V. Mortet « Le papier », *Revue des Bibliothèques*, I, 1891, p. 195-207. — C. M. Briquet, « Le papier et ses filigranes, *ibid.*, IV, 1894, p. 209-231. — O. Winkler, « Unsere Druckpapiere », *Nachrichten aus dem Buchhandel*, II, 1895, p. 1132-1134, 1170-1172, 1205-1207, 1231-1234, 1274-1276. — R. T. Swan, « Paper and ink », *Library Journal*, XX, 1895, p. 163-167.

A. — *Du Catalogue méthodique.*

Page 213, note 1. — A propos des « Dictionary-Catalogues », voir : *List of subject headings for use in dictionary catalogs; prepared by a committee of the American Library Association*. Boston, published for the A. L. A. publishing section by the Library Bureau, 1895, et à propos de la classification : W. J. Fletcher, *Library classification*.

Reprinted with alterations, additions and an index from his « Public Libraries in America ». Boston, 1894.

Page 225, note 1.— Mentionnons encore ici les remarquables travaux que W. M. Griswold fait paraître à Cambridge (Mass.) sous le titre d'*Indices* et qui donnent des indications précieuses sur une foule de revues.

C. — *Du Catalogue alphabétique.*

Page 238, note 1. — A ajouter aux ouvrages anglais signalés dans cette note, F. Marchmont, *A concise handbook of ancient and modern literature, issued either anonymously, under pseudonyms or initials.* London, 1896.

D. *Des Catalogues spéciaux.*

Page 268, note 1. — Cf. aussi : *Die Büchermarken oder Buchdrukker- u. Verlegerzeichen.* (Bd. 4) *Frankfurter und Mainzer Drucker- und Verlegerzeichen bis in das 17. Jahrhundert.* Hrsg. von P. Heitz. Strassburg, Heitz, 1896. — [F. van der Haeghen, R. van den Berghe et J. J. Arnold], *Marques typographiques des imprimeurs et libraires qui ont exercé dans les Pays-Bas*, I, II. Gand, 1894. — Le *Börsenblatt f. d. deutschen Buchhandel* a publié une bibliographie des ouvrages consacrés à l'étude des marques d'imprimeurs. Année 1894, p. 674.

Page 270, note 1. — Sur le cataloguage des incunables, voir encore K. Dziatzko, « Ueber Inkunabelnkatalogisierung », *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten.* Heft. 10, 1896, p. 94-133. — A. Maire, *Manuel pratique du Bibliothécaire*, p. 139 et sq. — « Nachträge und Berichtigungen zu Vouilliémes Bonner Inkunabeln-katalog », *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 429-431. Parmi les derniers catalogues d'incunables publiés en France, nous citerons ceux des bibliothèques de Dijon et de Versailles par M. Pellechet, le catalogue des incunables de la bibliothèque d'Albi par C. Portal, de la bibliothèque d'Orléans par Cuissard, etc., etc.

Page 275, note 1. — Le *Jahres-Verzeichniss der an den deutschen Schulanstalten erschienenen Abhandlungen*, cité dans cette note, a été complété par des « Ergänzungen » publiés par E. Roth, dans le *Centralblatt f. B.*, IX, 1892, p. 288-289, et par R. Klussmann, *ibid.*, XIV, 1897, p. 137-139.

Page 277, note. — E. Renn a fait paraître comme programme en 1896 à Landshut un *Verzeichnis der Programme und Gelegenheits-Schriften, welche an den kgl. Bayerischen Lyceen, Gymnasien und Lateinschulen erschienen sind von 1889-90 bis, 1894-95.* Ce *Verzeichniss* continue le *Verzeichniss aller Programme.....* rédigé d'abord par Gutenæcker, puis ensuite par J. G. Zeiss, et enfin depuis 1884-85 par Renn. (R. Klussmann a publié un compte rendu du nouveau catalogue dont il est ici question dans le *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 515-516).

Cf. en outre : H. Varnhagen, *Systematisches Verzeichnis der Programmabhandlungen, Dissertationen und Habilitationsschriften aus dem Gebiete der romanischen und englischen Philologie, sowie der allgemeinen Sprach- und Litteraturwissenschaft und der Pädagogik und Methodik*, 2. Auflage von J. Martin. Leipzig, 1893.

Page 279, note 1. — Outre les ouvrages cités dans cette note sur le catalogage des manuscrits, voir encore : *Regulativ für die Bearbeitung von Manuscripten-Katalogen (zunächst der Bibliotheken der oesterreichischen Stifter und geistlichen Corporationen) nach den Vorschlägen* von A. Czerny, O. Grillnberger und G. Vielhaber, *entworfen von der historischen Section der Leo-Gesellschaft*. Wien, 1895. — A. Giry, *Manuel de diplomatique*. Paris, 1894. — W. Arndt, *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie*. 3. Aufl. von M. Tangl, Heft. 1. Berlin, 1897. — C. Paoli, *Grundriss zu Vorlesungen über lateinische Palaeographie und Urkundenlehre*. Bd. 2. *Schrift- und Bücherwesen*. Aus d. Ital. übersetzt von K. Lohmeyer. Innsbruck, 1895.

Page 280. — A propos du catalogage des manuscrits, voir F. Keinz, « Die Wasserzeichen des XIV. Jahrhunderts in Handschriften der K. bayerischen Hof- und Staatsbibliothek. » (*Abhandlungen der Königl. bayerischen Akademie der Wissenschaften.*) München, 1896.

Page 285, note. — La « Public Library » de Boston aurait, paraît-il, l'intention de faire imprimer le catalogue de ses collections par la machine linotype. Cf. « The linotype in the Boston public Library », *Library Journal*, XX, 1895, p. 174-175.

Page 286, note 1. — Un certain nombre de catalogues de manuscrits ont paru récemment en France. Nous signalerons entre autres le *Catalogue général des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale*, par Henri Omont, *Ancien supplément français*, t. I-III. Paris, 1895-96. Parmi les derniers catalogues de manuscrits parus en Allemagne nous citerons les suivants : *Katalog der Kaiserl. Universitäts- u. Landesbibliothek in Strassburg*. K. A. Barack : *Elsass-lothringische Handschriften und Handzeichnungen*. Strassburg, 1895. — E. Bodemann, *Katalog der Handschriften der K. öffentlichen Bibliothek zu Hannover*. Bd. 3, *Die Leibnitz-Handschriften*. Hannover, 1895. — O. von Heinemann, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*. Bd. 5. Wolfenbüttel, 1895. — *Verzeichniss der Handschriften im Preussischen Staate. I. Hannover. 3. Göttingen. Bd. 3.* Berlin, 1894. — Le premier volume du *Katalog der Bamberger Bibliothek* de F. Leitschuh, qui n'avait pas encore paru, est en ce moment sous presse.

La Bibliothèque Royale de Berlin a fait paraître en 1894 le 18e vol. de ses manuscrits ; il contient le tome VI des manuscrits arabes publiés par W. Ahlwardt.

En 1894 a paru un supplément nouveau à l'*Handschriftenverzeichniss der Grossherzoglich Badischen Hof- und Landesbibliothek zu Karlsruhe*. Dans ce supplément, les manuscrits romans ont été décrits par

F. LAMEY, et les manuscrits allemands par Th. LÄNGIN. Le troisième volume du Catalogue général a été publié en 1895. — Les manuscrits du moyen âge et les incunables appartenant à la bibliothèque de la ville d'Hildesheim ont été décrits par H. NENTWIG dans le XI[e] vol. du *Centralblatt f. B.*, 1894, p. 345-368.

Page 287, note. — F. A. MAYER a fait paraître dernièrement « Ein Generalkatalog der Handschriften in Oesterreich », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 247-348. — Pour l'**Espagne**, consulter R. BEER, *Handschriftenschätze Spaniens. Bericht über eine im Auftrage der K. Akademie der Wissenschaften, 1886-1888, durchgeführte Forschungsreise.* Wien, 1894. (Tirage à part aus den *Sitzungsberichten der philos. hist. Klasse der Akademie*, 1891-94. — Pour l'**Angleterre**, cf. encore : *Catalogue of additions to the manuscripts of the British Museum, 1888-93.* London, 1894. — M. R. JAMES, *Descriptive catalogue of the mss. in the Library of Eton College*, Cambridge, 1895; *of Jesus College*, Cambridge, 1895 ; *of King's College*, Cambridge, 1895. — F. MADAN, *A summary catalogue of western ms. in the Bodleian Library at Oxford*, vol. 3. Oxford, 1895. — Pour l'**Italie**, outre les *Indici* et *cataloghi* que nous avons signalés, on consultera aussi : R. GALLI, *I manoscritti e gli incunaboli della biblioteca communale di Imola.* Imola, 1894. — G. di MARZO, *I manoscritti della biblioteca communale di Palermo*, vol. I, Part. 2. Palermo, 1894. — E. MARTINI, *Catalogo di manoscritti greci esistenti nelle biblioteche italiane*, vol. I, Part. 1, 2. Milano, 1894-96. — C. CASTELLANI, *Catalogus codicum graecorum qui in bibliotheeam D. Marci Venetiarum inde ab anno 1740, ad hæc usque tempora inlati sunt.* Venetiis, 1895. — Cf. aussi A. EHRHARD : « Zur Catalogisirung der kleineren Bestände griechischer Handschriften in Italien. » *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 189-218.

Page 289, note. — A propos du projet d'impression des catalogues de la Bibliothèque Nationale, cf. J. MACFARLANE, « The projected printed catalogue of the Bibliothèque Nationale », *The Library*, VII, 1895, p. 49-50. — Dans le numéro de mai 1895 de son *Bulletin mensuel*, la Bibliothèque Nationale a publié l'article « Aristote » comme spécimen de son nouveau *Catalogue général des livres imprimés.*

Page 290, note. — Au sujet du catalogue du Reichstag, cf. les observations de K. BOYSEN, dans le *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 111-115. — Sur l'*Index-Catalogue of the library of the Surgeon-general's office*, voir G. E. WIRE, dans le *Library Journal*, XX, 1895, p. 394-396. WIRE appelle cette œuvre grandiose « *a great triumph*, if not the greatest triumph of American bibliography ». Depuis 1896 paraît une seconde série de ce catalogue (vol. 1 et suiv.), mais ce n'est plus John S. BILLINGS qui la publie. Il a cessé de s'en occuper depuis qu'il a pris la direction de la « Public Library » de New-York.

Page 290, note 1. — Parmi les derniers catalogues d'ouvrages de référence publiés par les bibliothèques, nous citerons le *Catalogue alphabétique des livres imprimés mis à la disposition des lecteurs dans*

[illegible] NOMIE

[illegible] *liste des* [illegible] Paris, [illegible] et le [illegible] — [illegible] Burg [illegible]

De la conservation des livres.

Page [illegible]

Page [illegible]

Page [illegible]

481. — B. Wood. « The selection of books for a reference library », *ibid.*, p. 522-530.

Afin de permettre aux bibliothécaires des « Free Public Libraries » de s'orienter plus facilement dans le choix des livres dont l'acquisition peut être considérée comme particulièrement utile pour les établissements qu'ils dirigent, et afin de faciliter aux lecteurs qui fréquentent ces bibliothèques l'usage des ouvrages en question, on a, en ces dernières années, publié tant en Angleterre qu'en Amérique des catalogues spéciaux, généralement bien faits et qui donnent les titres des livres les plus utiles. Cf. entre autres, W. S. Sonnenschein, *The best books, a reader's guide to the choice of the best available books in every department of science, art and literature.* 2 éd. London, 1891. — Du même, *A readers guide to contemporary literature; being the first supplement to « The best books »*. London, Sonnenschein, New-York, Putnam, 1895. — *U. S. Bureau of Education. Catalog of « A. L. A. » Library. 5000 volumes for a popular library selected by the American Library Association and shown at the World's Columbian Exposition.* Washington, 1893. — A. H. Leypoldt and G. Iles, *List of books for girls and women and their clubs.* Boston. Published for the A. L. A. Publishing Section by the Library Bureau. 1895. (*Library Journal*, XX, 1895, p. 396-399.) — *5000 books : an easy guide to the best books in every department of reading; selected, classified and briefly described by a corps of experienced editors, under the direction of the Literary Bureau of the Ladies' Home Journal.* Philadelphia, 1895.

Page 327. — Il serait bon, venons-nous de dire, que chaque bibliothécaire fût obligé de rédiger un rapport annuel sur son administration. C'est ce qui se fait dans les bibliothèques universitaires allemandes qui publient les rapports en question dans la Chronique de leurs Universités respectives. Nombre de bibliothèques municipales des grandes villes d'Allemagne font elles-mêmes imprimer annuellement un rapport de leurs opérations. Nous citerons entre autres les bibliothèques de Francfort, de Lübeck, de Mayence, etc., etc. Sur la bibliothèque publique Rothschild à Francfort, voir encore Ch. Berghoeffer, dans le *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 567-574. — Cf. en outre : « Périodical library bulletins », *Library Journal*, vol. XIX, 1894, n° 12, by G. M. Jones, p. 50; by G. Watson Cole, p. 50-52; by C. M. Hewins, p. 52-53; by J. Edmands, p. 54; by J. C. Dana, p. 54-55; by W. H. Brett, p. 55-56.

Page 328. — Il faut éviter à tout prix, cela va sans dire, l'acquisition des livres dont la bibliothèque n'a pas besoin. C'est là un point très important et dont on s'est particulièrement occupé dans les bibliothèques publiques libres de l'Amérique du Nord. Le *Library Journal* a publié en 1895 toute une série d'articles « upon the precautions exercised to avoid the selection of undesirable books; and the treatment of those objectionable after purchase ». Ces articles ont paru sous le titre de « Improper books », *Library Journal*, XX,

1895, n° 12, by Th. H. West, p. 32; by G. T. Clark, p. 33-35; by J. N. Larned, p. 35; by W. H. Brett, p. 36-37. — A la question que nous venons d'examiner peut s'en joindre une autre qui a été posée en ces termes au congrès de l'A. *L. A.* de 1894 : « Is the free public library justified in supplying to its readers books of entertainment only? » Cf. à ce propos : C. H. Garland, « Common novels in public libraries », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 14-16. — E. P. Thurston, « Common novels in public libraries », *ibid.*, p. 16-18. — G. Watson Cole, « Fiction in libraries », *ibid.*, p. 18-21. — A. W. Whelpley, « Common novels in public libraries », *ibid.*, p. 21-22. — E. M. Coe, « Common novels in public libraries », *ibid.*, p. 23-24. E. H. Woodruff, « Fiction in public libraries », *ibid.*, XX, 1895, p. 342-345. — G. H. Elliott, « Our readers and what they read », *The Library*, VII, 1895, p. 276-281.

Page 329, note 1. — Au sujet de ce que nous disons, dans cette note, du rôle que pourraient jouer les bibliothèques universitaires dans la formation des bibliothèques spéciales, cf. H. L. Koopman, « The functions of a university library », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 24-30. — Les bibliothèques municipales, avons-nous ajouté, devraient se préoccuper de former une collection de tous les ouvrages ou travaux quelconques publiés sur la ville où elles sont situées. C'est également le point de vue défendu par R. G. Thwaites dans un article du *Library Journal* (XX, 1895, p. 341-342) intitulé : « Directories in public reference libraries. » Thwaites voudrait surtout que les bibliothèques en question réunissent tous les livres d'adresses publiés dans la localité où elles ont leur siège : « The duty of each city librarian », dit-il, « to collect local directories and newspapers is to me so self-evident that it seems superfluous to argue the matter ». Il cherche particulièrement « to call the attention of reference librarians to the value of general collections of directories. » Cf. encore M. A. Sanders, « Value of local history in a public library », *Library Journal*, XX, 1895, n° 12, p. 40. — A. L. Peck, « Adaptation of libraries to local needs », *ibid.*, n° 2, p. 45-48. — W. R. Cutter, « Genealogical research in public libraries », *ibid.*, XXI, 1896, p. 222-223. « Newspaper volumes », dit Cutter, « are of especial value, for no public library, however small, should be without the bound volumes of the local newspaper from the first issue. »

Page 333. — Pour se guider dans les ventes aux enchères et ne pas payer les livres plus cher qu'ils ne valent réellement, consulter P. Dauze, *Index biblio-iconographique* et la *Revue biblio-iconographique*. Paris, 1894 et suiv. — G. Brunet, *Du prix des livres rares vers la fin du XIX^e^ siècle*. Paris, 1895. (Extrait des Actes de l'Académie nationale). — W. Roberts, *Rare books and their prices*. London, 1895.

Page 338. — Sur ce qu'il faut entendre par « double », cf. G. Milchsack, « Doppeldrucke », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 537-567.

Page 338, note 1. — Il serait à souhaiter qu'on créât dans chaque pays un bureau des doubles auquel toutes les bibliothèques enverraient les ouvrages qu'elles auraient en double. Ce bureau publierait régulièrement un catalogue des livres qu'il aurait en dépôt, et chaque bibliothèque pourrait choisir dans le catalogue en question un certain nombre d'ouvrages correspondant comme valeur aux doubles qu'elle aurait envoyés. — Cf. encore « Ein italienischer Doubletten-Erlass », *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 509-510.

Page 341, note 3. — Voir encore à propos du dépôt légal : « Erlebnisse im Buchhandel und im Bibliotheksfach, I. Ueber Pflichtexemplare », *Nachrichten a. d. Buchhandel*, II, 1895, p. 1510-1511. — « Ueber Pflichtexemplare », *ibid.*, p. 1568. — G. Hölscher, « Zur Frage der Pflichtexemplare », *Börsenblatt f. d. deutschen Buchhandel*, 1896, p. 6483-6486. — S. H. Ranck, « Need of additional copyright depositories », *Library Journal*, XX, 1895, n° 12, p. 43-45.

Page 348, note 1. — Consulter, en outre, pour les États-Unis : H. Kephart, « Report on gifts and bequests to libraries », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 61-63. — M. E. Hazeltine, « Maintaining the public library by endowment », *ibid.*, XXI, 1896, p. 93-95. — *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 137, 572; XII, 1895, p. 281. Dans ce dernier passage, le *Centralblatt* annonçait que l'Astor Library et la Lenox Library devaient se réunir à la Tilden « Trust » pour former une seule et immense bibliothèque publique. La fusion est aujourd'hui un fait accompli. (Cf. *Bulletin of the New York Public Library*, vol. I, n° 1. New-York, 1887, et *The Library Journal*, XX, 1895, p. 84-85, 125-126), et c'est John S. Billings, le célèbre auteur de l'*Index Catalogue of Surgeon-general's office*, qui a été nommé directeur de ce grand établissement, *Library Journal*, XXI, 1896, p. 63. Cf. en outre, R. R. Bowker, « Libraries and the library problem in greater New-York », *ibid.*, p. 99-102. — Récemment, Andrew Carnegie a fait don à la ville de Pittsburgh d'une magnifique bibliothèque construite à ses frais. Cf. « The Carnegie library of Pittsburgh », *Library Journal*, XX, 1895, p. 382-385.

§ II

Du registre des acquisitions.

Page 354, note. — L'article de M. A. Fécamp : « Projet d'un catalogue annuel des acquisitions des bibliothèques universitaires » a paru dans le tome I, année 1891, p. 417-432 de la *Revue des Bibliothèques*. — Parmi les bibliothèques allemandes qui publient chaque année un catalogue imprimé de leurs nouvelles acquisitions, nous mentionnerons encore la bibliothèque publique fondée à Francfort-sur-le-Mein par le baron Karl von Rothschild.

§ III

De la reliure des livres.

Page 368, note 1. — A. J. Rudolph, bibliothécaire à la Newberry Library à Chicago, et inventeur du « Rudolph Indexer », a inventé récemment un appareil spécial pour la reliure des périodiques et des ouvrages en cours de publication. Cf. « The Rudolph book binding », *Library Journal*, XX, 1895, p. 221. Voir encore : G. Cini, « Ordinamento delle notizie biografiche nella biblioteca nazionale centrale di Firenze », *Revue internationale des Bibliothèques*, I, p. 135-138.

Page 369, note 1. — Pour l'histoire de la reliure en France, consulter encore L. Gruel, *Manuel historique et bibliographique de l'amateur de reliures*. Paris, 1887.

Page 370. — Sur le collationnement des livres, cf. W. J. Fletcher, « The collating of library books », *Library Journal*, XX, 1895, p. 80-81. Les membres de « l'A. L. A. » ont émis l'avis suivant : « It does not pay to collate *all* new books », *Library Journal*, XVIII, 1893, « Conference number », p. 88.

Page 370, note. — Les parties II et III de l'ouvrage de H. Beraldi, *La reliure du XIX^e^ siècle*, ont récemment paru. Paris, 1895-96. — Au sujet de la reliure, consulter encore : Pour l'**Allemagne** : *Bucheinbände aus dem Bücherschatze der Königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden*. 2. Aufl. hrsg. von K. Zimmermann, und *Neue Folge* hrsg. von H. A. Lier. 2. Aufl. Leipzig, 1896. — Pour l'**Angleterre** : W. Y. Fletcher, *English bookbindings in the British Museum*. London, 1896. — Du même, *Bookbinding in England and France*. London, 1896. — Du même, *Foreign bookbindings in the British Museum*. London, 1897. — L'ouvrage de W. Salt Brassington, *A history of the art of bookbinding* que nous indiquons au bas de la page 370, a été sévèrement critiqué dans *The Library*, VII, 1895, p. 93-94.

Page 375, note 1. — Cf. aussi F. H. Parsons, « The care of maps », *Library Journal*, XX, 1895, p. 199-201.

CHAPITRE VI

DE L'USAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I

De l'usage de la bibliothèque en général et des règlements qui s'y rapportent.

Page 384, note 1. — Voir, en outre, H. W. Fovargue, « Parish councils and the library acts », *The Library*, VI, 1894, p. 307-313, et sur l'organisation de bibliothèques à la campagne : E. A. Baker, « Rural public libraries », *The Library*, VIII, 1896, p. 298-303. —

F. J. Bourgoyne and J. Ballinger, *Books for village libraries; with notes upon the organization and management of village libraries*, by J. D. Brown. London, 1895. — F. A. Hutchins, « Travelling libraries in farming communities », *Library Journal*, XXI, 1896, p. 171-173. — S. H. Ranck, « Railroad travelling libraries », *Library Journal*, XXII, 1897, p. 10-13.

Page 385, note 1. — Cf. encore J. Schnorrenberg, « Mittheilungen aus dem Bücherverzeichnisse des ehemaligen Klosters Sion in Köln », *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 579-582, et « Bibliotheksbenutzungsordnung eines Bücherliebhabers » (publiée par J. Schnorrenberg), dans le *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 46.

Page 387, note 1. — Outre le guide de Leitschuh que nous avons signalé, citons encore le *Führer durch die Bibliothek des Kunstgewerbe-Museums*, par P. Jessen, qui a paru en seconde édition en 1896, à Berlin. — Les *Free Public Libraries* d'Angleterre et des États-Unis considèrent que leur principal devoir est de faciliter par tous les moyens possibles aux lecteurs l'usage des collections qu'elles renferment. Voici, en effet, ce que nous lisons dans *The Library* (VII, 1895, p. 222) à propos d'un compte rendu du travail de Brown, *The Clerkenwell public library quarterly guide for readers* : « What a vast change has come about since the typical librarian was in all seriousness the keeper of the books, and was never happy while a single volume was out of its place. Now the typical fin de siècle librarian issues his traps, baits and advertisements, as zealously as a pushing tradesman, and as if his salary depended on the number of volumes issued. In 1900 we shall expect to see every library with its staff of canvassers, who will make regular house to house visitations, and will eloquently entreat the coy ratepaper to taste his wares ; and by-and-by they will go out into the highways and bye-ways and compel them to come in. » Cf. encore sur cette question : W. E. Foster, « The information desk », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 368-370, qui demande qu'il y ait dans chaque bibliothèque un employé spécialement chargé de renseigner les visiteurs. — G. T. Little, « Helping inquirers », *Library Journal*, XX, 1895, n° 12, p. 19-20. — J. Potter Briscoe, « Half-hour talks about books with library readers », *The Library*, VII, 1895, p. 18-20.

§ II

De la communication des livres dans la salle de lecture.

Page 394. — Sur la faculté que l'on accorde au public de venir étudier dans les salles des bibliothèques universitaires, cf. S. H Ranck, « The public use of college libraries », *Library Journal*, XX 1895, p. 235-239.

Page 395, note 2. — Aux travaux cités dans cette note ajouter les suivants : B. C. Steiner and S. H. Ranck, « Report on access to the shelves », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 87-96. — J. D. Brown,

« Open libraries from a British standpoint », *Library Journal*, XX, 1895, p. 9-12. — J. D. Brown and H. W. Fincham, « The Clerkenwell open lending library », *The Library*, VI, 1894, p. 344-353, et *Library Journal*, 1895, p. 51-54. — Th. Mason, « A new method of arranging a lending library », *The Library*, VI, 1894, p. 263-265, 361-362. — J. H. Quinn and J. D. Brown, « Classification of books for libraries in which readers are allowed access to the shelves », *ibid.*, VII, 1895, p. 75-82.

Page 397. — La question de savoir si l'on doit mettre les périodiques nouveaux à la disposition du public dans la salle de lecture a été longuement discutée par les bibliothécaires des *Free Public Libraries*. Cf. entre autres : « Supplying of current daily newspapers in free library reading-rooms », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, by A. W. Whelpley, p. 42-44; by H. M. Utley, p. 44-45; by F. M. Crunden, p. 46-47; by J. Thomson, p. 47-48; by J. Bain, p. 49. — W. H. Brett, « Use of periodicals », *ibid.*, XX, 1895, n° 12, p. 12-16.

§ III

Du prêt des livres hors de la bibliothèque.

Page 411, note 1. — Pour la Prusse, cf. encore l'arrêté qui autorise le prêt entre les bibliothèques de Bonn et de Münster (*Centralblatt für die gesammte Unterrichtsverwaltung*, 1893, p. 220-222), de Königsberg et de Braunsberg (*ibid.*, p. 222-224), et entre la Bibliothèque royale de Berlin et les bibliothèques universitaires (*ibid.*, p. 224-226). — En 1895, le prêt a été également organisé entre la Bibliothèque royale de Berlin et la bibliothèque régionale de Wiesbaden, et à la même époque il a commencé à fonctionner entre les bibliothèques de Göttingue et de Münster, et entre celles de Göttingue et de Marbourg. — E. Roth a dressé, dans le *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 578, la statistique des livres que les universités prussiennes et la Bibliothèque royale de Berlin se sont mutuellement prêtés. — La Bibliothèque nationale de Florence a récemment organisé un service de recherches bibliographiques très bien compris et qui mériterait d'être imité. Lorsqu'un érudit s'adresse à elle pour lui demander dans quelle bibliothèque il pourrait trouver tel ou tel livre dont il a besoin, elle envoie aux établissements avec lesquels elle est en relation un formulaire imprimé portant le titre de l'ouvrage en question, et elle peut au bout de quelques jours, grâce aux réponses qui lui parviennent, fournir le renseignement désiré. Cf., à ce propos, L. Dorez, « Note sur la circulaire de recherches bibliographiques employée par la Bibliothèque nationale de Florence », *Revue des Bibliothèques*, VI, 1896, p. 140-142. — « Per le ricerche bibliografiche », *Bollettino delle pubblicazioni italiane*, 1896, n° 256.

Page 413, note. — Sur le remplacement par les emprunteurs des livres qu'ils ont perdus ou détériorés, voir aussi : B. C. Steiner and

S. H. Ranck, « Replacements », *Library Journal*, XXI, 1896, p. 397-406.

Page 417, note. — Pour la Prusse, un décret spécial autorise les établissements d'enseignement supérieur à prêter leurs manuscrits aux bibliothèques universitaires. Cf. *Centralblatt für die gesammte Unterrichtsverwaltung*, 1894, p. 275-276. — La question du prêt des manuscrits se trouve traitée d'une façon détaillée dans un article de C. Haeberlin, « Zur direkten Versendung von Handschriften », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 311-324.

Au sujet de la reproduction photographique des manuscrits, on pourra encore consulter O. Hartwig, dans le *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 180, 265, et les différents articles suivants : E. Chatelain, « Reproduction phototypique des manuscrits précieux », *Revue des Bibliothèques*, VI, 1896, p. 83-84 et p. 173-174. — H. S[tein], « La reproduction autotypique des manuscrits », *Revue internationale des Bibliothèques*, I, p. 26-29. — G. Biagi, « Le riproduzioni dei codici e il dott. du Rieu », *Rivista delle Biblioteche*, VI, p. 188-190. — « La associazione internazionale per riproduzione fotografica dei mss. », *Bollettino delle pubblicazioni italiane*, 1895, n° 221. — W. N. du Rieu, « An international Society of librarians for the reproduction of rare texts », *The Library*, VII, 1895, p. 63-64. [Du Rieu est mort le 21 décembre 1896. Voir *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 151-152, * et l'article nécrologique que lui a consacré M. E. Chatelain dans la *Revue des Bibliothèques*, VII, 1897, p. 71 et sq.*] — « The autotype reproduction of greek, latin, and other manuscripts », *Library Journal*, XX, 1895, p. 87-88, 205.

Page 419, note. Cf. en outre : « A new indicator » *The Library*, VII, 1895, p. 318-321. — J. D. Brown, « Suggestions for a new form of library indicator », *The Library*, VIII, 1896, p. 96-101. — N.-E. Browne, « Another charging system », *Library Journal*, XX, 1895, p. 168.

Page 420, note 3. — Voir à propos de ce que nous disons ici, Ch. Ruepprecht, « Zur Benutzung der öffentlichen Bibliotheken », *Akademische Revue*, I, 1894-95, p. 332-334.

Page 424, note 1. — Cf. aussi « Benutzung und Vermehrung der Universitäts-Bibliothek zu Giessen », *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 517-518. — « Benutzung der Grossherz. Badischen Universitätsbibliothek zu Freiburg, 1870-95 », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 44. — A. E. Bostwick, « A new method of stating circulation ». *Library Journal*, XXI, 1896, p. 96-98.

APPENDICE

I

Page 435. — Oscar Meyer a lui aussi combattu le projet d'un congrès des bibliothécaires allemands dans son compte rendu des *Grundzüge der Bibliothekslehre. Centralblatt f. B.*, VIII, 1891, p. 53-

Cf. en outre : H. Varnhagen, *Systematisches Verzeichnis der Programmabhandlungen, Dissertationen und Habilitationsschriften aus dem Gebiete der romanischen und englischen Philologie, sowie der allgemeinen Sprach- und Litteraturwissenschaft und der Pädagogik und Methodik*, 2. Auflage von J. Martin. Leipzig, 1893.

Page 279, note 1. — Outre les ouvrages cités dans cette note sur le cataloguage des manuscrits, voir encore : *Regulativ für die Bearbeitung von Manuscripten-Katalogen (zunächst der Bibliotheken der oesterreichischen Stifter und geistlichen Corporationen) nach den Vorschlägen* von A. Czerny, O. Grillnberger und G. Vielhaber, *entworfen von der historischen Section der Leo-Gesellschaft*. Wien, 1895. — A. Giry, *Manuel de diplomatique*. Paris, 1894. — W. Arndt, *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie*. 3. Aufl. von M. Tangl, Heft. 1. Berlin, 1897. — C. Paoli, *Grundriss zu Vorlesungen über lateinische Palaeographie und Urkundenlehre*. Bd. 2. *Schrift- und Bücherwesen*. Aus d. Ital. übersetzt von K. Lohmeyer. Innsbruck, 1895.

Page 280. — A propos du cataloguage des manuscrits, voir F. Keinz, « Die Wasserzeichen des XIV. Jahrhunderts in Handschriften der K. bayerischen Hof- und Staatsbibliothek. » (*Abhandlungen der Königl. bayerischen Akademie der Wissenschaften.*) München, 1896.

Page 285, note. — La « Public Library » de Boston aurait, paraît-il, l'intention de faire imprimer le catalogue de ses collections par la machine linotype. Cf. « The linotype in the Boston public Library », *Library Journal*, XX, 1895, p. 174-175.

Page 286, note 1. — Un certain nombre de catalogues de manuscrits ont paru récemment en France. Nous signalerons entre autres le *Catalogue général des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale*, par Henri Omont, *Ancien supplément français*, t. I-III. Paris, 1895-96. Parmi les derniers catalogues de manuscrits parus en Allemagne nous citerons les suivants : *Katalog der Kaiserl. Universitäts- u. Landesbibliothek in Strassburg*. K. A. Barack : *Elsass-lothringische Handschriften und Handzeichnungen*. Strassburg, 1895. — E. Bodemann, *Katalog der Handschriften der K. öffentlichen Bibliothek zu Hannover*. Bd. 3, *Die Leibnitz-Handschriften*. Hannover, 1895. — O. von Heinemann, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*. Bd. 5. Wolfenbüttel, 1895. — *Verzeichniss der Handschriften im Preussischen Staate. I. Hannover. 3. Göttingen. Bd. 3.* Berlin, 1894. — Le premier volume du *Katalog der Bamberger Bibliothek* de F. Leitschuh, qui n'avait pas encore paru, est en ce moment sous presse.

La Bibliothèque Royale de Berlin a fait paraître en 1894 le 18e vol. de ses manuscrits ; il contient le tome VI des manuscrits arabes publiés par W. Ahlwardt.

En 1894 a paru un supplément nouveau à l'*Handschriftenverzeichniss der Grossherzoglich Badischen Hof- und Landesbibliothek zu Karlsruhe*. Dans ce supplément, les manuscrits romans ont été décrits par

F. LAMEY, et les manuscrits allemands par Th. LÄNGIN. Le troisième volume du Catalogue général a été publié en 1895. — Les manuscrits du moyen âge et les incunables appartenant à la bibliothèque de la ville d'Hildesheim ont été décrits par H. NENTWIG dans le XI[e] vol. du *Centralblatt f. B.*, 1894, p. 345-368.

Page 287, note. — F. A. MAYER a fait paraître dernièrement « Ein Generalkatalog der Handschriften in Oesterreich », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 247-348. — Pour l'**Espagne**, consulter R. BEER, *Handschriftenschätze Spaniens. Bericht über eine im Auftrage der K. Akademie der Wissenschaften, 1886-1888, durchgeführte Forschungsreise.* Wien, 1894. (Tirage à part aus den *Sitzungsberichten der philos. hist. Klasse der Akademie*, 1891-94. — Pour l'**Angleterre**, cf. encore : *Catalogue of additions to the manuscripts of the British Museum, 1888-93.* London, 1894. — M. R. JAMES, *Descriptive catalogue of the mss. in the Library of Eton College*, Cambridge, 1895; *of Jesus College*, Cambridge, 1895 ; *of King's College*, Cambridge, 1895. — F. MADAN, *A summary catalogue of western ms. in the Bodleian Library at Oxford*, vol. 3. Oxford, 1895. — Pour l'**Italie**, outre les *Indici* et *cataloghi* que nous avons signalés, on consultera aussi : R. GALLI, *I manoscritti e gli incunaboli della biblioteca communale di Imola.* Imola, 1894. — G. di MARZO, *I manoscritti della biblioteca communale di Palermo*, vol. 1, Part. 2. Palermo, 1894. — E. MARTINI, *Catalogo di manoscritti greci esistenti nelle biblioteche italiane*, vol. 1, Part. 1, 2. Milano, 1894-96. — C. CASTELLANI, *Catalogus codicum graecorum qui in bibliothecam D. Marci Venetiarum inde ab anno 1740, ad hæc usque tempora inlati sunt.* Venetiis, 1895. — Cf. aussi A. EHRHARD : « Zur Catalogisirung der kleineren Bestände griechischer Handschriften in Italien. » *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 189-218.

Page 289, note. — A propos du projet d'impression des catalogues de la Bibliothèque Nationale, cf. J. MACFARLANE, « The projected printed catalogue of the Bibliothèque Nationale », *The Library*, VII, 1895, p. 49-50. — Dans le numéro de mai 1895 de son *Bulletin mensuel*, la Bibliothèque Nationale a publié l'article « Aristote » comme spécimen de son nouveau *Catalogue général des livres imprimés.*

Page 290, note. — Au sujet du catalogue du Reichstag, cf. les observations de K. BOYSEN, dans le *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 111-115. — Sur l'*Index-Catalogue of the library of the Surgeon-general's office*, voir G. E. WIRE, dans le *Library Journal*, XX, 1895, p. 394-396. WIRE appelle cette œuvre grandiose « *a great triumph*, if not the greatest triumph of American bibliography ». Depuis 1896 paraît une seconde série de ce catalogue (vol. 1 et suiv.), mais ce n'est plus John S. BILLINGS qui la publie. Il a cessé de s'en occuper depuis qu'il a pris la direction de la « Public Library » de New-York.

Page 290, note 1. — Parmi les derniers catalogues d'ouvrages de référence publiés par les bibliothèques, nous citerons le *Catalogue alphabétique des livres imprimés mis à la disposition des lecteurs dans*

relatifs à la science à laquelle il s'est consacré, n que celle-ci soit en quelque sorte le principe vital et fécondant es autres travaux qu'il peut entreprendre. »

Page 448. — L'histoire des bibliothèques, venons nous de dire, peut fournir d'intéressants sujets d'études : nombre de bibliothécaires l'ont compris et ont fait paraître en ces dernières années de remarquables travaux sur les établissements auxquels ils appartiennent. Cf. O. von HEINEMANN, *Die Herzogliche Bibliothek zu Wolfenbüttel*. 2. völlig neu bearbeitete Auflage. Wolfenbüttel, 1894. —, F. LEITSCHUH, *Geschichte der Königlichen Bibliothek zu Bamberg nach der Säkularisation*. Bamberg, 1894. — E. STEFFENHAGEN, *Zur Geschichte der Kieler Bibliothek* (I, II). Kiel, 1894-95. — C. KAMPFFMEYER, *Zur Geschichte der Bibliothek in Celle*. Berlin, 1895. — F. C. EBRARD, *Die Stadtbibliothek in Frankfurt a. M.* Frankfurt a. M., 1896. (Voir à propos de cet ouvrage *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 109-111.) — G. ZEDLER, *Geschichte der Universitäts-Bibliothek zu Marburg*, 1527-1887. Marburg, 1896. — K. REIFENKUGEL, *Die K. K. Universitäts-Bibliothek in Czernowitz 1885-1895*. Czernowitz, 1896. — A. HEUSLER, *Geschichte der öffentlichen Bibliothek der Universität Basel*. Basel, 1896.

A. GRAESEL a dressé une bibliographie des essais historiques publiés sur les bibliothèques allemandes dans son *Special-Katalog der Bibliotheks-Ausstellung*. Berlin, 1893, p. 5-6 ; cf. aussi P. SCHWENKE, *Adressbuch der Deutschen Bibliotheken*.

A propos de l'aphorisme de Mark PATTISON, que nous reproduisons ici, voir encore G. E. WIRE, « How should a librarian read ? », *Library Journal*, XX, 1895, n° 12, p. 16-19. — Après avoir dit, ce qui est du reste absolument faux, que : « In many European libraries it is the rule for the librarian to read in library hours », WIRE continue en ces termes : « I think the librarian should be justified and allowed, if not expected, to spend a reasonable amount of time in acquainting himself with the resources of his library. — As librarian he should be familiar with the criticisms and reviews of new books, should have time to glance over publishers' lists and second-hand catalogs, and should keep informed of the wants and neads of the library ». C'est bien également ce que désireraient chez nous les bibliothécaires, malheureusement la plupart d'entre eux n'ont pas le temps de lire pendant la durée de leur service et sont obligés, s'ils veulent se tenir au courant de ce qui paraît, parcourir les revues critiques, etc., etc., d'y consacrer la plus grande partie de leurs heures de loisir.

Page 450. — Sur les examens de bibliothécaires en Angleterre, cf. en outre : « The second summer school 1894 », *The Library*, VI, 1894, p. 227-228. — « L. A. U. K. summer school 1895 (3. Session) », *ibid.*, VII, 1895, p. 157-158, 223-226, 415. — « Library Association examinations », *ibid.*, VIII, 1896, p. 137. — « Library Association summer school », *ibid.*, p. 137. — H. RAWSON, « An address delivered at the opening of the 19. annual meeting of the L. A. U. K. held in Buxton. Sept. 1. 1896 », *ibid.*, p. 417-426. — W. E. DOUBLEDAY

« The Library Association summer school », *ibid.*, p. 207-212. — « Report on the Library Association summer school committee. 4. Session 1896 », *ibid.*, p. 374-376.

Page 451. — Au sujet des « Library schools and training classes », cf. les articles que M. S. CUTLER publie régulièrement sous cette rubrique dans le *Library Journal*, et voir également : *University of the State of New-York. Handbook 7 : New-York Library school.* Albany, 1895, (C.-rendu dans le *Centralblatt f. B.*, XIII, p. 38-39). — Miss PETHERBRIDGE, « The American library school », *The Library*, VII, 1895, p. 65-74. — M. E. ROBINS, « Life at the New-York State library school », *Library Journal*, XXI, 1896, p. 13-14. — En Amérique on a aussi créé des « Summer schools of Library Science ». W. J. FLETCHER, par exemple, en a organisé une à Amherst (*Library Journal*, 1896, p. 106, 419), Miss K. L. SHARP, à Madison, *ibid.*, p. 419, etc., etc. — Voir encore A. R. HASSE, « The training of library employes », *Library Journal*, XX, 1895, p. 202-203, 239-241 (et à ce propos, 233-234), 272-273, 303-305.

IV

A ajouter aux ouvrages cités dans cet appendice :

1. *Bibliographie des Bibliographies.*

Page 452. — W. H. AUSTIN, « Report on aids and guides », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 77-80.

2. *Bibliographies générales.*

Page 452. — G. VICAIRE, *Manuel de l'amateur de livres du XIX^e^ siècle*, 1801-1893. Paris. (En cours de publication.)

4. *Bibliographies nationales.*

Page 455. — **Autriche**. Dans une assemblée plénière tenue le 27 février 1897, l'*Oesterreichischer Verein für Bibliothekswesen* a décidé de faire paraître un catalogue général annuel de tous les livres qui se publient en Autriche.

— **Belgique**. P. BERGMANS, *Répertoire méthodique décennal des travaux bibliographiques parus en Belgique (1881-1890)*. Liége, 1892. — *Bibliographie nationale. Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications (1830-1880)*. Bruxelles. (En cours de publication) (Voir sur ce dernier ouvrage, *Centralblatt f. B.*, V, 1888, p. 312.)

— **Danemark**. Ch. V. BRUUN, *Bibliotheca Danica. Systematisk Fortegnelse over den Danske Literatur fra 1482 til 1830*, t. I-III. Kjöbenhavn, 1872-96.

Page 456. — **France**. H. LE SOUDIER, *Bibliographie française. Recueil des catalogues des éditeurs français accompagnés d'une table alpha-*

bétique par noms d'auteurs et d'une table systématique, 6 vol. Paris, 1896.

— **Italie**. *Giornale della libreria, della tipographia e delle arti e industrie affini. Supplemento alla Bibliographia italiana pubblicato dall' Associazione tipografico-libraria italiana* (1896 : IX[e] année). Milano.

— **Bibliographies hébraïques**. W. Zeitlin, *Bibliotheca hebraica post-Mendelssohniana. Bibliographisches Handbuch der neuhebraïschen Litteratur seit Beginn der Mendelssohn'schen Epoche bis zum J. 1890.* 2. Aufl. Leipzig, 1891-95.

5. *Bibliographies spéciales aux différentes sciences.*

Page 458. — *Géographie* : O. Baschin und E. Wagner, *Bibliotheca geographica*. Herausgegeben von der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin. Bd. 1. Jahrgang, 1891-92. Berlin, 1895. — P. E. Richter, *Bibliotheca geographica Germaniæ. Litteratur der Landes — u. Volkskunde des Deutschen Reichs*. Leipzig, 1896.

Page 459. — *Histoire* : J. Pohler, *Bibliotheca historico militaris*. Bd. 1-3. Cassel, 1886-95. — Une seconde édition de la *Bibliotheca historica medii aevi*, de A. Potthast, vient de paraître. Berlin, 1896.

— *Jurisprudence* : *Bibliotheca juridica. Systematisches Verzeichniss der neueren und gebräuchlicheren auf dem Gebiete der Staats- u. Rechtswissenschaft erschienenen Lehrbücher*, etc. 11. Aufl. Leipzig, 1894.

V

Page 464. — Sur l'exposition organisée à Cologne en l'honneur de Mercator, cf. *Katalog einer Mercator-Ausstellung im Lesesaale der Kölner Stadtbibliothek*, Köln, 1895.

Dans sa réunion générale du 27 février 1897, l'*Œsterreichischer Verein für Bibliothekswesen* a décidé la création d'un musée des bibliothèques.

A Graz, la bibliothèque régionale de la province de Styrie a publié en 1895 un catalogue qui doit servir de guide pour les visiteurs qui viennent voir les incunables et les livres rares exposés dans ses vitrines. Cf. *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 475. La bibliothèque impériale de Vienne avait déjà fait paraître un catalogue du même genre en 1893, *Verzeichniss der im grossen Saale der K.K. Hofbibliothek zu Wien ausgestellten Schaustücke*. Wien, 1893.

Un article publié dans *The Library*, VII, 1895, p. 387, recommande aux débutants en bibliographie comme « elementary text-book of bibliography », le *Guide* de l'exposition bibliographique du British Museum et le *Catalogue of the Caxton exhibition 1877*. Ces deux ouvrages contiennent en effet des notes et des remarques fort instructives.

Page 466. — Le *Museum of library devices, library plans and details, and appliances* de la *Library Association* qui se trouvait depuis 1891 à la « Clerkenwell public library » a été transporté en 1894 dans le « Library Bureau », 10. Bloomsbury Street, W. C. London, et a pour « Manager » Cedric Chivens.

VI

Page 468. — A propos des fiches imprimées dont il est ici question, consulter : H. Schnorr von Carolsfeld, « Gedruckte Katalogzettel » *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 448-452. — J. Loubier, « Die Benutzung der Hinrichs'schen Bibliographie für gedruckte Katalogzettel », *Nachrichten aus dem Buchhandel*, II, 1895, p. 1901-1902. — C. Junker, « Gedruckte Katalogzettel », *Börsenblatt f. d. deutschen Buchhandel* 1896, p. 6963-6965, — W. Ruprecht, Gedruckte Katalogzettel, *ibid.*, 1897, p. 498-499. — Cf. en outre : *Nachrichten aus dem Buchhandel*, II, 1895, p. 687, et *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 582 ; XIV, 1897, p. 48-49.

Page 470. — Pour l'**Amérique**, voir également : « The A. L. A. Publishing section printed catalog cards », *Library Journal*, XXII, 1897, p. 21-22.

En **Angleterre**, Henry B. Wheatley a exposé à la *Bibliographical Society* de Londres, le 19 décembre 1892, le plan d'une *Bibliography of English literature*. Cf. « The present condition of English bibliography, and suggestions for the future », *Transactions of the Bibliographical Society*, 1892-93, et voir aussi H. R. Tedder, « The catalogue of English literature scheme », *The Library*, VIII, 1896, p. 325-334.

La *Royal-Society* de Londres a récemment proposé de dresser un « Catalogue universel systématique des sciences exactes ». On compterait pour mener à bonne fin ce catalogue sur l'appui de toutes les nations civilisées. Ce projet a été approuvé dans une conférence internationale tenue à Londres du 14 au 17 juillet 1896. Cf. C. Junker, « Ein internationaler Katalog der exakten Wissenschaften », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 505-510. Le professeur Dyck, de Munich, un des délégués allemands à la conférence de Londres, a rendu compte des décisions prises au sujet de ce futur catalogue international, à la réunion des naturalistes qui a eu lieu en 1896 à Francfort. Cf. aussi : J. Deniker, dans le *Mémorial de la librairie française* du 15 octobre 1896. — *Library Journal*, XXI, 1896, p. 499-500. — « Co-operation in the cataloguing of scientific literature », *ibid.*, XX, 1895, p. 81-84, 172-173, 308-310. — C. W. Andrews, « International bibliography of science literature », *ibid.*, n° 12, p. 25-27. — J. C. Rowell, « A subject-index to science », *ibid.*, p. 27-28. — « Co-operative cataloguing of scientific literature », *ibid.*, XXI, 1896, p. 276.

Consulter enfin pour l'**Autriche** : K. Zelbr, *Memorandum betreffend die Anlage eines Generalkataloges der öffentlichen und Studien-*

Bibliotheken Œsterreichs, sowie die Centralisirung des Bibliothekswesens in den grösseren Städten der Monarchie. Brünn, 1894.

Pour la **Belgique** : F. van der Haeghen, *D'un catalogue général des bibliothèques publiques.* Bruxelles, 1895 (et à propos de ce travail, *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 289-291 ; XII, 1895, p. 428, et G. Watson Cole, « Matters bibliographical », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 333-338). — P. Bergmans, « Un catalogue général des bibliothèques belges et hollandaises », *Revue internationale des Bibliothèques*, I, 1896, p. 31-34.

Pour la **France** : F. Bonnange, *Projet d'un catalogue général unique et perpétuel des imprimés compris dans les bibliothèques nationales et les bibliothèques municipales.* Corbeil, 1896.

— Le troisième Congrès international des zoologistes, réuni à Leyde, a décidé la publication d'un catalogue général des ouvrages relatifs à la zoologie. Un « Bureau international », dont le siège est en **Suisse**, à Zürich, a été chargé de la rédaction de cet important travail qui sera publié par W. Engelmann, de Leipzig. Cf. H. H. Field, « The bibliographia zoologica », *Library Journal* XX, 1895, n° 12, p. 29-30, et « An international bibliographical bureau », *ibid.*, XXI, 1896, p. 106.

VIII.

Page 477. — Au sujet de la question étudiée ici, cf. en outre F. Eichler, « Die Autorschaft der akademischen Disputationen. Theil I. ». *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten.* Heft. 10, 1896, p. 24-37.

IX.

Page 491. — A propos du système de Melvil Dewey, consulter encore : M. Dewey, *Decimal classification and relativ Index.* 5. ed. published by the Library Bureau. Boston, 1894 — *Abridged decimal classification and relativ Index.* Published by the Library Bureau. Boston. — J. Joachim, « Das Brüsseler (Melvil Dewey'sche) Decimalsystem ». *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten.* Heft. 10, 1896, p. 73-78. — L. S. Jast, « Classification in public libraries : with special reference to the Dewey decimal system », *The Library*, VII, 1895, p. 169-178. — Du même, « The Dewey classification in the reference library and in an open lending library », *ibid.*, VIII, 1896, p. 334-353. — T. W. Lyster, « Some observations on the Dewey notation and classification as applied to the arrangement of books on library shelves », *ibid.*, p. 482-490. — W. L. R. Gifford, « Difficulties in the Dewey classification and their adjustments », *Library Journal*, XXI, 1896, p. 494-498. — Ch. A. Nelson, « Report on classification and catalogs », *ibid.*, XIX, 1894, n° 12, p. 69-77. — J. C. Rowell, « Classification of books in the library. University of California », *Library Bulletin*, n° 12. La classification indiquée par Rowell tient le milieu entre la classification décimale de Dewey et l' « Expansive System » de Cutter ; voir à ce sujet Cutter, dans le *Library Journal*, XX, 1895, p. 214-215.

Page 492. — Dans la conférence bibliographique internationale qui se tint à Bruxelles du 2 au 4 septembre 1895 on décida la publication d'un « Répertoire bibliographique universel » basé sur le système décimal de Melvil Dewey, et cette décision eut pour conséquence la création à Bruxelles d'un « Office international de bibliographie » qui publie, ainsi que nous l'avons vu, un « Bulletin » spécial. Le projet de « Répertoire universel » en question a suscité des polémiques très vives, et si certains bibliographes l'ont accueilli avec enthousiasme, d'autres, par contre, ne lui ont pas ménagé leurs critiques : « adhuc sub judice lis est ». Sur la Conférence de Bruxelles et l'Institut international de Bibliographie, cf. : *Bulletin de l'Institut international de Bibliographie*, I, 1895, p. 12-14. — *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 289-291 ; XII, 1895, p. 481-482, 522-525 ; XIII, 1896, p. 180-181. — K. Junker, *Ein allgemeines bibliographisches Repertorium und die erste internationale Konferenz in Brüssel 1895*. Wien, 1896. (Sur cet ouvrage, voir O. Hartwig, dans le *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 266, et F. Boll, dans la *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1896, n° 81). — A. L. J[ellinek], « Das Institut international de Bibliographie in Brüssel », *Nachrichten aus dem Buchhandel*, III, 1896, p. 653-655, 686-687, 692-694. — Du même : « Bibliographia universalis », *Magazin für Litteratur*, 1896, col. 1298-1304. — Du même, « Die bibliographische Bewegung in Œsterreich », *Nachrichten aus dem Buchhandel*, III, 1896, p. 908. — S. F. Frankfurter, « Weltbibliographie », *Die Zeit*, 1896, n° 93. — F. Eichler, « Der Kampf um das Dewey'sche System », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 424-425. — Ortner, « Zur Weltbibliographie », *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 131-133. — L. Delisle, « Decimal classification and relative index for libraries, 5. edition by M. Dewey », *Journal des Savants*, 1896, p. 155-170, paru aussi en tirage à part. Paris. — F. Funck-Brentano, « L'office international de bibliographie et la classification décimale », *Correspondance historique et archéologique*, 3e année, n° 26, et dans la même revue, n° du 25 mars, un article de A. Mareuse — M. L. Polain, « Le système décimal en bibliographie et les publications de l'office international de bibliographie », *Revue des Bibliothèques*, VI, 1896, p. 65-82. — H. S[tein], « La conférence bibliographique internationale de Bruxelles », *Revue internationale des Bibliothèques*, I, 1896, p. 29-31. — Ch.-V. Langlois, « A propos de l'Institut international de Bibliographie », *Revue internationale des Bibliothèques*, I, p. 97-125. — Marcel Baudouin, « Le problème bibliographique », *Revue Scientifique*, 4e série, t. IV, p. 709. — F. Campbell, « L'institut international de bibliographie », *The Library*, VII, 1895, p. 341-346. — B. Anderton, « On the place of specialization in library work : a general review », *ibid.*, VIII, 1896, p. 536-548. — « A bibliographical conference at Brussels », *Library Journal*, XX, 1895, p. 346. — « The decimal classification abroad », *ibid.*, XXI, 1896, p. 369-370. — G. Fumagalli, « La conferenza

internazionale bibliografica di Bruxelles e il repertorio bibliografico universale », *Rivista delle Biblioteche*, VI, p. 129-133.

A l'instigation de l'éditeur VALLARDI, président de l'*Associazione tipografica italiana*, une *Conferenza bibliografica italiana* se réunit à Florence les 25 et 26 septembre 1896, et la majorité des bibliothécaires qui y participaient se prononça contre le répertoire universel voté à Bruxelles et contre le système de DEWEY. Une commission de 7 membres fut ensuite nommée pour étudier la question plus en détails et formuler les décisions définitives de la conférence. Cf. *Bollettino delle pubblicazioni italiane*, 1896, n° 258, *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 580. — *Library Journal*, XXI, 1896, p. 500-501. Ajoutons que la conférence dont nous venons de parler a donné naissance à une *Società bibliografica*. Rappelons à cette occasion qu'il existe en Angleterre une *Bibliographical Society*, fondée en 1892, et qui, d'après ses statuts, ne peut avoir plus de 300 membres. Cette société publie des *Transactions* et des *Bibliographica*. Sur sa fondation, cf. *Bibliographica*, II. London, 1895.

Page 499. — A propos des systèmes généraux de classification, cf. également : Ch. MORTET, « La réforme de la bibliographie scientifique aux congrès de Bordeaux et de Berne (1895) », *Revue internationale des Bibliothèques*, I, p. 126-129.

Page 500. — Sur les classifications spéciales, voir encore : Ch. RICHET, *Bibliographica physiologica 1895. Répertoire des travaux de physiologie de l'année 1895, classé d'après la classification décimale*. Paris, 1897. — « Règles techniques de bibliographie en physiologie adoptées par le congrès international de physiologie (Rome, 1895) », *Bulletin de l'Institut international de bibliographie*. Année I, 1895-96, n°s 2 et 3, et à propos de ces règles, cf. E. ROTH, dans le *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 181-182.

Comme conclusion de l'*Appendice IX*, nous ferons remarquer que si la création de sociétés bibliographiques privées et les cours de bibliographie professés dans certaines universités rendent d'utiles services à la bibliographie ils ne la font pas cependant progresser autant que nous le désirerions. Ce qu'il faudrait, c'est que l'État lui-même créât des « bureaux bibliographiques », dont il confierait la direction à des bibliothécaires expérimentés qui seraient chargés de publier pour l'État et aux frais de l'État des travaux bibliographiques de longue haleine et entre autres des catalogues généraux.

XI.

Page 504. — A propos du travail de L. FRATI, *Ordinamento sistematico delle Biblioteche*, cf. *Revue des Bibliothèques*, IV, 1894, p. 206-208.

Aux différents articles cités ici sur les systèmes de placement et de numérotation usités aux États-Unis, ajouter celui de H. H. LANGTON, « Systems of shelf-notation », *Library Journal*, XXI, 1896, p. 441-443.

ERRATUM

PAGES			
8	Note 1 : PETZOLDT	lisez :	PETZHOLDT.
15	ligne 5 : grand estime	»	grande estime.
id.	ligne 7 : diminué	»	diminué de valeur.
25	ligne 6 : *Manuele teorico-pratico...*	»	*Manuale teorico-pratico.*
id.	ligne 20 : *Manuele del bibliotecario...*	»	*Manuale del bibliotecario.*
33	ligne 12 : C. H. CUTTER	»	C. A. CUTTER.
28	Note, ligne 6 : 250-282	»	280-282.
39	ligne 25 : umière	»	lumière.
40	Note 1, ligne 17 : P. COWEL.	»	P. COWELL.
45	Note, ligne 7 : SCHMIDT	»	SCHMITT.
56	ligne 2 : argeur	»	largeur.
64	ligne 1 : gass	»	gas.
65	ligne 21 : 2.700 volumes	»	27.000 volumes.
143	Note 1, ligne 4 : K. GARNETT	»	R. GARNETT.
149	Note 1, ligne 5 : *c. l.*	»	*l. c.*
150	Note, ligne 18 : Mervil DEWEY	»	Melvil DEWEY.
157	Note 1, ligne 3 : en leur accordant	»	et de leur accorder à cet effet.
160,	ligne 24 : véritable service	»	réel service.
172	ligne 15 : à telle ou à telle science	»	à telle ou telle science.
185	Note, ligne 8 : *Svensk*	»	*Svenska.*
189	Note, ligne 16 : Transcription	»	Transscription.
215	ligne 5 : véritable	»	incroyable.
229	ligne 11 : suffisamment	»	assez.
238	Note 1, dernier paragraphe : COTGRAVE	»	COTGREAVE.
240	Note 1 : CRAND	»	GRAND.
268	Note 1, ligne 8, *Buchdrucher-*	»	*Buchdrucker-.*

PAGES.			
285	Note 1, ligne 9 : nventoriées	lisez :	inventoriées.
290	Note, ligne 13 : Y. S., Billings ;	»	John S. Billings.
292	ligne 36 : « Accessions-Kataloges »	»	« Accessions-Kataloge ».
293	ligne 17 : faire imprimer ce catalogue	»	faire imprimer de catalogue.
317	Note 1 : ivres	»	livres.
324	ligne 12 : pourrait	»	pouvait.
325	Note 1, ligne 1 : R. V. Mohl	»	R. von Mohl.
327	ligne 37 : s'il ne se trouverait	»	s'il ne s'y trouverait.
337	ligne 26 : peuvent échanger	»	peuvent en outre échanger.
365	Note, ligne 1 et 4 : B. B. Poole	»	R. B. Poole.
378	Note, lignes 5 et 11 : Forster	»	Foster.
383	Ligne de tête : 883	»	383.
384	Note 1, ligne 13 : J. B. Brown	»	J. D. Brown.
391	ligne 24 : néeessaire	»	nécessaire.
405	ligne 15 : biblioihèque	»	bibliothèque.
419	Note, ligne 7 : Cluinw	»	Quinn.
446	ligne 35 : Schultz	»	Schulz.
447	ligne 21 : G. Wendeler	»	C. Wendeler.

INDEX

Les chiffres renvoient aux pages.

A

Abbott (T. C.), 564.

Accroissement de la Bibliothèque.

Considérations générales, 323-332.
Le bibliothécaire chargé de diriger le service des acquisitions, 324-328.
Du « Registre des demandes ». Son utilité, 324.
Les commissions d'achats. Leurs inconvénients, 324-326.
Règles qui doivent guider le bibliothécaire dans ses achats, 328-332.
Des bibliothèques spéciales, 329-330.
Différents modes d'accroissement, 332-349.
Des achats de collections entières, 333.
Des achats des livres nouveaux, 333-334.
Organisation du service des achats, 334-335.
Précautions à prendre pour ne pas acheter deux fois le même ouvrage, 335-336.
Soin avec lequel il faut noter les commandes, 336-337.
De l'échange des livres, 337-341.
La question des doubles, 337.
Ce qu'il faut entendre par double, 338.
Manière de tirer parti des doubles inutiles. Vente et échange, 338-340.
Échange international des thèses et écrits académiques entre les bibliothèques universitaires, 340.
Des échanges entre les bibliothèques des sociétés savantes et celles des grandes académies, 340-341.
Du dépôt légal, 341-346.
Origine du dépôt légal, 341-344.
Lutte des éditeurs contre le dépôt légal, 344-345.
Avantages du dépôt légal, 345-346.
Réformes à apporter au service du dépôt légal, 346-347, et *App. XII*, 511-515.
Voir aussi **Dépôt légal**.
Des dons, 347-349.
Rareté des dons en Europe, 347.
Les dons aux États-Unis, 348.
Conseils aux personnes qui veulent faire des dons, 348-349.
Notes complémentaires, 572-575.

Acquisitions.

L'acquisition du premier fonds et son importance, 171.
Plan à suivre, 171-172.
Achat des répertoires bibliographiques, 172.
Principaux répertoires bibliographiques, 451-463.
Collections qui peuvent former le premier fonds, 172-173.
Les dons, 173.
Accroissements provenant du dépôt légal, 173.
Les achats, 173-175.
Acquisitions utiles et inutiles, 175-176.
Les livres importants au point de vue scientifique, 176.
Les livres précieux, 176-177.
« « rares, 177-182.
Les « Cimelien, » 182.
Des acquisitions d'estampes et de médailles, 183.
Les *Ex-libris*, 183-184.
Timbrage des livres nouveaux, 183-185.
Forme des timbres, 185-186.
Timbres humides, 186.
» secs, 186.
Des différents modes d'accroissement et de l'organisation du service des achats. Voir **Accroissement.**
Du registre des acquisitions. Voir **Registre** des acquisitions.
Du catalogue des acquisitions annuelles, 354, et *Notes compl.*, 575.
De l'intercalation des acquisitions nouvelles dans les collections existantes, 376-383.
Notes complémentaires, 565-567.

Adam (P.), 370.
Adams (E. L.), 580.
Adelung (J. Ch.), 461.
Aération des bibliothèques, 37.
Agassiz (L.), 460.
Agrandissement des bibliothèques, 142-144, et *Notes compl.*, 562.
Ahern (M. E.), 560.
Ahlwardt (W.), 570.
Aix (Bibliothèque universitaire d'), 354.
Albi (Bibliothèque d'), 560.
Alger (Bibliothèque universitaire d'), 354.
Allen (C. D.), 567.
Allibone (S. A.), 455, 457.
Altmann (W.), 557, 580.
Ambrose (L.), 466, 565.
Aménagement intérieur d'une bibliothèque.
Considérations générales, 121-122.
Bureau du bibliothécaire en chef, 121.
Salles de travail des bibliothécaires, 121.
Salle du catalogue, 121.
Salle du prêt, 122.
Aménagement de la salle de lecture, 122-124.
Aménagement des magasins de livres, 124-141.
Les casiers, 124-138.
Le rayonnage, 128-136.
Les tables-comptoirs, 138-140.
Vitrines pour expositions du manuscrits et livres rares, 138-139.

Tables à rouleaux, 139.
Echelles et escabeaux, 140-141.
Wagonnets et monte-charge, 141.
Notes complémentaires, 561-562.
AMENDUNI (G.), 146.
American Library Association, 436.
AMSTERDAM (Bibliothèque d'), 77.
AMTHOR (G. M.), 311.
ANDERSON (J. M.), 324.
ANDERTON (B.), 587.
ANDREWS (C. W.), 585.
Annuaire des Bibliothèques et des Archives, 32.
Anobium (Dégâts qu'il cause et moyen de le détruire), 319-322.
Anonymes (Cataloguage des), 241-246 et 249-250.
Anuario del cuerpo facultativo de archiveros, bibliotecarios y anticuarios, 32.
Anzeiger für Bibliographie u. Bibliothekwissenschaft, 29.
Anzeiger für Literatur der Bibliothekwissenschaft, 29.
ANZIANI (N.), 416.
Appointements des employés d'une bibliothèque, 166-167, et *Notes compl.*, 564.
Appui-livres, 305.
ARCHER (W.), 61, 500.
Architectes (Leur rôle dans la construction des bibliothèques), 35 et 40-42.
ARLIA (C.), 154.
ARNDT (W.), 279, 570.
ARNOLD (J.-J.), 569.
ASCHERSON (F.), 155.
ASCHROTT (P. F.), 558.
ASHBURNHAM (Lord), 463.
Associations de bibliothécaires, 431-438. *Notes compl.*, 579-581.
American Library Association, 436.
Library Association of the United Kingdom, 437.
Assurance des bibliothèques contre l'incendie, 322-323.
ATHÈNES (Biblioth. nationale d'), 219, 379.
AUFSESS (H. von), 491.
AURIVILLIUS, 479.
AUSTIN (W. H.), 366, 583.
Autographes (Classement des), 284.
Autorité dont dépendent les employés d'une bibliothèque, 156.
AXON (W. E. A.), 150.

B

BACCHI (A.), 271.
BAILEY (J. B.), 500.
BAIN (J.), 578.
BAKER (E. A.), 576.
BALE (Bibl. univ. de), 464.
BALEY (J. J.), 201.

Ballinger (J.), 559, 564, 577.
BALTIMORE (Bibl. du *Peabody Institute*), 53-56.
BAMBERG (Bibliothèque de), 354, 463.
Barack (K. A.), 268, 570.
Barbier (A. A.), 238, 550.
Bardoux, 92.
Bardwell (W. A.), 572.
Barnwell (J. G.), 470.
Barret (F. T.), 350, 572.
Barry (Sir R.), 365, 418.
Barton (E. M.), 338, 435.
Bartsch (K.), 286.
Basane (Reliures en), 372.
Baschin (O.), 584.
Battage des livres [nettoyage], 314.
— des livres [en reliure], 374.
Baudouin (M.), 587.
Bauer (C.), 370.
Baynes, 26.
Beer (R.), 571.
Beer (W.), 561.
Beigel, 15.
Beraldi (H.), 89, 349, 370, 576.
Berghe (R. van den), 569.
Berghoeffer (Ch.), 21, 316, 424, 561, 567, 573.
Bergmans (P.), 583, 586.
BERKELEY (Bibl. univ. de), 465.
BERLIN (Bibliothèque du Reichstag), 290, 512.
— (Bibliothèque royale), 275, 286, 290, 291, 292, 354, 385, 411, 417, 446, 466, 471, 472, 473, 512, 513, 514, 515, 570, 578, 581.
— (Bibliothèque universitaire), 290, 385.
BERLIN (Projets d'une bibliothèque impériale), 512-514.
BERNE (Bibl. de), 287.
Bernegger, 480.
Berry (S. H.), 412.
BESANÇON (Bibl. univ. de), 354.
Biadego (G.), 209.
Biagi (G.), 25, 32, 448, 470, 560, 579.
Bianchi (E.), 32.
Bibliographie (Enseignement de la), 443-451, et *Notes compl.*, 581-583.
Bibliographies (De l'achat des), 172.
— principales, 451-462.
Bibliographies des bibliographies, 451-452.
Bibliographies générales, 452.
Encyclopédies, 453.
Bibliographies nationales (rétrospectives et périodiques), 453-458.
Bibliographies spéciales aux différentes sciences, 458-461.
Biographies, 461-462.
Notes compl., 583-584.
Bibliothécaire (Du) en général...
Ce qu'est le bibliothécaire, 144-145.
Qualités qu'il doit avoir, 145-149.
Dons qu'il doit posséder, 150-151.
Longévité des bibliothécaires, 151.
Connaissances nécessaires à un bibliothécaire, 152-155.
De la profession de bibliothécaire, 431 et 438-443.
Des congrès et associations

de bibliothécaires, 431-438.
Des examens professionnels des bibliothécaires, 444-451.
Notes compl., 562-564 et 581-583.

Bibliothécaire (Du) en chef.
Responsabilités qui lui incombent, 158-159.
Ses devoirs, 158-159.
Ses rapports avec les employés, 160.
Ses rapports avec le public, 160-161.
Surveillance qu'il doit exercer sur les garçons, 163-164.
Temps qu'il doit consacrer à la bibliothèque, 165.
Soin qu'il doit apporter à la gérance des fonds qui lui sont confiés, 169-170.
Façon dont il doit diriger le service des acquisitions, 324-328.
Règles qui doivent le guider dans ses achats, 328-332.
Précautions qu'il doit prendre pour ne pas acheter deux fois le même ouvrage, 335-336.
Influence qu'il peut exercer sur les donateurs, 349.

Bibliothécaire (Le). Archives d'histoire littéraire, 31.

Bibliothécaires américains, 61.

Bibliothécographie.
Définition, 6.
Divisions, 7.

Bibliothéconomie.
Définition, 6.
Son but, son objet, 6.
Ses divisions, 7-10.
Traités de bibliothéconomie, 10-27.
Revues de bibliothéconomie, 27-33.
Enseignement de la bibliothéconomie, 443-451.
Notes compl., 557-560, 581-583.

Bibliothèque (Origine et signification du mot), 1-5.

Bibliothèques.
Science des bibliothèques. } Voir chacun de ces mots en particulier.
Construction »
Description »
Locaux »
Aménagement »
Agrandissement »
Entretien »
Employés »
Ressources »
Organisation »
Accroissement »
Usage »

Bibliothèques allemandes.
— américaines.
— anglaises.
— françaises.
— italiennes.

Voir **Locaux** (Disposition des).

Bibliothèques mobiles, 384.
— populaires, 558.

Bibliothèques publiques libres d'Amérique et d'Angleterre.
Leur rôle pédagogique et leur influence, 150, *Notes complètes*, 562-564, 577.
Personnel dont elles disposent, 157.

Bibliothèques spéciales, 329-330.

Bickell, (L.), 370.

Bigmore (E. C.), 266.

Billings (J. S.), 290, 460, 571, 575.
Billstein (N.), 285.
Biographies générales, nationales et spéciales, 461-462.
BIRMINGHAM (Bibl. publique de), 40.
Birtwell (C. W.), 563.
Biscoe (W. S.), 366, 510, 511.
Bismarck, 513.
Bittner (J.), 277.
Blackburn (C. F.), 233.
Blades (W.), 268, 269, 319, 320, 572.
Blass (F.), 279.
Blau (A.), 286.
Bliss (R.), 491, 499.
Blotius (H.), 145, 439.
Bodemann (E.), 570.
Böhm (G.), 184.
Böhmer, 20.
Bohn (H. G.), 455.
Bohnsack, 105.
Boll (F.), 587.
BOLOGNE (Bibl. univ. de), 464.
Bolton (C. K.), 424, 562, 563.
Bolton (H. C.), 199.
Bonazzi (G.), 491.
BONN (Bibl. univ. de), 578.
Bonnange (F.), 261, 262, 263, 586.
Boosé (J. R.), 559.
BORDEAUX (Bibl. univ. de), 68-69, 354.
Borgeaud (G.), 262, 501, 502.
Bornmüller (F.), 462.
Bosquet (E.), 363, 370, 373.
BOSTON (Bibliothèque publique de), 52, 570.
BOSTON (*Athenaeum*), 52, 411.
Bostwick (A. E.), 579.
Bouchot (H.), 184, 370.
Bougenot (E. S.), 568.
Bourgoyne (F. J.), 577.
Bourquelot, 456.
Bowker (R. R.), 146, 156, 274, 357, 575, 580.
Boysen (K.), 571.
Brade (L.), 370.
Bradshaw (H.), 149.
Brambach (W.), 77, 286.
Brassington (W. S.), 370, 576.
Bratke (E.), 452.
BRAUNSBERG (Bibl. de), 578.
BRESLAU (Bibl. univ. de), 134, 258, 290.
Brett (W. H.), 387, 395, 563, 572, 573, 574, 578.
Brinkman, 456.
Briquet (C. M.), 568.
Briscoe (J. P.), 559, 577.
Brochures (Conservation et reliure des), 366-367.
Brockhaus, 453, 454.
Brody (H.), 458.
Brown (J. D.), 26, 121, 185, 256, 384, 395, 457, 466, 572, 577, 578, 579.
Brownbell (J.), 500.
Browne (N. E.), 579.
Brunet (C.), 195, 452, 481, 526, 550.
Brunet (G.), 181, 238, 369, 452, 574.
Bruschi (A.), 188.
Bruun (Ch. V.), 583.

BRUXELLES (Biblioth. de), 77.
BRYAN (M.), 462.
BRYDGES (E.), 454.
BUBE (W.), 558.
BUDAPEST (Bibliothèque universitaire de), 77, 287.
BUDÉ (G.), 1.
Budget d'une bibliothèque, voir **Ressources**.
BUDIK (P. A.), 152, 177.
BÜELER (G.), 277.
BÜNAU (Catalogue de la bibl. du comte), 201.
BÜNGER, 480.
BUFFALO (Bibl. de la *Young men's Association*), 497.
Bulletin de demande, 401.
— de prêt, 421-423.
Bulletin des Bibliothèques et des Archives, 31.
Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire, 32.
BURCHARD, 467, 468, 469.
Bureau du bibliothécaire, 43, 121.
BURGER (K.), 270, 271, 284.
BURGESS (Th. C.), 563.
BURGOYNE (F. J.), 559.
BUSCH (R.), 271.

C

Cabinet (*Le*) *historique*, 31.
CAEN (Bibl. univ. de), 354.
CAILLEAU, 177.
CALLISEN (A. C. P.), 462.
CAMBRIDGE (Bibl. de), 287, 342.
CAMPBELL (F.), 564, 568, 587.
CANESTRELLI (G.), 361.
CAPRA (A.), 25, 114, 263.
CARAYON (Père), 527.
CARLANDER (C. M.), 185.
CARNEGIE (A.), 575.
CARR (H. J.), 418.
Cartes, voyez **Fiches**.
Cartes géographiques.
Leur catalogage, 274.
Leur reliure, 375-376.
CARTIER (A.), 369.
Cartonnage des livres, 372.
— *à la Bradel*, 373.
CARUS (J. V.), 460.
CASEY (Général), 58.
Casiers, 124-138, voir aussi **Rayonnage**.
CASLON (H. W.), 285.
CASPAR (C. N.), 452.
CASTAN, 271.
CASTELLANI (C.), 571.
CASTLE (E.), 185.
Catalogue (Salle du), 121.
Catalogue officiel des ouvrages de lecture à l'usage des bibliothèques scolaires, rédigé par le ministère de l'instruction publique, 24.
Catalogues (Des).
Considérations générales, 186-187.
Instructions diverses sur le cataloguage, 187-189.

Inscription des livres aux catalogues, 189-190.
De la transcription des titres sur cartes, 190-196.
Du format des livres, 196-197.
Indications diverses à porter sur les cartes, 197-200.
Catalogage des thèses et dissert. académiques, 198.
Catalogage des publications périodiques, 198-199.
Catalogage des mémoires scientifiques ou littéraires, 198-199.
Catalogage des incunables, 200-201.
Importance des catalogues, 201-202.
Des catalogues nécessaires, 202.
Des catalogues généraux, 202.
Catalogue analytique, 202-203.
Catalogues spéciaux, 203-204.
Monocatalogues, 203-204.
Ordre dans lequel il faut entreprendre la rédaction des catalogues, 204-206.
Format du catalogue en volumes, 206.
Papier à employer, 207.
Règles à suivre pour la rédaction de chaque catalogue, 207-208.
De l'exécution calligraphique des catalogues, 208-20[illegible].
[illegible]
[illegible]

Catalogue méthodique

[illegible]

Accord du catalogue méthodique avec les systèmes scientifiques, 212-214.
Les *Dictionary-Catalogues*, 213.
Les catalogues idéologiques, 214.
Des systèmes bibliographiques, 214-215, et voir **Systèmes**.
Règles pour la rédaction du catal. méthodique, 215-219.
Manière de disposer les cartes de dépouillement pour le classement méthodique des ouvrages, 220-221.
De la transcription des titres sur le catalogue méthodique, 221-223.
Catalogage des diff. éditions d'un même ouvrage, 223-224.
Catalogage des recueils factices, 224.
Catalogage des collections d'ouvrages divers, 224.
Catalogage d'ouvrages [illegible], 224.
Catalogage des [illegible] d'histoire, 224.
Des [illegible] 224.
Des [illegible] 22[illegible].
[illegible] 22[illegible].

Catalogue topographique ou inventaire

[illegible]

Inscription des cartes ou planches grand format accompagnant un volume de petit format, 231.

Catalogue alphabétique.

Considérations générales, 232-233.
Règles pour le classement des noms propres, 233-237.
Les surnoms, 236.
Noms composés, 236.
Cas particuliers, 236-237.
Les pseudonymes, 237-239.
Métonomasie, 239-240.
Ouvrage ne portant que les initiales du nom, 240-241.
Ouvrage portant deux ou plusieurs noms d'auteurs, 241.
Les anonymes, 241-246.
Du mot typique, 243-244.
Variantes de forme de certains mots, 246.
Mots composés, 246-247.
Différentes règles de classements, 247-251.
Formes sous lesquelles peut se rédiger le catalogue alphabétique, 251.
Comparaison entre le cat. alph. sur fiches et le act. alph. en volumes, 253-255.
Conservation du catalogue sur fiches, 256-265, voir **Fiches**.

Catalogues spéciaux

Catalogue des incunables, 266-273.
Catalogue des xylographes, 273.
Catalogue des estampes, 274.
Catalogue des portraits, 274.
Catalogue des cartes géographiques, 274.
Catalogue des revues et périodiques, 274.
Catalogue des ouvrages de référence, 274.
Catalogue des thèses et programmes, 274-279.
Catalogue des manuscrits, 279-282.
Classement des manuscrits, 282-284.
Classement des chirotypes, 284.
Classement des chartes et autographes, 284.
Impression des catalogues 284-293.
Notes compl., 567-572.

Catalogues des acquisitions annuelles, 354, et *Notes compl.*, 575.

Catalogues collectifs, 469-473, et *Notes compl.*, 585-586.

Centralblatt für Bibliothekswesen, 30.

Chalcographes, 182.

Chartes (Classement des), 284.

CHATELAIN (E.), 31, 279, 417, 579.

Chauffage des bibliothèques, 38.

CHEVALIER (U.), 459, 550.

CHICAGO (*Newberry Library* à), 64-66, 576.

— (Bibliothèque publique de), 465.

CHILOVI (D.), 114, 561.

Chirotypes.

Leur rareté et leur valeur, 181.
Leur classement, 284.

CHIVERS (C.), 585.

CHRISTIE (R. C.), 438.

Cimelien (Ce qu'il faut entendre par), 182.

CINCINNATI (Bibliothèque publique de), 52.

CINI (G.), 576.

CLARK (G. T.), 574.

CLARK (S. N.), 27.

CLARKE (E. E.), 61, 236.

Classement, aux divers catalogues, des livres, manuscrits, chartes, documents d'archives, etc... Voir **Catalogues.**

— des livres sur les rayons, voir **Placement** des livres.

— Ordre de classement adopté dans les différents systèmes bibliographiques, voir **Systèmes** bibliographiques.

Classiques (Cataloguage des ouvrages), 224.

CLERMONT-FERRAND (Bibl. universitaire de), 354.

COBOURG (Bibliothèque ducale de), 311.

COCHERIS (H.), 12.

Codices rescripti, v. **Palimpsestes.**

COE (E. M.), 150, 563, 572, 574.

COLBERT (J.-B.), 77.

COLE (G. W.), 201, 384, 474, 504, 563, 568, 573, 574, 586.

COLLAN (K.), 490.

Collections.

Leur cataloguage, 224 et 231.

Mise en place des collections reçues en don par la bibliothèque, 306-307.

COLLIER (J. P.), 566.

COLOGNE (Bibliothèque municipale de), 257, 354, 463, 464, 584.

COLUMBIA College (Bibliothèque du), 510.

Commissions d'achats, 324-326.

Pouvoirs dont elles disposent en France, 325.

Inutilité et dangers des commissions, 325-326, 328.

Communication des livres.

Personnes qui ont le droit d'entrer dans la salle de lecture, 393-394.

De la possibilité de donner libre accès au public dans les magasins de livres, 394-395.

Ouvrages que l'on peut communiquer au public, 395-397.

Organisation du service de la salle de lecture, 397-403.

Nombre des heures d'ouverture de la salle, 398-399.

Surveillance à exercer sur les lecteurs, 400-402.

Mesures d'ordre général, 400.

Formalités à remplir pour obtenir communication d'un livre, 400-402.

Bulletin de demande, 401.

Emploi de l'encre dans la salle de lecture, 402.

Observations diverses, 403.

Notes compl., 577-578.

COMNOS (S.), 379.

Comptoirs, voir **Tables**-comptoirs.
Comstock (M. E.), 563.
Congrès de bibliothécaires, 431-438. *Notes compl.*, 579-581.
Connaissances que doit posséder le bibliothécaire, 152-155.
Conservateur d'une bibliothèque, v. **Bibliothécaire** en chef.
Conservation des livres.
Considérations générales, 312.
Dangers qui menacent les livres, 312-313.
Du Récolement, 313-317.
Voir aussi **Récolement.**
Soins de propreté, 317-319.
Du nettoyage général de la bibliothèque, 318.
Du nettoyage des magasins de livres et des salles publiques, 318-319.
Les insectes, 319-322.
Inconvénients des reliures en bois, 319.
Les vers du bois et du papier, et les moyens de les détruire, 319-322.
De l'assurance contre l'incendie, 322-323.
Notes compl., 572.
Constantin (L. A.), 3, 23, 24, 439.
Construction des bibliothèques.
Conditions générales, 35-42.
Emplacement, 35-37.
Orientation, 36-37.
Précautions contre l'humidité, 36-37.
Précautions contre l'incendie, 37-38.
Ventilation, 37.
Chauffage, 38.
Éclairage, 39-40.
But que les architectes doivent se proposer, 40-42.
Voir en outre les mots : **Agrandissement. Aménagement. Entretien. Locaux.**
COPENHAGUE (Bibliothèque universitaire de), 140, 291.
Copinger (W. A.), 270.
Cosentini (F.), 491.
Cote des livres, 310-312.
Cotgreave (A.), 238, 419.
Cotte (J. R. de), 79.
Cotte (R. de), 79.
Cotton des Houssayes (J. B.), 146, 149.
Couderc (C.), 79, 86, 342.
Cousin (J.), 24, 561.
Cowell (P.), 26, 40, 155, 257, 387.
Crandall (J.), 150, 160.
Crane (W. J. E.), 370.
Crunden (F. M.), 27, 147, 149, 420, 424, 572, 578.
Cuir de Russie (Reliures en), 372, 373.
Cuissard, 569.
Cundall (J.), 370.
Curran (H. E.), 568.
Cushing (W.), 238.
Cutler (M. S.), 398, 563, 572, 583.
Cutter (C. A.), 33, 188, 189, 201, 233, 243, 245, 299, 311, 330, 476, 497, 498, 499, 500, 504, 508, 509, 510, 567, 587.
Cutter (W. R.), 574.
Czerny (A.), 570.

D

Dahl (von), 135.
Dahlgren (E. W.), 354.
Dahlmann (F. C.), 459.
Dana (J. C.), 559, 563, 573.
DARMSTADT (Biblioth. grand-ducale de), 291, 354, 428.
Dauze (P.), 574.
Davenport (C.), 365.
Davis (C. T.), 419.
Delalain (P.), 268.
Delisle (L.), 86, 92, 93, 94, 95, 157, 187, 270, 279, 281, 286, 341, 346, 354, 355, 420, 463, 587.
Della Santa (L.), 41.
Deltour (F.), 278.
Deniker (J.), 568, 585.
Denis, 270.
Dent (R. K.), 565.
Dépôt légal.
Accroissement provenant du dépôt légal, 173.
Bibliothèques qui en profitent, 341.
Origine du dépôt légal, 341-344.
Lutte des éditeurs contre le dépôt légal, 344-345.
Avantages du dépôt légal, 345-346.
Réformes à apporter au service du dépôt légal, 346.
Le dépôt légal en Allemagne, 511-515.
Depping (G.), 468.
Deschamps (P.), 452.
Description de bibliothèques, voir **Locaux**.
Desgoffe, 85.
Dewey (M.), 27, 150, 189, 201, 295, 296, 350, 412, 418, 436, 450, 451, 467, 491, 496, 497, 498, 499, 503, 504, 505, 508, 509, 553, 554, 559, 586, 587, 588.
Dickson (W. P.), 193.
Dictionary-Catalogues, 213.
DIJON (Bibliothèque universitaire de), 354, 569.
Directeur d'une bibliothèque, v. **Bibliothécaire** en chef.
Dissertations académiques (Cataloguage des), 198, 476-480.
Döll, 107.
Dons intellectuels que doit posséder le bibliothécaire, 150-151.
— d'argent aux bibliothèques, 167-168.
— de livres aux bibliothèques, 173.
— de collections à une bibliothèque, 306-307.
— Leur rareté en Europe et leur fréquence aux États-Unis, 347-348.
— (Registre des), 357.
Dorez (L.), 31, 578.
Dorveaux (P.), 278.
Dos des reliures, 374.
Doubleday (W.-E.), 582.
Doubles (Ventes des), 168.
— (Des diverses façons

de les utiliser. Vente et échange), 337-340.
Dousman (M. E.), 563.
DRESDE (Bibliothèque royale de), 135, 291, 354, 481.
DUBLIN (Bibliothèque nationale irlandaise de), 77, 166, 342.
Düntzer, 167.
Düring (H.), 263, 561.
Dufresne de Saint-Léon, 271.
Dunlop (H. W. D.), 256.
Dupont, 266.
Durée du prêt, 426-427.
Duret (C.), seigneur de Chivry, 78.
Durie (J.), 146.
Du Rieu (W. N.), 232, 321, 417, 434, 579.
Durm (J.), 45.
Dyck, 585.
Dziatzko (K.), 20, 30, 74, 132, 169, 188, 243, 244, 245, 257, 258, 341, 345, 411, 444, 472, 476, 479, 513, 565, 567, 569, 581.

E

Eastmann (L. A.), 563.
Ebert (F. A.), 6, 7, 8, 15, 20, 147, 148, 152, 153, 280, 285, 301, 380, 381, 398, 438, 439, 440, 444, 452, 481, 550.
Ebrard (F.), 132, 134, 303, 582.
Échange des livres.
Échange des doubles, 337-340.
Échange international des thèses et écrits académiques entre les bibliothèques universitaires, 340.
Échange entre les bibliothèques des sociétés savantes et celles des grandes académies, 340-341.
Échelles, 140-141.
Eckstein (F. A.), 462.
Éclairage des bibliothèques.
Éclairage par fenêtres, toitures vitrées, etc., 39.
Éclairage artificiel. Lumière électrique, 39.
Inconvénients de la lumière électrique, 40.
Éclairage au gaz, 40.
Inconvénients du gaz, 40, 68.
Écrits académiques (Échange international des), 340.
Écriture (Soins qu'il faut apporter à l'écriture dans les catalogues), 208-209.
ÉDIMBOURG (Bibliothèque d'), 342.
Edmands (J.), 233, 371, 499, 510, 573.
Edmond (J. P.), 566.
Edwards (E.), 25.
Ehrhard (A.), 571.
Ehrle (F.), 144.
Eichler (F.), 504, 557, 580, 586, 587.
Einsle (A.), 270.
Électricité, voir **Lumière** électrique.
Ellendt (G.), 22.

Elliott (G. H.), 574.
Ellis (H.), 73.
Emboîtage (De l'), en reliure, 372.
Emplacement à choisir pour la construction des bibliothèques, 35-37.
Employés des bibliothèques.
Observations générales, 155-156.
Autorité dont dépendent les divers employés, 156.
Employés supérieurs et subalternes, 157-158.
Bibliothécaire en chef, 158-165.
Voir **Bibliothécaire** en chef.
Bibliothécaires adjoints et sous-bibliothécaires, 161-164.
Surnuméraires et stagiaires, 160 et 162.
Garçons, 163-164.
Nombre des heures de travail des différentes classes du personnel, 164-165.
Vacances des employés, 165.
Appointements, 166-167.
Notes compl., 564.
Encre (De l'emploi de l'encre dans la bibliothèque), 402.
Encyclopédies principales, 453.
Ende (H.), 45.
Engel (E.), 513.
Engelmann (W.), 459, 460, 461, 550.
Enregistrement des acquisitions nouvelles, 350-353.
— des suites, 359.
Enseignement de la bibliographie, 443-451.
Notes compl., 581-583.
Enslin (Th. Ch. F.), 458, 459, 461.
Entretien des bibliothèques, 141-142. *Notes compl.*, 562.
Érasme, 179.
Erlecke (A.), 459.
Erman (W.), 192.
Ernouf (A.), 436.
Erratum, 589-590.
Ersch (J. S.), 238, 453, 458, 482, 483.
Escabeaux, 141.
Estampes.
Leur valeur, 181.
De l'acquisition des estampes, 183.
De leur cataloguage, 274.
Estrées (Cardinal d'), 79.
Estreicher (K.), 443, 456.
Etoffes employées en reliures, 372-373.
Evans, 474, 475.
Examens professionnels de bibliothécaire.
En France, 444.
En Allemagne, 444-448.
En Italie, 448-449.
En Angleterre, 449-450.
Aux États-Unis, 450-451.
Notes compl., 581-583.
Exemplaires uniques (Rareté et valeur des), 181.
Ex-libris, 183-184.
Expositions de livres rares ou de manuscrits, 463-465.
— consacrées aux différents services d'administration d'une bibliothèque, 465-466.
Notes compl., 584-585, et voir le mot **Musée**.

F

Fabricius (J. A.), 460.

Factures des libraires (Règlement des), 353.

— des relieurs (Règlement des), 364.

Fagan (L.), 73.

Falkenstein (K.), 15, 266.

Fallières, 186.

Fayan (L.), 184.

Fécamp (A.), 354, 575.

Feigl (H.), 189.

Ferrures diverses employées en reliure, 373.

Ferstel (Baron von), 77.

Fesenbekh (L. F.), 277.

Festus (P.), 2.

Fétis (F. J.), 462.

Fiches.

Importance et avantages du catalogue sur fiches, 251-253.

De la conservation des fiches, 256-265.

Système usité généralement en Allemagne, 256.

Système Kortüm, 256-257.

Système Cowell, 257.

Système de la Sorbonne, 257.

Système du Guildhall, 257.

Système de la Bibliothèque de la Chambre des députés à Rome, 257.

Système Keysser, 257-258.

Système Dziatzko, 258-259.

Système de la bibliothèque de Leyde, 259.

Système Haupt, 259-260.

Système de la bibliothèque universitaire de Halle, 260-261.

Meuble à fiches articulées de G. Borgeaud, 501-502.

Fiches système Bonnange, 261-263.

Fiches système Staderini, 263.

Fiches système Sacconi, 264-265.

"Rudolph continuous indexer", 265.

Papier des fiches, 265.

Dimensions des fiches, 265-266.

D'un modèle de fiches uniforme et de l'impression des fiches, 467, et *Notes compl.*, 585.

Field (H. H.), 586.

Fincham (W. H.), 185, 578.

Fitzgerald (P.), 182.

Fitzpatrick (J.), 505.

Fletcher (R.), 460.

Fletcher (W. J.), 27, 28, 40, 55, 60, 61, 213, 225, 287, 288, 451, 457, 499, 568, 580, 583.

Fletcher (W. Y.), 576.

Flint (W.), 559.

Florence (Bibliothèque Laurentienne), 45-47.

— (Projet pour une nouvelle bibliothèque nationale centrale), 114-120, *Notes compl.*, 561.

— (Bibliothèque nationale actuelle), 291, 354, 474, 578.

Fock (G.), 278.
Förstemann (C.), 20.
Förstemann (E.), 9, 22, 161, 163, 164, 169, 213, 275, 435, 467, 468, 469, 470, 481, 490.
Fonctionnaires d'une bibliothèque, voir **Employés**.
Ford (P. L.), 387, 452.
Format des livres anciens, 196.
— des livres modernes, 197.
— des catalogues en volumes, 206.
— (Son influence sur le placement des livres sur les rayons), 301-303.
— (Mesures adoptées pour les formats dans divers pays), 473-476.
Formey, 171.
Fortescue (G. K.), 289, 290.
Foskett (E.), 559.
Foster (W. E.), 213, 378, 387, 452, 572, 577.
Fovargue (H. W.), 26, 559, 576.
Francfort (Bibliothèque de la ville à), 464, 573.
— (Bibliothèque publique Rothschild à), 573, 575.
Francke (J. M.), 201, 481.
Franke (C. A.), 266.
Franke (J.), 341, 342, 343, 345, 469, 472.
Frankfurter (S. F.), 564, 587.
Franklin (A.), 459.
Frati (L.), 271, 504, 588.
Frey (A. R.), 243.
Fribourg-en-Brisgau (Bibliothèque universitaire de), 326.
Friedrich, 228, 379, 481.
Fritzsche, 370.
Fürst (J.), 457.
Fumagalli (G.), 25, 46, 199, 201, 421, 448, 449, 504, 558, 588.
Funck-Brentano (F.), 587.

G

Gärtner (F. von), 49, 50.
Galli (R.), 571.
Gar (T.), 443, 490.
Garbelli (F.), 25.
Garçons de bibliothèque, 163-164.
Gardthausen (V.), 279.
Garland (C. H.), 466, 574.
Garnerius (J.), voir Garnier.
Garnett (R.), 26, 143, 288, 417, 562, 564, 567.
Garnier (J.), 14, 480, 481.
Gauss (E. F. L.), 193.
Gaz (Inconvénients de l'éclairage au), 40, 60, 68.
Georg (C.), 454.
Georgi (Th.), 452.
Germar (J. H.), 502, 503.
Gessner (C.), 490.
Giessen (Bibliothèque universitaire de), 259.
Gifford (W. L. R.), 586.

Gilbert (O.), 303.
Gilburt (J.), 218.
Gillett (C. R.), 562.
Giornale delle biblioteche, 32.
Giry (A.), 570.
Gla (D.), 461.
Goblet (R.), 270, 546.
Goedeke (K.), 460.
GOETTINGUE (Bibliothèque de l'université de), 77, 253, 290, 411, 463, 578.
— (Société royale des sciences de), 321.
Goldmann (A.), 287.
Gossler (von), 165.
Gracklauer (O.), 199.
Graesel (A.), 290, 466, 582.
Graesse (J. G. Th.), 195, 452, 550.
Grand (E. D.), 240.
Grand-Carteret (J.), 568.
Grassauer (F.), 22, 77, 452, 557, 580.
Gratet-Duplessis, 146.
Gray (L. F.), 561, 562.
GRAZ (Bibliothèque régionale à), 584.
Green (B. R.), 114, 134.
Green (H. E.), 147, 256.
Green (S. S.), 17, 28, 146, 149, 150, 156, 330, 452.
Greenhough (W.), 37.
Greenwood (Th.), 26.
GREIFSWALD (Bibliothèque de l'université de), 77.
GRENOBLE (Bibliothèque de la ville de), 68.
— (Bibliothèque de l'université de), 354.
Grienberger (Th. von), 233.
Grillnberger (O.), 570.
Grimaldi, 78.
Griswold (W. M.), 569.
Growoll (A.), 452.
Gruber (von), 276.
Gruber (Ad.), 2.
Gruber (J. G.), 453, 458.
Gruel (L.), 576.
Grulich (O.), 341.
Gubernatis (A. de), 461.
Gubitz (A.), 344.
Guild (R. A.), 452.
Gutenaecker, 277, 569.
Gutscher (J.), 277.

H

Haas (W.), 144.
Haeberlin (C.), 2, 559, 579.
Haeghen (F. van der), 569, 586.
Hagen (H. A.), 319, 460.
Hahn (G.), 277.
Hain (L.), 267, 268, 270, 272.
Halkett (S.), 238.
HALLE (Bibliothèque de l'université de), 77, 95-101, 260, 291, 379, 483, 491.

HALLE (Bibliothèque de la « Leopoldinisch-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher. » à), 341.
HALLER (O. von), 144.
HAMBERGER (G. Ch.), 462.
HAMBOURG (Bibliothèque de la ville à), 291, 463.
HAMILTON (W.), 184, 185, 566, 567.
HAND (S.), 12.
Hand-book of library economy, publié par l'« American Library Association », 27.
HARDY (W. J.), 184, 185.
HARRIS (G. W.), 500.
HARRIS (W. T.), 150, 559.
HARRISON (J. L.), 559.
HARRISON (R.), 166, 324, 438.
HARRWITZ (M.), 184.
HARTEL (W. von), 580.
HARTWIG (O.), 30, 32, 148, 169, 214, 225, 248, 260, 311, 346, 379, 417, 445, 447, 483, 491, 512, 557, 579, 587.
HASE (O. von), 557.
HASLEWOOD (J.), 454.
HASSE (A. R.), 419, 559, 583.
HATHAWAY (F. P.), 372.
HATIN (L. E.), 199.
HAUPT (H.), 259.
HAUSMANN (S.), 561.
HAYWARD (A. L.), 450.
HAZELTINE (M. E.), 575.
HEDELER (G.), 566.
HEIDELBERG (Bibliothèque de l'université de), 291, 303.
HEINEMANN (O. von), 105, 188, 286, 566, 570, 582.
HEINSIUS (W.), 247, 336, 454.
HEINZE, 325, 440, 441.
HEITZ (P.), 268, 569.
HELD (G.), 22.
HENDREICH, 228.
HENMAN (W.), 61.
HERDER, 384.
HERMANN (G.), 18.
HEROLD (H.), 22.
HESSE (L. A. Constantin), voir CONSTANTIN.
Heures de travail des employés d'une bibliothèque, 164-165.
HEUSLER (A.), 582.
HEWINS (C. M.), 27, 572, 573.
HEWINS (E. N.), 567.
HEYD (W. von), 286.
HICKCOX (J. H.), 568.
HIDALGO (D.), 24.
HIGGINSON (Th. W.), 395.
HILDEBRANDT, 459.
HILDEBRANDT (A. M.), 184.
HILDESHEIM (Bibl. de la ville à), 571.
HILL (F. P.), 27, 559.
HINRICHS, 247, 453, 454.
HIRSCH (A.), 462.
Histoire (Cataloguage des ouvrages d'), 224.
HJALTALIN (J. A.), 233, 245.
HOEFER, 461.
HÖLSCHER (G.), 575.
HOFFMANN (A.), 192.
HOFFMANN (S. F. W.), 460.
HOFFMANN VON FALLERSLEBEN, 160.
HOLDEN (E. S.), 366, 367.

Holmes (R.), 370.
Holtrop, 271.
Hooper (W. de M.), 151.
Horn (E.), 194, 478, 479.
Horne (H. P.), 370.
Hosmer (J. K.), 387, 395.
Huber (K.), 22.
Hübl (F.), 277.
Hübner (E.), 460.
Huet, 286.
Hufeland, 482, 483.
Huling (J. B.), 474.
Hull (C. H.), 193.
Humidité (Précautions à prendre contre l'), 36-37.
Hurter (H.), 462.
Hutchins (F. A.), 577.
Hutton (A. W.), 476.
Hutton (H. D.), 149, 390.

I

Ik... (C.), 139.
Iles (G.), 387, 573.
Impression des catalogues, 284-293.
Incendie (Précautions à prendre contre l'), 37-38.
— (Assurance des bibliothèques contre l'incendie), 322-323.
Incunables (Salle des), 44.
— (Valeur des), 181-182.
— (Cataloguage des), 200-201, 266-273, et *Notes compl.*, 569.
Inglis (J. B.), 12.
Initiales (Cataloguage des ouvrages ne portant que les initiales du nom d'auteur), 240-241.
Insectes (Dégâts qu'ils causent dans les bibliothèques et moyens de les détruire), 319-322.
Instructions diverses sur le cataloguage des livres, 187-189. *Notes compl.*, 567.
Intercalation des acquisitions nouvelles dans les collections existantes.
Considérations générales, 376-379.
Différentes méthodes employées, 377-383.

J

Jäck, 439, 440.
Jahrbücher der Bibliothekwissenschaft, 29.
James (H. P.), 150, 357.
James (M. R.), 571.
James (S. R.), 449, 451.
Jannasch (R.), 22.
Jannet (P.), 238.
Jast (L. S.), 586.
Jeep (E.), 558.
Jeitteles (A.), 441.
Jellinek (A. L.), 564, 587.

Jenner (H.), 143, 562.
Jessen (P.), 566, 577.
Jewett (C.), 188, 435, 470, 474.
Joachim (J.), 586.
Jöcher (Ch. G.), 461.
Johnston (D. V. R.), 365, 572.
Jones (G. M.), 349, 573.
Jordell (D.), 456.
Josephson (A. G. S.), 278.
Jülg (B.), 460.
Jürges (P.), 132, 561.
Junk (C.), 45.
Junker (C.), 585, 587.

K

Kalus (A.), 342.
Kampffmeyer (C.), 582.
KARLSRUHE (Bibliothèque grand-ducale de), 77, 354.
Karpf (A.), 274.
Kaufmann (G.), 12, 479.
Kayser (A. C.), 15.
Kayser (Ch. G.), 247, 454.
Kehrbach (K.), 512, 514.
Keinz (F.), 291, 570.
Kelchner (E.), 385.
Kelly (C.), 457.
Kelso (T. L.), 395.
Kemke (J.), 146.
Kephart (H.), 32, 264, 420, 500, 575.
Kerler (A.), 45, 232, 504.
Keuffer (M.), 286.
Keyser, 468.
Keysser (A.), 232, 243, 244, 256, 257, 265, 463, 476, 479.
KIEL (Bibliothèque de l'université de), 77, 291.
Kirchhoff (A.), 344.
Klasen (L.), 45.
Klett (H.), 407.
Klette (A.), 325, 441, 442.
Klittke (M.), 568.
Klüpfel, 20.
Klussmann (R.), 276, 569.
Knight (C.), 26.
Koch, 135.
Koch (F. W.), 385.
Kochendörffer (K.), 20, 275, 445, 446, 472.
Koditek, 44.
Köehler (J.), 277.
Köeler (J. D.), 14, 480.
Köhler (C. S.), 190, 477, 478.
KÖNIGSBERG (Bibliothèque de l'université de), 464, 578.
Koner (W.), 458.
Koopmann (H. L.), 574.
Korb (H.), 47.
Kortüm, 44, 45, 77, 127, 129, 130, 137, 140, 141, 259.
Kraft (J.), 22.
Kristeller (P.), 268.
Kropatschek, 513, 514.
Krücken, 135.
Kürschner (J.), 30, 454
Küster, 40.
Kuhn (E.), 457.
Kukula (R.), 155, 166, 454, 557.

L

LABOUCHERE (N.), 567.
LABROUSTE (H.), 67, 76, 79, 84.
LABROUSTE (L.), 81, 83, 85, 86, 92, 95.
LADEWIG (P.), 363.
LÄNGIN (Th.), 571.
LAING (J.), 238.
LAMBECCIUS, 145, 301.
LAMBERT (Marquise de), 78, 79.
LAMEY (F.), 571.
LANCASTER (A.), 465.
LANDAUER (von), 103.
LANDSTEINER (K.), 107.
LANE (W. C.), 189, 499.
LANGE (K.), 464.
LANGLOIS (Ch.-V.), 31, 420, 444, 451, 564, 587.
LANGTHALER (J.), 22.
LANGTON (H. H.), 589.
LARNED (J. N.), 498, 562, 572, 574.
LAROUSSE (P.), 453.
LASCHITZER (S.), 274.
LASTEYRIE (R. de), 567.
LAUBMANN, 51.
LAUDE (J.), 491.
LAUE (M.), 567.
LAW, 78.
LEARNED (J. C.), 156.
Lecture (Salle de), 43-44, 122-124.
LEE (J. M.), 559.
LEFÈVRE-PONTALIS (E.), 199, 568.
LEGER. 35, 37, 125, 137.
LEININGEN-WESTERBURG (Comte de), 566.
LEIPZIG (Bibliothèque de l'université de), 108-113, 385, 463.
— (Bibliothèque de la ville de), 463.
LEIST (F.), 279.
LEITSCHUH (F.), 286, 387, 463, 570, 577, 582.
LEITZMANN (J.), 459.
LEMUET (P.), 78.
LENORMAND (S.), 369.
LESKIEN (A.), 453.
LE SOUDIER (H.), 583.
LESSING, 107.
Lettres (Recueils de), 181.
LEUTHOLD, 135.
LEYDE (Bibliothèque de), 77, 259.
LEYPOLDT (A. H.), 573.
LEYPOLDT (F.), 17, 457.
Librairie (Différentes acceptions du mot), 1.
Library (*The*), 33.
— *Association* (*American*), 436.
— *Association of the United Kingdom*, 437.
— *Association series*, 26. *Notes compl.*, 558-559.
— *Association Year-Book* (*The*), 33.
— *Chronicle* (*The*), 33.
— *Journal* (*The*), 33.
— *Manual*, 26.
LIEBIG, 336.

Lier (H. A.), 370, 576.
Liliencron (R. von), 462.
Lille (Bibliothèque universitaire de), 354.
Lincoln (D. F.), 37.
Linde (A. von der), 266.
Linderfelt (K. A.), 55, 188, 189, 418, 499, 500.
Lindsay (Lord), 500.
Linotype (Impression des catalogues par la machine), 285.
Lipman, 134.
Lippe (Ch. D.), 458.
Lipsius (J.), 2.
Lipsius (J. G.), 459.
Lissowsky (N.), 456.
List (W.), 562.
Little (G. T.), 577.
Littré, 1.
Livres.
Dons de livres, 173.
Livres utiles, 175.
Livres inutiles, 175.
Livres importants au point de vue scientifique, 176.
Livres précieux, 176-177.
Livres rares, 177-182.
Ex-libris, 183-184.
Timbrage des livres, 183-185.
Cataloguage des livres, 186-266, voir **Catalogues.**
Mise en place des livres, 293-307, et 502-511, voir **Placement.**
Numérotage des livres, 307-312, voir **Numérotage.**
Conservation des livres, 312-323, voir **Conservation.**
Récolement des livres, 313-317, voir **Récolement.**
De l'achat des livres nouveaux, 333-334.
Contrefaçon des livres rares, 335-336.
Échange des livres, 337-341.
Reliure des livres, 361-376, voir **Reliure.**
Communication des livres dans la salle de lecture, 393-403, voir **Communication.**
Prêt des livres, 403-430, voir **Prêt.**
Exposition de livres précieux, 463-465.
Locaux d'une bibliothèque (Disposition des).
Généralités, 42-44.
Salles de travail et de manipulation du personnel, 42-43.
Salle de prêt, 43.
Salle de lecture, 43-44.
Magasins des livres, 44.
Salles des manuscrits et des incunables, 44.
Différents systèmes de construction, 45-49, 66-68.
Caractères des anciennes constructions, 45-49.
Anciennes bibliothèque italiennes, 45-47.
Bibliothèque Laurentienne, 45-47.
Ancienne bibliothèque ducale de Wolfenbüttel, 47-49.
Bibliothèques modernes, 49-120.
Bibliothèque royale de Munich, 49-53.
Caractères des bibliothèques américaines, 52-65.
Bibliothèque du Peabody Institute, 54-56.
Bibliothèque du Congrès, 56-59.

Défauts des bibliothèques américaines, 60.
Projet de réforme de POOLE, 60-65.
La « Newberry Library », 64-66.
Bibliothèque Sainte-Geneviève, 67-68.
Bibliothèque de Grenoble, 68.
Bibliothèque universitaire de Bordeaux, 68-69.
Systèmes dit « à magasins », 69-71.
British Museum, 71-76.
Principales bibliothèques construites d'après le système à magasins, 77.
Bibliothèque Nationale à Paris, 77-95.
Bibliothèque universitaire de Halle, 95-101.
Bibliothèque royale de Stuttgart, 102-104.
Nouvelle bibliothèque ducale de Wolfenbüttel, 104-109.
Bibliothèque universitaire de Leipzig, 109-113.
Projet pour une nouvelle bibliothèque nationale centrale à Florence, 114-120.
Notes compl., 561.
LOCKROY, 92.
LOHMEYER (K.), 570.
LOMAX (B.), 500.
LOMEIER, 2, 14, 481.
LONDRES (« British Museum »), 38, 69, 71-76, 129, 137, 143, 157, 166, 188, 287, 288, 289, 342, 354, 361, 464, 584.
MAC-ALISTER (« New Record Office »), 137.
— (Bibliothèque du « Guildhall »), 257.
— (Bibliothèque de l'« India Office »), 287.
— (« Clerkenwell public library »), 395, 585.
— (« Athenaeum »), 449.
Longévité des bibliothécaires, 151.
LORCK (C. B.), 266, 284.
LORENZ (O.), 456, 550.
LORENZ (O.), 459.
LOUBIER (J.), 585.
LOW, 455.
LOWNDES (W. T.), 455.
LOWREY (C. E.), 421.
LUCAS (Ch.), 45.
LUDEWIG (H.), 203.
LÜBECK (Bibliothèque de), 573.
Lumière électrique (De l'emploi de la), 40.
LUNDSTEDT (B.), 342, 568.
LYMBURN (J.), 143.
LYON (Bibliothèque universitaire de), 354.
LYSTER (T. W.), 586.

M

M... (Dr F.), 270.
MAAS (G.), 562.
MAC-ALISTER (J. Y. W.), 26, 150, 365, 395.
MACCIUCCA (F. V.), 407.
MACFARLANE (J.), 571.
MACFIE (R. A.), 345.
MADAN (F.), 571.

Mader (J.), 2, 14, 36.
MADRID (Bibliothèque nationale de), 77.
Magasin des livres.
Leur construction, 44.
Leur aménagement, 124-141, voir **Aménagement.**
Du système « à magasins », 69-71.
Nettoyage des magasins, 318-319.
Possibilité de permettre au public d'entrer dans les magasins, 394-395.
Magnüsson (E.), 61.
Maire (A.), 24, 278, 364, 490, 558, 569..
Maittaire, 270.
Malagola (C.), 464.
Mancini (Marquis de), 78.
Manipulation (Salle de), 43, 121.
Mann (B. P.), 412, 499.
Mansard, 78.
Manuscrits.
Salle des manuscrits, 44.
Du degré de rareté des manuscrits, 180-181.
Cataloguage des manuscrits, 279-282.
Classement des manuscrits, 282-284.
Exposition de manuscrits, 463-465.
Marais, 271.
MARBOURG (Bibliothèque universitaire de), 135, 411, 578.
Marchand (P.), 481.
Marchmont (F.), 569.
Mareuse (A.), 587.
Marges des livres (Façon dont le relieur doit rogner les), 374.
Marius Michel, voir Michel.
Maroquin (Reliures en), 372.
— du Levant, 373.
Marques d'imprimeurs, 268.
— d'eau, 269.
MARSEILLE (Bibliothèque universitaire de), 354.
Martin (J.), 570.
Martini (E.), 416, 571.
Marzo (G. di), 571.
Mason (Th.), 578.
MASSACHUSETTS (État du).
— (Bibliothèque de l' « Amherst College »), 491.
Matthews (J.), 418.
Maul (J.), 370.
MAYENCE (Bibliothèque de la ville à), 464, 573.
Mayer (F. A.), 571.
Mayhew (H. M.), 562.
Mazarin (Cardinal de), 78.
Mazzi, 25.
Mécène, 31.
Mecklenburg, 232, 233, 243, 245, 270, 478.
Médailles (De l'acquisition des), 183.
Meier (G.), 279, 287.
Meinecke (A.), 55.
Melzi (G.), 238.
Mémoires scientifiques ou littéraires, (Cataloguage des), 198-199.
Mercator, 464, 584.
Mergenthaler (O.), 285
Merington (M. E.), 563.

MERRILL (W. S.), 144.
Métonomasie (Cataloguage des ouvrages parus sous un nom traduit), 239-240.
METZ (R.), 370.
MEUSEL (J. G.), 462.
MEYER, 51.
MEYER, 453.
MEYER (J.), 462.
MEYER (O.), 567, 579.
MEYER (W.), 286.
MICHAUD (J.), 461.
MICHEL (M.), 369.
MIDWORTH (H.), 146.
MILCHSACK (G.), 270, 574.
MILWAUKEE (*Public library of*), 497, 505.
MIRA (G. M.), 25.
MITCHELL (J. T.), 274.
Mise en place des livres, voir **Placement.**
Mobilier des bibliothèques, voir **Aménagement.**
MODONA (L.), 189.
MOHL (R. von), 325, 326.
MOLBECH (C.), 5, 6, 10, 16, 17, 41, 154, 190, 326, 355, 380, 381, 385.
MOLINIER, 68.
MONDINO (B. S.), 437.
Monocatalogues, 203-204.
MONOD (G.), 459.
MONS (Société des bibliophiles de), 321.
MONTAUBAN (Bibliothèque universitaire de), 354.
Monte-Charge, 141.
Monthly Notes [of the L. A. U. K.], 32.
MONTPELLIER (Bibliothèque universitaire de), 354.
MORGAN (H. H.), 431.
MORINI (U.), 361.
MORLEY, 12.
MORTET (C.), 432, 470, 476, 588.
MORTET (V.), 18, 68, 69, 302, 446, 470, 476, 568.
Mot typique, 243-244.
Mots (Variantes de certains), 246.
— composés, 246-247.
MOTHES, 37.
MOURIER (A.), 278.
MOWRY (W. A.), 150.
MÜHLBRECHT (O.), 564, 566.
MÜLLER, 135.
MÜLLER (C.), 47, 405.
MÜLLER (C. Fr.), 276.
MÜLLER (F.), 20.
MÜLLER (H. A.), 462.
MÜLLER (J.), 199.
MÜLLER (Th.), 155.
MÜNSTER (Bibliothèque de), 578.
MÜNZEL (R.), 448.
MULLINS (J. D.), 146, 161, 450.
MUNICH (Bibliothèque royale à), 49-53, 342.
MURHARD (F. W. A.), 459.
MURIMUTH (A.), 12.
Musées techniques organisés par certaines bibliothèques, 466-467.
MYLIUS (J. Ch.), 238.

N

NAGLER (G. K.), 462.
NAMUR (P.), 25, 177.
NANCY (Bibliothèque universitaire de), 354.
NARDUCCI, 470, 471.
NAUDÉ (G.), 13, 297, 469.
NAUMANN (R.), 3, 4, 17, 28, 29, 321, 463.
NELSON (Ch. A.), 586.
NENTWIG (H.), 271, 286, 571.
NESSEL (D. von), 301.
Nettoyage des bibliothèques, 314 et 318-319.
— des livres, 314.
Neuer Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekwissenschaft..., 11, 29.
NEUMANN (L. G.), 21.
NEUSTRELITZ (Bibliothèque grand-ducale de), 412.
NEW-YORK (Bibliothèque Astor), 52, 157.
— (State Library, 451).
— (Apprentice's library), 498, 505.
— (Lenox library), 575.
— (Bibliothèque de la « Tilden Trust »), 575.
NICHOLS (J. B.), 225.
NICHOLSON (E. B.), 188, 372.
NICK, 427.
NIZET (F.), 213.
NÖRRENBERG (C.), 437, 473, 558, 561.
Noms composés (Classement des), 236.
— propres (Classement des), 233-237, 248.
NOYES (S. B.), 201.
Numérotage des livres.
Utilité du numérotage, 307.
Différents systèmes de numérotage, 307-308.
Du mode de numérotage à adopter dans les grandes bibliothèques, 308-309.
Du numérotage par volume ou par ouvrage, 309-310.
Du numérotage des ouvrages qui doivent être placés à part, 310.
De l'inscription des cotes sur les livres, 310-312.
Derniers systèmes de numérotage inventés en Amérique, 504-511.

O

Oecophora pseudospretella (Dégâts qu'il cause et moyen de le détruire), 320-322
OECHELHAEUSER (A. von), 566.
OESTERLEY (H.), 195, 253, 459.
OETTINGER (E. M.), 461, 527.
OGLE (J. J.), 150, 450, 500. 559, 564, 567.
OMONT (H.), 286, 570.
Organisation des bibliothèques, 171-323.
ORLÉANS (Bibliothèque d'), 569.

ORTNER, 587.
OTTINO (G.), 25, 154, 490, 558.
OTTLEY (H.), 462.
OTTO (G.), 184.
OXFORD (Bibliothèque Bodléienne d'), 287, 291, 342, 474.

P

Palimpsestes, 180.
PALUMBO (E.), 368.
PANIZZI (Sir A.), 73, 74, 188.
PANZER (G. W.), 270, 272.
PAOLI (C.), 570.
Papier à employer pour les catalogues en volumes, 207.
— à employer pour les fiches, 265.
PAPINI (A.), 114, 561.
Parchemin (Impressions sur), 182.
— (Reliures en), 372.
PARIS (Bibliothèque nationale), 39, 41, 76, 77-95, 157, 166, 285, 286, 289, 342, 354, 401, 444, 463, 571, 572.
— (Bibliothèque Sainte-Geneviève), 67-68, 354.
— (Bibliothèque de la Sorbonne), 257, 357.
PARKER (J.), 505.
PARR (G.), 419.
PARSONS (F. H.), 576.
PARSONS (J.), 559.
PASCAL (J.-L.), 38, 39, 69, 71, 74, 76, 79, 93.
PASSANO (G.), 238.
PATRICIUS (F.), 36.
PATTISON (M.), 448, 582.
PATTON (N. S.), 61.
PAULI, 135.
PAULY (A.), 460.
PAVIE (Bibliothèque universitaire de), 291.
Peaux employées pour les reliures, 372-373.
PECK (A. L.), 574.
PELLECHET, 271, 569.
PERAUD, 85.
Périodiques (Cataloguage des), 198-199, 274.
— (Registre d'acquisition des), 357.
— (Meubles pour la conservation des périodiques et des ouvrages en cours de publication), 357-359.
PERKINS (F. B.), 189, 213, 498, 499.
PERKINS (N. C.), 368.
Personnel des bibliothèques américaines, 157.
— des bibliothèques européennes et particulièrement de la Bibliothèque Nationale, 157, voir aussi **Employés**.
PERTSCH (W.), 286.
PETHERBRIDGE, 583.
PETTERSEN (H.), 238.

Petzholdt (J.), 4, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 17, 18, 19, 22, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 40, 71, 77, 125, 127, 129, 130, 144, 145, 146, 149, 163, 177, 184, 186, 188, 190, 219, 243, 253, 254, 256, 270, 274, 275, 288, 289, 321, 322, 326, 344, 379, 399, 421, 434, 435, 441, 442, 443, 444, 447, 448, 449, 451, 455, 468, 470, 471, 478, 490, 491, 513, 514.

Pfaff (W.), 491.

Photius, 31.

Picot (G.), 289.

Pièces volantes (Conservation et reliure des), 366-367.

Pierer, 453.

Pierret (E.), 289.

Pietsch (K.), 27, 193.

Pistor, 69.

PITTSBURGH (The Carnegie library of), 575.

Placcius (V.), 238.

Placement des livres sur les rayons.

- Considérations générales, 293-295.
- Mise en place par ordre d'entrée, 295-296.
- Mise en place par ordre alphabétique, 296-297.
- Mise en place par ordre méthodique, 297-299.
- Système de placement fixe, 299-300.
- Système de placement mobile, 299-300.
- Concordance entre le placement des livres sur les rayons et le catalogue méthodique, 301-302.
- De l'influence des formats sur le placement des livres, 301-303.
- Règles à observer pour le placement sur les rayons, 303-305.
- Les Appui-livres, 305.
- Placement des livres de formats exceptionnels, 306.
- Mise en place des ouvrages précieux, 306.
- Mise en place des collections reçues en don, 306-307.
- Avantages du placement systématique sur le placement par ordre d'entrée, 502-504, et *Notes compl.*, 588-589.
- Derniers systèmes de placement et de numérotation inventés en Amérique, 504-511.
- Système décimal de Dewey, 505.
- Système combiné de Schwartz, 505-508.
- Système de Cutter, 508-510.
- Système de Biscoe, 510-511.

Plan de bibliothèque de Poole, 60-65.

Plans (Reliures des), 375-376.

Pline, 321.

Plummer (M. W.), 27, 419, 450, 451.

Pökel (W.), 462.

Poggendorff (J. C.), 462.

Pohler (J.), 584.

POITIERS (Bibliothèque universitaire de), 354.

Polain (M. L.), 587.

Pollard (A. W.), 465.

Pollux, 2.
Polytypage des titres, 467-469.
Poole (R. B.), 142, 147, 365.
Poole (W. F.), 27, 28, 36, 55, 60, 61, 65, 356, 421, 435, 457, 475, 561.
Portal (C.), 569.
Porter (G. W.), 290.
Portraits (Cataloguage des), 274.
Potthast (A.), 459, 550, 584.
Poulet-Malassis (A.), 184.
Powell (G. H.), 407.
Préfet d'une bibliothèque, voir **Bibliothécaire** en chef.
Preller (L.), 177.
Prêt (Salle du), 43, 122.
Prêt des livres.
Avantages et inconvénients du prêt, 403-405.
Garanties à exiger des emprunteurs, 405-408.
Questions diverses relatives au prêt, 408-410.
Du prêt à distance et du prêt de bibliothèque à bibliothèque, 410-412.
Des mesures de rigueur à prendre contre les emprunteurs négligents ou peu scrupuleux, 412-413.
Des ouvrages qui peuvent être prêtés, 414-415.
Du prêt des manuscrits, 415-418.
Opérations du prêt, 418-427.
Bulletins de prêt, 421-423.
Registre de prêt, 422-426.
Durée normale du prêt, 426-427.
De la restitution générale des livres pour le récolement, 427-429.
De la suppression du récolement général, 428-429.
Nombre des volumes qu'un emprunteur peut avoir à la fois, 429.
Restitution des livres en temps ordinaire, 429-430.
Notes compl., 578-579.
Preusker (C.), 21.
Preuss (E.), 460, 550.
Prideaux (S. T.), 370.
Pritzel (G. A.), 460.
Proceedings of the Library Association of the United Kingdom, 32.
Programmes (Cataloguage des), 274-279.
Propreté des bibliothèques, 317-319.
Prou, 279.
Pseudonymes (Cataloguage des), 237-239.
« **Public libraries** » (Rôle et influence des), voir **Bibliothèques** publiques libres.
Putnam (H.), 395.

Q

Qualités d'un bon bibliothécaire, 145-149.
Quérard (J. M.), 238, 456, 550.
Questel, 68.
Quinn (J. H.), 419, 578.

R

Ranck (S. H.), 575, 577, 579.

Rapport annuel sur l'administration de la bibliothèque, 327, 573.

Raretés (Différentes espèces de raretés et ouvrages qui méritent d'être considérés comme rares), 177-182.

Rassmann (F.), 238.

Ratjen (H.), 16, 17.

Rawson (H.), 582.

Rayonnage.

Longueur et hauteur des rayons, 128-130.
Épaisseur des rayons, 130-131.
Largeur des rayons, 131.
Avantages des rayons mobiles sur les rayons fixes, 131.
Différents systèmes de rayons mobiles :
Systèmes à crémaillères et à clavettes, 131-132.
Système Staender, 134.
— F. Ebrard et C. Wolff, 134.
— Lipman, 134.
— Roth, 134.
— Green, 134.
— Wenker, 135.
— Leuthold, 135.
— Smith, 135.
O. Uhlworm, 135.
Müller, 135.
Stikeman, 135.
— Dahl et Krucken, 135.
— Pauli, 135.
du *Library Bureau*, 135.
Rayons en bois, fer, tôle, etc. 137.
Précautions à prendre pour préserver des insectes les rayons en bois, 320.

Récolement.

Nécessité de le faire sérieusement, 313-314.
Ce qu'il faut entendre par récolement, 314.
Manière de l'effectuer, 314-315.
Du récolement annuel, 315-316.
Des récolements extraordinaires, 316-317.
De la restitution des livres pour le récolement général, 427-429.
De la suppression du récolement général, 428-429.

Recueils factices (Cataloguage des), 224.
— (Leur inscription à l'inventaire), 231.

Reed (T. B.), 500.

Référence (Catalogue des ouvrages de), 274.

Registre d'acquisition.

Disposition du registre, 350.
Modèle de registre, 351.
De l'enregistrement des acquisitions nouvelles, 350-353.
Utilité du registre pour le relevé des accroissements annuels, 353-354.
Du catalogue des acquisitions annuelles, 354, et *Notes compl.*, 575.
De la substitution d'un réper-

toire sur fiches au registre des acquisitions, 355-356.
Registre des dons, 357.
Registre d'acquisition des périodiques, 357.
Registre d'acquisition des ouvrages en cours de publication, 358-359.
Répertoire des suites, 359-361.

Registre des demandes d'acquisitions, 324.
— des dons, 357.
Registre du prêt, 422-426.
De son remplacement par le système de DEWEY, 553-554.
De son remplacement par le système de SCHWARTZ, 554-555.

Règlements de bibliothèques.
De la nécessité d'un règlement, 385.
Observations générales sur les règlements, 386-389.
Réglements principaux des bibliothèques universitaires françaises, 515-553.
REICHE, 276.
REICHHART (C.), 271.
REIFENBERG (de), 184.
REIFENKUGEL (K.), 582.
REINACH (S.), 31.
REINWALD (Ch.), 456.
Reliure des livres.
Des reliures en bois, 319.
Reliure des livres nouveaux, 361-362.
Temps nécessaire au relieur pour son travail, 363.
Organisation dans une bibliothèque du service de reliure, 363-364.
Règles sur lesquelles doit se baser le bibliothécaire, 365-366.
De l'emploi des boites en carton pour les brochures et pièces volantes, 366-367.
Des recueils de brochures, 367.
Observations diverses, 367-368.
Qualités d'une bonne reliure, 368-369.
Exécution technique de la reliure, 369-370.
Reliure des ouvrages incomplets, 370-371.
Du titre de reliure, 371-372.
Différentes espèces de reliure, 372-373.
Du cartonnage et de l'emboitage, 372.
Peaux et toiles employées en reliure, 372-373.
Reliure pleine et demi-reliure, 372.
Cartonnage *à la Bradel*, 373.
Reliures en velours, soie, etc., 373.
Ferrures employées dans certaines reliures, 373.
Tranches marbrées, jaspées, dorées, 374.
Dos rigides et dos souples, 374.
Recommandations à faire au relieur, 374-375.
Vérification des reliures, 375.
Reliure des cartes et plans, 375-376.
Notes compl., 576.
RENN (E.), 277, 569.
RENNES (Bibliothèque universitaire de), 354.
Ressources d'une bibliothèque.

Différentes espèces de ressources, 167.
Dons des particuliers, 167-168.
Indemnités extraordinaires, 168.
Vente des doubles, 168.
Budgets des grandes bibliothèques des différents états, 168-169.
Devoirs du bibliothécaire relativement aux fonds qui lui sont confiés, 169-170.
Notes compl., 565.
Restitution des livres prêtés, 427-430.
RETTIG (G.), 23.
REUSS (J. D.), 199.
Revue des Bibliothèques, 31.
Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées, 31.
Revues (Cataloguage des), voir **Périodiques**.
Revues de bibliothéconomie, 27-33.
REYER (E.), 21, 157, 398, 424, 558.
RICHARD (J.), 171.
RICHARD DE BURY, 12, 406.
RICHARDSON (Miss), 450.
RICHARDSON (E. C.), 150, 152, 398, 452.
RICHARDUS DUNELMENSIS, voir RICHARD DE BURY.
RICHET (Ch.), 588.
RICHTER (B.), 21.
RICHTER (O.), 512.
RICHTER (P. E.), 291, 557, 584.
RINAUDO (C.), 562.
Rivista delle Biblioteche..., 32.
ROBERT (U.), 24, 286.
ROBERTS (W.), 268, 574.
ROBERTSON (A. W.), 37, 158, 413, 418, 564.
ROBINS (M. E.), 583.
ROBINSON (O. H.), 199.
ROCCA (A.), 13.
ROCCO (E.), 238.
RÖDIGER (M.), 385, 458.
ROGERS (W. T.), 154.
ROGG (J.), 459.
ROMANELLI, 78.
ROMBERG, 45.
ROME (Bibliothèque de la Chambre des députés à), 257.
— (Bibliothèque Victor-Emmanuel), 263, 354, 361.
ROORBACH (O. A.), 457.
ROQUETTE (A.), 169, 476, 478, 479.
ROSE (H. J.), 461.
ROSSBACH (A.), 109, 114.
ROSSBERG (L.), 459.
ROSTGAARD (F.), 14, 480.
ROSTOCK (Bibliothèque de l'université de), 77.
ROTERMUND (H. W.), 461.
ROTH (E.), 569, 578, 588.
ROTH (J.), 134, 561.
ROTHSCHILD (K. von), 573, 575.
ROTHSCHOLZIUS (F.), 268.
ROUVEYRE (E.), 177, 319, 476.
ROWELL (J. C.), 500, 585, 587.
RUDOLPH (A. J.), 265, 576.
RUEPPRECHT (Ch.), 579.

2e et 3e livraisons. Prix : 2 fr.

L'ouvrage formera un beau volume in-8, de 500 à 600 pages.
Prix : Broché, 10 fr. — Relié en mouton souple, 12 fr.
Il peut être obtenu aussi en 10 livraisons au prix de 1 *fr. chacune*

MANUEL
DE
BIBLIOTHÉCONOMIE

PAR

Le Dr ARNIM GRAESEL
Bibliothécaire à l'Université de Berlin

Édition française revue par l'auteur et considérablement augmentée

TRADUCTION DE
JULES LAUDE
Bibliothécaire universitaire

Avec onze planches et soixante-dix figures

PARIS
H. WELTER, ÉDITEUR
59, Rue Bonaparte, 59
1896

Préface de l'Auteur pour l'Édition française

Ce Manuel de Bibliothéconomie n'est pas, comme on pourrait le croire, une simple traduction des « Grundzüge der Bibliothekslehre » parus à Leipzig il y a maintenant cinq ans. Les nombreuses corrections et les additions importantes faites au texte primitif permettent de considérer cette édition française comme constituant une édition nouvelle. Tous les chapitres ont subi des modifications plus ou moins profondes et certains ont été considérablement augmentés; mais c'est particulièrement sur les notes qu'a porté notre travail de revision. D'une part nous avons complété et mis à jour les indications bibliographiques; d'autre part nous avons enrichi d'observations nouvelles et, nous voulons l'espérer, instructives le commentaire de l'ouvrage.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier M. J. Laude de son excellente traduction et M. H. Welter du soin qu'il a mis à éditer le livre.

Berlin, 4 septembre 1895.

Dr A. Graesel.

Slater (J. H.), 26, 452.
Smirke (Sir R.), 71.
Smirke (Sir S.), 74.
Smith, 26.
Smith, 135.
Smith (L. P.), 146, 147, 149, 400, 499.
Smith (S.), 386, 562.
Smith (W.), 462.
Smithmeyer (J. L.), 56, 58, 59, 61.
Sohncke (L. A.), 459.
Soie (Impressions sur), 182.
— (Reliures en), 373.
Sonnenschein (W. S.), 573.
Soule (C. C.), 61, 65, 156.
Sous-bibliothécaires, voir **Employés**.
Sparks, 462.
Sperling (H. O.), 199.
Spire-Blondel, 121.
Spofford (A. R.), 11, 63, 169, 345, 364, 452.
Spooner (S.), 462.
Spuller (E.), 548.
Staderini (A.), 263.
Staender (J.), 133, 134, 286, 303.
Stagiaires, 160-162.
Stammer, 22.
Stanley (G.), 462.
Statistique du prêt, 424.
— des lecteurs et emprunteurs, 424.
Stearns (L. E.), 562, 563.
Steenberg (A. S.), 419.
Steffenhagen (E.), 125, 126, 127, 129, 144, 219, 303, 304, 342, 379, 380, 433, 434, 441, 445, 491, 565, 582.
Steiff (K.), 232.
Stein (H.), 31, 451, 560, 579, 587.
Steinach (H.), 214.
Steiner (B. C.), 577, 578.
Steiner (L. H.), 147.
Steinschneider (M.), 457.
Stenglein, 17, 19.
Stephen (L.), 462.
Stephens (H.), 188.
Stephens (T. E.), 348.
Stetson (W. K.), 412.
Stieglitz, 37.
Stikeman, 135, 137.
Stintzing, 476.
Stockbauer (G.), 370.
Stockholm (Bibliothèque royale de), 77, 137, 354.
Strasbourg (Bibliothèque universitaire et régionale de), 77, 338, 463, 561.
Stuttgard (Bibliothèque royale de), 77, 102-104, 428, 463.
Suites d'ouvrages, 359-361.
Surnoms (Classement des), 236.
Surnuméraires, voir **Stagiaires**.
Surveillance dans les salles, 400-402,
Swan (R. T.), 568.
Sybel, 434.
Systèmes bibliographiques.
Observations générales, 214-215.
Système Garnier, 480, 481.
— Rostgaard, 480.
— P. Marchand, 481.
— J.-Ch. Brunet, 481.

Système Joh. M. Francke, 481-482.
— Schütz et Hufeland, 482-483.
— Schleiermacher, 483, 490.
— O. Hartwig, 483-489.
Derniers systèmes inventés en Europe, 490-491.
Systèmes particuliers à telle ou telle science, 491.
Systèmes américains, 491-499.
Système Dewey, 491-497.
— J. Schwartz, 498.
— Perkins, 498.
— Cutter, 498-499.
Travaux relatifs aux systèmes généraux de classification, 499-500.
Classifications spéciales, 500.
Notes compl., 586-588.
Szelinski (G.), 22.

T

Tables comptoirs, 138.
— à rouleaux, 139.
— de travail dans la salle de lecture, 122.
Tandy (F. D.), 559.
Tangl (M.), 570.
Taschenberg (E. L.), 319, 320.
Taschenberg (O.), 461.
Tedder (H. R.), 26, 152, 154, 421, 448, 449, 585.
Terbeck (F,), 276.
Teske (C.), 566.
Tews (J.), 558.
Theden (D.), 22.
Theophrastus (Junior), 146.
Thèses (Cataloguage des), 198, 274-279.
— (Échange international des), 340.
— (La question de l' « authorship » dans les thèses anciennes), 476-480, *Notes compl.*, 586.
Thienemann, 490.
Thierry, 89.
Thierry-Poux (O.), 271.
Thomas (E. C.), 12, 25, 26, 33, 76, 500.
Thompson (E. M.), 12, 279.
Thomson (J.), 578.
Thurston (E. P.), 574.
Thwaites (R. G.), 574.
Tiedemann, 69, 95, 97, 101, 260.
Timbrage des livres, 183-185.
Timbres, 185-186.
Titre de reliure, 371-372.
Titres.
De leur transcription sur cartes, 190-196, 467-469.
De leur transcription sur le catalogue méthodique en volumes, 221-223.
Titres portant un pseudonyme, 237-239.
Titres portant un nom traduit, 239-240.
Titres ne portant que les initiales du nom, 240-241.
Titres portant plusieurs noms d'auteurs, 241-242.
Titres sans nom d'auteur, 243-247.
Toile (Reliures en), 372.

TOULOUSE (Bibliothèque universitaire de), 354.
TRAIL (J. W. H.), 500.
Traités de bibliothécographie, 14.
— de bibliothéconomie, 10-27.
Tranches, marbrées, jaspées, dorées, 374.
TRANÉR, 479.
Transactions and Proceedings of the Library Association of the United Kingdom, 32.
TREITSCHKE (H. von), 471, 472, 514.
TRÜBNER, 457.
TRÜBNER (R.), 155.
« **Trustees** » (Les), dans les bibliothèques américaines, 156.
TUBERCAZE (B.), 24.
TURNER (F.), 150.

U

UHLAND, 336.
UHLIRZ (K.), 213.
UHLWORM (O.), 135.
UMBREIT (A. E.), 177.
Usage de la Bibliothèque.
Considérations générales, 383-385.
Des règlements de bibliothèques, 385-389.
De la possibilité de permettre au public de consulter les catalogues manuscrits, 389-390.
Conditions dans lesquelles on peut autoriser la visite des bibliothèques, 390-393.
Communication des livres dans la salle de lecture, 393-403, voir **Communication**.
Du prêt des livres hors de la bibliothèque, 403-430, voir **Prêt**.
Notes comp., 576-577.
UTLEY (H. M.), 61, 156, 563, 572, 578.
UZANNE, 370.

V

Vacances des employés, 165.
VALLARDI, 588.
VALLÉE (L.), 289, 451.
VAN NAME (A.), 61.
VAPEREAU (G.), 461.
VARNHAGEN (H.), 278, 570.
VARSOVIE (Bibliothèque universitaire de), 77.
VATER (J. S.), 460.
VATTEMAR (A.), 340.
Veau (Reliures en), 372.
Ventilation, 37.
VENTURI (Ad.), 31.
Vers qui attaquent le bois et les livres, 319-322.
VERSAILLES (Bibliothèque de), 569.
VETTER, 276.

Vicaire (G.), 583.
Vielhaber (G.), 570.
Vienne (Bibliothèque de l'université de), 77.
— (Bibliothèque impériale et royale de), 301, 584.
Vinne, 266.
Vinton (F.), 210.
Vinycomb (J.), 567.
Virchow, 336.
Visite des bibliothèques, 390-393.
Vitrines pour manuscrits et livres rares, 138-139.
Vitruve, 36, 37.
Vogel (E. S.), 12, 44.
Vogt (J.), 177.
Vouillième (E.), 271.

W

Wace (H.), 462.
Wade (E. J.), 568.
Wagner (E.), 584.
Wagner (F. W.), 460.
Wagner (H.), 45.
Wagner (R.), 266.
Wagonnets, 141.
Waitz (G.), 459.
Walford (C.), 36, 151, 338, 364.
Wallis (A.), 370.
Walther (O. A.), 459.
Walther (P. A. F.), 199.
Warnecke (F.), 184.
Warren (J. L.).
Warren (S. R.), 27.
Washington (Bibliothèque du Congrès, à), 53, 56-59, 63-65, 134, 512.
— (Bibliothèque de la « Smithsonian Institution », 341, 470, 473.
Watt (R.), 455.
Wattenbach (W.), 279, 459.
Wegele (F. X. von), 462.
Wehle (J. H.), 284.
Weidling (K.), 344.
Weigel (T. O.), 266.
Weimar (Bibliothèque de), 354.
Weissenhofer (R.), 22.
Welch (Ch.), 559.
Weller (E.), 195, 238, 270.
Wendeler (C.), 447.
Wenker (G.), 135, 136.
Wentscher (E.), 192.
Werner (K. F.), 185.
West (Th. H.), 561, 574.
Westmacott (R.), 72.
Wheatley (B. R.), 233, 418, 477.
Wheatley (H. B), 171, 188, 199, 243, 370, 477, 585.
Whelpley (A. W.), 574, 578.
White (W.), 76.
Whitney (J. L.), 54, 335, 450.
Wiesner, 40.
Wiesbaden (Bibliothèque de), 578.
Wilson (H.), 500.

Wilson (J, G.), 557.
Winer (G. B.), 461.
Winiewski (F.), 277.
Winkler (O.), 568.
Winsor (J.), 31, 42, 60, 161, 214, 356, 364, 377, 431, 559.
Winter Jones (J.), 26, 159, 437.
Wintterlin (A.), 144, 428.
Wire (G. E.), 571, 572, 582.
Wislocki, 456.
WOLFENBÜTTEL (Ancienne bibliothèque ducale de), 47-49.
WOLFENBÜTTEL (Nouvelle bibliothèque ducale de), 104-109.
Wolff (C.), 134, 303.
Wood (B.), 395, 573.
Woodruf (E. H.), 574.
WÜRZBURG (Bibliothèque de l'université de), 286, 354.
Wurzbach (C. von), 462.
Wuttig (G. W.), 459.
Wyman (C. W. H.), 266.

X — Y

Xylographes.
Leur valeur, 181.
Leur catalogage, 273.

Young (C. C.), 563.

Z

Zaehnsdorf (J. W.), 370
Zangemeister (K.), 303, 491.
Zarncke (Fr.), 458.
Zedler (G.), 582.
Zeiss (J. G.), 277, 569.
Zeitlin (W.), 584.
Zelbr (K.), 586.
Zenker (J. Th.), 457.
Zestermann (A.), 266.
Zihn (J. Ge.), 2.
Zimmermann (K.), 576.
Zoller (E.), 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 13, 15, 17, 24, 41, 307, 440.
Zuchold (E. A.), 461.
ZWITTAU (Bibliothèque populaire Ottendorfer, à), 558.

ERRATA

Voir pages 589-590.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE H. WELTER, A PARIS

Adam de Saint-Victor. Œuvres poétiques, publ. p. Léon Gautier. 2 forts vol. in-16. 1859. (12 fr.) 8 fr.
Edition la plus complète.

Adresses de 2550 Bibliothèques réparties sur le monde entier, telles qu'elles nous servent pour la distribution de nos catalogues. Chaque adresse est imprimée séparément sur une bande de papier du format de 10 sur 20 cent. La collection des 2550 adresses, 50 fr.

Amélineau (E.). Géographie de l'Egypte à l'époque copte. In-8, 1893. 35 fr.

Amiaud et Scheil. Les inscriptions de Salmanasar II. 1890. 12 fr. 50

Analecta Liturgica, publ. par Weale et Misset, fasc. 1 à 13 pro 1 à 16. in-4, 1888-97. 100 fr.

Archives du diocèse de Chartres. Histoire et Cartulaire de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou (1031-1789). Fort vol. in-8, av. planches. 1895-97. 12 fr. 50

Barbier de Montault (Mgr X.). Œuvres complètes. 11 vol. in-8 parus. Chaque volume 12 fr. 50
I : Inventaires ecclésiastiques. II : Le Vatican. III : Le Pape. IV-V : Droit papal. VI à VIII. Dévotions populaires. IX à XI. Hagiographie.

Bargès (J. J. L.). Rabbi Yapheth Abou Aly. In Canticum canticorum commentarium arabicum. Fort vol. in-8. 1884. (20 fr.) 10 fr.

Bory de Saint-Vincent. *Botanique* du Voyage autour du monde sur la corvette *La Coquille* pendant les années 1822-25. Partie *Cryptogamie*. In-4, avec 36 planches coloriées et noires. 1828. 35 fr.

Bury. Philobiblion. Trad. fr. par Cocheris. In-16. 1856. (12 fr.) net 6 fr.

Cabinet du Bibliophile : Tirage sur papier de Chine ou sur papier Whatman. In-12. 1869-1890.

Rivière-Dufresny. Entretiens et amusements sérieux et comiques. (12 fr.) 6 fr.

De Sainte-Foix. Lettres turques. (12 fr.) 6 fr.

Mme de Sablé. Maximes (1678). (10 fr.) 5 fr.

Doublet (Jean). Elégies, suivies des épigrammes et des rimes diverses. (16 fr.) 8 fr.

Le Traicté de Getta et d'Amphitrion. Poème dialogué du XVe siècle, trad. du latin de Vital de Blois par Eust. Deschamps. (10 fr.) 5 fr.

Voltaire. Lettres et poésies inédites adressées à la reine de Prusse, à la princesse Ulrique et à la margrave de Bareuth. 1872. (10 fr.) 5 fr.

Rabelais. La seconde Chronique de Gargantua et de Pantagruel. (16 fr.) 8 fr.

Agrippa d'Aubigné. L'Enfer, satire en prose. (18 fr.) 9 fr.

Les Marguerites de la Marguerite des Princesses. Texte de 1547, publ. par Félix Frank. 4 vol. 1873. (80 fr.) 40 fr.

Le Disciple de Pantagruel. (14 fr.) 7 fr.

Agrippa d'Aubigné. Le printemps, stances et odes. (16 fr.) 8 fr.

Labé (Louise). Œuvres (sur Chine seulement). (24 fr.) 12 fr.

Courval-Sonnet. Œuvres poétiques. 3 vol. 1876. (54 fr.) 27 fr.

Romieu (Marie de). Œuvres poétiques. 1878. (16 fr.) 8 fr.

Satire Ménippée, texte primitif (1593). 1878. (16 fr.) 8 fr.

Légende de Pierre Faifeu, avec préface du bibliophile Jacob. 1880. (16 fr.) 8 fr.

Sévigné. Le premier Texte des lettres de Mme de Sévigné. Réimpr. de l'édit. de 1725. (14 fr.) 7 fr.

Buttet (M.-B.). Poésies. 2 vol. (36 fr.) 18 fr.

Dulorens. Premières satires (1624). Avec notice par Prosper Blanchemain. 1881. (20 fr.) 10 fr.

Esope. Fables. Mises en rithme françoise par G. Corrozet. (24 fr.) 12 fr.

Motin (Pierre). Œuvres inédites (XVIe s.). (16 fr.) 8 fr.

Petit (Louis). Satires (1686). (16 fr.) 8 fr.

Bereau (Jacques), Poitevin. Œuvres poétiques (1565). (22 fr.) 11 fr.

Poupo (Pierre). Poésies diverses tirées de la Muse chrétienne (1590). (20 fr.) 10 fr.

Meschinot (J.). Les Lunettes des Princes. 8 fr.

La Fricassée crotestyllonnée, commentée par Me Epiphane Sidredoulx. Préface de Prosper Blanchemain. (16 fr.) 8 fr.

Caesar. Texte latin, notes et comment., par Dubner. 2 vol. in-4. 1867. (40 fr.). net 10 fr.

Candrea Hecht (A.). Grammaire roumaine. In-16. 1897. 10 fr.

Cartault (A.). Terres cuites antiques trouvées en Grèce et en Asie Mineure. In-fol., avec 85 pl. 1892. (120 fr.) net 70 fr.

Catalogue des thèses soutenues en France depuis 1805.
I. — Pharmacie (Paris), p. le Dr Dorveaux. 1889. 5 fr.
II. — Sciences physiques et naturelles, par A. Maire. 1891. 10 fr.
III. — Pharmacie (Province), par le Dr Dorveaux. 1894. 7 fr. 50

Catalogue des incunables de la Bibliothèque Mazarine, par Marais et Dufresne de Saint-Léon. 2e éd. 1897. 40 fr.

Catulle. Texte, trad. p. Rostand et comm. p. Benoist et Thomas. 2 vol. 1882-90. (20 fr.). net 10 fr.

Chansonnier historique du XVIIIe siècle, publié avec introduction, commentaire, notes et index,

par E. Rouzié. 10 vol. in-8 sur papier de Hollande, av. portraits à l'eau-forte. 1879-1884 (180 fr.) 35 fr.

Charles d'Orléans. *Poésies* publ. par Champollion-Figeac. In-8. 1848. (15 fr.) net 6 fr.

Chassiotis (G.). L'instruction publique chez les Grecs depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à nos jours. 566 pp., gr. in-8, av. 4 cartes en couleurs. 1881. (25 fr.) 10 fr.

Chevalier (Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie. L'ouvrage sera complet en 6 fascicules in-4 à 2 colonnes, de 528 col. environ chacun. En vente les fasc. 1 et 2. Prix du fascicule 9 fr.

Souscription à l'ouvrage complet payé d'avance 45 fr.

Collection de reproductions en fac-similé d'ouvrages rares du XIX^e^ siècle.

I. *Faguet*. La tragédie au XVI^e^ siècle. In-8. 1897. 10 fr.

II. *Ogonam*. Docum. sur l'hist. littér. de l'Italie au XIV^e^ siècle. In-8. 1897. 12 fr. 50

III. *Du Méril*. Les origines latines du théâtre moderne. In-8. 1897. 12 fr. 50

IV. *Livet*. Précieux et Précieuses, 3^e^ éd. (Réimpr. typogr.) 1897. 7 fr. 50

Colombo (Cristoforo). Scritti ed Autografi, pubblicati con prefazione e trascrizione diplomatica dal Prof. Cesare de Lollis. 3 vol. in-fol. et un supplément, en tout 4 vol., avec 170 planches en phototypie. Rome, 1892-94. (150 fr.) 90 fr.

Tiré à 60 exemplaires seulement.

Courrier de Vaugelas. 11 vol. in-4 (85 fr.) net 30 fr.

Dante. Les plus anciennes traductions françaises de la Divine Comédie, publiées pour la 1^re^ fois d'après les manuscrits, par C. Morel. 1 vol. in-8 accompagné d'un album de 21 miniatures reproduites en phototypie. 1897. 35 fr.

Trois traductions du XVI^e^ siècle publiées d'après les célèbres manuscrits de Turin, Paris (Bibl. Nationale) et Vienne (Bibl. Impériale, n° 10201).

[**Dorveaux** (P.)]. **L'Antidotaire Nicolas**, deux traductions françaises de l'Antidotarium Nicolai du XIV^e^ siècle (Bibl. Nationale, 25327 et 14827), suivies de quelques recettes de la même époque et d'un glossaire, publ. par le D^r^ P. Dorveaux, préface par A. Thomas. In-8, avec 2 fac-similés. 1896. 7 fr. 50

[**Dorveaux** (P.)] *Le Mirouel des Appothicaires* et Pharmacopoles (Le Miroir des Apothicaires) par Symphorien Champier. Nouv. éd. 56 pp. in-8. 1895. 4 fr.

[**Dorveaux** (P.)]. Statut du Corps des Marchands apothicaires et Epiciers de Lille du 20 janvier 1635. Publ. d'après un manuscr. de la Bibl. supérieure de l'Ecole sp. de Pharmacie. 24 pp. in-8. 1896. 2 fr. 50

Du Cange. Glossarium mediæ et infimæ latinitatis. 10 vol. in-4. 1883-87. (400 fr.) net 250 fr.

— Sur Hollande. (600 fr.) 350 fr.

Du Méril. Les origines latines du théâtre moderne. In-8, 1897. 12 fr. 50

Réimpression fac-simile de l'édition de 1849.

Dupont-Auberville. Décorations polychromes. L'art, la décoration et l'ornement des étoffes et des tissus chez les anciens et chez les modernes. 1 volume in-folio, avec 100 planches en couleurs, or et argent. En cartons, 1877. (150 fr.) 65 fr.

Encyclopædie der Naturwissenschaften (en cours de publication, éditée par E. Trewendt de Breslau). Tomes I à XXVII, in-8, illust., br. et neufs. 1879-92. (435 fr.) net 180 fr.

Ou séparément : Botanik. 5 vol. (215 fr.) 60 fr. — Mathematik. 2 vol. (48 fr. 75) 28 fr. — Zoologie. Tomes I à VI. (117 fr. 50) 55 fr. — Mineralogie, Geologie, Palæontologie. 3 vol. (60 fr.) 30 fr. — Pharmacognosie (26 fr. 25) 12 fr. — Physik. Tome I (30 fr.) 15 fr. — Chemie. 14 vol. (262 fr. 50) net 170 fr.

Essenwein. Voyez **Quellen**.

Estienne (Henri). Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé (1578), publ. par A. Bonneau, 2 vol. in-8. 1883. (25 fr.) net 5 fr.

Exploits de Basile Digénis Acritas. Epopée byzantine, publ. p. E. Legrand. In-8, tiré à 100 ex. sur papier de Hollande. 1892. 15 fr.

Fables Esopiques, mises en vers par *Georges l'Etolien*, et publ. pour la 1^re^ fois d'après un manuscrit du Mont Athos, par *Emile Legrand*. Gr. in-8, imprimé à 100 ex. seulement sur papier de Hollande. 1897. 15 fr.

Faguet (E.). La tragédie française au XVI^e^ siècle (1500-1600). Nouvelle édition. In-8, 1895. Réimpression fac-simile. 10 fr.

Fortia d'Urban. Nouveau Système de bibliographie alphabétique, précédé par des Considérations sur l'orthographe française. 2^e^ édition. In-12, avec 2 portraits. 1822. (6 fr.) 2 fr. 50

Foulché-Delbosc (R.). Bibliographie des Voyages en Espagne et en Portugal. Gr. in-8, 1896. 12 fr.

Foulché-Delbosc (R.) et M. **Contamin de la Tour**. Contes espagnols. In-8, illustré. 1890. 5 fr.

Fœhner (W.). Terres cuites d'Asie. Collection Jules Gréau décrite et publiée. 2 vol. in-folio, en cartons, texte et 120 planches en héliogravure teintée. 1891. (150 fr.) 60 fr.

2e et 3e livraisons. Prix : 2 fr.

L'ouvrage formera un beau volume in-8, de 500 à 600 pages.
Prix : Broché, 10 fr. — Relié en mouton souple, 12 fr.
Il peut être obtenu aussi en 10 livraisons au prix de 1 *fr. chacune.*

MANUEL
DE
BIBLIOTHÉCONOMIE

PAR

Le Dr ARNIM GRAESEL
Bibliothécaire à l'Université de Berlin

Édition française revue par l'auteur et considérablement augmentée

TRADUCTION DE

JULES LAUDE
Bibliothécaire universitaire

Avec onze planches et soixante-dix figures

PARIS
H. WELTER, ÉDITEUR
59, Rue Bonaparte, 59
1898

Préface de l'Auteur pour l'Édition française

Ce Manuel de Bibliothéconomie n'est pas, comme on pourrait le croire, une simple traduction des « Grundzüge der Bibliothekslehre » parus à Leipzig il y a maintenant cinq ans. Les nombreuses corrections et les additions importantes faites au texte primitif permettent de considérer cette édition française comme constituant une édition nouvelle. Tous les chapitres ont subi des modifications plus ou moins profondes et certains ont été considérablement augmentés; mais c'est particulièrement sur les notes qu'a porté notre travail de revision. D'une part nous avons complété et mis à jour les indications bibliographiques; d'autre part nous avons enrichi d'observations nouvelles et, nous voulons l'espérer, instructives le commentaire de l'ouvrage.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier M. J. Laude de sa consciencieuse traduction et M. H. Welter du soin qu'il a mis à éditer le livre au superbe prix

Berlin, 4 septembre 1895.

Dr A. G.

Le Petit (Jean). Le livre du Champ d'Or et autres poèmes inédits, publ. par Le Verdier. In-4, tiré à 25 ex. seulement pour le commerce. 1896. 30 fr.

Lesaint. La prononciation française au XIXe siècle. 3e éd. In-8. 1890. 10 fr.

Leveaux (A.). Etude sur les Essais de Montaigne. 474 pp. in-8, av. 1 portr. Paris, 1870. 5 fr.

Livet (Ch.). Dict. de la langue de Molière comparée av. celle de ses contemporains. 3 vol. 45 fr.

— Précieux et précieuses. 3e éd. 1895. 7 fr. 50

Marchant. Lettres sur la numismatique et l'histoire. Nouv. éd. In-8, avec 30 planches. 1851. (20 fr.) 10 fr.

Mariette (A.). Voyage dans la Haute-Egypte. 2e éd. 2 vol. in-fol., avec 83 pl. 1893. (300 fr.) net 200 fr.

Mas-Latrie. Trésor de Chronologie. In-fol. 1880. (100 fr.) net 75 fr.

Maul (J.) u. H. **Friedel.** Deutsche Bucheinbände der Neuzeit. In-4, av. 40 pl. en photogr. et 2 pl. en couleur. En carton. 1888. (37 fr. 50). 25 fr.

Maury (A.). Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France, précédée de recherches sur l'histoire des forêts de l'Angleterre, de l'Allémagne, de l'Italie. etc. VI et 328 pp. In-8, 1850. (6 fr.) 3 fr. 50

Mazure (M. A.). Les poètes antiques. Etudes morales et littéraires. Poètes latins. 426 pp. in-8. 1863. 5 fr.

Meunier (Francis). De quelques anomalies que présente la déclinaison de certains pronoms latins. In-8. 1868. 2 fr. 50

Meunier (L. F.). Les Composés qui contiennent un verbe à un mode personnel en latin, en français, en italien et en espagnol. In-8. 1875. 5 fr.

Meyer-Lübke. Grammaire des langues romanes. I : Phonétique. 1890. 20 fr.

— II : Mophologie. 1895. 25 fr.

[**Molière**]. Supplément aux diverses éditions de Molière, ou lettres sur la femme de Molière, et poésies du Comte de Modène, son beau-père. In-8. 1825. 7 fr. 50

Moliériste (Le). Recueil publié par G. Monval, archiviste bibliothécaire de la Comédie-Française. Collection complète. 10 vol. in-8 sur papier de Hollande, avec planches hors texte, 1880-1889. (150 fr.) 70 fr.

Tous les vol., à l'exception du 1er, séparément pour 7 fr.

Morel (C.). Une illustration de l'Enfer de Dante. 71 miniatures du XVe siècle reprod. en phototypie et décrites. In-4, av. 71 planches. 1896. 35 fr.

Mouton (E.). L'art d'écrire un livre, de l'imprimer et de le publier. In-16. 1896. 6 fr.

— Sur papier de Hollande. 15 fr.

— Sur papier du Japon. 30 fr.

Odin (A.). La genèse des grands hommes. Gens de lettres modernes. 2 vol. in-8, av. 33 tableaux et 24 planches en coul. 1896. 15 fr.

Oosterr (D. W. A.). Protozoe helvetica. 2 vol. en 5 parties in-4. 1869-71. (50 fr.) 25 fr.

— Synopsis des Brachiopodes fossiles des Alpes suisses. In-4, av. 20 planches. 1863. (25 fr.) 15 fr.

— Synopsis des Echinodermes fossiles des Alpes suisses. In-4, av. 29 planches. 1865. (40 fr.) 15 fr.

— Pétréfactions remarquables des Alpes suisses. Le Corallien de Wimmis. In-4, av. 24 planches, 1869. (35 fr.) 15 fr.

Orbigny (A. d'). Voyage dans l'Amérique Méridionale. Partie *Géologie*. In-fol. 333 pages de texte et 10 planches et cartes géologiques. 1834. (75 fr.) 30 fr.

Ordonnances des Rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Les très rares tomes 16, 17, 18 et 19. In-folio. 1814-1835. 200 fr.

— Les mêmes, sur grand papier. 300 fr.

— Les tomes 17, 18 et 19 séparément sur papier ordinaire, chaque volume 50 fr.

Osanam (A. F.). Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie depuis le VIIIe siècle jusqu'au XIIIe, avec des recherches sur le moyen âge italien. In-8, réimpression fac-simile. (Paris, 1850). 1897. 12 fr. 50

Paléologue (L'Empereur). Lettres (en grec) publ. p. E. Legrand. I : Texte. In-8. 12 fr. 50

Palermo (F.). I manoscritti palatini di Firenze ordinati ed esposti. 4 vol. in-4. 1853-60. (153 fr.) 30 fr.

Pawlowski (G.). Les travaux bibliograph. de 1867 à 1878. Gr. in-8. 1879. 4 fr.

Perny (P.). Dictionnaire français-latin-chinois de la langue mandarine parlée, avec appendice. 2 vol. in-4. 1868-72. (110 fr.) 40 fr.

Perret (P. M.). Histoire des relations de la France avec Venise du XIIIe siècle à l'avènement de Charles VIII. 2 vol. in-8. 1896. 25 fr.

Perrot et Chipiez. Le Temple de Jérusalem. In-fol. avec 12 gr. pl. 1880. (100 fr.) net 48 fr.

— Sur Ja on. (200 fr.) net 65 fr.

Pierling (P.). Rome et Demetrius. Gr. in-8, av. fac-sim. 1878. (7 fr. 50). 5 fr.

Poètes (Petits) **du XVIIIe siècle**, publiés avec notices bibliographiques et préfaces par Uzanne, Drujon, Derôme, Lecocq, Bonhomme, Asse, Jullien, Perret, Tourneux et Martin-Dairvault. 12 vol. in-8 sur papier,

vergé, avec portraits, fac-similes, eaux-fortes, et illustr. grav. sur bois. (120 fr.) 35 fr.

Pomel (A.). Paléontologie de l'Algérie. 8 vol. in-4, av. 111 planches. 1895-96. 245 fr.

Prisse d'Avennes. La décoration arabe. Décors nouveaux. Plafonds. Mosaïques. Vitraux. Etoffes. Tapis. Reliures. Faïences. Ornements divers. 110 planches in-folio, en gr. partie coloriées, en carton. Paris, s. d. (1886). (150 fr.) 50 fr.

Quellen zur Geschichte der Feuerwaffen. Facsimilierte Nachbildungen alter Originalzeichnungen, Miniaturen, Holzschnitte und Kupferstiche, nebst Aufnahmen alter Originalwaffen und Modelle. Herausgegeben vom Germanischen Museum. 198 pl. avec 178 pp. de texte en carton. 1872. (100 fr.) 35 fr.

Recueil des historiens des Gaules. 23 vol. in-fol. 1869-94. (1150 fr.) net 575 fr.

Reiss et Stubel. La Nécropole d'Ancon (Pérou). Texte anglais. 3 vol. in-fol., avec 141 pl. en chromol. 1880-1887. (525 fr.) net 250 fr.

Revue archéologique, ou recueil de documents et mémoires relatifs à l'étude des monuments et à la philologie de l'Antiquité et du moyen âge. 16 tomes en 32 vol. in-8, avec 388 planches. 1844 à 1859. (400 fr.) 180 fr.

Très rare, très peu d'exemplaires complets seulement.

Revue internationale des Archives, pub. par Ch. V. Langlois et H. Stein. 1 vol. in-8, 1895-97. 10 fr.

Revue internationale des Bibliothèques, pub. par V. Mortet. 1 vol. in-8, 1895-97. 12 fr. 50

Revue internationale des Musées, pub. par M. Salomon Reinach, membre de l'Institut. 1 vol. in-8. 1895-97. 7 fr. 50

Revue des questions historiques. 1866-88 et tables. 46 vol. (460 fr.) net 200 fr.

Revue des patois gallo-romans. Collection complète. 887-9 105 fr.) net 50 fr.

Romans célèbres. Petite Bibliothèque de luxe. 10 vol. in-8 sur papier vergé chamois, encadrements rouges à chaque page. (100 fr.) 40 fr.

La Princesse de Clèves — Paul et Virginie. — Adolphe, par B. Constant. — Le Diable amoureux. — Valérie. — Manon Lescaut. — Le Roman Bourgeois. — Atala, René, le dernier Abencérage. — Le Neveu de Rameau. — Le Comte de Comminge. — Le siège de Calais.

Roumanie. Documents concernant les relations du Patriarcat de Jérusalem avec la Roumanie. Gr. in-8 tiré à 100 ex. sur papier de Hollande. 1895. 30 fr.

Rousselot (P. J.). Les modifications phonétiques du langage. Gr. in-8, av. fig. 1891. 25 fr.

Contenu dans 5 liv. de la Revue des Patois gallo-romans.

— Principes de phonétique expérimentale. In-8, av. beaucoup de figures. Ouvrage couronné par l'Académie (Prix Volney). 1897. 20 fr.

— La prononciation française d'après la méthode expérimentale. In-8, av. figures. 1897. (En préparation). Prix environ 10 fr.

Roussey. Contes populaires du Bournois. In-8. 1894. 7 fr. 50

Roussey. Glossaire du parler de Bournois (Doubs). 1894. 15 fr.

Rozières et Chatel. Table des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des Sciences morales. In-4. 1856. (25 fr.) net 8 fr.

Ruelle (Emile). Bibliographie générale des Gaules. 1880-86. (40 fr.) net 15 fr.

Scheil. Inscr. assyr. de Samsi Ramman IV. In-4. 1889. 8 fr.

Schirmacher (Dr Kæthe). Théophile de Viau. Sein Leben und seine Werke. In-8. 1897. 10 fr.

— Aus aller Herren Lænder. Gesammelte Studien und Aufsætze. In-8. 1897. 5 fr.

— Litterarische Studien und Kritiken. In-8. 1897. 2 fr. 50

—Sociales Leben. Zur Frauenfrage. n-8. 1897. 2 fr. 50

— Reisebilder. In-8. 1897. 1 fr. 25

Scholarios. Table et Clef de la Patrologie grecque de Migne. Les 3 vol. parus. En grec. In-4. 1879-83. (38 fr. 50). 20 fr.

Schwab (M.). Bibliographie d'Aristote. In-8 (lithographiée). 1896. 25 fr.

Scriptores ordinis Sancti Benedicti qui 1750 à 1880 fuerunt in imperio Antriaco-Hungarico. 820 pp. in-4. 1881. (12 fr. 50). 8 fr.

Société française de numismatique et d'archéologie. Annuaire et comptes rendus. 21 vol. 1866-91. (630 fr.) net 150 fr.

— Mém. de la même Société. 11 vol. in-8 et in-4. (86 fr.) net 25 fr.

Souhart. Bibliographie des ouvrages sur la chasse. 1886 (25 fr.). net 10 fr.

Spitzer. Collection Spitzer. Antiquité, Moyen Age, Renaissance. 6 vol. in-fol. av. 337 planches en héliogr. ou en chromolithogr. rehaussées d'or et d'argent. Texte par Molinier, Müntz, Bonnaffé, Palustre, Darcel, H. d'Allemagne, etc. En cartons. (1500 fr.) 800 fr.

— La collection Spitzer. Catalog. de vente. 3 vol. in-4 et 2 alb. in-folio. 100 fr.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE H. WELTER, A PARIS

Staël-Holstein (M^me^ de). Œuvres complètes. 3 vol. (40 fr.) net 12 fr.

Stier (G.). Ecole de conversation allemande. Deutsch-französische Konversationsschule. In-8. 1897. 3 fr. Reliée 3 fr. 75

Susza (Jacob). Cursus vitæ et certamen martyri B. Josaphat Kuncevicii, calamo Jacobi Susza, ed. J. Martinov. In-8. 1865. 10 fr.

Tableaux et objets d'art. Catalogue de la collection de tableaux et d'objets d'art de M. Dreyfus. 2 vol. in-fol. avec 100 planches. 1896. (100 fr.) 20 fr.

Théâtre français au moyen âge, p. p. Monmerqué et F. Michel. 1885. (10 fr.) net 4 fr. 50

Thieme (H. P.). La littérature française du XIX^e^ siècle. Bibliographie des principaux prosateurs, poètes, auteurs dramatiques et critiques, avec indications biographiques et références critiques. Gr.in-8. 1897. Broché 2 fr. 50 Relié 3 fr. 50

Tixeront. Les origines de l'Eglise d'Edesse et la légende d'Agbar. Etude critique, suivie de textes grec, syriaque et arabe inédits. In-8. 1888. (6 fr.) 4 fr. 50

Usuard. Martyrologium. Ed. Rigollot et Carnandet. In fol. 1866 (75. fr.) net 20 fr.

Vaissière (P. de). Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique sous les règnes de François I^er^, Henry II et François II. (1510-1560). In-8. 1896. 10 fr.

Vallaurius (Thomas). Inscriptiones. Accedit Osvaldi Berrinii appendix de stilo inscriptionum. 640 pp. Gr. in-8. 1880. 8 fr.

Voigt (Georges). Pétrarque et Boccace ou les débuts de l'humanisme en Italie, trad. par Le Monnier. 1894. 10 fr.

Voyage de S. A. Royale Mgr le duc de Monpensier à Tunis, en Egypte et en Grèce. Texte in-8, et atlas in-fol. av. 32 pl. lithogr. Paris, s. d. (1855). (125 fr.) 25 fr.

Willemin. Monuments français inédits pour servir à l'histoire des arts et des costumes depuis le VI^e^ siècle jusqu'au commencement du XVII^e^. Texte par A. Pottier. 2 vol. in-folio, avec 300 planches. Paris, 1806 à 1835. (Nouv. tirage 1897). (600 fr.) 90 fr.

Wulff (Fr.). Le lai du Cor. Restitution critique, 116 pp. in-8. 1888. 3 fr.

— **Le même**, sur grand papier. 5 fr.

Lorsque vous aurez besoin de livres, quels qu'ils soient, français ou étrangers, anciens ou modernes, adressez-vous en toute confiance à ma librairie, qui met à votre service son expérience et ses relations avec tous les pays du monde. Catalogues spéciaux à disposition sur toutes les branches de la littérature. Recherche de livres d'occasion. Vaste assortiment de livres anciens, 300.000 volumes en magasin, surtout Collections de Revues, Journaux et Périodiques et grands ouvrages pouvant convenir aux Bibliothèques. Correspondance dans une des 7 langues : française, allemande, anglaise, espagnole, italienne, portugaise et roumaine. Exactitude, promptitude et conditions avantageuses sont les principes qui me guident.

H. WELTER.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE H. WELTER, A PARIS

Particulièrement recommandés. **Très peu d'exemplaires disponibles.**

Recueil des Historiens des Gaules et de la France

Commencé par Dom Bouquet, continué

par les Bénédictins et plus tard par les membres de l'Institut.

Nouvelle édition. Paris, 1869-95. 23 vol. in-folio pesant 120 kilos.

Une nouvelle souscription est ouverte, et l'ouvrage peut être obtenu à raison de 1 volume par mois.

Les souscripteurs s'engagent pour tout l'ouvrage. Ils paieront chaque volume broché 30 fr. net, au lieu de 50 fr. Sur demande, tout l'ouvrage sera livré en une seule fois, et le paiement se fera à raison de 30 fr. par mois, ou 90 fr. par trimestre, au choix des souscripteurs.

Au comptant, le prix sera réduit de 1150 à..... net. 575 fr.
Exemplaires reliés en toile, au lieu de 1300 fr., pour..... 650 fr.
— reliés en demi-chagrin, plats toile, ou en basane racine, au lieu de 1400 fr., pour..... 700 fr.

Prix net **450 fr.** — **Histoire Littéraire de la France** — Au lieu de **852 fr.**

Depuis les origines jusqu'au XIII^e^ siècle inclusivement, et tableau sommaire du XIV^e^ siècle.

PAR LES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR ET L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
NOUVELLE ÉDITION

Tomes I à XVI. 16 vol. in-4, suivis d'une table générale par Ch. Rivain. Au lieu de 452 fr..... 250 fr.
Tomes XVII à XXIV. Réimpression publiée par notre librairie avec l'autorisation de l'Institut. Chaque volume 50 fr. ou les 8 volumes ensemble..... 200 fr.

GRAMMAIRE DES LANGUES ROMANES

Par W. Meyer-Lübke, professeur à l'Université de Vienne. Traduction française, par Eugène Rabiet, A. et C. Doutrepont.
Tome 1^er^ : Phonétique. In-8, 1890. Prix, broché, 20 fr. — Relié en demi-chagrin, avec coins..... 24 fr.
Tome 2^e^ : Morphologie. In-8. 1894. Prix, broché, 25 fr. — Relié en demi-chagrin, avec coins..... 29 fr.
Tome 3^e^ : Syntaxe. Paraîtra en 1898-1899.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE H. WELTER, A PARIS

CATALOGUE DES INCUNABLES DE LA

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

par **MM. MARAIS et DUFRESNE de SAINT-LÉON**

NOUVELLE ÉDITION, augmentée d'un *supplément*, d'une *table des imprimeurs*, d'une *table des lieux d'impression* et d'une nouvelle table générale.

Un fort volume in-8° de près de 900 pages. Paris, 1897.

PRIX : **40** francs.

LEXIQUE DE LA LANGUE DE MOLIÈRE

COMPARÉE A CELLE DES ÉCRIVAINS DE SON TEMPS

Par **Ch. L. LIVET.**

Ouvrage couronné par l'Académie.

3 volumes grand in-8, 1896-97. Prix : **45** francs.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Depuis sa fondation en 1866, jusqu'à la fin de 1897, 64 vol. gr. in-8, y compris 2 vol. de tables générales. *Cette Revue compte au nombre de ses collaborateurs les Historiens les plus éminents de notre époque.* Au lieu de 676 fr., prix net **360** fr.

Le Trésor de Chronologie

D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

Par le comte de MAS-LATRIE

1 vol. in-folio. 1889. Au lieu de 100 fr., pour **75** fr.

(Toutes offres antérieures sont nulles. Il ne reste que 10 exemplaires.)

VOYAGE DANS LA HAUTE ÉGYPTE

Par A. MARIETTE-BEY

2 vol. in-fol. avec 83 planches en héliogravure, en cartons.

Au lieu de 300 fr., pour **200** fr.

SPÉCIMEN Première livraison. Prix **1** fr. **SOUS PRESSE**

L'ouvrage formera un beau volume in-8, de 500 à 600 pages.
Prix : Broché, **10** fr. — Relié en mouton souple, **12** fr.
Il peut être obtenu aussi en 10 livraisons au prix de **1** *fr. chacune*

MANUEL
DE
BIBLIOTHÉCONOMIE

PAR

Le Dr ARNIM GRAESEL
Bibliothécaire à l'Université de Berlin

Édition française revue par l'auteur et considérablement augmentée

TRADUCTION DE

JULES LAUDE
Bibliothécaire universitaire

Avec onze planches et soixante-dix figures

PARIS
H. WELTER, ÉDITEUR
59, Rue Bonaparte, 59
1896

Préface de l'Auteur pour l'Édition française

Ce Manuel de Bibliothéconomie n'est pas, comme on pourrait le croire, une simple traduction des « Grundzüge der Bibliothekslehre » parus à Leipzig il y a maintenant cinq ans. Les nombreuses corrections et les additions importantes faites au texte primitif permettent de considérer cette édition française comme constituant une édition nouvelle. Tous les chapitres ont subi des modifications plus ou moins profondes et certains ont été considérablement augmentés; mais c'est particulièrement sur les notes qu'a porté notre travail de révision. D'une part nous avons complété et mis à jour les indications bibliographiques, d'autre part nous avons enrichi d'observations nouvelles et, nous voulons l'espérer, instructives le commentaire de l'ouvrage.

Qu'il nous soit permis en terminant de remercier J. M. Laude de son excellente traduction, et M. H. Welter du soin qu'il a mis à éditer le livre.

Berlin, 1 septembre 1895.

Dr A. Graesel.

VIENT DE PARAITRE

LÉON GAUTIER

LA

CHEVALERIE

TROISIÈME ÉDITION

(Avril 1895)

Beau volume in-4, de 866 pages, avec 25 planches hors texte et près de 200 figures dans le texte.

Prix : 25 fr.

En d.-mar., coins, t. d., 35 fr.

Cette édition a été tirée spécialement pour moi et à mon nom à 1500 exemplaires.

Conditions pour les clients de ma Librairie :

50 pour cent.

SOIT :

Exemplaires brochés : **12** *fr.* **50** *net.*
La reliure en demi-maroquin rouge, avec coins, dos orné, tête dorée, se paie **10** fr. **net** *en sus.*

GRAMMAIRE

DES

Langues Romanes

PAR

W. MEYER-LÜBKE

TOME I : *Phonétique.* Trad. par A. RABIET, in-8, 1890. Prix : 20 francs.

TOME II : *Morphologie.* Trad. par A. et G. DOUTREPONT, in-8, 1895. Prix : 25 francs.

TOME III : *Syntaxe.* Paraîtra dans deux ou trois ans. Il terminera l'ouvrage qui remplace avantageusement de DIEZ, paru il y a 25 ans.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE H. WELTER

Les Épopées Françaises

ÉTUDE SUR LES ORIGINES ET L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE NATIONALE

Par LÉON GAUTIER, MEMBRE DE L'INSTITUT

SECONDE ÉDITION, ENTIÈREMENT REFONDUE

Ouvrage trois fois couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
(Grand prix Gobert en 1868)

L'ouvrage complet, 4 vol. d'ensemble 2,800 pages, se vend... **80** fr.

Le tome II[e] peut être obtenu séparément au prix de **20** fr.

La *Bibliographie de la chanson de geste* (complément ou tome V des *Épopées*) est actuellement sous presse. Elle ne se vendra, au prix de **15** fr. **net**, qu'ensemble avec le tome II[e] de l'ouvrage ; aux acheteurs des 4 vol. des *Épopées* elle sera laissée pour **10** fr.

Recueil des Historiens des Gaules et de la France

NOUVELLE ÉDITION CONFORME A L'ANCIENNE

23 volumes in-folio, brochés. Paris, 1869 à 1894. Prix fort **1.150** fr.

Je possède des collections *entières* de cet important ouvrage aux prix ci-après :

23 volumes in-folio brochés, au lieu de **1.150** fr., pour **575** fr. **net**
23 volumes in-folio reliés en *toile pleine*, au lieu de **1.300** fr., pour..... **675** fr. **net**
23 volumes in-folio reliés en bas. pl. ou demi-chag., au lieu de **1.400** fr., pour ..... **750** fr. **net**

Tous les volumes peuvent être obtenus séparément au prix de **50** à **200** fr. chacun, selon le degré de leur rareté.

Histoire littéraire de la France

COMMENCÉE PAR LES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS

Et continuée par les Membres de l'Académie des Inscriptions

31 VOL. IN-4 ET TABLE

M. Palmé a édité les **16** premiers volumes (Tomes I à XVI) plus une *Table* (par RIVAIN) pour les tomes I à XV.

J'ai réimprimé, **avec l'autorisation de l'Institut,** *autorisation qu'aucun autre ne possède, les tomes 17 et suivants, que je vends :*

Le tome	**17**	**18**	**19**	**20**	**21**	**22**	**23**	**24**
	50 fr.	50 fr.	30 fr.	30 fr.	50 fr.	50 fr.	50 fr.	50 fr.

Les acheteurs des tomes 17 à 23 *pris ensemble* les reçoivent au lieu de **310** fr., pour ..... **168** fr. **net**

Les tomes 1 à 16, 24 à 31 et la table, peuvent également être obtenus de moi.

La collection complète, 31 vol. et table, se vend..... **672** fr. **net**

Revue des Questions historiques

PRIX DE LA COLLECTION :

De 1886 à 1888, **46** volumes, au lieu de **460** fr..... **20** . **net**

Les NUMÉROS, VOLUMES et ANNÉES SÉPARÉS jusqu'à 1888 inclusivement, sont en vente exclusivement à ma librairie, au prix de **6** *fr. la livraison trimestrielle.*

Librairie H. Welter est spécialement organisée pour servir de ... vente ou commissionnaire aux Bibliothèques françaises et étrangères. Elle ... rge de fournir les livres et journaux de toutes provenances.

6me et 7e livraison. Prix 2 fr.

L'ouvrage formera un beau volume in-8, de 500 à 600 pages.
Prix : Broché, 10 fr. — Relié en mouton souple, 12 fr.
Il peut être obtenu aussi en 10 livraisons au prix de 1 *fr. chacune*

MANUEL
DE
BIBLIOTHÉCONOMIE

PAR

Le Dr ARNIM GRAESEL

Bibliothécaire à l'Université de Berlin

Édition française revue par l'auteur et considérablement augmentée

TRADUCTION DE

JULES LAUDE

Bibliothécaire universitaire

Avec onze planches et soixante-dix figures

PARIS
H. WELTER, ÉDITEUR
59 Rue Bonaparte, 59

1890

Préface de l'Auteur pour l'Édition française

Ce Manuel de Bibliothéconomie [illegible]
une simple traduction [illegible]
Leipzig il y a moins [illegible]
additions importantes [illegible]
cette édition française [illegible]
chapitres ont subi des [illegible]
ont été considérablement [illegible]
notes qui a porté notre [illegible]
et mis à jour les indications [illegible]
d'observations nouvelles [illegible]
mentaire de l'ouvrage.

Qu'il nous soit permis [illegible]
lente traduction et M. [illegible]

Berlin, 1 septembre [illegible]

VIENT DE PARAITRE

LÉON GAUTIER

LA

CHEVALERIE

TROISIÈME ÉDITION

(Avril 1895)

Beau volume in-4, de 866 pages, avec 25 planches hors texte et près de 200 figures dans le texte.

Prix : 25 fr.

En d.-mar., coins, t. d., 35 fr.

Cette édition a été tirée spécialement pour moi et à mon nom à 1500 exemplaires.

Conditions pour les clients de ma Librairie :

50 pour cent.

SOIT :

Exemplaires brochés : **12** *fr.* **50** *net.*
La reliure en demi-maroquin rouge, avec coins, dos orné, tête dorée, se paie **10** fr. **net** *en sus.*

GRAMMAIRE

DES

Langues Romanes

PAR

W. MEYER-LÜBKE

TOME I : *Phonétique.* Trad. par A. RAMET, in-8, 1890. Prix : 20 francs.

TOME II : *Morphologie.* Trad. par A. et G. DOUTREPONT, in-8, 1895. Prix : 25 francs.

TOME III : *Syntaxe.* Paraîtra dans deux ou trois ans. Il terminera l'ouvrage qui remplace avantageusement celui de DIEZ, paru il y a 25 ans.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE H. WELTER

Les Épopées Françaises

ÉTUDE SUR LES ORIGINES ET L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE NATIONALE

Par LÉON GAUTIER, MEMBRE DE L'INSTITUT

SECONDE ÉDITION, ENTIÈREMENT REFONDUE

Ouvrage trois fois couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
(Grand prix Gobert en 1868)

L'ouvrage complet, 4 vol. d'ensemble 2,800 pages, se vend... **80** fr.

Le tome II[e] peut être obtenu séparément au prix de **20** fr.

La *Bibliographie de la chanson de geste* (complément ou tome V des *Épopées*) est actuellement sous presse. Elle ne se vendra, au prix de **15** fr. **net**, qu'ensemble avec le tome II[e] de l'ouvrage ; aux acheteurs des 4 vol. des *Épopées* elle sera laissée pour **10** fr.

Recueil des Historiens des Gaules et de la France

NOUVELLE ÉDITION CONFORME A L'ANCIENNE

23 volumes in-folio, brochés. Paris, 1869 à 1894. Prix fort **1.150** fr.

Je possède des collections *entières* de cet important ouvrage aux prix ci-après :

23 volumes in-folio brochés, au lieu de **1.150** fr., pour **575** fr. net
23 volumes in-folio reliés en *toile pleine*, au lieu de **1.300** fr., pour..... **675** fr. net
23 volumes in-folio reliés en bas. pl. ou demi-chag., au lieu de **1.400** fr., pour ..... **750** fr. net

Tous les volumes peuvent être obtenus séparément au prix de **50** à **200** fr. chacun, selon le degré de leur rareté.

Histoire littéraire de la France

COMMENCÉE PAR LES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS

Et continuée par les Membres de l'Académie des Inscriptions

31 VOL. IN-4 ET TABLE

M. Palmé a édité les **16** premiers volumes (Tomes I à XVI) plus une *Table* (par RIVAIN) pour les tomes I à XV.

J'ai réimprimé, **avec l'autorisation de l'Institut,** *autorisation qu'aucun autre ne possède, les tomes 17 et suivants, que je vends :*

Le tome	**17**	**18**	**19**	**20**	**21**	**22**	**23**	**24**
	50 fr.	50 fr.	30 fr.	30 fr.	50 fr.	50 fr.	50 fr.	50 fr

Les acheteurs des tomes 17 à 23 *pris ensemble* les reçoivent au lieu de **310** fr., pour ..... **168** fr. net

Les tomes 1 à 16, 24 à 31 et la table, peuvent également être obtenus de moi.

La collection complète, 31 vol. et table, se vend..... **672** fr. net

---

Revue des Questions historiques

PRIX DE LA COLLECTION :

De 1886 à 1888, **46** volumes, au lieu de **460** fr..... **20** . net

Les NUMÉROS, VOLUMES et ANNÉES SÉPARÉS jusqu'à 1888 inclusivement, sont en vente exclusivement à ma librairie, au prix de **6** *fr. la livraison trimestrielle.*

La Librairie H. Welter est spécialement organisée pour servir de correspondante ou commissionnaire aux Bibliothèques françaises et étrangères. Elle se charge de fournir les livres et journaux de toutes provenances.

En vente, à la Librairie H. Welter, à Paris

Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie, par M. le comte de Mas-Latrie. Un très fort volume in-fol. de 2000 colonnes. Paris, 1889. Prix 100 fr., net 50 fr. ..... Reliure en demi-chag., 10 fr. en sus.
Reliure en demi-maroq. tête dorée, 20 fr. en sus.

Le Temple de Jérusalem et la maison du Bois-Liban restitués d'après Ézéchiel et le livre des rois, publié avec le concours de la Société des études juives, par G. Perrot, archéologue, membre de l'Institut et Ch. Chipiez, architecte, inspecteur de l'Enseignement du dessin. 1 vol. très grand in folio 70 sur 50 cm., avec 50 gravures dans le texte et 12 belles planches hors texte, en noir, en bistre et en chromolithographie.
Sur papier du Marais, au lieu de 100 francs, net 18 fr.
Sur papier du Japon, au lieu de 200 francs, net [illegible] fr.

La Géographie de l'Egypte à l'époque copte, par Emile Amélineau, lauréat de l'Institut, docteur ès-lettres, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes. Un superbe volume in 8 jesus, xxxviii 630 pages, sur beau papier glacé, imprimé à l'Imprimerie Nationale, 1893. Prix 35 fr., net 28 fr.

La Gazette anecdotique, par G. d'Heylli et E. Brossier. Collection complète formant 32 volumes in-16, imprimés avec soin par D. Jouaust, avec de jolis caractères elzéviriens, 1876 à 1891. Au lieu de 288 fr. pour [illegible] fr.
- La 1re série seule, 1876 à 1885, 20 vol. Au lieu de 180 fr. pour [illegible] fr.

Revue des patois gallo-romans, collection complète, publication terminée, 5 volumes in-8 et suppl. 1887-92. Prix net, [illegible] fr. au lieu de 105 fr.

Catalogue des Incunables de la Bibliothèque Mazarine, par Paul Marais et A. Dufresne de Saint-Léon, archivistes paléographes. Prix : [illegible]
Très beau volume in-8 jésus de viii-812 pages, imprimé par Protat [illegible] de Mâcon, sur beau papier glacé, avec caractères [illegible] spéciaux dont la gravure et la fonte ont contribué à donner à cet ouvrage un caractère tout particulier d'exactitude. Toute bibliothèque et tout collectionneur voudront posséder ce beau travail qui est un supplément [illegible] Hain, à Panzer et à Brunet.

C. Valeri Catulli liber. Les poésies de Catulle. Texte latin revu d'après les travaux les plus récents de la philologie. Avec un commentaire critique et explicatif par E. Benoist, membre de l'Institut, professeur de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris, et Emile Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Lille. Traduction en vers français par Eugène Rostand. 2 beaux volumes in-8, d'ensemble [illegible] pages, 1882-1890. Prix : [illegible] 20 francs, net 10 francs.

Henry Harrisse, *History of the Discovery of North America* [illegible] documentary, and historic [illegible] in heliogravure, with an [illegible] World, including descriptions [illegible] structed before the year [illegible] 100 voyages westward [illegible] 1431 and 1504; Biographical [illegible] the Atlantic; and [illegible] Regions, Caciqueships, M[illegible] and Harbours. 1 volume [illegible] fig. dans le texte, 18[illegible]

Mariette Bey, [illegible] mière Cataracte, [illegible] tons, avec cons[illegible] chine, montées [illegible] les lieux. Paris, 18[illegible]

Dictionnaire [illegible] temporains, par [illegible] vail du savant [illegible] ses contemporains [illegible] prix de 30 fr. [illegible] merie Nationale [illegible] à l'Académie [illegible]
Aussitôt la m[illegible]

En vente à la librairie H. Welter, à Paris

Acta Sanctorum (Edition Palmé). 64 vol. in-fol. (3900 fr.) ..... net 2000 fr.

Amélineau (E.). Géographie de l'Égypte à l'époque copte. In-8 1893..... 35 fr.

Amiaud et Scheil. Les inscriptions de Salmanasar II. 1890. 12 f 50

Analecta liturgica, publ. par Weale et Misset. 3 vol. in-4. 1888-93 (75 fr.)..... net 60 fr.

Aruch completum, illustr. et éd. Dr. A. Kohut. 10 vol. in-4, 1878-92 (200 fr.)..... net 100 fr.

Bibliothèque grecque vulgaire, publ. par E. Legrand.
VI. Exploits de B. Digénis-Acritas. 1892..... 15 fr.
— VII. Docum. concern. les relations du Patriarcat de Jérusalem avec la Roumanie. 1895..... 30 fr.

Burguy. Grammaire de la langue d'oïl, 3e éd. 3 vol. in-8. 1882. (32 fr.) ..... net 20 fr.

Bury. Philobiblion. Trad. fr. par Cocheris. In-16. 1856. (12 francs) ..... net 4 fr.

Caesar, Texte latin, notes et comment., par Dubner. 2 vol. in-4. 1867. (40 fr.)..... net 10 fr.

Carbonel (P.). Histoire de la philosophie. In-8. 1882. (7 fr. 50) ..... net 4 fr.

Catalogue des thèses soutenues en France depuis 1805.
I. — Pharmacie (Paris), par le Dr Dorveaux. 1889..... 5 fr.
II. — Sciences physiques, naturelles et mathématiques par A. Maire. 1891 ..... 10 fr.
III. — Pharmacie (Province), p. le Dr Dorveaux. 1894 ..... 7 fr. 50
IV. — Thèses de lettres, par H. Welter. 1895..... 10 fr.

Cartault (A.). Terres cuites antiques trouvées en Grèce et en Asie Mineure. In-fol., avec 85 pl. 1892. (120 fr.)..... net 70 fr.

Combefis (F. Fr.). Bibliotheca Patrum Concionatoria. 1. In-4. 1861. (16 fr.)..... net 6 fr.

Courrier de Vaugelas. 11 v. in-4. (85 fr.)..... net 30 fr.

Dante. 3 trad. françaises des 15e et 16e siècles, avec introduction p. C. Morel. In-8, avec 25 planches 1895..... 35 fr.

Du Cange. Glossarium mediæ et infimæ latinitatis. 10 vol. in-4 1883-87. (400 fr.) 200 fr. net. — Sur Hollande (600 fr.) net 300 fr.

Encyclopædie der Naturwissenschaften (en cours de publication, éditée par E. Trewendt de Breslau). Tomes I à XXVII, in-8 illust. br. et neufs. 1879-92. (435 fr.) .... net 180 fr.

Estienne (Henri). Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé (1578), publ. par A. Bonneau. 2 v. in-8. 1883. (25 fr.)... net 5 fr.

Faguet (E.). La tragédie française au 16e siècle (1550-1600). Nouv. éd. in-8. 1895..... 10 fr.

Foulché-Delbosc. Grammaire espagnole complète. 2e éd. 1889. (4 fr.)..... net 2 fr.
— La même, rel. (5 fr)..net 2 fr. 50.

Gallia christiana. Réimpress. Palmé. Tomes I à V, XI et XIII. Chaque vol. (75 fr.).... net 50 fr.

Guiraudon. Manuel de la langue foule. 1895..... 7 fr. 50

Harrisse (H.). Excerpta Colombiniana. 1887. (35 fr.) ... net 20 fr.
— Le même sur Hollande. (50 fr.) ..... net 30 fr.
— Notes pour servir à l'histoire, la bibliographie et la cartographie de la Nouvelle-France (Canada). 1872. (30 fr.)..... net 12 fr.
— History of the Discovery of North America. In-4, avec 23 pl. 1892, (150 fr.)..... net 100 fr.
— Sur Hollande (250 fr.) net 150 fr.
— Sur Japon (400 fr.)... net 280 fr.

Hérisson. Relation d'une mission archéol. en Tunisie. In-4, av. 9 pl. 1881. (25 fr.)..... net 8 fr.

Holder. Altceltischer Sprachschatz. 8 liv. parues 1891-95. (80 fr.) net ..... 64 fr.

Journal de Micrographie, 1877-92, 15 vol. et 5 livraisons (385 fr.)..... net 160 fr.

Journal des Savants. Table générale, par Cocheris. In-4, 1861, (35 fr.) ..... net 8 fr.

Koerting. Dictionnaire latin-roman. 1891..... 27 fr. 50

Koschwitz (E.). Les parlers parisiens. Anthologie phonétique, 2e éd. in-8, rel. 1896..... 4 fr. 50

Lacurne. Diction. hist. de l'ancien langage françois. 10 vol. in-4. 1878-83 (200 fr.) ..... net 60 fr.
— Sur papier fort (400 fr.) net 100 fr.
— Sur papier de Hollande (600 fr.). ..... net 180 fr.

Legrand (E.). Bibliographie hellénique. 2 forts vol. 1885. (60 fr.) ..... net 40 fr.

Leblois. Les Bibles. 7 vol. 1883-89 (70 fr.)..... net 20 fr.

Lescarbot (Marc). Hist. de la Nouvelle-France. 3 v. av. 4 cartes. 1866. (60 fr.)..... net 20 fr.

Livet (Ch.). Dict. de la langue de Molière comparée avec celle de ses contemporains. 3 vol..... 45 fr.
— Précieux et précieuses, 3e édition. 1895..... 7 fr. 50
— Les intrigues de Molière et celles de sa femme, Préface et notes par Livet. 1877. (12 fr.)..... net 9 fr.

Loiseleur. Les points obscurs de la vie de Molière. 1877 (12 fr.) ..... net 6 fr.
— Le même, sur papier de Hollande, (24 fr.)..... net 8 fr.

Loret. La Muse historique, 4 vol. (60 fr.)..... net 12 fr. 50

Lot (F.). L'enseignement sup. en France. 1892 (2 fr.).. net 1 fr. 50

Ludolphe le Chartreux. Vita Jesu Christi. In-fol. (75 fr.) ..... net 20 fr.

Mystère de la Passion, par Arnoul Gréban, p. p. Paris et Raynaud. 1878 (25 fr.) .... net 10 fr.

Paléologue (L'Empereur). Lettres (en grec) publ. p. E. Legrand. I : texte. In-8. 1895..... 12 fr. 50

Palermo (F.). I manoscritti palatini di Ferenze ordinati ed esposti. 4 vol. in-4. 1853-1869 (153 f.) 30 f.

Paris (Gaston). Le haut Enseignement. In-16. 1894..... 1 fr. 50

Picot (M. J. P.). Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le 18e siècle. 3e éd. 7 vol. 1853-57. 35 f. net

Pétrarque. Sonnets, trad intr. p. Philibert-le-Duc. 1877. (16 fr.)..... net
— Le même, sur pap. Wh (50 fr.)..... net

Poésies gasconnes. pub Tross. 2 vol. 1867-79. (30 f .....

Rangabé (A.-R.). Histoire raire de la Grèce moderne 1877. (7 fr.) ..... net

Recueil des historiens Gaules. 23 vol. in-fol. (1150 fr.) ..... net

Reiss et Stubel. La Nécr d'Ancon (Pérou. Texte 3 vol. in-fol. avec 141 pl. et mo. 1880-87. (525 fr.), net

Revelationes Gertrud nae et Mechtildianæ 2 vol. 77. (40 fr.)..... net

Revue des Archives, bliothèques et des Musées depuis 1895, et forme tous un vol. de 600 pp. gr nement annuel .....

Robert (Ulysse). Docum concernant l'histoire littéra France. In-4. 1875. (5 fr.)

Rocher (E.). La province de Yün-Nan. 2 vol. 1879 (25 fr.)..... net

Ronsard. Œuvres Blanchemin. In-fol. 185 ..... net

Roussey. Glossaire du Bournois (Doubs). 1894. ..

Rozières et Chatel. Mémoires de l'Académie criptions et de l'Académie morales. In-4. 1856. (25 fr.)

Ruelle (Emile). Bibliographie rale des Gaules. 1880-86. ..... net

Sagard. Le grand voyage des Hurons, 2 v. (50 fr.)

Saulcy (de). Voyage autour mer Morte. Texte, 2 vol in-4 de 71 planches. 1853. ..... net

Scheil. Inscr. assyr. de Ramman IV. In-4. 1889. .

Schilling-Vogel. Gram espagnole, avec clef. 2 vol ..... net

Société française de numismatique et d'archéologie. Annuaire et comptes rendus. 21 v. 1866-91 (630 f.)

Souhart. Bibliographie des vrages sur la chasse 1886 ..... net

Staël-Holstein (Mme de) vres complètes. 3 vol. in-8 col. (30 fr.) net.....

Théâtre français au âge, p.p. Monmerqué et 1885. (10 fr.)..... net

Thomae Aquinatis philosophica. Ed. P. C vol. 1882. (15 fr) .....

Usuard. Martyrologium gollot et Carnandet. In-f (75 fr.)..... net

Voigt (Georges). Pétrarque cace ou les débuts de l'h en Italie, trad. par Le 1894.....

Mâcon, Protat Frères, imprimeurs

8e à 12e livraison. Prix : **5 fr. 50.**

L'ouvrage forme un beau volume in-8, de XVI-628 pages.
Prix : Broché, **12 fr. 50.** — Relié en mouton souple, **15 fr.**

MANUEL
DE
BIBLIOTHÉCONOMIE

PAR

Le Dr ARNIM GRAESEL
Bibliothécaire à l'Université de Berlin

Édition française revue par l'auteur et considérablement augmentée

TRADUCTION DE

JULES LAUDE
Bibliothécaire universitaire

AVEC SOIXANTE-DOUZE FIGURES ET TREIZE TABLEAUX

PARIS
H. WELTER, ÉDITEUR
59, Rue Bonaparte, 59

1897

A cette livraison sont jointes des cartes de réimpression des pages 177, 178, 191, 192 et 197 à 198, 203 à 206.

Les souscripteurs sont priés [illegible] les livraisons à la suite [illegible] soit supprimée et remplacée par la nouvelle.

En préparation : Dictionnaire abrégé de la langue française, depuis les origines jusqu'à [illegible] *Godefroy*. Cet abrégé [illegible] les mots du grec et du latin [illegible] français moderne [illegible] ge, in-8 jésus à [illegible] **15 francs** pour les souscripteurs. Les [illegible] livraisons. La date probable de la publication sera de 2 mois [illegible] souscriptions directement à M. H. Welter.

Adam de Saint-Victor. Œuvres poétiques, publ. p. Léon Gautier, 2 forts vol. in-16, 1856. (12 fr.) 8 fr. Édition la plus complete.

Amélineau (E.). Géographie de l'Égypte à l'époque copte, in-8, 1893. 35 fr.

Amiaud et Scheil. Les inscriptions de Salmanasar II, 1890. 12 fr. 50.

Analecta Liturgica. publ. par Weale et Misset. n^{os} 1 à 13, in-4, 1888-97. Abonnement y compris les fasc. 14 à 16 à paraitre. 100 fr.

Archives du diocèse de Chartres. Histoire et Cartulaire de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou (1031-1789). Fort vol. in-8, avec planches, 1895-97. 12 fr. 50

Behrens (D.). Bibliographie des patois gallo-romans, 2 éd. 264 pp. in-8, 1893. 7 fr. 50

Bibliotheque grecque vulgaire. publ. p. E. Legrand, VI. Exploits de B. Digénis-Acritas, 1902. 15 fr.
VII. Documents concern. les relations du Patriarcat de Jérusalem avec la Roumanie, 1895. 30 fr.
VIII [illegible] 1897. 15 fr.

Burton's Arabian Nights entertainments. Reprint, including the supplemental Nights [illegible] 12 vol. [illegible] 1896. 170 fr.

Burguy. Grammaire de la langue d'oïl, [illegible] fr.

Bury [illegible] par Cochet [illegible] fr.

Candréa Hecht [illegible]

Caesar. [illegible]

[illegible] fr.

Carbone [illegible]

Catalogue des incunables de la Bibliothèque Mazarine [illegible]

[illegible]

Charles d'Orléans. Poésies, publ. par Champollion Figeac, in-8, 1848. (15 fr.) net 6 fr.

Chassiotis (G.). L'instruction publique chez les Grecs depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à nos jours, 566 pp., gr. in-8, av. 4 cartes en couleurs, 1881. (25 fr.) 5 fr.

Chevalier (Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie. En vente les fasc. 1 et 2. Prix. 18 fr.
Souscription à l'ouvrage complet (6 fasc. in-4) payé d'avance. 45 fr.

Clapin (Sylvain). Dictionnaire canadien-français ou lexique des mots dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-Français, in-8, Boston, 1894. 20 fr.

Correspondance commerciale européenne : allemande, anglaise, française, italienne, espagnole, portugaise, par **A. Wolff, H. Robolsky** et **R. Sepulveda**, 706 pp. in-8, 1894. 18 fr.

Courrier de Vaugelas. (Études de Grammaire), 11 vol. in-4. (88 fr.) net. 30 fr.

Dante. 3 trad. françaises des XV^{e} et XVI^{e} siècles, avec introduction par C. Morel, in-8, avec 25 planches, 1895. 35 fr.

[**Dorveaux** (P.)]. **L'Antidotaire Nicolas.** deux traductions françaises de l'Antidotarium Nicolai du XIV^{e} siècle, publ. par le D^{r} P. Dorveaux, préface par A. Thomas, in-8, avec 2 fac-similés, 1896. 7 fr. 50.

Du Cange. Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, 10 vol. in-4, 1883-87. (400 fr.) net 250 fr.
Sur papier de Hollande (600 fr.) 350 fr.

Estienne (Henri). Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé (1578), publ. par A. Bonneau, 2 vol. in-8, 1883. (25 fr.) net 12 fr.

Faguet (E.). La tragédie française au XVI^{e} siècle (1500-1600), nouv. éd. in-8, 1895. (Repr. fac-similé). 10 fr

Foulché-Delbosc. Grammaire espagnole complete, 2^{e} éd., 1889. (4 fr.) net 2 fr.
— La même, rel. (5 fr.) net 2 fr. 50.
Abrégé de la gr. esp. 2 fr. 50.
Exercices espagnols. 2 fr. 50.
— Lecturas españolas modernas, 1897 3 fr. 50.
Contes espagnols. (En collaboration avec M. Contamin de la Tour), in-8, [illegible] 5 fr.
Bibliogr. des Voyages en Espagne et en Portugal. Gr. in-8, 1896. 12 fr. 50

En vente, à la Librairie H. Welter, à Paris

Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie, par M. le comte de Mas-Latrie. Un très fort volume in-fol. de 2600 colonnes. Paris, 1889. Prix 100 fr., net 50 fr. ..... Reliure en demi-chag., 10 fr. en sus.

Reliure en demi-maroq. tête dorée, 20 fr. en sus.

Le Temple de Jérusalem et la maison du Bois-Liban restitués d'après Ezéchiel et le livre des rois, publié avec le concours de la Société des études juives, par G. Perrot, archéologue, membre de l'Institut et Ch. Chipiez, architecte, inspecteur de l'Enseignement du dessin. 1 vol. très grand in-folio (70 sur 50 cm.) avec 50 gravures dans le texte et 12 belles planches hors texte, en noir, en bistre et en chromolithographie.

Sur papier du Marais, au lieu de 100 francs, net 48 fr.

Sur papier du Japon, au lieu de 200 francs, net 65 fr.

La Géographie de l'Egypte à l'époque copte, par Emile Amélineau, lauréat de l'Institut, docteur ès-lettres, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes. Un superbe volume in-8 jésus, xxxviii-630 pages, sur beau papier glacé, imprimé à l'Imprimerie Nationale, 1893. Prix 35 fr., net 28 fr.

La Gazette anecdotique, par G. d'Heilly et E. Regnier. Collection complète formant 32 volumes in-16, imprimés avec soin par D. Jouaust, avec de jolis caractères elzéviriens, 1876 à 1891. Au lieu de 288 fr. pour 88 fr. — La 1re série seule, 1876 à 1885, 20 vol. Au lieu de 180 fr. pour 40 fr.

Revue des patois gallo-romans, collection complète, publication terminée, 5 volumes in-8 et suppl. 1887-92. Prix net, 50 fr. au lieu de 105 fr.

Catalogue des Incunables de la Bibliothèque Mazarine, par Paul Marais et A. Dufresne de Saint-Léon, archivistes-paléographes. Prix : 40 francs. Très beau volume in-8 jésus de viii-812 pages, imprimé par Protat frères, de Mâcon, sur beau papier glacé, avec caractères et signes abréviatifs spéciaux dont la gravure et la fonte ont contribué à donner à cet ouvrage un caractère tout particulier d'exactitude. Toute bibliothèque et tout collectionneur voudront posséder ce beau travail qui est un supplément à Hain, à Panzer et à Brunet.

C. Valeri Catulli liber. Les poésies de Catulle. Texte latin revu d'après les travaux les plus récents de la philologie. Avec un commentaire critique et explicatif par E. Benoist, membre de l'Institut, professeur de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris, et Emile Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Lille. Traduction en vers français, par Eugène Rostand. 2 beaux volumes in-8, d'ensemble 930 pages, 1882 à 1890. Prix : au lieu de 20 francs, net 10 francs.

Henry Harrisse. *History of the discovery of North-America.* A critical, documentary, and historic investigation, illustrated by 23 splendid maps in heliogravure, with an Essay on the early Cartography of the New World, including descriptions of 250 maps or globes existing or lost, constructed before the year 1536; to which are added a Chronolgy of 100 voyages westward, projected, attempted, or accomplished between 1431 and 1504; Biographical Accounts of the 300 Pilots who first crossed the Atlantic; and a copious list of the Original Names of American Regions, Caciqueships, Mountains, Islands, Capes, Gulfs, Rivers, Towns, and Harbours. 1 volume in-4, xii-804 pages, avec 23 cartes et de nombr. fig. dans le texte, 1892 (150 fr.), net 100 fr.

Mariette-Bey. *Voyage dans la Haute Égypte* entre Le Caire et la Première Cataracte. Deux volumes in-folio renfermés dans deux élégants cartons, avec coins et étiquettes, *illustrés de 83 planches en héliogravure* sur chine, montées sur bristol, d'après des vues photographiques prises sur les lieux. Paris, 1893. (300 fr.). Prix net, 200 fr.

Dictionnaire de la langue de Molière comparée avec celle de ses contemporains, par M. Ch. Livet. Cet ouvrage, fruit de vingt années de travail du savant auteur qui fait autorité pour tout ce qui concerne Molière et ses contemporains, paraîtra à ma librairie en trois volumes grand in-8, au prix de 30 fr. nets pour les souscripteurs. L'ouvrage sera exécuté à l'Imprimerie Nationale, l'auteur ayant obtenu pour ce beau travail, outre un prix à l'Académie, l'impression dans les ateliers typographiques de l'Etat.

Aussitôt la mise en vente, le prix sera porté à 45 fr.